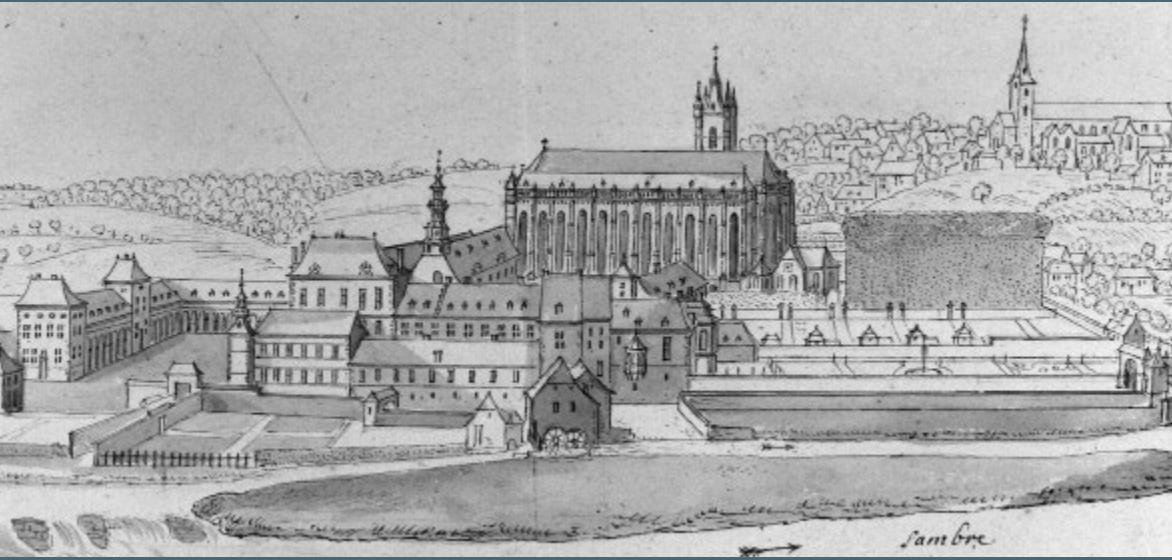


Jérôme Verdoot

# Une clôture hermétique?



Isolement régulier et intérêts séculiers  
au monastère Saint-Pierre de Lobbes  
VII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle

HEIDELBERG  
UNIVERSITY PUBLISHING



Une clôture hermétique?

Pariser Historische Studien

Band 119

Herausgegeben vom  
Deutschen Historischen Institut Paris



**Max Weber**  
Stiftung

---

Deutsche  
Geisteswissenschaftliche  
Institute im Ausland

---

Jérôme Verdoot

# **Une clôture hermétique?**

Isolement régulier et intérêts séculiers  
au monastère Saint-Pierre de Lobbes,  
VII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle

HEIDELBERG  
UNIVERSITY PUBLISHING

Pariser Historische Studien  
Herausgeber: Prof. Dr. Thomas Maissen  
Redaktionsleitung: Veronika Vollmer  
Deutsches Historisches Institut (Institut historique allemand)  
Hôtel Duret-de-Chevry, 8, rue du Parc-Royal, 75003 Paris

### **Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek**

Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <http://dnb.dnb.de> abrufbar.



Dieses Werk ist unter der Creative-Commons-Lizenz 4.0 (CC BY-SA 4.0) veröffentlicht. Der Umschlagentwurf unterliegt der Creative Commons Lizenz CC-BY-ND 4.0.

Publiziert bei Heidelberg University Publishing (heiUP)  
Heidelberg 2021.

Die Online-Version dieser Publikation ist auf den Verlagswebseiten von Heidelberg University Publishing <http://heiup.uni-heidelberg.de> dauerhaft frei verfügbar (Open Access)

URN: <urn:nbn:de:bsz:16-heiup-book-630-0>

DOI: <https://doi.org/10.17885/heiup.630>

Text © Jérôme Verdoot 2021.

*Umschlagbild:* Remacle Leloup, Vue de l'abbaye de Lobbes au bord de la Sambre. Gravure publiée dans: Les délices du pays de Liège et de la comté de Namur, t. II (1740), p. 359. © KIK-IRPA, Brüssel, cliché A115767, <http://balat.kikirpa.be/object/10150546>

ISSN (Print) 0479-5997

ISSN (Online) 2190-1325

ISBN 978-3-96822-005-5 (PDF)

ISBN 978-3-96822-004-8 (Hardcover)

À Esther, Xuban et Patxi





# Sommaire

Remerciements .....	11
Introduction .....	13
État de l'art .....	13
Objectif de l'ouvrage .....	18
Justification du choix du cas d'étude .....	19
Bibliographie consacrée à l'abbaye de Lobbes .....	20
Méthodologie .....	23
Présentation des principales sources .....	26
Plan de travail .....	28
L'abbaye de Lobbes du VII <sup>e</sup> au XIV <sup>e</sup> siècle. Aperçu historique .....	31
<b>I. Patrons, alliés et rivaux. L'abbaye dans les réseaux politiques et aristocratiques de la vallée de la Sambre .....</b>	<b>55</b>
1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents .....	59
1.1 La période de loyauté constante (du VII <sup>e</sup> au milieu du XI <sup>e</sup> siècle) .....	59
1.1.1 La fondation de l'abbaye (seconde moitié du VII <sup>e</sup> siècle) .....	59
1.1.2 L'intrusion de Hubert (864) .....	60
1.1.3 L'abbatit de Lothaire II (864–869) .....	64
1.1.4 La prévôté d'Erluin de Gembloux (955/956–957) .....	68
1.1.5 L'abbé Folcuin (965–990) et l'évêque Notger (972–1008) .....	72
1.2 L'ère des fidélités flottantes (du milieu du XI <sup>e</sup> siècle au XIII <sup>e</sup> ) .....	76
1.2.1 La lutte pour le choix de l'abbé (première moitié du XI <sup>e</sup> siècle) .....	77
1.2.2 L'abbé Adélarde (1053–1078) .....	81

## Sommaire

1.2.3	Les abbés Arnoul, Foucard et Gauthier (1078–1129) .....	84
1.2.4	Du XII <sup>e</sup> siècle au milieu du XIII <sup>e</sup> .....	86
1.3	Le retour de l'abbaye dans le giron liégeois (du milieu du XIII <sup>e</sup> au XIV <sup>e</sup> siècle) .....	101
2.	Un monde nouveau. Les moines et leurs voisins .....	107
2.1	Les donations pieuses .....	109
2.1.1	Aperçu historique des dons pieux à l'abbaye de Lobbes .....	110
2.1.2	Les dons pieux comme fruits de transactions .....	114
2.1.3	La spontanéité des dons pieux .....	117
2.2	Les violences, usurpations et conflits .....	123
2.2.1	Aperçu historique des violences laïques à l'encontre de l'abbaye .....	124
2.2.2	État de l'art sur la question .....	127
2.2.3	Les causes des violences à l'encontre de l'abbaye de Lobbes .....	129
2.3	Les arbitrages .....	135
2.3.1	Les arbitrages confiés à des ecclésiastiques .....	136
2.3.2	Les arbitrages confiés à des laïcs .....	138
3.	Entre collaboration et compétition. Les avoués .....	143
3.1	L'avouerie centrale .....	144
3.1.1	L'immunité de Lobbes et l'action de l'évêque Notger ..	144
3.1.2	Le rôle de l'avoué de Thuin .....	146
3.1.3	Les sous-avoueries .....	148
3.1.4	L'avouerie centrale à partir du milieu du XII <sup>e</sup> siècle .....	151
3.2	Les avoueries excentriques («Nebenvogteien») .....	156
3.2.1	Des relations difficiles .....	156
3.2.2	Les armes aux mains de l'abbaye .....	157
3.2.3	Les dangers d'une alliance avec un prince (Heigne-sous-Jumet) .....	162
	Conclusions intermédiaires. Une abbaye résolument tournée vers l'extérieur .....	167

<b>II. Riches moines ou »pauperes Christi«? Les impératifs économiques et les spécificités de la vie monastique .....</b>	<b>177</b>
4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille .....	181
4.1 Le haut Moyen Âge .....	181
4.1.1 La constitution du patrimoine domanial lobbain .....	181
4.1.2 L'exploitation du patrimoine. Méthodologie .....	183
4.1.3 La structuration concentrique du patrimoine lobbain ..	184
4.1.4 Le régime domanial classique sur les terres de Lobbes au haut Moyen Âge .....	189
4.1.5 Des groupements de domaines? .....	191
4.2 La mense abbatiale .....	193
4.2.1 La création des menses .....	193
4.2.2 La première mense abbatiale .....	195
4.2.3 La seconde mense abbatiale .....	198
4.3 La mense conventuelle .....	199
4.3.1 L'approvisionnement des religieux en vin dans la seconde moitié du IX <sup>e</sup> siècle .....	199
4.3.2 La mense conventuelle durant l'abbatiate des évêques de Liège (889-957/960) .....	201
4.3.3 Le renforcement de la mense conventuelle à la fin du X <sup>e</sup> siècle .....	205
4.3.4 Un probable nouveau mode d'approvisionnement. Le »mensaticum« .....	207
5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains aux XI <sup>e</sup> et XII <sup>e</sup> siècles .....	211
5.1 La description des GAL .....	213
5.2 La recentralisation de la gestion entre 1060 et le milieu du XII <sup>e</sup> siècle .....	216
5.3 Les modes de ravitaillement de l'abbaye au milieu du XII <sup>e</sup> siècle .....	217
5.4 La crise financière .....	223
5.4.1 Les causes. Les transformations depuis le X <sup>e</sup> siècle .....	223
5.4.2 Les conséquences. La quasi-faillite du monastère .....	229
5.4.3 Les recherches de solutions structurelles .....	236
6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes au bas Moyen Âge ....	247
6.1 Les métamorphoses du patrimoine lobbain au XIII <sup>e</sup> siècle .....	249
6.1.1 L'évolution du patrimoine foncier aux XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles .....	249

## Sommaire

6.1.2	Les »seigneuries territoriales« lobbaines .....	256
6.1.3	La fin de la régie directe .....	259
6.1.4	Les modalités d'aliénation des réserves .....	261
6.2	Le xiv <sup>e</sup> siècle. Une crise en chasse une autre .....	264
	Conclusions intermédiaires. Le difficile consensus entre les impératifs économiques et les spécificités de la vie monastique .....	271
	Conclusions générales .....	279
	Abréviations .....	289
	Cartes .....	291
	Sources et bibliographie .....	293
	Index des noms propres .....	317

# Remerciements

Il n'y a qu'un seul nom dans la rubrique «auteur» du présent texte. Pourtant, un livre n'est jamais une réalisation individuelle. C'est tout particulièrement vrai quand l'ouvrage est tiré d'une thèse de doctorat comme c'est le cas ici. En effet, ils furent nombreux ceux qui, d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin, directement ou indirectement, ont rendu possible l'écriture de ce volume. Je tiens à leur manifester toute ma reconnaissance et ma gratitude.

Quand je repense aux années passées à travailler sur ce texte, c'est tout d'abord le visage d'Alexis Wilkin qui me vient à l'esprit. Travailleur acharné, historien brillant et promoteur aussi énergique que dévoué, il a contribué, bien plus qu'il ne le pense lui-même, à faire de ce travail ce qu'il est aujourd'hui. Ses relectures attentives et minutieuses ainsi que ses observations toujours judicieuses ont permis de significativement améliorer les pages qui suivent. Je l'en remercie chaleureusement.

Je tiens aussi à manifester ma profonde reconnaissance à l'équipe des médiévistes de l'Université libre de Bruxelles (ULB), au premier rang desquels Jean-Pierre Devroey, Alain Dierkens, Nicolas Schroeder et Michel de Waha pour leurs conseils avisés, leurs remarques pertinentes, leur dévouement sincère et leur disponibilité constante qui me furent particulièrement précieux.

En dehors de l'ULB, Steven Vanderputten, John Watts et Benjamin Thompson se sont toujours montrés accessibles et bienveillants. Je les en remercie cordialement. Ma gratitude va aussi à Rolf Große pour les commentaires perspicaces qu'il a formulés lors de ma défense de thèse, commentaires qui m'ont permis de retravailler certains aspects de cette thèse pour en faire le présent texte.

Sur un plan plus personnel, mes pensées vont à mon père, qui a minutieusement relu l'ensemble de ce travail pour en supprimer les dernières coquilles, erreurs, fautes de frappe et autres. Enfin, je ne saurai jamais exprimer à Esther toute la gratitude qu'elle mérite. Elle a consenti à de nombreux sacrifices pour me permettre d'aller au bout de ce projet quand bien même elle ne le comprenait pas vraiment.

## Remerciements

Pour finir, je tiens à remercier le Fonds national de la recherche scientifique, qui m'a octroyé un mandat d'aspirant pour mener à bien ce projet, ainsi que la Fondation Wiener-Anspach, qui m'a permis de poursuivre mon parcours universitaire après ma thèse. Enfin, je sais gré à l'Institut historique allemand d'avoir accepté de publier ce travail dans sa collection des *Pariser Historische Studien*.

À Zarautz (Espagne), le 4 juin 2021

Jérôme Verdoot

# Introduction

## État de l'art

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs bilans historiographiques relatifs aux recherches en histoire monastique médiévale ont été publiés. En 1993, la »Revue bénédictine« consacrait ainsi un volume spécifique aux relations des monastères du haut Moyen Âge avec la société environnante<sup>1</sup>, tandis que, en 1998, »Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne«<sup>2</sup> dédiait plusieurs pages aux recherches en histoire des abbayes. Ces réflexions ont été poursuivies par le volume collectif »Dove va la storiografia monastica in Europa«<sup>3</sup>, alors que, de son côté, en 2003, Anne-Marie Helvétius proposait des pistes de recherche pour stimuler les études d'histoire monastique médiévale<sup>4</sup>. Toutes ces orientations de recherche ont été relayées, sur le plan méthodologique, par André Vauchez et Cécile Caby<sup>5</sup>. Parallèlement, Jens Schneider fournissait un bilan des recherches menées en Allemagne<sup>6</sup>. Enfin, plus récemment, un état de l'art consacré aux relations des abbayes du Moyen

1 Alain DIERKENS, Daniel MISONNE, Jean-Marie SANSTERRE (dir.), *Le monachisme à Byzance et en Occident du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle. Aspects internes et relations avec la société*, Maredsous 1993 (= *Revue bénédictine* 103 [1993]).

2 Jean-Claude SCHMITT, Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris 2002.

3 Giancarlo ANDENNA (dir.), *Dove va la storiografia monastica in Europa? Temi e metodi di ricerca per lo studio della vita monastica e regolare in età medievale alle soglie del terzo millennio*, Milan 2001.

4 Anne-Marie HELÉVTIUS, *Comment écrire une nouvelle histoire du monachisme?*, dans: GOETZ, JARNUT (dir.), *Mediävistik im 21. Jahrhundert*, p. 443–455.

5 André VAUCHEZ, Cécile CABY (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents*, Turnhout 2003.

6 Jens SCHNEIDER (dir.), *Klosterforschung. Befunde, Projekte, Perspektiven*, Munich 2006.

Âge central avec leur environnement fut édité par Steven Vanderputten et Brigitte Meijns<sup>7</sup> dans le cadre du lancement du réseau de recherche Conventus<sup>8</sup>, justement dédié à ces questions.

Ces bilans historiographiques ont bien montré comment, depuis les années 1980, sous l'influence du *linguistic turn*<sup>9</sup> et des travaux sur la *literacy*<sup>10</sup>, l'attention des historiens s'est focalisée sur les documents médiévaux en tant que tels, désormais considérés comme des objets d'étude à part entière<sup>11</sup>. L'intérêt qui en découla pour la production et la conservation de l'écrit médiéval<sup>12</sup> a permis aux historiens d'insister – à nouveau – sur l'existence de stratégies discursives, notamment en milieu monastique. Les textes n'étaient plus considérés comme des *media* neutres, mais bien comme des représentations qui reflétaient avant tout le contexte de leur production, voire comme des acteurs performatifs agissant sur la réalité<sup>13</sup>. Le corollaire en a été que ces travaux postmodernes ont parfois conclu, de manière décourageante, à l'impossibilité d'atteindre le «concret» du vécu médiéval<sup>14</sup>. Faut-il dès lors se borner à une étude des représentations monastiques et renoncer à approcher la réalité? Il nous est difficile de nous résoudre à pareil fatalisme. Pour nous, l'analyse du discours et des représentations qu'il charrie ne peut être une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un préalable indispensable à l'utilisation du document historique dans le but d'appréhender

7 Steven VANDERPUTTEN, Brigitte MEIJNS (dir.), «Ecclesia in medio nationis». Reflections on the Study of Monasticism in the Central Middle Ages, Louvain 2011.

8 Conventus. Problems of Religious Communal Life in the High Middle Ages, <http://www.conventus.ugent.be/> (11/2/2019).

9 Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA, Les courants historiques en France (XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle), Paris 2007, p. 501–505.

10 Michael T. CLANCHY, From Memory to Written Record. England. 1066–1307, Oxford 2003.

11 Pierre CHASTANG, L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge, dans: Annales. Histoire, sciences sociales 63 (2008), p. 245–269.

12 Nicolas RUFFINI-RONZANI, Jean-François NIEUS, Société seigneuriale, réformes ecclésiastiques. Les enjeux documentaires d'une révision historiographique, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), «Ecclesia in medio nationis», p. 77–99, ici p. 80–82.

13 Charles F. BRIGGS, Literacy, Reading and Writing in the Medieval West, dans: Journal of Medieval History 26 (2000), p. 397–420; Marco MOSTERT, Reading, Writing and Literacy. Communication and the History of Medieval Sources, dans: Pernille HERMANN (dir.), Literacy in Medieval and Early Modern Scandinavian Culture, Aarhus 2005, p. 261–285.

14 Philippe BUC, The Dangers of Rituals. Between Early Medieval Texts and Social Scientific Theory, Princeton 2002.



les pratiques médiévales<sup>15</sup>. Cette remarque, en somme, ramène l'historien aux fondements de la «critique historique» bien comprise, qui doit en effet être très vigilante aux contextes et aux «angles aveugles» des sources. Ces analyses discursives ont montré comment, sous l'influence de la «réforme radicale» – incarnée par les centres monastiques les plus autonomistes (Cluny, Saint-Victor de Marseille, Fleury...), puis par le discours grégorien<sup>16</sup> –, les liens avec les *exteriora* avaient été niés dans de nombreux textes monastiques. Les chercheurs ont ainsi pu dégager la nouvelle lecture du passé de la plupart des institutions réformées et retracer les contours habituels d'une narration modèle. Elle passe par des origines fastueuses ou exemplaires, puis par une période de décadence. La cause en était facilement imputée aux interventions extérieures; la narration annonçait encore le renouveau contemporain permis par la réforme<sup>17</sup>. La réévaluation de la valeur des témoignages monastiques a permis aux chercheurs de nuancer ce discours et de réécrire l'histoire de plusieurs abbayes<sup>18</sup>.

15 Alexis WILKIN, Communautés religieuses bénédictines et environnement économique. IX<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur les tendances historiographiques de l'analyse du temporel monastique, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), «Ecclesia in medio nationis», p. 101–150, ici p. 108.

16 Voir notamment Michel MARGUE, Aspects politiques de la réforme monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves, dans: Revue bénédictine 98 (1998), p. 31–61; ID., «Libertas ecclesiae». Réformes monastiques et relecture de l'histoire dans l'espace lotharingien (X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle). Le cas de l'abbaye d'Echternach, dans: BOUTER (dir.), Écrire son histoire, p. 107–123.

17 Pierre CHASTANG, Mémoire des moines et mémoire des chanoines. Réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles), dans: Jean-Marie SANSTERRE (dir.), L'autorité du passé dans les sociétés médiévales, Bruxelles, Rome 2004, p. 9–24. Voir également le dossier «La mémoire des origines dans les institutions médiévales», dans: Cécile CABY (dir.), Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge 115 (2003); Karine UGÉ, Creating the Monastic Past in Medieval Flanders, Woodbridge 2005.

18 Jean-Pierre GERZAGUET, L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV<sup>e</sup> siècle. Essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine, Villeneuve d'Ascq 1997; ID., L'abbaye féminine de Denain, des origines à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Histoire et chartes, Turnhout 2008; Benoît-Michel TOCK, Ludo MILIS (dir.), Monumenta Arroasien-sia, Turnhout 2000; Nicolas SCHROEDER, Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, VII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle, Bruxelles 2015; Jérôme VERDOOT, Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Bruxelles 2019. Pour une approche globale du monachisme à l'échelle régionale, on se reportera aux publications de Steven VANDERPUTTEN, et en particulier à Monastic Reform as Process. Realities and Representations in Medieval Flanders. 900–1100, Ithaca 2017.

Parallèlement, les graines semées par Herbert Grundmann<sup>19</sup> et Marc Bloch<sup>20</sup> ont germé. Le premier préconisait de prendre en considération les contextes sociaux dans lesquels se manifestaient les mouvements religieux et d'en finir avec la vision décontextualisée de ceux-ci qui avait prévalu jusqu'alors. Quant au second, il étudiait une société dans son ensemble, rejetant ainsi l'idée que ses différentes composantes puissent être envisagées isolément. La génération suivante a fait converger ces deux approches, portant un intérêt dorénavant premier à l'articulation entre monastères et société laïque<sup>21</sup>. Dans les années 1980, des chercheurs de l'université de Münster, dirigés par un élève de Gerd Tellenbach, Joachim Wollash, ont mené un programme accordant une importance fondamentale à la prosopographie. Ce faisant, ils furent à même de mettre en lumière les liens parfois étroits qui liaient l'intérieur et l'extérieur de la clôture. Depuis ces recherches, plus personne ne peut prétendre étudier le monachisme sans prendre en considération la société laïque et vice versa. Ce courant historiographique est aujourd'hui incarné par Constance B. Bouchard, Barbara H. Rosenwein, Steven Vanderputten ou Didier Méhu, pour ne citer qu'eux. Dans l'espace germanophone, il faut signaler un projet mené par les universités de Heidelberg et de Leipzig intitulé »Klöster im Hochmittelalter. Innovationslabore europäischer Lebensentwürfe und Ordnungsmodelle«. Dans la collection de livres qui accompagne ce projet, il convient de mettre en exergue le travail que Harald Sellner consacra aux monastères de Flandre<sup>22</sup>. Il s'y intéresse surtout à Saint-Bertin, Marchiennes, Saint-Martin de Tournai et Anchin.

Ce rapide panorama historiographique ne serait pas complet si nous n'évoquions pas les travaux de Gert Melville. En effet, une fois la question des liens entre monastères et société devenue centrale dans les préoccupations des historiens se posait le problème de la durabilité et de la stabilité des ordres religieux dans un monde en constante évolution. En des termes formulés par Gert Melville lui-même:

19 Herbert GRUNDMANN, *Religiöse Bewegungen im Mittelalter. Untersuchungen über die geschichtlichen Zusammenhänge zwischen der Ketzerei, den Bettelorden und der religiösen Frauenbewegung im 12. und 13. Jahrhundert und über die geschichtlichen Grundlagen der deutschen Mystik*, Berlin 1935.

20 Marc BLOCH, *La société féodale*, Paris 1939.

21 Barbara H. ROSENWEIN, Réforme monastique et transformation sociale, dans: *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre* 15 (2011), <https://journals.openedition.org/cem/11956> (27/1/2019).

22 Harald SELNER, *Klöster zwischen Krise und »correctio«*. Monastische »Reformen« im hochmittelalterlichen Flandern, Regensburg 2016.

Quels mécanismes et structures institutionnels permettent de garantir la reproduction et la répétitivité des interactions sociales? de quelle façon fonctionnent les institutions? comment représentent-elles, symboliquement, leur identité? sur quoi repose leur capacité à pérenniser leur action et leur communication? comment se conservent-elles, se réforment-elles ou se dissolvent-elles? comment transmettent-elles leurs idées directrices et les concrétisent-elles dans leurs pratiques de vie?<sup>23</sup>

Plus concrètement, l'analyse consciencieuse des relations entre les abbayes et les laïcs de leur entourage a permis d'autres avancées majeures. C'est le cas, notamment, du paradigme de la «mutation féodale» forgé par Georges Duby et systématisé par Jean-Pierre Poly et Éric Bournazel<sup>24</sup> qui, après avoir initié un foisonnement bibliographique impressionnant, est aujourd'hui l'objet d'une révision constante<sup>25</sup>. C'est également le cas des rhétoriques inhérentes aux relations entre abbayes et laïcs. L'historiographie anglo-saxonne – représentée, notamment, par Stephen D. White – a bien mis en avant la rhétorique de victimisation utilisée par les établissements monastiques<sup>26</sup>. Dans ce contexte, l'avouerie est une institution qui a été revue radicalement. Sans surprise, cette réévaluation des relations entre seigneurs et institutions ecclésiastiques a encore eu une influence majeure sur les recherches liées à la gestion des temporels monastiques<sup>27</sup>. Comment pouvait-il en être autrement quand la majeure

23 Florent CYGLER, Gert MELVILLE, Nouvelles approches historiographiques des ordres religieux en Allemagne. Le groupe de recherche de Dresde sur les structures institutionnelles des ordres religieux au Moyen Âge, dans: *Revue Mabillon* 12 (2001), p. 314–321, ici p. 314–315.

24 Georges DUBY, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris 1953; ID., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris 1978, p. 183–205; Jean-Pierre POLY, Éric BOURNAZEL, *La mutation féodale. X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle*, Paris 2004.

25 Pour un bilan historiographique sur la question, voir Florian MAZEL, *Monachisme et aristocratie aux X<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècles. Un regard sur l'historiographie récente*, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), «Ecclesia in medio nationis», p. 47–76, ici p. 49–59

26 Stephen D. WHITE, *Repenser la violence. De 2000 à 1000*, dans: *Médiévales* 37 (1999), p. 99–113; Patrick GEARY, *Vivre en conflit dans une France sans État. Typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050–1200)*, dans: *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 41 (1986), p. 1107–1133; Florian MAZEL, *Amitiés et rupture de l'amitié. Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu XI<sup>e</sup>–milieu XII<sup>e</sup> siècle)*, dans: *Revue historique* 307 (2005), p. 53–95; Steffen PATZOLD, «Inter pagensium nostrorum gladios vivimus». Zu den Spielregeln der Konfliktführung in Niederlothringen zur Zeit der Ottonen und frühen Salier, dans: *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung* 118 (2001), p. 58–99; Chantal SENSÉBY, *Pratiques judiciaires et rhétorique monastique à la lumière de notices ligériennes (fin XI<sup>e</sup> siècle)*, dans: *Revue historique* 306 (2004), p. 3–47.

27 WILKIN, *Communautés religieuses bénédictines*.

partie des richesses des abbayes médiévales était issue de dons provenant de l'aristocratie? L'analyse de ces dons pieux avait déjà bénéficié des approches anthropologiques proposées, notamment par Barbara Rosenwein<sup>28</sup>; ces approches sont elles-mêmes soumises à un réexamen dont l'intérêt est souligné, par exemple, par Alexis Wilkin. Ce dernier propose d'aller plus loin et de réévaluer en profondeur certains schémas historiographiques datés, liés aux transactions entre abbayes et seigneurs laïcs, sans se laisser envahir par le primat des analyses anthropologiques qui vont, à notre sens, souvent trop loin<sup>29</sup>.

## Objectif de l'ouvrage

C'est dans le sillage de ces réflexions stimulantes que nous désirons inscrire nos recherches. Notre objectif est d'étudier les interactions d'une grande abbaye avec son environnement, sous l'angle d'approche spécifique de l'analyse des tensions induites par la situation paradoxale du monastère, celui-ci étant à la fois inséré dans la société et désireux de s'en isoler. Ainsi formulée, cette approche est relativement nouvelle dans l'historiographie monastique médiévale<sup>30</sup>. Dans les pages qui suivent, nous nous attacherons donc à la caractérisation des relations entre un monastère et le monde extérieur, dans le but de déterminer si les administrateurs monastiques accordaient la priorité à l'idéal d'isolement et dans quelle mesure ils laissaient ces prescriptions théoriques au second plan pour privilégier le bien-être matériel de leur institution. Dans ce second cas, nous nous questionnerons sur les motifs qui pouvaient justifier de déroger à cette règle essentielle de la vie monastique qu'est l'isolement du monde extérieur.

L'historiographie a fourni un cadre conceptuel pour aborder cette question, si du moins on accepte de «déplacer» certaines catégories de leur champ initial d'application. En 1976, Henri Mendras proposait un paradigme de compréhension des sociétés paysannes au moyen de leur «englobement» dans une société plus large et de leur communication avec l'extérieur, via des acteurs spécifiques<sup>31</sup>. Nous proposons de substituer la communauté monastique au microcosme englobé du village, puisque celle-là désirait, en théorie, former une

<sup>28</sup> Barbara H. ROSENWEIN, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Properties*, Ithaca, New York 1989.

<sup>29</sup> WILKIN, *Communautés religieuses bénédictines*, p. 106–107 et 123–133.

<sup>30</sup> Comme en témoigne le volume VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), «*Ecclesia in medio nationis*».

<sup>31</sup> Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris 1976.

société spécifique retirée du monde. Pour assurer ses contacts avec l'extérieur, elle instaurait donc des médiateurs »en-groupe«, pour reprendre les termes de H. Mendras (l'abbé et les officiers monastiques »inférieurs«) ou »hors-groupe« (les avoués, les agents seigneuriaux, etc.). Jean-Pierre Devroey a approfondi ces réflexions en soulignant le rôle de »filtre« joué par les médiateurs en-groupe au sein des monastères, ceux-ci se plaçant à équidistance des »simples moines« et de l'extérieur<sup>32</sup>.

## Justification du choix du cas d'étude

Cette recherche sera axée sur un cas d'étude, l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes, située dans le Hainaut belge, près de la ville de Thuin. Ce choix se justifie à plusieurs niveaux. D'abord pour des raisons de géographie institutionnelle: ce monastère se situait au point de rencontre des diocèses de Liège et de Cambrai, mais aussi des royaumes de Neustrie et d'Austrasie, puis de France et d'Allemagne, ainsi que de la principauté de Liège et du comté de Hainaut. Institution la plus importante de l'Entre-Sambre-et-Meuse pendant l'ensemble du Moyen Âge, l'abbaye de Lobbes fut le théâtre des luttes d'influence et des affrontements des princes qui se disputèrent la fidélité de ses abbés et de sa communauté. Cette puissance politique, l'abbaye l'a mise à profit dans ses relations avec les plus petits seigneurs de son voisinage, avec lesquels elle a entretenu des relations complexes, tantôt conflictuelles, tantôt collaboratives. Puissante, l'abbaye l'était aussi financièrement, puisque au haut Moyen Âge son patrimoine domanial s'étendait sur un territoire immense, courant de la côte flamande au Laonnois, avant que son ampleur ne se restreigne au fil des siècles, comme nous le verrons dans les chapitres à venir. La renommée de Lobbes en tant que centre intellectuel de tout premier plan était plus grande encore: les écrits de son *scriptorium* étaient diffusés jusqu'en Angleterre; elle envoyait certains de ses moines diriger des évêchés ou des abbayes étrangères, ou encore fréquenter la cour impériale. Sa présence sur de vastes territoires était encore renforcée par sa domination sur des prieurés et des chapitres canoniaux disséminés sur un espace de plusieurs centaines de kilomètres du nord au sud de Lobbes ainsi que par la promotion du culte de ses saints fondateurs sur des espaces équivalents. Une abbaye dotée d'un tel prestige et d'une telle puissance devait, bien évidemment, attirer l'attention des réformateurs monastiques, et nombreuses furent les (tentatives de) réformes opérées à Lobbes, qui furent

<sup>32</sup> Jean-Pierre DEVROEY, »Ad utilitatem monasterii«. Mobiles et préoccupations de gestion dans l'économie monastique du monde français, dans: *Revue bénédictine* 103 (1993), p. 224-240.

autant de sources de renégociations spirituelles, sociales et économiques. Ce monastère était donc inséré dans un environnement multiple et changeant, via des liens variés et complexes, ce qui en fait un cas d'étude particulièrement intéressant. Par ailleurs, il s'agissait d'une fondation mérovingienne, ce qui nous permet d'adopter un cadre chronologique large et de questionner le devenir des abbayes bénédictines d'ancienne fondation au bas Moyen Âge.

## Bibliographie consacrée à l'abbaye de Lobbes

L'abbaye de Lobbes a suscité l'intérêt des historiens depuis longtemps déjà, la bibliographie la concernant est donc assez fournie. L'histoire de l'institution est bien connue grâce aux recherches – particulièrement datées – de Joachim Vos<sup>33</sup>, mais surtout de Joseph Warichez<sup>34</sup>, en partie revues par Alain Dierkens<sup>35</sup> ainsi que par nous-même<sup>36</sup>. Plusieurs aspects particuliers de la vie du monastère ont aussi été traités: son environnement politique au haut Moyen Âge<sup>37</sup>, son temporel avant l'an mille<sup>38</sup>, les chroniques qui y furent rédigées<sup>39</sup>, les sour-

33 Joachim Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre, ou Histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes et du chapitre de Saint-Ursmar à Lobbes et à Binche*, 2 vol., Louvain 1865 (dorénavant: Vos).

34 Joseph WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes. Depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale*, Tournai 1909 (dorénavant: WARICHEZ).

35 Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse. VII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen 1985, p. 91–136 et 285–346.

36 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*.

37 Anne-Marie HELVÉTIUS, *Saint Landelin et les origines de l'abbaye de Crespin*, dans: *Revue bénédictine* 98 (1987), p. 225–240; EAD., *Communautés religieuses, évêques et laïques dans l'ancien pagus de Hainaut durant le haut Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–milieu du XI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 1991; EAD., *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 1994.

38 Parmi de nombreuses publications, signalons Jean-Pierre DEVROEY, *Pour une typologie des formes domaniales en Belgique romane au haut Moyen Âge*, dans: *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles 1985, p. 29–45; ID., *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 1986; ID., *Corvées de labour et prestations de travail des paysans en pays mosan de part et d'autre de l'an mil*, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), *Évêque et prince*, p. 93–120.

39 Nicolas MAZEURE, *La vocation mémorielle des actes. L'utilisation des archives dans l'historiographie bénédictine des Pays-Bas méridionaux. X<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle*, Turnhout 2014.

ces hagiographiques consacrées à ses saints fondateurs<sup>40</sup>, ses relations avec le chapitre canonial voisin de Saint-Ursmer<sup>41</sup>, avec la proche ville de Thuin<sup>42</sup>, certains des personnages qui y ont joué un rôle clé (Olbaud<sup>43</sup>, Léonius<sup>44</sup>, Richard de Verdun<sup>45</sup>, Folcuin<sup>46</sup>), certaines de ses dépendances (les chapitres de Zegelsem<sup>47</sup>, d'Oudenburg<sup>48</sup> et d'Antoing<sup>49</sup>, le monastère de Wallers<sup>50</sup>).

40 Alain DIERKENS, La production hagiographique à Lobbes au x<sup>e</sup> siècle, dans: *Revue bénédictine* 93 (1983), p. 245–259.

41 Jérôme VERDOOT, Dans l'ombre des bénédictins. Le chapitre canonial Saint-Ursmer de Lobbes au Moyen Âge, dans: *Revue bénédictine* 128 (2018), p. 142–174.

42 ID., L'émergence de la communauté urbaine de Thuin aux XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, dans: *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte* 46 (2019), p. 331–346.

43 Alain DIERKENS, Entre Cambrai et Liège. L'abbaye de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans: MAILLARD-LUYPAERT, CAUCHIES (dir.), *Autour de la Bible de Lobbes*, p. 13–42.

44 Steven VANDERPUTTEN, A Time of Great Confusion. Second-Generation Cluniac Reformers and Resistance to Monastic Centralization in the County of Flanders (ca. 1125–1145), dans: *Revue d'histoire ecclésiastique* 102 (2007), p. 47–75; ID., Monastic Recruitment in an Age of Reform. New Evidence for the Flemish Abbey of Saint-Bertin (10<sup>th</sup>–12<sup>th</sup> centuries), dans: *Revue bénédictine* 122 (2012), p. 249–250.

45 ID., Identité collective et mémoire des réformes »richardiennes« dans l'historiographie bénédictine en Basse-Lotharingie et au nord-est de la France (XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles), dans: *Le Moyen Âge* 117 (2012), p. 259–289; ID., *Imagining Religious Leadership. Richard of Saint-Vanne and the Politics of Reform*, Ithaca 2015.

46 Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècle)*. Essai d'anthropologie sociale, Paris 1995; Alain DIERKENS, Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du X<sup>e</sup> siècle, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), *Évêque et prince*, p. 271–296.

47 Brigitte MEIJNS, Communautés de chanoines dépendant d'abbayes bénédictines pendant le haut Moyen Âge. L'exemple du comté de Flandre, dans: *Revue bénédictine* 113 (2003), p. 90–123, ici p. 95–97.

48 Ibid., p. 111–117.

49 Jacques NAZET, *Les chapitres de chanoines séculiers en Hainaut du XII<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1993.

50 Réginald-Ferdinand POSWICK, Moustier-en-Fagne. Le monastère de Wallers, dans: *Publications de la Société d'histoire régionale de Rance (1970–1975)* 8 (1976), p. 59–84.

L'environnement dans lequel évoluait l'abbaye est, lui aussi, assez bien connu, qu'il s'agisse des cadres diocésains liégeois<sup>51</sup> et cambrésien<sup>52</sup>, du paysage monastique dans lequel s'insérait Lobbes<sup>53</sup>, ou de l'environnement politique hainuyer<sup>54</sup>. Nous serons ainsi à même d'appuyer nos recherches sur une base historiographique particulièrement solide.

Hélas, d'autres thèmes importants pour notre propos ont été quelque peu négligés par les historiens, ce qui compliquera la tâche que nous nous sommes confiée. Ainsi, nous ne connaissons que peu de chose des évêques de Cambrai après le schisme de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. De même, les abbayes d'Aulne et de Bonne-Espérance n'ont pas encore trouvé leur(s) historien(s). Leurs cartulaires ne sont d'ailleurs pas édités, alors même que nombreux sont les historiens qui

51 Jean-Louis KUPPER, *Liège et l'Église impériale. XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles 1981; ID., *Notger de Liège (972–1008)*, Bruxelles, 2016; Alexis WILKIN, *La gestion des avoires de la cathédrale Saint-Lambert des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique du pays mosan*, Bruxelles 2008; ID., KUPPER (dir.), *Évêque et prince*.

52 Charles MÉRIAUX, «*Gallia irradiata*». Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge, Stuttgart 2006; ID., *Hagiographie et réforme à Cambrai au début du XI<sup>e</sup> siècle*. La Vita Autberti et son auteur, dans: CORRADINI, DIESENBERGER, NIEDERKORN-BRUCK (dir.), *Zwischen Niederschrift und Wiederschrift*, p. 337–338; Charles MÉRIAUX, *Dans l'ombre de Notger. Les évêques de Cambrai à la fin du X<sup>e</sup> siècle*, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), *Évêque et prince*, p. 181–206; Erik VAN MINGROOT, Art. «*Gérard I<sup>er</sup> de Florennes*», dans: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XX, Paris 1984, col. 747; ID., Art. «*Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai († 1092)*», *ibid.*, col. 752; ID., *Een decennium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk (1092–1102/1103)*. De voorname acteurs, dans: DUVOSQUEL, DIERKENS (dir.), *Villes et campagnes au Moyen Âge*, p. 713–745.

53 Steven VANDERPUTTEN, «*Literate Memory*» and Social Reassessment in Tenth-Century Monasticism, dans: *Mediaevistik* 17 (2004), p. 65–94; ID., *A Time of Great Confusion*; ID., *Monastic Reform, Abbatial Leadership and the Instrumentation of Cluniac Discipline in the Early Twelfth-Century Low Countries*, dans: *Revue Mabillon* 23 (2012), p. 41–65; ID., *Reform, Conflict, and the Shaping of Corporate Identities. Collected Studies on Benedictine Monasticism in Medieval Flanders, c. 1050–c. 1150*, Berlin, Münster, Londres 2013; ID., *Imagining Religious Leadership*; ID., *Monastic Reform as Process*.

54 Michel DE WAHA, *La marche impériale de Namur-Luxembourg. Vicissitudes d'un concept géopolitique de 1150 à 1300*, dans: MARGUE (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg*, p. 91–159; Michel DE WAHA, *Du «pagus» de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction d'une principauté*, dans: *La charte-loi de Soignies et son environnement*, p. 25–111; ID., «*Fili Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt*». Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du X<sup>e</sup> siècle, dans: BILLEN, DUVOSQUEL, VANRIE (dir.), *Hainaut et Tournaisis*, p. 61–85; Michel DE WAHA, «*Oppida quaedam ipsorum novitia*». Des fortifications lotharingiennes, dans: GAILLARD et al. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée*, p. 207–240; Michel DE WAHA, *Le sauvagement de Beaumont. Trace de l'expansion hainuyère dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans: *Annales du Cercle archéologique de Mons* 82 (2015), p. 97–122.



connaissent la richesse du cartulaire d'Aulne en matière d'histoire sociale notamment. Y apparaissent en effet en nombre les petits seigneurs locaux de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de la Sambre moyenne. Hélas, les projets d'édition de ce document n'ont jamais abouti, ce qui nous en a rendu l'utilisation complexe: nous n'avons pas été en mesure de l'utiliser de façon exhaustive et n'avons ainsi pas pu réaliser de dossiers prosopographiques aussi satisfaisants que désirés. La tâche était rendue d'autant plus complexe que nous ne disposons d'aucune synthèse consacrée aux classes privilégiées hainuyères. Ainsi, des lignages comme ceux des Chimay ou des Avesnes demeurent largement inconnus.

Comme c'est souvent le cas, nous disposons donc d'une base bibliographique solide mais mal ventilée pour éclairer nos questionnements. Cette situation conditionnera immanquablement l'ampleur de certaines de nos analyses mais, heureusement, ne s'avérera néanmoins jamais rédhibitoire.

## **Méthodologie**

Nous tenons, par avance, à défendre certaines options méthodologiques que nous avons choisi d'adopter et qui pourraient être mal comprises: nous avons choisi de ne pas étudier de façon exhaustive les sources qui ne soient pas directement en lien avec l'abbaye de Lobbes (celles qui n'y aient pas été produites ou qui ne l'évoquent pas directement). Ce procédé s'explique par la manière dont nous concevons l'apport du présent ouvrage à l'historiographie du monachisme. Nous voyons notre travail avant tout comme une modeste contribution à une meilleure compréhension du bénédictinisme médiéval et non comme un ouvrage susceptible de remettre en question des pans entiers de l'historiographie monastique. Ainsi, les pages qui suivent sont consacrées à l'étude aussi exhaustive que possible des relations du cas d'étude qu'est l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes avec son environnement.

Pour cette raison, nous avons désiré demeurer aussi proche que possible des enseignements des sources lobbaines et privilégier toujours un raisonnement déductif, refusant tout processus d'induction qui pourrait conduire à appliquer à Lobbes des schémas préconçus sans tenir suffisamment compte des réalités locales. Cette méthodologie nous a donc poussé à laisser dans le flou certains pans de l'histoire lobbaine qui ne pouvaient être éclaircis au moyen des sources que nous avons choisi de privilégier. Un exemple éclairant: Richard de Verdun fut abbé de Lobbes de 1020 à 1032 et les sources lobbaines ne permettent pas de dire quoi que ce soit de son abbatiat. Or, par le passé, plusieurs historiens, connaissant la réputation de l'abbé, se sont avisés de décrire son action à Lobbes et à affirmer qu'il mit en place de nouvelles coutumes qui furent par la

suite ardemment défendues par les moines<sup>55</sup>. Rien ne permet de l'affirmer. De la même façon, l'abbé Léonius (1131–1137) était prévôt de Saint-Georges à Hesdin avant de prendre la tête de Lobbes et dirigea l'abbaye de Saint-Bertin une fois parti de la vallée de la Sambre. Nous n'avons pas mis à profit les sources de ces deux institutions de façon systématique car elles auraient permis d'éclairer le destin individuel de l'abbé mais pas le sort de l'institution qui nous occupe ici. Ce qui intéresse notre propos est l'attitude de Léonius à Lobbes et non les raisons qui, dans son histoire personnelle et son parcours monastique, expliquent cette attitude. Il ne nous semble aucunement opportun d'appliquer à Lobbes des raisonnements issus des sources de Saint-Bertin ou de Saint-Georges uniquement parce que ces institutions étaient dirigées par la même personne. Bien sûr des parallèles peuvent être soulignés, comme l'impressionnante croissance du nombre de moines dans chacune de ces institutions sous le gouvernement de Léonius, mais il s'agit uniquement de souligner des similitudes, sans en tirer de conclusions qui seraient, au vu des objectifs plus restreints du présent ouvrage, par trop téméraires.

Ce même parti pris méthodologique explique que nous n'ayons pas consacré de chapitre aux réseaux monastiques institutionnalisés dans lesquels s'insérerait l'abbaye de Lobbes. Nous savons que Léonius joua un rôle important dans le réseau d'abbayes réformées de l'archidiocèse de Reims dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, exploiter les documents normatifs issus des chapitres des abbés bénédictins de cette province n'aurait pas éclairé l'attitude de l'abbaye de Lobbes à l'égard de ses voisins. De plus, peu des sources issues de ce réseau sont directement consacrées à l'abbaye de Lobbes. À nouveau, privilégiant un raisonnement déductif, nous avons préféré faire preuve de prudence dans l'utilisation de ces documents. Or l'abbaye de Lobbes ne nous a laissé aucun coutumier. Nous ne serons donc pas en mesure d'étudier la discipline ou les préceptes théoriques qui puissent expliquer un comportement spécifique. Dans le fond, ce n'est pas un problème. En effet, notre travail a plutôt pour objectif de décrire un comportement concret. Dans cette optique, nous avons considéré qu'il n'était pas opportun de consulter toutes ces sources de façon exhaustive et nous avons choisi de nous reposer essentiellement sur de la bibliographie. Ce choix se justifiait d'autant mieux que nous disposons de travaux récents et d'une qualité qui n'est plus à démontrer sur le sujet, essentiellement fruits du travail de Steven Vanderputten.

Enfin, le lecteur attentif remarquera aisément le peu de place laissé au comparatisme dans le présent travail. Outre le parti pris méthodologique que nous venons d'évoquer et qui nous a tenu éloigné d'une consultation exhaus-

<sup>55</sup> Hubert DAUPHIN, *Le bienheureux Richard. Abbé de Saint-Vanne de Verdun* († 1046), Louvain 1946; WARICHEZ.

tive des sources étrangères à Lobbes, nous n'avons pas conçu notre travail comme une comparaison, mais plutôt comme une étape préalable à la réalisation de synthèses comparatistes, comme une contribution au travail d'autres historiens qui auront l'audace – que nous n'avons pas – de travailler sur le mouvement bénédictin dans son ensemble.

Que le lecteur ne se méprenne donc pas quant à nos objectifs et n'espère pas trouver dans les pages qui suivent ce que nous n'avons pas désiré y mettre. En effet, l'exercice auquel nous nous sommes borné est celui d'une étude aussi poussée que possible d'une abbaye, mettant à profit les sources qu'elle nous a laissées et qui n'ont été que très peu utilisées par les historiens.

Nous mènerons nos analyses sur la longue durée, puisque la tension clôture-monde extérieur est historique et donc susceptible de variations notables au cours du temps<sup>56</sup>. Nous entamerons donc nos recherches avec la fondation de l'abbaye de Lobbes dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle et la prolongerons jusqu'au XIV<sup>e</sup>. De la sorte, nous pourrions mettre à profit des sources qui ont été parfois totalement négligées par les historiens, notamment le cartulaire de l'abbaye<sup>57</sup> que seul Joseph Warichez a systématiquement utilisé, puisqu'il n'est pas édité. Or, cet auteur n'a prolongé son étude que jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, alors que le cartulaire comprend surtout des chartes datées du XIII<sup>e</sup>. De nombreux documents n'ont donc jamais été mis à profit par les historiens. Nous cesserons nos investigations au XIV<sup>e</sup> siècle, à une époque où l'environnement politique dans lequel évoluait l'abbaye de Lobbes changea fondamentalement de nature<sup>58</sup>, ce qui nous semble constituer une césure logique dans le cadre de l'étude de l'insertion d'un monastère dans la société qui l'entourne. De la sorte, nous dépasserons aussi la césure «classique» de l'histoire monastique médiévale qui se situe aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

Certains aspects des relations de l'abbaye de Lobbes avec son environnement ne seront qu'effleurés dans les pages qui suivent, malgré leur intérêt parfois fondamental pour notre propos. Il faut y voir deux raisons distinctes. Premièrement, des questions heuristiques. En effet, les sources à notre disposition ne nous permettront pas d'étudier de façon satisfaisante les obits, les dépendants de l'abbaye<sup>59</sup> ou encore les droits de justice, par exemple. D'une façon générale, le peuple des campagnes est absent des sources dont nous disposons. Deuxièmement, certains aspects précis des interactions entre Lobbes et l'exté-

56 WILKIN, *Communautés religieuses bénédictines*, p. 103.

57 Archives de l'État à Mons, *Cartulaires*, 33 (dorénavant: *Cartulaire 33*).

58 Voir John WATTS, *The Making of Polities. Europe 1300–1500*, Cambridge 2009.

59 Sur le sujet, voir Jérôme VERDOOT, *L'implantation d'une famille de la petite aristocratie dans la vallée de la Sambre aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 96/2 (2018), p. 847–861.

rieur ont déjà été traités dans des travaux spécifiques récents dont nous avons dressé le panorama quelques pages plus haut (relations avec le chapitre voisin de Saint-Ursmer et d'autres dépendances, avec les châtelains et les bourgeois de Thuin, etc.).

## Présentation des principales sources

Nous avons souligné en début de texte les profits nombreux apportés par l'intérêt porté depuis quelques décennies aux documents eux-mêmes en tant qu'objets d'étude. Une étude des sources à notre disposition est donc indispensable avant toute mise à profit des documents en question. Nous n'allons néanmoins pas nous y atteler ici puisque nous avons déjà consacré plusieurs pages à l'étude des sources lobbaines<sup>60</sup>, notamment à ce qui s'avérera notre principal gisement documentaire, le cartulaire n° 33 des Archives de l'État à Mons. Nous nous contenterons donc ici de rappeler brièvement nos conclusions et nous permettons de renvoyer le lecteur vers les travaux cités en note pour plus de renseignements.

Quand on connaît la taille et l'envergure qui étaient celles de l'abbaye de Lobbes au Moyen Âge, l'ampleur des sources à notre disposition peut paraître dérisoire. Hélas, la majeure partie des archives de l'abbaye ont été perdues lors de sa destruction par les révolutionnaires français en 1794 et lors du bombardement des Archives de l'État à Mons le 14 mai 1940. Il demeure néanmoins une base heuristique suffisamment riche pour nous permettre de travailler avec profit.

Nous disposons de plusieurs sources hagiographiques consacrées aux saints fondateurs de l'abbaye (Landelin, Ursmer et Ermin). Hélas, ces documents n'éclairent pas beaucoup nos questions de recherche. Il en va tout autrement pour les »Gesta abbatum Lobbiensium« rédigées dans les années 980 par l'abbé Folcuin. Ce texte est d'une immense richesse mais doit être utilisé avec prudence car il fut rédigé dans une période particulière de l'histoire lobbaine. En effet, de 881 à 957, l'abbaye était aux mains des évêques de Liège, qui en occupaient personnellement le poste d'abbé. En 957/960, les prélats liégeois ont rétabli un abbé régulier à Lobbes. C'est en 965, soit moins d'une décennie plus tard, que Folcuin prit la tête du monastère. Il fut néanmoins vite évincé de l'abbatiate par Rathier de Vérone, ancien moine de Lobbes qui avait été évêque de Liège et de Vérone et qui avait la faveur de la majeure partie de la communauté. Il fallut que l'évêque Notger intervienne pour arbitrer le conflit. Il prit parti pour Folcuin. Celui-ci devait donc sa place à l'évêque avec lequel il entre-

60 Id., Pour les siècles des siècles, p. 16–26 et 171–176.

tenait une relation particulièrement étroite. Il ne put ainsi empêcher l'imposant évêque de placer l'abbaye largement sous son influence. Parallèlement, les fils de Régnier III de Hainaut se faisaient de plus en plus menaçants à l'ouest du monastère. Ainsi, le récit de Folcuin ne peut être lu en faisant abstraction de ce contexte politique très particulier.

Les »Gesta« de Folcuin ont été continuées en 1162 par un moine anonyme<sup>61</sup>. À nouveau, le contexte de rédaction est essentiel pour comprendre le texte. À l'époque, l'abbaye de Lobbes faisait face à des embarras financiers particulièrement sérieux dont, étonnamment, l'auteur du texte ne cherche pas à dédouaner les abbés de Lobbes. Il met certes en avant les prédations de laïcs et d'intendants monastiques mais n'hésite pas à montrer la responsabilité d'abbés comme Léonius (1131–1137) ou Lambert (1137–1149) dans la situation financière désastreuse de l'abbaye. À la même époque, l'abbaye devait faire face à un mouvement autonomiste particulièrement puissant de la part des bourgeois de Thuin qui serait arbitré, deux années plus tard, par l'évêque de Liège, au profit des bourgeois, au grand mécontentement des moines<sup>62</sup>. En 1162, il était donc question d'attirer la sympathie des évêques de Liège.

C'est peut-être le record rendu en 1164 en faveur des bourgeois de Thuin qui explique l'animosité extrême dont font preuve deux *fundationes* rédigées à la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup> à l'égard des évêques de Liège. Contrairement au rédacteur des »Gesta continuata«, ces deux textes rejettent l'entière responsabilité des embarras financiers vécus par l'abbaye sur les prélats liégeois qu'ils accusent d'avoir dérobé la majeure partie du patrimoine foncier lobbain au IX<sup>e</sup> siècle, quand ils dirigeaient l'abbaye. L'un de ces deux textes accorde d'ailleurs une place prépondérante à l'affirmation des droits de Lobbes à Thuin<sup>64</sup>.

Voici donc les principales sources narratives à notre disposition. Hormis celles-ci, nous disposons de quatre documents conservés dans le fond des cartulaires des Archives de l'État à Mons. L'un d'entre eux (n° 35) n'est, en fait, qu'un inventaire des archives de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle et dont l'intérêt réside surtout dans les notices qu'il fournit de documents aujourd'hui perdus. Le second (n° 115) est un ensemble composite qui comprend des copies d'actes autant que des chroniques ou d'autres types de documents. Il date vraisemblablement

61 *Gesta abbatum Lobbiensium continuata*, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XXI, Hanovre 1869, p. 308–333 (dorénavant: GALcont).

62 VERDOOT, L'émergence de la communauté urbaine de Thuin.

63 *De fundatione et lapsu monasterii Lobbiensis*, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 548–554 (dorénavant: *De fundatione*); HUGUES LE PRIEUR, *Fundatio monasterii Lobbiensis*, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 544–548 (dorénavant: *Fundatio*).

64 *De fundatione*, c. 12, p. 553.

blement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le plus intéressant de tous ces documents est le cartulaire n° 33 qui, lui, mérite véritablement l'appellation de cartulaire. Il fut compilé à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle dans le but de renseigner le patrimoine foncier de l'abbaye. Les actes qu'il contient ont donc fait l'objet d'une sélection rigoureuse à cette époque, et on y trouve surtout des actes de donations ou des confirmations de donations. Il renferme des chartes en nombre surtout pour le XIII<sup>e</sup> siècle, après quoi la quantité de documents qu'il contient diminue fortement. Le dernier document (n° 34) est une table analytique des actes conservés dans le cartulaire n° 33. Il est intéressant puisqu'il fournit des résumés d'actes anciennement contenus dans le cartulaire n° 33 mais aujourd'hui perdus.

Telles sont les principales sources à notre disposition. Elles permettent d'étudier l'ensemble de la période envisagée dans le présent ouvrage à l'exception de la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, qui est particulièrement mal connue. Par ailleurs, le site de l'abbaye ne fut jamais fouillé et nous ne disposons donc pas de sources archéologiques.

## Plan de travail

Avant d'utiliser ces sources pour éclairer les relations de l'abbaye avec son environnement, il convient de fournir au lecteur un aperçu de l'histoire de l'institution. Nous venons de publier une monographie consacrée à cette question<sup>65</sup>. Il ne nous a donc pas semblé opportun de refaire ici l'analyse qui a permis cette réécriture de l'histoire lobbaine. Nous nous contenterons donc de fournir un résumé de nos principales conclusions. Pour des questions de lisibilité, nous avons décidé de ne pas inclure ici tout l'apparat critique qui accompagne notre monographie. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des références complètes, nous nous permettons donc de renvoyer le lecteur vers cette monographie.

Ensuite, nous passerons au cœur même de notre projet, qui sera composé de deux parties. La première sera consacrée à l'insertion de l'abbaye de Lobbes dans les réseaux politiques et aristocratiques de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Nous y étudierons ses relations avec les princes qui exerçaient leur autorité en Lotharingie (chapitre 1) ainsi qu'avec les plus petits seigneurs de la vallée de la Sambre (chapitre 2) et avec ses avoués (chapitre 3). La seconde partie sera divisée en trois chapitres chronologiques et abordera la gestion du temporel monastique et l'approvisionnement des religieux. Enfin, en conclusion, nous tenterons de

65 VERDOOT, Pour les siècles des siècles.

faire communiquer ces approches pour éclairer certains éléments de l'histoire lobbaine dont la compréhension impose une certaine prise de hauteur.





## L'abbaye de Lobbes du VII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Aperçu historique

L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes a été fondée par saint Landelin, personnage bien connu puisqu'il est également le fondateur des abbayes d'Aulne, de Wallers et de Crespin. D'après les sources hagiographiques, Landelin serait né peu avant 640 à Vaulx, en Neustrie, de parents nobles qui l'auraient confié à l'évêque de Cambrai saint Aubert qui, le destinant à la cléricature, le baptisa et assura son instruction. Mais, vers 657, des parents du jeune homme l'auraient persuadé de quitter Aubert et de se livrer à une vie de brigandage. Toujours selon les textes hagiographiques, vers 660, Landelin, terrifié par une vision lui enjoignant de rejoindre Aubert, aurait quitté ses compagnons et serait retourné à Cambrai pour faire pénitence dans un monastère, après quoi Aubert lui aurait octroyé la cléricature. Puis, après un premier voyage à Rome, Landelin aurait reçu le diaconat, et enfin, après un deuxième, la prêtrise. Vers 665–670, après une dernière visite à Rome, Aubert autorisa Landelin à bâtir un monastère à Lobbes, sur la frontière orientale de son diocèse. Il ne s'agissait encore que d'installations modestes («monasteriales habitationes») quand le saint quitta Lobbes pour fonder deux autres monastères, qu'il subordonna à celui de Lobbes. Le premier était situé à Aulne, sur l'autre rive de la Sambre, à moins de cinq kilomètres de Lobbes, et le second se trouvait à Wallers, à une quarantaine de kilomètres de là, dans les Fagnes. En 687, Landelin quitta définitivement la vallée de la Sambre et partit fonder un nouveau monastère, plus à l'ouest, à Crespin, où il décéda et où furent conservées ses reliques.

En 689, Pépin II confia la direction de Lobbes à Ursmer, un fidèle qui lui avait été proposé par le «dux» Hydulphe, aristocrate neustrien rallié aux Pippinides et qui se retira par la suite à Lobbes, où il décéda en 707 et où il fut enterré. Saint Ursmer est né à Floyon, en Thiérache, d'une famille noble. Il a reçu une éducation soignée et se hissa dans la hiérarchie ecclésiastique jusqu'au rang d'évêque. Il était évêque «ad praedicandum» quand il devint abbé de Lobbes. La tradition lobbaine en fait d'ailleurs l'évangéliste de la Flandre, des Fagnes et de la Thiérache. Et c'est de cet apostolat que Lobbes aurait tiré la plupart de ses richesses, nous disent les sources hagiographiques. Cette assertion est plus que probablement fautive. Mais il convient de reconnaître que c'est

en effet l'abbatit d'Ursmer qui marqua les véritables débuts du monastère: le 26 août 697, il consacra lui-même l'église abbatiale aux saints Pierre et Paul; c'est aussi lui qui est à l'origine de l'église Sainte-Marie, qui faisait office d'église paroissiale et cimétériale.

Le successeur d'Ursmer, Ermin, était prêtre et était au service de l'évêque Madelgaire de Laon († 713). Ses grandes qualités lui valurent une certaine renommée et l'amitié d'Ursmer. Entre 711 et 713, se sentant trop âgé pour continuer à gérer le monastère, Ursmer lui confia la charge abbatiale avant de décéder, en 713. Ermin dirigea l'abbaye jusqu'à sa mort, le 25 avril 737. Son activité en tant qu'abbé de Lobbes est tue par sa *Vita*, qui préfère se concentrer sur ses vertus prophétiques.

À Ermin succéda l'abbé Théoduin. Contrairement à son prédécesseur, il n'était vraisemblablement pas évêque. Alain Dierkens a mis cette particularité en relation avec la présence, dans l'abbaye, d'Amoluin, Vulgise et Abel, tous trois évêques (*Klosterbischof*) entrés à Lobbes durant l'abbatit d'Ermin. La présence de ces trois hommes dispensait donc de nommer Théoduin abbé-évêque<sup>1</sup>. De cette période date la donation à l'abbaye de la *villa* de Fontaine-Valmont par le maire du palais Carloman, le 6 février 744.

Le successeur de Théoduin était déjà en poste en 751. Il s'agit de Théodulphe. Contrairement à son prédécesseur, Théodulphe portait le double titre d'*abbas* et d'*episcopus*. De lui, Folcuin se contente de nous dire qu'il a obtenu de nombreuses donations, dont les chartes existaient encore au X<sup>e</sup> siècle, dispensant – hélas – le chroniqueur d'en dire davantage. Il est, en outre, mentionné parmi les participants au concile d'Attigny (762–765) au sein desquels il tient une place de choix. Théodulphe resta à la tête de l'abbaye jusqu'à sa mort, en 776.

Vingt ans plus tôt, en 751, la réussite du coup d'état de Pépin III permit aux Carolingiens de prendre le contrôle de la nomination de tous les évêques diocésains du royaume franc (dont celui de Cambrai). C'est par cet intermédiaire qu'ils allaient désormais assurer leur contrôle sur les monastères. L'*abbas-episcopus* non seulement devenait inutile, mais il représentait un danger à cause de son indépendance. Le successeur de Théodulphe, Anson, ne porta donc que le titre d'abbé. De lui, Folcuin ne rapporte pas grand-chose. Il gouverna le monastère jusqu'à sa mort, en 800.

De son successeur, Abbon, nous ne connaissons que le nom. Le monastère fut ensuite gouverné par Hildéric, dont Folcuin nous dit qu'il était chanoine et qu'il usurpa l'abbatit. Hildéric participa au synode de Noyon (814) en tant qu'abbé de Lobbes. Là se trouvait également l'abbé de Saint-Quentin en Vermandois, Fulrad, le cousin de Charlemagne et, notons-le au passage, l'arrière-

1 DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 104–107, 292, 299 et 302.

grand-oncle de Folcuin, le chroniqueur lobbain. Avant 823, Fulrad devint abbé de Lobbes et cumula ainsi les deux abbatiats. C'est durant cet abbatiat que l'évêque de Cambrai Halitgaire (817–831) fit procéder à l'élévation des reliques d'Ursmer, le 26 mars 823. À la mort de Fulrad, le 31 janvier 826, l'abbatiat demeura dans la famille et passa à son neveu Ramnéric, dont nous ne savons rien.

Sous le gouvernement du successeur de ce dernier, Eggard, eut lieu la première ordination («*ordinatio clericorum*»), due à l'évêque de Cambrai Thierry, le 16 novembre 832. Le successeur d'Eggard, Hartbert (835–864), venait de l'abbaye de Corbie. C'est Louis le Pieux qui l'avait placé à la tête de l'abbaye. Folcuin loue le zèle que mit Hartbert à l'aménagement de l'établissement: il fit construire une cloche destinée à l'église abbatiale qui était encore en place du temps de Folcuin et il tenta, en vain, de bâtir un système d'abduction d'eau destiné à accroître le rendement des moulins de Lobbes. Il ne négligea pas les dépendances de l'abbaye: en 844, à sa demande, l'évêque de Cambrai Thierry procéda à la dédicace de nouveaux bâtiments à Wallers. À la fin de son abbatiat, l'abbaye comptait 78 moines. En 864, l'abbatiat de Hartbert fut brutalement interrompu par l'irruption de Hubert au monastère.

Hubert est le premier membre bien connu du lignage des Bosonides. Il était proche de Lothaire I<sup>er</sup>, qui lui avait confié le duché de Transjurane, centré autour du lac Léman, ainsi que l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. Hubert utilisa les biens de celle-ci pour se constituer un réseau de clients. Mais, malgré tout, sa position y demeura précaire. La puissance du duc crut à partir de 855, quand le jeune Lothaire II abandonna son amour de jeunesse, Waldrade, avec qui il avait eu un fils, pour épouser Theutberge, la sœur dudit Hubert. Mais le jeune roi se ravisa rapidement et, en 857, il répudia Theutberge au profit de Waldrade. Il se justifia notamment en accusant sa femme d'inceste avec son frère, Hubert. Ainsi, défendant sa sœur et son honneur, Hubert entra en guerre contre son beau-frère. Lothaire ne parvint pas à le déloger de son duché, qu'il céda donc à son frère, l'empereur Louis II, en 859. Ce dernier fut plus heureux que Lothaire et, en 860, Hubert dut se réfugier chez son allié Charles le Chauve. En 862, Hubert et Louis II semblent avoir conclu une trêve et Hubert regagna Agaune.

C'est en 864 qu'on retrouve sa trace. Il envahit alors l'abbaye de Lobbes, en chassa l'abbé, Hartbert, et prit sa place. Son duché était alors menacé de toutes parts: Louis et Lothaire s'étaient rencontrés à Orbe, où ils avaient décidé de confier le duché de Transjurane à Conrad le Jeune. Cette entrevue incita Hubert à quitter Lobbes et à regagner le lac Léman. Il fut finalement tué par Conrad en arrivant près d'Orbe, à la fin de l'année 864.

Hubert a toujours été présenté comme un pillard venu à Lobbes pour profiter des biens du monastère. Il semble pourtant que nous soyons ici face à un

processus de »*damnatio memoriae*«. En effet, contrairement à ce que pourrait laisser croire l'image qu'en donnent la plupart des auteurs, Hubert prit la peine de créer une mense conventuelle. À notre sens, cette mesure, destinée à s'inscrire dans la durée, indique qu'il aurait eu l'intention de demeurer à Lobbes. On est donc loin d'une expédition de rapine. Par ailleurs, les modalités de sélection des domaines destinés à cette mense conventuelle sont particulièrement révélatrices. En plus de motivations d'ordre géopolitique, Hubert était mu par des motivations économiques, mais aussi par un certain respect des moines, comme nous tenterons de le démontrer plus loin. Le but de Hubert n'était donc pas de faire main basse sur toutes les richesses de l'abbaye, quitte à laisser les moines dans l'embarras. La mense conventuelle comptait ainsi suffisamment de domaines pour alimenter les moines présents à Lobbes durant l'abbatit de Hartbert (78) ainsi qu'un nombre à peu près équivalent de *famuli*.

De plus, on peut, semble-t-il, exclure l'idée d'un rejet de Hubert par les moines. En effet, les modalités de création de la mense conventuelle montrent une réelle connaissance du patrimoine lobbain. Hubert ne peut donc pas en avoir été l'auteur, si ce n'est avec l'assistance de personnes connaissant le patrimoine domanial lobbain. Et qui d'autre que les dirigeants de l'abbaye pouvaient en avoir une idée claire? On peut donc légitimement avancer l'hypothèse d'une collaboration (volontaire ou forcée?) entre Hubert et ceux qui étaient à la tête de l'abbaye (hormis l'abbé Hartbert, bien évidemment, qui avait été renvoyé à Corbie par Hubert). Ces derniers, autant que Hubert, avaient intérêt à la création de la mense conventuelle. En fin de compte, les moines des années 860 semblent avoir été bien moins traumatisés par l'arrivée de Hubert à Lobbes que les chroniqueurs ultérieurs.

En dernière analyse, à Lobbes, Hubert semble donc s'être comporté, sinon dans la forme, du moins dans le fond, comme n'importe quel abbé laïc carolingien, en disposant de l'abbaye et de ses biens à sa guise, tout en protégeant les moines.

Depuis 751, Lobbes était une abbaye royale. Ainsi, quand Hubert quitta le monastère, ce dernier se retrouva automatiquement placé sous l'autorité de Lothaire II, qui ne nomma aucun abbé et conserva Lobbes sous son autorité. À la tête de l'abbaye, le roi ordonna la rédaction d'un polyptyque, c'est-à-dire d'une description des domaines affectés à la mense conventuelle. Il est remarquable qu'il n'ait pas remis en question le nouveau système d'organisation du temporel imposé par Hubert. C'est à l'évêque Jean de Cambrai qu'il confia la mission de réaliser ce document. Peu avant, il affecta à la mense conventuelle le grand fisc de Hon (peut-être à la demande de Waldrade, qui y aurait résidé quelques années). D'autre part, il est probable que la construction d'une nouvelle abbatiale ait été entamée pendant la période où Lothaire II présidait au destin de l'abbaye.

En 869, à la mort de Lothaire II, Charles le Chauve profita du mauvais état de santé de Louis le Germanique pour envahir la Lotharingie. Il s'attacha à asseoir son autorité sur ce nouveau territoire. C'est dans ce cadre que prend place son remariage avec Richilde. C'est aussi dans ce contexte qu'il prit le contrôle des abbayes royales de la région. Mais la guérison inattendue de Louis le Germanique et son arrivée en Lotharingie contraignirent le souverain de Francie occidentale à accepter un compromis. Ainsi fut conclu, un an plus tard, le traité de Meerssen. Lobbes entra alors dans la part de Charles le Chauve.

En 870, sans doute après Meerssen, Charles céda l'abbaye à son fils, Carloman, qui ne tarda pas à se révolter contre son père. La même année, il fut donc accusé de trahison au synode d'Attigny, dépouillé de ses bénéfices et enfermé à Senlis. Tout logiquement, l'abbaye royale de Lobbes se retrouva à nouveau entre les mains de Charles le Chauve, qui la conserva durant sept années, jusqu'à sa mort, en 877. Le monastère passa naturellement au roi suivant, Louis II le Bègue, qui en conserva le contrôle pendant deux ans, jusqu'à sa mort, le 10 avril 879.

Le vide laissé par sa mort et par la lutte qui opposa ses deux fils (Louis III et Carloman II) pour la succession attisa les convoitises. D'abord de la part de Louis III le Jeune, qui obtint le rattachement de la Lotharingie à la Germanie en 880, à Ribémont. Mais aussi de Hugues, le fils de Lothaire II et de Waldrade qui, allié à son beau-frère Theutbald, tenta de s'emparer du royaume de son père. Il fut cependant défait en 880 par Louis III. Il fallait néanmoins ménager la susceptibilité d'un homme de sang carolingien disposant de l'appui d'une partie de l'aristocratie lotharingienne: Louis lui confia donc l'abbatiate de Lobbes. Doter un homme qui avait déjà des appuis dans une région dont il réclamait le trône en lui offrant une puissante abbaye lotharingienne était une manœuvre risquée. Hugues se révolta à nouveau contre Louis en 881. Il fut à nouveau défait, et Louis le Jeune confia l'abbaye à l'évêque de Liège, Francon.

Mais Francon ne se satisfut pas de cette possession de l'abbaye en bénéfice. Le 15 novembre 889, il obtint donc d'Arnoul de Carinthie la donation du monastère de Lobbes à l'Église de Tongres-Liège<sup>2</sup>. Dorénavant, le cumul de la charge abbatiale de Lobbes et de l'épiscopat de Liège ne reposait plus sur une simple union personnelle dont Francon bénéficiait à titre exceptionnel, mais était institutionnalisé. De royale, l'abbaye de Lobbes devint épiscopale, statut qu'elle conserva jusqu'à sa destruction, en 1794.

L'empereur maintint la division du patrimoine lobbain telle que Hubert l'avait mise en place. Par ailleurs, il tenait pour certain que, si la vie régulière était rétablie à Lobbes, Francon accepterait de majorer la mense conventuelle.

<sup>2</sup> Diplôme de l'empereur Arnoul de Carinthie pour l'Église de Liège (15 nov. 889), éd. Paul Fridolin KEHR, MGH, DD Arn, Berlin 1940, n. 64, p. 94–96.

C'est ce qu'il fit en y adjoignant les domaines de Gilly et de Biesmerée. Ce transfert indique que la discipline – mise à mal durant les abbatiats des souverains carolingiens – a bel et bien été restaurée à Lobbes peu après 889, et que Francon a veillé à ce retour à la vie régulière. Le diplôme de 889, à la demande de l'évêque lui-même, accorda aussi à la »porta vel hospitale« de l'abbaye les dîmes de toutes les réserves du temporel de Lobbes (quelle que soit la mense à laquelle elles avaient été affectées). C'est une mesure classique qu'on retrouve notamment à Nivelles en 877<sup>3</sup>. C'est à cette occasion que fut rédigée une liste des domaines possédés par l'abbaye (liste courte). En échange de cette donation, Arnoul demandait que les Églises de Lobbes et de Liège célèbrent par des aumônes et des prières les anniversaires de la mort de son père, Carloman de Bavière, celui de son accession au trône et celui de son futur décès.

L'attitude de Francon à l'égard de l'abbaye est difficile à interpréter. Il a très clairement marqué un intérêt pour le monastère à partir de son entrée dans le patrimoine épiscopal, en 889. En effet, il semble avoir œuvré au rétablissement de la discipline, comme on vient de le voir. Il a également (re)structuré le fonctionnement interne de l'établissement via la dotation des offices monastiques du coître de Saint-Pierre, du portier et de l'hôtelier, et via la probable création d'une mense abbatiale. En revanche, avant 889, il est plus malaisé d'évaluer son abbatiat. On sait qu'il a été en contact avec Lobbes, ce qui lui a permis de rencontrer le moine Theutère, qu'il fit chorévêque de Liège peu après 882<sup>4</sup>. En revanche, il ne prit pas la peine d'agir pour rétablir la discipline à Lobbes. Il semble donc (mais n'est-ce pas un effet de source?) que Francon ne s'intéressa véritablement à l'abbaye, à la vie religieuse et à son fonctionnement qu'à partir du moment où il en détint la pleine propriété. Auparavant, la détention de Lobbes lui procurait prestige et puissance, mais il semble relativement absent de la vie des religieux. La demande de la pleine propriété de l'abbaye à Arnoul montre d'ailleurs qu'il ne se satisfaisait pas de la situation d'avant 889.

À Francon succéda Étienne. À sa mort, en 920, deux candidats se présentèrent, Hilduin, chanoine de Saint-Lambert, candidat de Gislebert et de l'archevêque Hermann de Cologne, et Richer, abbé de Prüm, soutenu par Charles le Simple et Fulcon de Reims. C'est Richer qui l'emporta, et Hilduin se consola avec le diocèse de Vérone, puis celui de Milan. Richer décéda en 945 et fut remplacé par Hugues, qui ne demeura que deux ans sur le siège de saint Lambert. Il mourut en 947, remplacé par l'évêque Farabert, qui dirigea le diocèse jusqu'à son décès, en 953.

<sup>3</sup> Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France, t. II, éd. Georges TESSIER, Paris 1952, n. 433, p. 467.

<sup>4</sup> Voir KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 253.

L'étude de l'abbatit lobbain de ces prélats liégeois est d'une grande complexité. Longtemps, leur attitude a été vilipendée par les historiens, qui accordaient une confiance excessive dans des chroniques lobbaines dont la crédibilité a été très largement remise en question par Jean-Pierre Devroey<sup>5</sup>. En fait, la vénalité introduite dans l'attribution des charges monastiques par les évêques de Liège a certes eu des conséquences sur le respect de la règle et la vie commune, mais le tableau est loin d'être aussi noir que ce qu'ont dépeint les chroniqueurs: le temporel n'a pas été dilapidé et, surtout, l'abbaye devint, sous la tutelle liégeoise, le plus important centre intellectuel de la région. D'ailleurs, la vénalité des charges monastiques n'a pas l'air d'avoir suscité l'opposition des moines à l'époque. Enfin, l'entrée de Hériger au monastère, dans les années 940, montre que Lobbes attirait toujours la noblesse et n'était pas considérée comme une abbaye décadente.

L'évêque Farabert décéda en 953. L'empereur Otton devait alors faire face à une révolte menée par Conrad le Rouge, duc de Lotharingie allié à son propre fils, Liudolf. La même année, il plaça donc son frère, Brunon, à la tête de l'archevêché de Cologne et lui confia des pouvoirs analogues aux fonctions ducales en Lotharingie. La première mesure du nouvel archevêque fut le règlement de la succession de Farabert. Il plaça alors l'un de ses protégés, l'ancien moine de Lobbes et évêque de Vérone Rathier, sur le trône de saint Lambert. Mais Otton, en butte à la révolte de Conrad et Liudolf d'une part, aux invasions hongroises d'autre part, ne put soutenir efficacement son jeune frère. Les Régner, dont les nombreuses possessions dans le pays mosan rendaient capital le contrôle de l'Église de Liège, tirèrent parti de la situation: en 954, alors que l'évêque Rathier célébrait la Noël dans son ancienne abbaye de Lobbes, Régner III et son frère Raoul s'emparèrent de la cité de Liège et placèrent leur neveu Baldéric à la tête du diocèse. Dès le début de l'année 955, Rathier se vit contraint de se réfugier auprès de l'archevêque Guillaume de Mayence (lui-même fils d'Otton I<sup>er</sup>), puis dans la dépendance lobbaine d'Aulne, mise à sa disposition par Baldéric, avant de repartir, en 961–962, vers Vérone. Brunon n'eut d'autre choix que de reconnaître le «coup d'État» des Régner en échange, cependant, du serment qu'ils protégeraient les droits de l'Église et du roi.

Régner III profita alors de la présence de son neveu à Liège et de l'affaiblissement temporaire de Brunon pour tenter de prendre le contrôle de Lobbes. Il plaça donc à sa tête l'un de ses fidèles: en 955 ou 956, il déposa le prévôt Bli-tard, au grand mécontentement des religieux, et le remplaça par son favori, Erluin, «premier abbé» de Gembloux.

L'hostilité des moines de Lobbes envers Erluin était forte. En 955 ou 956, quelques religieux l'ayant violemment passé à tabac, il se vit contraint de fuir

5 DEVROEY, *Le polyptyque*, p. lxxxi–lxxxiv.

auprès de l'avoué du monastère. Ensemble, nous dit Folcuin, ils se rendirent à Herly (mense conventuelle) pour y récupérer du vin et le cacher (»recondit«) dans le domaine de Fontaine-Valmont (mense abbatiale). Les moines ne se résignèrent pas et se rendirent donc dans ce lieu pour y récupérer leur dû. Plus tard, dans le courant de l'année 957, Erluin s'étant rendu dans le domaine de Biesmerée pour y vendre les récoltes afin de couvrir les frais d'un banquet qu'il avait offert à Baldéric et Régnier à la Noël 956, il fut alors battu par les moines et la population locale et ne survécut que de justesse. Le prévôt pensait avoir plus d'influence sur les religieux s'il était revêtu régulièrement de la dignité abbatiale. Il se fit donc donner l'investiture par Baldéric, revint au monastère et en chassa la majorité des moines. La réaction fut violente: le 20 octobre 957, durant la nuit, trois jeunes moines tirèrent Erluin du dortoir, le sortirent de l'enceinte monastique, lui crevèrent les yeux, lui coupèrent une partie de la langue et le renvoyèrent à Gembloux.

Mais Erluin portait toujours le titre abbatial de Lobbes, même s'il ne pouvait plus y exercer ses fonctions. C'est probablement Aletran qui assura la gestion des deux établissements pour le compte d'Erluin.

En 958, Brunon s'allia à Lothaire, roi de Francie occidentale, et s'attaqua à Régnier. Pris en tenaille, ce dernier n'eut d'autre choix que la reddition. Il fut jugé l'année suivante à Cologne, privé de ses biens et condamné à l'exil. Baldéric décéda quelques mois plus tard, le 20 avril 959. Brunon en profita pour reprendre le contrôle du diocèse de Liège et nomma, à sa tête, Éracle (959-971), ancien doyen de Saint-Cassius de Bonn.

Avec la mort de Baldéric et le retour en force de Brunon, Erluin perdait son dernier soutien. L'évêque Éracle ne lui conserva pas ses deux titres abbatiaux. Il le maintint à Gembloux et lui retira l'abbatiale de Lobbes pour reprendre le contrôle de l'abbaye. Néanmoins, comme l'a souligné Alain Dierkens, lorsque Baldéric avait confié à Erluin le titre d'abbé de Lobbes, en 957, il avait rompu le système de l'évêque-abbé mis en place par Francon sept décennies plus tôt. Ce précédent allait avoir des conséquences lourdes: dès lors, l'abbé de Lobbes ne serait plus jamais un évêque de Liège<sup>6</sup>. Éracle confia donc l'abbatiale de Lobbes à Aletran en 960.

L'abbatiale d'Aletran est marqué par la »restauration« de l'abbaye, qui consista en un rétablissement d'une discipline stricte, aux dires de Folcuin, son successeur (qui aurait donc trouvé, en arrivant à Lobbes, une abbaye où les biens et la table étaient à nouveau communs). Mais cette *restauratio* touchait également le temporel. En effet, c'est dans ce cadre qu'Aletran demanda à Éracle la restitution de certains domaines qui avaient été aliénés. Folcuin évoque Strée, donné en bénéfice. Ce domaine appartenait à la mense conventuelle. Mais Folcuin

<sup>6</sup> DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 119.



mentionne également la »restitution« (»Evracrus restituens«) de Gozée et de Jumet, qui avaient été donnés en précaire. Ces *villae* faisant auparavant partie de la mense abbatiale, on peut considérer qu'il s'agissait en fait de donations de la part de l'évêque et non de restitutions, contrairement à ce qu'affirme le chroniqueur.

Aletran décéda le 9 novembre 965, après cinq années à peine de gouvernement, et fut remplacé par un jeune moine de Saint-Bertin, Folcuin, le rédacteur des »Gesta abbatum Lobbiensium«.

Folcuin était issu d'une illustre famille assimilée à la dynastie carolingienne qui œuvra, au début du X<sup>e</sup> siècle, au développement du culte d'un de ses membres, saint Folcuin, évêque de Thérouanne († 855) dont les descendants organisèrent l'élévation des reliques en 928. Ce culte était centré autour du monastère de Saint-Bertin. C'est là que vingt ans plus tard, en 948, le jeune Folcuin fut donné comme oblat. Le monastère entretenait alors des liens très étroits avec le comte de Flandre, qui venait de mettre Gérard de Brogne à sa tête. À Sithiu, Folcuin reçut une éducation très soignée et travailla comme rédacteur de chartes et peut-être, aussi, comme archiviste de la communauté. Il rédigea également, à la demande de l'abbé Adalolphe, le cartulaire-chronique de l'abbaye.

Au cours du X<sup>e</sup> siècle, la famille de Folcuin, initialement possessionnée surtout dans la vallée de la Lys au IX<sup>e</sup> siècle, s'implanta de plus en plus profondément en Lotharingie. La nomination de Folcuin à Lobbes participe de cette implantation en Lotharingie, où la famille était particulièrement puissante. En témoigne à la fois son influence manifeste sur l'évêque Éracle, chargé de désigner un nouvel abbé à Lobbes, mais aussi la présence de l'empereur lui-même lors de sa bénédiction. Ce fait témoigne aussi des excellentes relations entretenues par la famille avec l'Empire, de même que l'ordination de Folcuin à Cologne – plutôt qu'à Cambrai –, par l'évêque de Cambrai Engran (962/3–965).

Malgré la référence à une »fratrum electio« dans les »Gesta«, il est vraisemblable que Folcuin ait été imposé aux moines par Éracle. Il ne parvint néanmoins pas à s'imposer véritablement à ceux-ci.

De son côté, Rathier, l'ancien moine de Lobbes devenu évêque de Vérone, puis de Liège, puis à nouveau de Vérone, fut expulsé de cette dernière cité par l'empereur en 968 et dut reprendre le chemin de l'exil. Se disant que »in aliena patria saepe quidem bene vivitur, sed male moritur«<sup>7</sup>, il décida, dès avant sa condamnation, de revenir en Lotharingie. L'évêque Éracle, ancien élève de Rathier lorsqu'il faisait partie de l'entourage de Brunon, lui exprima alors sa joie à l'idée de le revoir. Rathier demanda donc à Folcuin des chevaux et des

<sup>7</sup> FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 54–74, ici p. 69 (dorénavant GAL).

hommes pour l'aider dans son retour vers la Lotharingie. Il arriva les bras chargés d'or et d'argent et acheta l'abbaye de Saint-Amand, qu'il abandonna vite pour se tourner vers Aulne, mise à sa disposition par Éracle. Il acheta ensuite le monastère de Hautmont avant de revenir vers Aulne. Craignant visiblement le remuant vieillard, sachant par ailleurs que les moines de Lobbes et l'évêque de Liège lui préféraient Rathier, Folcuin semble avoir pris les devants en lui offrant, avec l'accord des moines, les domaines de Strée et de Gozée ainsi que les *abbatiolae* de Wallers et de Saint-Ursmer. Rien n'y fit, c'est Lobbes que voulait l'ex-évêque: selon le récit de Folcuin lui-même, il envahit («invadit») donc l'abbaye de Lobbes et en chassa Folcuin avec l'accord tacite de l'évêque. Craignant la vengeance de Folcuin et de sa famille »*quae non erat infima*«, Rathier fortifia l'abbaye »*in modum castelli*«<sup>8</sup>, dépensant pour cela le reste de sa fortune. Mais Folcuin ne fit aucune tentative pour reprendre le monastère par la force.

La mort d'Éracle, en 971, priva Rathier d'un puissant soutien. Son successeur, Notger, entendait régler la situation: il réunit les abbés Werinfrid de Stavelot et Héribert de Saint-Hubert et les chargea d'une enquête au cours de laquelle certains moines de Lobbes furent appelés à exposer leurs griefs envers Folcuin. Les enquêteurs les trouvèrent futiles et conclurent à la légitimité de celui-ci, qui récupéra donc l'abbatit de Lobbes. Rathier, quant à lui, revint à Aulne, dont il bénéficiait depuis son retour, en 968. Les deux prétendants semblent ensuite s'être réconciliés. En témoigne le ton élogieux avec lequel Folcuin décrit Rathier dans ses »*Gesta*«, de même que son ensevelissement dans l'église Saint-Ursmer en 974, à côté de la – future – tombe de Folcuin.

Sous Folcuin, les indices de prospérité et de prestige sont légion. Son abbatit, dans la continuité de celui d'Aletran, marque une période de renforcement du temporel qui est vraisemblablement le fruit du renouveau spirituel du monastère marqué, notamment, par la stimulation du culte d'Ursmer, qui assurait à la localité de Lobbes un afflux de pèlerins et à l'abbaye des donations nombreuses. En effet, en 973, Folcuin obtint d'Otton II qu'il institue un chapitre de douze chanoines dans l'église paroissiale Notre-Dame, auparavant desservie par des moines. La mise en place de ce chapitre est généralement expliquée par la dévotion particulière de l'abbé envers Ursmer. Mais le remplacement des moines par des chanoines présentait des intérêts concrets non négligeables. Tout d'abord, ceux-là pouvaient demeurer cloîtrés à l'intérieur du monastère sans assurer des tâches dévolues au clergé séculier. Ensuite, la présence d'un chapitre participait de la promotion du culte des reliques d'Ursmer, qui attiraient les pèlerins en masse.

<sup>8</sup> Ibid., p. 70.

Pour assurer la promotion du saint (et du chapitre), Folcuin ajouta à ses »Gesta abbatum Lobbiensium« une série de miracles dont il fit ensuite un texte indépendant. Une première addition fut rédigée de son vivant. Ces miracles sont clairement liés à cette opération de promotion d'Ursmer. On n'y rencontre en effet pas de moines, mais uniquement des laïcs, à qui semble réellement destiné le texte, car Folcuin et son continuateur y présentent des miraculés de statuts très divers, susceptibles de permettre à tout un chacun de se reconnaître en eux. On trouve ainsi dans le texte aussi bien des pauvres et des infirmes que des nobles, des habitants de Lobbes et des étrangers, des artisans et des paysans, ou encore des clercs. L'opération de promotion de saint Ursmer réussit pleinement. En effet, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle addition aux »Miracula sancti Ursmari« fut rédigée, suivie d'une troisième, après 1076–1081, et d'une quatrième, à la fin du siècle. La titulature de l'église paroissiale changea également. D'abord dédiée à Notre-Dame, elle est de plus en plus souvent évoquée comme »ecclesia sancti Ursmari«. C'est enfin en même temps que se diffusa la »Vita Ursmari« de Rathier sur une vaste aire géographique.

Le diplôme d'Otton II servit de *Vorurkunde* à une bulle du pape Jean XV accordée à l'abbaye en 990, à la demande de Folcuin et de Théophano. Un élément de cette bulle mérite d'être mis en exergue: Jean concéda à l'abbé l'anneau d'or, les sandales et les pouvoirs subdiaconaux lors de la célébration des messes. À tort ou à raison, cette autorisation fut considérée, au XII<sup>e</sup> siècle, comme la source du prestige dont jouissait l'abbaye dans le diocèse de Liège. Elle occupait alors la seconde place dans la hiérarchie diocésaine liégeoise après l'Église de Liège, qui voyait en elle »pupillam oculi sui«, la prunelle de ses yeux<sup>9</sup>.

Folcuin décéda peu après 990, et les religieux de Lobbes se choisirent comme abbé Hériger, ancien écolâtre de l'abbaye et collaborateur de Notger. Il fut consacré le 25 décembre 990 par l'évêque de Cambrai Rothard, sans doute en présence de Notger. Nous ne savons presque rien de son abbatiat. L'auteur des »Gesta continuata« se contente de signaler des travaux dans l'église. Il conserva des liens avec l'évêque Notger, qui se rendit à Lobbes pour y consacrer l'oratoire que l'abbé venait de construire.

Hériger décéda le 31 octobre 1007 et fut enterré dans l'église Saint-Ursmer. De son successeur, Ingobrand, nous ne savons pas grand-chose: il était moine de Lobbes, et en 1020 il fut déposé par les évêques Gérard de Cambrai et Wolbodon de Liège et remplacé par Richard de Verdun parce qu'il aurait délaissé la vie religieuse pour vivre en seigneur laïc, nous disent les »Gesta episcoporum Cameracensium«. Il décéda dix ans plus tard, en 1030, à Stavelot.

<sup>9</sup> De fundatione, c. 11, p. 552.

Des années lobbaines de Richard, les sources ne rapportent rien. Les »Gesta continuata« affirment qu'il réforma l'abbaye mais ne fournissent aucun élément concret. De leur côté, les »Gesta« de Cambrai, rédigées quelques années après l'arrivée de Richard à Lobbes, affirment que, durant son abbatiat, le temporel crût fortement »ut videri nunc potest«<sup>10</sup>. Cette affirmation, qui semble, à première vue, relever du *topos*, correspond à la réalité et l'abbaye acquit, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, pas moins de 26 *villae*, même si rien ne permet d'affirmer que cet accroissement soit dû au seul Richard.

Malgré les éloges des sources narratives à son égard, en 1032, à la suite d'un désaccord avec l'évêque de Liège Réginard, Richard fut vraisemblablement contraint de se retirer de Lobbes. Réginard installa alors à Lobbes l'abbé Hugues, qui fut consacré le 10 juin 1033. Il était entré jeune au monastère et y étudia auprès de Hériger avant de devenir le prévôt de Richard. Il s'est lancé dans la construction d'une nouvelle abbatale qui fut consacrée en 1036 par les évêques de Cambrai et de Liège mais dont la construction ne fut achevée que par l'abbé Adélarde (1053–1078).

Les »Gesta continuata« créditent l'abbé Hugues de l'accroissement de la bibliothèque monastique qui était alors d'une grande richesse. En ce milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le *scriptorium* était également très actif, et de nombreux manuscrits ont circulé depuis et vers Lobbes, sur une aire géographique allant du nord de l'Angleterre jusqu'au nord de l'Italie, en passant, sans surprise, par l'Allemagne. La collaboration entre scribes de Lobbes et de Verdun est également attestée. De son côté, l'école de Lobbes fut elle aussi très active et forma des personnalités telles que Thierry de Saint-Hubert (alors qu'il n'était pas encore moine), qui en devint par la suite écolâtre (1032) avant d'enseigner à Stavelot, Saint-Vanne, Mouzon et Fulda pour devenir ensuite abbé de Saint-Hubert.

L'abbé Hugues décéda le 5 décembre 1053 et fut enterré auprès de Folcuin et Rathier, dans l'église Saint-Ursmer. Son successeur, Adélarde, prit la tête de l'abbaye de Lobbes durant une période troublée. Les années 1047–1056 ont en effet été marquées par la guerre opposant les armées de l'empereur Henri III et celles du comte Baudouin V de Flandre dont le fils, le futur Baudouin VI, épousa, en 1050–1051, Richilde, la veuve de Herman de Hainaut, laquelle avait reçu le comté en *dos ex marito*. Après le mariage, le Hainaut fut donc occupé par les deux Baudouin, qui profitèrent de cette position pour, entre autres choses, s'attaquer à Thuin et à Huy en 1053. La mort de l'empereur, en 1056, mit fin au conflit, et l'impératrice régente, Agnès, confirma Baudouin V dans ses possessions en Basse-Lotharingie.

<sup>10</sup> Gesta episcoporum Cameracensium, éd. Ludwig BETHMANN, MGH, SS, VII, Hanovre 1846, p. 402–487, ici, p. 470.

La guerre avait rendu improductifs les domaines flamands de l'abbaye, et les ressources manquaient pour achever les travaux de la nouvelle église paroissiale entamés par l'abbé Hugues. C'est dans ce contexte que se place le fameux transport des reliques de saint Ursmer à travers la Flandre en 1060. Le but du voyage était double: il s'agissait non seulement de reprendre en main des domaines usurpés ou inexploités, mais aussi d'attirer les donations en numéraire. Grâce à ces nombreux dons, Adélard put terminer les travaux de l'église abbatiale, tout en s'offrant le luxe d'ajouter un oratoire et un portique aux plans initiaux.

L'abbé Adélard décéda le 13 janvier 1078 et fut enseveli dans l'église Saint-Ursmer, comme ses prédécesseurs. Sa succession se joua, semble-t-il, à Cambrai. Gérard II de Lessines fut élu évêque de Cambrai en 1076, un an après les »*Dictatus papae*« de Grégoire VII, dans un moment de crise paroxystique entre le pape et l'empereur Henri IV. D'abord partisan de l'empereur, il changea d'attitude après sa rencontre avec le pape, en 1077. Depuis 1076 (voire plus tôt), l'archidiacre de Hainaut était un certain Olbaud. En 1078, il avait suffisamment d'influence à Cambrai pour faire nommer (apparemment sans l'aval des moines) Arnoul à la tête de l'abbaye de Lobbes. Simoniaque et nicolaïte, Olbaud eut cependant à souffrir du changement d'attitude de Gérard et il fut démis de ses fonctions en 1079. C'est tout naturellement auprès de l'abbé Arnoul que l'ancien archidiacre trouva refuge. Il devint ainsi prévôt du monastère de Lobbes et doyen du chapitre Saint-Ursmer. Son influence sur l'abbé était telle que les »*Gesta continuata*« parlent de lui comme d'un *coabbas*.

À cette époque, l'importante production littéraire lobbaine<sup>11</sup> témoigne de la vitalité de l'abbaye de Lobbes, de même que les importants travaux opérés – à l'initiative d'Olbaud – dans l'église paroissiale Saint-Ursmer.

Ce »traitement de faveur« à l'égard du chapitre fut très mal vécu par les moines de Lobbes, qui se plainquirent de leur abbé et de leur prévôt aux évêques de Liège Henri de Verdun – qui n'a pas prêté l'oreille à leurs griefs – et Otbert. À celui-ci, ils envoyèrent une lettre datée de novembre ou décembre 1093<sup>12</sup>. C'est surtout à Olbaud que cette lettre s'en prend. Étroitement associé à la fonction abbatiale, et portant le titre de prévôt, Olbaud se situait à la charnière des menses abbatiale et conventuelle. D'ailleurs, la communauté lui reproche le passage de biens d'une mense à l'autre. La lettre met en avant deux utilisations différentes des biens dont, avec l'accord d'Arnoul, Olbaud prit ainsi le contrôle: certains furent cédés en fiefs militaires, d'autres furent redistribués à sa famille.

11 Signalons notamment la rédaction de la fameuse Bible de Lobbes par le moine Goderan en 1084.

12 GALcont, c. 11, p. 313–314.

La transformation d'une partie du patrimoine lobbain en fiefs militaires semble avoir reçu l'aval de l'évêque Henri de Verdun, auprès de qui la communauté s'était déjà plainte, mais en vain. Ce n'était cependant pas tant ces cessions de terres monastiques que critiquaient les moines que l'ampleur démesurée de ces transferts (ayant des effets nuisibles sur l'approvisionnement du monastère), l'aliénation de terres affectées à d'autres destinations et l'appétit insatiable de vassaux jamais satisfaits. De même, ce ne sont pas tant les transactions entre l'abbaye et la famille d'Olbaud, ni même son nicolaïsme que critiquent les moines, mais bien l'unilatéralité de ces transactions avec ses fils et ses filles.

La plainte des religieux auprès d'Otbert semble avoir été entendue. En effet, alors qu'Arnoul ne décéda qu'en 1094, son successeur, Foucard, était déjà en place à la fin de l'année 1093, comme en témoigne un acte dont la liste des témoins mentionne, parmi les «simples» moines, un certain Oilbaldus<sup>13</sup>. Il est donc probable qu'Otbert ait démis Arnoul de ses fonctions (on ne sait pas ce qu'il est devenu), de même qu'Olbaud, qui n'aurait pas trouvé de point de chute et se contenta donc – temporairement – de la position de moine de Lobbes. Les enfants du prévôt déchu n'ont visiblement pas subi le même sort que leur père et semblent avoir conservé les terres obtenues de l'abbaye de Lobbes. En effet, la famille s'est durablement implantée dans la région, où elle devint suffisamment puissante pour nouer des liens avec les comtes de Hainaut. Elle conserva aussi des liens privilégiés avec l'abbaye de Lobbes<sup>14</sup>.

L'ombre de l'évêque Otbert – à la fois bienveillante et envahissante – continua à planer au-dessus de l'abbaye durant l'ensemble de l'abbatit de Foucard. L'auteur des «Gesta continuata» affirme par exemple qu'Otbert restitua à l'abbaye de nombreux biens qui avaient été aliénés par Olbaud. Par ailleurs, en janvier 1095, il se rendit à Lobbes pour procéder à la dédicace de l'église Saint-Ursmer, qui avait été agrandie par le même Olbaud. Quelques mois plus tard, durant l'été 1095, Otbert vint en aide à Foucard, alors en butte aux tentatives d'usurpation de l'abbatit de Lobbes par Ingobrand, un ancien moine de Lobbes puis abbé de Saint-Hubert, alors soutenu par son frère, Gauthier, châtelain de Thuin et avoué de Lobbes, et par ses parents, «qui tunc inter nostrates excellent»<sup>15</sup>. Bien qu'il contrecarrât les plans d'Ingobrand, Otbert autorisa cependant ce dernier à occuper le poste de prévôt de Lobbes.

Mais l'abbé Foucard dut encore faire face à des conflits importants avec les sous-avoués de son monastère. Il s'en est apparemment plaint à Otbert, qui lui

13 Charles DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien* («pagus Hainoensis») du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Bruxelles 1865, p. 459-460.

14 VERDOOT, *L'implantation d'une famille*.

15 GALcont, c. 14, p. 317.

aurait conseillé de se rendre auprès de l'empereur Henri IV avec les reliques d'Ursmer pour demander le renouvellement du diplôme d'immunité accordé à Folcuin par Otton II (973). Foucard suivit le conseil du prélat et se rendit, en 1101, au château de Limbourg, alors assiégé par l'empereur. Ce dernier, à la demande d'Otbert, accéda à sa requête<sup>16</sup>. Néanmoins, il se contenta de recopier à l'identique le diplôme d'Otton II, prenant ainsi le monastère de Lobbes sous sa *tuitio* et *defensio*. Par la même occasion, Foucard obtint un acte de l'évêque Otbert autorisant le domaine de Lobbes à abriter une auberge et un entrepôt destinés aux marchands<sup>17</sup>. Le domaine de Lobbes était donc en plein essor en cette seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Mais Otbert n'était pas désintéressé et comptait bien se poser en chef plutôt qu'en bienfaiteur de l'abbaye. Il ne renonça donc en rien à ses prérogatives sur le monastère. Ainsi, Lobbes dut contribuer au financement de l'achat du château de Bouillon en 1096. L'abbaye fournit alors au prélat un antependium en argent. Otbert était visiblement jaloux de son autorité sur l'abbaye et se fit céder le domaine de Fontaine-Valmont en rachat de son droit de gîte. Comme pour les autres domaines lobbains passés au temporel liégeois, l'abbaye put cependant en conserver la dîme.

Foucard décéda en 1107 et fut enterré dans l'église Saint-Ursmer. Du long abbatat de son successeur, Gauthier, nous ne savons presque rien: quelques donations et transactions sont attestées, de même qu'une nouvelle dédicace de l'église Saint-Ursmer (29 septembre 1109) et que la réforme du prieuré de Moustier-en-Fagne.

À la fin des années 1120, l'abbé Gauthier dut faire face à d'importantes pressions opérées sur lui par un mouvement réformateur mené par l'archevêque de Reims Renaud II et l'archidiacre de Hainaut Herlebaud à l'instigation du prélat d'Anchin Alvisé (futur évêque d'Arras). Gauthier fut finalement contraint à la démission après des péripéties qu'il est inutile de détailler ici. Les revenus du domaine de Hon lui furent assignés, et c'est là qu'il décéda dans le courant de l'année 1131. Après avoir résisté durant deux années aux réformateurs qui tentaient de leur imposer un nouvel abbé, les moines de Lobbes finirent par se soumettre et confièrent donc la direction de leur monastère à Léonius, originaire de la région de Lobbes, devenu moine d'Anchin puis prévôt du prieuré de Saint-Georges, à Hesdin et, alors, particulièrement proche d'Alvisé. L'évêque de Liège Alexandre refusa, dans un premier temps, de donner l'investiture à Léonius, dans lequel il voyait un danger pour son autorité du fait de ses liens étroits avec le clergé rémois et cambrésien. Néanmoins, il finit par accepter ce nouvel abbé, et les deux hommes entretinrent une relation particulièrement

<sup>16</sup> Diplôme de l'évêque de Liège Otbert pour l'abbaye de Lobbes (16 mai 1101), éd. Dietrich VON GLADISS, MGH, DD H IV/2, Hanovre 1959, n. 468, p. 632–634.

<sup>17</sup> Ibid., n. 469, p. 634–635.

amicale, à tel point que Léonius défendit l'évêque au concile de Pise (1135), à ses risques et périls, nous disent les »Gesta continuata«.

Il fallut du temps à Léonius pour imposer son autorité aux moines de Lobbes, dont certains préférèrent quitter le monastère. Celui-ci ne fut pas dépeuplé pour autant puisque le nouvel abbé amenait avec lui des religieux en nombre issus d'abbayes déjà réformées qu'il institua comme prieurs et doyens. Pour s'occuper du temporel, il fit également venir des ministériaux chargés de la gestion des terres de Lobbes.

À l'intérieur, la réforme initiée par Léonius était marquée par des inspirations cisterciennes: imposition du silence dans les bâtiments conventuels, suppression des orgues de l'église abbatiale ainsi que de certaines cloches, suppression de l'escorte de chanoines de Saint-Ursmer entourant l'abbé lors des fêtes solennelles. De la même manière, l'abbé ferma l'école monastique et remplaça le moine qui enseignait dans l'école extérieure – rattachée au chapitre Saint-Ursmer – par un clerc, ce qui implique une rupture nette entre l'intérieur et l'extérieur et le renforcement de la clôture monastique.

À l'extérieur, la gestion du temporel par Léonius est vantée par les »Gesta continuata« ainsi que par les »Gesta« de l'abbaye de Saint-Bertin<sup>18</sup>, dont Léonius devint abbé en 1137. Outre des travaux relativement importants, Léonius aurait redressé les finances de l'abbaye. En fait, il se contenta de renflouer les caisses en stimulant les donations, sans fondamentalement modifier les modes de ravitaillement du monastère, comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur. En effet, il se rendit en Angleterre pour récolter des fonds auprès du roi Étienne et acquit encore d'autres sources de revenus comme des autels et églises, notamment de la part de l'évêque de Cambrai Liétard. L'abbé était donc redevable à l'évêque. Quand ce dernier fut déposé en 1134 par le pape Innocent II, Léonius l'invita à demeurer auprès des chanoines de Saint-Ursmer. Par la suite, cette invitation fut considérée comme un droit de gîte par les successeurs de Liétard, qui l'exigèrent dorénavant de l'abbaye. C'est en tout cas ce qu'affirme l'auteur des »Gesta continuata«, qui se trompe (sciemment?) sur ce point, ce qui nous indique qu'en 1162 le gîte de l'évêque à Lobbes était source de conflits.

Le renouveau spirituel de l'institution qui était à l'origine des donations évoquées ci-dessus devait aussi susciter les vocations. Le nombre de moines crût considérablement, passant de moins de cinquante à une petite centaine durant les six années de l'abbatit de Léonius. Le prestige dont jouissait alors l'abbaye de Lobbes fut encore renforcé par l'accueil qu'elle fournit au pape Innocent II, expulsé de Rome par Anaclet, et l'obtention, par la même occasion,

<sup>18</sup> SIMON, *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium*, liv. III, éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1881, c. 3, p. 662.



d'une bulle renforçant sa situation institutionnelle privilégiée<sup>19</sup>, de même que par le rôle joué par Léonius, une année durant, au sein du réseau d'abbayes réformées mis en place par Alvisé. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir des institutions de plus petite envergure se tourner vers une abbaye ainsi réformée et particulièrement florissante lorsqu'il s'agit de trouver un nouvel abbé. Ce fut le cas de l'abbaye de Florennes, à la tête de laquelle Léonius plaça le moine lobbain Drogon<sup>20</sup>.

Lorsqu'en 1137 l'abbé Simon de Saint-Bertin prit la tête de Saint-Pierre de Gand, Léonius, à la demande des religieux de Saint-Bertin, décida de quitter Lobbes pour retourner en Flandre »quia hic terre illius indigena erat«<sup>21</sup>. Il dirigea l'abbaye flamande jusqu'à sa mort, en 1163.

Après le départ de Léonius, les moines de Lobbes firent appel à des abbés voisins pour superviser leur choix d'un successeur. Plusieurs candidats étaient en lice, mais leur choix se porta finalement sur Lambert, un jeune moine de Lobbes devenu prieur de Crespin. Il était le neveu de l'abbé Lambert, qui dirigea le monastère de Saint-Bertin de 1095 à 1125.

Tout comme Léonius, Lambert eut du mal à s'imposer à ses religieux. Certains d'entre eux, d'anciens clercs, lui préféraient en effet le prieur Baldranne – il avait été amené à Lobbes par Lambert et nommé prieur par lui. Bien que Baldranne eût bénéficié du soutien d'Alvisé (devenu évêque d'Arras) et de Léonius (devenu abbé de Saint-Bertin), Lambert finit par s'imposer et demeura abbé de Lobbes. Mais la tension ne retomba véritablement qu'en 1143 avec le départ de Baldranne pour l'abbaye d'Oudenbourg, dont il prit la tête. Lambert finit ainsi par gagner l'affection de ses religieux. Parlant aisément le thiois, le roman et le latin, il acquit rapidement une réputation de brillant orateur qu'il mit au service de la deuxième croisade et du comte Baudouin IV de Hainaut – lors du concile de Reims de 1148, au cours duquel celui-ci fut excommunié.

L'abbatit de Lambert est marqué par une montée des tensions avec l'aristocratie locale. Plusieurs exemples montrent la ténacité presque féroce de Lambert face aux »ennemis« de l'abbaye. Notons ainsi cet épisode où l'avoué de Thuin, Roger, pilla le domaine de Lobbes, poussé par l'évêque Albéron (1135–1145) furieux que l'abbaye ait refusé de lui fournir l'aide pécuniaire qu'il réclamait pour l'achat de la châtelainie de Bouillon. Malgré l'implication de l'évêque, Lambert se rendit à la *curia* de Liège et y obtint gain de cause: Roger fut contraint de restituer tous les biens dérobés. Nicolas d'Avesnes fit la même expérience. En guerre contre l'avoué Roger, il incendia le domaine de Thuillies.

19 Théophile LEJEUNE, Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes, Mons 1880, n. 19, p. 318–321.

20 GALcont, c. 23, p. 325–326.

21 Ibid., c. 24, p. 327.

Brandissant la menace de l'excommunication, Lambert parvint, cette fois encore, à le contraindre au remboursement de l'intégralité des dégâts. Pareillement, en 1147, il obtint une partie de l'alleu de Leers de Bernard de Merbes, »penitus iniurarium qui multis modis ecclesie Lobiensi irrogaverat«<sup>22</sup>.

Sur le plan financier, les choses n'allaient cependant pas bien. Lambert ne put donc faire face à la destruction accidentelle de la récolte de Saintes qu'en dispersant une partie de ses religieux et en empruntant la somme de 40 marcs, de quoi acheter 40 muids d'épeautre qui nourriraient les frères durant les deux mois suivants, en attendant la prochaine récolte. Cette quantité de céréales pouvait uniquement assurer l'approvisionnement d'une vingtaine de personnes. On est donc bien loin de la centaine de religieux de l'abbatiai de Léonius, signe de la vitesse à laquelle la situation financière du monastère s'était dégradée. C'est d'ailleurs ce constat qui justifia la donation de l'église de Zarlardingue par l'évêque Nicolas de Cambrai en 1145<sup>23</sup>.

Lambert était encore jeune quand il décéda, en 1149. Il fut enseveli dans l'église Saint-Ursmer, devant l'autel de saint Jean-Baptiste. Le choix de son successeur ne posa aucune difficulté, et les religieux nommèrent à l'unanimité Francon. Il était entré au monastère dans son enfance, durant l'abbatiai de Gauthier (1107–1129), et y fut formé à l'étude des livres saints. Remarqué pour ses capacités intellectuelles, il fut envoyé à Laon pour y poursuivre sa formation. Quand Léonius fit fermer l'école monastique, Francon fut envoyé au monastère de Saint-Nicolas-au-Bois, dans le diocèse de Laon. Son renom de vertu et de science le fit rapidement demander comme prieur de Saint-Jean de Théroüanne, puis de Florennes, qui était alors dirigée par Drogon, originaire de Lobbes. De là, Francon revint à Lobbes dont il devint prieur.

Si Francon n'avait éprouvé aucune difficulté à imposer son autorité à ses moines, ses relations avec le chapitre dépendant d'Antoing furent bien plus tendues. La deuxième année de son abbatiai, en 1150, les chanoines prétendirent au droit de nommer eux-mêmes le détenteur de la troisième prébende, »que abbatis arbitrio semper subiacuerat«<sup>24</sup>, nous disent les »Gesta continuata«. Le conflit fut porté à Rome, devant Eugène III, qui refusa de l'arbitrer et qui renvoya Francon et le représentant du chapitre d'Antoing, Gauthier de Mortagne (futur évêque de Laon, de 1155 à 1174) au jugement de l'archevêque Sanson de Reims. Après près de deux ans d'attente, et de gros frais engendrés par le procès, ce dernier prit finalement parti pour les chanoines d'Antoing.

22 Cartulaire 33, fol. 107r–107v.

23 Cartulaire 33, fol. 302r: »[E]cclesiam igitur beati Petri apostolorum principis in Lobiensi vico ab antiquo satis honorifice constructam tam tirannide vicinorum principum quam negligentia abbatum quorundam [...] nimis vacillantem«.

24 GALcont, c. 26, p. 331.

Sous Francon, la situation institutionnelle de l'abbaye se renforça. En effet, il obtint deux bulles de confirmation des biens et droits de Lobbes en moins de dix ans, l'une en 1150<sup>25</sup> et l'autre en 1156<sup>26</sup>. Mais, si la situation institutionnelle du monastère était florissante, tel n'était pas le cas de ses finances. En effet, le voyage de Francon à Rome pour y défendre la cause de l'abbaye contre le chapitre d'Antoing et le procès qui s'ensuivit ont très certainement nécessité de nouveaux crédits. Dans cette situation financière difficile et en l'absence de liquidités, les nombreux hivers rudes du début des années 1150 et les faibles récoltes qui en découlèrent obligèrent les officiers monastiques à contracter de nouveaux emprunts pour permettre l'approvisionnement des moines. Les dettes du monastère s'élevaient alors à plus de 200 marcs. Des moines se plaignirent de cette situation auprès du légat du pape, le cardinal Gérard. Cet ancien écolâtre de Lobbes, devenu chanoine de Saint-Lambert puis cardinal-diacre de Sainte-Marie in Via Lata, était alors occupé à une tournée d'inspection des monastères de l'archevêché de Reims, au cours de laquelle il avait déjà déposé Étienne, l'abbé de Saint-Jacques à Liège (1154). Il s'appropriait à faire de même avec Francon, mais celui-ci parvint à se justifier, et Gérard démit les officiers monastiques responsables de ces emprunts.

Pour faire face à cette situation délicate, Francon ferma l'hôtellerie, limita le recrutement des convers et dispersa vingt de ses religieux dans d'autres monastères. Mais il les rappela au bout d'une année seulement. Pour les nourrir, il dut à nouveau emprunter, ce qui montre bien que les officiers monastiques déposés par le cardinal Gérard n'étaient pas responsables de la situation financière désastreuse du monastère. Quelques années plus tard, une seconde vague de renvoi d'officiers monastiques montre tout aussi bien que rien n'avait été résolu et que les problèmes étaient structurels.

À Francon succéda Jean. Neveu d'Alvise d'Anchin, il avait été envoyé à Lobbes en 1131, quand Léonius prit la tête de l'abbaye. Il arriva dans un monastère dont les finances étaient dans un état désastreux. Jean commença donc par réduire le nombre de bouches à nourrir en dispersant de nombreux moines («*omnium pene fratrum dispersio*») pour une durée de trois ans (1160–1162). Il est inutile de décrire ici les solutions envisagées par l'abbé Jean pour assainir les finances de l'abbaye (nous y reviendrons dans un chapitre ultérieur). Contentons-nous de signaler qu'elles semblent avoir été inefficaces. En effet, c'est durant son abbatiat que furent rédigées la «*Fundatio monasterii Lobbiensis*» par le prieur Hugues (1170–1174) ainsi que la continuation des «*Gesta*» de Folcuin, deux textes qui témoignent d'un sentiment de déclin profond dont on trouve sans doute un reflet dans les dernières années de l'abbatiat de Jean. En

25 Vos, vol. II, p. 449–454.

26 Ibid., p. 457–461.

effet, durant trois ans, entre 1177 et 1179, l'abbaye fut le théâtre d'une »tragedia lacrymabilis« dont nous ne connaissons hélas pas les détails. Il est vraisemblable qu'il se soit agi de graves dissensions entre l'abbé et les religieux. C'est en tout cas ce que laisse à penser un acte de 1190<sup>27</sup>. C'est vraisemblablement dans ce cadre que se rendirent à Lobbes l'archevêque de Reims, l'évêque de Cambrai et le comte de Hainaut. Mais ils ne parvinrent pas à résoudre le conflit et, en décembre 1179, l'abbé Jean renonça à sa charge.

Il décéda en 1180, le 30 juin. Lui succéda Lambert. Il était abbé de Saint-Ghislain et ne prit la tête de Lobbes qu'en mars 1180, pour une durée de sept mois seulement. Il fut finalement contraint de résigner sa charge, ne conservant que l'abbatit de Saint-Ghislain. Nous ne savons rien de sa gestion de l'abbaye de Lobbes.

Son successeur, Werric, arriva à la tête d'une abbaye en crise. De ce désarroi des religieux de Lobbes témoigne un texte au titre évocateur, le »De fundatione et lapsu monasterii Lobiensis« (1182–1185), qui place dans la bouche du pape Lucius III ce discours: »Magnum indicium primae vestrae dignitatis et honoris ecclesiae Lobiensis. Et quanta dignitas et libertas in quam umbram descendit«<sup>28</sup>. La crise était d'abord institutionnelle: Jean avait été, semble-t-il, contraint de résigner sa charge à la suite d'une mésentente avec ses religieux. Le court abbatiat de Lambert ne permit aucunement de restaurer la stabilité. Et il fallut plusieurs mois pour que Werric lui succède. Ce dernier œuvra donc au renforcement de la situation institutionnelle de son abbaye: il obtint deux bulles papales de confirmation des biens et droits de Lobbes. La première émane de Lucius III (1185)<sup>29</sup> et la seconde de Célestin III (1194)<sup>30</sup>. Cette dernière octroya à l'abbaye un privilège particulièrement recherché: l'exemption par laquelle Lobbes échappait à l'autorité de l'évêque diocésain et passait, sans intermédiaire, sous la dépendance directe du pape. Mais la crise était également financière. Pour y faire face, Werric opta pour une politique aux antipodes de celle choisie par l'abbé Jean, politique que nous détaillerons dans un prochain chapitre mais dont nous pouvons déjà signaler la relative efficacité à (très) court terme. En effet, son successeur, l'abbé de Brogne Robert – qui lui succéda en 1204 –, dis-

27 VERDOOT, L'implantation d'une famille, p. 859: »Johannes Cornutus superexcedens gratum quam habebat apud Balduinum comitem hanoniensem et eius potentia amplius valens simul et nactus sibi male malos dies dissensionis et perturbationis ecclesie Lobiensis que fuit inter abbatem Johannem et monachos eius«.

28 De fundatione, p. 550.

29 Vos, vol. II, p. 463–467.

30 Ibid., p. 468–472.

posait visiblement d'importantes liquidités et fut à même de mener à bien des travaux aux bâtiments conventuels<sup>31</sup>.

Après la mort de Robert, en 1221, l'abbaye semble avoir connu une période de forte instabilité institutionnelle avec pas moins de trois abbés en huit ans, qui ont tous résigné leur charge. Hubert, le prévôt de Saint-Ghislain remplaça Robert en 1221 et abdiqua en 1223 pour se retirer à Foigny, d'où il était originaire. Il fut remplacé par Raoul, sans doute l'ancien prieur de Lobbes, devenu ensuite prévôt de Moustier. Raoul demeura quatre années à la tête de Lobbes puis fut, semble-t-il, contraint de renoncer à sa charge en 1227 pour une raison que nous ne connaissons pas. Il se retira dans le domaine de Saintes, dont les revenus avaient été affectés à sa subsistance et où il décéda en 1237. Il fut remplacé par Gauthier, l'abbé de Maroilles qui, lui aussi, abdiqua, en 1229, après seulement quinze mois de gouvernement, pour prendre la tête de l'abbaye de Liessies puis de Saint-André-du-Cateau. Cette instabilité institutionnelle eut des conséquences graves sur l'attrait de l'abbaye auprès des donateurs, qui préférèrent se tourner vers d'autres institutions, comme la florissante abbaye voisine d'Aulne. La santé financière de l'établissement s'en ressentit bien évidemment. De cette difficile situation témoigne le peu de sources diplomatiques qui nous sont parvenues ainsi qu'un document dont la critique s'avère complexe et la véracité douteuse<sup>32</sup>. Cet acte affirme que l'évêque de Cambrai (Godefroid de Fontaines) a confié à l'archidiacre de Hainaut et à l'abbé de Saint-Denis-en-Broquerioie la mission de remettre en ordre l'abbaye de Lobbes, tant du point de vue spirituel que temporel.

L'abbé Gauthier fut remplacé par Thomas, prévôt de Lobbes. Le nouvel abbé dut subir le contrecoup de la gestion désastreuse de l'abbaye dans les années 1220 et, surtout, de la chute des revenus issus des donations qui en fut la conséquence. Durant ses dix-sept années d'abbatit, il s'efforça de redresser la situation institutionnelle du monastère, clarifiant ses rapports avec ses dépendants et avec ses avoués et obtenant un nombre important de bulles du pape Innocent IV (1243–1254). Les années 1220 avaient par ailleurs été marquées par une recrudescence des tensions avec l'aristocratie locale. Thomas parvint à apaiser cette situation. Du point de vue économique, ses efforts semblent avoir été vains. En effet, l'abbaye fut mise sous tutelle avant 1243 et ses biens furent administrés par un certain Régnier Gruel. Thomas finit par renoncer à sa charge en 1246.

31 Seconde continuation des »Gesta abbatum Lobbiensium«, éd. Luc D'ACHÉRY, *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum latuerant spicilegium*, vol. VI, Paris 1663, p. 637: »[Lobiensis coenobium] plurimis auxit beneficiis et aedificiis exornavit«.

32 Cartulaire 33, fol. 107v–108r.

Lui succéda un moine de Saint-Remi de Reims nommé Barthélémy. Il n'eut pas la tâche facile, car l'aristocratie laïque a visiblement exercé sur l'abbaye une pression particulièrement forte. Barthélémy s'attaqua également aux finances monastiques. Les donations ne furent pas nombreuses durant son abbatiat et c'est ailleurs qu'il dût trouver de l'argent. Il y parvint grâce à une gestion prudente du temporel et une protection vigilante du patrimoine monastique. Ces mesures semblent avoir porté leurs fruits. Barthélémy disposait en effet de liquidités importantes et les actes montrent des signes d'activité économique autour de l'abbaye. Il ne faut cependant pas se faire d'illusion quant à ses résultats. En effet, l'abbaye demeurait criblée de dettes.

Barthélémy décéda en 1281, le 24 mai. L'abbaye vécut ensuite une période mouvementée avec pas moins de quatre abbés – dont nous ne connaissons pas l'origine – en l'espace de neuf ans. Le premier, l'abbé Raoul, renonça à sa charge en 1284. Il fut remplacé par Thomas, qui décéda trois ans plus tard, en 1287. Le sort de son successeur, Gauthier, est assez obscur. En effet, une bulle de Clément V donnée à Lyon le 10 février 1306 nous apprend que Robert de Courtenay, le futur archevêque de Reims (1299–1324), le fit déposer en 1288, visiblement pour le remplacer par Jacques de Binche. Les moines de Lobbes semblent avoir souffert des exactions de Robert et s'en sont plaints auprès du pape Clément V. Le conflit fut examiné par Thierry, «*episcopus Civitatis papalis*», qui semble bien avoir pris la défense des moines et avoir fait appeler Jacques de Binche auprès de Clément. On ne sait ce qu'il advint de lui dans l'immédiat.

L'évêque de Liège Jean II profita de ces troubles pour s'emparer de certains biens lobbains, invoquant, à tort, un droit de régale auquel il aurait pu prétendre en période de vacance de l'abbatiat. Il fut finalement débouté dès l'arrivée de Philippe à la tête du monastère, en 1288. En 1291, Philippe résigna sa charge et fut remplacé par Jacques de Binche, que l'archevêque de Reims avait tenté de mettre à la tête de l'abbaye quelques années plus tôt. Philippe décéda le 24 mai 1306. Nous ne savons quasiment rien des abbatiats de tous ces individus.

C'est sans doute à l'archevêque de Reims, Robert de Courtenay, que Jacques de Binche (1291–1308) devait son titre d'abbé de Lobbes. En effet, comme nous l'avons dit, ce dernier avait déjà essayé, en vain, de le mettre à la tête de l'abbaye en 1288. En 1300, un an après avoir été sacré archevêque, Robert rendit visite à Jacques de Binche. À cette occasion, il obtint que l'abbé lui cède son monastère pour y célébrer les offices. Jacques de Binche apparaît donc sous l'emprise du puissant archevêque, d'ascendance capétienne, chef de la maison de Courtenay après l'extinction de sa branche aînée, celle des empereurs de Constantinople, en 1283. Peu de sources nous sont parvenues qui nous documentent sur l'abbatiat de Jacques de Binche. La plupart concernent des conflits et montrent un abbé fort et proactif mais obligé parfois d'accepter des

compromis. Le cartulaire nous apprend aussi que Jacques de Binche racheta au châtelain de Thuin l'avouerie centrale.

À Jacques de Binche, décédé en mars 1308, succéda Jean, qui demeura à la tête de l'abbaye jusqu'en 1315. Cette même année, l'évêque de Cambrai Pierre III de Lévis-Mirepoix (1309–1324), voyant la »gravis inopia et egestas« de l'abbaye ainsi que sa »calamitosa dissipatio«, à la recherche d'un »salubre et celere remedium«<sup>33</sup>, ordonna aux abbés démissionnaires de Lobbes (Raoul, abbé de 1281 à 1284, Gauthier, qui dirigea l'abbaye en 1287, et Philippe, à la tête du monastère de 1288 à 1290) de demeurer dans le monastère et autorisa l'abbé Jean à ne plus leur payer de pension ou leur céder de biens en viager.

Le 22 juillet 1315, Nicaise fut intronisé abbé de Lobbes. Il dirigea le monastère jusqu'en 1328. Son abbatiat, dans la continuité de celui de son prédécesseur, donne l'image d'une abbaye en proie aux problèmes financiers. Face à ces difficultés, Nicaise n'eut d'autre choix que l'aliénation de biens. Il vendit ainsi au comte de Hainaut une rente de 100 livres puisque le monastère était »en présent et ayens esteit, de lonc temps passeit, agrevet de dettes courants à frais et à griés usures«<sup>34</sup>. Nicaise céda aussi en viager la dîme et les biens lobbains de Jumet au comte de Hainaut et vendit un fief situé à Biesmerée.

Du successeur de Nicaise, Nicolas, nous ne savons absolument rien, hormis qu'il était abbé le 11 août 1328. Son successeur, Guillaume de Mortagne, était déjà abbé en 1338 et le demeura jusqu'à sa démission, en 1347 ou 1348. À nouveau, les sources nous montrent une abbaye en crise. Avant 1355, elle fut qualifiée de »désolée«<sup>35</sup>, et de nouveaux emprunts sont attestés pour assurer la pérennité de l'institution.

Nous connaissons un peu mieux le successeur de Nicolas. Il s'appelait Pierre de Viers et reçut, le 17 mars 1348, une bulle l'autorisant à recevoir la bénédiction abbatiale des mains de n'importe quel évêque. Il participa, en 1352, à la translation des reliques de sainte Renelde à Lobbes et dirigea l'abbaye jusqu'à sa mort, en 1354.

À Pierre de Viers succéda, le 20 janvier 1355, un autre Pierre, prieur de Saint-Christophe-en-Halatte, au diocèse de Beauvais. Il abandonna l'abbatiat de Lobbes le 8 avril 1364 pour celui de Saint-Allyre de Clermont. Le même jour, le pape Urbain V lui donna comme successeur Nicolas de Berneuil. Cet homme, issu d'une grande famille proche du roi de France, était, depuis 1353, abbé de Sainte-Berthe de Blangy au diocèse de Thérouanne. Son abbatiat à Lobbes fut

<sup>33</sup> Acte de 1315, Cartulaire 33, fol. 34v–35r.

<sup>34</sup> Acte de 1320, Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, vol. III, éd. Léopold DEVILLERS, Bruxelles 1874, p. 730.

<sup>35</sup> Continuation des »Gesta abbatum Sancti Laurentii« de Régnier de Saint-Laurent, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XX, Hanovre 1868, c. 21, p. 608.

de très courte durée: il mourut avant le 2 mai 1366, date de la nomination de Jean Keyenoghe, transféré de Vlierbeek par Urbain V. Cet abbé obtint de la chambre apostolique plusieurs prorogations pour les taxes que lui devait l'abbaye de Lobbes, signe de la perpétuation des difficultés financières. Jean est encore mentionné comme abbé en 1374 et son successeur, Bertrand de Montigny, n'est signalé pour la première fois qu'en 1389. Il décéda en 1409.

Cette même année, le chapitre Saint-Ursmer, qui avait été établi en 973 comme dépendance de l'abbaye de Lobbes, parvint à prendre son autonomie. Profitant du ternissement de l'aura de l'abbaye et du soutien du comte de Hainaut, les chanoines déplacèrent le chapitre à Binche, au grand dam des moines de Lobbes. C'est là un ultime symbole de l'impressionnant affaiblissement de l'abbaye, sur le plan tant politique qu'économique. Il convient néanmoins d'éviter les conceptions excessivement catastrophistes. En effet, le XV<sup>e</sup> siècle vit les finances de l'abbaye s'améliorer sensiblement. Dans la seconde moitié de ce siècle, le budget monastique semble avoir atteint un point d'équilibre qui permit d'assurer la pérennité de l'institution. Bien sûr, jamais le monastère ne pourrait retrouver la prééminence qui était la sienne au haut Moyen Âge, mais il put ainsi traverser les Temps modernes avec une certaine splendeur, dont semble bien témoigner l'iconographie du XVIII<sup>e</sup> siècle.



**I. Patrons, alliés et rivaux.**

**L'abbaye dans les réseaux politiques  
et aristocratiques de la vallée  
de la Sambre**



L'étude des relations des abbayes médiévales avec les évêques, les princes et les plus petits «seigneurs» de leur entourage doit, bien sûr, s'appuyer sur le concept d'interactions, c'est-à-dire d'influences réciproques. Cette évidence, acceptée par la plupart des chercheurs, n'est pas toujours mise en pratique dès qu'il s'agit de dépasser le cadre théorique pour étudier des cas concrets<sup>1</sup>. En effet, l'attention de la plupart des historiens est généralement accaparée par les éléments extérieurs au monastère, qu'il s'agisse de princes (laïcs ou ecclésiastiques) ou de plus petits seigneurs. D'une manière vraisemblablement involontaire, ces auteurs renvoient donc une image biaisée de la réalité monastique en fournissant des analyses sous-tendant l'idée d'une certaine passivité et inaction de la part des religieux dans le cadre de leurs interactions avec leur entourage. Beaucoup présentent ainsi les évolutions des patrimoines domaniaux monastiques comme «conditionnées» par les donations concédées par les bienfaiteurs des abbayes, sans réelle intervention de la part des administrateurs de ces dernières<sup>2</sup>; d'autres montrent des monastères à la merci des usurpations et déprédations d'avoués ou autre seigneurs violents contre lesquels ils ne seraient pas à même de lutter.

Une telle vision des choses est très certainement le fruit d'un effet de source. En effet, l'immense majorité des documents à notre disposition est issue du milieu monastique et tente de nous montrer les monastères – et, a fortiori, les moines – comme isolés du monde, sans aucun contact avec la société dans laquelle ils évoluaient. Il est évident que cette image est trompeuse. Elle a cependant influencé beaucoup de chercheurs qui ont ainsi – parfois involontairement – perpétué le mythe de l'isolement monastique développé par les moines eux-mêmes.

Dans les pages qui suivent, nous allons donc essayer d'analyser les interactions entre l'abbaye de Lobbes et son environnement politique avec autant de finesse que possible, dans la mesure où l'état des sources à notre disposition nous le permet. Nous concentrerons donc nos efforts sur l'abbaye autant que sur son environnement pour mettre en avant les rapports dialectiques complexes qui les unissaient.

Mais nous désirons pousser un peu plus loin l'investigation. En effet, ce travail serait incomplet si nous nous contentions d'évoquer le monastère en tant qu'institution en oubliant qu'il s'agissait, en réalité, d'une communauté d'individus issus de milieux divers, avec des vécus variés et des objectifs distincts. Ainsi, au-delà de l'analyse de la manière dont l'institution monastique

1 VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), «Ecclesia in medio nationis», p. 7–8.

2 WARICHEZ, p. 176; Léopold GENICOT, Donations de «villae» ou défrichements. Les origines du temporel de l'abbaye de Lobbes, dans: *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, Louvain 1946, p. 286–297.

interagissait avec les princes et seigneurs de la région, nous allons tenter d'entrer à l'intérieur de l'établissement pour essayer de distinguer les individus eux-mêmes et leurs propres relations avec le monde extérieur. Ceci nous permettra d'éclairer quelque peu le processus décisionnel interne à l'abbaye, processus qui menait à certaines actions spécifiques de la part de l'établissement – c'est-à-dire de ses dirigeants agissant légitimement en son nom. Ce faisant nous réfléchirons également aux limites d'une analyse prenant l'abbaye dans son ensemble comme objet d'étude, sans envisager les lignes de fracture qui pouvaient traverser la communauté.

Nous allons diviser cette analyse en trois chapitres.

Le premier d'entre eux sera consacré aux relations de l'abbaye avec son »environnement politique«, c'est-à-dire avec les princes (laïcs ou ecclésiastiques) avec lesquels elle entretenait des contacts. Il s'agira d'étudier la manière dont elle était perçue par ces individus, leur attitude à son égard, et la façon dont elle y a réagi dans un contexte politique parfois extrêmement complexe et conflictuel.

Pour des raisons heuristiques, le deuxième chapitre n'abordera que la période postérieure au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. À partir de cette date, les sources diplomatiques se font plus nombreuses dans le cartulaire et montrent l'abbaye de Lobbes quitter progressivement l'entourage des plus puissants princes et entretenir des contacts de plus en plus étroits avec les seigneurs laïcs de son entourage. Le deuxième chapitre sera donc consacré à l'analyse de leurs interactions, aux objectifs qui les sous-tendaient et aux diverses méthodes mises en œuvre pour atteindre les buts visés par les différents acteurs.

Nous allons consacrer le troisième et dernier chapitre de cette partie à l'avouerie. Les avoués occupaient une position intermédiaire entre les deux groupes étudiés dans les chapitres précédents. En effet, les avoués des domaines lobbains de Hon et de Jumet, par exemple, étaient les comtes de Hainaut. D'autre part, l'avoué principal de l'abbaye était le châtelain de Thuin, vassal de l'évêque de Liège et, par conséquent, dans une certaine mesure, agent de ce prince. Mais, en même temps, les avoués appartenaient au groupe des plus petits seigneurs laïcs du voisinage de l'abbaye, que nous étudierons dans le deuxième chapitre. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'aborder l'avouerie et les avoués de l'abbaye dans un chapitre spécifique. Ce choix se justifie également par la nature différente de leurs liens avec le monastère: contrairement à la plupart des princes lotharingiens ou aux seigneurs de la région, les avoués disposaient d'une véritable légitimité pour exercer des droits seigneuriaux ou domaniaux sur les terres lobbaines, en tant qu'intermédiaires entre l'abbaye et ses terres ou entre elle et ses dépendants.

# 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

Dès sa fondation, dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lobbes revêtit un intérêt considérable. Située dans une zone où coexistaient plusieurs formes d'autorité politique et religieuse concurrentes, ses abbés durent habilement naviguer sur cette mer agitée pour se placer dans le sillage du prince le plus à même de la protéger. Les souverains, comtes et princes qui avaient des visées sur la région cherchèrent tous à s'assurer la fidélité des abbés de Lobbes. Pour ce faire, ils mirent en œuvre des méthodes variées, misant tantôt sur la proximité géographique, tantôt sur une complicité idéologique, ou encore sur l'intégration, au sein de la communauté monastique, de membres de leurs réseaux de fidélité. Les abbés, quant à eux, réagirent de manière contrastée à ces sollicitations mais parvinrent généralement à en tirer parti.

## 1.1 La période de loyauté constante (du VII<sup>e</sup> au milieu du XI<sup>e</sup> siècle)

L'abbaye de Lobbes se situait au point de contact des zones d'influence de plusieurs princes. Jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, les moines de Lobbes ont fait preuve de constance à l'égard des princes de leur entourage. De la sorte, ils sont parvenus à protéger et intensifier les liens qui les unissaient à leurs patrons et protecteurs traditionnels qu'étaient les empereurs puis les évêques de Liège. Tant que ces alliances leur demeuraient profitables, il n'y avait pas lieu de les remettre en question et de se rapprocher des concurrents des prélats liégeois qu'étaient les évêques de Cambrai et les comtes de Hainaut.

### 1.1.1 La fondation de l'abbaye (seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle)

Dans la seconde moitié des années 660, l'évêque Aubert de Cambrai autorisa Landelin à bâtir un monastère à Lobbes, sur la frontière orientale de son diocèse. Alors que celui-ci n'en était encore qu'à l'état d'ébauche, Landelin le quitta pour s'atteler à la construction de deux autres monastères, à Aulne, sur

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

l'autre rive de la Sambre (en Austrasie et dans le diocèse de Maastricht-Liège) et à Wallers<sup>1</sup> en Neustrie<sup>2</sup> (dans le diocèse de Cambrai).

Alain Dierkens explique la fondation de l'abbaye d'Aulne par le contexte politique particulier de l'époque: les Pippinides étaient fortement affaiblis depuis l'échec du coup d'État de Grimoald, en 656. La fondation, en Austrasie (à Aulne), d'une dépendance d'une abbaye neustrienne (Lobbes) aurait permis à la Neustrie de prendre pied dans le territoire austrasien. En s'occupant ainsi de matières politiques, l'évêque de Cambrai n'agissait pas différemment des autres évêques neustriens<sup>3</sup>. En effet, Aubert était, avant tout, un homme du roi, proche de la cour<sup>4</sup> et œuvrant pour elle. Mais Landelin ne put tenir longtemps cet «avant-poste» neustrien. En effet, en 687, le retour en force des Pippinides (à la suite de la victoire de Pépin II à Tertry) força le saint fondateur de l'abbaye de Lobbes à quitter la vallée de la Sambre. Il s'en alla donc fonder un nouveau monastère, plus à l'ouest, loin de cette zone disputée, à Crespin, où il décéda et où furent conservées ses reliques. Pépin confia donc l'abbatit de Lobbes à Ursmer, un fidèle qui lui avait été proposé par un certain Hydulphe, que les sources qualifient systématiquement de «dux». Aux yeux de Pépin, Ursmer présentait un intérêt décisif car il était évêque. Comme l'a finement observé Alain Dierkens, en le nommant abbé de Lobbes, il enlevait tout pouvoir à l'évêque de Cambrai sur l'abbaye<sup>5</sup>. Ainsi émancipée du pouvoir cambrésien, Lobbes passa sous le contrôle exclusif pippinide<sup>6</sup>. La mesure touchait également les dépendances de Lobbes: Ursmer plaça donc son disciple, Dodon, à la tête de l'abbaye de Wallers.

### 1.1.2 L'intrusion de Hubert (864)

Nous ne connaissons que très mal la vie de l'abbaye de Lobbes aux siècles suivants. Tout au plus pouvons-nous affirmer qu'elle entretenait des relations harmonieuses avec les Pippinides-Carolingiens et qu'elle devint progressivement un établissement de toute première importance. Nous pouvons néanmoins ana-

1 Moustier-en-Fagne, France, Hauts-de-France, Nord, Avesnes-sur-Helpe.

2 Pour une cartographie approximative de la Neustrie, voir Michel ROUCHE, Remarques sur la géographie historique de la Neustrie (650–850), dans: Hartmut AT SMA (dir.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, vol. I, Sigmaringen 1989, p. 1–23.

3 Patrick PERIN, *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve* (VII–IX<sup>e</sup> siècle), Rouen 1985, p. 100–101.

4 HELVÉTIUS, *Abbayes, évêques et laïques*, p. 133, n. 37.

5 DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 288–291 et 321–325.

6 *Ibid.*

lyser plus avant les événements de l'année 864, quand l'abbaye de Lobbes fut envahie par Hubert. Certains personnages très controversés du haut Moyen Âge sont particulièrement difficiles à étudier. C'est le cas de Hubert, personnage pour lequel nous disposons d'une quantité appréciable de données biographiques mais qui fut victime d'une »*damnatio memoriae*«<sup>7</sup> rendant complexe l'interprétation de ces dernières<sup>7</sup>.

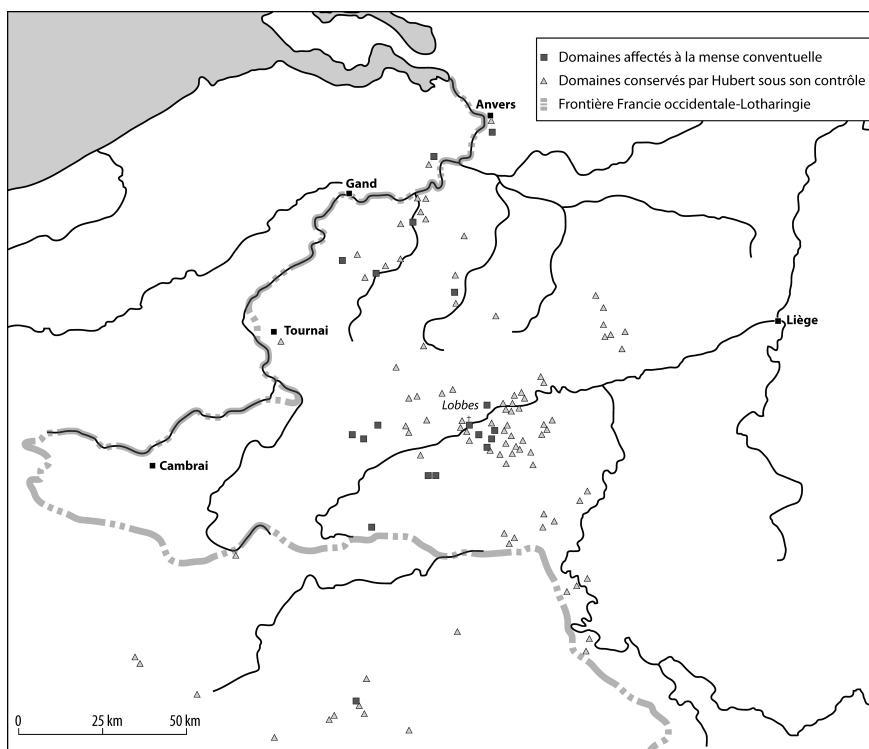
L'intrusion de Hubert à Lobbes se place dans un contexte politique fait de vives tensions et de discordes sérieuses. En effet, depuis 857, Hubert était en guerre contre son beau-frère, Lothaire II, qui cherchait à répudier sa femme, Theutberge, la sœur dudit Hubert. L'objectif de Lothaire était d'épouser ensuite Waldrade, avec qui il avait un fils, Hugues. Le remariage du roi avec Waldrade aurait fait de Hugues son héritier légitime. Or, les oncles de Lothaire, Charles le Chauve et Louis le Germanique, entendaient bien profiter de l'infertilité de Theutberge pour s'emparer de la Lotharingie à la mort de leur neveu (alors qu'en théorie elle aurait dû revenir au frère de Lothaire II, l'empereur Louis II qui, néanmoins, s'avéra trop faible pour faire valoir ses droits face à ses oncles). Louis le Germanique et Charles le Chauve ont donc déployé des efforts considérables pour empêcher le divorce de Lothaire, condamnant Hugues à la bâtardise<sup>8</sup>. À partir des années 860, c'est Charles le Chauve qui s'avérait le plus oppressant. En effet, le souverain de Francie occidentale avait des visées sur la Lotharingie, et ce dès avant 869<sup>9</sup>. À l'époque, une région du royaume de Lothaire semble avoir singulièrement attiré son attention: le Cambrésis. En témoigne la vacance du siège épiscopal de Cambrai entre 862 et 866, résultat de désaccords entre Charles et son neveu Lothaire II, les deux hommes devant arrêter leur choix sur le même candidat puisque le diocèse de Cambrai dépen-

7 Robert PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843–923)*, Paris 1899, p. 85–87 et *passim*; WARICHEZ, p. 37–38; Maurice ZUFFEREY, *Die Abtei Saint-Maurice d'Agaune im Hochmittelalter (830–1258)*, Göttingen 1988, p. 55; Gilbert COUTAZ, Art. »L'abbaye de Saint-Maurice. Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Abbés«, dans: *Helvetia sacra*, t. IV, Bâle, Francfort/M. 1997, p. 282–494, 562–564, ici, p. 416–417; Karl HEIDECKER, *The Divorce of Lothar II. Christian Marriage and Political Power in the Carolingian World*, Ithaca 2010, *passim*; François DEMOTZ, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855–1056). Roi, pouvoir et élites autour du Léman*, Lausanne 2008, p. 49–55; Bernard ANDENMATTEN, Laurent RIPART (dir.), *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515–2015*, vol. I, Berne 2015, p. 139–141.

8 Sur tout ceci, voir, en dernier lieu, la synthèse de HEIDECKER, *The Divorce of Lothar II*; Wilfried HARTMANN, *Das Reich Lothars II. zwischen Karl dem Kahlen und Ludwig dem Deutschen*, dans: GAILLARD et al. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée*, p. 275–300.

9 Anne-Marie HELVÉTIUS, *L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IX<sup>e</sup> siècle*, dans: LE JAN (dir.), *La royauté et les élites*, p. 285–299, ici p. 289.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents



**Carte 1.** Les domaines lobbains à la veille de l'intrusion de Hubert et les *villae* intégrées par Hubert à la mense conventuelle. D'après la liste courte des biens de l'abbaye (Liste courte) et le polyptyque de l'abbaye (Polyptyque [868/869]).

dait de Lothaire et que l'archevêché de Reims (dont dépendait Cambrai) était sous l'autorité de Charles<sup>10</sup>. Hubert, qui désirait maintenir sa sœur sur le trône de Lotharingie, partageait les objectifs des oncles de Lothaire, qui avaient donc décidé de le soutenir. Cependant, à partir de 860, seul le souverain de Francie occidentale comptait encore parmi ses soutiens<sup>11</sup>. Il lui donna notamment la grande abbaye de Saint-Martin de Tours, en 862<sup>12</sup>.

C'est donc ce contexte qui entoure l'arrivée de Hubert à Lobbes. Une fois à la tête du monastère, l'usurpateur scinda son patrimoine foncier et en affecta la plus petite part à une mense conventuelle (carte 1). Outre des considérations

<sup>10</sup> Ibid., p. 289–290; HELVÉTIUS, *Abbayes, évêques et laïques*, p. 202.

<sup>11</sup> DEMOTZ, *La Bourgogne*, p. 53.

<sup>12</sup> PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 83 et 261.



économiques sur lesquelles nous reviendrons dans un chapitre ultérieur<sup>13</sup>, Hubert semble avoir sélectionné les domaines qu'il conserva sous son contrôle sur la base de critères géopolitiques. En effet, une fois la partition du patrimoine opérée, Hubert, un «fidèle» de Charles le Chauve, avait la main sur une constellation de domaines qui permettaient d'isoler quelque peu cette longue bande de terre lotharingienne en Francie occidentale qu'était le Cambrésis, le transformant en une espèce d'enclave. Hubert dominait en effet la frontière entre cette zone et le reste de la Lotharingie au niveau de la Sambre et de l'Entre-Sambre-et-Meuse ainsi que la frontière entre la Francie occidentale et la Lotharingie au niveau de la haute Meuse.

Nous pensons donc qu'il faille voir dans l'invasion de l'abbaye de Lobbes par Hubert le résultat d'une entente circonstancielle entre lui et Charles le Chauve née d'une communion d'intérêts. L'invasion de Lobbes leur profitait à tous les deux mais ils étaient incapables de la mener à bien individuellement. Hubert avait en effet besoin de la proximité de son protecteur pour espérer pouvoir se maintenir à Lobbes. Charles le Chauve, quant à lui, ne pouvait pas s'attaquer directement à la Lotharingie de peur de voir Louis le Germanique entrer dans le conflit, lui qui s'était partiellement retiré du jeu depuis la fin de l'année 860. L'objectif de Hubert aurait été d'affaiblir Lothaire, et celui de Charles de prendre pied en Lotharingie.

Les «Gesta episcoporum Cameracensium» appuient cette hypothèse. En effet, un chapitre<sup>14</sup> y évoque le conflit opposant Charles le Chauve à Lothaire, conflit dans le cadre duquel l'abbaye de Lobbes aurait eu à souffrir des pressions («inquietudines») occidentales. C'est, de plus, à l'évêque Jean que l'abbaye aurait dû son salut, nous dit le texte. Or, c'est lui-même qui réalisa le polyptyque recensant les domaines affectés par Hubert à la mense conventuelle, sécurisant leur affectation aux moines eux-mêmes. À quoi donc le texte

<sup>13</sup> Jérôme VERDOOT, Les enjeux politiques du développement patrimonial de l'abbaye de Lobbes au lendemain de son invasion par Hubert (864), dans: Geneviève XHAYET (dir.), LVI<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Liège 2017, p. 259–269; voir aussi [chap. 4.1.5](#).

<sup>14</sup> Gesta episcoporum Cameracensium, c. 55, p. 421: «Aecclesiam Laubiensem ab inquietudine Karlensium liberavit [Iohannes episcopus Cameracensium]. Excrescente denique discordia inter Karlenses et Lotharienses, aecclesia Laubiensis male labefactabatur; adeo quippe, ut everso penitus loco famulantes pulsum iri crederentur. Episcopus [Iohannes] tamen divino consilio usus, polepticum quod adhuc in eadem aecclesia reservatur, scripsit; et hoc ab apostolica auctoritate, sed et a conprovincialibus episcopis confirmato, omnes aecclesiae ipsius pervasores a christianorum societate sequestrans, tali modo aecclesiam a tanto naufragio immunem reliquit». Notons que dans les «Gesta episcoporum Cameracensium», le terme «Karlenses» ne désigne pas spécifiquement Charles le Chauve mais les «Français» en général (VAN MINGROOT, Art. «Gérard I<sup>er</sup> de Florennes», col. 747).

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

fait-il allusion si ce n'est à l'intrusion de Hubert dans l'abbaye? L'irruption de Hubert à Lobbes est donc mise en relation avec le conflit opposant Charles le Chauve et Lothaire II. C'est d'ailleurs sur les grandes abbayes que le souverain de Francie occidentale tentait d'appuyer son autorité, particulièrement le long de sa frontière occidentale<sup>15</sup>.

Notre hypothèse pose cependant un problème: l'intervention, dans cette histoire, de Carloman, le fils de Louis le Germanique. En 889, Arnoul de Carinthie, le fils dudit Carloman, donna Lobbes à l'Église de Liège. Dans l'acte de donation, il précise qu'il cède l'abbaye »ita tamen ut medietate eiusdem abbatiæ, quam Hucbertus abbas, [...] monachis solam reliquerat, *reliquam utilitati regis genitoris nostri serviturus retinuerat*, ipsa predicta medietate monachi nunquam priventur«<sup>16</sup>. Joseph Warichez et Alain Dierkens ont avancé que Hubert avait agi à l'instigation de Carloman<sup>17</sup>, révolté contre son père en 864<sup>18</sup>. Nous pensons cependant qu'on peut interpréter différemment ce passage. Le participe futur (»serviturus«) indique que Hubert n'était pas encore au service de Carloman en 864. Par ailleurs, la structure de la phrase montre un lien entre la conservation des biens (»reliquam«) par Hubert et ses rapports avec Carloman (»reliquam... serviturus... retinuerat«). Hubert aurait donc conservé ces biens parce qu'il allait se mettre au service de Carloman. Nous ne nous expliquons néanmoins pas pourquoi ces biens situés à l'ouest de la Lotharingie intéressaient Carloman, dont les préoccupations étaient centrées autour de la Bavière<sup>19</sup>. On ne sait rien non plus des rapports qui l'unissaient à Hubert.

### 1.1.3 L'abbatit de Lothaire II (864–869)

Hubert aurait donc tenté d'isoler le Cambrésis du reste de la Lotharingie en s'appuyant sur l'abbaye de Lobbes. Après son départ, Lothaire reprit donc les choses en main en prenant personnellement la tête de l'établissement. Il est en effet significatif qu'il n'ait pas fait revenir l'abbé Hartbert (qu'avait renvoyé Hubert à Corbie) pour le remettre à la tête de l'abbaye.

<sup>15</sup> HELVÉTIUS, L'abbatit laïc comme relais, p. 289–292; Michèle GAILLARD, La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques en Lotharingie, de 869 à 925, dans: *Revue du Nord* 85 (2003), p. 655–666, ici p. 665.

<sup>16</sup> Diplôme de l'empereur Arnoul de Carinthie pour l'Église de Liège, p. 95 (c'est nous qui soulignons).

<sup>17</sup> WARICHEZ, p. 37; DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 109.

<sup>18</sup> Eric J. GOLDBERG, *Struggle for Empire. Kingship and Conflict under Louis the German, 817–876*, Ithaca 2006, p. 274–275.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 264–276.

L'attitude du roi à Lobbes montre bien l'importance qu'il accordait au monastère et les enjeux géopolitiques liés à son contrôle: il commença par entériner la nouvelle structure du temporel telle que l'avait instituée Hubert en faisant rédiger un polyptyque recensant les domaines affectés à la mense conventuelle<sup>20</sup>; il s'arrangea par ailleurs pour renforcer la présence de l'abbaye dont il venait de reprendre le contrôle, dans cette région pour laquelle Charles le Chauve avait montré un si vif intérêt, en affectant à la mense conventuelle le fisc de Hon<sup>21</sup> et en incitant les religieux à développer deux domaines pionniers à partir de là (Aulnois et Hergies).

L'hypothèse selon laquelle Aulnois et Hergies auraient été développés à partir de Hon s'appuie sur le constat que ces trois domaines étaient regroupés en une *villicatio* centrée sur Hon. En effet, les productions de ces trois *villae* ont été additionnées dans le polyptyque, dans une rubrique où Hon est cité avant Aulnois et Hergies. De plus, dans le cadre de leur enquête, les auteurs du document sont partis du monastère et ont parcouru les *villae* de la mense conventuelle en suivant un itinéraire aussi court que possible, sauf dans cette région: ils sont passés à Hon avant de se rendre à Aulnois et Hergies. Ceci rend vraisemblable l'idée que la première localité ait été le centre d'une *curtis* dont dépendaient les deux autres implantations.

À l'époque de la rédaction du polyptyque, les domaines d'Aulnois et de Hergies étaient sans doute en plein développement comme semblent l'attester les nombreuses similitudes qu'ils présentent avec les domaines pionniers décrits par Pierre Toubert dans sa typologie domaniale en Italie<sup>22</sup>: taille modeste (26 bonniers et 4 »manselli« à Aulnois, 21 bonniers de réserves et 6 manses dont 3 »absi« à Hergies), absence de corvée, faible équipement des réserves. On trouve en plus, à Hergies et à Hon, des »mansi absi«. Or, comme l'a bien montré Jean-Pierre Devroey<sup>23</sup>, ce type de manses n'était pas nécessairement à l'abandon comme on l'a longtemps cru, mais pouvait également être en cours de constitution.

De plus, en 2006, Jean-Pierre Devroey avait avancé l'hypothèse que le statut d'»haistaldus« pourrait correspondre à un stade de la vie des paysans: ce

<sup>20</sup> DEVROEY, Le polyptyque, p. 3–17 (dorénavant Polyptyque [868/869]).

<sup>21</sup> France, Hauts-de-France, Nord, Avesnes-sur-Helpe: Hon-Hergies.

<sup>22</sup> Pierre TOUBERT, L'Italie rurale aux VIII<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècles. Essai de typologie domaniale, dans: *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo* 20 (1973), p. 95–132; ID., L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil, Paris 2004, p. 124.

<sup>23</sup> Jean-Pierre DEVROEY, »Mansi absi«. Indices de crise ou de croissance de l'économie rurale du haut Moyen Âge?, dans: *Le Moyen Âge* 82 (1976), p. 421–451.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

terme désignerait les puînés attendant qu'une tenure se libère<sup>24</sup>. Or, aucun «haistaldus» n'est signalé à Hon (qui comptait 36 manses) alors qu'on en comptait 23 à Hergies, qui ne comptait pourtant que trois manses occupés. Les «haistaldi» de Hergies ne peuvent donc pas avoir été les enfants des tenanciers du domaine. Il est ainsi envisageable que les cadets de Hon aient été incités à se déplacer vers Hergies pour y être chargés des défrichements censés leur procurer une tenure.

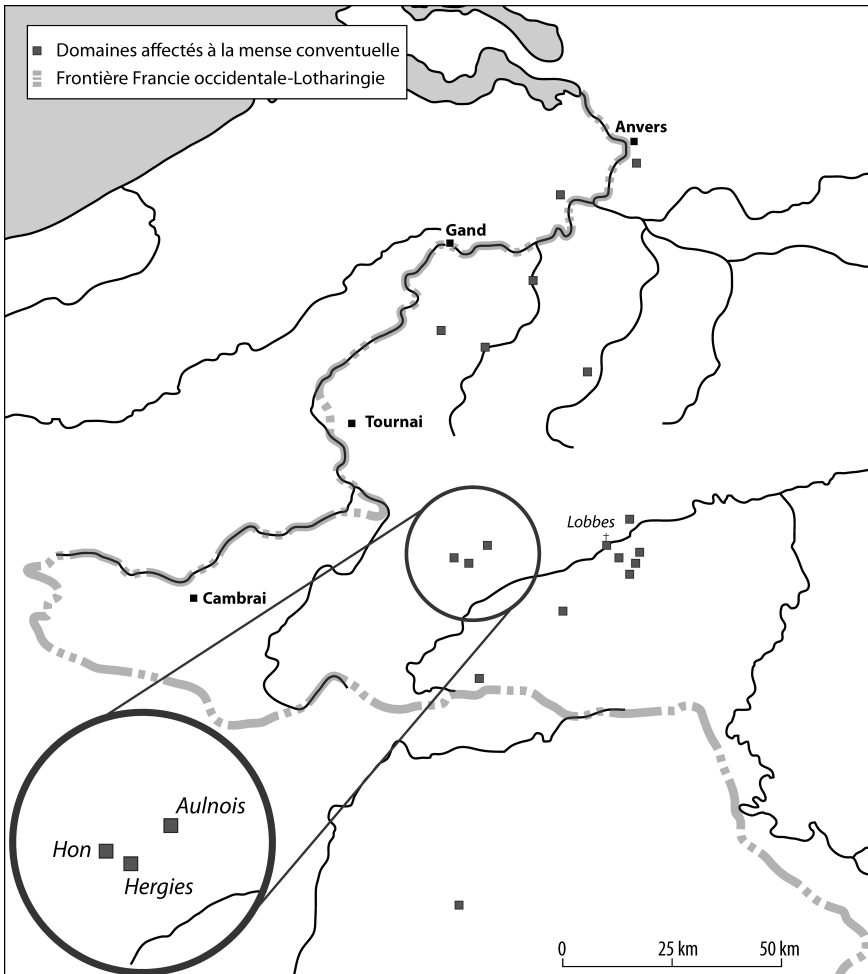
Un dernier argument appuie la nouveauté des domaines de Hergies et Aulnois. Il est nécessaire ici d'opérer un petit détour par un autre domaine de la mense conventuelle, celui de Quenestinnes. S'y trouvaient, en 868/869, deux des trois seuls engins hydrauliques de la mense conventuelle sans redevance («sine censu»). Il s'agissait des deux moulins de la *villa*. La description de ce domaine présente une originalité, une mention unique dans ce document: «Supersunt ibi alii mansi serviles VIII qui faciunt uuactas et bracem et farinam»<sup>25</sup>. Les huit manses serviles de Quenestinnes ont donc été chargés de la confection de la farine et de la préparation des céréales pour le brassage qui était effectué dans l'une des deux brasseries du domaine. Ces tenanciers effectuaient donc les tâches habituellement échues aux moulins. Ces derniers étaient donc inutilisés pour une raison que nous ne connaissons pas, d'où l'absence de redevance. Cette inutilisation n'a pas été compensée par le recours à d'autres moulins, dans d'autres *villae*: les céréales sont demeurées sur place et on a trouvé un autre moyen de les transformer. On est donc, semble-t-il, dans une situation transitoire, les moulins étant temporairement inutilisables. C'est à Hergies que se trouvait le troisième engin hydraulique sans redevance («sine anuali [sic] censu»). Il s'agissait d'une brasserie<sup>26</sup>. La mention explicite de l'absence de redevance reflète vraisemblablement une réalité similaire à celle de Quenestinnes: l'inutilisation temporaire pour une raison qui n'est pas précisée. Mais le gestionnaire du domaine de Hergies n'a pas réagi comme le *maior* de Quenestinnes. À Hergies, aucune mesure compensatoire n'a été prise. Il est donc possible que Hergies se soit passé auparavant de brasserie et ait continué, au moment de la rédaction du polyptyque, à se procurer de la bière de la même manière. À Hergies, il se peut donc que la brasserie ait été inutilisable parce que en cours de construction, signe de l'aménagement de la *villa*.

Pris isolément, ces éléments n'ont que peu de valeur. C'est leur convergence qui donne une certaine crédibilité à l'hypothèse du développement

<sup>24</sup> ID., *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 2006, p. 405.

<sup>25</sup> Polyptyque (868/869), p. 13.

<sup>26</sup> Ibid., p. 12.



**Carte 2.** Les domaines de la mense conventuelle lobbaine en 868/869. D'après le polyptyque de l'abbaye (Polyptyque [868/869], p. 11-13).

d'une «constellation» de domaines neufs autour de Hon, encore en cours de constitution lors de la rédaction du polyptyque, en 868/869.

On voit donc dans l'attitude de Lothaire une volonté de reprendre pied dans le Cambrésis, dont la possession lui avait été disputée par Charles le Chauve. Incapable cependant d'y marquer lui-même sa présence de façon durable et continue, il chargea les moines de Lobbes de «prendre possession» de ce territoire en y accroissant leur présence et leur visibilité. La possession d'un domaine par le roi relevait souvent, de facto, de la simple théorie, alors que les religieux, misant sur ces *villae* pour assurer leur approvisionnement,

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

ment et œuvrant à leur développement, étaient plus à même de notifier leur domination du terroir. Cette hypothèse correspond très bien à ce que nous savons du mode de domination de l'espace de la part des Carolingiens, qui préféraient s'appuyer sur les grands monastères plutôt que de développer leur propre présence (via le fisc) dans une zone convoitée<sup>27</sup>. Tout ceci suppose, de la part de Lothaire, un fort contrôle sur l'ensemble de l'abbaye, en ce y compris sur la mense conventuelle qui, théoriquement, échappait à son autorité.

### 1.1.4 La prévôté d'Erluin de Gembloux (955/956–957)

La Lotharingie disparut avec le traité de Meerssen (870). La frontière entre la France et l'Allemagne fut alors fixée loin à l'est de l'abbaye de Lobbes, qui perdit ainsi sa position périphérique, ce qui explique sans doute le relatif désintérêt des successeurs de Lothaire II pour notre monastère<sup>28</sup>. En effet, en 870, Charles le Chauve devint le souverain légitime de la moitié occidentale de la Lotharingie. Il entretint donc avec ce territoire de nouveaux rapports: il devait imposer son pouvoir à une aristocratie jalouse de son indépendance. La possession de l'abbaye de Lobbes lui était donc d'une utilité particulièrement limitée et il préféra miser sur son mariage avec une aristocrate locale, Richilde (870). Ses successeurs aussi cherchaient de nouveaux appuis en Lotharingie et délaissèrent quelque peu les monastères<sup>29</sup>. C'est dans ce contexte qu'en 881 l'abbaye de Lobbes fut cédée en bénéfice à l'évêque Francon de Liège et, en 889, en toute propriété à l'Église de Liège. De royale, l'abbaye devint épiscopale, et les enjeux géopolitiques que pouvait revêtir sa possession prirent donc un aspect plus local. Dorénavant, les princes territoriaux, et non plus les rois et empereurs, se la disputeraient. Pour cela, il a néanmoins fallu attendre un demi-siècle et que l'autorité de ceux-ci s'affirme. C'est donc dans les années 950 qu'on voit, à nouveau, l'abbaye de Lobbes au centre de la convoitise, non des rois et empereurs, mais des princes. Située dans un territoire brigué par les Régnier, elle devait bien évidemment subir leur pression.

C'est par l'intermédiaire du »premier abbé« de Gembloux, Erluin, que le comte Régnier III tenta de soustraire l'abbaye à l'influence liégeoise. L'étude du séjour d'Erluin à Lobbes pose des problèmes heuristiques sérieux à la résolution

<sup>27</sup> GAILLARD, La place des abbayes, p. 665–666; Josiane BARBIER, Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique. Les largesses royales aux églises au nord de la Loire (milieu du VIII<sup>e</sup> siècle-fin du X<sup>e</sup> siècle), dans: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge* 111 (1999), p. 577–605.

<sup>28</sup> GAILLARD, La place des abbayes.

<sup>29</sup> Ibid.

desquels il nous faut nous atteler. En effet, le passage d'Erluin à Lobbes n'est mentionné que par les »Gesta abbatum Lobbiensium«<sup>30</sup> de Folcuin et les »Gesta abbatum Gemblacensium«<sup>31</sup> de Sigebert de Gembloux<sup>32</sup>. D'un point de vue factuel, les deux textes concordent en tous points: tous deux évoquent la déposition du prévôt de Lobbes par Régnier III, son remplacement par Erluin, l'hostilité des religieux à l'encontre de ce dernier, les mutilations dont il fut victime, et, finalement, son renoncement à demeurer à la tête de l'abbaye. Les images d'Erluin que renvoient ces deux textes sont cependant diamétralement opposées. Sigebert en fait un réformateur désireux de ramener l'ordre parmi les religieux indisciplinés de Lobbes, tandis que, de son côté, Folcuin le montre comme une créature de Régnier III abusant des biens du monastère. Les »Gesta« de Sigebert ne peuvent cependant être utilisées pour étudier Erluin. En effet, son récit tardif (dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>) n'est destiné qu'à redorer l'image du premier »abbé« de Gembloux, ternie par Folcuin<sup>34</sup>. Or, Sigebert ne connaît visiblement rien du passage d'Erluin à Lobbes. Il s'appuie donc sur le récit du chroniqueur lobbain auquel, en réalité, il n'apporte rien de neuf, hormis la date de l'agression d'Erluin par les religieux de Lobbes (20 octobre 957). Tout le reste n'est que paraphrase du chroniqueur lobbain. Pourtant, pour une raison qui nous est inconnue, l'historiographie considère généralement le témoignage de Sigebert comme fiable et présente donc Erluin comme un réformateur envoyé à Lobbes par Régnier pour y restaurer la discipline mise à mal durant l'abbat

30 GAL, c. 26, p. 67–69.

31 SIGEBERT DE GEMBOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, éd. Ludwig BETHMANN, MGH, SS, vol. VIII, Hanovre 1848, c. 13–15, p. 530–532.

32 Les deux récits ont été comparés par Steffen PATZOLD, *Konflikte im Kloster. Studien zu Auseinandersetzungen in monastischen Gemeinschaften des ottonisch-salischen Reichs*, Hambourg 2000, p. 175–189 et 367–368 et par Susan WADE, *Abbot Erluin's Blindness. The Monastic Implications of Violent Loss of Sight*, dans: Katherine A. SMITH, Scott WELLS (dir.), *Negotiating Community and Difference in Medieval Europe. Gender, Power, Patronage, and the Authority of Religion in Latin Christendom*, Leyde 2009, p. 207–222.

33 Michel DE WAHA, *Le manuscrit CIV. Rep II 69 de l'Universitätsbibliothek Leipzig, la »Vita Wichberti« (BHL 8882) et les »Gesta abbatum Gemblacensium« de Sigebert de Gembloux*, dans: Jean-Paul STRAUS (dir.), *Sigebert de Gembloux*, Barcelone, Madrid 2015, p. 117–156.

34 SIGEBERT DE GEMBOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, c. 13, p. 530: »Quod [=persecutiones Erluini] quidem Fulquinus abbas non tacuit [...] sed qua intentione scripserit si quis diligenter inspexerit, plane intellegere poterit, quod veritatem quidem rei gestae digesserit, causa tamen rei magis ex motu animi quam ex vero interpretatus sit«; PATZOLD, *Konflikte im Kloster*, p. 189.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

des évêques de Liège<sup>35</sup>. Puisque les allégations de Sigebert de Gembloux ne sont pas fiables, c'est sur le récit de Folcuin qu'il faut s'appuyer. L'abbé de Lobbes est d'une grande partialité mais a le mérite d'être quasi contemporain des faits – tout en n'en étant pas un témoin direct. D'un point de vue purement factuel, il n'a donc pas pu se permettre de s'éloigner outre mesure de la réalité puisqu'il s'adressait à des moines ayant vécu les événements. D'ailleurs, Sigebert ne modifie pas les faits eux-mêmes.

Le traitement narratif des événements de 955–957 par Folcuin mérite qu'on s'y attarde un instant. La structure du chapitre 26 des »Gesta« montre clairement que c'est Régnier et non Erluin que Folcuin abhorrait. Pour le chroniqueur lobbain, l'imposition d'Erluin à Lobbes n'est, en dernière analyse, qu'une des nombreuses exactions commises par Régnier à l'encontre de l'abbaye. En effet, le chapitre 25 des »Gesta« relate la délivrance miraculeuse des religieux lobbains attaqués par les Hongrois. Ce chapitre n'a, en réalité, pas vraiment sa place au sein des »Gesta«<sup>36</sup>. Le chapitre suivant, le 26 (consacré à l'abbatiat d'Erluin), débute directement par l'évocation de l'attitude »exécrationnelle« de Régnier exécutant un certain Oduin sur le parvis de l'église Saint-Ursmer. Folcuin construit ainsi un contraste très fort entre le miracle le plus prodigieux qu'aient réalisé les saints Ursmer et Ermin (ca. 25) et Régnier, qui souilla l'église théâtre de ce miracle. Folcuin poursuit ensuite son récit par une sorte de mise en garde à l'égard de Régnier: »de loco [Lobbiensis coenobio] iam satis expertum erat, quam Deo carus [...] quam in violatoribus vindex et severus«. Et de continuer son chapitre 26 avec l'évocation d'Erluin. Enfin, le chapitre s'achève par l'évocation de la condamnation de Régnier par l'archevêque Brunon, non pour trahison (comme ce fut réellement le cas), mais, nous dit Folcuin, pour les méfaits dont il s'est rendu coupable envers les pauvres et les églises<sup>37</sup>. À travers Erluin, c'est donc Régnier III qu'attaque le chroniqueur lobbain: l'imposition d'Erluin comme prévôt de Lobbes est présentée comme l'un des méfaits commis par Régnier. Proche du parti impérial auquel il devait son titre

35 WARICHEZ, p. 54–57; Édouard DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique. Des origines aux débuts du XII<sup>e</sup> siècle*, vol. II, Bruxelles 1940, p. 159; Émile POUYON, *Abbayes de Belgique*, Bruxelles 1954, p. 9; Jacques NAZET, *La transformation d'abbayes en chapitres à la fin de l'époque carolingienne. Le cas de Saint-Vincent de Soignies*, dans: *Revue du Nord* 49/193 (1967), p. 257–280, ici p. 273; Émile BROUETTE, *Étude critique du diplôme royal de 946 pour l'abbaye de Gembloux*, dans: *Revue bénédictine* 82 (1972), p. 188–207, ici p. 200; Anne WAGNER, *Gorze au XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire*, Nancy 1997, p. 32.

36 GAL, c. 26, p. 67: »Nos ut a diverticulo ad propositum redeamus«.

37 *Ibid.*, p. 69: »[P]ost praedictam ecclesiae sancti Ursmeri violationem Raginerus tyrannidem multiplicat, pauperes premit, et res ecclesiarum non Dei sed suas facit. Pro quibus omnibus a domno Brunone vere pacifico [...] proscriptus est«.



abbatial, Folcuin ne pouvait que dire du mal de Régnier, d'autant plus que, à l'époque où le chroniqueur rédigeait ses »Gesta«, Régnier IV tentait de reprendre la place de son père. L'abbé de Lobbes se trouvait donc dans une situation inconfortable, placé entre Notger et Régnier IV. Dans le dénigrement de Régnier III transparaît donc une certaine crainte de son fils.

Comment comprendre l'extrême violence dont ont fait preuve les religieux de Lobbes à l'encontre de leur prévôt Erluin? Nous l'avons vu, l'explication avancée par Sigebert (l'hostilité de moines lobbains indisciplinés envers un homme venu les remettre sur le droit chemin) n'est étayée par rien. À notre sens, c'est une opposition politique qu'il faut voir derrière ces événements, et une hostilité des moines de Lobbes envers Régnier III. Cette situation s'explique peut-être par l'attachement d'une majorité de la communauté à l'Empire et aux évêques de Liège. En effet, nous avons pu démontrer ailleurs que la période durant laquelle ces derniers dirigèrent personnellement l'abbaye ne fut pas source de tensions aussi importantes qu'on a pu le penser par le passé<sup>38</sup>. Sans doute les moines voyaient-ils dans la protection de leur relation avec les prélats liégeois plus d'avantages que dans un rapprochement avec Régnier III. Il est évidemment hasardeux de présenter l'ensemble de la communauté de Lobbes comme unie dans ses positions politiques et dans son soutien à l'empereur et/ou l'évêque de Liège. Plusieurs éléments attestent néanmoins du positionnement de la majorité des moines en faveur du clan impérial à l'époque, notamment le soutien qu'ils apportèrent à Rathier contre Folcuin dans les années 960 (Rathier était un proche de Brunon et avait longtemps fréquenté la cour impériale) ou encore l'entrée de Hérigier au monastère à la même époque, lui qui deviendrait bientôt le plus proche collaborateur de Notger. Nous proposons donc que les religieux auraient craint que l'imposition d'Erluin par Régnier soit une tentative de placer leur établissement sous son autorité. La construction du chapitre 26 des »Gesta« montre clairement, nous semble-t-il, qu'Erluin était vu par les frères (en tout cas par ceux qui ont renseigné Folcuin sur ces événements) comme une créature de Régnier. Les craintes des religieux semblent d'ailleurs avoir été justifiées: la récupération du vin de Herly (mense conventuelle) par Erluin indique une véritable prise de contrôle des circuits d'approvisionnement du monastère. Et c'est dans un domaine ressortissant à la mense abbatiale (Fontaine-Valmont) que l'homme entreposa ce vin<sup>39</sup>. Il n'était que prévôt à l'époque, et c'est de l'évêque-abbé Baldéric que dépendait le domaine de Fontaine-Valmont. Il semble donc s'être agi d'une tentative de détournement des biens lobbains vers Baldéric (et donc son parent Régnier?). Erluin apparaît ainsi bel et bien comme une créature de Régnier destinée à »s'emparer« de

38 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 54–66.

39 GAL, c. 26, p. 67–69.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

Lobbes. Précisons bien que ceci n'empêche aucunement que Régnier III ait été motivé – par exemple – par des considérations religieuses.

Ainsi, en 955, Régnier III venait de »mettre la main« sur le diocèse de Liège en plaçant son neveu Baldéric sur le trône de saint Lambert. Il savait néanmoins qu'il ne pourrait conserver longtemps la mainmise sur le diocèse de Liège. En effet, s'il avait pu placer son neveu à la tête de l'évêché, c'est parce que Brunon était affaibli par la révolte de Conrad et Liudolf et les invasions hongroises et qu'il craignait que Régnier ne rejoigne la rébellion. Brunon »entérina« le coup d'État à Liège en échange du serment, par les conjurés, de ne pas nuire au souverain. Si Régnier s'allia ainsi au clan ottonien, c'est qu'il ne voyait pas en Conrad et Liudolf les futurs vainqueurs des hostilités. Par ailleurs, les invasions hongroises seraient un jour dominées. Régnier ne pouvait donc pas se faire d'illusions quant à la durée de son contrôle sur l'Église liégeoise. Tôt ou tard, Brunon allait se relever et reprendre les choses en main, ce que la présence de Baldéric sur le siège de saint Lambert n'empêchait aucunement. Par ailleurs, c'était sur les abbayes que Régnier cherchait à appuyer son pouvoir<sup>40</sup>. Lobbes, abbaye liégeoise située au point de contact entre Liège et le Hainaut, ne pouvait qu'aiguiser à la fois les craintes et les appétits de Régnier. En s'emparant de Lobbes, Régnier renforçait sa présence dans la région. On le voit, le »contrôle« de l'Église liégeoise (pour autant que Régnier ait réellement contrôlé Baldéric) n'était pas une fin en soi. Régnier savait cette »domination« temporaire et recherchait d'autres points d'appui, plus proches du Hainaut en construction, sur lesquels il aurait personnellement autorité.

### 1.1.5 L'abbé Folcuin (965–990) et l'évêque Notger (972–1008)

Les moines de Lobbes renvoyèrent Erluin à Gembloux en 957. La même année, Brunon, allié à Lothaire, vainquit Régnier, qui fut jugé l'année suivante à Cologne, privé de ses biens et condamné à l'exil<sup>41</sup>. Quant à l'évêque Baldéric, il décéda quelques mois plus tard, le 20 avril 959<sup>42</sup>. Brunon profita alors de sa position de force pour reprendre le contrôle du diocèse de Liège en nommant Éracle à sa tête. Les visées expansionnistes des Régnier et d'une partie de l'aristocratie lotharingienne étaient donc – temporairement – matées. Éracle décéda en 971 et lui succéda Notger.

<sup>40</sup> HELVÉTIUS, *Abbayes, évêques et laïques*, p. 296.

<sup>41</sup> KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 115.

<sup>42</sup> *Id.*, *Series episcoporum Ecclesiae Catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V (Germania)*, t. I, Stuttgart 1982, p. 65.

Très tôt, des tensions refirent surface dans la région de Lobbes, avec le retour en force des fils de Régnier III, Régnier IV et Lambert. En 973, à la tête d'une partie de l'aristocratie lotharingienne, ils défirent et tuèrent les comtes Garnier et Renaud à Péronne, puis, en 974, ils obligèrent Otton II à mener personnellement une expédition pour détruire la fortification qu'ils avaient élevée à Bousoit<sup>43</sup>. Régnier et Lambert, soutenus par Otton, le fils du comte de Vermandois Albert, s'attaquèrent ensuite à Mons, en 976<sup>44</sup>. Face à ce renouveau de la menace hainuyère, l'énergique Notger fit reconstruire le château de Thuin, avant 990<sup>45</sup> (le «castrum» avait été détruit par Régnier III). Quant à Folcuin, il devait lui aussi craindre les Régnier. D'abord parce qu'il devait sa place à Notger et devait donc le soutenir. Et ensuite parce que les religieux de Lobbes leur étaient hostiles, comme l'avaient montré les événements de 955–957. Les mécontenter, c'était définitivement compromettre ses chances de leur imposer son autorité. L'inconfort de Folcuin transparaît dans ses critiques à l'égard d'Erлуin et, à travers lui, à l'égard de Régnier III et donc de ses fils. Folcuin participait donc au travail de «damnatio memoriae» de Régnier III<sup>46</sup>, délégitimant ainsi les prétentions au pouvoir de ses enfants.

Notger se devait de réagir face aux pressions des fils du comte déchu. Il devait donc clairement marquer son contrôle sur l'abbaye. Or, depuis que l'évêque Baldéric avait nommé Erлуin abbé, les prélats liégeois ne détenaient plus le titre d'abbé de Lobbes. Éracle avait confirmé ce relatif retour à l'indépendance institutionnelle en nommant Aletran à la tête du monastère (à l'époque, Régnier venait d'être condamné et rien ne laissait penser que les tensions puissent refaire surface aussi vite). C'est donc autrement qu'en en prenant directement la tête que Notger devait s'assurer le contrôle de l'abbaye de Lobbes.

En 972, l'évêque soutint Folcuin face à la tentative d'usurpation de l'abbatit par Rathier (soutenu par la majorité des religieux). Ce faisant, il s'assurait de la fidélité d'un homme qui ne devait sa place qu'à lui. Par ailleurs, Rathier

<sup>43</sup> DE WAHA, «Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt» (dans ce texte, la fortification est erronément placée à Boussu).

<sup>44</sup> Ferdinand LOT, *Les derniers carolingiens*. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine, Paris 1891, p. 82–83.

<sup>45</sup> René DEPREEZ, *La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle*, dans: *Le Moyen Âge* 65 (1959), p. 501–538, ici p. 503; DE WAHA, «Oppida quaedam ipsorum novitia», p. 215–217 et 222–223.

<sup>46</sup> GAL, c. 35, p. 72 = *Miracula SS. Ursuari et Ermini* [BHL 8420–8424], éd. AA SS Apr., t. II, Paris, Rome 1866, c. 8, p. 564: «Qui [Atho] prae nimia gratulatione quodammodo visus est fuisse ingratus, dum insciis omnibus mane ecclesiam egressus, nec tum laudes Deo dicere fecit, et ipse, ubi plene doloribus caruit, Ragenarianae rebellioni se satellitem miscuit».

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

était un individu particulièrement rigide et indépendant dont le contrôle pouvait s'avérer particulièrement complexe. Mais Notger ne se contenta pas de liens avec le dirigeant de l'abbaye et entretint par exemple aussi d'excellentes relations avec le moine Hériger.

Mais tout ceci n'était que liens interpersonnels et donc fragiles. Il fallait à Notger des garanties d'ordre institutionnel. C'est ainsi qu'en 973, quelques mois après le rétablissement de Folcuin comme abbé de Lobbes et l'éviction définitive de Rathier, Otton II, à la demande de l'évêque Notger, accorda à l'abbaye de Lobbes un acte d'un immense intérêt pour l'histoire institutionnelle du monastère<sup>47</sup>. Ce document aborde tout d'abord (indirectement) la question de la nomination de l'abbé. Depuis que Baldéric avait accordé à Erluin le titre d'abbé de Lobbes (957), les évêques de Liège ne pouvaient plus exercer personnellement cette responsabilité. Notger ne désirait cependant pas que l'abbaye lui échappe. C'est ainsi que les mesures concernant l'élection de l'abbé laissent à l'évêque une importante liberté d'action. En effet, rien n'est dit de l'élection du chef spirituel du monastère. L'acte se contente de préciser que l'abbé sera »ordinetur regulariter secundum constitutionem Leodiensis episcopi«. En refusant l'ordination, l'évêque de Liège pouvait empêcher l'entrée en fonction d'un abbé dont il ne voulait pas. Il lui était donc loisible d'influencer le choix des moines. De plus, les »constitutiones Leodiensis episcopi« n'étant pas spécifiées, le rôle de l'évêque pouvait s'avérer particulièrement important.

L'octroi de l'immunité à l'abbaye par le même diplôme<sup>48</sup> entre dans le même cadre. En effet, il transférait à l'abbaye les pouvoirs comtaux dans le *praecinctus* et dans tous les domaines cédés par la munificence royale et délégués au *victus* des frères. Or, en 973, il n'y avait sans doute pas encore de divisions entre menses<sup>49</sup>. Ce terme désignerait donc tous les domaines qui n'auraient pas été donnés en bénéfice. En résumé, tous les domaines lobbains disposaient de l'immunité, mais seuls ceux qui n'étaient pas donnés en bénéfice jouissaient de la *tuitio* impériale. Les pouvoirs comtaux étaient alors transférés à l'avoué<sup>50</sup>, qui ne pouvait les exercer que sur demande expresse (»ubi invita-

47 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), éd. Theodor SICKEL, MGH, DD O II, Hanovre 1888, n. 53, p. 63–64.

48 Michel DE WAHA, Ruraux, abbaye, évêque. Les acteurs de la fortification de Thuin, dans: DIERKENS, SCHROEDER, WILKIN (dir.), Penser la paysannerie médiévale, p. 387–413.

49 Voir chap. 4.2.3.

50 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 63: »Facultatem quoque habeant super haec omnia sibi advocatum eligendi, qui cum eis sine ulla inquietudine comitis aut centenarii vel vicedomini loca supramemorata tueatur atque gubernet«.

tur»<sup>51</sup>. L'utilisation d'un passif sans complément d'agent laisse un certain flou quant à l'exercice réel du pouvoir. En effet, l'acte affirme que les moines choisissent eux-mêmes leur avoué<sup>52</sup>. Cette affirmation n'avait aucune valeur réelle<sup>53</sup>: l'avoué sera très vite automatiquement le châtelain de Thuin (le château fut justement reconstruit par Notger), fidèle de l'évêque, et ce, vraisemblablement dès le x<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. L'immunité, mêlée au contrôle du choix de l'abbé et de l'avoué, permettait à Notger de conserver l'abbaye sous son contrôle quasi exclusif. Le diplôme de 973 a d'ailleurs été rédigé par Otton à la demande de sa femme, Théophano<sup>55</sup>, que Notger était parvenu à rallier à ses projets<sup>56</sup>.

Notger avait ainsi lutté contre les influences hainuyères dans la région. Mais il s'en prit aussi aux évêques de Cambrai. Pour rappel, l'abbaye de Lobbes dépendait au temporel de l'Église de Liège mais relevait, au spirituel, de l'évêque de Cambrai, ce contre quoi semblent s'être levés Notger et Folcuin. En effet, en 990, le pape Jean XV accorda à l'abbaye une bulle dont l'importance institutionnelle n'a pas beaucoup été soulignée par les historiens par le passé, qui se sont souvent contentés de relever le prestige qu'elle procurait à l'abbaye. En effet, le pape concéda à l'abbaye le droit de porter un anneau d'or, des sandales ainsi que la tunique de sous-diacre<sup>57</sup>, c'est-à-dire les insignes pontificaux qui pourraient être liés à l'exemption. Il convient d'être particulièrement prudent lorsqu'on évoque des exemptions avant le xii<sup>e</sup> siècle, d'autant plus que Lobbes ne reçut « officiellement » ce privilège qu'en 1194. Néanmoins, les privilèges concédés par Jean XV laissent à penser qu'il y a eu, de la part de Notger et Folcuin, une volonté de soustraire Lobbes aux compétences de l'évêque de Cambrai également au niveau du droit canonique. Cette hypothèse est encore

51 Ibid., p. 63–64.

52 Ibid., p. 63: »Facultatem quoque habeant [fratres] advocatum eligendi«.

53 Dès la fin du x<sup>e</sup> siècle, l'hérédité de la charge d'avoué était acquise (Julien MACQUET, *Faire justice dans le diocèse de Liège au Moyen Âge [vii<sup>e</sup>–xii<sup>e</sup> siècle]*. Essai de droit judiciaire reconstitué, Genève 2008, n. 227, p. 359–365).

54 Alain DIERKENS, Jean-Pierre DEVROEY, *L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avant 1100*, dans: *L'avouerie en Lotharingie*, p. 43–94, ici p. 49.

55 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 63: »Cuius [Notgeri] petioni [...] pro amore [...] Theophanu nostrae coniugis concessimus«.

56 C'est notamment à sa demande que Notger obtint d'Otton III le comté de Huy en 985 (Jean-Louis KUPPER, *Notger de Liège. Un évêque lotharingien aux alentours de l'an mil*, dans: *Lotharingia. Une région au centre de l'Europe autour de l'an mil*, Sarrebruck 1995, p. 143–153, ici p. 151).

57 Harald ZIMMERMANN, *Papsturkunden 896–1046*, vol. I, Vienne 1984, n. 305, p. 591–592.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

étayée par la tenue d'un synode diocésain à Lobbes par Notger en 980<sup>58</sup>. L'exemption »classique« faisait passer les abbayes directement sous l'autorité du Saint-Siège, si bien qu'elles étaient en fait »nullius dioceseos«. Dans le cas présent, il semble plutôt que Notger ait tenté de faire de Lobbes une sorte d'enclave liégeoise dans le diocèse de Cambrai. Ainsi, lorsqu'un siècle plus tard l'église Saint-Ursmer fut consacrée, c'est l'évêque Otbert qui s'en chargea, alors même que c'est l'évêque de Cambrai qui aurait dû disposer des »iura pontificalia«.

### 1.2 L'ère des fidélités flottantes (du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au XIII<sup>e</sup>)

Avec Folcuin et Notger, l'alliance entre Lobbes et Liège devint plus étroite que jamais. L'abbaye en retira des bénéfices non négligeables: elle s'enrichit, elle renforça son statut institutionnel, sa puissance politique et sa prédominance régionale. Mais Notger ne permit pas ce développement par pure sympathie à l'égard de Folcuin. S'il œuvra ainsi au renforcement de l'abbaye, c'est parce qu'il y trouvait intérêt. En effet, il plaçait ainsi, aux côtés du château de Thuin, entre lui et les Régnier, une institution très puissante, capable de résister aux pressions hainuyères. Mais il devait aussi s'assurer que cette puissance ne lui échappe pas. Il mit ainsi en place toute une série de mesures destinées à assurer à l'Église de Liège une emprise structurelle forte sur l'abbaye de Lobbes (chassement d'un puissant châtelain à ses côtés, qui plus est détenant les fonctions d'avoué de l'abbaye, minorisation de l'emprise cambrésienne sur le monastère...). Même s'ils y avaient gagné, les moines de Lobbes se sentirent tôt opprimés par l'omniprésence de l'évêque et la pression qu'il mettait sur eux. Par ailleurs, les successeurs de Notger ne permirent plus à l'abbaye de retirer autant qu'auparavant de leur proximité. Ainsi, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, les moines de Lobbes ont-ils adopté une attitude nouvelle à l'égard des princes de leur entourage: ils ont cessé de protéger leur alliance avec Liège et ont préféré se tourner vers les concurrents des successeurs de saint Lambert pour secouer le joug mis sur eux par Notger. Les prélats liégeois, eux, ne sont pas demeurés inactifs face aux velléités indépendantistes des moines de Lobbes. Ainsi, à partir du XI<sup>e</sup> siècle, si l'abbaye demeura la proie des appétits des princes (laïcs et ecclésiastiques) de son entourage, la réaction des moines à ces pressions s'avéra, elle, fort différente de ce qu'elle avait été auparavant.

58 KUPPER, Liège et l'Église impériale, n. 257, p. 256.

### 1.2.1 La lutte pour le choix de l'abbé (première moitié du XI<sup>e</sup> siècle)

Comme nous l'avons vu, la localisation de l'abbaye de Lobbes entre Liège et le Hainaut lui valut de nombreuses tentatives d'accaparement. Mais le monastère se situait aussi sur une autre démarcation, celle séparant les diocèses de Liège et de Cambrai. Cependant, la faiblesse des prélats cambrésiens avant l'an mille, mêlée à l'accaparement de l'attention des chroniqueurs contemporains par les oppositions entre les évêques de Liège et les comtes de Hainaut, avait fait passer cette frontière au second plan. L'invisibilité de la frontière Liège-Cambrai avant le début du XI<sup>e</sup> siècle est donc, en grande partie, le fruit d'un effet de source. Dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, les choses changèrent. La Lotharingie était alors en ébullition. Les tensions entre les différents princes prirent de l'ampleur jusqu'à éclater au milieu du siècle avec la révolte des princes lotharingiens menés par le duc Godefroid le Barbu contre l'empereur et ses fidèles représentants dans la région qu'étaient les évêques de Liège et de Cambrai. Contrairement à ce qu'on a longtemps cru, Herman de Hainaut (1039–1051), marié à l'impérialiste Richilde, ne faisait pas partie des révoltés. Il préféra, tout comme son père, Régnier V, soutenir l'empereur<sup>59</sup>. L'animosité qui, depuis un demi-siècle, caractérisait les liens entre Liège et le Hainaut céda le pas à une relation plus apaisée, et l'abbaye de Lobbes se vit ainsi temporairement libérée des tensions et convoitises qu'elle avait longtemps suscitées auprès de son envahissant voisin hainuyer, dorénavant occupé à d'autres affaires<sup>60</sup>. Les sources lobbaines contemporaines sont certes étiques mais elles donnent en effet l'image de relations enfin pacifiées avec le comte de Hainaut. Un miracle rédigé à l'époque nous montre ainsi le comte de Hainaut aider les moines à mettre la main sur trois hommes qui s'étaient rendus coupables de vol dans l'église paroissiale de Lobbes<sup>61</sup>. Durant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, cette accalmie permit à la frontière séparant les diocèses de Liège et de Cambrai d'émerger dans les sources. Sans grande surprise, c'est autour de la nomination des abbés de Lobbes que se sont manifestées les tensions entre les prélats cambrésien et liégeois.

Dans les premières années du XI<sup>e</sup> siècle, les modalités d'élection de l'abbé de Lobbes étaient particulièrement floues: les moines n'avaient pas élu leur chef depuis plusieurs siècles et le diplôme de 973 laissait planer un flou certain sur cette question.

À la mort de Folcuin, en 990, les religieux de Lobbes tentèrent donc de reprendre en main la nomination de leur dirigeant, phénomène qui caractérisa

59 Voir DE WAHA, Du »pagus« de Brabant au comté de Hainaut, p. 47–49.

60 Ibid.

61 *Miracula SS. Ursuari et Ermini*, c. 22, p. 567.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

alors de très nombreuses abbayes lotharingiennes<sup>62</sup>. Il ne s'agissait en rien d'une révolte contre l'autorité de Notger, puisque les moines portèrent leur choix sur l'homme que l'évêque aurait sans doute lui-même choisi: Hériger, ancien écolâtre de l'abbaye et principal collaborateur de Notger. Il n'empêche, l'attitude des moines était osée: non seulement, ils impliquèrent l'évêque de Cambrai dans cette nomination<sup>63</sup>, luttant ainsi contre l'«omnipotence» du prélat liégeois sur leur abbaye, mais, en plus, ils placèrent les deux évêques devant le fait accompli: dans la lettre qu'ils leur envoyèrent, ils leur demandaient en fait d'entériner leur choix, Hériger ayant déjà été élu. L'insistance mise sur le respect de la règle bénédictine dans le cadre de l'élection<sup>64</sup> montre assez clairement la volonté des religieux de parer à toute contestation de la part des évêques, de même que certaines formules clairement destinées à les rassurer sur leurs intentions<sup>65</sup>. Dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle, des liens très puissants unissaient donc Lobbes et Liège. Outre Hériger lui-même, qui faisait office de pont entre les deux entités, les évêques de Liège étaient entourés d'hommes qui, pour beaucoup, avaient vraisemblablement été instruits à Lobbes par le même Hériger, parmi lesquels Olbert de Gembloux, Adelbold d'Utrecht, et peut-être Wazon de Liège<sup>66</sup> et Burchard de Worms<sup>67</sup>. L'abbaye de Lobbes semble

62 Florian MAZEL, *La noblesse et l'Église en Provence, fin x<sup>e</sup>–début xiv<sup>e</sup> siècle*. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille, Paris 2002; *id.*, *De l'emprise aristocratique à l'indépendance monastique. Patrimoine et culte des saints à Saint-Victor de Marseille*, dans: FIXOT, PELLETIER (dir.), *Saint-Victor de Marseille*, p. 255–281; MAZEL, *Monachisme et aristocratie*, p. 65–66.

63 Ils envoyèrent une lettre, dont le texte est conservé, aux deux évêques pour leur faire part de leur choix (*Gesta episcoporum Cameracensium*, c. 106, p. 445–446). Sur cette lettre, voir MÉRIAUX, *Dans l'ombre de Notger*, p. 203–204. Signalons que l'abbaye dépendant, au spirituel, de l'évêque de Cambrai, ce dernier avait un rôle à jouer dans la consécration du nouvel abbé. Malgré cela, la plupart du temps, les prélats de Cambrai ne semblent pas jouer de rôle dans la nomination des abbés. Folcuin a par exemple été imposé aux moines par Éracle (Émile BROUETTE, Art. «Éracle», dans: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XVII, Paris 1971, col. 745. Sur cette nomination, voir DIERKENS, *Notger, Folcuin et Rathier*, p. 289–290).

64 *Gesta episcoporum Cameracensium*, c. 106, p. 445: »In cuius electionem noveritis [Rothardo/e et Nochero/e] non deesse nostram unanimatatem, secundum nostrae regulae institutionem, quae praecepit vel omnino concordem in hoc fieri congregationem, vel saniori consilio etiam quamvis maximam partem«.

65 *Ibid.*, p. 446: »Salva in omnibus vestra auctoritate«.

66 KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 131 rejette l'idée que Wazon ait été formé par Hériger, contrairement à Peter VERBIST, *De »Epistola ad Hugonem« van Heriger van Lobbes († 1007)*. Een belangrijk chronologisch traktaat, dans: *Millenium. Tijdschrift voor middeleeuwse studies* 12 (1998), p. 30–42, ici p. 28.

67 KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 240.



donc avoir joué un rôle important dans le recrutement de l'entourage de l'évêque et, donc, dans le processus de décision épiscopal<sup>68</sup>. L'abbé de Lobbes occupera d'ailleurs, au XIII<sup>e</sup> siècle (mais depuis quand?), une place de choix dans les synodes épiscopaux liégeois: au sein des assemblées synodales mixtes, l'abbé avait droit, après l'évêque, à la »prima vox« aussi bien dans les matières temporelles que spirituelles, et il occupait le siège situé à côté de celui de l'évêque<sup>69</sup>.

En nommant à leur tête un homme que Notger (et Rothard) ne pouvaient qu'accepter, les moines ne prirent pas de risques. Ce faisant, ils tentaient de récupérer incidemment le pouvoir de se choisir leur abbé. C'est ainsi qu'à la mort de Hériger, en 1007, il est probable qu'ils désignèrent librement leur nouveau chef en la personne d'Ingobrand. Aucune source ne nous renseigne sur les modalités d'élection de l'abbé Ingobrand. Cependant, il était moine de Lobbes et n'est mentionné que dans les sources lobbaines et cambrésiennes. Contrairement à Hériger, il ne semble donc pas s'être fait connaître en dehors de son abbaye. Il est par conséquent probable que les moines l'aient eux-mêmes nommé<sup>70</sup>.

Mais les évêques ne se laissèrent pas faire si facilement. En effet, en 1020, l'abbé Ingobrand fut destitué par Gérard de Cambrai et Wolbodon de Liège. Les prélats cambrésien et liégeois parvinrent, »non sine magno labore«<sup>71</sup>, à le priver de son office pour le remplacer par Richard de Verdun. L'initiative de la destitution de l'abbé Ingobrand semble ainsi revenir aux deux évêques. En effet, les »Gesta« de Cambrai ne mentionnent aucune plainte de la part des moines à l'encontre de leur abbé. Sachant que ce texte tente de présenter l'évêque Gérard comme un pacificateur, on peut supposer que si les religieux s'étaient plaints auprès de lui, l'auteur l'aurait au moins mentionné. On ne peut donc s'empêcher de voir dans la destitution d'Ingobrand une intrusion cambrésienne et liégeoise dans la gestion de Lobbes – ce qui ne signifie pas, bien entendu, que les accusations portées à l'encontre de l'abbé aient été infondées. Depuis des siècles, les prélats cambrésiens avaient été exclus de la gestion de l'abbaye de Lobbes. Charles Mériaux a récemment montré que le modèle notgérien avait inspiré les évêques de Cambrai, mais que ceux-ci ne sont jamais parvenus à sortir de l'ombre des prélats de Liège<sup>72</sup>. Quand, en 1012, Gérard de Florennes monta sur le trône de Cambrai, il entendait remédier à cette situation et échapper à la

68 Ibid., p. 380.

69 Fundatio, c. 1, p. 545.

70 WARICHEZ, p. 69.

71 Ibid.

72 MÉRIAUX, Dans l'ombre de Notger.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

tutelle de l'évêque de Liège, voire supplanter ce dernier comme principal interlocuteur de l'empereur en Lotharingie<sup>73</sup>. C'est ainsi qu'on a pu le voir, en 1017, conduire personnellement le nouvel évêque de Liège, Wolbodon, jusque dans sa cité épiscopale<sup>74</sup>. Ne faut-il donc pas voir dans la nomination de Richard de Verdun à Lobbes une tentative de Gérard (alors en position de supériorité par rapport à Wolbodon) de replacer l'abbaye de Lobbes sous son influence ou, du moins, de rééquilibrer les rapports de force autour de Lobbes à son avantage? C'est en effet lui qui entretenait une relation d'amitié avec Richard de Verdun<sup>75</sup>. (Ceci n'implique en rien que les relations entre Gérard et Wolbodon fussent tendues ou hostiles. En effet, Wolbodon lui-même soutenait la réforme richardienne qu'il instaura à Saint-Jacques et Saint-Laurent<sup>76</sup>.)

Quoi qu'il en soit, Richard ne put rester à la tête de l'abbaye de Lobbes jusqu'à sa mort. En effet, il fut contraint de se retirer en 1032, à la suite d'un désaccord avec l'évêque de Liège Réginard<sup>77</sup>. À nouveau, il nous semble qu'on puisse voir dans cette destitution une lutte d'influence entre Liège et Cambrai. En effet, après la mort de Henri II (1024), Gérard de Cambrai perdit en puissance et sombra progressivement dans l'anonymat<sup>78</sup>. L'évêque Réginard de Liège ne profita-t-il pas de la situation pour reprendre le contrôle de l'abbaye en évinçant un homme qui pouvait être perçu comme la créature de Gérard? C'est d'ailleurs Réginard seul qui nomma le successeur de Richard de Verdun<sup>79</sup>. C'est sur l'un des disciples de ce dernier, Hugues, qu'il porta son choix. Ceci nous indique que les désaccords opposant Richard à l'évêque étaient le résultat d'une querelle de personnes et non d'une contestation liée à la gestion de l'abbaye. C'est donc bien Richard lui-même qui dérangeait Réginard. Ce dernier empiéta également sur les prérogatives de Gérard en 1036, en partageant avec lui la tâche de consacrer la nouvelle église abbatiale de Lobbes<sup>80</sup>. Il ne faut cependant

73 VAN MINGROOT, Art. »Gérard I<sup>er</sup> de Florennes«, col. 748.

74 KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 122–123.

75 VAN MINGROOT, Art. »Gérard I<sup>er</sup> de Florennes«, col. 748; DAUPHIN, Le bienheureux Richard, p. 198–199.

76 KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 360.

77 Annales Laubienses, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 9–28, ici a. 1032, p. 19 (dorénavant: Annales Laubienses); HUGUES DE FLAVIGNY, Chronicon, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. VIII, Hanovre 1848, c. 25, p. 398. Sur les circonstances de ces événements, voir VANDERPUTTEN, Imagining Religious Leadership, p. 131–133.

78 VAN MINGROOT, Art. »Gérard I<sup>er</sup> de Florennes«, col. 748.

79 Vita Theoderici abbatis Andaginensis [BHL 8050], éd. Wilhelm WATTENBACH, MGH, SS, vol. XII, Hanovre 1881, c. 10, p. 43.

80 Annales Laubienses, a. 1036, p. 19.

pas imaginer l'abbé Hugues comme une simple créature de l'évêque de Liège: durant son abbatiat, les liens entre Lobbes et Cambrai sont demeurés étroits. C'est, en effet, à Lobbes que fut rédigée la »Vita Reineldis«, commandée par l'évêque Gérard de Cambrai. Elle le fut soit par un moine<sup>81</sup>, soit par l'abbé Hugues lui-même<sup>82</sup>.

Ainsi, durant la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, les moines de Lobbes ne parvinrent pas à reprendre en main le choix de leur abbé. Le monastère était alors trop riche, trop puissant et trop prestigieux pour que l'évêque de Liège lui laisse une telle liberté. Un temps affaibli face à un prélat cambrésien particulièrement puissant, le successeur de saint Lambert parvint à reprendre le contrôle du monastère.

### 1.2.2 L'abbé Adélard (1053–1078)

L'abbé Hugues décéda en 1053. Il fut remplacé par Adélard, qui prit la tête de l'abbaye durant une période troublée. En effet, les années 1047–1056 ont été marquées par la guerre opposant l'empereur Henri III et le comte Baudouin V de Flandre dont le fils, le futur Baudouin VI, avait épousé, en 1050–1051, Richilde, la veuve de Herman de Hainaut, laquelle avait reçu le comté en *dos ex marito*<sup>83</sup>. Après le mariage, le Hainaut fut donc occupé par les deux Baudouin, qui profitèrent de cette position pour, entre autres choses, s'attaquer à Thuin et à Huy en 1053<sup>84</sup>. En 1056, la mort de l'empereur mit fin au conflit. L'impératrice régente, Agnès, confirma Baudouin V dans ses possessions en Basse-Lotharingie et le reçut en hommage. La situation perdura jusqu'en 1071 quand Richilde, veuve depuis un an de Baudouin VI de Flandre (I<sup>er</sup> de Hainaut) et dépossédée du comté de Flandre par son beau-frère Robert le Frison vendit tous ses alleux hainuyers à l'évêque Théoduin, qui les lui rendit sous forme de fief. Quelques semaines plus tard, Henri VI céda l'»honor« comtal à l'Église de Liège. Théoduin le concéda au duc de Basse-Lotharingie, Godefroid le Bossu, qui, à son

81 François DE VRIENDT, Un écrit lobbain du XI<sup>e</sup> siècle. La Vie de sainte Renelde, martyre à Saintes (BHL 7082). Commentaire et nouvelle hypothèse de datation, dans: Étienne RENARD et al. (dir.), »Scribere sanctorum gesta«. Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart, Turnhout 2005, p. 399–416.

82 Frans VAN DROOGENBROECK, Hugo van Lobbes (1033–1053). Auteur van de »Vita Amalbergae viduae«, »Vita S. Reinildis« en »Vita S. Berlendis«, dans: Eigen schoon en de Brabanter 94 (2011), p. 649–684.

83 Voir DE WAHA, Du »pagus« de Brabant au comté de Hainaut, p. 49.

84 Léon VANDERKINDERE, La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge, Bruxelles 1902, p. 88–125; DE WAHA, Du »pagus« de Brabant au comté de Hainaut, p. 46–50.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

tour, l'inféoda à Richilde. Peu après, en 1076, Godefroid décéda sans héritier et, dorénavant, Richilde et son fils Baudouin II tenaient l'«honor» comtal directement de l'évêque (tout comme les anciens alleux hainuyers)<sup>85</sup>.

Changeons à présent d'échelle et regardons les événements au niveau de l'Entre-Sambre-et-Meuse et de l'abbaye de Lobbes. Lors du mariage de Régnier IV et de la sœur de Hugues Capet, Hadewige (996), des domaines dépendant de Saint-Germain-des-Prés, situés dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et centrés autour de Couvin, passèrent sous domination des Régnier<sup>86</sup>. Unir le territoire hainuyer et ces nouvelles propriétés devait sembler particulièrement intéressant aux comtes du XI<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Et le mariage (forcé) de Baudouin I<sup>er</sup> et Richilde, au milieu du siècle, ne fit qu'accroître la pression opérée par les comtes de Hainaut sur cette zone interstitielle. En effet, contrairement à Régnier V et Herman, Baudouin I<sup>er</sup> n'avait aucune raison de ménager l'évêque de Liège<sup>88</sup>.

Pour s'imposer ainsi dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, une double technique fut mise en œuvre. Dans un premier temps, Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut (et, derrière lui, son père, Baudouin V de Flandre) tenta de s'attacher l'abbaye de Lobbes, dont les possessions étaient relativement importantes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le transport des reliques de saint Ursmer à travers la Flandre en 1060<sup>89</sup>. En autorisant les moines à circuler ainsi à travers son comté, Baudouin V les aidait à reprendre possession de leurs domaines flamands, qui avaient été rendus improductifs par la guerre de 1047–1056. Mais le comte y gagnait aussi. En effet, Paulo Charruadas a interprété ce transport de reliques dans le cadre du développement du mouvement de la paix de Dieu et a montré combien le comte put s'en servir pour affirmer son autorité dans sa principauté<sup>90</sup>. De plus, en encourageant le voyage et en se posant en protecteur des biens lobbains, Baudouin V créait des liens entre sa famille et un saint particulièrement vénéré dans l'Entre-Sambre-et-Meuse con-

<sup>85</sup> François-Louis GANSHOF, Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut à l'église de Liège, dans: *Miscellanea J. Gessler*, vol. I, Anvers 1948, p. 508–521.

<sup>86</sup> Jean-Pierre DEVROEY, Note sur les biens de Saint-Germain-des-Prés en Belgique (VIII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècles), dans: *Revue bénédictine* 96 (1986), p. 30–39.

<sup>87</sup> DE WAHA, Le sauvement de Beaumont.

<sup>88</sup> ID., Du «pagus» de Brabant au comté de Hainaut, p. 46–50.

<sup>89</sup> *Miracula s. Ursmari in itinere per Flandriam facta* [BHL 8425], éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2, Hanovre 1888, p. 837–842 (fragm.) = éd. AA SS Apr., t. II, Paris, Rome <sup>3</sup>1866, p. 570–575 = éd. AA SS Belgii, t. VI, Bruxelles 1794, p. 295–308. Sur ce voyage, voir Paulo CHARRUADAS, Principauté territoriale, reliques et paix de Dieu. Le comté de Flandre et l'abbaye de Lobbes à travers les «*Miracula S. Ursmari in itinere per Flandriam facta*» (vers 1060), dans: *Revue du Nord* 89 (2007), p. 703–728, ici p. 705–706.

<sup>90</sup> CHARRUADAS, Principauté territoriale, p. 716–721.

voité par son fils. La stratégie des Baudouin semble avoir payé. En effet, on ne trouve aucune critique à leur encontre dans le récit des miracles réalisés lors de ce voyage: le texte débute par un prologue évoquant le conflit entre le comte de Flandre et l'empereur<sup>91</sup> dont les termes sont d'une étonnante neutralité, très loin de l'attitude clairement pro-impériale des textes antérieurs et postérieurs. La proximité de l'abbaye et du Hainaut à l'époque est encore attestée par la présence de plusieurs moines portant le nom de Régnier au sein de la communauté<sup>92</sup>.

Dans un second temps, Baudouin et Richilde tentèrent de s'imposer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse en s'appuyant sur le châtelain de Beaumont<sup>93</sup> (et, peut-être, dans une moindre mesure, celui de Grignard<sup>94</sup>) pour mener des raids et des expéditions de pillages des territoires qu'ils convoitaient, leur imposant le paiement du sauvement à Beaumont. Ce type d'expéditions pouvait se révéler particulièrement efficace pour obtenir le rattachement territorial de ces zones au Hainaut<sup>95</sup>. Il nous semble que ces expéditions des châtelains de Grignard et de Beaumont sont postérieures à l'an 1060, concomitamment au développement du château de Beaumont où l'installation d'une garnison soldée par le comte doit justement dater de ces années-là. En effet, le récit des miracles opérés en Flandre par Ursmer, rédigé juste après 1060, montre que l'abbaye vivait en paix depuis 1056<sup>96</sup>. S'ils sont postérieurs à 1060, ces événements sont cependant antérieurs à 1070 car des miracles évoquent le château de Grignard, qui fut détruit au plus tard en 1070<sup>97</sup>.

91 *Miracula s. Ursmai in itinere per Flandriam facta*, c. 1, p. 837–838.

92 C'était le nom d'un moine de Lobbes en 1087 (Erik VAN MINGROOT, *Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis [1012–1092/93]*, Louvain 2005, p. 242). Un autre Régnier est signalé en 1093 (DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 459–460). C'était aussi le nom du doyen de Lobbes en 1100 (Vos, vol. II, n. 16, p. 437).

93 *Miracula SS. Ursmai et Ermini*, c. 18, p. 566. Ce miracle fut rédigé après 1076–1081 (DE WAHA, *Le sauvement de Beaumont*).

94 *Miracula SS. Ursmai et Ermini*, c. 26 et 28, p. 569–570. Ces miracles furent rédigés après 1090. Signalons qu'aucun texte n'atteste indéniablement de la subordination du châtelain de Grignard au comte de Hainaut, ni même de leur alliance éventuelle, mais des liens entre eux sont particulièrement probables.

95 DE WAHA, *Le sauvement de Beaumont*.

96 *Miracula s. Ursmai in itinere per Flandriam facta* c. 1, p. 837–838: »Sed postquam Henricus imperator decessit humanis, licet falsa, visa est tamen iustitia redisse terris, et voluissent noluisse, regnavit pax etiam in hominibus malae voluntatis. Cessaverunt rapinae, visa sunt Saturnia regna redisse, et, licet cum paupertate, recepit unusquisque sua ex libertate«.

97 KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 427, n. 33.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

Cette situation avait de quoi inquiéter l'évêque Théoduin, d'autant plus que le châtelain de Thuin semble avoir été impuissant à parer les entreprises des châtelains hainuyers. Théoduin ne demeura donc pas les bras croisés et, moins d'un mois avant la mort de Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut (juillet 1070) et le veuvage de Richilde (qui, avant son mariage, soutenait le camp impérial), il fit confirmer par Henri IV la possession de nombreux biens, parmi lesquels l'abbaye de Lobbes est citée en premier<sup>98</sup>. Finalement, en 1071, l'inféodation du Hainaut lui permit de reprendre – ou d'espérer reprendre – le contrôle de la région. Cependant, cette opération n'apaisa pas entièrement les tensions<sup>99</sup>. Puisque Adélarde s'était rapproché du Hainaut et de Cambrai, l'évêque Henri de Verdun devait miser sur une autre structure pour défendre sa présence dans l'ouest de son évêché et remettre la main sur l'abbaye de Lobbes. Il œuvra très intelligemment: il renforça la garnison castrale de Thuin et bouleversa ainsi les rapports de force locaux. Nous verrons dans un instant comme, à terme, cette opération s'est avérée fructueuse.

### 1.2.3 Les abbés Arnoul, Foucard et Gauthier (1078–1129)

Durant l'abbatit d'Adélarde, Lobbes a donc quelque peu échappé au contrôle liégeois. Le mouvement fut tel que, à la mort de l'abbé, c'est à Cambrai que s'est décidé le sort de l'abbaye. En effet, c'est Olbaud, archidiacre cambrésien du Hainaut depuis 1076, qui convainquit l'évêque Gérard II de confier l'abbatit de Lobbes à Arnoul (1078–1093)<sup>100</sup>. Dans l'histoire du monastère, une telle influence cambrésienne mêlée à une absence (apparente en tout cas) de l'évêque de Liège est suffisamment rare pour être soulignée. Nicolaïte et simonie, Olbaud fut ensuite démis de ses fonctions par un évêque, Gérard, »converti« au grégorianisme et c'est, tout naturellement, auprès de l'abbé Arnoul que l'ancien archidiacre trouva un point de chute. Il devint ainsi prévôt du monastère. Les relations entre Olbaud et l'évêque Gérard sont néanmoins demeurées particulièrement bonnes. En effet, à la demande d'Arnoul et d'Olbaud, Gérard céda au chapitre Saint Ursmer de Lobbes l'autel de Leval-Trahe-

<sup>98</sup> Diplôme de l'empereur Henri IV pour l'Église de Liège (25 juin 1070), éd. Dietrich VON GLADISS, Alfred GAWLIK, MGH, DD H IV/1, Berlin 1941, n. 234, p. 294–296.

<sup>99</sup> KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 427.

<sup>100</sup> GALcont, c. 7, p. 311: »[E]o quod eiusdem archidiaconi [Oibaldi] industria abbatis honorem indeptus fuerit [Arnulphus]«.

gnies (1079–1092)<sup>101</sup>, et à l'abbaye ceux de Contich et de Saintes (1088)<sup>102</sup>; il renouvela la dédicace de l'oratoire Saint-André à Lobbes (1080)<sup>103</sup> et, à deux reprises, appela Arnoul pour participer au développement de l'abbaye d'Anchin (1086 et 1089)<sup>104</sup>. Cette proximité de l'abbé et de son prévôt avec l'Église cambrésienne était doublée, sinon d'une hostilité, du moins d'une distanciation avec Henri de Verdun: aucun lien n'est attesté entre Arnoul et l'évêque de Liège, ni dans les sources littéraires ni dans les chartes et diplômes. Seule la fondation de l'abbaye d'Affligem leur donna l'occasion d'entrer en contact, et il n'en ressort pas l'image d'une franche collaboration, loin de là. En effet, désireux de s'installer sur une terre appartenant ou ayant, par le passé, appartenu à l'abbaye de Lobbes, les fondateurs d'Affligem demandèrent à l'évêque Henri de convaincre l'abbé de Lobbes d'autoriser leur démarche. L'évêque ne put cependant convaincre Arnoul et décida donc de court-circuiter son autorité en s'adressant directement aux religieux de Lobbes (à la »pars sanior«) qui, eux, acceptèrent un compromis. Deux camps semblent donc se dessiner: d'un côté, l'abbé Arnoul et son prévôt Olbaud, proches de Cambrai, et de l'autre, l'évêque de Liège, soutenu par les moines. Henri de Verdun avait d'autant plus raison de se méfier de l'abbé Arnoul et de son prévôt Olbaud que ce dernier semble avoir été assez proche du Hainaut, comme l'indique l'étonnante formule de datation d'un acte de 1087 qui stipule – parmi bien d'autres – l'année du principat du comte de Hainaut<sup>105</sup>. De plus, Olbaud a marié sa fille à un homme qui était vraisemblablement hainuyer puisqu'ils ont donné à leur fils le nom de Gislebert et que les descendants de ce dernier tissèrent des liens étroits avec les Bau douin<sup>106</sup>. Or, malgré l'inféodation du Hainaut à l'Église de Liège, les comtes demeurèrent menaçants dans l'Entre-Sambre-et-Meuse jusqu'au rachat du château de Couvin par Otbert en 1093<sup>107</sup>.

101 Ibid., p. 311.

102 Acte de 1088 perdu mais référencé dans un catalogue des archives de Lobbes du xviii<sup>e</sup> siècle, Archives de l'État à Mons, Cartulaires 35, p. 411 (dorénavant: Cartulaire 35); GALcont, c. 16, p. 319. Durant l'abbatit de Foucard (1093–1107), la donation de l'autel de Saintes fut renouvelée par Gaucher d'Oisy, libre de droit de personnat (Cartulaire 33, fol. 258r; GALcont, c. 16, p. 319).

103 Annales Laubienses, a. 1080, p. 21.

104 En 1086, Arnoul fut invité par Gérard à la consécration de l'abbaye (Fundatio monasterii Aquicinctini, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, c. 1, p. 583). En 1089, il participa à un synode à Cambrai au cours duquel l'évêque céda plusieurs autels à l'abbaye d'Anchin (DUVIVIER, Recherches sur le Hainaut ancien, p. 451).

105 Acte de 1087, éd. VAN MINGROOT, Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, p. 242–245.

106 VERDOOT, L'implantation d'une famille.

107 DE WAHA, Le sauvement de Beaumont.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

Nous l'avons dit, en réponse au rapprochement entre Lobbes d'une part et le Hainaut et Cambrai d'autre part, et en réaction à la perte d'influence liégeoise dans la région qui en découlait, Henri de Verdun a renforcé la garnison castrale de Thuin (nous reviendrons plus avant sur les modalités de cette opération dans le chapitre que nous consacrerons à l'avouerie). Arnoul et Olbaud ne pouvaient pas demeurer passifs face à l'attitude clairement menaçante, voire carrément offensive de l'évêque de Liège. Ils œuvrèrent donc au renforcement de la «*milicia abbatis*» de sorte de rééquilibrer les rapports de force dans la région. Or, la mense abbatiale ne contenait pas assez de ressources pour financer une telle opération. Arnoul et Olbaud ont donc dû ponctionner des biens de la mense conventuelle, au grand dam des moines. Ces derniers ressentent donc pour leur abbé et leur prévôt une très vive hostilité. Comme ces derniers étaient proches de l'évêque de Cambrai, ils s'en plaignirent donc auprès de l'évêque Otbert en 1092/1093. L'évêque de Liège disposait alors de la légitimité nécessaire pour déposer Arnoul et Olbaud et les remplacer, ce qu'il fit en 1093.

Les évêques de Liège ont donc réagi très intelligemment à l'attitude résolument opportuniste de l'abbé Adélar, qui avait quelque peu bouleversé l'alliance traditionnelle de l'abbaye avec Liège. En déstabilisant la région, ils ont monté les moines contre leurs chefs et ont gagné une légitimité suffisante pour vigoureusement remettre la main sur l'abbaye.

Foucard remplaça donc Arnoul à la tête du monastère. Alain Dierkens a déjà analysé la relation du nouvel abbé avec Gaucher d'Oisy et l'évêque Otbert<sup>108</sup>. Il est donc inutile de nous attarder sur son cas. Soulignons cependant l'importante activité d'Otbert à Lobbes: c'est surtout lui qui apparaît dans les sources lobbaines et qui, à de très nombreuses reprises, manifesta son soutien à l'abbé de Lobbes<sup>109</sup>. Quant au successeur de Foucard, Gauthier (1107–1129), on ne sait pas grand-chose de lui. Il semble cependant avoir été hostile au clergé cambrésien, ce qui expliquerait – en partie au moins – son éviction par les réformateurs disciples d'Alvise d'Anchin.

### 1.2.4 Du XII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup>

Après la réforme, dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes retirèrent leur établissement de la sphère d'influence liégeoise. En tournant ainsi le dos à l'évêque de Liège, ils abandonnaient en fait un homme qui, pour reprendre l'expression d'un chroniqueur lobbain, était «armé de deux glaives»<sup>110</sup>, c'est-

<sup>108</sup> DIERKENS, *Entre Cambrai et Liège*, p. 32–34.

<sup>109</sup> GALcont, c. 13, p. 317.

<sup>110</sup> De fundatione, c. 11, p. 552: »[D]uplici gladio potens«.



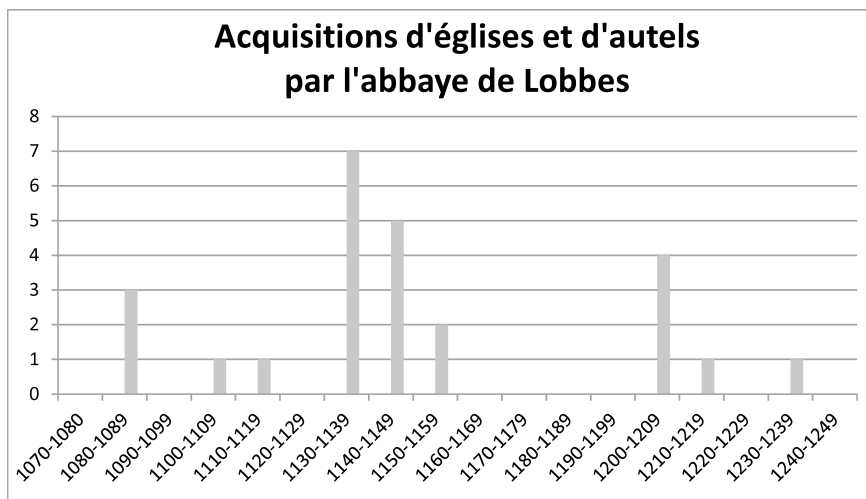
à-dire détenteur de la juridiction spirituelle et de pouvoirs temporels. Ce processus d'éloignement s'est donc déroulé en deux étapes. Dans un premier temps, à la suite de la réforme du monastère, opérée sous l'influence d'Arras, de Reims et de Cambrai dans les années 1130, l'abbé Léonius (1131–1137) et ses successeurs rejetèrent le dignitaire religieux pour le remplacer par l'évêque de Cambrai dont dépendait l'abbaye de Lobbes. Dans un second temps, à partir des années 1160, la montée en puissance des comtes de Hainaut et le déclin de l'autorité liégeoise poussèrent les abbés de Lobbes à s'éloigner du prince de Liège pour se rapprocher du comté de Hainaut. Dans les pages qui suivent, nous avons donc décidé de dissocier les aspects spirituels ayant mené au rapprochement de l'abbaye avec l'évêque de Cambrai des éléments temporels liés à son «alliance» avec le Hainaut. Ce dédoublement des angles d'analyse est en partie artificiel, comme en atteste une citation particulièrement intéressante d'une chronique de la fin du XII<sup>e</sup> siècle: »In Francorum regno princeps erat nobilis et potens dux Hydulphus, in episcopatu Cameracensi et, qui tunc erat Traiectensi amplas habens terras suae potestatis«<sup>111</sup>. Il est significatif que le chroniqueur ait mis en avant des diocèses plutôt que des »pagi« comme repère géographique, ce qui montre bien l'imbrication, dans son esprit, des deux angles d'approche que nous avons choisi de dissocier ici pour faciliter l'analyse.

L'analyse des tenants et des aboutissants de ce repositionnement politique implique le recours à un nouveau type de documents. En effet, à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les sources narratives disparaissent progressivement de notre corpus heuristique, tandis que, parallèlement, le cartulaire devient plus fourni et contient des chartes en quantité plus importante. L'étude de ce document présente des difficultés nombreuses dont la principale est l'inégale ventilation chronologique et thématique des actes. En effet, jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les actes contenus dans le cartulaire sont très majoritairement des donations ou des confirmations de donations concernant principalement des églises, autels et dîmes. L'état de ces sources conditionne bien évidemment le travail du chercheur et oblige à adopter une approche spécifique pour comprendre la manière dont l'abbaye de Lobbes s'est insérée dans l'espace politique mouvant de la Basse-Lotharingie au XII<sup>e</sup> siècle. Puisque l'immense majorité des documents en notre possession sont des actes de donations ou de confirmation de donations, c'est sur eux que devront s'appuyer nos recherches. Une remarque importante s'impose donc à propos du statut des donations pieuses. À notre sens, une cession de bien à un établissement ecclésiastique ne correspond que très rarement au principe de la donation pieuse, spontanément octroyée à un monastère ou un chapitre par un laïc recherchant le salut éternel. Comme nous tenterons de le démontrer dans le chapitre suivant, le rôle des abbés ne

111 Ibid., c. 2, p. 548.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

**Tableau 1**



doit pas être sous-estimé: souvent, ils s'avéraient à même de susciter la donation et choisissaient les biens qu'ils désiraient recevoir – ou, en tout cas, orientaient les donateurs. Ainsi, à notre sens, l'étude des acquisitions de biens par l'abbaye au gré de dons pieux peut être révélatrice de stratégies politico-patrimoniales propres à l'abbaye elle-même et, dans une certaine mesure, relativement indépendantes des donateurs. L'analyse qui suit se concentrera donc sur les logiques d'acquisition et d'aliénation de terres, mais aussi d'églises et autels, pour tenter de mettre en avant les mécanismes qui sous-tendent la fidélité à un «camp» plutôt qu'à un autre. Comme on peut le voir sur le [tableau ci-dessus](#), les autels et églises acquis par l'abbaye de Lobbes recouvrent une période assez restreinte.

Avant de nous lancer dans l'analyse du positionnement politique de l'abbaye au XII<sup>e</sup> siècle s'impose une petite digression destinée à «planter le décor» et à mettre en avant les diverses forces en présence sur l'échiquier politique lotharingien à l'époque. Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, la région de Lobbes était encore largement dominée par l'empereur. Son autorité était certes déclinante, mais il avait encore sous son contrôle les prélats cambrésiens<sup>112</sup> et, surtout, liégeois<sup>113</sup> qui étaient de fidèles relais de son autorité. En effet, au début du XII<sup>e</sup> siècle, les évêques de Liège étaient au faite de leur puis-

<sup>112</sup> Marinette BRUWIER, *Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII<sup>e</sup> siècle*, dans: XXXVI<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Gand 1956, p. 207–226, ici p. 213–216.

<sup>113</sup> KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, *passim*.

sance, avec des prélats énergiques tels qu'Otbert. La puissance liégeoise venait d'ailleurs d'être renforcée par l'acquisition du Hainaut cédé en 1071/1076 par la comtesse Richilde à Théoduin de Bavière, qui le lui restitua en fief. Richilde espérait ainsi se mettre à l'abri des menées de son beau-frère Robert le Frison. De la sorte, les évêques gagnèrent non seulement les alleux hainuyers de Richilde et le prestige qui allait avec, mais aussi une zone de sécurité accrue à l'ouest de leur principauté, avec un comte de Hainaut enfin maîtrisé (du moins l'espérait-on)<sup>114</sup>. Depuis ces événements et pendant un siècle, l'hostilité fut vive entre les familles de Hainaut et de Flandre. Les évêques de Liège partageaient avec les premiers leur haine des seconds. En effet, le comte de Flandre était l'«un des grands agresseurs de l'Empire (et donc de l'évêque de Liège) en Basse-Lotharingie»<sup>115</sup>. Confrontés à la Flandre, les descendants de Richilde à la tête du Hainaut tentèrent de gagner l'empereur à leur cause. Conscients de la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec une dynastie comtale logée aux frontières de l'Allemagne, les empereurs ne lui furent pas hostiles et Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse n'hésita pas à la renforcer<sup>116</sup>. C'est aussi dans ce contexte de tensions avec la Flandre qu'il faut placer le mariage de Baudouin IV avec Alix de Namur, la fille du comte Henri l'Aveugle (1130). Ce rapprochement des familles de Hainaut et de Namur n'était pas fait pour plaire à l'évêque de Liège, rival du comte de Namur pour la domination de l'Entre-Sambre-et-Meuse<sup>117</sup>, où Lobbes possédait plusieurs domaines. L'empereur avait aussi la haute main sur l'élection des évêques de Cambrai: même après le concordat de Worms (1122), les prélats demeurèrent des «évêques impériaux»<sup>118</sup>. Ils étaient cependant fragilisés par l'amputation du diocèse d'Arras (1094) et le schisme du tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, qui vit s'opposer Manassès d'Eu et Gaucher d'Oisy. Ils devaient aussi faire face aux pressions de l'aristocratie locale et des bourgeois de Cambrai<sup>119</sup>. (Ces questions politiques ne nous concernent pas vraiment puisque

114 Voir Alain MARCHANDISSE, *Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach (1247–1433). Un marché de dupes quasi permanent*, dans: *Revue du Nord* 82/337 (2000), p. 629–657, ici p. 634.

115 KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 446.

116 Sur la politique des Staufens en Lotharingie, voir Sigrid HAUSER, *Staufische Lehns- politik am Ende des 12. Jahrhunderts (1180–1197)*, Francfort/M. 1998; Jean-Louis KUPPER, *Friedrich Barbarossa im Maasgebiet*, dans: HAVERKAMP (dir.), *Friedrich Barbarossa*, p. 225–240; Hans-Jürgen KRÜGER, *Zur Politik Heinrichs VI. in Oberlothringen*, dans: *Rheinische Vierteljahrbücher* 34 (1975), p. 60–98; Hartmut BOOCKMANN, *Stauferzeit und spätes Mittelalter (1125–1517)*, Berlin 1987; Ingeborg SELTMANN, *Heinrich VI., Herrschaftspraxis und Umgebung*, Berlin, Munich 1983.

117 KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 284.

118 BRUWIER, *Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire*, p. 215–216.

119 Voir VAN MINGROOT, *Een decennium*.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

l'autorité des prélats cambrésiens à Lobbes n'était que spirituelle. Elles ne doivent cependant pas être négligées. En effet, l'évêque de Cambrai Burchard participe activement à la réforme de l'abbaye des années 1130, faisant craindre à l'évêque de Liège Alexandre de Juliers la perte d'une partie de son influence [pourtant en théorie exclusivement temporelle] à Lobbes. Parfois, la séparation entre temporel et spirituel n'était donc pas très nette.)

Mais les années 1160 virent les équilibres politiques de la région de Lobbes fortement bouleversés au profit des comtes de Hainaut et au détriment de l'empereur et de l'évêque de Liège. Celui-ci entama, dès le deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle, un lent déclin, consécutif à la fragilisation du système de la *Reichskirche* et à d'autres facteurs sur lesquels il est inutile de revenir ici<sup>120</sup>. La récupération du Hainaut aurait pourtant dû renforcer l'évêque. Elle eut cependant des conséquences particulièrement paradoxales et profitables aux Baudouin: elle ne donna pas l'ascendant à l'évêque sur le comte, mais au comte sur l'évêque<sup>121</sup>. En effet, en cette période de fin de la *Reichskirche*, la désignation des prélats reposait – à nouveau – de plus en plus sur des forces politiques plus locales, au détriment de l'empereur. Au premier rang de celles-ci, se trouvait dorénavant la puissante famille de Hainaut<sup>122</sup>, qui profita donc de la situation pour »placer les États liégeois sous sa tutelle et au service de ses ambitions politiques«<sup>123</sup>. Des alliances matrimoniales sagement établies permirent encore aux comtes de Hainaut de gagner en puissance. En effet, Baudouin IV, à la recherche d'appui dans sa lutte contre la Flandre, s'était allié à la famille de Namur en épousant Alix en 1130. Heureusement pour lui, dès 1163, son père, Henri l'Aveugle, semble avoir renoncé à l'idée d'avoir un fils<sup>124</sup>, faisant d'Alix et Baudouin ses héritiers. Un autre mariage laissait entrevoir le brillant avenir de la dynastie hainuyère: en 1169, Baudouin V épousa Marguerite, la sœur du comte de Flandre Philippe d'Alsace, mettant fin à l'opposition centenaire entre Flandre et Hainaut. Philippe n'ayant pas d'enfant, c'est à sa sœur et à son beau-frère que devait un jour retourner la Flandre. Ainsi, déjà dans les années 1160, on pouvait deviner la puissance qui serait bientôt celle de Baudouin V: sur le point d'obtenir le comté de Namur (qui sera érigé en marquisat en 1190) et celui

120 KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 287–289.

121 MARCHANDISSE, Le prince-évêque de Liège, p. 632–634. Sur les liens entre Baudouin V et l'évêque de Liège, voir Alexis WILKIN, Le legs de Baudouin V de Hainaut à la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Une générosité inexplicée?, dans: Revue du Nord 88 (2006), p. 275–290.

122 KUPPER, Liège et l'Église impériale, p. 184–185 et 322–323.

123 MARCHANDISSE, Le prince-évêque de Liège, p. 633.

124 Félix ROUSSEAU, Henri l'Aveugle. Comte de Namur et de Luxembourg (1136–1196), Liège 1921, p. 67–68.

de Flandre, bénéficiant du soutien de l'empereur et bientôt de celui – certes passager – du roi de France (Isabelle de Hainaut épousa le roi de France Philippe II en 1180) et tenant sous son influence les prélats liégeois, la dynastie hainuyère était en passe de devenir la plus puissante de Lotharingie, à concurrence, bien sûr, de celle de Brabant. Du côté de Cambrai, en cette seconde moitié du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, les évêques étaient entièrement sous le contrôle des comtes de Flandre<sup>125</sup>. Le Hainaut qui, dans un premier temps, s'est opposé à cette prééminence flamande<sup>126</sup>, finit, après la réconciliation des deux familles, par accepter la situation. De toute façon, une fois Baudouin V sur le trône de Flandre, c'est lui qui dominerait l'évêque de Cambrai.

Du côté de Lobbes, on était bien conscient de ce nouvel équilibre géopolitique. En effet, alors que l'auteur d'un texte anonyme de la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle s'attriste de voir la *curia* de Liège désertée et regrette l'âge d'or qui, selon lui, prit fin à la mort de l'évêque Alexandre II († 1167)<sup>127</sup>, un autre texte contemporain, très vraisemblablement rédigé par l'abbé Werric (1181–1204), voyait dans le comte de Hainaut le prince le plus puissant de la région<sup>128</sup>.

Comme nous l'avons écrit, le renversement des alliances traditionnelles de l'abbaye se fit en deux étapes dont la première fut la substitution de l'évêque de Liège par celui de Cambrai. Analysons à présent ce phénomène. Comme nous l'avons dit plus haut, c'est sur la base des chartes de donations qu'il faut étudier le positionnement de l'abbaye de Lobbes entre les différents princes lotharingiens aux <sup>xii</sup><sup>e</sup> et <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècles. Comme nous l'avons également dit, jusqu'à la fin du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, les sources à notre disposition ne nous montrent que les acquisitions, par le monastère, d'églises et autels. Il n'est pas simple de comprendre la logique poursuivie par les abbés de Lobbes dans le cadre de leur politique d'acquisition d'églises et autels. Une chose est certaine: l'obtention de l'église d'un domaine ne dépendait aucunement des possessions de l'abbaye dans le lieu en question. En effet, le monastère acquit vingt églises et autels entre 1085 et 1236. Or, il ne possédait de biens (quels qu'ils soient: dîmes, terres, redevances...) que dans trois d'entre eux. Par ailleurs, l'obtention d'une église ne servait visible-

<sup>125</sup> BRUWIER, *Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire*, p. 216–217.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>127</sup> *De fundatione*, c. 11, p. 552.

<sup>128</sup> Voir la citation de la »*Vita Alberti*« mise en exergue par Jean-Louis KUPPER, 24 novembre 1192–24 novembre 1192. Saint Albert de Louvain, évêque de Liège. Le dossier d'un assassinat politique, dans: *Feuillets de la cathédrale de Liège* 7 (1992), p. 1–12, ici p. 4: »Le comte de Hainaut était supérieur en tout, en or et en argent, en hommes d'armes toujours prêts à combattre, il était supérieur par son expérience et par sa prévoyance, par l'élévation de l'intelligence et la grandeur du courage qu'il mettait dans la poursuite, sans relâche, de ses objectifs«.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

ment pas aux abbés de »point d'appui« pour s'imposer toujours plus dans un domaine: sur les quinze églises et autels acquis dans des domaines où, originellement, il ne possédait rien, le monastère n'obtint davantage de biens que dans six d'entre eux, et dans trois de ces cas, il ne s'agit que des dîmes du domaine.

Si l'approche locale n'est pas pertinente pour comprendre ces acquisitions, l'approche régionale l'est davantage. En effet, ces donations d'églises et autels s'étalent sur une période d'un siècle et demi, de 1085 (église d'Aarsele<sup>129</sup>) à 1231 (chapelle de Heigne<sup>130</sup>). On en compte au total vingt, et aucune aliénation. Trois de ces dons sont le fait des évêques de Noyon-Tournai, deux des prélats liégeois, dix de ceux de Cambrai, et quatre de laïcs (l'identité des autres donateurs nous est inconnue). Les donations les plus nombreuses, celles de l'évêque de Cambrai, s'étalent sur toute la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de l'an 1100 à 1158, avec un pic important durant les six années de l'abbatit de Léonius (cinq donations<sup>131</sup>). Jean-Marie Duvosquel a montré que les actes de donations d'églises et autels par les évêques de Cambrai aux monastères au XII<sup>e</sup> (et XIII<sup>e</sup>?) siècle ne reflétaient pas objectivement la réalité. En effet, la plupart de ces documents présentent les prélats eux-mêmes comme des donateurs, alors que les obituaires conservés montrent que les églises et autels évoqués dans ces actes ont été cédés par des laïcs. J.-M. Duvosquel met cette particularité en relation avec la progression des idéaux grégoriens dans le diocèse de Cambrai. En effet, il constate qu'au XII<sup>e</sup> siècle la possession d'églises et autels par des laïcs était vigoureusement condamnée. Par conséquent, un acte faisant d'un laïc le donateur de tels biens légitimerait, nous dit-il, la présence préalable desdits biens au sein d'un patrimoine laïc. En conséquence, les actes auraient cessé de présenter des dons de laïcs aux évêques pour le compte de monastères de manière exhaustive et auraient évoqué ces dons comme émanant directement des évêques de Cambrai<sup>132</sup>. Ces réflexions montrent, nous semble-t-il, l'ascendant qu'avaient les prélats cambrésiens du XII<sup>e</sup> siècle sur les laïcs de leur diocèse. Les dons d'églises et autels à l'abbaye de Lobbes au XII<sup>e</sup> siècle peuvent donc être analysés dans le cadre des liens qui unissaient le monastère aux évêques de Cambrai, même si les biens en question avaient été cédés par des laïcs.

129 Cartulaire 33, fol. 293r.

130 Ibid., fol. 89v.

131 Acte de 1133, *ibid.*, fol. 213r (autel de Peissant); acte de 1134, *ibid.*, fol. 196r (autels de Hyon et de Mesvin et chapelle de Ciply); acte de 1135, *ibid.*, fol. 293v (autel d'Aarsele).

132 Jean-Marie DUVOSQUEL, Les chartes de donation d'autels émanant des évêques de Cambrai aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles éclairées par les obituaires. À propos d'un usage grégorien de la chancellerie épiscopale, dans: Hervé HASQUIN (dir.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges offerts à Maurice A. Arnoul et Pierre Ruelle*, Bruxelles 1981, p. 147-163.

Parallèlement à ce mouvement de rapprochement avec Cambrai, le XII<sup>e</sup> siècle vit l'abbaye de Lobbes s'éloigner toujours plus de l'évêque de Liège. En effet, au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, elle était, avant tout, tournée vers Liège<sup>133</sup>. Mais les choses changèrent avec l'arrivée de Léonius à sa tête en 1131, ce dernier étant acquis au »camp« cambrésien et rémois<sup>134</sup>. De fait, trente ans après son arrivée à l'abbaye, les »Gesta continuata« nous montrent une prise de distance importante par rapport à l'évêque de Liège. En effet, l'auteur du texte, rédigeant en 1162, considérait »les Liégeois« comme les compatriotes de ses prédécesseurs des années 1120 mais pas comme les siens: c'est le terme »sui« qu'il utilise pour les désigner, et non le terme »nostri«<sup>135</sup>. Enfin, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le »De fundatione et laspu« montre clairement que la proximité entre Lobbes et Liège n'était plus que de l'histoire ancienne: l'abbaye s'était éloignée du prélat, qui n'était plus en mesure d'assurer sa défense, nous dit le chroniqueur<sup>136</sup>.

La simultanéité des donations d'églises et autels par l'évêque de Cambrai et du mouvement de rejet de l'évêque de Liège par l'abbaye de Lobbes ne peut résulter du hasard, de même qu'une telle cause ne peut être invoquée pour justifier le nombre impressionnant de dons octroyés par les prélats cambrésiens à l'abbaye durant l'abbatit de Léonius, dont la présence à la tête du monastère venait justement d'être imposée aux moines par un mouvement réformateur issu de l'archidiocèse de Reims et des diocèses de Cambrai et d'Arras. Il n'est pas non plus envisageable d'évoquer une coïncidence pour expliquer la forte baisse des donations d'églises et autels sous l'égide de l'évêque de Cambrai à partir des années 1160, quand les sources narratives montrent une abbaye de Lobbes ayant tourné le dos à Liège pour porter son regard vers Cambrai.

En fait, lorsqu'il prit la tête de l'abbaye, en 1131, Léonius dut faire face à l'hostilité de nombreux moines. Il lui sembla vain de lutter pour tenter de s'imposer à eux et il préféra les envoyer dans d'autres monastères. Il ne conserva,

133 DIERKENS, *Entre Cambrai et Liège*.

134 Voir VANDERPUTTEN, *Monastic Reform*, p. 47–48 et 49–50; ID., *A Time of Great Confusion*.

135 GALcont, c. 19, p. 321: »Id [introduction de moines réformés à Lobbes] tamen potius a suis quam alienis id est Leodiensibus quam a Cameracensibus, cuius episcopii personas non adeo domesticas habuerant eatenus prius tempore decreverunt temptare«.

136 *De fundatione*, c. 11, p. 552: »Nunc autem curia [Leodiensis episcopi] rara familiam frequentem fecit evanescere; principes curiam non frequentant; in clero consilii parum; archidiaconi rari mansionem raram faciunt in ecclesia olim celebriter ab his omnibus frequentata. Quorum omnium plures non suxerunt ubera, quae suxerant in eadem ecclesia patres eorum. Propter haec et alia, quae stilus stringit, partibus multis languidus iacet episcopatus, et prae omnibus ecclesia Lobiensis languida iacet et defecit, quia non est qui adiuvet contra iniuriantes, contra raptos, contra diripientes«.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

sous son autorité, que des moines acquis à sa cause et en recruta de très nombreux autres<sup>137</sup>. Il semble particulièrement probable de voir dans l'hostilité de certains moines à l'égard de leur nouveau chef le rejet d'un abbé »cambrésien« par des religieux »liégeois«. En se débarrassant d'eux pour les remplacer par des partisans du »camp cambrésien«, Léonius consolidait le rapprochement de Lobbes et de Cambrai que sa propre présence à la tête de l'abbaye initiait. Pour encore conforter ce rapprochement, Léonius put compter sur l'action énergique du prélat cambrésien, qui lui fit céder pas moins de six églises et autels. Un tel type de donations permettait à ce dernier de se rapprocher durablement du monastère. En effet, les églises ainsi cédées semblent avoir été inaliénables (aucune n'a été aliénée par l'abbaye dans la suite)<sup>138</sup> et obligeaient donc les abbés de Lobbes à déplacer leur regard du diocèse de Liège vers celui de Cambrai. Les évêques de Liège, en tout cas, croyaient en l'efficacité de cette méthode car, cherchant à »récupérer« l'abbaye, ils l'adoptèrent dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>139</sup> (nous y reviendrons). Une fois l'abbaye de Lobbes gagnée au »camp cambrésien«, vers 1160, les donations d'églises et autels cessèrent de la part des évêques de Cambrai.

Ainsi, à partir des années 1130, l'abbé Léonius et ses successeurs avaient mis fin à la fidélité séculaire de l'abbaye de Lobbes envers le dignitaire ecclésiastique qu'était l'évêque de Liège. Ces abbés n'avaient cependant pas abandonné le prince territorial et le mouvement fut exclusivement spirituel. Ceci s'explique assez aisément: les évêques de Liège demeuraient des princes particulièrement puissants dont la proximité était bénéfique à l'abbaye. Par ailleurs, depuis Léonius, les abbés et les moines de Lobbes avaient progressivement adhéré aux idéaux grégoriens (voir ci-dessous). Or, sous Alexandre I<sup>er</sup> (1128–1135) et Albéron II (1135–1145), les tensions liées à la querelle des investitures étaient en partie retombées. Demeurer proches du prince de Liège ne posait donc pas de grave problème de conscience aux abbés de Lobbes, comme le montre l'attitude assez symptomatique de l'abbé Léonius: lors du concile de Pise de 1135, il défendit l'évêque de Liège accusé de simonie par Innocent II à

<sup>137</sup> GALcont, c. 23, p. 326; SIMON, *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium.*, c. 3, p. 662.

<sup>138</sup> Sur les dons inaliénables, voir Annette B. WEINER, *Inalienable Wealth*, dans: *American Ethnologist* 12 (1985), p. 210–227; ID., *Inalienable Possessions. The Paradox of Keeping-While-Giving*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, 1992.

<sup>139</sup> Acte de 1231, Cartulaire 33, fol. 89r: »Attendentes fidem et devotionem quam erga nos et predecessores nostros et ecclesiam nostram hactenus habuistis et habere tene-mini ratione bonorum temporalium ecclesiae vestrae quae de manu nostra descendunt«.



ses risques et périls, nous disent les »Gesta continuata«<sup>140</sup>. L'extrait présenté en note est doublement intéressant: il confirme d'abord que les relations de Léonius avec l'évêque Alexandre étaient principalement politiques (»pro domino suo«); il montre ensuite la puissance du prince de Liège à l'époque et le bénéfice que tirait l'abbé de Lobbes de la proximité d'un si éminent seigneur.

Cependant, les choses changèrent dans les années 1160. Pour rappel, à l'époque, l'évêque de Liège vit sa puissance progressivement décliner au profit, notamment, du comte de Hainaut. Dans ce nouvel environnement, les abbés de Lobbes abandonnèrent l'évêque de Liège pour se tourner vers le puissant comte de Hainaut. Les sources de la fin du siècle ne s'en cachent d'ailleurs pas:

À présent cependant la contraction de la *curia* [de l'évêque de Liège] provoqua l'évanouissement de l'importante *familia*; les princes ne la fréquentent pas; les conseils sont trop peu nombreux de la part du clergé; les rares archidiaques font de rares séjours dans l'église autrefois si souvent fréquentée par tous ces hommes. Beaucoup d'entre eux ont cessé de téter le sein que tetaient leurs pères dans cette même église. Pour cette raison et d'autres encore, qu'il est inutile d'évoquer ici, l'évêché gît, abattu en de nombreux endroits, et, pardessus tout, l'église de Lobbes gît, abattue, et se détache [de l'évêque] parce qu'il n'est pas celui sur qui elle peut compter contre les hommes iniques, les voleurs et les assaillants<sup>141</sup>.

Ce texte issu de l'abbaye de Lobbes explique clairement le rejet de l'évêque par la faiblesse de ce dernier. On peut cependant se demander si, dans ce changement d'attitude, n'ont pas également joué des éléments idéologiques. En effet, on trouve déjà des traces de distanciation de l'évêque dans les »Gesta continuata« de 1162, comme nous l'avons dit plus haut. Or, à cette époque, le trône de saint Lambert était occupé par Henri de Leez, qu'on peut difficilement qualifier de faible. Son successeur, Alexandre II (1164–1167), est décrit, par les sources lobbaines elles-mêmes, comme un puissant prince<sup>142</sup>. Peut-être faut-il donc

<sup>140</sup> GALcont, c. 23, p. 325: »In qua etiam synodo [Pisae] pro domino suo episcopo Leodiensi Alexandro viriliter stare et cum sui ipsius periculo ipsum contra impetentes defendere non timuit [abbas Leonius]«. Le soutien de Léonius à l'évêque est aussi signalé par les Gesta abbatum Trudonensium, éd. Rudolf KOEPEKE, MGH, SS, vol. X, Hanovre 1852, c. 1, p. 312.

<sup>141</sup> De fundatione, c. 11, p. 552: »Nunc autem curia [Leodiensis episcopi] rara familiam frequentem fecit evanescere; principes curiam non frequentant; in clero consilii parum; archidiaconi rari mansionem raram faciunt in ecclesia olim celebriter ab his omnibus frequentata. Quorum omnium plures non suxerunt ubera, quae suxerant in eadem ecclesia patres eorum. Propter haec et alia, quae stilus stringit, partibus multis languidus iacet episcopatus, et prae omnibus ecclesia Lobiensis languida iacet et defecit, quia non est qui adiuvet contra iniuriantes, contra raptores, contra diripientes«.

<sup>142</sup> Ibid.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

chercher ailleurs les causes – au moins partielles – du revers de l'abbaye de Lobbes. Nous l'avons dit: depuis Léonius, les moines et les abbés de Lobbes avaient progressivement adhéré aux idéaux grégoriens. En effet, alors qu'Alain Dierkens pouvait légitimement qualifier l'abbaye de Lobbes du tournant des *x<sup>e</sup>* et *xii<sup>e</sup>* siècles de »nettement pro-impériale«<sup>143</sup>, la situation semble avoir été bien différente à partir des années 1130. Il est en tout cas significatif qu'en 1135, pour défendre leurs prétentions, les religieux de Lobbes aient rédigé une fausse bulle papale plutôt qu'un faux diplôme impérial<sup>144</sup>. Également symptomatique est l'accueil qu'offrirent les moines de Lobbes au pape en exil, Innocent II, en 1131<sup>145</sup>. On trouve encore des traces de ce revirement un peu plus tard, dans la manière dont les »Gesta continuata« (1162) évoquent le prévôt Olbaud (1079–1093): alors que les religieux de la fin du *x<sup>e</sup>* siècle ne semblent pas avoir été choqués par la simonie et le nicolaïsme du prévôt, l'auteur des »Gesta continuata« n'a pas de mots assez durs pour les évoquer<sup>146</sup>. Mais c'est surtout à la fin du siècle qu'est flagrant cet attachement au pape plutôt qu'à l'empereur. Ainsi s'expliquent – en partie du moins – certaines phrases issues des chroniques de la fin du *xii<sup>e</sup>* siècle qui témoignent de l'assimilation des idéaux grégoriens de séparation du laïc et du religieux<sup>147</sup>, le privilège d'exemption obtenu de Célestin III par l'abbé Werric (1194), qui permettait de placer l'abbaye de Lobbes directement sous l'autorité du Saint-Siège, ainsi que l'amitié qui liait le même abbé à Albert de Louvain. Ce dernier avait été évêque de Liège en 1191–1192. Il avait été élu par le chapitre de Saint-Lambert contre Albert de Rethel qui, soutenu par Baudouin V de Hainaut, ne s'avoua pas vaincu et en appela à l'empereur Henri VI, fils de Barberousse. Face aux prétentions des deux opposants, l'empereur se déclara en droit de disposer à sa guise de l'évêché de Liège et le céda à Lothaire de Hochstaden, prévôt de Bonn et chanoine de Saint-Lambert, qui gagna le soutien de Baudouin de Hainaut. Albert de Louvain tenta de faire valoir son droit auprès du pape Célestin III, qui confirma Albert dans sa dignité

143 DIERKENS, *Entre Cambrai et Liège*, p. 34.

144 Johannes RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern*, vol. II, Berlin, 1933, n. 22, p. 114–118.

145 *Annales Laubienses*, a. 1131, p. 22.

146 DIERKENS, *Entre Cambrai et Liège*, p. 34–42.

147 *Fundatio*, c. 1, p. 545: »[évoquant la perte du titre épiscopal porté par les premiers abbés de Lobbes] quia curis mundi et negotiis regum principumque palatinorum nimium se immiscuit«; »[évoquant l'inféodation de l'abbaye à l'Église de Liège et l'exemption de service féodal qui en résulta] ita de cetero ab omni sint servitio et exactione liberi, ut nulli deinceps episcopo vel imperatori [...] sed soli serviant [monachi] Creatori, monasticae religioni omnino studentes Deumque pro statu regni et salute populi specialiter exorantes«.

épiscopale. La colère de l'empereur et de Lothaire de Hochstaden était grande, au point qu'un complot fut ourdi, à la tête duquel on trouvait Hugues de Worms et Thierry de Hochstaden, frère de Lothaire. Le 24 novembre 1192, des hommes qu'ils avaient engagés assassinèrent Albert de Louvain dans la campagne rémoise. À Reims, les funérailles de l'évêque eurent lieu en grande pompe et son corps fut enterré dans la cathédrale. À Liège, la population, horrifiée par le meurtre d'Albert, poussa Lothaire de Hochstaden à la fuite (auprès de l'empereur)<sup>148</sup>. Albert de Louvain était sacré par le pape. Werric le voyait donc comme l'évêque légitime de Liège, malgré l'opposition de l'empereur. Il est intéressant de constater que le comte de Hainaut était lui aussi hostile à Albert de Louvain. Qu'importe. Werric plaça sa fidélité au souverain pontife avant toute autre et soutint l'évêque sacré. Il ménagea cependant le comte de Hainaut dans la *»Vita Alberti Leodiensis«* qu'il rédigea peu après l'assassinat de l'évêque<sup>149</sup>.

Les moines de Lobbes étaient donc de plus en plus attachés au pape. Or, les années 1160 virent les tensions liées à la lutte du Sacerdoce et de l'Empire reprendre de l'ampleur avec, entre autres événements, la canonisation de Charlemagne par l'empereur Frédéric Barberousse et l'antipape Pascal III, avec la participation active de l'évêque de Liège Alexandre II (1165). Autant que des considérations politiques, ces questions semblent avoir été fondamentales dans le rejet des évêques de Liège par les abbés et les moines de Lobbes.

Mais ces derniers étaient encore motivés par une certaine rancœur à l'égard des successeurs de saint Lambert, auxquels ils ne pardonnaient pas la sentence rendue, en 1164, par Alexandre II, dans un conflit opposant l'abbaye aux bourgeois de Thuin<sup>150</sup>. À cela s'ajoutait aussi la frustration de voir les faveurs des évêques aller à l'abbaye cistercienne d'Aulne.

L'affaiblissement – certes relatif – du successeur d'Alexandre II, Raoul de Zähringen<sup>151</sup>, conforta les abbés de Lobbes dans leur recherche d'un nouveau protecteur. C'est donc tout autant pour des questions idéologiques que matérielles et politiques que les abbés de Lobbes s'éloignèrent de l'évêque de Liège dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Pour remplacer l'évêque de Liège, les abbés de Lobbes avaient opté pour l'évêque de Cambrai. Pour remplacer le prince de Liège, c'est vers le comte de Hainaut qu'ils se tournèrent. Ainsi, tout au long du siècle, parallèlement à

<sup>148</sup> Sur tout ceci, voir notamment Maurice COENS, Art. *»Albert de Louvain«*, dans: *Biographie nationale*, t. XXXVIII, Bruxelles 1961, col. 2–10, et KUPPER, 24 novembre 1192.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>150</sup> VERDOOT, *L'émergence de la communauté urbaine de Thuin*.

<sup>151</sup> Jean-Louis KUPPER, *Raoul de Zähringen, évêque de Liège (1167–1191). Contribution à l'histoire de la politique impériale sur la Meuse moyenne*, Bruxelles 1974.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

l'éloignement de l'abbaye de l'évêque de Liège, se resserrèrent progressivement ses liens avec les comtes de Hainaut. Les traces de ces liens existent déjà sous l'abbé Lambert (1137–1149), qui défendit Baudouin IV lors du concile de Reims de 1148, au cours duquel il fut excommunié<sup>152</sup>. L'abbé Jean (1159–1179) intensifia encore ce rapprochement entre Lobbes et le Hainaut. En effet, il apparaît en lien avec l'abbaye de Hautmont<sup>153</sup> ou le comte Baudouin V<sup>154</sup>. Sous son abbatiat apparaissent les premières mentions de l'utilisation de la monnaie de Hainaut à Lobbes<sup>155</sup>. C'est aussi de son abbatiat que datent les »Gesta continuata« qui, comme on l'a dit, montrent le fossé se creuser entre Lobbes et Liège. Tout aussi symptomatique de cette distanciation avec Liège est la mise en avant d'un saint rémois, saint Abel, dont Jean procéda à l'élévation des reliques<sup>156</sup>. Les relations de l'abbé Jean avec Baudouin V n'ont néanmoins pas toujours été simples: en 1176, il avait, en effet, fallu procéder à l'humiliation des reliques de certains saints pour obtenir que le comte reconnaisse que ni lui, ni ses veneurs, ni ses gardiens d'ours n'avaient droit au gîte dans les maisons de l'abbaye, et pour qu'il reconnaisse qu'il tenait à cens des terres lobbaines à Vellereille et à Hantes<sup>157</sup>. Le rapprochement de l'abbaye de Lobbes avec le Hainaut s'intensifia encore sous l'abbé Werric (1181–1204), qui était en contact avec des hommes très majoritairement issus du comté de Hainaut (qu'il s'agisse de donateurs, de »prédateurs« ou de simples témoins). L'abbaye comptait parmi ses membres

<sup>152</sup> GALcont, c. 25, p. 329. Voir Nikolaus M. HÄRING, Die spanischen Teilnehmer am Konzil von Reims im März 1148, dans: *Mediaeval Studies* 32 (1970), p. 159–171; ID., Notes on the Council and the Consistory of Rheims (1148), dans: *Mediaeval Studie* 28 (1966), p. 39–59.

<sup>153</sup> Acte de 1165, éd. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, n. 134*bis*, p. 598–599.

<sup>154</sup> Notamment, un acte de 1163–1168 dont Jean est témoin, *ibid.*, n. 29, p. 61.

<sup>155</sup> Acte de 1163–1179, éd. Ursmer BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, dans: ID., *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, vol. I, Maredsous 1894, n. 11, p. 301; acte de 1170, *ibid.*, n. 9, p. 299–300.

<sup>156</sup> Jean-François THYS, Art. »Sylloge de SS. Ursmeri, Ermini, Abelis, Ulgisi, Amulwini, Theodulphi, ac Dodonis Translationibus«, dans: *AA SS Belgii*, t. VI, Tongres 1794, p. 328.

<sup>157</sup> Acte de 1176, éd. Vos, vol. II, p. 461–462: »Cum ex divino instinctu et ammonitione Religiosorum Virorum justam adversum me Lobbiensis Ecclesiae querelam intellexissem in spiritu humilitatis et penitentiae, accessi ut Ecclesiae satisfacere, et Corpora Sanctorum ad terram jacentia relevarem, et me terramque meam a sententia Remensis Archiepiscopi quae in nos lata fuerat liberarem [...] confirmavi quod neque Ego neque Ursarii mei neque venatores in aliqua domorum Ecclesiae per violentia jacebimus [...] quod etiam Ecclesiae Lobbiensi debeo singulis annis pro terra de Bergeseio XVII solidos denariorum Valencenensium de censu Lobbiensis Ecclesiae in ipsa Ecclesia annuatim«.

des moines hainuyers<sup>158</sup> et entretenait de bons rapports avec Baudouin V, qui restitua notamment à Lobbes la dîme de Hyon<sup>159</sup>, qui avait été retirée aux moines à la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup>. Werric entretenait également de très bons rapports avec la nouvelle alliée du Hainaut, la Flandre. En effet, il est mentionné parmi les fidèles du comte de Flandre dans un acte de l'abbaye d'Eename<sup>161</sup>. Ses liens avec la Flandre sont encore attestés par le parcours de Jean d'Ypres. Né à Ypres, celui-ci avait été donné à l'abbaye de Lobbes durant son adolescence. Il se lia d'amitié avec l'abbé Simon de Saint-Bertin. En 1187, ce dernier, affaibli par la maladie, résigna sa charge et se fit remplacer par le moine de Lobbes<sup>162</sup>. À partir de l'an 1200, les sources diplomatiques lobbaines montrent une prédominance des monnaies hainuyères dans les transactions (deniers de Valenciennes). Le «centre de gravité» de l'économie lobbaine s'était donc déplacé vers l'ouest. C'est ce que montre aussi l'étude du patrimoine domanial lobbain. En effet, l'activité de Lobbes sur le marché de la terre dans la principauté de Liège est particulièrement limitée. Le cartulaire ne fait état que de deux acquisitions de terres sur le territoire liégeois, toutes deux dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle (en 1123 et 1147<sup>163</sup>). Ce document atteste en revanche d'une activité bien plus soutenue à l'ouest: on y compte douze acquisitions entre 1161 et 1214. Même s'il est toujours hasardeux de tirer des conclusions à partir d'un nombre aussi limité de documents, il semble bien qu'à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle les abbés de Lobbes réorientèrent le développement patrimonial de leur établissement de la principauté de Liège vers le comté de Hainaut<sup>164</sup>, à l'époque justement où les sources narratives évoquent la distanciation entre Lobbes et Liège. Si les abbés de Lobbes ont limité les acquisitions de terres liégeoises, leur préférant des domaines plus occidentaux, ils ne poussèrent pas la logique jusqu'à l'abandon de leurs biens fonciers situés dans la principauté de Liège. En tout

158 Voir la généalogie d'Olbaud évoquée dans VERDOOT, *L'implantation d'une famille*.

159 GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense*, éd. Léon VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles 1904, § 234, p. 313.

160 GALcont, c. 13, p. 317.

161 Acte de 1181, éd. Charles PIOT, *Cartulaire de l'abbaye d'Eename*, Bruges 1881, p. 58: »Testes sunt [...] Werricus, abbas Lobiensis, et alii multi fideles, qui huic facto interfuerunt«.

162 JOHANNES LONGUS DE YPRA, *Chronicon Sancti Bertini*, éd. Oswald HOLDER-EGGER, *MGH, SS*, vol. XXV, Hanovre 1880, c. 46, p. 817.

163 À Leers-et-Fosteau en 1123 (*Cartulaire* 33, fol. 107r) et à Ragnies en 1147 (*ibid.*, fol. 107r–107v).

164 Voir [chap. 6.1.1](#).

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

cas, les cinq bulles de confirmation des biens de l'abbaye<sup>165</sup> ne font état d'aucun phénomène de ce genre, pas plus que l'annexe à la liste longue recensant les domaines possédés par l'abbaye à la fin XII<sup>e</sup> ou au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>166</sup>. Ces six documents montrent une stabilité du patrimoine lobbain en principauté de Liège.

En résumé, le XII<sup>e</sup> siècle vit se produire un double mouvement. Le premier, consécutif à la réforme de l'abbaye – et donc entamé dans les années 1130 par l'abbé Léonius –, éloigna l'abbaye de Lobbes de l'évêque de Liège pour la placer dans l'orbite cambrésienne. Les prédécesseurs de Léonius, qui avaient ainsi tenté d'éloigner Lobbes de Liège, s'étaient heurtés à une violente hostilité de la part des moines. Léonius, lui, eut l'intelligence d'éloigner les moines qui le rejetaient pour les remplacer par d'autres, acquis à ses idées. Les inflexions qu'il apporta dans la gestion de l'abbaye eurent ainsi un écho sur le long terme et ses successeurs poursuivirent ses efforts. C'est également de cette façon qu'entrèrent à Lobbes les idéaux grégoriens. Pour renforcer ce rapprochement de son établissement avec le prélat cambrésien, Léonius acquit des églises et des autels dans le diocèse de Cambrai. Le rejet de l'évêque de Liège n'était, dans ce premier temps, que spirituel. Le prince de Liège demeurait puissant, et les abbés de Lobbes en restèrent proches. Dans un second temps, la recrudescence des tensions entre la papauté et l'Empire, mêlée à l'affaiblissement de l'évêque de Liège durant l'épiscopat de Raoul de Zähringen et à la fulgurante montée en puissance du comte de Hainaut à partir des années 1160, eut des conséquences très importantes. La distanciation de Liège pouvait dorénavant affecter aussi le temporel. Le comte de Hainaut pouvait – et désirait – remplacer le prince de Liège. À partir des années 1160, on vit donc l'abbaye développer son patrimoine en Hainaut plutôt qu'au pays de Liège. L'évêque de Liège appuyait, en partie, sa présence dans cette zone interstitielle le séparant du Hainaut sur l'abbaye de Lobbes. La perte de contrôle du monastère s'avérait donc particulièrement problématique pour lui. C'est dans ce contexte que se place la refondation/restauration de l'abbaye d'Aulne<sup>167</sup>, sous l'égide de l'énergique Henri de Leez, qui

<sup>165</sup> 1135, RAMACKERS, *Papsturkunden*, n. 22, p. 114–118; 1150, Vos, vol. II, n. 22, p. 449–454; 1156, *ibid.*, n. 25, p. 457–461; 1185, *ibid.*, n. 27, p. 463–467; 1194, *ibid.*, n. 28, p. 468–472.

<sup>166</sup> DEVROEY, *Le polyptyque*, p. 56–58. Sur ce document, voir VERDOOT, *L'émergence de la communauté urbaine de Thuin*.

<sup>167</sup> Sur une éventuelle continuité entre l'abbaye d'Aulne fondée par Landelin au VII<sup>e</sup> siècle et l'abbaye cédée à saint Bernard en 1147, voir Maurice-Aurélien ARNOULD, *Un village disparu de la Sambre liégeoise*. Aulne, dans: Rita LEJEUNE (dir.), *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses vingt-cinq ans d'enseignement à l'université de Liège*, Liège 1982, p. 1–22, ici p. 1–13.

céda l'établissement à Bernard de Clairvaux en janvier 1147. À notre sens, on peut interpréter cet intérêt pour Aulne comme une volonté de réaffirmation de la présence liégeoise dans cette région où les comtes de Hainaut s'imposaient de plus en plus fortement au gré de leur rapprochement avec l'abbaye de Lobbes.

### **1.3 Le retour de l'abbaye dans le giron liégeois (du milieu du XIII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle)**

Pour le XII<sup>e</sup> siècle, le cartulaire de Lobbes renferme très majoritairement des actes de donation et de confirmation de donations. À partir du début du XIII<sup>e</sup> siècle, les chartes et diplômes lobbains deviennent plus nombreux et plus diversifiés. Hélas, dès le troisième quart de ce siècle, le nombre de chartes chute drastiquement et tombe à moins d'un document tous les deux ans pour le XIV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en théorie, seuls les trois premiers quarts du XIII<sup>e</sup> siècle pourraient être étudiés en profondeur. Paradoxalement cependant, les très nombreux actes datant de cette époque ne permettent pas vraiment de poursuivre notre réflexion sur le positionnement de l'abbaye dans le paysage politique de la Basse-Lotharingie. En effet, les sources montrent dorénavant le monastère en contact surtout avec la petite et moyenne aristocratie qui évoluait relativement indépendamment des princes de Liège et de Hainaut. Ceci s'explique aisément: au XIII<sup>e</sup> siècle, le monastère de Lobbes était devenu un «petit» établissement pauvre et endetté. Il bénéficiait encore d'un véritable prestige mais ne possédait plus qu'une puissance économique et politique particulièrement limitée. La proximité des abbés du prestigieux établissement était donc encore recherchée par les princes territoriaux qui, cependant, n'étaient plus prêts à engager autant de ressources en temps, en énergie ou en numéraire qu'auparavant pour gagner leur amitié. Une autre raison, bien plus fondamentale, doit encore être mise en avant: à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle forme d'autorité publique commence à apparaître dans les principautés lotharingiennes, qui se traduit par le développement d'une administration impersonnelle qui remplaça progressivement les liens personnels du Moyen Âge central<sup>168</sup>. En conséquence,

<sup>168</sup> Jean-Marie CAUCHIES, *Le prince territorial au bas Moyen Âge dans les anciens Pays-Bas. Quinze années de recherche en Belgique (1975–1990)*, dans: *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge*, Paris 1993, p. 35–48; ID., *De geschiedenis van de wetgeving (Middeleeuwse–Moderne Tijden). Een mijnwereld?*, dans: Fred STEVENS, Dirk VAN DEN AUWEELE (dir.), *Uuytwysens d'Archiven*, Louvain 1992, p. 1–26; ID., *Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, dans: André GOURON, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier 1988, p. 58–74.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

l'Église et les monastères perdirent leur statut d'«organes de pouvoir» politique, au profit des nouvelles institutions: ils ne jouaient plus un rôle aussi considérable qu'auparavant sur les échiquiers politiques, et le besoin que ressentait jusque-là les princes de s'attirer leur fidélité diminua d'autant<sup>169</sup>.

Dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Liège céda à l'abbaye de Lobbes le prieuré de Géronsart<sup>170</sup> et la chapelle de Heigne<sup>171</sup>, dans laquelle il autorisa l'abbé à placer deux de ses moines<sup>172</sup>. Il faut y voir une manœuvre particulièrement habile de la part d'un homme «armé de deux glaives». En effet, la possession d'un prieuré ou d'une chapelle occupée par des moines, situés dans le diocèse de Liège, impliquait de renouer des contacts entre Lobbes et l'évêque. Mais le prieuré de Géronsart et la chapelle de Heigne possédaient également des biens importants dorénavant gérés par l'abbé de Lobbes. D'ailleurs, l'acte de donation de Géronsart précise bien que Lobbes reçut le prieuré »ut locus ille cum universis que possidet et possessurus est sit ecclesie Lobiensi et per abbatem Lobiensem de cetero imperpetuum regatur«. L'abbé devait donc à nouveau entretenir des liens avec le prince de Liège et sa principauté.

Les efforts de l'évêque semblent cependant avoir été vains. En effet, les liens semblent s'être toujours plus resserrés avec le Hainaut. C'est ainsi qu'en 1243 l'évêque de Cambrai nomma l'un de ses chanoines, le hainuyer<sup>173</sup> Régnier Gruel, comme administrateur des biens de Lobbes<sup>174</sup>. L'abbaye de Lobbes bénéficiait du privilège d'exemption depuis 1194. L'abbé a donc dû donner son aval à la nomination de Régnier Gruel. L'abbé Barthélémy (1246–1281), originaire de Saint-Remi de Reims<sup>175</sup>, quant à lui, œuvra au renforcement du comté de Hainaut. En effet, en 1253, l'abbé de Fulda manda aux abbés de Saint-Laurent de Liège et de Lobbes de se rendre auprès de la comtesse de Flandre, Marguerite, et de lui dire d'obéir à la sentence rendue à Francfort par Guillaume, roi des Romains, le 11 juillet 1252. Si elle s'y refusait, les abbés avaient mission de

<sup>169</sup> Arnoud-Jan BIJSTERVELD, »Do ut des«. Gift Giving, »Memoria«, and Conflict Management in the Medieval Low Countries, Hilversum 2007, p. 33–39.

<sup>170</sup> Cartulaire 33, fol. 161r, confirmé par une bulle perdue de Honorius III référencée dans un inventaire des archives de Lobbes (XVIII<sup>e</sup> siècle), éd. Ursmer BERLIÈRE, Les plus anciennes archives de l'abbaye de Lobbes, dans: Bulletin de la Commission royale d'histoire 5/10 (1900), p. 60.

<sup>171</sup> Acte de 1231, Cartulaire 33, fol. 89r.

<sup>172</sup> Ibid., fol. 89r et 89v.

<sup>173</sup> Jean LE CARPENTIER, Histoire généalogique des Païs-Bas, ou histoire de Cambray et du Cambresis, Leyde 1664, p. 53.

<sup>174</sup> Acte de 1243, éd. Stanislas BORMANS, Émile SCHOOLMEESTERS, Édouard PONCELET, Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège, vol. I, Bruxelles 1893, p. 443.

<sup>175</sup> Annales Laubienses, a. 1246, p. 27.



l'excommunier et de mettre un interdit sur toutes ses terres, enfin de faire savoir aux nobles et habitants des pays des Quatre-Métiers, Waes, Grammont et Alost, de n'avoir plus à obéir à la comtesse mais à Jean d'Avesnes<sup>176</sup>. Barthélémy et ses successeurs développèrent aussi le patrimoine lobbain en Hainaut<sup>177</sup>. Les liens unissant Lobbes et le Hainaut devinrent si intenses qu'au début du xiv<sup>e</sup> siècle le comte Robert III de Flandre, en guerre contre le Hainaut, s'attaqua à l'abbaye, pensant qu'elle était hainuyère<sup>178</sup>.

C'est le moment choisi par l'évêque de Liège Adolphe de La Marck (1313–1344), tout juste arrivé sur le trône de saint Lambert, pour conforter sa possession de l'abbaye et de ses domaines. Rien d'étonnant là-dedans puisque les tensions entre les deux principautés étaient alors à leur comble<sup>179</sup>. L'évêque fit donc signifier par les échevins de Thuin au comte de Flandre (et par la même occasion à celui de Hainaut) que l'abbaye de Lobbes dépendait de lui<sup>180</sup> et qu'il n'avait pas l'intention de s'en laisser dépouiller. Par la même occasion, il se posait en protecteur de Lobbes, alors que le comte de Hainaut avait été incapable de secourir le monastère contre Robert III. Par ailleurs, il rappela que les domaines de Jumet, Heigne et Roux, dont avait tenté de s'emparer le comte de Hainaut, étaient liégeois et appartenaient à l'abbaye de Lobbes, sauf l'avouerie qui dépendait du comte<sup>181</sup>; il fit également faire relief de l'abbaye par l'abbé Nicaise (1315–1328)<sup>182</sup>. Tout au long du xiv<sup>e</sup> siècle, les liens semblent à nouveau se resserrer entre l'évêque et l'abbaye. En 1345, les magistrats de Thuin rappelèrent à l'abbé les libertés dont jouissaient les bourgeois de la ville et profitèrent

<sup>176</sup> Acte de 1253, Lille, archives départementales du Nord, B, B 496.

<sup>177</sup> Voir chap. 6.1.1.

<sup>178</sup> Acte de 1316, éd. BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, vol. VI, p. 54.

<sup>179</sup> Alain MARCHANDISSE, *Mirwart, un «casus belli» entre Liège et Hainaut aux confins des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, dans: Actes du VI<sup>e</sup> congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique et du LIII<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Mons 2000, p. 297–308; Antoine BONNIVERT, *L'attaque des châteaux de Thuin et de Mirwart par l'évêque de Liège Adolphe de Waldeck. Haine de partis et oppositions politiques à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 92 (2014), p. 265–292.

<sup>180</sup> Acte de 1316, éd. BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, vol. VI, p. 54.

<sup>181</sup> Acte de 1334 résumé *ibid.*, p. 80–81 et conservé en original dans le chartrier de Saint-Lambert (Archives de l'État à Liège, Cathédrale, Chartrier).

<sup>182</sup> Édouard PONCELET, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de La Marck*, Bruxelles 1898, p. 19–20.

## 1. L'abbaye entre pouvoirs politiques et religieux concurrents

de l'occasion pour lui remémorer ses devoirs envers le château de Thuin<sup>183</sup>; enfin, entre 1359 et 1364, l'évêque Englebert de La Marck (1345–1364), «épuisé par de grosses guerres», exigea de l'abbaye de Lobbes 200 florins<sup>184</sup>. Ce rapprochement des abbés de la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle avec l'évêque de Liège ne les a pas empêchés de demeurer proches du Hainaut: le comte fit donation d'une famille d'Anderlues à l'abbaye de Lobbes<sup>185</sup>; en 1315, l'abbé Jean, en compagnie de ceux de Saint-Ghislain et Saint-Denis-en-Broquerioie, œuvra à la translation des reliques de sainte Waudru dans une nouvelle châsse<sup>186</sup>.

De la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, les seuls éléments qui peuvent être mis en avant nous montrent une abbaye qui a définitivement regagné le giron liégeois après les tentatives hainuyères pour s'en «emparer» dans la première moitié du siècle. En effet, l'évêque Englebert de La Marck (1345–1364) réclama de l'abbé Pierre de Viers (1348–1354) qu'il reconnaisse que lui et son abbaye étaient soumis à l'évêque de Liège pour le temporel et que, tout comme ses prédécesseurs, il en avait relevé tous les droits, juridictions et biens dudit évêque<sup>187</sup>, ainsi que son oncle, Adolphe de La Marck, l'avait demandé à l'abbé Nicaise quarante-cinq ans auparavant<sup>188</sup>.

Si l'évêque a pu si aisément remettre la main sur l'abbaye de Lobbes, c'est en partie parce que celle-ci a été quelque peu délaissée par le comte de Hainaut. En effet, la fin du Moyen Âge vit l'opinion publique prendre une place de plus en plus prépondérante sur la scène politique. Les princes attachaient donc une importance grandissante à leur image et apportaient leur soutien à des institutions qui suscitaient l'intérêt du peuple. De la sorte, ces dernières pouvaient véhiculer une opinion favorable des princes en question auprès de franges de la population aussi larges que possible. Dans ce contexte, à la fin du Moyen Âge, les comtes de Hainaut ont progressivement tourné le dos à l'abbaye de Lobbes alors empêtrée dans des problèmes financiers qui ternissaient son aura pour apporter leur soutien au chapitre voisin de Saint-Ursmer, alors particulièrement prospère. Celui-ci profita de l'occasion pour tenter de s'émanciper du joug de l'abbaye. Il lui fallut du temps pour atteindre cet objectif. Mais, au début du

<sup>183</sup> Acte de 1345, éd. Alphonse WALTERS, *Quelques chartes de la ville de Thuin*, dans: *Revue d'histoire et d'archéologie* 4 (1863), p. 336–343.

<sup>184</sup> Acte perdu de 1352, résumé dans: *Archives de l'État à Mons, Cartulaire 34*, p. 58–59 (dorénavant: *Cartulaire 34*).

<sup>185</sup> Acte perdu de 1323, référencé dans *Cartulaire 35*, p. 194.

<sup>186</sup> Acte de 1315, éd. Léopold DEVILLERS, *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, vol. I, Bruxelles 1899, p. 582.

<sup>187</sup> Acte de 1360, éd. BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, vol. IV, p. 314–315.

<sup>188</sup> Voir n. 183.

### 1.3 Le retour de l'abbaye dans le giron liégeois

xv<sup>e</sup> siècle, c'était chose faite: grâce au soutien du comte de Hainaut, le chapitre fut déplacé à Binche. L'abbé en demeura collateur et doyen, mais les chanoines jouissaient malgré cela d'une liberté réelle, loin de l'influence de l'abbaye<sup>189</sup>.

189 VERDOOT, Dans l'ombre des bénédictins.



## 2. Un monde nouveau. Les moines et leurs voisins

Les transformations radicales des structures sociales et politiques de l'Occident entre la fin du IX<sup>e</sup> siècle et le début du XII<sup>e</sup> ont donné lieu à une littérature abondante et à des débats passionnés. Depuis une vingtaine d'années, sous l'impulsion de Dominique Barthélemy<sup>1</sup>, la thèse d'une «révolution féodale» entre 970 et 1030 – développée par Georges Duby<sup>2</sup> et systématisée par Jean-Pierre Poly et Éric Bournazel<sup>3</sup> – fait l'objet d'une révision constante<sup>4</sup>.

Il ne nous appartient pas ici de prendre position dans ce débat complexe. Contentons-nous de constater qu'à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, parallèlement au mouvement bien connu de déconcentration des pouvoirs et de nette réduction des horizons nobles et monastiques, les documents issus de l'abbaye de Lobbes nous mettent en présence d'individus nouveaux (ou invisibles jusqu'alors) que sont les «seigneurs locaux». Ces changements documentaires sont-ils dus à l'intensification de rapports préexistants ou à une «mutation féodale»? Confronté à la maigreur de notre dossier documentaire avant l'an mille, nous ne pouvons apporter aucun élément de réponse à cette question pourtant fondamentale.

1 Dominique BARTHÉLEMY, *La société dans le comté de Vendôme. De l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1993; ID., *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu? Servage et chevalerie dans la France des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Paris 1997; ID., *L'an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980-1060*, Paris 1999; ID., *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris 2004; ID., *La mutation de l'an 1100*, dans: *Journal des savants* 1 (2005), p. 3-28.

2 DUBY, *La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*; ID., *Les trois ordres*, p. 183-205.

3 POLY, BOURNAZEL, *La mutation féodale*.

4 Pour un bilan historiographique, voir Florian MAZEL, *Pouvoir aristocratique et Église aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles. Retour sur la «Révolution féodale» dans l'œuvre de Georges Duby*, dans: *Médiévales* 44 (2008), p. 137-152; ID., *Monachisme et aristocratie*, p. 67-68. Voir aussi le débat intitulé «The Feudal Revolution» entre Thomas N. Bisson, Dominique Barthélemy, Timothy Reuter, Chris Wickham et Sephen D. White paru dans *Past and Present* 142 (1994), p. 6-43, 152 (1996), p. 196-223 et 160 (1997), p. 177-225.

## 2. Un monde nouveau

En d'autres termes, à partir des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, les sources lobbaines n'accordent plus autant d'attention qu'auparavant aux plus hautes autorités de l'Empire, avec lesquelles le monastère était en contact depuis des siècles, et mettent de plus en plus en avant les seigneurs de plus petite envergure du voisinage de Lobbes. Si nous ne pouvons nous prononcer sur la présence préalable de ces derniers dans l'entourage de l'abbaye, l'intérêt nouveau accordé par les chroniqueurs à ces hommes est particulièrement révélateur. Ce sont ces relations que nous nous proposons d'analyser dans ce chapitre.

En 1989, Barbara Rosenwein publiait un ouvrage qui a eu un grand retentissement et consacré aux relations de l'abbaye de Cluny avec son voisinage laïc<sup>5</sup>. Elle y envisageait l'action des laïcs de manière systématique et cohérente et fut ainsi à même de proposer un schéma explicatif globalisant rendant compte de l'ensemble des interactions des monastères avec leurs voisins. Intégrant les travaux de Marcel Mauss<sup>6</sup> à leurs réflexions, Barbara Rosenwein et ses partisans expliquent que les dons pieux appelaient un contre-don de la part des moines, fondant ainsi une chaîne sans fin, et créant, par la même occasion, un lien solide unissant l'institution au donateur et à sa descendance. Dans ce contexte, les contestations ultérieures de ces donations ou les usurpations par la famille du donateur – suivies d'une restitution publique et d'une confirmation de la donation – auraient eu pour objectif de rappeler le don et de réactiver ce lien social. Cette proximité avec un monastère aurait permis aux nobles de gagner une certaine puissance symbolique. Certains auteurs parlent à ce propos de légitimation de la position sociale des nobles donateurs<sup>7</sup>. Par ailleurs, en échange de leur générosité, les donateurs obtenaient aussi des profits d'ordre spirituel<sup>8</sup>.

Cette lecture anthropologique a rencontré un succès grandissant et est aujourd'hui prédominante dans l'historiographie<sup>9</sup>, certains historiens, tel Alexis Wilkin, par exemple, soulignant toutefois l'indispensable attention à porter aux réalités matérielles<sup>10</sup>.

5 ROSENWEIN, *To Be the Neighbor*.

6 Marcel MAUSS, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, dans: ID., *Sociologie et anthropologie*, Paris 1950, p. 145–279 (réimp. de: *Année sociologique* 1 [1923–1924], p. 30–186).

7 Voir par exemple Steven VANDERPUTTEN, *Monks, Knights, and the Enactment of Competing Social Realities in Eleventh- and Early Twelfth-Century Flanders*, dans: *Speculum* 84 (2009), p. 582–612.

8 Voir par exemple Michel LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge. Diocèse de Liège. XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1997.

9 WILKIN, *Communautés religieuses bénédictines*.

10 *Ibid.*

L'approche anthropologique centre son attention sur les donations, d'une part, et les usurpations et conflits, d'autre part. Dans le présent chapitre, nous désirons éprouver la validité de cette lecture. Nous allons donc concentrer notre attention sur ce qui, d'après les sources elles-mêmes, fait l'essentiel des interactions entre laïcs et religieux: dans un premier temps, nous étudierons le phénomène des dons pieux; dans un second, celui des violences, conflits et usurpations; enfin, nous aborderons les arbitrages confiés à des laïcs. En conclusions, nous tenterons de faire converger ces divers angles d'analyse.

### 2.1 Les donations pieuses

L'analyse des donations concédées à l'abbaye de Lobbes se heurte à une difficulté heuristique classique: tous les dons n'ont pas fait l'objet d'une mise par écrit sous forme de charte; et quand c'était le cas, tous les documents ne sont pas parvenus jusqu'à nous, soit qu'ils n'aient pas été jugés dignes d'être conservés, soit qu'ils aient été détruits accidentellement. En effet, les actes de donation conservés dans le cartulaire de l'abbaye concernent très majoritairement des biens fonciers<sup>11</sup>. Sont ainsi inaccessibles à notre connaissance les assignations de rentes, par exemple, qui, de manière générale, constituent un type de donation courant au bas Moyen Âge.

Dans l'impossibilité de contourner cette difficulté, nous sommes amené à étudier la question des dons pieux au travers des seules sources à notre disposition, postulant au préalable que, en dehors des destructions accidentelles de documents, les actes en notre possession rendent un reflet plus ou moins fidèle des donations auxquelles les religieux de Lobbes ont accordé une importance particulière. En effet, la sélection des donations «dignes» d'être retranscrites sur des documents qui devaient être conservés n'est pas due au hasard mais est le résultat d'un travail délibéré et conscient de la part des moines.

Pendant longtemps, les historiens ont implicitement considéré les donations aux monastères comme des initiatives prises par de pieux laïcs désireux de s'assurer un accès au paradis<sup>12</sup>. Au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, l'histoire économique était en plein essor, et il n'est pas étonnant que ce mouvement de «dons pieux» ait attiré l'attention de nombreux historiens<sup>13</sup>. Ceux-ci se sont généralement intéressés à la manière dont les biens ainsi acquis ont conditionné le

11 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 20–23.

12 WILKIN, *La gestion des avoirs*, p. 281.

13 Léopold GENICOT, *L'évolution des dons aux abbayes dans le comté de Namur du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle*, dans: XXX<sup>e</sup> congrès la Fédération archéologique et historique de Belgique, Bruxelles 1936, p. 133–148; Georges DESPY, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude*

## 2. Un monde nouveau

développement du patrimoine domanial des établissements bénéficiaires des largesses de l'aristocratie. Quant à l'approche anthropologique évoquée plus haut, elle s'appuie fondamentalement sur le même postulat implicite: en se concentrant très majoritairement sur les donateurs et les biens cédés, elle présuppose une véritable passivité de la part des destinataires. En conséquence, la donation est souvent – implicitement – présentée comme une sorte de »don du ciel«, un bien dont les moines n'ont pas suscité la donation et que, a fortiori, ils n'ont pas choisi<sup>14</sup>. Tout au plus reconnaît-on l'influence d'un contexte particulier (une réforme par exemple) sur le nombre de donations (mais pas sur leur type).

Pour notre part, nous considérons qu'il faille intégrer les donataires dans l'analyse et qu'il est fallacieux de les supposer passifs. C'est ce à quoi nous allons nous efforcer dans le présent paragraphe.

### 2.1.1 Aperçu historique des dons pieux à l'abbaye de Lobbes

Penchons-nous d'abord sur les sources à notre disposition. Comme le montre le [tableau ci-dessous](#), les sources diplomatiques conservées faisant état de donations ne couvrent qu'une période limitée (1078–1261). En outre, les informations contenues dans ce tableau sont particulièrement surprenantes: les donateurs étaient très majoritairement des évêques jusque dans le deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils cèdent progressivement la place à des membres de l'aristocratie.

Ce tableau reprend les donations sans contrepartie (si ce n'est symbolique) attestées par le cartulaire de l'abbaye compilé au tournant des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles (Cartulaire 33). Lors d'échanges ou d'achats, deux actes étaient souvent rédigés, l'un attestant de la réception d'un bien, et l'autre d'une aliénation en contrepartie. Seul celui attestant de l'acquisition était généralement conservé<sup>15</sup>. Il est donc possible que les actes repris dans le présent tableau ne fassent pas état de »dons pieux« au sens classique du terme, mais bien de transaction dont nous n'aurions qu'une connaissance partielle. Par ailleurs, les actes conservés

diplomatique et édition critique, vol. I, Bruxelles 1957, p. 24; Jacques STIENNON, Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015–1209), Paris 1951, p. 430–431; Alfred HANSAY, Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond. Depuis les origines jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Gand 1899.

<sup>14</sup> Voir par exemple GENICOT, Donations de »villae« et ID., L'évolution des dons.

<sup>15</sup> VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 20–23.



**Tableau 2**

Date	Nombre de donations	Nombre d'actes de donations	Nombre d'évêques donateurs	Nombre de donateurs autre qu'évêques
1070–1079	1	13	1	–
1080–1089	4		2	–
1090–1099	2	1	1	–
1100–1109	–	–	–	–
1110–1119	1	1	1	–
1120–1129	2	1	–	2
1130–1139	7	5	2	1
1140–1149	5	4	1	1
1150–1159	3	3	1	1
1160–1169	3	3	–	3
1170–1179	1	1	–	1
1180–1189	–	–	–	–
1190–1199	2	2	–	2
1200–1209	17	9	–	6
1210–1219	11	10	1	8
1220–1229	10	9	–	9
1230–1239	4	4	1	3
1240–1249	–	–	–	–
1250–1259	–	–	–	–
1260–1269	2	2	–	2

dans le cartulaire ont subi une sélection rigoureuse<sup>16</sup>. En conséquence, on ne peut affirmer avec certitude que les informations reprises dans le [tableau ci-dessus](#) soient réellement représentatives de l'activité du monastère. Face à ce constat, deux attitudes sont envisageables: mettre un terme à nos recherches qui ne peuvent que donner des résultats biaisés ou fallacieux, ou bien, animé d'une volonté résolument constructive, envisager les informations contenues dans le cartulaire comme témoins de l'intérêt porté par les religieux à certaines matières plutôt qu'à d'autres et donc dignes d'être analysées en tant que telles. C'est la deuxième attitude que nous avons choisi d'adopter.

Nous avons déjà longuement évoqué les donations à l'abbaye par les évêques de Cambrai (1078–1142) et avons mis en avant les motivations essentiellement politiques qui guidaient le choix des biens qu'ils cédaient: les prélats de Cambrai et de Lobbes désiraient intensifier leur rapprochement et les premiers cédèrent – ou firent céder – aux seconds des églises et autels situés dans leur diocèse. À ces préoccupations politiques pouvaient évidemment s'en ajouter

<sup>16</sup> Ibid., p. 21–23.

## 2. Un monde nouveau

d'autres. En effet, la donation de l'autel de Zarlardingue par l'évêque Nicolas de Chièvres en 1142 était justifiée par la situation financière désastreuse de l'abbaye<sup>17</sup>. Des motivations spirituelles peuvent encore être soulignées: en 1087, l'évêque Gérard II de Cambrai céda l'autel de Merbes-le-Château au chapitre Saint-Ursmer pour la rémission de ses péchés<sup>18</sup>. Ne nous attardons pas davantage sur les dons concédés entre 1078 et 1142 par les évêques de Cambrai et concentrons plutôt notre attention sur la période postérieure.

Après les années 1130, les évêques (principalement ceux de Cambrai) ont progressivement cessé de céder des biens à l'abbaye. Le cartulaire montre alors les aristocrates des alentours du monastère »prendre le relais«. Ils octroyèrent quantité de biens à l'abbaye, entre les années 1140 et 1261. Les actes faisant état de ces dons ne mettent pas toujours en avant leurs motivations. On ne peut néanmoins pas en conclure l'absence de contrepartie puisque ces dernières étaient peut-être spécifiées dans un acte que nous n'avons pas conservé<sup>19</sup>. L'étude d'éventuelles motivations politiques est cependant infructueuse<sup>20</sup>. Entretenir des liens étroits avec un prestigieux monastère manifestait certes la noblesse des donateurs mais ne leur procurait qu'une puissance symbolique<sup>21</sup>. L'historiographie récente a montré de manière suffisamment claire que c'est, en réalité, principalement des préoccupations d'ordre spirituel qui poussaient les aristocrates à céder des biens à une abbaye<sup>22</sup>. En effet, quand elles sont évoquées dans les actes, les motivations des donateurs sont liées à la *memoria*.

Les sources diplomatiques à notre disposition ne font pas état de donations de la part de laïcs avant les années 1130. Ceci ne signifie bien évidemment pas que les aristocrates de la région de Lobbes aient fait preuve d'un moindre esprit de libéralité à l'égard du monastère en dehors de cette période. Avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, on ne possède qu'une seule évocation de donation à l'abbaye, mentionnée non dans une charte, mais dans une lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101), conservée dans les »Gesta continuata«<sup>23</sup>, qui nous

17 Cartulaire 33, fol. 302r: »[E]cclesiam igitur beati Petri apostolorum principis in Laobbiensi vico ab antiquo satis honorifice constructam tam tirannide vicinorum principum quam negligentia abbatum quorundam [...] nimis vacillantem videntes ejus necessitati subvenire«.

18 VAN MINGROOT, Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, p. 242–245.

19 Voir n. 15.

20 BIJSTERVELD, »Do ut des«, p. 33–39.

21 Ilana SILBER, Gift-Giving in the Great Tradition. The Case of Donations to Monasteries in the Medieval West, dans: Archives européennes de sociologie 36 (1995), p. 209–243, ici p. 235–237.

22 BIJSTERVELD, »Do ut des«, p. 80–82.

23 GALcont, c. 11, p. 315–316.

apprend que dans le troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle, sur son lit de mort, un noble nommé Eibert aurait cédé tous ses biens aux saints Pierre et Ursmer. Son cousin, Henri de Marbaix-lez-Thuin, refusa cependant aux religieux la possession de la propriété d'»Asgurp«<sup>24</sup>. Ces événements confirment une évidence qui n'était néanmoins pas prouvée: l'abbaye a bénéficié de dons de laïcs avant 1140 et les premières chartes de donations conservées. Il serait hasardeux, nous semble-t-il, d'imputer à une destruction accidentelle l'absence totale d'actes de donation antérieurs à 1140, d'autant plus que d'autres types de chartes antérieures à cette date ont été conservés. Une conclusion s'impose donc: ces dons n'ont pas donné lieu à la rédaction ni à la conservation d'une charte<sup>25</sup>.

Il reste encore à expliquer la raison pour laquelle le cartulaire de l'abbaye ne renferme plus aucune trace de donation pieuse après les années 1260. La diminution drastique du nombre de chartes contenues dans ce document après les années 1270 pourrait laisser penser à un effet de source. Il s'agirait cependant là d'une conclusion trop hâtive car on constate une très nette diminution des donations dès les années 1240. D'autres éléments explicatifs doivent donc être mis en avant. Tout d'abord, on connaît les conséquences de l'apparition des ordres religieux nouveaux sur les dons aux monastères bénédictins, qui se virent progressivement délaissés par les donateurs<sup>26</sup>. À quelques kilomètres de Lobbes se trouvait justement l'abbaye d'Aulne, où l'abbé Simon entama la construction d'une église abbatiale en 1214. La construction de cet édifice, achevée en 1247, nécessitait des ressources très importantes. La vigueur de cette abbaye nouvellement réformée (des moines cisterciens s'y étaient installés en 1147) devait attirer les donateurs<sup>27</sup>, plus que l'abbaye de Lobbes en pleine crise financière. Il est en effet plus tentant de céder des biens à un monastère pour les voir contribuer à la construction d'une abbatiale plutôt qu'au remboursement de dettes. Il est donc envisageable qu'une part non négligeable des donateurs se détourna de Lobbes pour privilégier Aulne. Une autre explication peut encore être avancée: le relatif désintérêt des comtes de Hainaut et des évêques de Liège pour l'abbaye, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. La proximité de Lobbes avec l'évêque de

24 Lieu non identifié du »pagus« de Hesbaye (DEVROEY, *Le polyptyque*, p. 37, n. 181 et p. 49, n. 312).

25 MAZEURE, *La vocation mémorielle*, p. 268–269.

26 Jean-Jacques HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1952, p. 144–145; LAUWERS, *La mémoire des ancêtres*, p. 336; John VAN ENGEN, *The »Crisis of Cenobitism« Reconsidered. Benedictine Monasticism in the Years 1050–1150*, dans: *Speculum* 61 (1986), p. 269–304, ici p. 278–279; BIJSTERVELD, »Do ut des«, p. 34.

27 Il serait trop long d'évoquer ici les actes du cartulaire d'Aulne attestant de cette situation. Nous nous permettons donc de renvoyer le lecteur à Léopold DEVILLERS, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, Mons 1863, *passim*.

## 2. Un monde nouveau

Liège puis le comte de Hainaut (nous ne faisons pas ici spécifiquement allusion à des dons sinon à des relations privilégiées) attirait, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, le regard sur Lobbes et a pu pousser des aristocrates à se rapprocher de l'abbaye («*imitatio comitis*»). À partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, le relatif désintérêt dont ces princes firent preuve à l'égard de l'abbaye peut avoir été décourageant pour les plus petits aristocrates<sup>28</sup>. Ce mouvement correspond à une période que Stephen White a décrite comme «*the decline of an older style of monasticism in which monastic communities and their lay benefactors were bound together by enduring social ties*»<sup>29</sup>. Des éléments structurels peuvent aussi être mis en avant pour comprendre le désintérêt des donateurs pour l'abbaye de Lobbes. Comme l'a souligné Michel Lauwers, l'entrée dans la noblesse d'une partie de la ministérialité, par l'intermédiaire de la chevalerie, fit perdre au culte des ancêtres (et aux donations «*pro anima*» correspondantes) l'une de ses fonctions sociales essentielles: la distinction sociale des nobles<sup>30</sup>. À cela peut s'ajouter un élément mis en avant par Alfred Haverkamp: plus les institutions religieuses affirmaient leur statut seigneurial, moins elles correspondaient aux idéaux de spiritualité du bas Moyen Âge<sup>31</sup>.

Néanmoins, rappelons l'importance d'un effet de source incontournable. En effet, le cartulaire renferme des actes essentiellement consacrés au patrimoine foncier du monastère. Or, au bas Moyen Âge, la monétarisation croissante de l'économie conduisit à des assignations de rentes de plus en plus nombreuses, au détriment des donations de terres. Par ailleurs, les obits sont, eux aussi, presque totalement absents du cartulaire<sup>32</sup>.

### 2.1.2 Les dons pieux comme fruits de transactions

Le phénomène des donations pieuses est bien plus complexe que ce que les sources diplomatiques tentent de nous laisser croire. Beaucoup d'actes présentent en effet des transactions entre l'abbaye et l'aristocratie comme des dona-

<sup>28</sup> Sur les causes de ce désintérêt, voir [chap. 1.3](#).

<sup>29</sup> Stephen D. WHITE, *Custom, Kingship and Gift to Saints. The «Laudatio Parentum» in Western France, 1050–1150*, Chapel Hill, London 1988, p. 204.

<sup>30</sup> LAUWERS, *La mémoire des ancêtres*, p. 340–341; SILBER, *Gift-Giving*, p. 235–237.

<sup>31</sup> Alfred HAVERKAMP, «*Herrschaft und Bauer*» – das «*Sozialgebilde Grundherrschaft*», dans: Hans PATZE (dir.), *Die Grundherrschaft im späten Mittelalter*, vol. II, Sigmaringen 1983, p. 327.

<sup>32</sup> Un seul acte spécifiquement lié à des obits était conservé dans les archives de l'abbaye de Lobbes au XVIII<sup>e</sup> siècle (acte perdu de 1215, voir BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 23).

tions spontanées et sans contrepartie (si ce n'est d'ordre spirituel). À les lire, les donateurs passeraient pour de pieux bienfaiteurs totalement désintéressés. Or, il s'avère que, dans bien des cas, la donation est le résultat de négociations entre le donateur et l'abbé. Nous ne prétendons pas ici démontrer ce fait de manière irréfutable. Nous pensons cependant que les sources diplomatiques lobbaines permettent de mettre en évidence un ensemble convergent d'éléments qui contribuent à emporter la conviction en cette matière.

Évoquons pour commencer la cession de la dîme<sup>33</sup> de Blaregnies par le seigneur de Roisin à l'abbaye de Lobbes. L'acte faisant état de cette donation la présente comme une pure libéralité destinée à ouvrir les portes du paradis au donateur et à ses ancêtres<sup>34</sup>. Or, le cartulaire comporte un autre acte, daté de la même année, par lequel le seigneur de Roisin déclare avoir reçu 600 livres de Valenciennes de l'abbaye de Lobbes pour cette même dîme de Blaregnies<sup>35</sup>. Ce qui est présenté comme une donation pure et simple dans un acte apparaît, en réalité, être une des composantes d'une opération « commerciale ».

Un autre exemple tout aussi frappant: en 1202, Nicolas de Barbençon céda à l'abbaye les églises et autels de Renlies et Vergnies. Il obtint cependant de l'abbé Werric qu'il cède les revenus qui en émanaient en viager à son fils, Anselme<sup>36</sup>, chanoine de Liège et prévôt de Maaseik<sup>37</sup>. Trente ans plus tard, Anselme renonça à ces biens pour les céder à l'abbaye « in puram et legitimam elemosinam »<sup>38</sup>. Les sources présentent donc comme une donation pieuse la restitution, à l'abbaye, d'un bien lui appartenant.

33 Les cessions/restitutions de dîmes ont fait l'objet d'un article de Christine Renardy intitulé *Recherches sur la restitution ou la cession de dîmes aux églises dans le diocèse de Liège du XI<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle*, dans: *Le Moyen Âge* 76 (1970), p. 205–261.

34 Acte de 1219, Cartulaire 33, fol. 168r: »Ego Baldricus vir nobilis [...] notum facio tam presentibus quam futuris quod ego et uxor mea Eva, pro salute animarum matrum et antecessorum nostrorum, quicquid decime possidebamus, tam in culturis nostris quam de omni territorio infra parochiam de Blaregnies, et sicut nobis vel posteris nostris imperpetuum poterat pervenire, sicut eam de manu viri venerabilis Godefridi Camera-censi episcopi tenebamus in feodum [...] in manus predicti episcopi, ad opus ecclesie beati Petri Lobiensis, que jus habet parochiale, in puram et perpetuam elemosinam libere et absolute reportavimus«.

35 Ibid., fol. 168v: »Ego Baldricus vir nobilis de Semmeries et de Roisin dominus notum facio omnibus ad quorum noticiam littere presentes pervenerint quod abbas et ecclesia Lobienses sexcentas libras legitime monete alborum Valencenences pro acquisitione decime de Blaregnies michi et uxori mee Eve plane et integraliter persolverit«.

36 Actes de 1202, *ibid.*, fol. 153r, 179r, 179v, 179v–180r, 180r, Charles DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, Bruxelles 1903, n. 167, p. 319

37 WILKIN, *La gestion des avoires*, p. 601.

38 Acte de 1232, Cartulaire 33, fol. 181v.

## 2. Un monde nouveau

Il est vraisemblable que de nombreux actes faisant état de »*purae elemosinae*« cachent en fait des transactions plus terre à terre, comme ce fut le cas pour les exemples évoqués ici. C'est en tout cas ce que laisse penser la formulation de plusieurs chartes évoquant des donations que l'abbaye aurait récompensées par la cession de biens ou de numéraire<sup>39</sup>. Malgré la formulation soignée des sources, il s'agit clairement d'échanges ou d'achats purs et simples. Or nous savons que, dans de nombreux cas d'échanges, deux actes étaient rédigés, chacun faisant état de l'acquisition d'un bien sans évoquer celui qui avait été cédé en contrepartie (le cas de la dîme de Blaregnies évoqué ci-dessus illustre ce fait de façon particulièrement évidente). Généralement, chaque partie conservait la preuve de son acquisition sans garder de trace de l'aliénation corrélative. Il est donc envisageable que certains des nombreux actes de donations conservés dans le cartulaire de Lobbes aient été doublés d'autres faisant état d'aliénations consenties en retour et qui ne seraient pas parvenus jusqu'à nous (pourquoi les moines les auraient-ils conservés?). Il pourrait donc s'agir d'échanges plutôt que de simples donations.

Il existe encore d'autres types de transactions que les sources diplomatiques présentent comme des donations pieuses sans contrepartie. C'est le cas de la »*libera sepultura*« en vertu de laquelle l'abbaye monnayait l'ensevelissement de riches aristocrates auprès des saints lobbains. Les sommes ainsi acquises sont toujours présentées comme des libéralités spontanées. Ce n'est qu'en 1185 que le pape Lucius III permit aux moines de recevoir ainsi les sépultures des aristocrates. La pratique était cependant antérieure, comme le révèle un acte de 1123 qui nous apprend que deux frères, Bertulphe et Gislebert, avaient cédé à l'abbaye leur alleu de Leers et avaient obtenu d'être ensevelis à Lobbes<sup>40</sup>. On trouve encore dans les sources d'autres actes montrant des étrangers à la paroisse de Lobbes enterrés à proximité du monastère, et des parents du défunt faire des dons à l'abbaye. Un exemple parmi d'autres: en 1189, Baudouin V de

<sup>39</sup> Acte de 1208, *ibid.*, fol. 188v: »*Abbas vero et conventus Lobienses dictum beneficium nolentes irremuneratum preterire michi super hoc centum et quinquaginta libros alborum contulerint et legitime [sic] persolverunt*«; acte de 1218, *ibid.*, fol. 35v: »*Robertus Dei gratia dictus abbas et conventus ecclesie Lobiensis [...] cum Walterus clericus de Bascham semibonarium terre [...] propter anniversarium obitus sui [...] imperpetuum nobis in elemosina firmam et stabilem et perpetuam donasset, deponens illud super altare sancti Petri tamquam liberum et absolutum allodium [...] nos, pensata et recompensata devotione, proventus terrarum illarum, quas complacidia nobis in elemosinam contulit, eidem quoad vixerit [...] concessimus*«; acte de 1231, *ibid.*, fol. 109r: »*[C]oncessum est, pia recompensatione predicto B[alduino] senescalco, quod de proventibus iamdictae decime de Montigni sexaginta solidi [sic: solidos] annis singulis in anniversario memorati B. cederent [abbas et ecclesia Lobbiensis]*«.

<sup>40</sup> *Ibid.*, fol. 107r.

Hainaut fit céder une rente de douze muids de céréales à l'abbaye lors de l'enterrement de Jean Cornu, son parent, dans l'église Saint-Ursmer<sup>41</sup>.

### 2.1.3 La spontanéité des dons pieux

Les éléments que nous venons de mettre en avant montrent clairement que ce que les sources présentent souvent comme des dons pieux nés de l'initiative de pieux laïcs relève souvent de transactions. Les abbés de Lobbes y jouaient donc un rôle aussi actif que les donateurs. Mais ne nions pas pour autant l'existence de donations au sens strict du terme. Néanmoins, dans ces cas-là, les choses ne sont pas aussi simples que les sources tentent de nous le faire croire, puisque les abbés pouvaient être les instigateurs de la donation. C'est ce que révèlent des termes tels que «*consilio nostro [abbatis] mediante [...] donavit*»<sup>42</sup>.

D'autres éléments concordent encore avec cette proposition selon laquelle les donations pieuses n'étaient généralement pas spontanées et les abbés à même, non seulement de les susciter, mais aussi de négocier la nature des biens reçus.

Le cas de Péronnes-lez-Binche fournit un exemple assez clair de cette influence des abbés sur les donations perçues par le monastère. De la seconde moitié du *xii<sup>e</sup>* siècle jusqu'aux années 1250, les abbés de Lobbes n'ont cessé d'augmenter leurs possessions à Péronnes-lez-Binche<sup>43</sup> : l'abbé Thomas n'hésita pas à usurper un pré appartenant à Saint-Feuillien<sup>44</sup> avant de l'acquérir à cens<sup>45</sup> ; en 1241, le même abbé échangea avec Gauthier de Harveng certaines dîmes contre des terres arables, justifiant cette opération par cette phrase : «*Quam hereditatem [acquisitam a Gualtero de Harveng] ecclesie nostre Lobbiensis valde proficuam futuram esse et necessariam sciebamus ut ea que in dicta villa et potestate de Perona habebamus utiliora nobis fierent et ampliora*»<sup>46</sup>. Les abbés poursuivaient donc clairement une politique d'acqui-

41 VERDOOT, L'implantation d'une famille.

42 Acte de 1208, Cartulaire 33, fol. 186r–186v ; acte de 1133, *ibid.*, fol. 213r : «[C]onsilio karissimi filii nostri Leonii Lobiensis ecclesie abbatis pie petitioni» ; acte de 1135, *ibid.*, fol. 301r : «[T]ue rationabili favens petitioni» ; acte de 1151, *ibid.*, fol. 243r : «[P]etitioni venerabilis fratris nostri Franconis Lobiensis abbatis» ; acte de 1158, *ibid.*, fol. 290r : «[A]d petitionem igitur dilecti nostri Franconis Lobiensis ecclesie reverendi abbatis» ; acte de 1215, *ibid.*, fol. 234r : «[C]onsilio nostro mediante».

43 Voir chap. 6.1.1.

44 Acte de 1237, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye de Lobbes, n. 19, p. 307–308.

45 Acte de 1237, *ibid.*, n. 20, p. 309.

46 Acte de 1241, Cartulaire 33, fol. 200v.

## 2. Un monde nouveau

tion à Péronnes-lez-Binche. Dans ce cadre, les actes de donations – présentées comme spontanées – dans ce domaine<sup>47</sup> ne peuvent donc pas résulter du pur hasard: les abbés ont suscité celles-ci.

Un autre élément contribue à démontrer que les administrateurs du monastère avaient les moyens de choisir les biens qu'ils désiraient recevoir. En effet, il s'avère que les donations octroyées à l'abbaye correspondent systématiquement au type de biens convoités par les administrateurs du patrimoine lobbain en fonction de leurs priorités sur les plans politique et économique.

Jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, les seules donations dont font état les sources sont constituées de terres. C'est durant les premiers temps de son histoire que l'abbaye de Lobbes acquit les domaines qui formeront, pendant l'ensemble du Moyen Âge, le noyau dur de son patrimoine foncier. Cette impressionnante richesse est très majoritairement le fruit de donations plutôt que de défrichements<sup>48</sup>. Les principaux donateurs furent les souverains désireux de s'attacher la fidélité des abbés de Lobbes. Il s'agit d'abord de Pépin II et de ses successeurs, qui cédèrent quantité de domaines aux abbés de Lobbes pour contrer le développement neustrien dans la zone séparant la Neustrie de l'Austrasie et transformer l'abbaye en tête de pont austrasienne dans cette zone. Le monastère de Lobbes acquit ainsi une puissance telle que, même après le coup d'État de Pépin III, en 751, les Carolingiens ne purent se permettre de le laisser évoluer librement. Les souverains demeurèrent donc proches de Lobbes et les donations continuèrent pendant plus d'un siècle<sup>49</sup>. Outre les souverains carolingiens, des aristocrates ont aussi contribué au développement de l'abbaye. La tradition lobbaine a longtemps mis en avant Hydulphe, proche conseiller de Pépin II, qui aurait cédé au monastère son patrimoine – s'élevant, nous disent les sources, à une centaine de domaines – avant de s'y retirer et d'y décéder en 707. La tradition lobbaine fait état d'autres acquisitions au gré de l'entrée en religion de nouveaux moines: saint Ursmer aurait donné le domaine de Fontenelle-Floyon<sup>50</sup>, saint Ermin celui de Herly-Saint-Erme<sup>51</sup>, etc. Au-delà de ces dona-

<sup>47</sup> Acte de 1161, *ibid.*, fol. 203v; acte de 1161, *ibid.*, fol. 203r–203v; acte de 1171, *ibid.*, fol. 204v.

<sup>48</sup> C'est la conclusion de GENICOT, *Donations de «villae»*. Ce dernier a appuyé la majeure partie de sa démonstration sur des sources dont DEVROEY, *Le polyptyque*, p. lxxxii–lxxxiv, a démontré «la foncière malhonnêteté». Son raisonnement ne doit cependant pas être rejeté dans son entièreté et les considérations toponymiques qu'il propose méritent d'être prises en compte.

<sup>49</sup> Voir [chap. 4.1.1](#).

<sup>50</sup> *Fundatio*, c. 2, p. 547: »Huius villae [Fontenelle et Floyon], quae antiquitus proprie Sancti Ursmari«.

<sup>51</sup> *De fundatione*, c. 5, p. 549; *Miracula SS. Ursmari et Ermini*, c. 23, p. 567.



tions, d'autres moyens furent mis en œuvre pour accroître le patrimoine domanial monastique. Hélas, l'éticité de notre corpus heuristique pour ces périodes nous empêche d'avancer dans l'analyse. Signalons uniquement le probable recours au système de précaires, qui permit d'obtenir des biens dans le domaine de Vérofle<sup>52</sup>, aujourd'hui Mariembourg. C'est, hélas, la seule attestation de ce domaine dans les sources lobbaines, ce qui empêche de pousser plus loin l'analyse. La tradition lobbaine met encore au crédit de l'action missionnaire d'Ursmer en Flandre l'acquisition d'une part non négligeable du temporel monastique, dans les Fagnes et en Thiérache<sup>53</sup>. Hélas, rien ne permet réellement d'accorder un quelconque crédit à ces affirmations. Signalons encore la donation du domaine de Hon par Lothaire II, peu avant la rédaction du polyptyque, soit entre 864 et 868<sup>54</sup>. À la recherche d'une autarcie maximale, les moines acquirent ainsi des domaines dans des terroirs variés, s'assurant une production aussi hétéroclite que possible: des vignes dans le Laonnois procuraient du vin aux religieux<sup>55</sup>, une »vaccaritia« était installée dans le domaine d'Oudenbourg<sup>56</sup>, etc.

Le temporel lobbain s'est donc constitué rapidement, durant les premiers temps de la vie du monastère. Puis, le flot d'acquisitions/donations s'arrêta. À une exception près, aucun don n'est attesté du temps de l'abbatit des évêques de Liège (889–957). Durant soixante-dix ans, le temporel lobbain stagna avant de chuter drastiquement en 957/960, lorsque les prélats liégeois rendirent à l'abbaye son indépendance institutionnelle, conservant néanmoins, au sein de leur propre patrimoine, les domaines affectés à la mense abbatiale lobbaine.

Il fallut attendre la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle pour que les moines de Lobbes bénéficient à nouveau de donations. En une centaine d'années, jusqu'au milieu du xi<sup>e</sup> siècle, l'abbaye acquit 29 domaines ou portions de domaines<sup>57</sup>. Plusieurs facteurs expliquent cette situation: la réforme de l'abbaye, qui venait de regagner son indépendance institutionnelle, la présence, à sa tête, de personnalités aussi prestigieuses que Hériger (990–1007) ou Richard de Verdun (1020–1032), ou encore la nécessité de reconstitution d'une mense abbatiale. Ces donations s'expliquent également, en partie du moins, par des facteurs d'ordre politique. Comme nous l'avons déjà signalé, durant l'abbatit de Folcuin, la pres-

52 Liste courte des biens de Lobbes (889), éd. DEVROEY, *Le polyptyque*, p. 28–40, p. 31 (dorénavant: Liste courte): »Veroflo post mortem Herimberti«.

53 GAL, c. 4, p. 57–58.

54 Voir chap. 1.1.3.

55 Polyptyque (868/869), p. 9; GAL, c. 26, p. 68; *Miracula SS. Ursuari et Ermini*, c. 23, p. 568.

56 Polyptyque (868/869), p. 17.

57 Voir chap. 4.2.

## 2. Un monde nouveau

sion hainuyère sur la région de Lobbes refit surface avec les fils de Régnier III (Régnier IV et Lambert). Les évêques de Liège durent renforcer leur présence au point de contact de leur zone d'influence et de celle des fils du comte déchu. C'est dans ce contexte que l'abbaye de Lobbes acquit les domaines dont il est ici question et qui, tous, sont situés dans un rayon de moins de quinze kilomètres autour de Lobbes. Il faut ici prendre garde à ne pas tirer de conclusions simplistes: nous n'affirmons aucunement que tous ces biens furent cédés à l'abbaye par des évêques de Liège misant sur elle pour intensifier leur présence dans la zone séparant Liège du Hainaut. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, notamment celui de la contraction des patrimoines fonciers, qui est un phénomène général à l'époque. Néanmoins, nous suggérons de voir dans la multiplication de donations foncières à proximité de l'abbaye une réaction liégeoise et lobbaine à la recrudescence de la menace hainuyère dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle: les abbés, peut-être appuyés par les prélats liégeois, auraient suscité des dons de terres situées dans cette zone. Ajoutons que les donations dont il est ici question portent sur des biens fonciers (et non sur des églises par exemple), ce qui contribuait réellement à asseoir la présence lobbaine (et donc liégeoise) dans la région.

À partir du xi<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lobbes bénéficia de donations de natures plus variées que précédemment. L'essor du commerce et des échanges monétaires en Occident affecta fortement les cadres de l'économie lobbaine. Les administrateurs monastiques abandonnèrent lentement la régie directe au profit d'un approvisionnement basé sur des achats. Le mouvement fut lent et se prolongea durant l'ensemble du xi<sup>e</sup> siècle. Au début de ce siècle, des donations de domaines sont encore attestées. Au milieu du siècle, les donateurs se faisaient plus réticents et les abbés durent faire preuve de dynamisme pour maintenir à flot les finances de l'abbaye dont, à l'époque, l'équilibre reposait sur l'afflux constant de donations<sup>58</sup>. L'abbé Adélarde transporta donc les reliques de saint Ursmer à travers la Flandre, autant pour reprendre en main des domaines inexploités, improductifs ou usurpés, que pour susciter des donations de numéraire<sup>59</sup>. Une autre quête itinérante avec reliques fut menée quarante ans plus tard, en 1104, dans la région de Laon<sup>60</sup>. De manière significative, dans ce second cas, il s'agissait visiblement uniquement de se procurer du numéraire destiné à

58 Voir chap. 5.4.

59 CHARRUADAS, Principauté territoriale; VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 89.

60 GALcont, c. 15, p. 318: »Interea Dominus ad maiorem sancti et loci nostri reverentiam beatum Theodulphum, tercium post beatum Erminum de archiepiscopo prius Remensi Lobbiensis cenobii abbatem et episcopum, multis et magnis miraculorum signis clarificare hac occasione dignatus est. Frater quidam ex nostris Liezo nomine villae nostrae Ercliaci in pago Laudunensi preposituram administrabat, cuius loci, qui tunc tempo-

mener des travaux aux bâtiments conventuels du prieuré lobbain de Herly. On voit donc bien la monétarisation croissante des cadres de l'économie lobbaine et la préférence progressivement donnée par les administrateurs monastiques au numéraire. D'ailleurs, à partir du milieu du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, on trouve de moins en moins de donations de terres dans les sources lobbaines. C'est en partie dans ce contexte qu'il faut comprendre les nombreuses donations d'églises et autels par les évêques de Cambrai, dans la première moitié du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, sur lesquelles nous nous sommes déjà longuement étendu. En effet, les églises étaient des sources de numéraire importantes<sup>61</sup>. Outre ces préoccupations d'ordre économique, des motivations politiques expliquaient également ces donations d'églises et autels situés dans le diocèse de Cambrai<sup>62</sup>.

Dans les années 1130, l'adhésion du monastère au «camp» cambrésien était chose faite et les donations d'églises et autels émanant (directement ou indirectement) de l'évêque de Cambrai cessèrent. À partir de la même époque, les abbés de Lobbes tournèrent leur établissement vers le Hainaut, au détriment de Liège. Ce rapprochement fut sous-tendu par des donations de terres situées en Hainaut. En effet, entre les années 1160 et la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, le patrimoine domanial lobbain s'est fortement développé en Hainaut, au détriment de Liège ou du comté de Namur. En 1164, Simon, *miles* hainuyer de Maresches, céda à l'abbaye de Lobbes toutes les terres qu'il possédait à Trazegnies, sur la frontière séparant le Hainaut de Liège<sup>63</sup>. Comme nous l'avons souligné, l'abbatit de Jean (1159–1179) fut marqué par une politique d'acquisition massive dans le domaine hainuyer de Péronnes-lez-Binche. En 1161, le comte de Hainaut fit savoir que Pierre de Binche avait cédé à l'abbaye tous les alleux qu'il possédait à Péronnes<sup>64</sup>. L'année suivante, l'évêque de Cambrai régla une querelle opposant l'abbaye de Lobbes à Saint-Feuillien, concernant des biens à Péronnes-lez-Binche que l'évêque adjugea finalement à Lobbes<sup>65</sup>. En 1163, Lobbes acheta à cens, à Saint-Feuillien, la dîme de Péronnes pour dix sous de Valenciennes<sup>66</sup>. Enfin, en 1171, le comte de Hainaut fit savoir qu'Englebert de Walcourt avait cédé à l'abbaye 24 bonniers de son alleu de Péronnes, qu'il avait acheté à Fran-

ris a militia castris adiacentis Montis-Acuti rebus et aedificiis imminutus erat, recuperationi operam dabat, et sperans ad excitandam populi devotionem plurimum conferre, si beati Ermini corpus, qui eiusdem loci dominus et possessor fuerat, illuc posset transferre, abbatem et congregationem super hoc sollicitabat.

61 Voir n. 74, 75 et 76.

62 Voir chap. 1.2.4.

63 Cartulaire 33, fol. 231r.

64 Ibid., fol. 203v.

65 Ibid., fol. 204r–204v.

66 BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 7, p. 298–299.

## 2. Un monde nouveau

con de Fontaine-l'Évêque. Cet acte fut passé en présence du fameux Eustache du Rœulx et des jurés de Binche<sup>67</sup>. On voit donc bien la présence du comte de Hainaut derrière cette politique d'acquisition massive à Péronnes-lez-Binche. Par ailleurs, il est remarquable que, dans ce dernier cas, les biens cédés à l'abbaye par Englebert de Walcourt venaient d'être achetés à Francon de Fontaine-l'Évêque, un proche de l'évêque de Liège. Ce faisant, Englebert et le comte de Hainaut se débarrassaient d'un homme de l'évêque possessionné en Hainaut. Ces tensions se retrouvent également dans un autre acte daté de 1168 qui nous apprend que, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le hainuyer Gauthier de Strepuy possédait, à cens, des biens lobbains à Ragnies, c'est-à-dire situés dans la zone interstitielle séparant le Hainaut de Liège. Céder cette terre à un hainuyer constituait, de la part de l'abbaye, une prise de position politique et un acte audacieux à l'égard de l'évêque qui, d'ailleurs, n'a pas laissé des vassaux du comte prendre ainsi position dans cette région. L'évêque Raoul de Zähringen s'est donc arrangé pour que l'abbaye récupère ces terres. Cette restitution a eu lieu en sa présence et celle de ses barons, dans le château de Thuin, largement soumis à son autorité<sup>68</sup>. Toutes ces donations étaient octroyées par des aristocrates hainuyers et non par le comte lui-même. Ce phénomène s'explique tout autant par une emprise forte du comte sur la noblesse de sa principauté, qu'il aurait eu les moyens de pousser à céder des biens à l'abbaye, que par la capacité qu'avaient les abbés de susciter la donation des biens qu'ils convoitaient: cherchant à étendre leur patrimoine domanial en Hainaut (pour des raisons politiques) et à proximité du monastère (pour des raisons économiques, sur lesquelles nous reviendrons dans un chapitre ultérieur<sup>69</sup>), les abbés se seraient tournés vers la noblesse hainuyère plutôt que vers le comte lui-même.

À partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye traversait une crise financière grave contre laquelle les abbés se sont longtemps avérés incapables de lutter. Les administrateurs monastiques ont mis en œuvre des politiques parfois contradictoires. Il ne s'agit pas ici de discuter du bien-fondé de ces tentatives. Il s'agit plutôt de mettre en avant la concordance entre la politique financière menée et les donations obtenues. Les abbés Jean (1159–1179), Werric (1181–1204) et Robert (1204–1221) ont ainsi opté pour des solutions très différentes. Le premier privilégia un retour à la régie directe. Il devait donc acquérir des terres. Werric, quant à lui, donna la priorité au remboursement des dettes de l'abbaye. Il n'hésita donc pas à aliéner des biens fonciers contre du numéraire ou des sources de numéraire. Robert, enfin, était conscient du phénomène de volatilité des prix et de la valeur du denier. Il ne cherchait donc pas du numé-

67 Cartulaire 33, fol. 204v.

68 Acte de 1168, Cartulaire 33, fol. 135v.

69 Voir chap. 6.1.1.

**Tableau 3**

Abbé	% des donations portant sur des biens fonciers	% des donations portant sur des dîmes	% des donations portant sur des églises et autels	% des donations portant sur du numéraire
Jean (1159–1179)	88%	12%	0%	0%
Werric (1181–1204)	13%	25%	37%	25%
Robert (1204–1221)	40%	48%	6%	6%

raire, mais des grains. L'intéressaient donc les dîmes et les terres arables. D'une manière significative, les donateurs cédèrent – spontanément, laissent entendre les sources – très majoritairement des terres à Jean, du numéraire et des églises et autels à Werric et des terres et des dîmes à Robert.

Les pages qui précèdent nous semblent montrer assez clairement la complexité du phénomène des dons pieux. Loin d'être le simple fruit de l'initiative de dévots aristocrates, ces donations semblent bien avoir été influencées par les abbés qui avaient, semble-t-il, les moyens de sélectionner les biens qui les intéressaient. En effet, la concordance entre leurs choix économiques, financiers et politiques, et les dons qu'ils obtinrent est frappante et, à notre sens, ne peut amener à une autre conclusion. Loin donc d'être tautologique, la conclusion suivante s'impose: la ventilation des donations consenties à un établissement ecclésiastique ainsi que leur nature sont le reflet presque parfait des positionnements politiques et économiques – parfois contradictoires et volatils – de ses administrateurs, plutôt qu'un reflet de la seule conjoncture endurée passivement. Les premiers s'adaptèrent souvent à la seconde, et, pour ce faire, suscitaient des dons et transactions, selon des processus dont certains tenants nous échappent malheureusement.

## 2.2 Les violences, usurpations et conflits

Les donations nous montrent des relations harmonieuses entre l'abbaye et son voisinage laïc. Cependant, il nous faut à présent étudier l'autre versant de ces interactions, les conflits.

Il n'est pas simple d'étudier les conflits qui opposèrent l'abbaye de Lobbes aux seigneurs laïcs de son voisinage. D'abord parce les débats liés à la brutalité inhérente à la «mutation féodale» sont d'une grande complexité et qu'ils conti-

## 2. Un monde nouveau

nuent, encore aujourd'hui, à alimenter des discussions passionnées<sup>70</sup>. En effet, il est difficile de déterminer si la hausse des mentions de violence et de conflits reflète une réalité objective ou simplement un sentiment d'insécurité et d'hostilité grandissant<sup>71</sup>. D'autre part, il est impossible de mesurer de manière objective et quantifiable la violence dont les laïcs peuvent avoir fait preuve envers l'abbaye de Lobbes – et vice versa. En effet, certaines formes de violence symbolique peuvent s'avérer particulièrement brutales. Par ailleurs, au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'intérêt des sources lobbaines changea. Alors qu'avant cette date elles nous montrent une abbaye dont les contacts avec la société se cantonnaient globalement à la fréquentation des plus puissants princes, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, elles accordent une attention quasi exclusive aux violences exercées par les seigneurs locaux de son voisinage. Il serait hâtif d'en déduire l'inexistence de ce type de personnage ou l'absence de contact entre eux et l'abbaye avant le XII<sup>e</sup> siècle. Dans l'incapacité de surmonter ces embûches heuristiques, nous nous voyons contraints d'adopter une attitude pragmatique consistant à accepter cette base documentaire très vraisemblablement tronquée et à en tirer des conclusions aussi prudentes que possible, conservant toujours à l'esprit que ces dernières ne peuvent s'appuyer que sur des représentations. Récemment, Steven Vanderputten a justement attiré l'attention sur l'importance d'une critique acerbe des sources narratives dans le cadre de l'étude des conflits opposant monastères et laïcs<sup>72</sup>.

### 2.2.1 Aperçu historique des violences laïques à l'encontre de l'abbaye

Jusqu'au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, l'abbaye de Lobbes était un puissant établissement dont les sources restreignent les contacts avec la société à la fréquentation des princes les plus éminents. Les enjeux géopolitiques de grande importance sous-tendant ces relations, et l'importance géostratégique de l'abbaye de Lobbes, ont bien évidemment conditionné l'ampleur et la forme de ces violences. En effet, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les pressions opérées par l'aristocra-

<sup>70</sup> Un état de la question relativement commode et compilant une large bibliographie a été dressé il y a une dizaine d'années par Christian LAURANSON-ROSAZ, Le débat sur la «mutation féodale». État de la question, dans: Przemyslaw URBANCZYK (dir.), *Europe around the Year 1000*, Varsovie 2001, p. 11–40. Signalons, depuis lors, la parution de l'ouvrage de POLY, BARTHÉLEMY, *La mutation féodale*. Depuis, le débat sur ces questions a perdu en intensité et n'a plus donné lieu à des publications majeures. Voir aussi n. 1.

<sup>71</sup> Timothy REUTER, *Debate. The »Feudal Revolution«* III, dans: *Past and Present* 65 (1997), p. 178–179; WHITE, *Repenser la violence*.

<sup>72</sup> VANDERPUTTEN, *Monks, Knights*.

tie sur l'abbaye avaient généralement pour but de prendre le contrôle du monastère pour s'en servir comme tête de pont dans une région convoitée. Les personnages impliqués étaient aussi de tout premier plan: pensons à la brutale intrusion de Hubert à Lobbes, en 864, ou encore à l'agressivité dont fit preuve Régnier III à l'égard du monastère dans les années 950: en pleine lutte d'influence avec l'évêque de Liège dans la région, le comte détruisit le château de Thuin, privant les religieux de refuge à l'approche des Hongrois<sup>73</sup>. Dans ces cas-ci, il ne s'agissait pas de porter atteinte aux moines: à travers Lobbes, les «depredatores» cherchaient à affaiblir leur véritable «ennemi», le possesseur de l'abbaye, qu'il s'agisse de Lothaire II ou de l'évêque de Liège, pour les exemples qui nous occupent maintenant. Les acteurs de ces violences n'étaient cependant pas toujours les princes eux-mêmes: les exactions de châtelains de Beaumont (et, peut-être de Grignard) à l'encontre des terres lobbaines, dénoncées par les «Miracula SS. Ursmari et Ermini»<sup>74</sup>, en sont un bon exemple. N'allons pas plus loin. En effet, nous avons abordé en détail ces questions dans le chapitre précédent.

Les violences dont se plaignent les moines ont changé de nature au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Dorénavant, l'attention des sources était attirée par les violences faites directement aux intérêts lobbains et exercées par des personnages de moindre envergure.

C'est du troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle que date la première mention de ce type de violence à l'égard de l'abbaye: Hugues de Marbaix-lez-Thuin contestait la donation du domaine d'«Asgurp» concédé à l'abbaye par son cousin nommé Eibert<sup>75</sup>; à la même époque, l'abbé Foucard eut besoin du soutien de l'évêque Otbert pour contrer les tentatives de l'ancien moine de Lobbes devenu abbé de Saint-Hubert, Ingobrand, de prendre la tête de l'abbaye de Lobbes, avec l'aide de son frère Gauthier, châtelain de Thuin et avoué de Lobbes<sup>76</sup>.

Mais ce n'est que plus tard que les sources commencent à accorder une importance considérable aux relations conflictuelles entretenues par l'abbaye et les laïcs. En effet, depuis l'abbé Lambert (1137–1149), les conflits furent nombreux avec l'aristocratie, mais aussi avec d'autres franges de la population. Sont ainsi signalées des querelles ayant opposé l'abbaye à un certain Uscelon et à un

<sup>73</sup> GAL, c. 25, p. 66.

<sup>74</sup> *Miracula SS. Ursmari et Ermini*, c. 18, p. 566 (Beaumont) et c. 26 et 28, p. 569–570 (Grignard).

<sup>75</sup> Lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101), p. 315.

<sup>76</sup> GALcont, c. 14, p. 317.

## 2. Un monde nouveau

Gauthier dont on ne sait rien<sup>77</sup>, à Guido de Fontaine<sup>78</sup>, à Baudouin V de Hainaut<sup>79</sup>, à Hugues de Marbaix-lez-Thuin (sans doute un descendant de l'homme que nous avons évoqué quelques lignes plus haut)<sup>80</sup> et à Hugues de Croix<sup>81</sup>. Les ministériaux de l'abbaye, quant à eux, s'opposèrent à l'abbé Francon<sup>82</sup>, de même qu'à l'abbé Jean<sup>83</sup>. Les bourgeois de Thuin, eux aussi, œuvrèrent à la redéfinition des relations qui les unissaient à l'abbaye<sup>84</sup>.

Des usurpations sont mentionnées jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et les sources montrent une tension particulièrement vive et des relations parfois extrêmement tendues et hostiles, tant avec les aristocrates du voisinage qu'avec les avoués de l'abbaye<sup>85</sup>. L'abbatiat de Robert (1204–1221) vit un retour au calme relatif avant une nouvelle hausse des tensions avec les laïcs dans les années 1220, à l'époque où l'abbaye traversait une crise institutionnelle sérieuse. L'arrivée de Thomas à l'abbatiat, en 1229, permit néanmoins d'apaiser les tensions. Par la suite, quelques escarmouches sont signalées jusqu'à la fin du siècle<sup>86</sup>, mais la situation était sans commune mesure avec la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

77 Fundatio, c. 2, p. 547.

78 Acte de 1171, Cartulaire 33, fol. 80r–80v.

79 Acte de 1176, *ibid.*, fol. 5v, éd. Vos, vol. II, p. 461–462.

80 Actes de 1162, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 5, p. 296–297, et n. 6, p. 297–298.

81 Acte de 1170, *ibid.*, n. 9, p. 299–300.

82 GALcont, c. 27, p. 332.

83 Annales Laubienses, a. 1160, p. 23–24.

84 VERDOOT, L'émergence de la communauté urbaine de Thuin.

85 De nombreux autres actes montrent des tensions et conflits entre l'abbaye et les aristocrates de son entourage (voir notamment un acte de 1142, Cartulaire 33, fol. 302r; un autre de 1171, *ibid.*, fol. 80r–80v; un autre de 1176, *ibid.*, fol. 5v; un autre de 1190, *ibid.*, fol. 184r–185v; un autre perdu de 1200 résumé dans Cartulaire 34, p. 45–46; un autre de 1162, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 6, p. 297–298 et encore un autre de 1181, DUVIVIER, Actes et documents, n. 54, p. 109).

86 Acte de 1252, Cartulaire 33, fol. 138v–139r; acte perdu de 1266 référencé dans un inventaire des archives de l'abbaye, Cartulaire 35, p. 90; acte perdu de 1267 résumé dans Cartulaire 34, p. 254–255; acte de 1269, Cartulaire 33, fol. 302v; actes perdus de 1269 résumé dans Cartulaire 34, p. 255–256 et 40–41; actes de 1297, Cartulaire 33, fol. 70r–72v et 72v–75r; acte perdu de 1299 référencé dans un inventaire des archives de l'abbaye, Cartulaire 35, p. 187.



### 2.2.2 État de l'art sur la question

Ainsi, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, les sources lobbaines font état de relations de plus en plus tendues avec les laïcs de la région et, dans une largement moindre mesure, avec l'évêque de Liège.

Une première cause doit être mise en avant pour expliquer ce phénomène: l'émergence progressive des principautés en Lotharingie eut un effet déstabilisateur particulièrement important<sup>87</sup>. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, l'abbaye eut à souffrir à plusieurs reprises des conflits opposant les princes. Néanmoins, les causes externes ne peuvent suffire à expliquer la hausse des tensions entre l'abbaye et les laïcs dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs historiens, au premier rang desquels on trouve Barbara Rosenwein et son fameux *»To Be the Neighbor of Saint Peter«*, ont tenté d'élaborer un schéma explicatif global des relations qu'entretenaient les abbayes médiévales et leurs voisins de la petite aristocratie. Comme nous l'avons déjà précisé, ce modèle considère les usurpations et contestations de donations comme des moyens de réactivation de relations nées d'une donation préalable concédée par un ancêtre. Dans ce contexte, les violences à l'égard des monastères échappent à l'image somme toute assez simpliste de la brutalité du monde seigneurial face à l'Église. Ce modèle explicatif considérablement répandu aujourd'hui peut s'appuyer sur une constatation: l'évolution chronologique des violences (ou de la violence ressentie par les moines) coïncide avec celle des donations. En effet, à Lobbes, les sources font état de relations tendues avec les laïcs à l'époque où ceux-ci commencent à concéder des donations à l'abbaye justifiées par des préoccupations mémorielles, dans les années 1140; ces tensions s'amenuisent ensuite jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle d'une manière progressive, parallèlement à la chute constante des donations.

On sait l'importance des pratiques mémorielles dans l'affirmation du statut social d'un donateur, mais également de sa famille. Ainsi, il semble possible d'expliquer la concomitance de donations *»pro anima«* et de violences à l'égard de l'abbaye de Lobbes par ce schéma anthropologique. Dans ce contexte, les abbés savaient que les moyens de défense les plus efficaces dont ils disposaient étaient souvent d'ordre spirituel<sup>88</sup>. Ainsi, entre 1149 et 1159, l'abbé Francon fut

<sup>87</sup> SCHROEDER, *Les hommes et la terre de saint Remacle*, p. 89–97.

<sup>88</sup> L'historiographie anglo-saxonne s'est particulièrement attachée à l'étude des malédictions liturgiques. Voir notamment Barbara ROSENWEIN, Thomas HEAD, Sharon FARMER, *Monks and Their Enemies. A Comparative Approach*, dans: *Speculum* 66 (1991), p. 764–796; Lester K. LITTLE, *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, Ithaca, Londres 1993; Patrick J. GEARY, *L'humiliation des saints*, dans: *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 34 (1979), p. 27–42.

## 2. Un monde nouveau

confronté à l'usurpation de la dîme d'Aarsele par un certain Guillaume. Pour obtenir gain de cause, l'abbé fit séjourner les reliques de saint Ursmer durant un an dans le domaine d'Aarsele<sup>89</sup>. Dans les années 1180, l'abbaye de Lobbes eut à souffrir des usurpations de Jean Cornu. En 1190, lors de son décès, son parent, le comte Baudouin V de Hainaut, craignant le traitement que lui réserveraient les moines et désirant assurer le salut de son âme, fit céder plusieurs biens à l'abbaye<sup>90</sup>. Lors d'un conflit les opposant à Baudouin V de Hainaut, les moines de Lobbes ont procédé à l'humiliation des reliques des saints de l'abbaye («*corpora sanctorum ad terram jacentia relevarem*») pour faire pression sur leur adversaire. La manœuvre a été efficace et le comte a finalement fait amende honorable<sup>91</sup>. En butte aux avoués du domaine de Hon au XII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes n'ont pas hésité à les frapper d'excommunication pour parvenir à leurs fins<sup>92</sup>.

Néanmoins, nous ne nous satisfaisons pas entièrement de cette lecture anthropologisante. D'abord parce qu'elle nous paraît quelque peu déconnectée des réalités concrètes. Ensuite parce qu'elle fait des laïcs les seuls bénéficiaires potentiels des tensions dont, par conséquent, ils seraient les seuls instigateurs, tandis que les moines aspireraient uniquement à vivre en paix, isolés du monde. Ainsi, à notre sens, Barbara Rosenwein s'inscrit dans un courant idéalisant implicitement et involontairement l'idée d'isolement des moines bénédictins. Enfin, un écueil méthodologique doit être souligné: ce modèle s'appuie sur la constatation que, dans les sources, à l'issue de la majorité des conflits, les églises récupéraient les biens usurpés ou contestés, ce dont est conclu que l'objectif des usurpateurs n'était pas tant la spoliation de richesses que la création/réactivation d'un lien social. Cependant, la plupart des sources à la disposition des historiens sont issues du milieu monastique. Or, nous savons que le cartulaire de Lobbes est le fruit d'une sélection rigoureuse et que seuls les actes attestant de «victoires» de l'abbaye de Lobbes ont été conservés<sup>93</sup>. Selon nous, la base documentaire de Barbara Rosenwein est donc quelque peu biaisée.

En conséquence, nous pensons qu'il est préférable non de remplacer mais de compléter cette lecture anthropologisante par d'autres, accordant une plus vive attention aux réalités matérielles. Depuis plusieurs décennies déjà, certains auteurs imputent la hausse des tensions entre abbés et laïcs à une volonté de remise en ordre du temporel après une période de – supposé – déclin marquée

89 GALcont, c. 27, p. 333.

90 VERDOOT, L'implantation d'une famille.

91 Acte de 1176, Cartulaire 33, fol. 5v, éd. Vos, vol. II, p. 461–462.

92 Voir chap. 2.2.1.

93 Voir VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 21–23.

par des usurpations nombreuses<sup>94</sup>. En fin de compte, cette lecture des événements impute toujours aux laïcs la responsabilité première de ces hostilités puisque la remise en ordre du temporel aurait été rendue nécessaire par l'ampleur de leurs usurpations et déprédations. Depuis peu, d'autres chercheurs insistent, eux, sur la proactivité, voire l'agressivité de certains abbés à l'égard des laïcs de leur entourage. Les plus emblématiques d'entre eux sont, sans doute, Raoul de Saint-Trond<sup>95</sup> et Wibald de Stavelot<sup>96</sup>.

### 2.2.3 Les causes des violences à l'encontre de l'abbaye de Lobbes

Cette nouvelle vision des violences opposant les abbayes à leurs voisins laïcs mérite qu'on s'y attarde et qu'on interroge les sources lobbaines.

Le premier texte qui doit attirer notre attention est une chronique des années 1160 qui affirme qu'une terre non identifiée de 60 bonniers fut cédée à saint Ursmer pour financer le luminaire de son église («huius ecclesiae»). Les prédécesseurs de l'abbé Jean (1159–1179) auraient délaissé cette terre qui, durant l'abbatit de ce dernier, était »iniuste retenta« par deux frères contre un cens d'un *ferto*<sup>97</sup>. La rédaction de ces quelques lignes nous indique qu'à l'époque cette terre était disputée et que les religieux de Lobbes désiraient en reprendre le contrôle, vraisemblablement en vain<sup>98</sup>.

<sup>94</sup> Franz-Josef JAKOBI, Wibald von Stablo und Corvey (1098–1158). Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit, Münster 1979.

<sup>95</sup> Sur le sujet, voir Christian DUPONT, Violence et avouerie au XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle en Basse-Lotharingie. Note sur l'histoire des abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Trond, dans: L'avouerie en Lotharingie, p. 115–128 et PATZOLD, Konflikte im Kloster, p. 156–162.

<sup>96</sup> Nicolas SCHROEDER, Wibald en questions. Historiographie et nouvelles perspectives, dans: Albert LEMEUNIER, Nicolas SCHROEDER (dir.), Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII<sup>e</sup> siècle, Stavelot 2010, p. 3–9; ID., »Terra familiaque sancti Remacli«. Études sur le milieu social et matériel de l'abbaye de Stavelot-Malmédy (VII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle), thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles (2012), p. 105–117.

<sup>97</sup> Fundatio, c. 2, p. 547: »Sed et inter silvam quae Werva et eam quae Gagnelgin dicitur terra est ferme sexaginta bonariorum a beato Ursmaro luminari huius ecclesiae deputata, quae quidem ab antecessoribus nostris aliquamdiu ignorata et nunc a Gualberto cognomento Bertot et fratre eius germano sub censu 1 fertonis iniuste retenta et ad libitum eorum alienis in homagio tradita est«.

<sup>98</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les moines de Lobbes ne connaissaient pas cette terre: en marge du manuscrit est indiqué »terra haec nobis est ingnorata« (Archives de l'État à Mons, Cartulaire 115, p. 17 [dorénavant: Cartulaire 115]). Ceci pourrait indiquer qu'ils ne sont jamais parvenus à remettre la main dessus.

## 2. Un monde nouveau

Ce texte est d'un immense intérêt et permet d'éclairer la hausse des tensions entre les laïcs et l'abbaye attestée par les sources à partir de l'abbatit de Francon (1149–1159). On y voit que les religieux furent à l'origine des hostilités les opposant aux deux frères. En effet, l'auteur précise bien que les abbés précédents avaient délaissé cette terre, la cédant aux deux individus contre un cens apparemment considéré comme dérisoire (un *ferto* correspond à un quart de marc)<sup>99</sup>. Cette situation s'explique vraisemblablement par le contexte économique particulièrement tendu de l'époque, plutôt que par des négligences de la part des abbés de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle: ces derniers auraient aliéné la terre en question contre un cens fixe stipulé en deniers (comme c'était alors l'habitude) et donc affecté par l'inflation, à tel point qu'au moment de la rédaction du texte qui nous occupe ici, sa valeur aurait chuté drastiquement.

Outre des tentatives de récupération de terres aliénées ou de réévaluation de cens attestées par l'exemple ci-dessus, l'intensité de la crise vécue par l'abbaye obligea aussi les gestionnaires lobbains à protéger vigoureusement les ressources monastiques. C'est ainsi qu'on trouve, dans les sources lobbaines, un acte interdisant aux moines d'Aulne d'acquérir quoi que ce fût sur les terres de Lobbes sans l'accord de l'abbé lobbain<sup>100</sup>. C'est également ainsi qu'un conflit particulièrement violent opposa l'abbaye au comte Baudouin V de Hainaut pour un cens de «seulement» 29 deniers. Pour arriver à leur fin, les religieux durent procéder à l'humiliation des reliques des saints patrons de l'abbaye<sup>101</sup>.

Le contexte économique difficile nécessita également des changements structurels dans la gestion du temporel lobbain: les abbés Foucard, Léonius et surtout Lambert avaient favorisé une monétarisation de plus en plus importante de l'économie lobbaine, préférant les cens en argent à la gestion directe, tandis que les abbés Francon et Jean mirent un terme à cette politique et entamèrent une tentative de retour à la régie directe<sup>102</sup>. Les ministériaux – qui avaient suivi la voie dictée par les abbés antérieurs en contractant des crédits – eurent à souffrir du revirement de Francon qui, à deux reprises, les démit de

99 Jan Frederik NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leyde 1976, p. 419.

100 Acte de 1174, Cartulaire 33, fol. 142r.

101 Voir n. 91.

102 Voir chap. 5.4.3.

leurs fonctions<sup>103</sup>. Jean les renvoya également au début de son abbatiat mais leur expulsion se fit dans la violence<sup>104</sup>.

Dans ce contexte tendu, les abbés firent preuve d'une véritable intransigeance à l'égard de toute attitude qui aurait pu être considérée comme une usurpation du patrimoine monastique. Particulièrement significatifs de ce nouvel état d'esprit et de cette volonté de protection du patrimoine sont les tout premiers mots des »Gesta continuata« qui sont consacrés à l'immunité de l'abbaye, dont le texte précise les modalités d'acquisition, mettant en avant des hommes aussi illustres que l'évêque Notger, l'empereur Otton II ou le pape Jean XV: »Immunitatem ecclesiae nostrae, suggerente episcopo Nothgero, ab Othone imperatore de nomine secundo innovari primum, postea eodem episcopo agente, a Iohanne papa autoritate apostolica confirmari obtinuit abbas Folcuinus«<sup>105</sup>. L'attitude de l'abbé Lambert (1137–1149)<sup>106</sup>, mais aussi le dis-

103 GALcont, c. 27, p. 332: »Facta igitur coram eo plus quam ducentarum marcharum computatione, eos quos huius obligationis intricatores comperit, a ministerio deiici precepit [...] et eos qui se et capitulo inconsulto tot et tanta accumulare debita presumpserant a ministerio deiectos in perpetuum privatos degere decerneret«. À la lecture de ce chapitre des »Gesta continuata«, il n'est pas aisé de déterminer si les personnages ainsi renvoyés de leur »ministerium« sont des moines ou des ministériaux laïcs. La mention »inconsulto capitulo« ferait plutôt pencher pour la première hypothèse. Néanmoins, le texte présenté à la note suivante (104) fait assez clairement référence à des laïcs, dans un contexte fort similaire, ce qui nous amène à considérer que, dans le cas des »Gesta continuata« évoqué ici, il est également fait mention du renvoi de ministériaux.

104 Annales Laubienses, a. 1160, p. 23–24: »Prae nimia debitorum magnitudine ecclesia nostra filios suos non sine magno dolore simul ac pudore ad alias ecclesias dispergere cogitur, magnamque et inauditam prius calumniam a suis servitoribus patitur, dum nullatenus nisi in manu forti abstinere stipendiis acquiescunt; qui tamen usque dum post triennium domini recolligantur, a dominorum suorum servitio quiescunt. In qua servitorum contumacia dum immoderate magister ipsorum concessam sibi eatenus clavim granarii contra abbatem nititur, iudicio eam perdere cogitur«. Ce texte permet, à notre sens, d'éclairer l'extrait présenté à la note précédente (103). En effet, le terme »servitores« désigne clairement des ministériaux laïcs. Par ailleurs, la mention »magister ipsorum« renvoie à la fonction de *magister servitorum*. Cet homme était chargé, au XII<sup>e</sup> siècle, de réceptionner les denrées fournies par les *villici* chargés de l'approvisionnement du monastère. Il s'agissait d'un ministériel. En effet, quand il est évoqué dans une liste de témoins, il l'est systématiquement dans la partie mentionnant des laïcs. On ne connaît plus qu'un seul de ces personnages, mentionné trois fois. Il s'agit d'un certain Bernard (acte de 1123, Cartulaire 33, fol. 107r; acte de 1145, *ibid.*, fol. 120r; acte de 1147, *ibid.*, fol. 107r–107v). Sur la fonction de *magister servitorum*, voir WARICHEZ, p. 222 et Ursmer BERLIÈRE, La »familia« dans les monastères bénédictins du Moyen Âge, Bruxelles 1931, p. 29.

105 GALcont, c. 1, p. 308.

106 Voir n. 85.

## 2. Un monde nouveau

cours des »Gesta continuata« (1162) qui en rend compte témoignent également de cette intransigeance à l'égard des éventuels usurpateurs:

Mais [Lambert] ne supporta pas cependant que restât un jour impuni l'orgueil de ceux qui s'en prenaient aux biens de l'abbaye. Enflammé du zèle de la justice, il ne craignit pas de sévir contre quiconque parmi les avoués ou parmi d'autres avait commis quelque injustice envers le monastère et, sans se laisser fléchir, brandit contre le coupable les verges de la censure ecclésiastique jusqu'à complète restitution et juste réparation<sup>107</sup>.

Le texte présenté plus haut – évoquant une terre non identifiée détenue par deux frères contre un cens d'un *ferro* – nous montre l'une des manières dont les religieux donnaient du poids à leurs revendications: le texte affirme, en effet, que la terre disputée avait été donnée à saint Ursmer, ce qui, dans ce cas-ci, n'est aucunement étayé. D'autres méthodes pouvaient s'avérer particulièrement efficaces. Nous avons déjà évoqué les sanctions d'ordre spirituel. D'autres seront évoquées dans le chapitre consacré à l'avouerie. Mais les abbés disposaient également de recours judiciaires qui étaient visiblement efficaces. C'est ainsi qu'entre 1181 et 1204 Francon de Fontaine-l'Évêque fut condamné par l'abbaye (»districcione ecclesiastica et timore Dei adductus«) et dut reconnaître qu'il était astreint aux mêmes prestations (»consuetudines vulgariter dictas pastum et bonnarium«) que les autres mansionnaires de l'abbaye dans un domaine non spécifié<sup>108</sup>.

Ce dernier cas est particulièrement intéressant. En effet, au vu du rang de Francon et en remerciement de la reconnaissance de ses devoirs envers l'abbaye, l'abbé Werric lui accorda 18 setiers d'épeautre annuels payables à Leernes. Cette formulation rend vraisemblablement une image biaisée de la réalité: plutôt qu'une reconnaissance totale des torts du noble, spontanément récompensée par l'abbé, cet acte est sans doute le fruit d'une transaction, la rente étant, pour Francon, une condition à la reconnaissance des préjudices infligés à l'abbaye. Cette formulation particulière n'est cependant pas due au hasard et avait des implications très concrètes. D'abord, elle permettait d'obliger Francon à agir. En effet, dans une société dont les liens sociaux étaient en

<sup>107</sup> GALcont, c. 24, p. 328: »Sed [...] pervasoriam tamen bonorum ecclesie nequaquam inpunitam fore superbiam aliquando passus est, sed zelo iusticie accensus quicumque vel de advocatis vel de quibusque aliis ecclesiam quolibet modo iniuriasset, usque ad plenariam restitutionem et dignam satisfactionem censure ecclesiastice virgam inflexibiliter tenere nullius personam reveritus est« (trad. Jules-Ludovic WANKENNE, Henri BERKANS, Gesta abbatum Lobbiensium/La geste des abbés de Lobbes, Lobbes 1993, p. 139).

<sup>108</sup> Acte perdu datant de l'abbatit de Werric (1181–1204), résumé dans Cartulaire 34, p. 45–46. Dans la même veine, un autre acte, daté de 1233, montre l'abbaye faire appel à la justice du pape pour venir à bout de l'avoué de Baives (Cartulaire 33, fol. 190r–190v).

partie régis par le système du don-échange (un don appelle un contre-don, demandant lui-même un autre cadeau et ainsi de suite, créant une chaîne sans fin), l'écriture spécifique de cet acte permet aux religieux de placer Francon de Fontaine-l'Évêque en situation de dette à l'égard du monastère. Par ailleurs, cette formulation permettait de mettre l'abbé en valeur et de faire de lui le seul acteur de la transaction, présentant Francon comme totalement passif et subissant ses décisions. Cet acte-ci nous confronte donc à un processus de renégociation des relations entre le monastère et les laïcs de son entourage, donnant l'ascendant au premier sur les seconds. En effet, par cet acte, l'abbé a racheté, pour 18 setiers d'épeautre par an, la reconnaissance, par Francon, de droits qui lui étaient dus. Ainsi, plutôt que de lutter et de se lancer dans un conflit ouvert pour exiger son dû, risquant par là de détériorer très durablement les relations de l'abbaye avec ce puissant seigneur dont la famille entretenait des liens soutenus avec l'abbaye<sup>109</sup>, l'abbé Werric opta pour une transaction. Son objectif n'était donc pas de mettre en place une relation dure, proche du rapport de

<sup>109</sup> Les seigneurs de Fontaine-l'Évêque apparaissent véritablement dans les sources lobbaines dans les années 1160. En 1164, Guido de Fontaine-l'Évêque fut témoin d'un record donné par le magistrat de Thuin en vue de mettre un terme aux dissensions entre la ville de Thuin et l'abbaye de Lobbes (Léopold GENICOT, Rose-Marie ALLARD [éd.], *Sources du droit rural du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse*, vol. I, Bruxelles, 1968, p. 428-430). En 1171, un conflit opposait l'abbaye au même Guido de Fontaine-l'Évêque au sujet d'un ruisseau détourné par ce dernier. L'évêque de Cambrai Pierre I<sup>er</sup> parvint à mettre les deux parties d'accord (Cartulaire 33, fol. 80r-80v). Le fils de Guido, Francon, entretint des relations plus apaisées avec l'abbaye: il libéra de toute charge féodale des terres qu'il avait cédées en fief à Englebert de Walcourt et que ce dernier avait données à l'abbaye (acte de 1171, *ibid.*, fol. 204v). Le fils de Francon, Gauthier, agit de même avec des terres tenues en fief par Robert de Carnières et cédées à l'abbaye (acte de 1208, *ibid.*, fol. 188r). Le même Gauthier est mentionné dans divers actes des années suivantes: en 1215, il reçut de l'abbaye, à cens, 60 bonniers de bois qu'il fut chargé de défricher (acte perdu résumé dans Cartulaire 34, p. 37); en 1216, il était fidéjusseur et «ostagius» dans le cadre d'une convention entre Thierry de Birbais et l'abbaye de Lobbes (Cartulaire 33, fol. 87v-88v et 88v). Gauthier est également mentionné comme avoué de Leernes (acte perdu de 1245, résumé dans Cartulaire 34, p. 38), de même que son fils, Nicolas (acte perdu de 1248, résumé dans *ibid.*, p. 39). Plusieurs conflits sont mentionnés autour de cette avouerie, en 1295 (acte perdu résumé dans *ibid.*, p. 40), en 1296 (acte perdu résumé dans *ibid.*, p. 41) et en 1297 (Cartulaire 33, fol. 75v). Aucun de ces conflits n'a donné lieu à des débordements et ils furent résolus par des arbitrages. Une querelle un peu plus dure est à signaler en 1299, quand l'abbaye de Lobbes décida d'arrenter aux hommes de Fontaine-l'Évêque, de Leernes et de Wespes (hameau de la commune de Leernes), le bois qu'elle avait acensé à Gauthier de Fontaine en 1215. Baudouin de Fontaine s'en plaint auprès du bailli de Hainaut mais fut finalement débouté et l'acte de 1215 annulé (actes de 1299, Cartulaire 33, fol. 70r-70v, 72v-74r et 76v, actes perdus résumés dans Cartulaire 34, p. 34, et un acte perdu mais référencé dans un inventaire des archives de l'abbaye daté du xviii<sup>e</sup> siècle, Cartulaire 35, p. 187). Sur la famille de Fontaine-l'Évêque,

## 2. Un monde nouveau

force, lui permettant d'affirmer sa supériorité, dans un esprit qu'on pourrait qualifier de grégorien. Werric semble plutôt avoir été motivé par une question de principe: la récupération de son dû et la stipulation claire des droits, propriétés et place de chacun dans la société. Il n'a pas hésité à se délester de quelques muids de céréales pour atteindre ces objectifs. Nous sommes donc ici clairement face à un processus de renégociation des interactions entre l'abbé Werric et Francon de Fontaine-l'Évêque.

En dernière analyse, les abbés parvenaient souvent à obtenir davantage des déprédateurs (ou de ceux qu'ils présentaient comme tels) que la simple restitution des biens usurpés ou la seule réparation des dommages infligés à leur établissement. En voici un exemple édifiant: au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, un certain Alexandre Rufus acquit, »jure hereditario«, de Thomas d'Ansuelle une terre située dans la seigneurie de ce dernier, qu'il céda ensuite à l'abbaye de Lobbes. Quelques années plus tard, le même Thomas contesta ce don, affirmant qu'Alexandre tenait la terre en question en gage et non en toute propriété. Thomas profita de l'appui de Jean Cornu, qui, lui-même, bénéficiait du soutien de son parent, le comte Baudouin V de Hainaut. Profitant de tensions internes au monastère à la fin de l'abbatit de Jean (1159–1179), Jean Cornu occupa »violenter« toutes les terres possédées par l'abbaye de Lobbes dans les domaines d'Ansuelle et de Gognies. Après un temps indéterminé, il accepta néanmoins de reconnaître ses torts, s'excusa, restitua les biens usurpés et s'obligea, lui et ses successeurs, au paiement de six muids de froments par an. En 1189, alors qu'il résidait avec le comte Baudouin à Floreffe, il tomba gravement malade et décéda subitement. À la demande du comte, son corps fut transporté à Lobbes et enterré dans l'église Saint-Ursmer »secus abbates«. Craignant que l'usurpation passée des biens lobbains d'Ansuelle et Gognies ne lui soit préjudiciable, le comte Baudouin ordonna aux héritiers du défunt de doubler le cens dû à l'abbaye. Les moines, quant à eux, étaient chargés de la célébration de l'anniversaire de Jean Cornu<sup>110</sup>. Dans le cas présent, les religieux étaient donc parvenus à obtenir plus qu'une simple réparation, indice de la rudesse avec laquelle ils négociaient avec les laïcs de leur entourage. En effet, on imagine sans mal les moines capables de tirer parti du désarroi d'un Baudouin V confronté à la mort de son parent et craignant pour son salut.

voir Guy WEYN, *Les seigneurs de Fontaine-l'Évêque des origines au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, dans: *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* 96 (1992), p. 19–67 et Maurice-Aurélien ARNOULD, *Observations sur l'histoire de Fontaine-l'Évêque*, dans: *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de Charleroi* 60 (1986), p. 90–102.

<sup>110</sup> VERDOOT, *L'implantation d'une famille*.



On peut donc affirmer – dans la droite ligne de l'historiographie récente<sup>111</sup> – que les tensions qui marquèrent les relations de l'abbaye de Lobbes avec son entourage laïc au XII<sup>e</sup> siècle sont la résultante d'une combinaison de facteurs exogènes et endogènes, parmi lesquels une place prépondérante doit être donnée à la renégociation, initiée par les abbés – surtout Francon (1149–1159), Jean (1159–1179) et Werric (1181–1204) –, des liens unissant l'abbaye à ses voisins. Cette renégociation, sans doute inspirée – et en tout cas légitimée – par des idéaux rigoristes arrivés dans l'abbaye à partir de Léonius, se caractérisait surtout par une volonté de reprise en main du temporel monastique qui s'explique par la crise financière vécue par l'abbaye, mais aussi par des questions de principe et un besoin de clarification de la place de chacun au sein du temporel lobbain, voire au sein de la société dans son ensemble.

### 2.3 Les arbitrages

Les interactions entre une abbaye et ses voisins couvraient tout un éventail d'attitudes dont nous avons abordé les deux extrêmes dans les pages précédentes: la franche collaboration signifiée par des donations et les conflits parfois violents qui les ont opposés. Entre ces deux pôles, existaient bien sûr des types de relations plus subtiles. C'est ainsi qu'on voit, par exemple, des laïcs jouer le rôle d'arbitres dans des conflits impliquant l'abbaye.

La dislocation de l'Empire carolingien et, corollairement, l'effondrement de l'autorité publique avaient produit une société nouvelle, désormais privée de référent étatique. Il avait donc fallu trouver de nouveaux modes d'organisation des hiérarchies, de régulation des conflits et de protection de la propriété privée<sup>112</sup>. Ces nouveaux modes n'étaient plus médiatisés par des institutions formelles universellement respectées et, désormais, des moyens informels de résolution des différends étaient mis en œuvre<sup>113</sup>, parmi lesquels on trouve l'arbitrage<sup>114</sup>.

111 VANDERPUTTEN, *Monks, Knights*; SCHROEDER, *Wibald en questions*.

112 Laurent FELLER, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge. VIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 2007, p. 100–104.

113 GEARY, *Vivre en conflit*; BARTHÉLEMY, *L'an mil et la paix de Dieu*.

114 La bibliographie sur le sujet n'est pas particulièrement importante. Signalons l'article de Marc BOUCHAT, *La justice privée par arbitrage dans le diocèse de Liège au XIII<sup>e</sup> siècle. Les arbitres*, dans: *Le Moyen Âge* 95 (1989), p. 439–474. Moins intéressant pour notre propos, signalons l'ouvrage de Hans WASER, *Quellen zur Schiedsgerichtsbarkeit im Grafenhouse Savoyen, 1251–1300. Ein Beitrag zur Geschichte der Westalpen und des Schiedsgerichts*, Zurich 1961. On verra aussi avec profit Georges DUBY, *Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le X<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle dans le sud de la*

## 2. Un monde nouveau

### 2.3.1 Les arbitrages confiés à des ecclésiastiques

La fonction d'arbitre parfois dévolue aux laïcs n'est pas simple à étudier. En effet, le cartulaire n'en compte qu'un faible nombre d'occurrence: si des arbitrages sont souvent mentionnés dans les sources, ils sont généralement le fait d'ecclésiastiques. En effet, la gestion des querelles par arbitrage se développa surtout au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>115</sup>, à une époque déjà marquée par le développement des idéaux grégoriens de cloisonnement des mondes laïc et religieux. Ainsi était confié à des ecclésiastiques tout ce qui, de près ou de loin, concernait l'Église. Il pouvait s'agir de contentieux liés à des questions religieuses (patronages, dîmes...): ainsi en fut-il d'un conflit opposant Lobbes à Saint-Bavon de Gand et concernant une dîme, qui fut arbitré par Godefroid, le doyen de la chrétienté de Gand, par André, le curé de »Bolario« (domaine non identifié) et par Guillaume, le curé de Goutghem<sup>116</sup>; de même, en 1231, l'écolâtre de Saint-Paul à Liège régla une querelle opposant Lobbes à l'*investitus* de Thuin concernant la chapelle du même lieu<sup>117</sup>; enfin, en 1244, le doyen de Thuin édicta un règlement concernant les oblations dues par les paroissiens de Thuillies au monastère de Lobbes<sup>118</sup>. Il pouvait aussi s'agir de querelles opposant l'abbaye à un autre établissement ecclésiastique (quelle que soit la cause du problème). En général, c'est à l'évêque de Cambrai qu'était alors confiée la recherche d'un compromis: ainsi en fut-il d'un contentieux entre les abbés d'Affligem et de Grand-Bigard<sup>119</sup>, de conflits opposants Lobbes à Saint-Feuillien<sup>120</sup>, ou encore d'une querelle opposant le monastère de Lobbes au chapitre Saint-Ursmer<sup>121</sup>. Si c'est également l'évêque de Cambrai qui arbitra une querelle qui n'avait rien de religieux et qui opposait l'abbé de Lobbes à l'avoué de Hon en 1173, c'est parce que

Bourgogne (1946–1947), dans: ID., *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris, 1973, p. 7–60; Patrick GEARY, *Moral Obligation and Peer Pressure. Conflict Resolution in the Medieval Aristocracy*, dans: Claudie DUHAMEL-AMADO, Guy LOBRICHON (dir.), Georges Duby, *L'écriture de l'Histoire*, Bruxelles 1996, p. 217–222; Geoffrey G. KOZIOL, *Monks, Feuds, and the Making of Peace in Eleventh-Century Flanders*, dans: Thomas F. HEAD, Richard A. LANDES (dir.), *The Peace of God. Social Violence and Religious Response in France around the Year 1000*, Ithaca 1992, p. 239–259.

115 BOUCHAT, *La justice privée*, p. 441.

116 Acte de 1295, Cartulaire 33, fol. 295r–295v.

117 Ibid., fol. 102r et 234v.

118 Ibid., fol. 125v–126r.

119 Acte de 1152, *ibid.*, fol. 291r.

120 Actes de 1162 et 1320, *ibid.*, fol. 204r–204v et 273v–274v et acte de 1237, *Archives de l'État à Mons, Cartulaires*, n. 57 (Saint-Feuillien), p. 124–126.

121 Acte de 1323, Cartulaire 33, fol. 9v–15r.

le premier avait obtenu l'excommunication du second<sup>122</sup>. L'évêque de Liège est également mentionné comme arbitre dans les sources lobbaines, pas en tant que prélat, mais comme prince et/ou détenteur de l'abbaye. C'est donc lui qui réglait les conflits opposant l'abbaye de Lobbes à celle d'Aulne – qui lui était également soumise<sup>123</sup>. Il était aussi suzerain du châtelain de Thuin, l'avoué de l'abbaye, et arbitrait donc les contentieux l'opposant au monastère de Lobbes<sup>124</sup>, de même que ceux qui marquaient les relations de ce dernier avec la ville de Thuin<sup>125</sup>. Des querelles entre l'abbaye et des institutions qui en dépendaient prenaient parfois une ampleur telle que leur règlement était confié à l'archevêque de Reims<sup>126</sup> ou au pape lui-même<sup>127</sup>. Quand il était sollicité, ce dernier déléguait à d'autres ecclésiastiques les missions d'arbitrage<sup>128</sup>. Il est parfois difficile de comprendre les raisons de son intervention dans des conflits qui semblent dérisoires: ainsi, en 1207, les arbitres délégués par le pape déboutèrent un clerc d'Aarsele de ses prétentions sur deux bonniers de terre affectés à l'église du lieu, dépendante de l'abbaye de Lobbes<sup>129</sup>; de même, en 1233, les arbitres délégués par le pape Grégoire IX firent savoir à l'avoué de Baives qu'il ne pouvait rien posséder dans le domaine dont il avait la charge<sup>130</sup>.

Bien que le cartulaire de l'abbaye renferme de nombreux actes faisant état d'arbitrages privés, on sent, de la part de l'abbaye, une certaine réticence à voir son sort entre les mains d'étrangers à l'établissement. Ainsi l'appel à des arbitres extérieurs en cas de conflit est parfois exclu par avance, comme cela arriva en 1163, dans le cadre d'un accord entre Lobbes et Saint-Feuillien concernant leurs biens respectifs à Péronnes-lez-Binche<sup>131</sup>. C'est accord fut, pour les deux établissements, l'occasion de se lier dans une communauté de prière pour leurs défunts. L'acte stipule enfin que toute querelle opposant les *familiae* des deux

122 Ibid., fol. 244v–245v.

123 Actes de 1174, 1190 et 1227, *ibid.*, fol. 142r, 142v–143r et 4v; actes de 1227, Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 (Aulne), fol. 17v–18r, 18r–19r et 19r–20r.

124 Acte de 1218, Cartulaire 33, fol. 97r–98r.

125 Acte de 1231, *ibid.*, fol. 234v et acte perdu de 1292, résumé dans un inventaire des archives de l'abbaye daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 27.

126 Notamment avec le chapitre d'Antoing (acte de 1152, Cartulaire 33, fol. 262r).

127 *Annales Laubienses*, a. 1150, p. 23.

128 Actes de 1221 et 1230, Cartulaire 33, fol. 161v–162r et 180v–181r.

129 *Ibid.*, fol. 294r.

130 *Ibid.*, fol. 190r–190v.

131 Acte de 1163, éd. BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye*, n. 7, p. 298–299: »[S]i quid inter curtiū nostrarū famulos contentiōnis emerserit, non prius ad extraneos iudices quam ad nos querela deferetur, ut nostro invicem iudicio quicquid in nostro ab eis commissum fuerit servitio iudicetur«.

## 2. Un monde nouveau

maisons devait prioritairement être réglée par eux-mêmes, sans faire appel à des arbitres extérieurs. Il ne s'agit pas là que d'une prescription théorique: on trouve effectivement des actes faisant état de contentieux réglés à l'amiable par les adversaires: avec le chapitre Saint-Théodard de Thuin<sup>132</sup> ou avec l'abbaye de Foigny, par exemple<sup>133</sup>. Le lecteur attentif aura remarqué que ces cas concernent des conflits ayant opposé l'abbaye à d'autres institutions religieuses.

Une autre méthode destinée à éviter la perte totale de son autonomie – via la cession à des «étrangers» d'un pouvoir de coercition extraordinaire – consistait, pour le monastère, à placer certains de ses membres parmi les arbitres. En général, il s'agissait du prévôt<sup>134</sup>, parfois de moines<sup>135</sup>. Le cartulaire de l'abbaye renferme également des actes attestant de la cession du rôle d'arbitre à un parent d'un moine de l'abbaye. Hugues de Harveng remplit ainsi cette fonction en 1223<sup>136</sup> alors que son frère, Robert, était religieux de Lobbes<sup>137</sup>.

### 2.3.2 Les arbitrages confiés à des laïcs

Étonnamment, les avoués de Lobbes n'apparaissent jamais dans ce rôle qui, pourtant, leur est théoriquement dévolu. Tout au plus trouve-t-on une mention du frère d'un ancien avoué de Thuin parmi les arbitres d'un conflit en 1293<sup>138</sup>. Il s'agissait d'Arnoul de Thuin, le frère de Jean II, avoué de Thuin jusqu'avant 1288 et décédé en 1299<sup>139</sup>.

À des laïcs n'étaient confiés que des contentieux portant sur des questions séculières et opposant l'abbaye à des laïcs. Généralement, les arbitres laïcs étaient accompagnés d'ecclésiastiques<sup>140</sup>. Ceci s'explique par la procédure de

<sup>132</sup> Acte de 1170, Cartulaire 33, fol. 301r–301v.

<sup>133</sup> Acte de 1235, *ibid.*, fol. 116v.

<sup>134</sup> Actes de 1270, 1271 et 1224, *ibid.*, fol. 218r–220v, 191v–192v et 129r–129v; acte de 1293, Cartulaire 115, p. 237–238.

<sup>135</sup> Acte de 1296, Cartulaire 33, fol. 226v–228r.

<sup>136</sup> *Ibid.*, fol. 206v–207r.

<sup>137</sup> Acte de 1162, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 5, p. 296–297.

<sup>138</sup> Acte de 1293, Cartulaire 115, p. 237–238.

<sup>139</sup> Guy WEYN, Les avoués de Thuin. Contribution à l'histoire de l'abbaye de Lobbes et des seigneurs de Marchienne, Mont-sur-Marchienne et Montigny-le-Tilleul, dans: Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de Charleroi 58 (1979–1981), p. 73–168, ici p. 122–123 et 130–131.

<sup>140</sup> Actes de 1223, 1224, 1249, 1250, 1270, 1271 et 1296, Cartulaire 33, fol. 206v–207r, 129r–129v, 287r–287v, 248v–249v, 218r–220v, 191v–192v, 226v–228r; acte de 1293, Cartulaire 115, p. 237–238.

sélection des arbitres, choisis soit d'un commun accord par les parties adverses, soit séparément, chacune d'entre elles sélectionnant un ou plusieurs membres du comité d'arbitrage. L'abbaye avait donc tendance à confier cette charge à des ecclésiastiques, et les laïcs à d'autres laïcs<sup>141</sup>. Parfois, néanmoins, ce n'était pas le cas et des arbitrages étaient alors confiés à des laïcs seuls. C'est généralement le comte de Hainaut qu'on trouve alors dans ce rôle: il arbitra une querelle opposant l'abbaye aux avoués de Jumet<sup>142</sup>, de Hon<sup>143</sup> et de Saintes<sup>144</sup>. Le bailli de Hainaut a aussi joué le rôle d'arbitre pour l'abbaye de Lobbes<sup>145</sup>, de même que le châtelain de Mons<sup>146</sup>. Il n'est pas étonnant de voir le comte de Hainaut ou ses subalternes directs jouer ainsi le rôle d'arbitres dans le cadre de conflits impliquant l'abbaye de Lobbes en Hainaut (ou dans des terres convoitées par le Hainaut, comme c'était le cas de Jumet<sup>147</sup>). En effet, les princes territoriaux sont parvenus à s'imposer, notamment en accaparant l'une des fonctions régaliennes par excellence qu'était le maintien de l'ordre.

Rares sont donc les occurrences de plus petits seigneurs ne disposant d'aucune forme d'autorité publique et arbitrant des conflits impliquant l'abbaye dans le cadre d'une justice strictement privée, qu'ils soient seuls ou accompagnés d'ecclésiastiques. Quand c'est le cas, on peut mettre en avant quelques caractéristiques des modes de sélections de ces hommes auxquels est confiée la lourde tâche de trouver un compromis entre le monastère et ses adversaires.

Tout d'abord, on peut mettre en avant des arbitres liés, de près ou de loin, aux protagonistes ou à l'objet du litige. Ce fut le cas dans les années 1160. À l'époque, Adeline des Estinnes détenait une terre à Fauroeux, en fief de l'abbaye de Lobbes. Peu avant 1162, Hugues de Marbaix-lez-Thuin tenta de s'en emparer. Le conflit fut finalement arbitré par les vassaux de l'abbaye, en faveur d'Adeline et de l'abbaye («tam nobis [abbatiae] quam domine Alendi»<sup>148</sup>). Parmi les vassaux arbitres, on trouve Eustache du Rœulx, puissant seigneur hainuyer, particulièrement proche de l'abbaye, avec laquelle il a entretenu des rela-

141 BOUCHAT, *La justice privée*. p. 439–443 et 465–469.

142 Acte de 1201, Cartulaire 33, fol. 239v–240r.

143 Acte de 1250, *ibid.*, fol. 247v–248v.

144 Acte de 1173, *ibid.*, fol. 258v–259v.

145 Acte perdu de 1297, inventorié dans un catalogue des archives de Lobbes datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, éd. BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 36; actes de 1297 et 1299, Cartulaire 33, fol. 70r–72v et 72v–75r; acte perdu de 1299, référencé dans un catalogue des archives de Lobbes (XVIII<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 187.

146 Acte de 1270, Cartulaire 33, fol. 220v–221v.

147 Voir [chap. 3.2.3](#).

148 Acte de 1162, éd. BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye*, n. 5, p. 296–297.

## 2. Un monde nouveau

tions positives, notamment caractérisées par des donations nombreuses<sup>149</sup>. Il fut aussi amené à arbitrer un autre conflit qui opposait alors l'un de ses propres vassaux à l'abbaye, à propos de quatre bonniers de terre situés à Trahegnies dont la propriété fut, finalement, adjugée à Lobbes<sup>150</sup>. Le vassal d'Eustache du Rœulx dont il est ici question était Jean de Ressaix, qui était également vassal du comte de Hainaut<sup>151</sup>, proche de l'abbaye à l'époque. Un autre conflit répond au même schéma. Il opposa, en 1224, l'abbaye de Lobbes à Jean de Boussu-lez-Walcourt, qui contestait la donation de la dîme de Fontenelle octroyée à l'abbaye par son père, Nicolas de Boussu-lez-Walcourt, alors châtelain de Namur. La recherche d'une solution de compromis fut confiée à Thierry, le successeur de Nicolas à la tête du château de Namur, qui, finalement, arbitra au bénéfice du monastère. Notons, au passage, que le frère de Jean, un certain Robert, était moine de Lobbes à l'époque du conflit<sup>152</sup>.

Quand la résolution d'un conflit n'était pas confiée à un laïc en lien avec l'un des adversaires ou avec le bien litigieux, le rôle d'arbitre était attribué par l'abbaye à un proche, un homme à même de défendre ses intérêts. En 1223, le monastère dut faire face à l'action menée par une certaine Sara, qui contestait la donation octroyée, à Lobbes, par son défunt mari, Robert Codron<sup>153</sup>, *miles* de Péronnes et vassal du comte de Hainaut<sup>154</sup>. Ce contentieux fut arbitré par les abbés de Saint-Feuillien et de Saint-Denis-en-Broqueroie ainsi que par Hugues de Harveng, en faveur de l'abbaye. Hugues de Harveng présente un profil particulier. Ses ancêtres de la seconde moitié du *xii*<sup>e</sup> siècle étaient très proches du milieu monastique. L'un d'entre eux, également prénommé Hugues, avait été vassal de Lobbes<sup>155</sup> et avait arbitré un conflit au bénéfice de l'abbaye<sup>156</sup>, tandis que le frère de celui-ci, Robert, était moine du même monastère<sup>157</sup>, et que son

<sup>149</sup> Acte de 1161, Cartulaire 33, fol. 203r; acte de 1173, *ibid.*, fol. 245r; acte de 1202, *ibid.*, fol. 179r; acte de 1202, DUVIVIER, Actes et documents, n. 167, p. 319; acte de 1208, Cartulaire 33, fol. 188r; acte de 1214, *ibid.*, fol. 273r; acte de 1221, *ibid.*, fol. 231v. Sur la famille du Rœulx, voir Théophile LEJEUNE, Recherches historiques sur Le Rœulx, ses seigneurs, et les communes de l'ancien bailliage de cette ville, dans: Annales du Cercle archéologique de Mons 22 (1888), p. 115–385; DE WAHA, Du »pagus« de Brabant au comté de Hainaut.

<sup>150</sup> Acte de 1221, Cartulaire 33, fol. 231v.

<sup>151</sup> Acte de 1223, *ibid.*, fol. 214r–214v; acte de 1283, *ibid.*, fol. 222v–223r.

<sup>152</sup> Acte de 1224, *ibid.*, fol. 129r–129v.

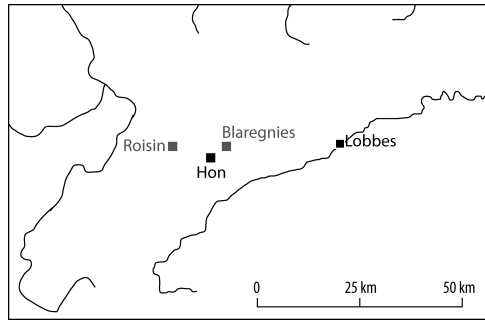
<sup>153</sup> *Ibid.*, fol. 206v–207r.

<sup>154</sup> Actes de 1214, *ibid.*, fol. 87v et 205v–206v.

<sup>155</sup> Acte de 1162, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 5, p. 296–297.

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> *Ibid.*



**Carte 3.** Les domaines de Blaregnies, Roisin et Hon.

autre frère Philippe († 1183), était abbé de Bonne-Espérance de 1157 à 1182<sup>158</sup>. Il avait d'ailleurs fait de nombreuses donations à ce dernier<sup>159</sup>. Dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les sources montrent une famille dont la puissance alla croissant. Ainsi, Hugues, l'un des arbitres du conflit dont il est ici question, était un *miles* membre de la *curia* de Hainaut<sup>160</sup>. Mais les liens entre la famille et le milieu monastique sont demeurés très étroits. En effet, Hugues entra au monastère de Saint-Denis-en-Broqueroie entre 1223 et 1227<sup>161</sup> et un certain Jean de Harveng est mentionné comme moine de Lobbes en 1293. En un mot, Hugues présentait le profil d'un homme susceptible de prendre parti pour l'abbaye. On aimerait évidemment connaître les modalités de sélection de ces arbitres et les raisons qui poussèrent Robert Codron à accepter des hommes clairement proches de l'abbaye, mais les sources ne le permettent hélas pas.

Un autre cas de recours à un proche de l'abbaye étranger au conflit nous est connu par un acte de 1250. Un conflit opposait alors l'abbaye à son avoué du domaine de Hon (à environ quarante kilomètres de Lobbes), un certain Gau-

<sup>158</sup> Philippe de Harveng est surtout connu pour sa production littéraire. Sur le sujet, voir Jakob RAINER, *Produktive Klassikerrezeption bei Philipp von Harveng*, dans: *Mittel-lateinisches Jahrbuch* 43 (2008), p. 201–204. On verra aussi avec profit Franca NEGRI, Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance (XII<sup>e</sup> siècle), et la conduite des clercs de son temps, dans: Dominique-Marie DAUZET, Martine PLOUVIER (dir.), *Abbatiat et abbés dans l'ordre de Prémontré*, Turnhout 2005, p. 257–274 et Philippe DELHAYE, Saint Bernard de Clairvaux et Philip de Harveng, dans: *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* 12 (1951/1956), p. 129–138.

<sup>159</sup> Actes de 1177, éd. Englebert MAGHE, *Chronicon Ecclesiae Beatae Mariae Virginis Bonae-Spei ordinis Praemonstratensis*, Bonne-Espérance 1704, p. 111 et acte de 1181, *ibid.*, p. 113.

<sup>160</sup> Acte de 1208, *Cartulaire* 33, fol. 205r–205v.

<sup>161</sup> Acte de 1227, éd. Léopold DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, vol. V, Mons 1865, n. 66, p. 145: »[S]. domni Hugonis de Harveng presbiteri«.

## 2. Un monde nouveau

thier. C'est à un puissant aristocrate du voisinage, le seigneur Baldéric de Roisin, que l'abbaye confia la mission de trouver un terrain d'entente entre elle et son avoué<sup>162</sup>. Elle était proche des seigneurs de Roisin, à qui elle avait racheté (et fait confirmer le rachat de) la dîme de Blaregnies quelques décennies plus tôt<sup>163</sup> et à qui, quelques années plus tard, elle allait racheter le terrage du même domaine, tenu en fief de l'évêque de Cambrai<sup>164</sup>. Le seigneur de Roisin était donc largement possessionné à Blaregnies et jouissait donc d'une position prédominante dans une région dont l'abbaye était relativement absente, ce qui explique sans doute les exactions dont aurait pu se rendre coupable l'avoué Gauthier à son égard.

En conclusion, remarquons que les premières mentions d'un recours à une justice un tant soit peu institutionnalisée datent de la toute fin du XIII<sup>e</sup> siècle, quand des actes commencent à mentionner le comte de Hainaut ou ses officiers, tel le bailli. Jusque-là, c'est une justice privée qui était en vigueur. On sent, dans ce cadre, une certaine réticence, de la part de l'abbaye de Lobbes ainsi que d'autres institutions, à se délaisser d'une partie de leur autonomie en plaçant leur sort sous l'arbitrage d'étrangers à l'institution. Néanmoins, parfois, l'impossibilité de trouver un accord à l'amiable rendait nécessaire l'appel à un arbitre extérieur. Dans une société marquée par l'essor du grégorianisme, c'est, la plupart du temps, à des ecclésiastiques qu'était confiée cette mission. Dans de rares cas, des laïcs sont mentionnés parmi les arbitres, le plus souvent en compagnie de religieux. Ces arbitres laïcs étaient choisis judicieusement par l'abbaye. Les sources à notre disposition montrent les religieux de Lobbes opter pour des individus proches de leur établissement et à même de défendre leurs intérêts, soit parce qu'ils sont liés, d'une manière ou d'une autre, avec l'objet du litige, soit parce qu'ils sont suffisamment puissants pour en imposer à des individus éventuellement récalcitrants.

<sup>162</sup> Acte de 1250, Cartulaire 33, fol. 248r–249v.

<sup>163</sup> Actes de 1219, *ibid.*, fol. 168r, 168r–168v et 168v; acte de 1256, *ibid.*, fol. 169v.

<sup>164</sup> Actes de 1268, *ibid.*, fol. 169v–173v et 174r.



### 3. Entre collaboration et compétition. Les avoués

Un travail consacré aux interactions de l'abbaye de Lobbes avec la société dans laquelle elle évoluait serait bien évidemment incomplet s'il n'évoquait pas l'avouerie. Il s'agit de l'une des institutions médiévales dont le traitement historiographique a été le plus controversé au cours du siècle dernier. La faute à un effet de source difficile à contourner: des documents très majoritairement issus de milieux ecclésiastiques, relativement tardifs et particulièrement enclins, dans l'esprit grégorien ou post-grégorien, à considérer toute intervention laïque dans les affaires de l'Église comme illégitime et condamnable. Accordant une confiance excessive à ces textes, les historiens ont longtemps présenté l'avouerie comme une institution désastreuse, tant pour les temporels des abbayes que pour la vie monastique elle-même<sup>1</sup>.

Cette conception de l'avouerie présente plusieurs problèmes. Tout d'abord, elle est subjective puisqu'elle est issue de sources exclusivement monastiques. Par ailleurs, elle est anachronique: les relations entre les laïcs et les monastères n'étaient bien évidemment pas perçues de la même manière avant et après la réforme grégorienne. Or, la plupart des sources dénigrant l'avouerie sont relativement tardives. L'image que nous renvoient les sources post-grégoriennes de

1 Sur l'avouerie, la bibliographie est immense. Signalons Kurt ANDERMANN, *Kirchenvogtei und adlige Herrschaftsbildung im europäischen Mittelalter*, Konstanz 2016; Martin CLAUS, *Die Untervogtei. Studien zur Stellvertretung in der Kirchengvogtei im Rahmen der deutschen Verfassungsgeschichte des 11. und 12. Jahrhunderts*, Bonn 2002. Pour la Belgique, mentionnons Félix SENN, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, Paris 1903; Charles PERGAMENI, *L'avouerie ecclésiastique belge. Des origines à la période bourguignonne. Étude d'histoire ecclésiastique*, Gand 1907; *L'avouerie en Lotharingie*; MAQUET, *Faire justice*, p. 312–318 et 353–372. Les recherches consacrées à l'avouerie sur les terres de Lobbes se concentrent beaucoup sur l'avouerie centrale, aux mains du châtelain de Thuin: WEYN, *Les avoués de Thuin*; Jean-Marc KREUSCH, *Recherches sur la châtelainie de Thuin au Moyen Âge*, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles (1987), vol. I, p. 136–154. Adoptant une vue plus large et évoquant également les avoueries de domaines excentriques, WARICHEZ, p. 234–241; DIERKENS, DEVROYE, *L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 47–50 et 82–88.

### 3. Entre collaboration et compétition

cette institution ne peut donc pas s'appliquer à toutes les périodes de son histoire.

Il est donc nécessaire de revenir sur les affirmations des sources et d'analyser l'avouerie lobbaine avec un peu de recul. Pour mener à bien cette enquête, il est préférable d'étudier séparément l'avouerie centrale et les avoueries locales lointaines, à l'instar de la démarche adoptée par Alexis Wilkin pour les terres de Saint-Lambert de Liège<sup>2</sup>.

Dans les pages qui suivent, nous avons choisi de ne pas évoquer la naissance de l'avouerie et de ne commencer véritablement nos analyses qu'à partir du milieu du x<sup>e</sup> siècle – pour l'avouerie centrale – et de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle – pour les avoueries de domaines excentriques. Avant ces dates, seules quelques supputations sont envisageables et ce, sans surprise, pour des motifs d'ordre heuristique. Préférant demeurer aussi proche que possible des données brutes fournies par les documents et prendre une certaine distance par rapport aux schémas historiographiques classiques, nous avons donc décidé de délaisser les premiers siècles de l'avouerie.

## 3.1 L'avouerie centrale

### 3.1.1 L'immunité de Lobbes et l'action de l'évêque Notger

C'est à partir de l'année 973 qu'on peut réellement étudier l'avouerie centrale de l'abbaye de Lobbes avec profit. À cette date, à la demande de l'évêque Notger, l'empereur Otton II confirma les privilèges du monastère<sup>3</sup>. Il prétendait notamment confirmer son immunité en rappelant les limites du *praecinctus*, »sicut ab antecessoribus [suis] determinatus«. Derrière cette formulation évoquant l'ancienneté de l'institution se cache en fait une tout autre réalité. En effet, récemment, Michel de Waha a pu montrer de manière convaincante que le territoire du *praecinctus* avait été établi lors de la rédaction de l'acte, en 973<sup>4</sup>. L'avouerie étant apparue dans la seconde moitié du viii<sup>e</sup> siècle, elle n'est donc pas consubstantielle de l'immunité, contrairement à ce qu'on a longtemps prétendu<sup>5</sup>. Les sources de Lobbes attestent clairement ce fait. En effet, un avoué était déjà mentionné en 956<sup>6</sup>, soit une vingtaine d'années avant la délimitation

2 WILKIN, La gestion des avoires, p. 439–470.

3 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 63–64.

4 DE WAHA, Ruraux, abbaye, évêque.

5 Charles WEST, The Significance of the Carolingian Advocate, dans: Early Medieval Europe 17 (2009), p. 186–206.

6 GAL, c. 26, p. 68: »Bernardum tunc advocatum«.

du *praecinctus*. Nicolas Huyghebaert avait déjà souligné la distinction entre les deux institutions qu'étaient l'avouerie et les immunités<sup>7</sup>. Le *praecinctus*, tel que délimité en 973, couvrait environ 15 000 hectares. Son pourtour suivait, à l'ouest du monastère, un petit ruisseau nommé Rabion, arrivait ensuite, au nord de Lobbes, à Anderlues, puis partait vers l'est, jusqu'au lieu-dit Martimont, situé à Monceau-sur-Sambre. De là, il remontait l'Eau-d'Heure jusqu'à Viscourt avant de revenir vers Hantes<sup>8</sup>. À l'intérieur de ce territoire nouvellement créé, ainsi que dans tous les domaines cédés à l'abbaye par la munificence royale et délégués au *victus* des frères, les pouvoirs comtaux étaient transférés à l'abbaye, ainsi placée directement sous la *tuitio* impériale. Ces pouvoirs étaient exercés par l'avoué<sup>9</sup>.

C'est donc Notger qu'on trouve derrière l'octroi de l'immunité à l'abbaye de Lobbes. Il n'y a rien là de bien surprenant. On sait l'emprise qu'a eue le fameux évêque sur l'abbaye de Lobbes durant son épiscopat. Obtenir que l'empereur accorde aux abbés du monastère le privilège d'immunité revenait, pour lui, à acquérir, de manière informelle, les pouvoirs comtaux sur les terres de Lobbes. D'autant plus que l'acte d'Otton II stipule que l'avoué ne pouvait agir que »ubi invitatur«<sup>10</sup>. L'utilisation d'un passif sans complément d'agent laisse un certain flou quant à l'exercice réel du pouvoir et laisse à l'évêque une certaine marge de manœuvre.

En même temps qu'il œuvrait à doter l'abbaye de l'immunité, l'évêque déplaça le château de Thuin<sup>11</sup>, remplaçant le *castellum* détruit par Régnier III en 954 par une toute nouvelle fortification à vocation exclusivement militaire au profit de laquelle il parvint à imposer aux dépendants lobbains du *praecinctus* et de trois autres villages des corvées de fortification<sup>12</sup>. Le but était de lutter contre les pressions opérées sur la région par les Régnier. C'est en grande partie sur ce château que Notger appuyait son pouvoir dans la région. L'évêque soumit donc fortement le châtelain à son autorité<sup>13</sup>. Cette sujétion n'était pas uni-

7 Nicolas HUYGHEBAERT, Pourquoi l'église a-t-elle besoin d'avoués?, dans: L'avouerie en Lotharingie, p. 33–42.

8 WEYN, Les avoués de Thuin, p. 88. Toutes ces limites sont inclusives (WARICHEZ, p. 226–227).

9 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 63: »Facultatem quoque habeant super haec omnia sibi advocatum eligendi, qui cum eis sine ulla inquietudine comitis aut centenarii vel vicedomini loca supramemorata tueatur atque gubernet«.

10 Ibid.

11 DE WAHA, Ruraux, abbaye, évêque.

12 Ibid.

13 Ibid.

### 3. Entre collaboration et compétition

quement permise par la stature de Notger lui-même. En effet, les sources lobbaines attestent implicitement d'une telle situation à la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle encore.

Sans réelle surprise, malgré les prescriptions de l'acte d'Otton II accordant à l'abbaye le libre choix de son avoué, Notger parvint à imposer aux religieux le châtelain de Thuin<sup>14</sup>. Par ailleurs, dès la fin du X<sup>e</sup> siècle, l'hérédité de cette charge était une réalité<sup>15</sup>, empêchant dorénavant les moines de Lobbes de reprendre en main le choix de leur avoué.

L'abbaye, comme l'évêque, pouvait tirer parti de cette situation. Pour le monastère, les avantages étaient évidents: le châtelain de Thuin était un puissant homme d'armes chassé à deux kilomètres de Lobbes. Il était donc tout désigné pour assurer sa protection, tâche principale dévolue aux avoués depuis le X<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. L'évêque aussi y trouvait intérêt: le châtelain était son vassal, ce qui lui permettait d'intensifier son emprise sur le monastère ou, en tout cas, de le maintenir sous surveillance. De plus, en confiant à son vassal le châtelain de larges prérogatives sur les domaines lobbains de la région, Notger renforçait sa puissance et donc protégeait sa frontière occidentale.

C'est donc dans le contexte des efforts déployés par Notger pour construire une principauté ecclésiastique tout en affirmant l'autorité liégeoise sur la vallée de la Sambre convoitée par les Régnier qu'il faut placer l'octroi du privilège d'immunité à l'abbaye<sup>17</sup>, la prise de contrôle du choix de l'avoué par l'évêque, le renforcement du château de Thuin et les manœuvres assurant au châtelain une certaine autorité sur les terres lobbaines.

#### 3.1.2 Le rôle de l'avoué de Thuin

Comme nous l'avons dit, à partir du X<sup>e</sup> siècle, la tâche première d'un avoué était d'assurer la protection de l'établissement confié à sa charge. À Lobbes, cette protection se manifeste le plus visiblement par sa présence lors de donations de biens qui, parfois, se font »per manum advocati«, ce qui permet de

<sup>14</sup> DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 49.

<sup>15</sup> MACQUET, Faire justice, n. 227, p. 359–365.

<sup>16</sup> CLAUSS, Die Untervogtei p. 36; Dietmar WILLOWEIT, Art. »Vogt, Vogtei«, dans: Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte, t. IV, Berlin 1998, col. 938.

<sup>17</sup> De nombreuses immunités ecclésiastiques ont été distribuées ou étendues suite à l'instauration de l'église impériale (Eberhard Friedrich OTTO, Die Entwicklung der deutschen Kirchenvogtei im 10. Jahrhundert, Berlin 1933; Michel PARISSÉ, Les règlements d'avouerie en Lorraine au XI<sup>e</sup> siècle, dans: L'avouerie en Lotharingie, p. 159–173, ici p. 169).

renforcer, sur le plan symbolique, la participation concrète de l'avoué à la défense du bien qu'il reçoit au nom du monastère<sup>18</sup>. Jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, c'est le seul et unique rôle que les documents diplomatiques issus de Lobbes et d'Aulne permettent d'attribuer à l'avoué de Thuin<sup>19</sup>.

Les sources narratives, quant à elles, donnent une tout autre image de l'avoué. Les »Miracula SS. Ursuari et Ermini«, rédigés dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, font état de déprédations commises par les châtelains de Beaumont<sup>20</sup> et de Grignard<sup>21</sup>. Or, on ne trouve aucune trace du châtelain de Thuin dans ces textes. Ce dernier paraît donc, au mieux, inefficace, au pire, inactif. En tout cas, on ne le voit pas jouer son rôle de protecteur. Il faut certes reconnaître que les auteurs de ces miracles devaient réserver ce rôle aux saints Ursmer et Ermin. Mais l'image du châtelain n'en demeure pas moins celle d'un absent, alors même que ces miracles furent rédigés à une époque de bonnes relations entre Lobbes et Thuin.

Pire encore. Dans certains cas, l'avoué apparaît comme un assaillant de l'abbaye. Au cours de l'été 1095, le châtelain de Thuin et avoué de Lobbes, Gauthier, tenta de destituer l'abbé Foucard pour permettre à son frère, le moine lobbain Ingobrand, de prendre sa place. Les »Gesta continuata« nous relatent un autre événement de ce type: entre 1137 et 1145, le châtelain avoué Roger s'était livré au pillage de la *villa* de Lobbes, domaine même qu'il avait la charge de protéger. Dans les deux cas évoqués ici, c'est l'évêque de Liège qui est venu au secours de l'abbaye: l'évêque Otbert prit le parti de Foucard contre Ingobrand, qui dut »se contenter« du poste de prévôt de Lobbes<sup>22</sup>; et l'évêque Albéron força l'avoué Roger à rembourser à l'abbaye l'intégralité des dégâts dont il s'était rendu coupable<sup>23</sup>.

18 DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 58–60.

19 Acte de 980, éd. VOS, vol. I, n. 9, p. 433–434; acte de 1050, Cartulaire 33, fol. 135v; acte de 1069, éd. Ernest MATTHIEU, Donation de l'autel de Leernes au chapitre de Lobbes (1069), dans: Bulletin de la Commission royale d'histoire 78 (1907), p. 534–536; acte de 1070, éd. VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 169; acte de 1070, Cartulaire 33, fol. 239r; acte de 1112, éd. G. ROLAND, Chartes namuroises inédites (seconde série), dans: Annales de la Société archéologique de Namur 27 (1908), p. 212–264, ici p. 226; acte de 1123, Cartulaire 33, fol. 107r; acte de 1145, *ibid.*, fol. 120r; acte de 1147, *ibid.*, fol. 107v; acte de 1162, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 6, p. 297–298; acte de 1168, Cartulaire 33, fol. 135v; acte de 1169, *ibid.*, fol. 70r; acte de 1171, *ibid.*, fol. 204v; acte de 1207, *ibid.*, fol. 181r; actes de 1216, *ibid.*, fol. 88v; acte de 1242, *ibid.*, fol. 3r; acte de 1277, *ibid.*, fol. 187v; acte de 1278, *ibid.*, fol. 226v.

20 Miracula SS. Ursuari et Ermini, c. 18, p. 566.

21 *Ibid.*, c. 26 et 28, p. 569–570.

22 *Ibid.*, c. 14, p. 317.

23 *Ibid.*, c. 24, p. 329.

### 3. Entre collaboration et compétition

La fonction de protection des domaines lobbains dévolue à l'avoué semble donc avoir été plutôt théorique. En tout cas, les moines n'ont pas reconnu en lui un protecteur. En dernière analyse, c'est l'évêque qui paraît avoir joué ce rôle. Néanmoins, si aucune source ne nous montre le châtelain de Thuin jouer son rôle de protecteur de l'abbaye, ce dernier n'est pas pour autant un parasite qui aurait fait payer aux religieux une protection inexistante (ou, du moins, inefficace). En fait, les avoués ont été particulièrement utiles à l'abbaye de Lobbes, tout comme à la plupart des autres monastères. En effet, ils leur ont permis de restructurer les modes de domination de leurs dépendants, via le développement des droits banaux<sup>24</sup>. Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lobbes, comme beaucoup d'autres établissements bénédictins, dut faire face à une crise du grand domaine, marquée par «la débandade généralisée des services en travail dont le maître n'obtient même plus la conversion en monnaie [...] et l'effritement de la valeur réelle des cens monétaires, menacée par l'érosion du denier»<sup>25</sup>. Face à cette crise du domaine finissant, les seigneurs laïcs ont rapidement trouvé de nouvelles sources de revenus et, surtout, d'autres moyens de domination des hommes: dans leurs domaines, ils ont forgé de nouveaux droits, les fameux droits banaux. Séduites par cette solution efficace, les abbayes ont tenté d'implanter sur leurs terres ces droits nés dans les domaines laïcs. Elles n'avaient cependant pas la force nécessaire à l'imposition de ces nouvelles mesures à leurs dépendants et s'appuyèrent donc sur des hommes avec lesquels elles entretenaient des liens privilégiés, des hommes forts, capables de manier les armes et insérés dans la société locale, les avoués.

Il est très difficile de connaître les contreparties concédées par l'abbaye à ses avoués en échange de ces »services«. En effet, nous n'avons, à notre disposition, qu'un nombre minime de documents qui font tous la part belle à ces questions. Ainsi, tout ce qu'on peut dire des prérogatives des avoués de Thuin au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles se rapporte à l'exercice de la justice: l'avoué de Thuin rendait la basse justice dans certains cas, présidait les trois plaids généraux, disposait du troisième denier au cas où il appréhendait un criminel et le conduisait au plaid et percevait le tiers des gages<sup>26</sup>.

#### 3.1.3 Les sous-avoueries

Ces prérogatives, les avoués de Thuin les ont très vite déléguées à des sous-avoués.

<sup>24</sup> DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 60.

<sup>25</sup> Ibid., p. 62.

<sup>26</sup> Lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101), p. 314–316.

Les modalités d'apparition des sous-avoués sur les terres lobbaines sont particulièrement floues. Les premières mentions de ces individus, au sein du *praecinctus*, se trouvent dans un document de 1101<sup>27</sup>. Il s'agit d'une lettre dans laquelle l'abbé Foucard se plaint des sous-avoués de Lobbes à l'empereur Henri IV: il dénonce prioritairement l'existence même de ces sous-avoués, qui plus est choisis par l'avoué lui-même, sans consultation des religieux. Ces difficultés – c'est-à-dire, l'existence-même des sous-avoueries – auraient pris de l'ampleur durant l'épiscopat de Théoduin (1048–1075). À cette époque, l'évêque devait faire face à la pression particulièrement vivace des comtes de Hainaut sur la région de Lobbes et ce, d'autant plus que les abbés Adélard (1053–1078) et Arnoul (1078–1093) semblent alors avoir été assez proches du Hainaut.

C'est donc dans ce contexte qu'apparurent les sous-avoués au sein du *praecinctus*. On peut donc légitimement proposer que, pour renforcer la présence liégeoise dans cette région menacée, il aurait été décidé d'accroître la clientèle du châtelain de Thuin en démembrant l'avouerie centrale, fournissant ainsi des biens à céder en fief à des vassaux. Le châtelain perdait ainsi de ses prérogatives dans les seigneuries lobbaines mais il gagnait des vassaux en nombre. Il ne fut donc pas véritablement affaibli par cette opération, mais sa puissance prit une autre forme. Par ailleurs, l'évêque de Liège ne perdit rien de son emprise sur l'abbaye – et donc sur la région – puisque les prérogatives perdues par le châtelain de Thuin dans les seigneuries lobbaines n'ont pas été récupérées par l'abbaye mais déléguées à des sous-avoués, vassaux du châtelain, lui-même vassal de l'évêque.

Le démembrement de l'avouerie centrale, vraisemblablement à l'initiative de l'évêque de Liège, était particulièrement inacceptable pour l'abbé Foucard (et pour le rédacteur des »Gesta continuata« qui, six décennies plus tard, insérait dans sa chronique la lettre de ce dernier à l'empereur Henri IV, reprenant son contenu à son compte). En effet, cette opération et la présence de sous-avoués rappelaient sans cesse aux religieux l'emprise de l'évêque sur leur avoué et leur impuissance à reprendre en main une institution qui, en principe, devait dépendre d'eux. Mais le démembrement de l'avouerie centrale posait d'autres problèmes majeurs aux abbés de Lobbes. Les sous-avoués étaient vassaux de l'avoué de Thuin et non de l'abbé, qui n'avait donc qu'une influence – pour ne pas parler d'autorité – limitée sur eux. De ce problème en découle un second: la dilata-tion des liens unissant la *familia* lobbaine au monastère. Cette situation avait une double conséquence.

Premièrement, les sous-avoués échappèrent fortement au contrôle de l'abbé et parvinrent ainsi à usurper de nombreux droits: ils rendaient la justice

<sup>27</sup> Ibid. Sur ce document, voir DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 67–68.

### 3. Entre collaboration et compétition

quand ils le voulaient, levaient des tailles sur les céréales, la mouture, les cens en denier et les biens meubles, abusaient du droit de gîte et exigeaient la perception du troisième denier dans tous les cas d'amendes judiciaires<sup>28</sup>. Par ailleurs, ils imposaient la rétribution de leurs fonctions<sup>29</sup>. Analysant cette situation, Jean-Pierre Devroey parle d'évolution de la (sous-)avouerie vers une coseigneurie<sup>30</sup>.

Deuxièmement, une partie des prérogatives de l'avoué de Thuin avait été déléguée à des sous-avoués. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, son autorité sur les terres lobbaines s'était donc réduite comme peau de chagrin. Les abbés se désintéressèrent donc de lui dès la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle: l'avoué participait ainsi de moins en moins aux donations au sein du *praecinctus* et semble ne même plus y avoir assisté<sup>31</sup>. Progressivement, les abbés ne firent plus appel à lui et il ne joua plus qu'un rôle marginal dans la vie du monastère (du moins en tant qu'avoué).

Les abbés de Lobbes ont donc lutté contre la prolifération de sous-avoueries. Alors que l'évêque Henri de Verdun ne leur avait pas prêté l'oreille<sup>32</sup>, Otbert, lui, semble avoir été davantage à leur écoute. En effet, il retira aux Thuin l'avouerie et la châtelainie et les remplaça par Alard de Chimay. Ce dernier établit une «pax», fixa le ressort castral et les droits de justice et limita la garnison<sup>33</sup>. Pourquoi donc Otbert réagit-il à l'inverse de Henri de Verdun? C'est une question complexe. En fait, alors que Henri était en poste à Liège, Adélard et Arnoul dirigeaient Lobbes et entretenaient des contacts étroits avec le Hainaut et Cambrai. C'est pourquoi Henri affermit la position liégeoise dans la région en renforçant le châtelain de Thuin. Ce mouvement obligea Arnoul à consolider la «*milicia abbatis*», au grand dam des moines, qui manifestèrent leur ire à Otbert. Ce dernier put alors reprendre le contrôle de l'abbaye en en

28 Lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101), p. 314–316.

29 Ibid. Notons que, à la différence de la *tuitio* ou de la *defensio*, l'avouerie est en principe rétribuée (Léopold GENICOT, Sur le vocabulaire et les modalités de l'avouerie avant l'an mil dans la Belgique actuelle, dans: L'avouerie en Lotharingie, p. 9–32, ici p. 9). La lettre de l'abbé à l'empereur donne cependant une image différente de la situation: les critiques liées aux rémunérations exigées par les sous-avoués laissent entendre que les religieux considéraient la sous-avouerie (et l'avouerie centrale?) comme gratuite (p. 315: «Preter haec vero quae diximus ita nobis quidam eorum sunt infesti, ut nisi quotannis quippiam muneris a nobis ad libitum suum acceperint, etiam ipsas suae defensionis villas qualibet occasione invadant»).

30 DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 68.

31 Par exemple, cette donation d'un alleu à Anderlues à laquelle l'avoué du moment, Jean, n'a visiblement pas assisté (acte de 1212, Cartulaire 33, fol. 120v–121r).

32 GALcont, c. 7, p. 311.

33 De fundatione, c. 12, p. 553



évinçant un abbé et un prévôt aux regards tournés vers l'ouest pour les remplacer par Foucard, un fidèle. De cette manière, les évêques de Liège étaient parvenus à remettre la main sur l'abbaye de Lobbes. Par ailleurs, le renforcement local des Thuin représentait un danger pour Otbert. En effet, cette famille était proche du Hainaut. C'est pourquoi elle a servi d'intermédiaire entre Hainaut et Liège dans le cadre des transactions liées à l'achat du château de Couvin (1093). Or, les Thuin se montraient de plus en plus pressants. C'est ainsi qu'en 1095 ils ont tenté de placer l'un des leurs, Ingobrand, à la tête de l'abbaye de Lobbes. Ils se sont heurtés à une fin de non-recevoir de la part des moines, mais cet épisode démontre leur ambition dangereuse pour la position liégeoise dans la région<sup>34</sup>.

Par la suite, les relations de l'abbaye avec ses sous-avoués se sont apaisées et on ne trouve plus aucune trace de tension avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, il semble bien que, dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés soient parvenus à reprendre le contrôle des sous-avoués et à les placer directement sous leur autorité<sup>35</sup>. Or, quelques décennies plus tard, la sous-avouerie d'Ossogne était aux mains de Jean de Rianwez, le frère de l'avoué Gilles de Thuin<sup>36</sup>. Les relations entre abbaye, avoué de Thuin et sous-avoués semblent donc avoir été relativement apaisées.

#### 3.1.4 L'avouerie centrale à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle

Même s'ils avaient perdu la majeure partie de leurs prérogatives sur les terres lobbaines, au XII<sup>e</sup> siècle les châtelains de Thuin demeuraient puissants dans la région. Par ailleurs, l'emprise des évêques de Liège sur les châtelains avoués est demeurée forte. C'est clairement ce que montre l'épisode du sac de la *villa* de Lobbes par l'avoué Roger (1137–1145) évoqué plus haut: l'évêque, désireux d'exercer des représailles à l'encontre de l'abbaye, envoya l'avoué-châtelain Roger piller le domaine de Lobbes. Le prélat avait suffisamment d'influence sur le châtelain pour le forcer ensuite à réparer les dommages ainsi occasionnés<sup>37</sup>.

<sup>34</sup> Ibid.

<sup>35</sup> Acte de 1193, Cartulaire 33, fol. 125r: »Signum [...] Terrici advocati de Lerna, Roberti de Tuyn [...] feodatorum hominum abbatibus Lobbiensis«.

<sup>36</sup> Acte de 1239, éd. GENICOT, ALLARD, Sources du droit rural, p. 430–431.

<sup>37</sup> GALcont, c. 24, p. 329: »Expertus est hoc castellanus Thudiniensis et advocatus Lobiensis ecclesie Rogerus, qui cum presumptione nova Laubiensis villae predam adduxisset, recitatis in curia Leodiensi immunitatis nostre privilegiis, abbate pro suis viriliter agente, ad extremam usque caudam reddere ablata coactus est, quamvis hoc permissu episcopi fecisset«.

### 3. Entre collaboration et compétition

Signalons qu'il importe peu que l'évêque Albéron ait réellement poussé l'avoué à s'attaquer ainsi au domaine de Lobbes. L'important, c'est qu'une telle connivence était envisageable, ce qui montre bien que, aux yeux des moines en tout cas, l'avoué était plus un agent de l'évêque qu'un protecteur de l'abbaye. Par ailleurs, un acte de 1168 nous montre Gauthier de Strépy céder une terre à Lobbes »per manum advocati et episcopi«<sup>38</sup>. Ce désir de l'évêque de maintenir le châtelain sous son autorité, et ce, dans l'ensemble de ses prérogatives et pouvoirs, est encore clairement perceptible dans un acte de confirmation des biens de l'Église de Liège par Frédéric I<sup>er</sup>, en 1155. Dans la rubrique »comitatus et castra«, le château de Thuin est cité en deuxième position, juste après le Hainaut. Parmi les appendices du château, sont évoqués l'église, l'abbaye (chapitre Saint-Théodard?), l'avouerie et le droit de monnayage<sup>39</sup>. Le châtelain de Thuin apparaît donc plus comme un châtelain épiscopal que comme un avoué monastique. Les abbés ne s'y trompaient d'ailleurs pas: c'est vers le prélat qu'ils se tournaient pour obtenir assistance et protection<sup>40</sup>, notamment à l'encontre de l'avoué, son vassal.

Cette situation n'était pas sans danger pour l'abbaye. À partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ses abbés avaient en effet tourné leur regard vers l'ouest et délaissé quelque peu l'évêque de Liège.

Des tensions sont alors perceptibles entre le monastère et les avoués qu'elle tentait de décrédibiliser, comme en témoigne, par exemple, un acte faux, sans doute rédigé à cette époque, par lequel une certaine Iva »nobilis nobilium orta sanguine« se serait donnée comme sainteur à l'abbaye »ne advocatus in precaturis nos [Iva et ses descendants] lederet«<sup>41</sup>. De même, la reprise, par le rédacteur des »Gesta continuata«, des critiques formulées par l'abbé Foucard à l'égard des avoués dans sa lettre à Henri IV montre des tensions vives entre l'abbaye et ces derniers. Signalons encore les critiques formulées par une chronique anonyme datant de la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle envers le châtelain de Thuin et ses vassaux<sup>42</sup>.

Outre ces manœuvres de propagande, les abbés de Lobbes tentèrent, dans un premier temps, de restreindre les pouvoirs des avoués de Lobbes. Seuls deux documents nous renseignent sur leurs prérogatives au XIII<sup>e</sup> siècle. On y voit qu'ils ne sont pas parvenus à acquérir de nouveaux droits par rapport au tour-

38 Cartulaire 33, fol. 135v.

39 Diplôme de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> à l'église de Liège (7 sep. 1155), éd. Heinrich APPELT, MGH, DD F I/1, Hanovre 1975, n. 123, p. 206–208, ici p. 207: »[C]astrum Tutinum cum ecclesia et abbatia et advocatia et moneta et omnibus pertinentiis«.

40 Voir n. 22 et 37.

41 Cartulaire 33, fol. 41v.

42 De fundatione, c. 12, p. 552–554.

nant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>43</sup>. Le premier de ces documents, établi par l'évêque de Liège Hugues de Pierrepont à la suite d'un conflit opposant l'abbaye à l'avoué Jean, dresse une liste des abus de ce dernier<sup>44</sup>. On y apprend que l'avoué de Thuin ne détenait pas de pouvoir de justice mais uniquement de police (il se chargeait des arrestations ordonnées par l'abbaye ou les échevins). D'autre part, il ne possédait aucun droit dans les *indominicata*, ne pouvait exiger de corvées des hommes résidant dans son avouerie ni de taille sur les récoltes. Enfin, il ne pouvait bénéficier que du tiers des mortemains. Un second document confirme les informations issues de ce premier texte. Il s'agit d'un règlement de l'avouerie de Thuin, daté de 1259<sup>45</sup>, qui nous apprend, en outre, que l'avoué touchait le tiers des revenus de la justice<sup>46</sup> et que les tailles avaient été rachetées contre un revenu fixe, en nature, variable selon les domaines. Il s'agit, somme toute, d'une situation très classique qu'on peut retrouver dans d'autres avoueries ecclésiastiques.

Dans un second temps, les abbés de Lobbes s'efforcèrent de reprendre le contrôle de l'avouerie. D'abord, ils en refusèrent toute aliénation<sup>47</sup>. Ce faisant, ils distendaient les liens qui unissaient les avoués aux évêques de Liège puisque les premiers ne devaient plus leur charge aux seconds. Ensuite, ils exigèrent le renouvellement des hommages dus par les châtelains de Thuin (en tant qu'avoués de Lobbes)<sup>48</sup>. Finalement, ils profitèrent du piteux état des finances des châtelains<sup>49</sup> pour racheter les droits de ces derniers sur les seigneuries lobbaines du *praecinctus* (Lobbes, Biercée, Leers, Ragnies, Biesme-sous-Thuin, Thuillies, La Houzée, Strée, Castillon et Jamioulx) pour 1600 livres, en 1309<sup>50</sup>.

Ainsi, s'ils furent contraints d'accepter la présence, à côté de leur établissement, du puissant châtelain de Thuin, vassal inconditionnel de l'évêque de Liège chargé de maintenir la présence de ce dernier au point de contact avec le Hainaut, les abbés de Lobbes, grâce à leur persévérance, furent à même de lui retirer toutes ses prérogatives sur les domaines de l'abbaye. Ils purent ainsi échapper quelque peu à la tutelle de l'évêque de Liège.

43 Voir n. 26.

44 Acte de 1218, Cartulaire 33, fol. 97–98.

45 Cartulaire 115, p. 150–156.

46 C'était déjà le cas en 1171 (Cartulaire 33, fol. 80v).

47 Acte de 1259, Cartulaire 115, p. 150–156.

48 Acte perdu de 1262, résumé dans Cartulaire 34, p. 56.

49 WEYN, Les avoués de Thuin, p. 131–132

50 Cartulaire 33, fol. 97r. L'acte est incomplet mais a été résumé dans Cartulaire 34, p. 59. C'est erronément que Jamioulx et Castillon ont été inclus dans cette liste: ils se situaient hors du *praecinctus*. C'est vraisemblablement leur localisation, accolés à la châtelainie de Thuin, qui explique cette confusion (WEYN, Les avoués de Thuin, p. 95–96).

### 3. Entre collaboration et compétition

En définitive, l'image que les sources renvoient de l'avoué de Thuin n'est pas celle que présente traditionnellement l'historiographie. Ses interventions sur les terres lobbaines étaient particulièrement limitées et ses tentatives d'accroissement de sa puissance via l'usurpation pure et simple de droits seigneuriaux appartenant à l'abbaye de Lobbes sont extrêmement rares. En fait, les tensions qui marquèrent les relations de l'abbaye avec l'avoué de Thuin n'étaient pas tant liées à des usurpations ou violences de la part de ce dernier qu'à sa sujétion à l'évêque de Liège. Ce n'est pas un hasard si ces tensions sont concomitantes des périodes de rapprochement de l'abbaye avec le comte de Hainaut: alors qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle, sous l'abbé Folcuin, les relations étaient visiblement au beau fixe entre l'abbaye et son avoué, elles cédèrent la place à une situation plus conflictuelle à la fin du xi<sup>e</sup> siècle, à une époque où les abbés – Adélarde (1053–1078) et Arnoul (1078–1093) – se rapprochèrent des comtes de Hainaut et de l'évêque de Cambrai; une accalmie est à signaler dans la première moitié du xii<sup>e</sup> siècle, avant une nouvelle hausse des tensions à partir du milieu de ce siècle et du déplacement de l'abbaye dans la sphère d'influence hainuyère; la désunion entre l'abbaye et l'avoué de Thuin était alors consommée et, jusqu'au début du xiv<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes n'ont eu de cesse de rogner sur les prérogatives de ces derniers.

Cette remarque correspond bien à l'image que les sources lobbaines donnent de l'avoué de Thuin: pas vraiment celle d'un avoué protecteur des terres monastiques, mais plutôt celle d'un noble de moyenne envergure comme on en trouve tant d'autres, campé aux abords de l'abbaye, reposant son autorité et son prestige sur la détention de vassaux<sup>51</sup>, sur des donations pieuses et des liens privilégiés avec une abbaye (l'abbaye d'Aulne, politiquement proche de l'évêque de Liège)<sup>52</sup>, sur une politique matrimoniale aussi efficace que pos-

51 Lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101).

52 L'avoué Jean (1201/1204–1221), par exemple, lui céda 40 bonniers de bois à Montigny-le-Tilleul (Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 [Aulne], fol. 6r). Norbert Heriset, le dernier abbé d'Aulne († 1806), le considérait d'ailleurs comme l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye (Chronicon Alnense. Chronique d'Aulne de dom Norbert Heriset, éd. Bernard DE GIVE, Thuin 1977–1978, p. 13). Cette proximité des avoués de Thuin avec l'abbaye d'Aulne se manifeste encore par l'ensevelissement de plusieurs d'entre eux au sein du monastère (WEYN, Les avoués de Thuin, p. 120, 123 et 132).

sible<sup>53</sup> et le placement de sa parentèle à des postes stratégiques<sup>54</sup>, sur la fréquentation des puissants<sup>55</sup> et, en dernier recours, sur la force<sup>56</sup>.

<sup>53</sup> Bien évidemment, nous ne connaissons pas tous les ressorts des stratégies matrimoniales des châtelains de Thuin. Ce que nous en savons montre cependant une certaine habileté de leur part. L'avoué Adélard de Chimay (av. 1107/1112–av. 1145) avait, par exemple, épousé la petite-fille de Baudouin II de Hainaut (ALBERT DE TROIS-FONTAINES, *Chronique*, éd. Paul SCHEFFER-BOICHORST, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1874, p. 824). Il parvint par ailleurs à marier sa fille à Nicolas de Rumigny (acte de 1119, éd. Charles ROLAND, Ossogne [Matagne-la-Petite], dans: *Annales de la Société archéologique de Namur* 38 (1928), p. 173–215, ici p. 184–185 et 208–210). Précisons néanmoins qu'Adélard de Chimay fut le seul »grand seigneur« à avoir détenu le château de Thuin et que son cas n'est donc pas représentatif de l'ensemble de la famille des châtelains. Il ne faudrait pas en déduire que ces derniers étaient dans l'incapacité de conclure des alliances matrimoniales convenables. En effet, l'avoué Gilles (av. 1223–1246) avait, par exemple, épousé une fille de Thierry de Walcourt (DEVILLERS, *Description analytique*, vol. I, p. 116 et vol. III, p. 20).

<sup>54</sup> Voir le cas d'Ingobrand, qui tenta d'usurper l'abbatiate de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. D'autre part, signalons que la fille de l'avoué Roger (av. 1145–av. 1161) entra comme converse à Floreffe (WEYN, *Les avoués de Thuin*, p. 119). Un certain Gossuin de Thuin, sans doute parent de l'avoué Gérard (av. 1161–1201/1204), est cité parmi les témoins d'un acte de Baudouin de Hainaut, en 1181 (DUVIVIER, *Actes et documents*, n. 55, p. 109–111). Mentionnons enfin le cousin de l'avoué Colart (av. 1288–1300/1303), Arnoul, qui est mentionné dans un acte de 1285 par lequel il cède un fief, situé près d'Anhée, à Guy de Dampierre, comte de Flandre, et reçoit, en échange, 85 bonniers et un manoir muni d'une tour, situés à Biesme-sous-Thuin (Charles PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur. Anciennement déposées au château de cette ville*, Bruxelles 1890, n. 178, p. 50).

<sup>55</sup> L'avoué Adélard de Chimay (av. 1107/1112–av. 1145) est, par exemple, témoin d'un acte de Baudouin IV de Hainaut de 1165 (DUVIVIER, *Actes et documents*, n. 28, p. 57–58). L'avoué Gilles de Thuin (av. 1223–1246) assista à la sentence de la comtesse de Hainaut à l'encontre du seigneur de Barbençon et en faveur de l'abbaye de Lobbes. Gilles est alors qualifié d'*homo* de la comtesse (acte de 1242, *Cartulaire* 33, fol. 3r). L'avoué Colart (av. 1288–1300/1303) est, quant à lui, mentionné comme témoin d'un acte pour l'abbaye d'Aulne aux côtés de l'évêque de Liège et de l'abbé de Clervaux, en 1288 (GENICOT, ALLARD, *Sources du droit rural*, p. 288). L'avoué Nicolas de Thuin, seigneur de Marchienne-au-Pont et de Rianwez relevait, quant à lui, la terre de Rieu de la comtesse de Hainaut (acte de 1305, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, vol. I, éd. Frédéric A. F. Th. DE REIFFENBERG, Bruxelles 1844, p. 483–486).

<sup>56</sup> Les GALcont, c. 24, p. 329, évoquent une guerre opposant Nicolas d'Avesnes et l'avoué Roger (av. 1145–av. 1161).

## 3.2 Les avoueries excentriques («Nebenvogteien«)

### 3.2.1 Des relations difficiles

Au sein du *praecinctus*, la proximité de l'abbaye de Lobbes permet de maintenir les avoués et les sous-avoués sous le contrôle relatif des abbés et d'empêcher ainsi les turbulences excessives. La situation était bien différente dans les domaines extérieurs au territoire de l'immunité restreinte: l'abbaye y était moins forte et les avoués plus menaçants.

C'est au XII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent les premiers avoués locaux dans les sources lobbaines. Il ne s'agit que de quelques documents relativement isolés qui furent rédigés dans des contextes de conflits plus ou moins importants. Généraliser à partir de ces rares actes serait particulièrement hasardeux. Les documents sont plus nombreux pour le XIII<sup>e</sup> siècle. Le contexte de rédaction était alors bien différent de ce qu'il avait été au siècle précédent car la plupart de ces documents n'ont pas été édictés à la suite de dissensions. On peut donc, dès à présent, abandonner l'explication historiographique classique selon laquelle la hausse du nombre de règlements d'avouerie serait le fruit d'une intensification des conflits opposant l'abbaye à ses avoués locaux<sup>57</sup>. La présence de règlements d'avouerie plus nombreux dans le cartulaire à partir du XIII<sup>e</sup> siècle n'est pas non plus le résultat d'un simple effet de source, le phénomène est général à l'époque<sup>58</sup>.

Cette hausse doit plutôt s'expliquer par les profondes modifications de la structure du temporel de l'abbaye au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles: les réserves étaient progressivement aliénées, les revenus des cens baissaient continuellement, de nouveaux droits étaient graduellement imposés aux dépendants, et la fonction d'avoué en fut profondément affectée. Cette situation nécessita de profondes restructurations des cadres de l'économie lobbaine et, donc, la renégociation des liens qui unissaient l'abbaye à ses avoués et ses agents domaniaux. Ce n'est pas un hasard si c'est à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent aussi des tensions entre l'abbaye et ses ministériaux<sup>59</sup> ni si les règlements d'avouerie qui sont parvenus jusqu'à nous concernent des domaines

57 WARICHEZ, p. 238; Jacques NAZET, Les règlements d'avouerie et de mairie et la condition des populations rurales en Hainaut aux XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, dans: La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx, Bruxelles 1985, p. 67–87, ici p. 67–69.

58 Ibid. Pour le cas liégeois, voir WILKIN, La gestion des avoirs, p. 457.

59 Voir chap. 2.2.1.

particulièrement importants dans l'économie lobbaine, comme Hon<sup>60</sup>, Saintes<sup>61</sup> ou Jumet<sup>62</sup>.

Dans cette lutte d'influence pour (re)définir la place de chacun, l'abbaye disposait de ressources non négligeables et de moyens de pression particulièrement efficaces.

### 3.2.2 Les armes aux mains de l'abbaye

#### *La récupération de l'avouerie (Peissant)*

En premier lieu, l'abbaye pouvait tout simplement récupérer les droits d'avouerie. Pour ce faire, elle pouvait soit les racheter<sup>63</sup>, soit s'arranger pour que les terres qu'elle recevrait soient exemptées d'avouerie, comme ce fut le cas en 1208, quand Robert de Carnières céda à l'abbaye des biens situés à Épinois et à Haine-Saint-Pierre »absque advocato tamquam allodium proprium«<sup>64</sup>. De même, entre 1201 et 1225, Élisabeth de Merbes-le-Château donna à l'abbaye un bonnier de la terre à Boussu-lez-Walcourt et renonça à l'avouerie, au *dominium*, au ban et la justice sur la terre en question<sup>65</sup>.

Mais les moines de Lobbes mirent encore en œuvre des moyens plus complexes pour évincer leurs avoués et reprendre en main les droits d'avouerie, comme l'atteste le cas de l'avouerie du domaine de Peissant. En effet, les mois de décembre 1270 et janvier 1271 virent une lutte d'influence acharnée autour du domaine lobbain de Peissant entre l'abbé Barthélémy et la famille d'Assevent<sup>66</sup>. Dans les années 1260, Gérard d'Assevent, que les actes nomment Gérard

60 Voir n. 88.

61 Acte de 1173, éd. Jean-Marie CAUCHIES, Françoise THOMAS, Chartes-lois en Hainaut. XII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle, Mons 2005, p. 451–457.

62 Actes de 1201, Cartulaire 33, fol. 239v–240r et 241r–242r.

63 Voir n. 50, 78 et 79.

64 Cartulaire 33, fol. 188r–188v.

65 Acte non daté, Cartulaire 33, fol. 154v.

66 Dans les documents, ce sont les noms »Asveng« ou »Aveng« qu'on trouve. Pour l'identification de ce toponyme avec le village actuel d'Assevent (France, Hauts-de-France, Nord, Avesnes-sur-Helpe), voir Pierre PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par M. Veps. Agrippa sous le règne d'August, et conduits en lignes directe [sic] du centre de Bavai capital des Nerviens aux huit principales villes de la Seconde Belgique etc., dans: Revue du Nord 38/152 (1956), p. 259–271, ici 265, n. 7.

### 3. Entre collaboration et compétition

de Peissant, tenait, en fief, de nombreuses terres lobbaines à Peissant<sup>67</sup>. Ces dernières alimentèrent la dot de sa fille, Adèle, et passèrent ainsi au mari de celle-ci, Nicolas<sup>68</sup>. Parallèlement, depuis 1265 au plus tard, l'avouerie du domaine était tenue par Colart – le frère de Gérard et oncle par alliance de Nicolas –, qui l'avait reçue en fief du châtelain de Mons, Englebert d'Enghien<sup>69</sup>.

L'abbaye de Lobbes avait de quoi se méfier des Assevent. Le cas de la taille de Peissant est assez exemplatif. En 1265, les hommes de Peissant la rachetèrent à l'avoué Colart<sup>70</sup>. L'abbé Barthélémy ne semble cependant pas s'être fié à la bonne foi de ce dernier. C'est pourquoi, dans un acte postérieur de quatre années, il lui fit jurer que, s'il récupérait la taille, il ne pourrait l'aliéner<sup>71</sup>. De telles craintes étaient visiblement justifiées. En effet, en 1270, un conflit émergea entre les hommes de Peissant et l'avoué Colart<sup>72</sup>, ce dernier levant à nouveau la taille, qu'il tenta, par ailleurs, de dissocier de l'avouerie en la cédant à son frère, Gérard<sup>73</sup>.

En décembre 1270, l'avoué Colart déchargea les terres tenues par Nicolas de toutes les corvées que les dépendants de l'abbaye à Peissant devaient à l'avoué<sup>74</sup>. En même temps, il voulut également lui céder l'avouerie<sup>75</sup>. Cette opération aurait rendu Nicolas bien trop puissant à Peissant pour que l'abbé Barthélémy ne l'accepte. Il s'y opposa donc fermement et parvint à imposer son candidat, Michel de Le Sale, dit de Lobbes<sup>76</sup>. Ce dernier apparaît comme un homme sur qui l'abbaye avait suffisamment de contrôle pour pousser Englebert d'Enghien à décharger l'avouerie des charges féodales qui lui étaient dues<sup>77</sup>. Le successeur de Barthélémy, l'abbé Raoul (1281–1284), savait visiblement qu'il n'avait pas grand-chose à craindre de Michel de Lobbes. Il ne laissa cependant pas l'hérédité de la charge mettre en danger le contrôle qu'il venait d'acquérir

67 Acte de 1270, Cartulaire 33, fol. 218r.

68 Acte perdu de 1270 référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (Cartulaire 35, p. 348–349); acte de 1271, Cartulaire 33, fol. 217v.

69 Acte de 1265, Cartulaire 33, fol. 214v–215r.

70 Ibid.

71 Acte de 1270, *ibid.*, fol. 215r–217r.

72 Acte de 1270, *ibid.*, fol. 218r–220v.

73 Acte perdu de 1270, référencé dans un catalogue des archives de Lobbes (Cartulaire 35, p. 348).

74 Acte de 1270, Cartulaire 33, fol. 218r.

75 Acte perdu de 1270 référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (Cartulaire 35, p. 348–349); acte de 1272, Cartulaire 33, fol. 217v.

76 Acte de 1270, *ibid.*, fol. 223r–224r.

77 Ibid.



sur l'avouerie de Peissant et obtint, en 1283, que Jean de Le Sale, fils de Michel et nouvel avoué du domaine, restitue l'avouerie à l'abbaye, avec le consentement d'Englebert d'Enghien, de qui il la tenait en fief. L'exemption de charge féodale fut alors réitérée<sup>78</sup>. L'abbaye fit ensuite confirmer cette donation par le fils d'Englebert, Sohier d'Enghien<sup>79</sup>. Parallèlement, l'abbaye racheta le fief que tenait d'elle Nicolas d'Assevent<sup>80</sup>.

Lobbes parvint ainsi à évincer les Assevent de Peissant, récupérant les importantes possessions foncières qu'elle avait auparavant aliénées ainsi que les droits relevant de l'avouerie.

### *L'alliance avec les populations locales (Hon)*

Parfois, l'abbaye ne pouvait récupérer les avoueries de certains de ses domaines. Dans ce cas, elle cherchait à affaiblir ses avoués. Pour ce faire, elle pouvait opter pour des alliances. Celles-ci pouvaient prendre plusieurs formes.

L'abbaye n'était pas seule à être en butte aux avoués. En fait, les populations locales, par exemple, étaient les premières victimes de la levée de tailles indues. Les abbés se saisirent de l'opportunité que présentaient les tensions entre avoués et communautés rurales pour s'allier à ces dernières et ainsi circonscire les prérogatives de ses avoués<sup>81</sup>. Les rares règlements d'avouerie que nous possédons indiquent clairement que, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, ils étaient le fruit de conflits opposant l'abbaye à ses avoués: ces documents faisaient donc état du partage des droits et revenus gagnés sur les dépendants qui, eux, n'obtenaient rien ou pas grand-chose de ces actes. Plus tard, durant l'abbatit de Barthélémy (1246–1281), ces règlements d'avouerie semblent plutôt avoir résulté de tensions avec les communautés paysannes. Il s'agira dorénavant plutôt de chartes délimitant les droits des avoués et de l'abbé sur les paysans.

<sup>78</sup> Acte de 1283, *ibid.*, fol. 222v–223r.

<sup>79</sup> Acte de 1296, *ibid.*, fol. 224r–225r.

<sup>80</sup> Acte de 1270, *ibid.*, fol. 215r–217r; acte perdu de 1270 référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (Cartulaire 35, p. 348–349); acte de 1272, Cartulaire 33, fol. 217v.

<sup>81</sup> Acte de 1278, Cartulaire 33, fol. 225r: »Gerars de Bavay viquens de Peessant, salut et conissance de verite. Je fac asavoir a tous que comme debat fuissent entre damiselle Margarite ma femme dune partie labbeit leglise de Lobbez et les hommes de Pessant de lautre partie«.

### 3. Entre collaboration et compétition

Cette évolution est visible dans la comparaison des règlements de l'avouerie de Hon, en 1173<sup>82</sup> et de Taisnière-sur-Hon, en 1250<sup>83</sup> et 1260<sup>84</sup>. Le règlement d'avouerie de 1173 stipule que l'avoué n'avait aucun droit dans les sylves de Hon, qu'il ne disposait pas non plus du ban, ni du formariage, qu'il ne pouvait tenir le plaïd que dans la *curia* de l'abbaye, qu'il devait à l'abbaye cinq muids de froment en échange des revenus qu'il tirait du moulin, que, pour les terres qu'il occupait à Hon, il devait les mêmes redevances que tous les autres mansionnaires du domaine, qu'il ne pouvait rien acquérir d'autre dans le domaine sans l'accord de l'abbaye et, enfin, qu'il reconnaissait qu'il tenait son avouerie directement de l'abbé.

En 1250, le règlement d'avouerie présente un aspect quelque peu différent et, en plus de la répartition des revenus entre l'abbé et l'avoué (la haute justice et les mortemains étaient pour l'avoué tandis que l'abbaye bénéficiait de la basse justice, du droit d'afforage et du tonlieu), on trouve des mesures qui sont clairement au bénéfice de la communauté paysanne de Taisnière-sur-Hon, comme l'abonnement de la taille. En 1260, cet abonnement fut rappelé à la suite de levées indues de la part de l'avoué et les mortemains furent converties en meilleur catel. Enfin le montant des amendes liées à certains délits fut fixé, limitant ainsi l'arbitraire.

#### *L'alliance avec les princes (Hon)*

Les abbés disposaient encore d'autres moyens de pression à l'encontre de leurs avoués. Au XII<sup>e</sup> siècle, les conflits opposant l'abbaye aux avoués de Hon, Gauthier et son fils – lui aussi prénommé Gauthier –, furent particulièrement violents: le père fut excommunié en 1121 par l'évêque de Cambrai, Burchard<sup>85</sup>, et le fils, en 1173, par l'archevêque de Reims, Henri<sup>86</sup>.

Dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Fleury-sur-Loire était parvenue à lutter contre les usurpations de l'avoué de son domaine d'Ossogne en y plaçant un prévôt<sup>87</sup>. Il est possible que le monastère de Lobbes ait opté pour un mode de défense similaire à Hon. C'est, en tout cas, ce que laissent

<sup>82</sup> Ibid., fol. 244v–245v.

<sup>83</sup> Ibid., fol. 247v–248v, 248v–249v.

<sup>84</sup> Ibid., fol. 250r–251r.

<sup>85</sup> Ibid., fol. 244r–244v.

<sup>86</sup> Ibid., fol. 244v–245v.

<sup>87</sup> DIERKENS, DEVROEY, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, p. 65.

penser deux actes de 1202<sup>88</sup> qui nous apprennent qu'à l'époque un prévôt avait été installé à Hon pour assurer la gestion du domaine. Dans un premier temps, il partagea sa tâche avec le *villicus* de Hon<sup>89</sup> avant que ce dernier soit évincé, en 1233, quand l'abbaye racheta au *villicus* Guillaume tous ses droits dans la *villiacatio* de Hon<sup>90</sup>.

Ces deux actes nous apprennent également qu'entre 1173 et 1202 la paroisse de Hon avait été scindée en deux, donnant naissance à celle de Taisnière-sur-Hon<sup>91</sup>. Étonnamment, c'est à la géographie paroissiale et non à l'administration domaniale que s'est adaptée l'avouerie. En effet, à partir de la scission de la paroisse de Hon, les actes évoquent l'«advocatia mediae partis» de Hon<sup>92</sup>.

Il est possible que, renforcée par la présence continue de son prévôt sur place, l'abbaye ait profité de cette scission pour obtenir la division de l'avouerie. Les turbulents avoués Gauthier seraient demeurés à la tête de Hon même, tandis que l'avouerie de Taisnière-sur-Hon serait passée au comte de Hainaut (en 1202, Baudouin VI la tenait en fief de Nicolas de Condé<sup>93</sup>). Les relations de l'abbaye de Lobbes avec Baudouin VI – représenté, à Taisnière-sur-Hon, par son oncle Guillaume, puisqu'il participait alors à la quatrième croisade à l'époque – semblent avoir été particulièrement bonnes.

88 Cartulaire 33, fol. 245v–246v et 246v–247r.

89 Ibid., fol. 246r–246v et 247r: »Testes de ecclesia Lobbiensis [...] Petrus prepositus in Hum [...] Gomerus villicus de Hum«.

90 Ibid., fol. 247r–247v.

91 C'est de 1186 que date la première attestation de l'existence de la paroisse de Taisnière-sur-Hon (M. CAVERNE, Statistique archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, dans: Bulletin de la Commission historique du département du Nord 9 (1866), p. 85–91, ici p. 85–86 et 90–91; [Adrien-Joseph] MICHAUX, Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques, anciennes et modernes du diocèse de Cambrai, Avesnes-Valenciennes 1867, p. 227–229 et 346–347). Les églises paroissiales de Hon et de Taisnière-sur-Hon dépendaient alors toutes deux de l'abbaye de Lobbes (ibid.). Un important essor démographique – qui aurait rendu cette scission nécessaire – n'est pas à exclure: des possibilités de défrichements sont évoquées dans les actes de 1202 mentionnés n. 88. Les deux paroisses sont cependant demeurées regroupées dans une seule entité administrative dirigée par un prévôt lobbain. Les actes n'évoquent en effet pas Hon et Taisnière mais les deux »mediae partes« de Hon. Par ailleurs, la bulle de confirmation des biens lobbains de 1194 n'évoque pas Taisnière-sur-Hon mais »villa de Hum cum altari et cum appenditiis suis« (bulle de Célestin III [oct. 1194], éd. Vos, vol. II, n. 28, p. 469). Taisnière-sur-Hon n'était donc qu'un appendice de Hon.

92 Ce lien entre avouerie et réseau paroissial est clairement attesté par un acte de 1260 qui évoque les hommes qui »demorront en celi avouerie (de Hon) u quil voisent hors de la parroiche de Hom« (Cartulaire 33, fol. 250r).

93 Cartulaire 33, fol. 246v–247r.

### 3. Entre collaboration et compétition

Les successeurs de l'avoué Gauthier devaient dorénavant se faire discrets: le territoire de leur avouerie avait été réduit et ils étaient campés aux côtés d'un comte de Hainaut qui leur était hostile, comme nous le verrons dans un instant, ainsi que du prévôt de l'abbaye de Lobbes, dont la tâche principale était, pensons-nous, de les garder à l'œil. L'opération fut un succès et les sources ne font plus état de conflits impliquant les successeurs de l'avoué Gauthier. Affaiblis de la sorte, et subissant les pressions des comtes de Hainaut, les avoués de Hon ne purent se maintenir longtemps. En 1260, ils avaient été évincés et l'avouerie de Hon avait été cédée au sénéchal de Hainaut<sup>94</sup>.

L'attitude de Baudouin est intéressante: toujours en 1202, il céda à l'abbaye l'avouerie des deux tiers de la sylve de Taisnière-sur-Hon en échange de la pleine propriété du tiers restant. Il prit cependant soin de se réserver la haute justice dans l'ensemble de ladite sylve<sup>95</sup>. Léopold Genicot avait déjà signalé, il y a plus de quarante ans, l'importance accordée par les princes territoriaux à la haute justice. C'est notamment grâce à elle qu'ils parvinrent à accaparer la fonction de maintien de l'ordre public<sup>96</sup>.

#### 3.2.3 Les dangers d'une alliance avec un prince (Heigne-sous-Jumet)

Mais les alliances avec de puissants princes territoriaux pour lutter contre des avoués turbulents n'étaient pas toujours sans danger. On sait que ces derniers se sont largement appuyés sur les avoueries pour prendre pied dans certains domaines et ainsi étendre leurs zones d'influence<sup>97</sup>.

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'avoué du domaine de Heigne-sous-Jumet était le duc de Brabant en personne. En effet, en 1216, Thierry de Birbais, qui détenait des biens à Heigne-sous-Jumet ainsi que l'avouerie du domaine, en fief du duc de Brabant, Henri I<sup>er</sup>, fut autorisé par ce dernier à céder ces biens à l'abbaye à l'exception de l'avouerie que le duc se réserva<sup>98</sup>. Cette situation avait de quoi inquiéter l'évêque de Liège et le comte de Hainaut. C'est la raison pour laquelle le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle vit ces trois hommes renforcer l'église de Heigne

<sup>94</sup> Ibid., fol. 247v–248v.

<sup>95</sup> Ibid., fol. 245v–246v et 246v–247r.

<sup>96</sup> Léopold GENICOT, *Empereurs et princes en Basse-Lotharingie du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, dans: ID., *Études sur les principautés lotharingiennes*, p. 12–38; ID., *Droit et principauté*, ibid., p. 307–335.

<sup>97</sup> ID., *Monastères et principautés en Lotharingie du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, ibid., p. 59–139. Pour le cas liégeois, voir WILKIN, *La gestion des avoirs*, p. 446–468.

<sup>98</sup> Acte perdu de 1216, résumé dans *Cartulaire 34*, p. 48–49.

de plusieurs donations. Le duc<sup>99</sup> cherchait à affermir sa position dans le domaine en s'appuyant sur ladite église; le comte<sup>100</sup> voyait en elle un éventuel point d'appui pour contrer le duc; l'évêque<sup>101</sup> considérait, quant à lui, le renforcement de l'église et le rappel du patronage de l'abbaye de Lobbes comme le meilleur rempart contre les intrusions des deux princes.

L'évêque de Liège procéda à une habile manœuvre en 1231: Jean d'Eppes céda l'église de Heigne à l'abbaye de Lobbes pour qu'elle y installe des religieux<sup>102</sup>. Nous avons vu plus haut, avec le cas de Hon et celui d'Ossogne (abbaye de Fleury-sur-Loire), que l'installation d'un prévôt dans un domaine permettait de lutter contre un avoué envahissant.

Nous ne connaissons pas la suite des événements. Une chose est cependant certaine: le duc de Brabant fut évincé de Heigne, peut-être grâce à la manœuvre de Jean d'Eppes. En effet, au xiv<sup>e</sup> siècle, l'avouerie de Heigne-sous-Jumet était aux mains du comte de Hainaut Guillaume I<sup>103</sup>.

Heigne-sous-Jumet était un appendice du domaine de Jumet dont le comte détenait également l'avouerie. Il en allait de même pour l'autre appendice de Jumet, Roux<sup>104</sup>. Fort de sa suprématie dans ces domaines lobbains, et face à l'impossibilité de s'en prendre à la place forte de Thuin<sup>105</sup>, Guillaume I<sup>er</sup> tenta une audacieuse manœuvre pour s'emparer de Jumet, Heigne et Roux. En 1334,

<sup>99</sup> Voir n. 98.

<sup>100</sup> En 1214, la comtesse Jeanne de Flandre et de Hainaut confirma la donation de Robert Codron à l'église de Heigne. Il lui avait cédé une terre dans le domaine hainuyer de Péronnes (Cartulaire 33, fol. 87v). Une autre donation est signalée en 1225: 20 sous de Valenciennes cédés par Guillaume de Barbençon (Cartulaire 33, fol. 88v).

<sup>101</sup> En 1203, l'évêque de Liège Hugues de Pierrepont accepta la donation faite par Guillaume de Charleroi. Celui-ci avait cédé l'église de Charleroi et toutes ses dépendances, y compris la dîme, à l'église de Heigne (ibid., fol. 87r-87v). La donation se fit »per manum« de l'évêque et de l'abbé, Werric. L'acte rappelle par ailleurs le patronat détenu par l'abbé sur la chapelle ainsi que sa possession des revenus qui en émanent (hormis la prébende du prêtre).

<sup>102</sup> Acte de 1231, ibid., fol. 89r.

<sup>103</sup> Acte de 1334 résumé par BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, Cartulaire de l'église Saint-Lambert, vol. VI, p. 80-81, et conservé en original dans le chartrier de Saint-Lambert (Archives de l'État à Liège, Cathédrale, Chartrier). Le comte était avoué de Jumet depuis le début du xiii<sup>e</sup> siècle au plus tard (actes de 1201, Cartulaire 33, fol. 239v-240r et 241r-242r).

<sup>104</sup> Ibid.

<sup>105</sup> En ce début du xiv<sup>e</sup> siècle, le Hainaut était menacé par l'empereur et par l'évêque de Liège. La forteresse de Thuin, située à la frontière entre Liège et le Hainaut, présentait un intérêt stratégique pour les deux camps: aux mains des Hainuyers, elle permettait de protéger le comté; aux mains de Liège ou de l'Empire, elle pouvait servir de base arrière pour une éventuelle expédition à l'intérieur du Hainaut. La pression opérée par les com-

### 3. Entre collaboration et compétition

il commença par acheter tous les droits détenus par l'abbaye de Lobbes à Jumet, y compris les dîmes<sup>106</sup>, renforçant d'autant sa prééminence dans les domaines qu'il convoitait. Nous ne connaissons pas la manière exacte dont il se servit ensuite de sa position de force pour tenter d'usurper ces domaines. Nous possédons uniquement un texte d'Adolphe de La Marck qui parvint à empêcher la manœuvre: l'évêque rappelait alors que l'abbé de Lobbes était seigneur tréfoncier de Jumet, de Heigne et de Roux, et que ces trois localités suivaient la loi de Liège dont elles reconnaissaient les échevins comme chefs de sens<sup>107</sup>. L'une des manières de prouver l'appartenance de Jumet au pays de Liège consistait en la confirmation – inexacte – de sa localisation au sein du *praecinctus* de Lobbes.

Dans les lignes qui précèdent, l'abbaye semble particulièrement passive. Or, c'est finalement elle qui tira le plus de bénéfices des convoitises que suscitaient les domaines de Jumet et de Heigne auprès des princes environnants. Il ne faut donc pas se fier aux sources qui présentent un abbé absent de toutes les transactions liées à ses possessions. Hélas, les documents ne permettent pas de mettre son activité en avant.

De manière significative, les abbés sont parvenus à sortir renforcés de toutes les situations de tension que nous avons évoquées dans les pages qui précèdent. Au pire, ils avaient réussi à imposer un texte écrit circonscrivant précisément leurs prérogatives et celles de leurs avoués. Au mieux, ils avaient acquis de nouvelles richesses (comme l'église de Heigne-sous-Jumet). Les sources (tant narratives que diplomatiques) présentant les abbés de Lobbes comme des victimes ou comme des protagonistes passifs, dans le cadre de leurs interactions avec les avoués, doivent donc, à notre sens, être fortement relativisées. En fin de compte, ce que semblent montrer les règlements d'avouerie excentriques du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est une attitude offensive déployée par les abbés de Lobbes pour circonscrire au maximum les prérogatives que leurs prédécesseurs avaient laissées aux avoués. Évitions néanmoins de tomber dans l'excès et de considérer toute tension entre les abbés et leurs avoués comme le résultat de pressions

tes Jean I<sup>er</sup> et son fils Guillaume I<sup>er</sup> sur la ville de Thuin fut donc particulièrement forte. En 1302 ou peu après, Jean dut abandonner la place face à l'évêque Adolphe de Waldeck (BONNIVERT, *L'attaque des châteaux*, p. 14–15). En 1309, Guillaume assiégea la ville (JEAN DE HOCSEM, *Chronicon*, éd. Godefroid KURTH, *La chronique de Jean de Hocsem*, Bruxelles 1927, p. 126; *La chronique liégeoise de 1402*, éd. Eugène BACHA, Bruxelles 1900, p. 256–257). Sur le contexte, voir notamment, MARCHANDISSE, *Le prince-évêque de Liège*.

<sup>106</sup> Acte perdu, référencé dans un inventaire des archives de Lobbes, éd. BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 31.

<sup>107</sup> L'acte, résumé par BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, vol. VI, p. 80–81, est conservé en original dans le chartrier de Saint-Lambert (Archives de l'État à Liège, Cathédrale, Chartrier).

opérées par les premiers sur les seconds. En effet, certains avoués ont effectivement tenté de s'appuyer sur les droits dont ils disposaient dans les seigneuries lobbaines pour supplanter le monastère dans certains de ses domaines. Pensons à l'activité de la famille d'Assevent dans le domaine de Peissant par exemple.





## Conclusions intermédiaires. Une abbaye résolument tournée vers l'extérieur

Plusieurs études sont consacrées aux abbayes »de frontière«<sup>1</sup>, mais peu d'entre elles dépassent le haut Moyen Âge. L'étude de l'abbaye de Lobbes permet de prolonger ces réflexions vers les siècles suivants. En effet, la situation de l'abbaye au point de contact des sphères d'influence de plusieurs princes est un élément primordial qui doit être pris en considération pour comprendre ses interactions avec les princes lotharingiens.

Jusqu'à la fin du Moyen Âge central, les frontières ont pris des aspects divers en fonction des régions. Dans les environs de Lobbes, les frontières n'étaient pas des lignes (*Grenzlinie*) mais des zones (*Grenzsaum*) au sein desquelles plusieurs autorités coexistaient selon un *modus vivendi* proche du rapport de force<sup>2</sup>. Au Moyen Âge, une frontière était une zone interstitielle au sein de laquelle aucun prince n'était parvenu à dominer ses concurrents. Comme l'a noté Pierre Toubert, une frontière n'est jamais stable: elle »est toujours la résultante d'un mouvement et ne fait que matérialiser dans l'espace un état d'équilibre précaire«<sup>3</sup>.

1 Voir notamment HELVÉTIUS, L'abbatiai laïque; GAILLARD, La place des abbayes. Sur les frontières médiévales, voir Christophe BÉCHET et al., Penser la frontière entre Meuse et Rhin, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 91 (2013), p. 1115–1302. On verra aussi avec profit le bilan historiographique de Pierre TOUBERT, Frontières et frontière. Un objet historique, dans: Jean-Michel POISSON (dir.), Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge, Madrid 1992, p. 9–17 et les réflexions de David ABULAFIA, Introduction. Seven Types of Ambiguity (ca. 1100–ca. 1500), dans: ID., Nora BEREND, Medieval Frontiers. Concepts and Practices, Aldershot 2002, p. 1–34. On consultera encore les remarques de Bernard GUENÉE, Des limites féodales aux frontières politiques, dans: Pierre NORA (dir.), Les lieux de mémoire, vol. II, Paris 1986, p. 11–33.

2 Léopold GENICOT, Ligne et zone. La frontière des principautés médiévales, dans: ID., Études sur les principautés lotharingiennes, p. 172–185; TOUBERT, Frontières et frontière; Jens SCHNEIDER, D'empires et de frontières. La pratique de la frontière du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 91 (2013), p. 1187–1209; ABULAFIA, Introduction; GAILLARD, La place des abbayes.

3 TOUBERT, Frontières et frontière, p. 15.

C'est sans doute dans ce contexte qu'il faut comprendre l'insistance mise par une chronique anonyme de la toute fin du XII<sup>e</sup> siècle à décrire la sujétion du château de Thuin à l'abbaye de Lobbes<sup>4</sup>. En effet, à l'époque, les abbés de Lobbes avaient placé leur établissement dans la sphère d'influence hainuyère, alors que le château de Thuin relayait l'autorité liégeoise dans la région, et sur l'abbaye elle-même, le châtelain étant avoué de Lobbes. Affirmer la suprématie de l'abbaye sur le château permettait de modifier les rapports de force entre Lobbes et Thuin, mais aussi entre Liège et le Hainaut dans cette région, et d'ainsi mettre à mal la construction de Notger lui-même, qui avait affirmé la très forte présence liégeoise au sein du *praecinctus* de l'abbaye, dont les limites concordaient avec celles de la châtelainie de Thuin. C'est sans doute ce même contexte qui explique la proximité, au XII<sup>e</sup> siècle, entre les avoués de Thuin et l'abbaye d'Aulne, plus qu'avec celle de Lobbes, alors fort proche du Hainaut.

Il ne faut cependant pas s'imaginer les frontières médiévales comme des zones où aurait régné une tension continue qui aurait anéanti toute activité agricole, industrielle, économique ou autre. C'est certes parfois le cas mais, souvent, une frontière est un »tissu de développement«, une *Entwicklungsstufe*<sup>5</sup>, en grande partie parce que s'y manifeste un surinvestissement de la part des princes désireux de la maintenir sous leur contrôle<sup>6</sup>. Ceci se traduit par des retombées économiques, commerciales, démographiques, etc. C'est en ce sens que le caractère frontalier de l'abbaye de Lobbes conditionna son évolution. Les princes désireux de s'assurer sa fidélité lui octroyèrent de nombreuses richesses, sous des formes très variées (domaines, églises, numéraire...). La présence du château de Thuin et de l'abbaye d'Aulne aux côtés de celle de Lobbes permit également de stimuler les activités économiques, agricoles, démographiques, commerciales. Les habitants de cette région purent aussi profiter des tensions inhérentes à ce type de zones pour monter dans la hiérarchie sociale, comme ce fut le cas des descendants du prévôt Olbaud<sup>7</sup>.

L'abbaye de Lobbes devait beaucoup à sa localisation dans une zone de ce type, c'est-à-dire au point de contact des zones d'influences de plusieurs autorités, tant politiques (Neustrie-Austrasie, Liège-Hainaut, Allemagne-France) qu'ecclésiastiques (Cambrai-Liège, Reims-Cologne). L'abbaye était suffisamment importante pour que les princes qui désiraient s'implanter dans cette zone cherchent à s'appuyer sur elle. Ils ont fait preuve d'inventivité pour s'assurer la fidélité du monastère et ont mis en œuvre des méthodes variées (imposition

4 De fundatione, c. 12, p. 552–554.

5 Friedrich RATZEL, Politische Geographie, Leipzig 1897.

6 TOUBERT, Frontières et frontière, p. 13.

7 VERDOOT, L'implantation d'une famille.

d'un abbé fidèle, complicité idéologique, générosité matérielle, affirmation de normes juridiques...).

Toutes les méthodes mises en œuvre par les princes pour se rapprocher de l'abbaye ne se sont pas avérées efficaces, tout simplement parce que beaucoup de princes ont concentré tous leurs efforts sur l'abbé, oubliant la communauté qui, pourtant, ne constituait pas une masse silencieuse se plaçant aveuglément dans le sillage des administrateurs monastiques. Depuis une vingtaine d'années, l'école historique allemande – influencée par les travaux de Max Weber et de Norbert Elias sur l'exercice de la domination ou les normes de comportement communes – s'est intéressée à la composition des communautés monastiques, qui leur sont rapidement apparues comme des entités hétérogènes<sup>8</sup>. Par ailleurs, des chercheurs étudiant la problématique de la conversion des jeunes adultes ont récemment étudié la nécessaire autonomie des nouveaux moines vis-à-vis de leur parentèle<sup>9</sup>. Les pages qui précèdent entrent en résonance avec ces recherches. En effet, si les sources ne nous permettent pas de distinguer les interactions entre les moines eux-mêmes (donnant l'illusion d'une communauté monastique homogène), elles montrent cependant les relations parfois difficiles entre eux et leur abbé. Il semble que les tensions soient généralement dues au maintien de liens entre les religieux et leur milieu social d'origine et à l'échec

8 Plusieurs approches ont coexisté. La première a consisté en l'analyse des relations entre les diverses générations de moines (Sabine VON HEUSINGER, Annette KEHNEL [dir.], *Generations in the Cloister. Youth and Age in Medieval Religious Life*, Zurich 2008). D'autres chercheurs se sont focalisés sur les conflits internes au monastère, entre les religieux ou entre ces derniers et l'abbé. Une synthèse des recherches menées sur ce sujet avant l'an 2000 est donnée par Steffen PATZOLD, *Konflikte als Thema in der modernen Mediävistik*, dans: Hans-Werner GOETZ (dir.), *Moderne Mediävistik. Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt 1999, p. 198–205. Dans les années 2000, outre quelques travaux (notamment Martina LÜTTGEN, *Kloster und Konflikt. Allerheiligen und sein Beziehungsnetz Anfang des 12. Jahrhunderts*, dans: Schaffhauser Beiträge zur Geschichte 80 [2006], p. 307–336) sont parues deux grandes synthèses. La première, consacrée aux époques ottonienne et salienne (PATZOLD, *Konflikte im Kloster*), et la seconde, couvrant le Moyen Âge central, du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle (Thomas FÜSER, *Mönche im Konflikt. Zum Spannungsfeld von Norm, Devianz und Sanktion bei den Cisterziensern und Cluniacensern [12. bis frühes 14. Jahrhundert]*, Münster 2000).

9 Jean-Hervé FOULON, *Stratégies lignagères et réformes ecclésiastiques. La question du lignage de Geoffroy de Vendôme (av. 1070–1132)*, dans: *Journal des savants* 1 (2001), p. 3–41; ID., *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les pays de Loire au tournant des XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles 2008.

partiel de la création d'une identité monastique comme palliatif aux sentiments d'appartenance sociale des moines<sup>10</sup>.

La rédaction de la «Vita sancti Folquini»<sup>11</sup> par l'abbé Folcuin illustre particulièrement bien ce maintien de liens entre les religieux et leur famille demeurée à l'extérieur du monastère. Issu de l'abbaye de Saint-Bertin, Folcuin devint abbé de Lobbes en 965. Après seulement trois années d'abbatiate, Rathier tenta de prendre la direction de l'abbaye. Il était soutenu par la majorité des moines, et Folcuin fut contraint de se retirer. Il ne retrouva sa place à la tête de Lobbes qu'en 972, grâce à l'appui de Notger. C'est durant cette période, ou peu après, que Folcuin rédigea la «Vita» de son arrière-grand-oncle, l'évêque Folcuin de Thérouanne<sup>12</sup>. Le texte était destiné à l'abbaye de Saint-Bertin, dont Folcuin était originaire et où étaient conservées les reliques de son saint ancêtre. Sa rédaction témoigne de l'attachement de Folcuin à sa communauté d'origine mais aussi à sa famille (la rédaction de cette «Vita» contribuait aux efforts de canonisation de son ancêtre menés par son oncle et son père<sup>13</sup>). Mais le texte était, bien sûr, également destiné aux moines de Lobbes. Folcuin venait d'être rétabli comme abbé par Notger, contre l'avis des moines qui, pour une partie en tout cas, lui étaient sans doute encore hostiles. Montrer son illustre ascendance donnait à Folcuin une véritable légitimité. Folcuin agit de même quand il évoque le sang carolingien et l'«*afinitas regiae*» d'un autre de ses arrière-grands-oncles, Fulrad, qui fut abbé de Lobbes (av. 823–apr. 826)<sup>14</sup>, ou quand sa noblesse est mise en avant dans son épitaphe<sup>15</sup>. Enfin, Folcuin fit participer sa propre famille à la vie de l'abbaye<sup>16</sup>. Ni les moines de Lobbes ni Rathier ne percevaient donc Folcuin comme un individu isolé. En le regardant, tous voyaient la parentèle derrière l'homme.

Sans surprise, les moines n'étaient donc pas des individus isolés. C'est ce maintien de liens entre eux et le monde extérieur qu'ont oublié les nombreux

10 Sur le sujet, voir, notamment, Steven VANDERPUTTEN, *Fulcard's Pigstry. Cluniac Reformers, Dispute Settlement and the Lower Aristocracy in Early-Twelfth-Century Flanders*, dans: ID., *Reform, Conflict*, p. 51–80.

11 FOLCUIN, *Vita sancti Folquini Morinorum episcopi* [BHL 3079], éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2 Hanovre 1887, p. 424–430.

12 Sur le lignage de Folcuin, voir LE JAN, *Famille et pouvoir*, p. 454.

13 MÉRIAUX, «*Gallia irradiata*», p. 177–181.

14 GAL, c. 9, p. 59.

15 Épitaphe de l'abbé Folcuin, éd. Karl STRECKER, MGH, *Poetae*, vol. V/1, Leipzig 1937, p. 296: «*Cēlebs Folquinus requiescit hic tumulatus / nobilitate cluens, abbatis nomine gliscens / Divinis satagens, humana sophismata callens / Cuius peccatis veniam lector petat omnis*».

16 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 70–83.

princes qui tentèrent de prendre le contrôle du monastère de Lobbes en plaçant un homme qui leur soit fidèle à sa tête. Les religieux avaient les moyens de se débarrasser d'un chef dont ils ne voulaient pas. Ce fut le cas avec Erluin, par exemple. Les moines pouvaient aussi contourner l'autorité d'un abbé qui avait des opinions divergentes: Henri de Verdun, ne parvenant pas à trouver un accord avec l'abbé Arnoul concernant la fondation de l'abbaye d'Affligem, s'adressa directement aux religieux. Pour véritablement faire entrer l'abbaye de Lobbes dans leur sphère d'influence, les princes devaient gagner la masse des moines à leur cause. Ce n'est pas un hasard si les seuls moments où l'abbaye de Lobbes entretint des relations apaisées avec le Hainaut sont concomitants à la présence, en son sein, de moines hainuyers. En effet, les sources lobbaines permettent de déterminer deux périodes pendant lesquelles l'abbaye compta des moines hainuyers. La première correspond à la seconde moitié du *x*<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. C'est au début de cette période que se place l'abbatit d'Adélarde (1053–1078), qui entretint des relations collaboratives avec Baudouin I<sup>er</sup> de Hainaut et son père, Baudouin V de Flandre. La seconde période couvre la seconde moitié du *xii*<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Cette seconde période de forte présence hainuyère parmi les religieux de Lobbes coïncide avec le passage de l'abbaye dans la sphère d'influence hainuyère à partir de l'abbatit de Léonius, mais surtout à partir des années 1160. Les mentions de moines hainuyers se font ensuite plus rares (trois mentions durant le *xiii*<sup>e</sup> siècle seulement<sup>19</sup>). Léonius (1131–1137) avait bien compris l'importance de gagner la communauté à sa cause. C'est pourquoi il ne chercha pas à s'imposer aux religieux qui le rejetaient: il les envoya dans d'autres institutions et fit entrer à Lobbes des moines gagnés à sa cause, en nombre suffisamment important pour enlever toute influence aux éventuels récalcitrants demeurés dans le monastère.

<sup>17</sup> Plusieurs moines lobbains étaient alors originaires du Hainaut (acte de 1053, Cartulaire 33, fol. 213r; acte de 1070, éd. VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 169; acte de 1093, éd. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, n. 81, p. 459–460; acte de 1100, éd. Vos, vol. II, n. 16, p. 436–437).

<sup>18</sup> L'abbaye comptait alors des moines hainuyers en nombre (acte de 1145, Cartulaire 33, fol. 120r; acte de 1155, *ibid.*, fol. 203r; acte de 1166, éd. BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, n. 8, p. 299; acte de 1188, Cartulaire 33, fol. 277v; actes de 1190, *ibid.*, fol. 184r et 120v et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 87v; acte de 1193, Cartulaire 33, fol. 124v; acte de 1195, *ibid.*, fol. 143v; acte de 1198, *ibid.*, fol. 263v; acte de 1202, *ibid.*, fol. 180r; acte de 1203, *ibid.*, fol. 138v; actes de 1204, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, vol. II, éd. Joseph Jean SMET, Bruxelles 1869, p. 106; actes de 1206, Cartulaire 33, fol. 110r et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 57r; actes de 1207, Cartulaire 33, fol. 110r et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1, fol. 57v; acte de 1208, Cartulaire 33, fol. 205v; acte de 1209, *ibid.*, fol. 214r).

<sup>19</sup> Acte de 1252, Cartulaire 33, fol. 139r; acte de 1261, *ibid.*, fol. 25r; acte de 1280, Lille, archives départementales du Nord, 3H58–801.

La communauté des moines a toujours, semble-t-il, été mue par un désir d'indépendance à l'égard des pouvoirs supérieurs. Ainsi, quand l'évêque Notger a commencé à empiéter sur ses prérogatives et à faire pression sur l'abbaye, les moines se sont progressivement rapprochés de Cambrai pour réduire l'emprise liégeoise à Lobbes, impliquant le prélat cambrésien dans le processus d'élection de Hériger notamment. Mais un mouvement de balancier s'opéra à cette occasion. En effet, les prérogatives ainsi laissées à l'évêque de Cambrai ont donné à ce dernier un point d'appui pour ensuite empiéter sur l'espace juridictionnel des moines: c'est lui et son entourage qui ont mis en place l'abbé Arnoul et le prévôt Olbaud. Les moines ont donc cherché le soutien liégeois contre ces ingérences cambrésiennes. C'est aussi ce rejet des ingérences extérieures qui conduisit la communauté à lutter farouchement contre les réformateurs menés par Alvisé d'Anchin dans les années 1120. Ces derniers parvinrent néanmoins à mettre Léonius à la tête de l'abbaye. Celui-ci passait pour la créature d'Alvisé et les moines de Lobbes ne pouvaient accepter de voir leur sort décidé par des étrangers. Ils luttèrent donc contre l'autorité de Léonius jusqu'à ce que ce dernier les disperse.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, l'affirmation des principautés territoriales fut à l'origine de changements fondamentaux dans les relations entre l'abbaye et les princes au contact desquels elle évoluait depuis des siècles. Désormais, l'apparition de frontières plus linéaires lui fit perdre sa localisation au sein d'une zone frontière. L'abbaye de Lobbes perdit donc son intérêt stratégique. Il était désormais inutile de dépenser de l'énergie, du temps ou des ressources pour tenter de l'intégrer à sa sphère d'influence. À cela s'ajoutent des facteurs économiques: la crise économique-institutionnelle vécue par l'abbaye, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, avait rendu sa proximité moins désirable qu'auparavant. Enfin, il convient de prendre en considération des facteurs purement politiques: dans le bas Moyen Âge, l'opinion publique prit une place de plus en plus importante sur la scène politique. Les princes devaient donc s'attacher la fidélité d'institutions susceptibles de l'influencer de façon efficace. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus vraiment le cas de Lobbes, dont les difficultés financières avaient terni l'éclat.

Alors que l'abbaye quittait l'entourage direct des princes, les sources lobbaines commencèrent à accorder un intérêt de plus en plus vif aux petits seigneurs laïcs de la région. Il est vraisemblable que le monastère ait été en contact avec ces hommes depuis longtemps mais l'intérêt nouveau des sources pour ces relations est révélateur de changements profonds dans la manière dont l'établissement s'insérait dans la société. Nous n'avons abordé que quelques aspects des interactions de l'abbaye avec les seigneurs de la région. Néanmoins, d'autres types de relations existaient: participation à la vie de l'abbaye sous la

forme de présence lors de transactions et de souscriptions de chartes, administration des terres monastiques, népotisme<sup>20</sup>, liens personnels<sup>21</sup>, etc.

Étudiant ces relations, nous avons pu mettre en avant le caractère quelque peu réducteur des lectures anthropologiques des relations entre abbayes et laïcs. En effet, les auteurs qui adhèrent à cette vision des choses tendent, nous semble-t-il, à sous-estimer le rôle joué par les administrateurs monastiques dans le cadre des interactions entre les abbayes et les seigneurs laïcs de leur entourage. Or, nous avons pu voir que la réalité était bien plus complexe et qu'il s'agissait de véritables rapports dialectiques et d'interactions. Nous avons donc inséré nos recherches dans le sillage d'une historiographie – incarnée par des chercheurs comme Steven Vanderputten<sup>22</sup> ou Nicolas Schroeder – soulignant le dynamisme volontaire des abbés dans leurs relations avec l'extérieur. Nous avons ainsi pu mettre en avant la complexité du phénomène des dons pieux: si des donations spontanées de la part de laïcs désireux de gagner leur accès au paradis ont certes existé, il serait néanmoins fallacieux d'en exagérer l'importance. Ce que l'historiographie a longtemps appelé »donations pieuses« semble plutôt relever de logiques transactionnelles complexes.

Les conflits nombreux qui caractérisèrent les relations de l'abbaye avec les seigneurs de son entourage à partir du XII<sup>e</sup> siècle ne peuvent pas non plus être pleinement compris si on persiste à ne regarder que du côté des laïcs. L'impulsion à ce mouvement semble plutôt avoir été donnée par des abbés désireux de renégocier leurs relations avec les laïcs dans le cadre de la reprise en main de leur temporel, à la suite de la crise financière qu'avait connue alors leur établissement. Dans ce contexte, des acensements préalables furent remis en cause, des cens affectés par l'inflation furent interprétés comme des tentatives d'usurpation, et les abbés firent preuve d'une intransigeance acharnée face à des attitudes qui, jusque-là, n'avaient jamais posé problème. En dernière analyse, la hausse des tensions semble avoir été due à l'inertie dont les seigneurs du voisinage du monastère firent preuve face aux politiques abbatiales destinées à déstabiliser les équilibres antérieurs.

À la même époque, les relations de l'abbaye avec ses avoués devinrent, elles aussi, plus conflictuelles. Avec les avoués de domaines excentriques, ces tensions s'expliquent de la même manière que celles qui émaillèrent les relations du monastère avec les petits seigneurs de son entourage: une volonté de

20 En 1050, l'abbé Hugues avait cédé, à cens, des terres de l'*indominicatum* de Leers à son neveu, Hugues de Leers, éd. A. C. WOTQUENNE, Une charte inédite de Théoduin, évêque de Liège (1048–1075), dans: *Leodium* 29 (1936), p. 36–37.

21 Durant l'ensemble du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes ont entretenu des liens avec les descendants d'Olbaud par exemple (VERDOOT, L'implantation d'une famille).

22 VANDERPUTTEN, *Imagining Religious Leadership*; ID., *Reform, Conflict*.

reprise en main du temporel – en partie appuyée par une logique »grégorienne« – qui déstabilisait les équilibres antérieurs. Avec l'avoué de Thuin, les conflits furent d'une autre nature. La cause principale de ces tensions est à chercher dans la volonté d'indépendance des abbés de Lobbes. Depuis des siècles, la prospérité de leur établissement avait été assurée par leur capacité à habilement naviguer sur l'échiquier politique lotharingien. Durant la période de crise financière que connut le monastère au XI<sup>e</sup> siècle, les abbés décidèrent de se tourner vers le Hainaut, plus à même de les soutenir que l'évêque de Liège. La présence du châtelain de Thuin à côté du monastère et ses fonctions d'avoué rendaient difficile une telle manœuvre. En effet, ce dernier avait pour fonction de maintenir la présence liégeoise dans la région et de contenir les éventuelles visées »indépendantistes« de l'abbaye. Les sources lobbaines donnent en effet du châtelain de Thuin l'image d'un »pion« de l'évêque de Liège. C'est peut-être cette présence épiscopale derrière lui qui explique l'absence, dans les sources, de critiques de l'avouerie qu'on pourrait qualifier de »grégoriennes«. En effet, jamais, dans les sources lobbaines, l'avouerie n'est stigmatisée comme une institution qui donne à un laïc des prérogatives inacceptables sur des biens ecclésiastiques.

Tant que l'évêque de Liège était puissant et assurait la prospérité du monastère – comme c'était le cas aux alentours de l'an mille –, la présence du châtelain épiscopal aux côtés de l'abbaye ne posait aucun problème. Au contraire, ce dernier, dévoué à l'évêque et donc à la »prunelle de ses yeux«<sup>23</sup> qu'était l'abbaye de Lobbes, constituait un puissant allié du monastère dans le cadre du développement des droits banaux dans les seigneuries lobbaines. Ce n'est que plus tard qu'il devint embarrassant, quand il n'était plus d'aucune utilité à l'abbaye et qu'il l'empêchait de se positionner à sa guise entre le comte de Hainaut et l'évêque de Liège. À force de persévérance, les abbés de Lobbes parvinrent à lui retirer ses droits d'avouerie. La volonté d'indépendance de l'abbaye se retrouve également dans l'étude des arbitrages. En effet, nous avons pu montrer l'extrême réticence avec laquelle le monastère acceptait de laisser son sort entre les mains d'étrangers à l'établissement, surtout s'il s'agissait de laïcs.

<sup>23</sup> De fundatione, c. 11, p. 552: »Et primis quidem diebus, quando dies erant boni, honore magno habuit abbatiam Lobbiensem Leodiensis ecclesia, et abbati Aletranno atque successoribus eius in annos multos multa erat reverentia coram ecclesia Leodiensi usque ad dies Alexandri episcopi, qui successit Henrico Leodiensi episcopo, memoriae dignae viro; nec facile contingebat, ut impune quis inferret iniuriam aut iacturam ecclesiae Lobbiensi. Tanta erat sollicitudo, favor et gratia singularis Leodiensis super ecclesiam Lobbiensem, ut ecclesiam Lobbiensem qui tangeret ecclesiae Leodiensi tangeret pupillam oculi sui«.



Si les abbés purent ainsi s'en prendre à leurs avoués central et locaux – dès le XII<sup>e</sup> siècle, mais surtout au XIII<sup>e</sup> –, c'est parce qu'ils n'avaient plus besoin d'eux. Aucune source ne les montre jouant un quelconque rôle sur les terres lobbaines, hormis la fourniture d'une certaine assistance dans le cadre de l'exercice de la justice. L'avouerie avait permis au monastère de mettre en place de nouvelles redevances et de nouveaux droits – les droits banaux – pesant sur la *familia* lobbaine, au tournant des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Les abbés en avaient payé le prix en acceptant la répartition des revenus issus du ban. Puis, très rapidement, les avoués avaient perdu toute utilité. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, ils ne jouaient plus le rôle d'intermédiaires entre l'abbaye et ses domaines, ni celui de protecteurs des possessions monastiques. Ils avaient donc perdu leur raison d'être mais percevaient toujours des revenus tirés des dépendants de l'abbaye de Lobbes. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de voir les abbés tenter de les évincer.

En définitive, les chapitres qui précèdent ont permis de montrer une abbaye de Lobbes désireuse d'évoluer à l'écart du monde et se crispant quand les liens l'unissant à ses »protecteurs« devenaient trop étroits et étouffants, mais aussi prompte à briser l'imperméabilité de la clôture pour défendre ses intérêts, tant politiques que financiers ou idéologiques. En effet, les abbés de Lobbes semblent toujours avoir adopté une attitude particulièrement pragmatique. Ainsi, malgré l'existence de »filtres«, tels que Jean-Pierre Devroey les a décrits, cette attitude fortement orientée vers l'extérieur devait nécessairement avoir des conséquences sur l'intérieur du monastère et la communauté des frères qu'on a pu voir traversée par des lignes de fractures nombreuses.



## **II. Riches moines ou »pauperes Christi«? Les impératifs économiques et les spécificités de la vie monastique**



Dans un article récent, Alexis Wilkin s'est attelé à dresser le bilan des recherches consacrées aux temporels monastiques<sup>1</sup>. S'appuyant sur le paradigme selon lequel »l'histoire de l'insertion des communautés religieuses dans leur environnement économique est celle d'un nécessaire compromis entre le projet spirituel des fondateurs et réformateurs monastiques prônant l'éloignement du monde et la nécessaire adéquation aux contingences matérielles et sociales«<sup>2</sup>, il constatait que la plupart des études consacrées à l'histoire monastique se concentrent soit sur les aspects religieux, soit sur les questions économiques. Au mieux, les historiens juxtaposent ces deux approches, mais ils ne les font que rarement communiquer.

L'objectif de cette seconde partie de notre travail sera de participer au comblement de cette lacune historiographique. Il s'agira donc d'évaluer si les transactions réalisées par l'abbaye étaient animées par des motifs strictement économiques ou si ces derniers étaient contrebalancés, bridés ou renforcés par des considérations religieuses ou liées aux spécificités de la vie monastique. Notre objectif est donc d'évaluer la convergence ou la divergence entre le discours normatif et la pratique économique pour comprendre la manière dont les religieux vivaient le paradoxe de leur situation dans et hors du monde.

Mais, comme nous le verrons, la base documentaire à notre disposition pour mener à bien une telle enquête est trop réduite pour qu'on puisse espérer procurer au lecteur une analyse vraiment poussée sur ces questions. Dans les pages qui suivent, nous allons donc proposer une étude des modalités d'exploitation des avoirs de l'abbaye de Lobbes et, quand nous le pourrons, nous nous appuyerons sur cette base pour éclairer nos questionnements initiaux liés aux motivations profondes des gestionnaires monastiques.

Pour ce faire, le corpus dont nous disposons est abondant mais – comme souvent hélas – problématique. Le temporel lobbain au haut Moyen Âge ne nous est connu que grâce au polyptyque de l'abbaye et aux listes de biens qui l'accompagnent<sup>3</sup>. Le Moyen Âge central présente une situation contrastée. Le x<sup>e</sup> siècle doit être étudié sur la base des »Gesta abbatum Lobbiensium« aux-

1 WILKIN, Communautés religieuses bénédictines.

2 Ibid., p. 101. Sur cette tension, voir, en dernier, Annette KEHNEL, Heilige Ökonomie. Ansätze zu einer systematisch vergleichenden Erforschung der Wirtschaftsorganisation mittelalterlicher Klöster und Orden, dans: Gert MELVILLE, Anne MÜLLER (dir.), Mittelalterliche Orden und Klöster im Vergleich. Methodische Ansätze und Perspektiven, Münster 2007, p. 269–320; Ludolf KUCHENBUCH, Die Klostergrundherrschaft im Frühmittelalter. Eine Zwischenbilanz, dans: Friedrich PRINZ (dir.), Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen, Stuttgart 1988, p. 297–483; Lester K. LITTLE, Religious Poverty and the Profit Economy in Medieval Europe, Londres 1978.

3 DEVROEY, Le polyptyque.

## II. Riches moines ou «pauperes Christi»?

quelles s'ajoutent quelques rares diplômes d'un intérêt particulier pour notre propos. Quant à la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, nous n'en connaissons quasiment rien. La situation s'améliore dans la première moitié du XII<sup>e</sup>, qui peut être abordée au moyen des »Gesta continuata«, mais aussi de deux *fundationes* rédigées quelques décennies plus tard. Dans la seconde moitié de ce siècle, notre base documentaire change fondamentalement de nature. Dorénavant, seuls des documents diplomatiques – qui, jusque-là, n'existaient qu'en nombre particulièrement restreint – nous renseignent sur le temporel lobbain. Ils sont de provenance diverse, mais la grande majorité d'entre eux est issue du cartulaire n° 33 conservé aux Archives de l'État à Mons. Par ailleurs, signalons que, à de très rares exceptions près, aucun original antérieur au XV<sup>e</sup> siècle n'est parvenu jusqu'à nous. En résumé, schématiquement, le haut Moyen Âge peut être étudié à partir des documents de gestion que sont le polyptyque et les listes de biens; le Moyen Âge central, au moyen de sources narratives; et le bas Moyen Âge, à l'aide de sources diplomatiques. Cette situation complique fortement la tâche que nous nous sommes confiée puisque nous ne pouvons pas tirer profit de la complémentarité de sources différentes disposant chacune de leur discours spécifique. Une telle démarche n'est réellement possible que pour la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, quand des sources diplomatiques et narratives relatent les mêmes pratiques, bien évidemment, de manière différente. Pour les autres périodes, on ne peut opérer une telle confrontation des pratiques économiques qu'avec un discours général sur la vie monastique qui n'était pas propre à l'abbaye de Lobbes, et sans trouver d'aliments qui permettent de »colorer« l'analyse, à partir d'éléments spécifiquement relatifs à notre institution.

## 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

L'étude du temporel lobbain avant l'an mille se heurte à un problème heuristique réel, mais, heureusement, pas rédhitoire. En effet, nous ne possédons qu'une petite dizaine de sources diplomatiques authentiques datant de cette période et certaines sont d'un intérêt particulièrement limité pour l'étude des questions économiques. Il en va de même pour les sources narratives les plus anciennes que sont les »Vitae« des saints fondateurs de l'abbaye, qui négligent presque totalement les réalités matérielles. Heureusement, les »Gesta abbatum Lobbiensium« renferment des informations en plus grand nombre, même si leur interprétation est souvent malaisée. Quoi qu'il en soit, en définitive, c'est sur le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye que doit s'appuyer l'essentiel de l'analyse.

### 4.1 Le haut Moyen Âge

#### 4.1.1 La constitution du patrimoine domanial lobbain

Le patrimoine domanial de l'abbaye de Lobbes s'est constitué très rapidement après la fondation de l'établissement, sur base de donations, plutôt que de défrichements<sup>1</sup>. Nous ne savons que peu de chose des donateurs: un proche de Pépin II, un certain Hydulphe, céda à l'abbaye une quantité non négligeable de *villae* avant de revêtir l'habit monacal à Lobbes, où il décéda en 707<sup>2</sup>; le maire du palais Carloman donna à l'abbé Théoduin la *villa* de Fontaine-Valmont le

<sup>1</sup> GENICOT, Donations de »villae«. Les sources sur lesquelles s'appuie cet article ont été vigoureusement critiquées par DEVROEY, Le polyptyque, p. lxxxi–lxxxiv. Néanmoins, une partie de l'argumentation de Genicot, notamment les analyses toponymiques qu'il livre, demeure pertinente.

<sup>2</sup> DIERKENS, Abbayes et chapitres, p. 99.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

6 février 744<sup>3</sup>; de nombreuses propriétés furent encore acquises durant l'abbatiat de Théodulphe (milieu du VIII<sup>e</sup> siècle). Les actes en attestant subsistaient encore au temps où Folcuin rédigeait ses »Gesta«<sup>4</sup>.

Mis à part ces quelques mentions disparates, la première source qui nous permette réellement d'approcher les modalités de constitution du temporel lobbain est la »liste courte« des possessions monastiques, datée de 889<sup>5</sup>. À cette époque, la plupart des possessions du monastère se situaient à proximité de l'ancienne frontière séparant la Neustrie de l'Austrasie (carte 4)<sup>6</sup>. On peut donc légitimement penser que l'abbaye acquit ces biens durant la période marquée par la lutte d'influence entre les maires du palais de Neustrie et les Pippinides, chacun appuyant successivement son autorité dans cette zone convoitée, en particulier sur l'abbaye de Lobbes. Il est donc vraisemblable que ces biens aient été acquis avant 751 et la prise de contrôle de l'ensemble du royaume franc par Pépin III.

Le monastère de Lobbes possédait encore d'autres domaines dont l'acquisition ne semble pas pouvoir être expliquée par ce contexte de tension. En effet, c'est sans doute des raisons économiques qui ont poussé les religieux à rechercher des biens dans la très fertile Hesbaye, où Lobbes parvint à acquérir une petite dizaine de domaines<sup>7</sup>. Il possédait encore un groupe d'une quinzaine de *villae*, réparties sur environ deux cents kilomètres à l'est et à l'ouest de la ville

3 GAL, c. 6, p. 58. Pour la date, voir Alain DIERKENS, Superstitions, christianisme et paganisme à la fin de l'époque mérovingienne. À propos de l'»Indiculus superstitionum et paganiarum«, dans: Hervé HASQUIN (dir.), Magie, sorcellerie, parapsychologie, Bruxelles 1984, p. 9–26, ici p. 17.

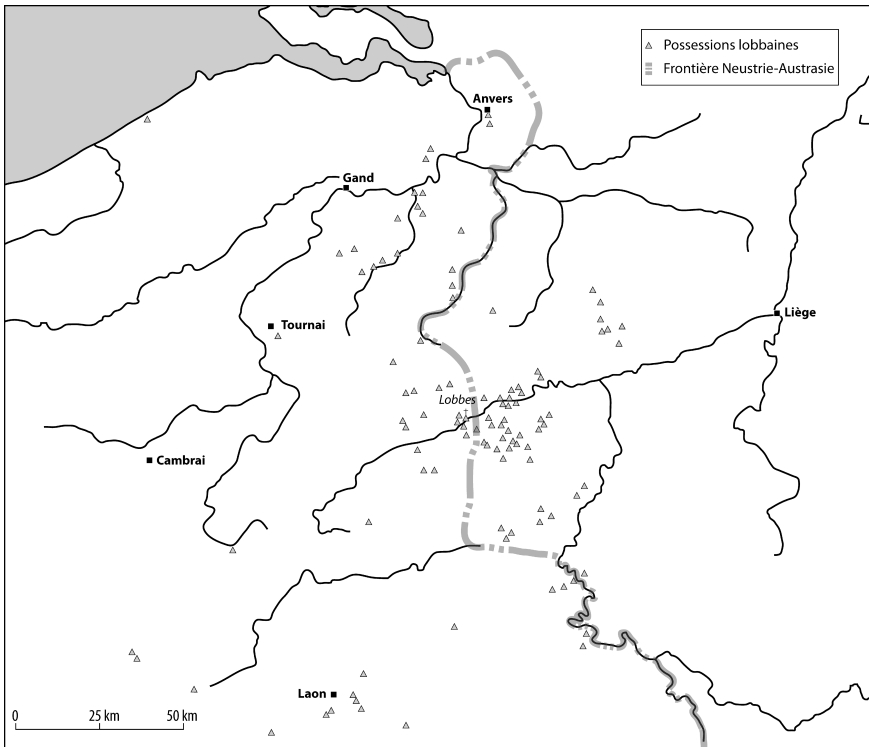
4 GAL, c. 8, p. 59: »[R]egens [Theodulphus] illud [monasterium] non segniter et augmentans non mediocriter. Sub eius enim tempore multa ecclesiae nostrae praedia collata sunt, quae describerentur, si non in promptu essent donationes et cartae legatariae, et ipse brevitati non studerem«.

5 Liste courte.

6 Diesegem, Schoten, Tielrode, Hamme, Aalst, Makegem, Denderbelle, Herdersem, Erondegem, Gevergem, Zegelsem, Heiveld, Ter Loots, Duitsenbroeck, Zarlardinghe, Schendelbeke, Virginal, Quenestinnes, Heikruis, Gottignies, Mairieux, Harveng, Harmignies, Hyon, Pierrefontaine, Croix-lez-Rouveroy, Bienne-lez-Happart, Leers, Biercée, Ragnies, Jumet, Gilly, Roux, Leernes, Mont-sur-Marchienne, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Landelies, Thuillies, Donstiennes, Strée, Clermont, Ham-sur-Heure, Berzée, Rognée, Castillon, Silenrioux, Fairoul, Pry, Chastrès, Somzée, Fraire, Echerennes, Dailly, Gonrioux, Petigny, Wignicourt, Barbaise, Rovericurt et La Sachière.

7 Mehaigne, Glimes, Longchamps, Ascut, Rosière, Tillier, Hanret et Upigny.





**Carte 4.** Les domaines possédés par l'abbaye de Lobbes au haut Moyen Âge. D'après la liste courte des biens de l'abbaye (Liste courte).

de Laon<sup>8</sup>. Certains de ces biens fournissaient du vin au monastère, comme Herly, qui fut par la suite affecté à la mense conventuelle.

L'abbaye de Lobbes acquit très vite un patrimoine foncier considérable, composé de plus d'une centaine de domaines. Ces biens lui furent cédés par donation, vraisemblablement de la part des Pippinides (ou à leur instigation) dans la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle et la première du VIII<sup>e</sup>.

#### 4.1.2 L'exploitation du patrimoine. Méthodologie

Toute recherche consacrée à la gestion de ce vaste temporel avant la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle est une gageure. Il n'est pas rare de se retrouver confronté à des lacunes heuristiques lorsqu'on étudie le temporel d'établissements fondés à

<sup>8</sup> Montécourt, Coivrel, Ménevillers, Calfeux, Cœuvres, Monampteuil, Lierval, Ecocest, Herly, Berriex et Alderegia.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

l'époque mérovingienne. Néanmoins, il est souvent possible de glaner çà et là des renseignements plus ou moins précieux. Rien de tel n'est hélas envisageable à Lobbes, et nous sommes donc contraints de rechercher, dans les sources postérieures, des traces d'organisation ancienne du temporel. Il semble possible d'ainsi tirer parti de la »liste courte« ainsi que du polyptyque – plus précisément de ses deux premières strates, décrivant la mense conventuelle, en 868/869 et en 889.

Ce dernier document donne l'image d'une mense conventuelle dont l'organisation paraît bien rodée et dont la structure et les modes de gestion peuvent assurer sans accroc l'approvisionnement des 78 religieux de l'abbaye ainsi que d'un nombre équivalent de *famuli*<sup>9</sup>. La mense conventuelle a donc été très vite opérationnelle puisque sa description dans le polyptyque n'est que de quatre ans postérieure à sa création. On peut donc légitimement penser que sa structure générale s'est appuyée sur l'organisation antérieure à la scission du patrimoine lobbain. Cette impression est confortée par l'étude de la structure interne des domaines qui la composaient. En effet, le polyptyque montre, dans chacun d'eux, des particularismes qui ne peuvent qu'être le résultat d'évolutions lentes et relativement autonomes, fruits de situations domaniales spécifiques et particulières. On peut donc penser qu'en 864 la structure interne des *villae* affectées à la mense conventuelle n'a pas été revue.

Nous pensons donc qu'il est possible de s'appuyer sur le polyptyque décrivant la mense conventuelle fondée en 864 pour étudier la gestion du temporel lobbain au haut Moyen Âge – tout en gardant à l'esprit le caractère hypothétique des propositions avancées qui, par ailleurs, laissent dans l'ombre des pans entiers des modalités de gestion du temporel monastique.

##### 4.1.3 La structuration concentrique du patrimoine lobbain

Comme l'a remarqué Jean-Pierre Devroey, le patrimoine affecté à la mense conventuelle était divisé en plusieurs espaces fonctionnels répartis de façon concentrique autour du monastère et marqués chacun par des modalités d'exploitation particulières et des fournitures spécifiques au monastère<sup>10</sup>.

Le domaine central de Lobbes-Thuin était caractérisé par l'omniprésence de la réserve seigneuriale et l'absence de tenures paysannes. Cet *indominicatum* y était divisé en six manses qui formaient autant d'exploitations autonomes. Le

<sup>9</sup> Jérôme VERDOOT, Les domaines sambriens de l'abbaye de Lobbes au IX<sup>e</sup> siècle. Structure et organisation interne des »villae« fonctionnant sans corvée, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 91 (2013), p. 187–212.

<sup>10</sup> DEVROEY, Corvées de labour, p. 105.

polyptyque signale encore la présence de 123 *sessi* répartis sur le territoire de Lobbes (87) et Thuin (36). Un *sessus* était une tenure de dimensions réduites, vraisemblablement composée d'une maison et d'un petit jardin potager. Leurs occupants ne disposaient donc pas des ressources nécessaires à leur approvisionnement, ce qui permet de supposer qu'ils étaient employés comme travailleurs agricoles sur les réserves du domaine de Lobbes-Thuin. La description de ces *sessi* dans le *mansus dominicatus* laisse supposer, par ailleurs, qu'ils étaient considérés comme l'une des composantes de la réserve. À notre sens, leurs occupants étaient donc des prébendiers nourris et logés à l'année en échange de leur travail dans la réserve plutôt que des journaliers agricoles indépendants, salariés de l'abbaye. Si tel avait été le cas, ces hommes auraient été astreints à des redevances, ne fût-ce qu'à un cens recognitif. Or, le polyptyque ne signale rien de tel. Le statut des occupants des *sessi* diffère donc de celui des *haistaldi* qu'on trouve aussi dans le polyptyque. Ces derniers étaient des dépendants non chasés, peut-être bien des cadets en attente d'une tenure, astreints à des tâches domestiques et non à des obligations aussi lourdes et régulières que la culture des réserves seigneuriales<sup>11</sup>.

Hormis ce domaine central, les *villae* situées à moins de vingt kilomètres du monastère étaient divisées en réserves et tenures mais leur organisation ne répondait pas à l'idéal-type du grand domaine classique puisque les tenanciers n'étaient astreints à aucun service en travail sur les réserves. Pesaient sur eux de très lourdes redevances en céréales qui servaient vraisemblablement au financement d'une population de journaliers agricoles, salariés ou prébendiers, chargés de la culture des réserves et que, sans surprise, le polyptyque ne mentionne pas<sup>12</sup>. Ces domaines proches de Lobbes étaient fortement équipés en engins hydrauliques et ravitaillaient le monastère en farine en flux continu durant toute l'année. Le polyptyque se contente de quantifier les céréales et autres biens qui devaient parvenir au monastère depuis ces domaines, sans imposer de mode de gestion spécifique à leurs intendants. À ces derniers incombait donc la tâche d'embauche de la main-d'œuvre, d'organisation de leur travail, d'exploitation des réserves du domaine, de conduite des productions qui en émanaient vers les moulins, etc. Leurs responsabilités semblent donc avoir été particulièrement grandes et la gestion de la mense conventuelle fortement décentralisée.

L'étude des modalités d'exploitation des domaines plus lointains de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck est complexe. À première vue, ils paraissent répondre au schéma du grand domaine carolingien classique: des réserves, des tenu-

11 Sur tout ceci, VERDOOT, Les domaines sambriens; DEVROEY, Le polyptyque, p. xcvi; ID., Pour une typologie, p. 44; ID., Puissants et misérables, p. 405.

12 VERDOOT, Les domaines sambriens.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

res et des mansionnaires astreints à des corvées, à quoi s'ajoutaient des *haistaldi*. Néanmoins, Jean-Pierre Devroey n'adhère pas à cette analyse. En effet, récemment, il s'interrogeait sur les modalités de mise en valeur des réserves des domaines de Lobbes et Thuin où, nous l'avons dit, aucune corvée n'était exigée des dépendants. J.-P. Devroey propose donc que les réserves y étaient exploitées par les *haistaldi* mentionnés dans le polyptyque<sup>13</sup>. Dans les domaines plus lointains de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck, le polyptyque signale la présence d'*haistaldi*, mais aussi de tenanciers astreints à des services en travail. Jean-Pierre Devroey propose donc la solution suivante: comme dans les domaines plus proches, les *haistaldi* y auraient été chargés de la culture des réserves, tandis que les corvées dues par les tenanciers auraient fait office de «gisement de travail» au profit des chanoines du chapitre de Zegelsem, qui dépendait de l'abbaye. Pour notre part, nous interprétons cette situation différemment. En effet, comme nous l'avons signalé plus haut, nous voyons plutôt les *haistaldi* comme des dépendants non chasés astreints à diverses tâches quotidiennes plutôt qu'à la culture des réserves. Par conséquent, nous pensons que l'exploitation des réserves de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck était confiée aux tenanciers de ces domaines dans le cadre des corvées qu'ils devaient au monastère. Cette solution correspond d'ailleurs bien à l'esprit du polyptyque. En effet, celui-ci décrit uniquement ce qui contribuait au fonctionnement de la mense conventuelle<sup>14</sup>. C'est la raison pour laquelle les biens affectés aux dépendances du monastère (églises...) ne sont jamais évoqués. De la sorte, si les corvées dues par les hommes de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck n'étaient pas consacrées à la production de biens destinés à la table des moines, elles n'auraient vraisemblablement pas été mentionnées dans le document. En fin de compte, nous proposons que les réserves des domaines qui nous occupent ici étaient exploitées par les tenanciers desdits domaines, tandis que les *haistaldi* y étaient chargés des tâches domestiques. De cette façon, la mise en valeur de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck ne nécessitait aucun recours à de la main-d'œuvre extérieure au domaine. Or, une telle main-d'œuvre était disponible. En effet, nous savons que des hommes résidaient aux alentours du chapitre de Zegelsem puisque celui-ci fut fondé après le développement du domaine lui-même<sup>15</sup>. Nous pensons donc que l'imposition de corvées aux dépendants de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck avait pour but de libérer la main-d'œuvre fournie par ces hommes au profit du chapitre de Zegelsem. On retrouve ce type de préoccupations dans le domaine de Lobbes même, où l'abbaye n'avait fourni aux occupants du

<sup>13</sup> DEVROEY, Corvées de labour, p. 100–101.

<sup>14</sup> VERDOOT, Les domaines sambriens; DEVROEY, Pour une typologie, p. 44; ID., Le polyptyque, p. xcvi.

<sup>15</sup> MEIJNS, Communautés de chanoines, p. 95–97.

domaine que des tenures de petites dimensions, les empêchant de vivre de manière autonome et les maintenant dans un fort état de dépendance envers l'abbaye et le travail qu'elle pouvait leur proposer. En effet, de facto, les occupants des *sessi* étaient des corvéables polyvalents. En résumé, nous souscrivons au raisonnement de J.-P. Devroey qui voit dans les corvées exigées des tenanciers de Duitsenbroeck, Zegelsem et Aalst une manière de libérer de la force de travail pour les chanoines de Zegelsem. Nous divergeons néanmoins dans l'identification des mécanismes menant à cette libération de main-d'œuvre. Les gestionnaires des domaines de Zegelsem, Aalst et Duitsenbroeck disposaient donc d'une moindre liberté d'action que ceux des *villae* plus proches du monastère puisque le polyptyque imposait un mode de gestion spécifique.

Les *villae* flamandes de l'abbaye fournissaient vraisemblablement du grain aux moines, de même que les domaines de Quenestines, Hon, Aulnois et Hergies, situés à une quarantaine de kilomètres de l'abbaye. C'est vraisemblablement l'éloignement du monastère qui explique le choix de livraison en grains plutôt qu'en farine, cette dernière étant plus fragile et plus difficile à transporter. Cette décision rendit nécessaire l'équipement du domaine central en engins hydrauliques. Ainsi, on trouve six moulins et sept brasseries répartis sur les domaines de Lobbes et de Thuin<sup>16</sup>. L'abbé Hartbert (835–864) avait d'ailleurs entamé la construction d'un réseau de canaux destinés à fournir à ces moulins l'énergie nécessaire à leur fonctionnement. Il ne put cependant mener cet ouvrage à son terme<sup>17</sup>.

Enfin, l'abbaye possédait des domaines excentriques<sup>18</sup> qui lui fournissaient des produits spécifiques. C'était sans doute le cas du domaine d'Oudenbourg<sup>19</sup>, visiblement spécialisé dans l'élevage et qui comptait une *vaccaritia*<sup>20</sup>, tandis que la vallée de la Sambre, où était implanté le monastère, était peu propice à

<sup>16</sup> Polyptyque (868/869), p. 4–5 et 24.

<sup>17</sup> GAL, c. 12, p. 60.

<sup>18</sup> Sur les domaines excentriques, voir Lucien MUSSET, Signification et destin des domaines excentriques pour les abbayes de la moitié septentrionale de la Gaule jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, dans: Sous la règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne, Paris, Genève 1982, p. 167–184 et Hans VAN WERVEKE, Les propriétés excentriques des églises au haut Moyen Âge, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 4 (1925), p. 136–141.

<sup>19</sup> Sur Oudenbourg, voir Brigitte MEIJNS, De Stad Oudenbourg. Een synthese van haar eerste tien eeuwen, mémoire de licence, Université catholique de Louvain (1993) avec une bibliographie exhaustive; Georges DECLERCQ, Art. »Oudenbourg«, dans: Lexikon des Mittelalters, t. VI, Munich, Zurich 1993, col. 1591; Brigitte MEIJNS, Jean Luc MEULEMEESTER, Oudenbourg-Brugge/Brugge-Oudenbourg, Oudenbourg 2002.

<sup>20</sup> Polyptyque (868/869), p. 17.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

l'élevage<sup>21</sup>. Mais le cas de domaine excentrique spécialisé le mieux documenté est sans conteste celui de Herly, dans le Laonnois, qui fournissait du vin aux religieux<sup>22</sup>. Les tenanciers des *villae* proches du monastère étaient chargés des vendanges et du transport du vin depuis ce domaine situé à une centaine de kilomètres de l'abbaye («vineas facit [unusquisque], faciunt ad vineas carra II...»). Il est probable que d'autres domaines de la région complétaient l'approvisionnement en vin du monastère, la production de la seule *villa* de Herly s'avérant insuffisante pour l'ensemble des moines<sup>23</sup>. L'abbaye possédait d'autres domaines excentrés, dont la possession ne peut être expliquée par un approvisionnement spécifique. Ces domaines, situés dans la région d'Anvers, rapportaient en effet de la monnaie aux religieux. C'était notamment le cas de Diesegem<sup>24</sup>. En revanche, ce n'était sans doute pas le cas du grand domaine de Tielrode, qui comptait 40 manses dont le régime de charge n'est étonnamment pas spécifié par le polyptyque (le formulaire ne le prévoyait même pas)<sup>25</sup>. Comme l'a souligné Jean-Pierre Devroey, dans les statuts d'Adalard de Corbie (822), les coûts de transports constituaient un critère de premier plan dans les choix de gestion et l'éventualité d'un recours au marché ou, comme c'était peut-être le cas à Tielrode, aux cens en monnaie<sup>26</sup>. Depuis 835, l'abbaye de Lobbes était d'ailleurs dirigée par Hartbert, qui était originaire de Corbie. On retrouve les mêmes préoccupations à Bobbio, dont les propriétés toscanes, situées à plus de trois cents kilomètres du monastère, ne fournissaient leurs productions à l'abbaye qu'en cas d'absolue nécessité; en temps normal, ces denrées étaient vendues sur place<sup>27</sup>. Si ces domaines excentriques ont vraisemblablement été cédés très tôt à l'abbaye pour des raisons politiques<sup>28</sup>, il n'est pas aisé de comprendre les raisons pour lesquelles Hubert en affecta certains à la mense conventuelle.

21 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 27–30.

22 Polyptyque (868/869), p. 9. Sur ce sujet, voir Hans VAN WERVEKE, *Comment les établissements religieux se procuraient-ils du vin au Moyen Âge?*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 2 (1923), p. 643–662. Voir [chap. 4.3.1](#).

23 Voir *ibid.*

24 Polyptyque (868/869), p. 17. Sur Diesegem, voir Paul VAN DEN BERGH, *De geschiedenis der villa Diezegem en haar cynsboek*, dans: *Heemkundig handboekje voor de Antwerpse randgemeenten* 26 (1978), p. 16–26.

25 Polyptyque (868/869), p. 17.

26 DEVROEY, *Corvées de labour*, p. 105.

27 Marie-Aline LAURENT, *Organisation de l'espace et mobilisation des ressources autour de Bobbio*, dans: DEVROEY, FELLER, LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse*, p. 479–494.

28 Voir [chap. 1.1.1](#).

#### 4.1.4 Le régime domanial classique sur les terres de Lobbes au haut Moyen Âge

Cette structuration de la mense conventuelle, révélatrice d'une organisation antérieure à sa création, en 864, permet d'interroger le modèle de l'omniprésence du régime domanial classique<sup>29</sup> dans l'Entre-Loire-et-Rhin au haut Moyen Âge. Il serait rébarbatif de rappeler ici les diverses étapes qui ont mené à un consensus assez général autour des propositions d'Adriaan Verhulst qui expliquait, en 1965, que le grand domaine carolingien s'était diffusé depuis l'Île-de-France à l'initiative des Carolingiens et que le caractère «non achevé» des domaines de l'Entre-Loire-et-Rhin était le fruit d'un développement plus tardif<sup>30</sup>. Néanmoins, dans un récent article consacré aux corvées de labour aux environs de l'an mille, Jean-Pierre Devroey a souligné la nécessité «absolue» d'abandon d'une vision évolutionniste de la décomposition de la corvée<sup>31</sup>: c'est, selon lui, l'initiative seigneuriale qui explique l'absence ou la présence de corvée dans un domaine et non l'implantation plus ou moins achevée du domaine biparti classique, pas plus que des critères géographiques tels que les

<sup>29</sup> Pour une mise au point sur l'historiographie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, voir TOUBERT, L'Europe dans sa première croissance, p. 27–72. Voir aussi Walter JANSSEN, Dietrich LOHRMANN (dir.), «Villa», «curtis», «grangia». Économie rurale entre Loire et Rhin, de l'époque gallo-romaine au XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, Munich 1983; Adriaan VERHULST, Le grand domaine aux époques mérovingiennes et carolingiennes, Gand 1985; Werner RÖSENER, Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter, Göttingen 1989; La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie, Auch, 1990; Adriaan VERHULST, The Carolingian Economy, Cambridge 2002; Jean-Pierre DEVROEY, Économie rurale et société dans l'Europe franque. Fondements matériels, échanges et lien social, Paris 2003; ID., Puissants et misérables; ID., Alexis WILKIN (dir.), Autour de Yoshiki Morimoto. La diversité des formes et structures du grand domaine, Bruxelles 2012 (= Revue belge de philologie et d'histoire 90 [2012]). Pour un aperçu historiographique sur la question du grand domaine, voir Yoshiki MORIMOTO, État et perspectives de recherches sur les polyptyques carolingiens (ca. 1980–1986), dans: Annales de l'Est 40 (1988), p. 99–149; ID., Autour du grand domaine carolingien. Aperçu critique des recherches récentes sur l'histoire rurale du haut Moyen Âge (1987–1992), dans: Adriaan VERHULST, Yoshiki MORIMOTO (dir.), Économie rurale et économie urbaine au Moyen Âge/Landwirtschaft und Stadtwirtschaft im Mittelalter, Gand, Fukuoka 1994, p. 25–79; Yoshiki MORIMOTO, Aperçu critique des recherches sur l'histoire rurale du haut Moyen Âge: vers une synthèse équilibrée (1993–2004), dans: ID., Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge. Historiographie, régime domanial, polyptyques carolingiens, Bruxelles 2008, p. 133–188.

<sup>30</sup> Adriaan VERHULST, La genèse du régime domanial en France au haut Moyen Âge, dans: Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo 13 (1966), p. 135–160.

<sup>31</sup> DEVROEY, Corvées de labour.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

*Rentenlandschaften* mises en avant par Ludolf Kuchenbuch<sup>32</sup>. (Par ce terme, l'historien allemand désigne des zones qui, au IX<sup>e</sup> siècle, se caractériseraient par des régimes de charges paysannes spécifiques, qui ne dépendraient que de manière insignifiante des propriétaires fonciers [ce qui expliquerait les contrastes régionaux visibles au sein d'un même polyptyque]. L. Kuchenbuch explique ces différences par la survivance de pratiques locales préexistantes.)

À notre sens, sur les terres de l'abbaye de Lobbes, la différenciation des modes de mise en valeur des domaines sur la base de critères géographiques ne peut s'expliquer par une diffusion inégale du grand domaine depuis l'Île-de-France, comme le proposait Adriaan Verhulst. En effet, si l'on suit son raisonnement, c'est à proximité du monastère que devraient se trouver les domaines les plus «achevés», ceux qui étaient exploités de manière classique. L'hypothèse d'un abandon progressif des corvées sur les domaines lobbains n'est pas plus convaincante. En effet, rien n'indique que des corvées aient été rachetées (hormis pour les charrois de vin qui, néanmoins, répondaient souvent à des logiques différentes que la gestion des céréales<sup>33</sup>) et les domaines lobbains ne semblent pas présenter les caractéristiques de zones auparavant marquées par le modèle biparti classique. Selon nous, l'hypothèse de *Rentenlandschaften* ne doit pas non plus être retenue, plusieurs modes d'exploitation coexistant au sein d'une même zone géographique. Semblent plus pertinentes les propositions récentes de Jean-Pierre Devroey, qui met en avant l'initiative seigneuriale.

À notre avis, cette division du patrimoine lobbain en plusieurs espaces marqués chacun par des modalités de gestion spécifiques révèle une volonté de contrôle des intendants laïcs du monastère (*maiores*, meuniers et brasseurs). En effet, dans les domaines proches de l'abbaye, là où la présence des religieux était forte, le polyptyque ne limite pas leur marge de manœuvre puisqu'ils pouvaient choisir les modes de mise en valeur des terres dont ils avaient la charge. Les religieux sentaient donc leur emprise suffisamment forte sur eux pour ne pas avoir à les brider et ne pas devoir redouter de débordement de leur part.

Au contraire, dans les domaines plus distants, l'éloignement du monastère devait faire craindre aux moines que leurs intendants ne profitent de leur emprise sur les *villae* à eux confiées pour s'enrichir sur le dos de l'abbaye, voire usurper lesdites *villae*. Par conséquent, ils avaient choisi de fortement restreindre la marge de manœuvre de ces officiers et de leur imposer un mode de gestion spécifique. C'est ainsi que, dans ces domaines, contrairement aux *villae* plus proches de Lobbes, les agents du monastère n'avaient pas de contrôle sur les modalités de mise en valeur des terres et engins hydrauliques, ni sur la

<sup>32</sup> Ludolf KUCHENBUCH, *Bäuerliche Gesellschaft und Klosterherrschaft im 9. Jahrhundert*, Wiesbaden 1978, p. 236–244.

<sup>33</sup> VAN WERVEKE, *Comment les établissements religieux*.



**Tableau 4**

Distance par rapport à Lobbes (en km)	Nom du domaine	Type de fournitures en nature issues des réserves en 868/869	
		Farine/bière	Grains
6	Ragnies	×	
8	Thuillies	×	
15	Castillon		×
23	Hyon	×	
26	Hestrud	×	
27	Epinois-lez- Hestrud		×
37	Hon		×

main-d'œuvre: les prescriptions du polyptyque – précisant les quantités de céréales devant parvenir à l'abbaye et le régime de charge des tenanciers – formaient un carcan leur laissant peu de liberté. De plus, dans ces domaines plus lointains, les religieux n'ont délégué qu'un minimum de responsabilités à des laïcs. C'est ainsi qu'en émanaient des grains et non de la farine, grains dont la mouture était confiée à des meuniers placés aux alentours de l'abbaye. Ainsi, les moines réduisaient le nombre de ces agents dont l'éloignement rendait le contrôle complexe.

Enfin, dans les domaines très lointains de Flandre, les agents laïcs ne jouaient plus qu'un rôle très limité de prélèvement des cens. Dans ce cas-ci, à côté de ces préoccupations liées au contrôle des agents laïcs du monastère, doivent, bien sûr, être mises en avant des questions purement pratiques. En effet, le transport de deniers sur de longues distances était bien plus aisé que le transport de céréales.

Le polyptyque apparaît donc comme un outil de gestion performatif. Il ne s'agissait pas uniquement d'une mise par écrit des revenus destinés aux religieux sur laquelle le cellérier aurait pu se baser pour mener à bien son office. Le polyptyque de l'abbaye est également un outil de contrôle des intendants laïcs que sont les *maiores*, mais aussi les meuniers et les brasseurs.

#### 4.1.5 Des groupements de domaines?

Au sein de ces grands espaces marqués par des modalités d'exploitation spécifiques et des livraisons particulières à l'abbaye, nous pensons pouvoir distinguer l'existence de sous-groupes. En effet, les critères sur la base desquels Hubert semble avoir sélectionné les *villae* qu'il affecta à la mense conventuelle en 864 sont particulièrement évocateurs: outre des questions géopolitiques que nous

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

avons déjà évoquées dans un précédent chapitre<sup>34</sup>, il est possible de déceler, dans le chef de Hubert, des motivations d'ordre économique: l'usurpateur conserva hors de la mense conventuelle – et donc sous son contrôle – les domaines très fertiles de Hesbaye; et, plus au Nord, il semble avoir laissé aux religieux une *villa* par groupe domanial<sup>35</sup>. Cette dernière décision ne peut s'expliquer par une spécialisation de chacun de ces groupes, comme c'était peut-être le cas sur les terres de Saint-Lambert<sup>36</sup>. En effet, le polyptyque ne permet pas de déceler de production particulière à chacun de ces groupes domaniaux. Les descriptions qu'il nous fournit des domaines qui en faisaient partie sont particulièrement incomplètes, ce qui complexifie fortement l'analyse. Néanmoins, l'étude des formulaires nous indique que toutes ces *villae* procuraient aux frères des biens fort similaires, à savoir du lin, du numéraire et des porcs. Quant aux céréales, on n'en sait pas grand-chose: la brasserie de Duitsenbroeck devait céder 90 muids d'orge, les tenanciers de Quenestines devaient de l'épeautre et de l'avoine, ceux de Zegelsem et Aalst devaient au monastère des redevances en céréales dont nous ne connaissons pas la nature, tandis que nous ne connaissons pas non plus le type des productions céréalières des réserves. Quoiqu'il en soit, tous ces domaines fournissent des biens variés et souvent similaires à ceux procurés par d'autres *villae*. Ainsi, aucun d'entre eux ne paraît spécialisé dans une production précise. Ils ne jouissaient d'ailleurs pas d'environnement naturel spécifique permettant des productions particulières. Tout au plus peut-on signaler la présence de 13 *camsiliariae* à Duitsenbroeck, domaine dont les 13 manses devaient également fournir chacun un *camsilis*, panneau de toile destinée à la confection des chemises.

Nous pensons que l'attitude de Hubert révèle une autre réalité: posant, d'une part, que l'organisation interne des domaines lobbains n'a pas été affectée par la création de la mense conventuelle et, d'autre part, que ces groupes domaniaux que nous pensons avoir décelés ne sont pas le fait d'une nécessité de production spécifique, on peut proposer qu'avant la scission du patrimoine (864) les circuits d'approvisionnement de l'abbaye étaient basés sur des groupements de *villae* tels ceux que Jean-Pierre Devroey a mis en avant à Prüm, par

34 Voir chap. 1.1.2.

35 Dans le premier groupe, Hubert céda Diesegem aux moines et conserva Schoten; dans le second, il abandonna Tielrode et garda Hamme; dans le troisième, il se sépara d'Aalst et préserva Makegem, Denderbelle, Herdersem, Erondegem et Gevergem; dans le quatrième, il donna Zegelsem aux frères et se réserva Heiveld; dans le cinquième, il renonça à Duitsenbroeck et préserva Zarlarding, Schendelbeke et Ter Loots; dans le dernier, il laissa Virginal et Quenestines et retint Heikruis.

36 WILKIN, La gestion des avoirs, p. 281–293.

exemple<sup>37</sup>, ou encore comme ceux que les sources lobbaines nous permettront de déceler dans les siècles suivants. Hélas, pour le haut Moyen Âge, rien ne nous permet d'aller plus loin dans l'étude de la structuration du temporel par pôles dont on devine à peine l'existence.

Si cette hypothèse était avérée, elle permettrait d'éclairer quelque peu l'attitude de Hubert et les modalités de création de la mense conventuelle: si l'approvisionnement du monastère était basé sur un système de regroupement de domaines proches unissant leurs productions avant de les envoyer vers Lobbes, assigner une *villa* de chacun de ces groupes à la mense conventuelle permettait, d'une part, de ne pas affecter la structure du patrimoine demeurant aux mains de l'abbé et, d'autre part, d'appuyer le fonctionnement de la mense conventuelle sur les circuits d'approvisionnement de la future mense abbatiale, évitant ainsi la lourde tâche de structuration du réseau de domaines affectés au vestiaire et à la nourriture des moines. Ainsi, Hubert ne cherchait clairement pas à nuire aux religieux de Lobbes auxquels il a délégué des domaines répondant particulièrement bien à leurs besoins, tant en ce qui concerne leur potentiel de production<sup>38</sup> que les efforts et l'énergie nécessaires à leur structuration et leur organisation.

## 4.2 La mense abbatiale

### 4.2.1 La création des menses

Comme nous l'avons déjà dit, en 864 Hubert envahit l'abbaye de Lobbes, scinda son patrimoine et en affecta la plus petite part – qui comptait 32 domaines – au »victus et vestitus« des frères, créant ainsi la mense conventuelle ([cartes 5 et 6](#)).

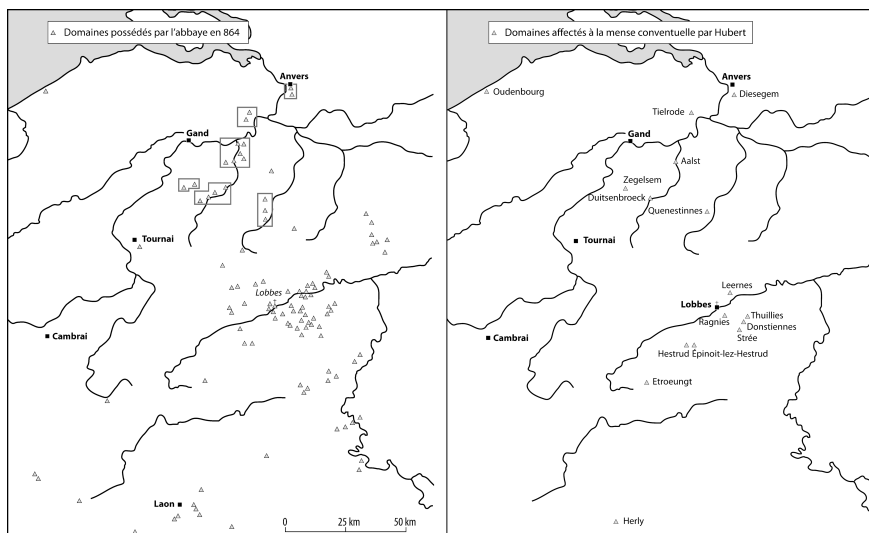
Longtemps, dans la lignée de Mgr E. Lesne<sup>39</sup>, les historiens ont vu la fondation des menses – conventuelle et abbatiale/capitulaire et épiscopale –

<sup>37</sup> Jean-Pierre DEVROEY, Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX<sup>e</sup> siècle, dans: *Revue du Nord* 61/242 (1979), p. 543–569.

<sup>38</sup> VERDOOT, Les domaines sambriens.

<sup>39</sup> Émile LESNE, L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IX<sup>e</sup> siècle, Lille, Paris 1910; Michèle GAILLARD, D'une réforme à l'autre (816–934). Les communautés religieuses en Lorraine à l'époque carolingienne, Paris 2006, p. 111; Dietrich HÄGERMAN, Art. »Mensalgüter«, dans: *Lexikon des Mittelalters*, t. VI, Munich, Zurich 1993, col. 520–521; Ferdinand CLAEYS BOWAERT, Art. »Mense«, dans: *Dictionnaire de droit canonique*, t. VI, Paris 1957, col. 850–854; Henri LECLERQ, Art. »Mense«, dans: *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. XI, Paris 1932, col. 453–455; Rüdiger ALTHAUS, Art. »Tafelgut (Mensalgut)«, dans: *Lexikon für Theologie und Kirche*, t. IX, Fribourg et al. 2000, col. 1228; Jean-Loup LEMAÎTRE,

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille



**Cartes 5 et 6.** Les groupements domaniaux lobbains au haut Moyen Âge. D'après la liste courte des biens de l'abbaye (Liste courte) et le polyptyque de l'abbaye (Polyptyque [868/869]).

comme le résultat de la division du patrimoine d'une église. Par conséquent, la sélection de certains domaines destinés à constituer une mense conventuelle aurait automatiquement intégré les autres domaines à une mense abbatiale. Alexis Wilkin a récemment remis en cause cette vision trop schématique, signalant l'absence de mention de mense épiscopale dans les sources liégeoises<sup>40</sup>.

En fait, Hubert disposa des domaines qu'il n'avait pas affectés au vêtement et au vestiaire des frères – une centaine de domaines – pour lui et ses fidèles, sans qu'on puisse pour autant parler, dès cette époque, d'une mense abbatiale institutionnalisée. Elle n'existait que par défaut: tous les domaines qui n'avaient pas été affectés à la mense conventuelle étaient sous contrôle direct de l'abbé. D'ailleurs, c'est apparemment de cette façon qu'ont été constituées les menses nivelloises. En effet, un acte de Charles le Chauve daté du 9 juillet 877 affecta des biens à des offices spécifiques, et notamment »ad usus fratrum seu sororum«. Ainsi fut créée la mense conventuelle. À l'hôpital étaient affectées les dîmes »totius abbatiae tam indomnicatum quam de sororum seu fratrum causa et de beneficiatis«<sup>41</sup>. Dans ce contexte, le terme »indomnicatum« ne peut dési-

Art. »Mense«, dans: Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge, t. II, Cambridge, Paris, Rome 1997, p. 986–987.

<sup>40</sup> WILKIN, La gestion des avoires, p. 180–185.

<sup>41</sup> Recueil des actes de Charles II le Chauve, n. 433, p. 466–468.

gner les réserves seigneuriales. Il est possible que, renvoyant au terme »dominium«, il désigne les biens appartenant à Nivelles n'ayant pas été affectés à la mense conventuelle ni donnés en bénéfice. Le processus de création des menses serait donc similaire à Lobbes et à Nivelles.

En fait, il fallut attendre l'année 889 pour que la mense abbatiale soit créée. Cette année-là, l'empereur Arnoul de Carinthie céda l'abbaye de Lobbes à l'Église de Liège. Par la même occasion, il approfondit le principe de la spécialisation des revenus: furent alors dotés les offices du coître<sup>42</sup>, de l'hôtelier<sup>43</sup> et du portier<sup>44</sup> qui, auparavant, n'étaient pas dotés en propre; la mense conventuelle fut renforcée par l'adjonction des domaines de Biesmerée et de Gilly<sup>45</sup>; et la mense abbatiale fut créée<sup>46</sup>. La fondation de cette dernière fut rendue nécessaire par la situation institutionnelle de l'abbaye, qui passa alors à l'évêché de Liège. Les évêques de Liège, désirant se poser en protecteurs du monastère au lendemain de son invasion par Hubert, devaient faire montre de bonne volonté envers les frères. Et comment mieux démontrer leurs intentions bienveillantes qu'en délimitant clairement et volontairement leurs ressources?

#### 4.2.2 La première mense abbatiale

En 889, la majeure partie du patrimoine domanial lobbain fut donc affectée à la mense abbatiale. Les bénéficiaires de ces biens étaient les évêques de Liège, qui occupaient le poste d'abbé de Lobbes depuis 881. Ces *villae* furent donc intégrées au patrimoine de Saint-Lambert, sans espoir, pour les religieux, de les récupérer un jour. En effet, en 957, quand l'évêque Baldéric rétablit un abbé régulier à Lobbes, il ne restitua pas la mense abbatiale au monastère. Tout au plus se contenta-t-il de renforcer la mense conventuelle par l'adjonction de quelques domaines.

Évitons néanmoins les visions trop caricaturales qu'ont longtemps véhiculées les historiens de Lobbes, qui présentaient les évêques de Liège comme de véritables spoliateurs. En effet, après l'éviction de Hubert (864), une nouvelle église abbatiale fut prévue. Le chantier évolua très rapidement et le nouvel édi-

<sup>42</sup> Polyptyque de Lobbes (889), éd. DEVROEY, Le polyptyque, p. 20–28, ici p. 23–25 (dorénavant: Polyptyque [889]).

<sup>43</sup> Ibid., p. 26–27.

<sup>44</sup> Ibid., p. 25–26.

<sup>45</sup> Ibid., p. 21–23.

<sup>46</sup> Jérôme VERDOOT, L'approvisionnement de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire économique de l'Entre-Sambre-et-Meuse, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles (2012).

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

ficé fut consacré entre 901 et 911<sup>47</sup>. Les prélats liégeois ne se sont donc pas contentés d'intégrer les *villae* de la mense abbatiale lobbaine à leur patrimoine. Celles-ci sont demeurées affectées au développement de l'abbaye, comme elles étaient censées l'être. En effet, les menses abbatiales servaient notamment au financement des travaux opérés aux bâtiments conventuels. C'est ainsi que bien plus tard, en 1070, l'abbé Adélarde affecta l'argent qu'il venait de toucher des religieux à la suite de la vente de l'église de Jumet à divers travaux opérés aux bâtiments monastiques; il craignait d'être accusé de cupidité s'il conservait cet argent ou s'il le dépensait à d'autres fins<sup>48</sup>.

La mense abbatiale servait aussi de réservoir de terres et de revenus pour distribuer des bénéfices à des vassaux de l'abbaye. Effectivement, des textes à peine postérieurs à la fin de l'abbatiat des évêques de Liège évoquent l'existence de terres monastiques données en bénéfice<sup>49</sup>. C'est notamment le cas de Jumet<sup>50</sup> ou Gozée<sup>51</sup>. L'acte d'intégration à la mense conventuelle du premier de ces deux domaines – affectés en 889 à la mense abbatiale puis cédés en précaire – indique clairement que l'évêque de Liège ne les considérait pas comme sa propriété («reddidimus») <sup>52</sup>. Des biens de la mense abbatiale furent donc utilisés pour doter des vassaux non de l'abbé (c'est-à-dire de l'évêque) mais bien de l'abbaye.

Dans un premier temps, les évêques de Liège semblent donc bien loin de se conformer à l'image que les sources plus tardives ont donnée d'eux. Ils semblent plutôt avoir œuvré en abbés de Lobbes dignes de ce nom. Cette attitude explique l'absence d'hostilité à leur égard chez Folcuin. Ce n'est que plus tard, à partir du deuxième quart du x<sup>e</sup> siècle et des abbatiats des évêques Richer, Hugues et Farabert, que l'abbaye de Lobbes fut affectée par l'«avarice» des prélats.

En 889, l'empereur Arnoul de Carinthie avait aussi affecté à la *porta* ou à l'hôtellerie du monastère les dîmes des réserves de l'ensemble des domaines monastiques, quelle qu'ait été la mense à laquelle ils avaient été affectés. Ainsi,

47 Voir *id.*, Pour les siècles des siècles, p. 47.

48 Acte de 1070, Cartulaire 33, fol. 239r–239v: »[E]go Adelardus gratia Dei abbas Lobiensis [...] fratres eiusdem Lobiensis cenobii aecclesiam villae quae dicitur Gimiacus [...] a me duodecim libris [...] redemerint sibi quod precium redemptionis ne infamaret a fratribus accepisse pro aliqua cupiditate in diversa opera et decorem Lobiensis expendi accliesiae«.

49 Voir n. 61.

50 Acte de 960–965, éd. Alfred HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes, dans: Bulletin de la Commission royale d'histoire 5/10 (1900), p. 84–85.

51 GAL, c. 27, p. 69.

52 Acte de 960–965, éd. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye, p. 85.

bien que les domaines de la mense abbatiale aient été intégrés au patrimoine épiscopal, l'abbaye conservait le droit d'y prélever ces redevances<sup>53</sup>. Même après 960, les moines continuèrent à bénéficier de ce droit qui est attesté encore en 973<sup>54</sup> et en 1162<sup>55</sup>.

Après 957 et le rétablissement d'un abbé régulier à la tête de l'abbaye, les moines de Lobbes n'ont pas réclamé le retour au monastère des domaines affectés à la mense abbatiale en 889. Ils étaient trop fortement soumis aux évêques pour oser s'élever ainsi contre eux.

Il semble par ailleurs que, dans un premier temps du moins, les évêques de Liège aient continué à considérer ces biens comme des propriétés lobbaines, même s'ils en avaient conservé l'usufruit. C'est, en tout cas, ce que semble montrer le cas de Jumet, que nous venons d'évoquer: intégré à la mense abbatiale en 889, il fut affecté par Éracle à la mense conventuelle lorsqu'il rendit son indépendance au monastère, en 960. L'acte faisant état de cette opération – de même que la regeste qu'en donne Folcuin<sup>56</sup> – parle clairement de restitution («restituens/reddidimus») et non de donation.

Par la suite, le statut de ces domaines fut plus disputé. Les évêques semblent en avoir réclamé l'entière propriété, et les moines, plus émancipés de la tutelle liégeoise que Folcuin ou Hériger, commencèrent à réclamer leur retour au sein du patrimoine lobbain. C'est, à notre sens, ce qui explique la rédaction, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, d'une liste des domaines appartenant à l'abbaye incluant l'ensemble des biens perdus en 889/960 (la «liste longue»<sup>57</sup>). Au XII<sup>e</sup> siècle, les tensions entourant ces domaines étaient encore plus nettes, puisque des chroniques lobbaines accusent les évêques de Liège d'avoir mené l'abbaye à sa ruine en les lui déroband<sup>58</sup>. Les prélats liégeois ont finalement

53 Sur le principe de la mise à disposition des dîmes des domaines aliénés, voir Gilles CONSTABLE, «Nona et Decima». An Aspect of the Carolingian Economy, dans: *Speculum* 35 (1960), p. 224–250, ici p. 224–231 et 247.

54 Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 64: «Munificentia quoque imperiali confirmamus eisdem fratribus decimas omnes indominitas totius abbatiae».

55 GALcont, c. 13, p. 317: «De qua etiam villa [Fontanas], sicut de ceteris indominitatis episcopalibus hiis duntaxat, que olim ecclesiae ex integro fuerunt, culturarum decinam accipimus, neque hoc solum de indominitatis episcopi, sed etiam de hiis que homines episcopi qui de castro Tudiniensi cassati sunt, vel in beneficium alii concesserunt vel propria retinuerunt, ex quo abbatie divisio per Arnulphum imperatorem et episcopum Franconem facta est, decimam indominitatorum retinemus».

56 Les deux documents ont récemment été comparés par MAZEURE, La vocation mémorielle, p. 235–236 et 411–413.

57 Voir VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 23–25.

58 Fundatio, c. 2, p. 546–548; De fundatione, c. 8–12, p. 550–554.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

obtenu gain de cause, et jamais la plupart de ces domaines ne firent retour parmi les possessions lobbaines. En effet, aucune bulle papale de confirmation des biens de l'abbaye ne les évoque.

##### 4.2.3 La seconde mense abbatiale

Les prélats liégeois ayant conservé la mense abbatiale créée en 889, il incombait à l'abbé Aletran (960–965) et à son successeur Folcuin (965–990) d'en recréer une. Cependant, en 957/960, lorsqu'il retrouva son indépendance, le monastère ne possédait plus que les domaines qui avaient été affectés à la mense conventuelle et ceux qui servaient à la dotation du couître de l'église abbatiale, de l'hôtelier, du portier du monastère et d'autres au sujet desquels nous n'avons aucune information. En effet, le monastère bénéficiait d'autres ressources qui nous sont inconnues parce qu'elles avaient été affectées à d'autres offices. C'était le cas de la dotation de l'église Notre-Dame-et-Saint-Ursmer, dont les documents de gestion ne sont pas parvenus jusqu'à nous<sup>59</sup>. Malgré cela, l'abbaye ne disposait pas encore d'assez de domaines pour reconstituer une mense abbatiale. En effet, entre 960 et 965, quand l'évêque Éracle restitua au monastère le domaine de Jumet, il le céda »tam monachis quam abbati«<sup>60</sup>, ce qui indique l'absence de distinction entre le patrimoine des moines et celui de l'abbé de l'époque.

En 973, la mense abbatiale n'avait vraisemblablement pas encore pu être reconstituée. En effet, le diplôme d'Otton II, octroyé à l'abbaye à cette date, confirme à la mense conventuelle la possession des dîmes des réserves de tous les biens appartenant à l'abbaye, »tam de ecclesiis beneficiatis quam et eorum [fratrum] victui deputatis«<sup>61</sup>. Le patrimoine monastique était donc constitué, d'une part, de la mense conventuelle, d'autre part, des biens donnés en bénéfice. Aucune trace de mense abbatiale dans ce diplôme.

La première mention de cette mense date de 1070, dans un acte par lequel l'abbé Adélarde fait savoir que les moines de Lobbes lui avaient acheté l'église de

<sup>59</sup> Un diplôme de l'empereur Louis l'Enfant daté du 20 oct. 906 nous apprend que l'église paroissiale Notre-Dame-et-Saint-Ursmer bénéficiait à l'époque d'une dotation spécifique dont nous ne possédons plus la description (Diplôme de l'empereur Louis l'Enfant pour l'Église de Liège [20 octobre 906], éd. Theodor SCHIEFFER, MGH, DD LK, Berlin 1960, n. 50, p. 174–175).

<sup>60</sup> Acte de 960–965, éd. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye, p. 85.

<sup>61</sup> Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), p. 64: »Munificentia quoque imperiali confirmamus eisdem fratribus decimas omnes indominitas totius abbatiae, tam de ecclesiis beneficiatis quam et eorum victui deputatis«.



la *villa* de Jumet et qu'il rendait aux frères l'église de Hon<sup>62</sup>. Il est très difficile de dater l'institution de la mense abbatiale, mais il faut vraisemblablement la placer dans la seconde moitié de l'abbatit de Folcuin, entre 973 et la rédaction des »Gesta abbatum Lobbiensium«. En effet, si, en 973, le domaine de Jumet fut restitué »tam monachis quam abbati«<sup>63</sup>, dans la regeste que donne Folcuin de cet acte dans ses »Gesta«, il affirme que la *villa* a été affectée à l'entretien de l'abbé<sup>64</sup>.

La création de la mense abbatiale à cette époque paraît logique. En effet, cette période fut marquée par un net renforcement du temporel monastique. L'abbaye put alors compter sur la générosité de nombreux laïcs attirés par l'esprit de rénovation d'une abbaye nouvellement indépendante et alors en plein essor. La comparaison entre la liste courte des biens de l'abbaye (889)<sup>65</sup> et la liste longue (première moitié du XI<sup>e</sup> siècle)<sup>66</sup> montre une croissance du patrimoine domanial lobbain de plus de vingt domaines<sup>67</sup>.

### 4.3 La mense conventuelle

#### 4.3.1 L'approvisionnement des religieux en vin dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle

Comme nous l'avons déjà souligné, l'approvisionnement en vin des moines relevait de logiques particulières différentes de celles qui régissaient la gestion des céréales. Le vin consommé par les religieux après la création de la mense conventuelle (864) provenait du domaine viticole de Herly<sup>68</sup>, dont les réserves produisaient 200 muids de vin. À cela, il faut ajouter 16 muids fournis par les seize manses du domaine. Si on accepte, pour valeur pour le muid, une conte-

<sup>62</sup> Acte de 1070, Cartulaire 33, fol. 238v.

<sup>63</sup> Voir n. 60.

<sup>64</sup> GAL, c. 27, p. 69: »[H]ic [Aletramnus], quomodo instructus fuit, omnia ad regulam correxit. Ad cuius [Aletramni] supplementum domnus Evracrus restituens ei [monasterii] villas ante abalienatas, Gimiacum vidilicet«. Pour une comparaison entre l'acte lui-même et le résumé qu'en donne Folcuin, voir MAZEURE, La vocation mémorielle, p. 235.

<sup>65</sup> Liste courte.

<sup>66</sup> Liste longue des biens de Lobbes (fin X<sup>e</sup> siècle–1053), éd. DEVROEY, Le polyptyque, p. 41–56 (dorénavant: Liste longue).

<sup>67</sup> DEVROEY, Le polyptyque, p. lxxv.

<sup>68</sup> Actuellement Saint-Erme, France, Hauts-de-France, Aisne, Laon.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

nance de 40 à 68 litres<sup>69</sup>, les productions annuelles de Herly fournissaient au monastère entre 86 et 147 hectolitres. Les soixante-dix-huit moines n'auraient donc pu compter que sur 0,3 à 0,5 litre par jour. C'est bien trop peu. En effet, ces quantités sont inférieures de moitié à la consommation en vin des moniales de Notre-Dame de Soissons<sup>70</sup> par exemple.

Avant 864, les religieux pouvaient très vraisemblablement compter sur d'autres domaines viticoles pour compenser la faiblesse de la production de Herly. En effet, l'abbaye en possédait une dizaine dans le Laonnois. Mais ces derniers ne furent pas intégrés à la mense conventuelle. Après 864, le manque de vin était donc vraisemblablement compensé par un recours plus intense à la bière, comme le préconisait le concile d'Aix-la-Chapelle de 817<sup>71</sup>. Contrairement au ravitaillement du monastère en grain, qui est demeuré similaire avant et après la création de la mense conventuelle, il semble que l'affectation d'un seul domaine viticole à la mense conventuelle ait rendu nécessaire la réorganisation de l'approvisionnement des frères en boisson. Et il a visiblement fallu du temps pour trouver un équilibre satisfaisant. En 868/869, le polyptyque mentionne vingt brasseries. Nous ne connaissons pas les redevances dues par trois d'entre elles. Treize autres devaient des redevances fixes (une livre pour dix d'entre elles et des céréales pour les trois autres): sur l'ensemble de leur production, seule cette somme parvenait au monastère et le reste était utilisé par le gestionnaire du domaine dans lequel elles se situaient, à des fins locales. La bière servie sur la table des moines provenait des brasseries dont les redevances étaient à part de fruit (Strée) et de celles dont le polyptyque n'indique pas de redevances. L'une était située »infra monasterium«, dans une *cella* tenue par le doyen des moines, une autre se trouvait à Hergies, et la dernière à La Houzée. L'absence de redevance stipulée dans le polyptyque ne signifie ni que l'ensemble de leur production parvenait au monastère, ni que le tout était utilisé par le *maior* du domaine qui n'aurait rien reversé aux religieux. En fait, dans ces brasseries, ce dernier prélevait la quantité de bière nécessaire au ravitaillement du

<sup>69</sup> Jean-Claude HOCQUET, Le pain, le vin et la juste mesure à la table des moines carolingiens, dans: Annales. Économies, sociétés, civilisations 40 (1985), p. 661–686, ici p. 680, a proposé un muid de 52 litres. Jean-Pierre DEVROEY, Units of Measurement in the Early Medieval Economy. The Example of Carolingian Food Rations, dans: French History 1 (1987), p. 68–92, ici p. 83, trouve néanmoins cette conclusion particulièrement audacieuse et préfère faire preuve de prudence en proposant un muid de 40 à 68 litres.

<sup>70</sup> Elles disposaient de 2340 muids par an, destinés à 416 personnes, soit 5,625 muids de vin par personne et par an (Recueil des actes de Charles II le Chauve, n. 494, p. 639–645). À Lobbes, 216 muids de vin servaient à l'alimentation de 78 moines, soit 2,75 muids par personne et par an.

<sup>71</sup> Consilium Aquisgranense, éd. Albert WERMINGHOFF, MGH, Conc., vol. II/1, Hanovre 1806, n. 39, c. 122, p. 307–464, ici 401–403.

domaine dont il avait la charge et envoyait le reste aux moines. L'absence de précision dans le polyptyque nous indique que ces quantités étaient fortement variables<sup>72</sup>. Les productions de ces brasseries n'étaient visiblement pas suffisantes à la consommation des moines, ce qui explique le statut des deux brasseries du domaine de Biesmerée, ajouté à la mense conventuelle en 889, qui sont signalées comme »ad serviendum«<sup>73</sup>, c'est-à-dire exploitées directement pour les besoins du monastère et étrangères au sort de la *villa* dans laquelle elles étaient situées et dont elles ne participaient pas au fonctionnement.

Le transport du vin depuis Herly était assuré par les tenanciers de plusieurs domaines de la mense conventuelle. Dans la plupart des cas, ces services de transport étaient supportés par la collectivité des tenanciers (Zegelsem, Aalst, Strée, Quenestinnes, Duitsenbroeck). À Ragnies et Thuillies, le charroi collectif était remplacé par un service de vendange qui, étonnamment, ne pesait pas sur les tenanciers de Herly eux-mêmes. Dans la plupart des cas, ces corvées étaient rachetables ou rachetées, pour des sommes variant de 6 à 24 deniers.

#### 4.3.2 La mense conventuelle durant l'abbatit des évêques de Liège (889-957/960)

L'étude de la mense conventuelle lobbaine dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle pouvait s'appuyer sur le précieux polyptyque de l'abbaye. Les choses s'avèrent plus complexes pour la période d'abbatit des évêques de Liège (889-957/960), qui peut surtout être approchée par l'intermédiaire de sources narratives dont l'impartialité est plus que douteuse.

Remarquons, dans un premier temps, la stabilité du temporel monastique et, a fortiori, de la mense conventuelle durant toute cette période. La comparaison des listes courte et longue des biens de l'abbaye ne montre certes aucune nouvelle acquisition de *villa* durant les sept décennies marquées par l'abbatit des prélats liégeois<sup>74</sup>, mais, à quelques rares exceptions près, il ne semble pas non plus que l'abbaye ait perdu des domaines<sup>75</sup>. Quant à la dilapidation du trésor et des liquidités de l'abbaye imputée par les chroniqueurs lobbains aux évêques de Liège, il s'agit sans aucun doute d'une exagération. En effet, en 954,

<sup>72</sup> VERDOOT, Les domaines sambriens, p. 202-204.

<sup>73</sup> Polyptyque (889), p. 22.

<sup>74</sup> VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 62.

<sup>75</sup> À seulement huit exceptions près (sur un total d'une centaine), la liste longue des biens de Lobbes reprend tous les domaines compris dans la liste courte. Voici les exceptions en question: Rognée, Heiveld, Makegem, Heikruis, Nutbeke, Haine, Recquignies, Etreungt.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

inquiets de l'arrivée des Hongrois dans leur direction, les moines de Lobbes ont pu réunir 200 sous pour acheter leur sauvegarde<sup>76</sup> et possédaient encore un trésor («thesaurum ecclesiae») à protéger des envahisseurs (le terme «thesaurum» désigne clairement des richesses et non des reliques puisque le trésor en question fut enfoui dans la terre)<sup>77</sup>.

Durant l'abbatit des évêques de Liège, la mense conventuelle était gérée par le prévôt de l'abbaye. En 955 ou 956, le prévôt Erluin se rendit, accompagné de l'avoué, dans le domaine de Herly pour y récupérer le vin qui y était stocké. En 957, le même Erluin se rendit dans la *villa* de Biesmerée pour y vendre les récoltes afin de couvrir les frais occasionnés par la réception du comte Régnier III et de l'évêque Baldéric à la Noël 956<sup>78</sup>. On le voit, le prévôt semble avoir eu la haute main sur les biens affectés à la mense conventuelle. Ses prérogatives dépassaient vraisemblablement ce strict cadre. En effet, ce n'est pas un hasard si Régnier III, désireux de placer l'abbaye dans sa sphère d'influence, choisit de nommer son fidèle à ce poste-là et non à celui de doyen.

Si le prévôt avait la haute main sur les domaines affectés à la mense conventuelle, il n'avait cependant pas la possibilité d'en assurer personnellement la gestion. Les sources ne sont pas claires, mais il semble bien que les domaines affectés à la nourriture et au vestiaire des religieux aient été regroupés en *villificationes* gérées par des ministériaux laïcs, eux-mêmes placés sous le contrôle de moines obédienciers. C'est, en tout cas, ce que laisse entendre cet extrait des «Gesta» de Folcuin: «Nam sub eo [Rachario] apud nos omnia fuere venalia. Siquidem annua, non dicam obedientiae, quod quidem regulare est, sed ministeriorum commutatio, eorundemque dura coemptio quicquid apud nos optimum erat, exhauserat»<sup>79</sup>.

Ce texte demande une analyse assez poussée. Commençons par le terme «obedientia». Ici, il ne peut clairement pas désigner des offices monastiques tels que celui du cellérier, du prévôt du monastère ou d'autres qui, en temps normal, ne sont pas changés annuellement. Ce terme ne peut donc désigner que des moines obédienciers<sup>80</sup> chargés de la gestion d'une partie du temporel. La conjugaison du verbe «esse» à l'indicatif dans la seconde phrase («est») indique, à notre sens, que, selon Folcuin, ce type de moines obédienciers existait bel et bien au sein de la communauté. Pour cette raison, nous rejetons la lecture de l'extrait «obedientiae [annua commutatio], quod quidem regulare

<sup>76</sup> GAL, c. 25, p. 65–67.

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Ibid., c. 26, p. 67–69.

<sup>79</sup> Ibid., c. 19, p. 63.

<sup>80</sup> Sur le système des obédiences, voir WILKIN, La gestion des avoirs, p. 385–417, et Karl LAMPRECHT, Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter, Leipzig 1886, vol. I, p. 973.

est« comme une illustration d'un comportement qui aurait été conforme à la règle, destinée à marquer un contraste avec l'attitude irrégulière adoptée par les évêques, c'est-à-dire le changement annuel des »ministeriorum«. En effet, cette lecture aurait demandé une conjugaison du verbe »esse« au conditionnel. Une autre ambiguïté doit être levée. Le terme »ministeriorum« est-il le génitif de »ministerius« (officier laïc) ou de »minister« (charge monastique)? Pour nous, seule la première proposition est envisageable. En effet, si tel n'était pas le cas, il y aurait une redondance avec le terme »obedientia«. En définitive, nous pensons que l'extrait présenté ici nous indique qu'au sein de la communauté se trouvaient des moines obédienciers auxquels était confiée la gestion d'une partie du temporel lobbain. En temps normal, ces hommes étaient remplacés sur une base annuelle, tradition perpétuée par les évêques-abbés qui, néanmoins, vendaient dorénavant ces charges aux plus offrants. À côté de ces hommes, on trouvait des ministériaux qui, eux, devaient, en théorie, demeurer à leur poste pour des périodes plus longues. Durant l'abbatit des prélats liégeois, ces hommes étaient remplacés annuellement. La structure de la phrase de Folcuin nous indique que, outre la vente de ces offices, le véritable grief qu'il a à l'encontre des évêques-abbés est justement ce changement annuel des ministériaux. Remarquons que c'est ainsi que Sigebert a compris cet extrait puisqu'il affirme: »Stephanus [...] Richarius, post eum Uhogo et Farabertus, omnes, inquam, isti dum magnis abbatiae redivibus carere nolebant et preposituras quas sub nomine et merito obedientiae religiosi et timoratis viri committere debebant, quasi rusticanas villicationes annuatim precio dabant et adimebant«<sup>81</sup>.

Récemment, Alexis Wilkin s'interrogeait sur l'origine du système des obédienciers<sup>82</sup>, dont il a remarqué l'application sur les terres de Saint-Lambert de Liège à partir, au moins, du début du XI<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>. Il proposait alors de réfléchir à une éventuelle contamination depuis le monde monastique. Si nous ne pouvons apporter de réponse à cette question, il convient néanmoins de souligner la probable naissance de ce système sur les terres lobbaines durant la période d'abbatit des évêques de Liège.

Ainsi, en temps normal, les obédienciers lobbains placés à la tête d'une *villicatio* n'occupaient leur poste que durant une année. Ce fait étonne. En effet, à Cluny, chaque doyenné chargé d'approvisionner l'abbaye pendant quelques semaines était dirigé par un moine établi sur place pour une longue période,

81 SIGEBERT DE GEMBLoux, *Gesta abbatum Gemblacensium*, c. 15, p. 531.

82 WILKIN, *Communautés religieuses bénédictines*, p. 120–121.

83 ID., *La gestion des avoires*, p. 385–417.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

lequel était souvent originaire du pays et en connaissait les pratiques agraires<sup>84</sup>. Le remplacement annuel des obédienciers lobbains prend néanmoins du sens quand on regarde la structure des *villicationes* dont ils avaient la charge. En effet, les diverses strates du polyptyque nous permettent d'étudier plus précisément certaines d'entre elles. En 868/869, au domaine de Zegelsem était ainsi subordonné celui de Virginal, distant d'une quarantaine de kilomètres<sup>85</sup>. En 972–974, le domaine de Jumet était à la tête d'un réseau relativement complexe de *villae* réparties sur un territoire d'un rayon d'environ trente-cinq kilomètres autour du centre domanial<sup>86</sup>.

Si les moines obédienciers pouvaient être remplacés tous les ans, c'est, en fait, parce que leurs prérogatives étaient très limitées. En effet, il est évident qu'un moine obédiencier ne pouvait réellement assurer la gestion de *villicationes* d'une telle ampleur. En réalité, chacun des domaines constituant les *villicationes* était confié à un ministériel laïc qui, lui, restait en poste pour de plus longues périodes (dans l'extrait des »Gesta abbatum Lobbiensium«, présenté plus haut, Folcuin s'insurge contre le remplacement annuel des ministériaux qu'il juge anormal, et non contre celui des obédienciers). Les moines obédienciers ne semblent donc avoir joué qu'un rôle de supervision de ces hommes qui étaient les réels détenteurs des prérogatives de gestion des domaines qui leur étaient confiés.

La décentralisation de la gestion est encore attestée par la vente précitée de la récolte de Biesmerée par le prévôt Erluin en 957<sup>87</sup> : ce dernier dut se rendre sur place pour procéder à cette vente, peut-être bien sur le marché de Fosses<sup>88</sup>. Cette opération nous apprend que la structure interne du domaine n'avait pas fondamentalement évolué par rapport à 889. En effet, à cette date, Biesmerée comptait deux moulins, qui fournissaient de la farine au monastère de manière régulière<sup>89</sup>, signe que les récoltes étaient stockées sur place et moulues au fur et à mesure des besoins du monastère.

En fin de compte, la gestion de la mense conventuelle durant la période d'abbatit des évêques de Liège (881/889–957/960) a été marquée par une forte décentralisation. Des ministériaux laïcs étaient chargés de la mise à profit des domaines monastiques. Des moines obédienciers, portant vraisemblablement le

84 Georges DUBY, Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire, dans : ID., Hommes et structures, p. 61–82, ici p. 64.

85 Polyptyque (868/869), p. 15–16.

86 Polyptyque de Lobbes (972–974), éd. DEVROEY, Le polyptyque p. 18–20, 24–26, ici p. 18–19 (dorénavant : Polyptyque [972–974]).

87 GAL, c. 26, p. 67–69.

88 DIERKENS, Abbayes et chapitres, p. 118, n. 232.

89 Polyptyque (889), p. 22; VERDOOT, Les domaines sambriens.

titre de prévôt et qui n'étaient en poste que pour une année, veillaient, semblait-il depuis le monastère même, à la bonne livraison des redevances dues par la *villicatio* dont ils étaient chargés de la surveillance. Tous ces obédienciers étaient sous la direction du prévôt du monastère. Cette décentralisation permettait aux religieux de se délasser de la lourde tâche de gestion de leur patrimoine foncier. Ils devaient uniquement veiller à ce qu'il demeure productif. De la sorte, ils pouvaient demeurer à l'intérieur de la clôture et consacrer leur temps et leur énergie à la prière. Le changement annuel des obédienciers peut s'expliquer par la volonté d'éviter les abus et la confrontation trop prolongée avec les *exteriora*.

Une telle gestion demandait une abbaye forte et capable d'en imposer aux intendants laïcs malgré l'éloignement. Voici incontestablement un argument à opposer à ceux qui présentent la période d'abbatit des évêques de Liège comme catastrophique.

#### 4.3.3 Le renforcement de la mense conventuelle à la fin du x<sup>e</sup> siècle

La seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle fut marquée par un net renforcement de la mense conventuelle lobbaine. Entre 960 et 965, trois domaines y furent (ré)intégré : celui de Strée, qui avait été donné en bénéfice par les religieux à un certain Adélar<sup>90</sup>, et ceux de Jumet<sup>91</sup> et Gozée<sup>92</sup>, qui avaient été affectés à la mense abbatiale en 889 et que les prédécesseurs de l'évêque Éracle avaient donnés en précaire. L'historiographie a longtemps présenté comme un outil de spoliation ce système accordant temporairement à un laïc la jouissance d'une terre monastique, ce qui permettait d'accréditer l'idée d'une gestion désastreuse du temporel lobbain durant l'abbatit des évêques de Liège. Aujourd'hui, cette conception catastrophiste est largement dépassée et les précaires sont vus comme des moyens commodes de stimuler la croissance du patrimoine monastique ou des outils d'innovation agricole. Par ailleurs, elles permettaient des relations collaboratives entre laïcs et monastères<sup>93</sup>.

<sup>90</sup> GAL, c. 27, p. 69.

<sup>91</sup> Acte de 960–965, éd. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye, p. 84–85.

<sup>92</sup> GAL, c. 27, p. 69.

<sup>93</sup> Laurent MORELLE, Les actes de précaire, instruments de transferts patrimoniaux (France du Nord et de l'Est, VIII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle), dans: Mélanges de l'école française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes 111 (1999), p. 607–647; GAILLARD, D'une réforme à l'autre, p. 102; Brigitte KASTEN, Agrarische Innovationen durch Prekarien?, dans: EAD. (dir.), Tätigkeitsfelder und Erfahrungshorizonte des ländlichen Menschen in der frühmit-

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

La récupération, par Éracle, de biens donnés en précaire est particulièrement intéressante, puisqu'il ne s'agissait pas uniquement de renforcer la mense conventuelle, il s'agissait aussi de retirer à des laïcs des domaines qui leur avaient été cédés. En effet, les termes utilisés dans l'acte de restitution de Jumet sont particulièrement forts: »quamdam precariam de villa ipsius abbatae nomine Gymiaco factam [...] elaboravimus ut penitus destrueretur«<sup>94</sup>. En fait, l'attitude d'Éracle correspond parfaitement à l'état d'esprit général de l'époque, qui vit l'éclosion d'une nouvelle doctrine particulièrement intransigeante qui, préparant l'essor du grégorianisme, réaffirmait l'incessibilité des terres ecclésiastiques à des laïcs<sup>95</sup>. Cette nouvelle doctrine est très clairement perceptible dans le »Dialogus de statu sanctae ecclesiae«, contemporain d'Éracle et Aletran<sup>96</sup>. Ce texte met en avant la nécessité, pour les églises, de récupérer les biens aliénés, même si la possession indue avait été confirmée au moyen d'une charte, et même si la violence s'avérait nécessaire<sup>97</sup>. Ainsi, la réforme du monastère initiée par Aletran – qui était parvenu à restaurer la communauté des biens et du réfectoire – touchait-elle également le temporel de l'abbaye et

telalterlichen Grundherrschaft (bis ca. 1000). Festschrift für Dieter Hägermann zum 65. Geburtstag, Munich 2006, p. 139–154.

<sup>94</sup> Acte de 960–965, éd. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye, p. 85.

<sup>95</sup> Isabelle ROSÉ, »Commutatio«. Le vocabulaire de l'échange chrétien au haut Moyen Âge, dans: DEVROEY, FELLER, LE JAN (dir.), Les élites et la richesse, p. 113–138; Guy BOIS, Patrimoines ecclésiastiques et système féodal aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dans: Chiesa e mondo feudale nei secoli X–XII, Milan 1995, p. 45–60.

<sup>96</sup> Ce dialogue supposé entre deux évêques nommés Eutitius et Theophilus aurait, selon Heinz Löwe (voir n. 97), été rédigé après 952, peut-être après 961, dans le nord de la France, dans un milieu marqué par l'influence irlandaise (sans doute dans l'école cathédrale de Laon). Contre cette opinion majoritaire, Bernard Merlette en attribue la rédaction à Martin Hiberniensis, maître de l'école cathédrale de Laon, décédé en 875 (Bernard MERLETTE, Écoles et bibliothèques à Laon. Du déclin de l'Antiquité au développement de l'Université, dans: Actes du XCV<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes [Reims, 1970], vol. I, Paris 1975, p. 21–53, ici p. 35). Sur ce texte, voir Johannes FRIED, Awaiting the End of Time Around the Turn of the Year 1000, dans: Richard A. LANDES, Andrew C. GOW, David C. VAN METER (dir.), The Apocalyptic Year 1000. Religious Expectation and Social Change. 950–1050, Oxford 2003, p. 17–63, ici p. 48–49; Yves CONGAR, Droit ancien et structures ecclésiastiques, Londres 1982, p. 8 et 12; John J. CONTRENI, The Cathedral School of Laon from 850 to 930. Its Manuscripts and Masters, Munich 1978, p. 21 et 153; Marie-Hélène JULIEN, Françoise PERELMAN (dir.), Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français, 735–987, vol. I, Turnhout 1994, p. 217.

<sup>97</sup> Dialogus de statu sanctae ecclesiae, éd. Heinz LÖWE, dans: Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters 17 (1961), p. 12–90, ici p. 81–82: »[Q]ue [sancta ecclesia] vel exposita vel desolata hostibus a suis vere filiis usque ad sanguinem certantibus vindicari et restitui debet«.



marquait-elle déjà un durcissement des relations entre l'abbaye et ses voisins dont nous avons pu voir l'ampleur aux siècles suivants<sup>98</sup>.

Deux des domaines ainsi récupérés, Strée et Gozée, furent cédés par Folcuin à son concurrent Rathier en 971 pour le dissuader de briguer le titre d'abbé de Lobbes<sup>99</sup>. (Il n'est pas inhabituel de doter d'anciens abbés [Rathier avait été abbé de Lobbes en même temps qu'évêque de Liège entre 953 et 955] au moyen de biens affectés à la mense conventuelle, même si on se serait attendu à l'utilisation de biens de la mense abbatiale. En effet, lorsqu'il renonça à sa charge, en 1129, l'abbé Gauthier obtint le domaine de Hon en viager pour sa subsistance<sup>100</sup>.) Les sources ne nous renseignent pas sur les modalités de transfert des domaines de Strée et Gozée de la mense conventuelle à Rathier, mais il est probable que l'ex-évêque de Vérone ait acquis ces biens en viager et à titre personnel. En effet, ils ne semblent pas avoir été intégrés dans le patrimoine de l'abbaye d'Aulne, alors entre les mains de ce dernier. La cession de ces biens à Rathier nous indique qu'ils n'avaient pas été intégrés aux circuits d'approvisionnement des frères lors de leur retour/affectation à la mense conventuelle, signe que les domaines alors délégués à la nourriture des moines fournissaient des denrées en quantités suffisantes. Quand les moines les acquièrent, ils ne se sont donc pas pressés de les intégrer au réseau de *villae* affectées à leur entretien. Lors de la rédaction de la troisième strate du polyptyque de l'abbaye, entre 972 et 974, ils ne connaissaient même pas les capacités de production du domaine de Gozée<sup>101</sup>.

#### 4.3.4 Un probable nouveau mode d'approvisionnement. Le »mensaticum«

Lorsqu'il prit la tête de l'abbaye, le nouvel abbé, Aletran, semble avoir entrepris de baser l'approvisionnement du monastère sur un système de *mensaticum*. Celui-ci, dont on retrouve des traces dès le VIII<sup>e</sup> siècle dans d'autres établissements ecclésiastiques<sup>102</sup>, consistait en une division du patrimoine en douze entités (des *villicationes*) chargées d'assurer l'approvisionnement des religieux durant un mois chacune.

<sup>98</sup> Voir chap. 2.2.1.

<sup>99</sup> GAL, c. 28, p. 69–70.

<sup>100</sup> GALcont, c. 19, p. 322.

<sup>101</sup> La description de Gozée comporte de très nombreux blancs (Polyptyque [972–974], p. 20).

<sup>102</sup> Émile LESNE, Histoire de la propriété ecclésiastique en France, vol. VI, Lille 1943, p. 216.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille

À Lobbes, le *mensaticum* existait incontestablement dans les années 1060. À l'époque, le châtelain de Grignard ravagea la *villa* de Strée et s'empara de son *villicus*, à la fin du mois d'avril d'une année qui ne nous est pas connue. Or, ce *villicus* était de service au mois de mai. L'abbé et ses religieux se trouvèrent donc en détresse et implorèrent saint Ursmer durant trois jours, mais en vain. Le début du mois de mai approchant, et leur approvisionnement étant menacé, ils se décidèrent à employer les grands moyens et portèrent la châsse du saint devant le château de Grignard. La menace fut suivie d'effet et le châtelain libéra le *villicus*, le dernier jour du mois d'avril<sup>103</sup>.

Le désarroi des religieux face à la captivité de leur *villicus* nous indique que le système du *mensaticum* était alors particulièrement abouti et performant, mais aussi que personne n'était à même d'efficacement prendre le relais du *villicus*, dont les responsabilités semblent, dès lors, avoir été particulièrement étendues. Or, il faut du temps pour parvenir à un tel équilibre. Il ne fait donc pas de doute que le système fut mis en place plus précocement. Et nous pensons pouvoir en faire remonter la naissance aux années 960 et à la vigoureuse réforme du temporel mise en œuvre par l'abbé Aletran. C'est sur la description du groupement domanial de Jumet fournie par le polyptyque<sup>104</sup> que s'appuie cette hypothèse.

En effet, nous y trouvons la toute première attestation de redevances stipulées sur une base mensuelle dans les sources lobbaines. Celles-ci pesaient sur la brasserie du domaine («Camba I solvit omni mense de cervisia haimas XX»), tandis que les redevances dues par le moulin voisin étaient stipulées sur une base annuelle («molendinum I solvens inter bracem et farinam modios C»).

Mais surtout, nous voyons dans la structure de cette *villicatio* l'effet des impératifs liés à l'approvisionnement de l'ensemble de la communauté en produits variés durant un mois complet. En effet, le polyptyque nous montre une *villicatio* de Jumet à la structure relativement complexe, le domaine subordonné de Fleurjoux faisant visiblement office de domaine-étape<sup>105</sup>, dans un système sans doute proche de celui qui a été mis en avant par Jean-Pierre Devroey pour

<sup>103</sup> Miracula SS. Ursmari et Ermini, c. 26, p. 569.

<sup>104</sup> Polyptyque (972–974), p. 18–19.

<sup>105</sup> Ibid., p. 18–19: «Est in villa quae dicitur Gimiacus [...]. Sunt in castello Hunia [...] et in Rodo [...]. In villa quae dicitur Flederciolo sunt [...]. Sunt in villa Baslin mani IIII ad supradictam villam aspicientes eodemque servitio servientes. In Rokineias quoque sunt ex eadem villa mansi VI [...]. In Jovis Monte similiter de eadem villa sunt mansi VIII [...]. Item ex eadem sunt in Namuco portu [...]. In villa Dalsuod est [...]. In villa Orel est».

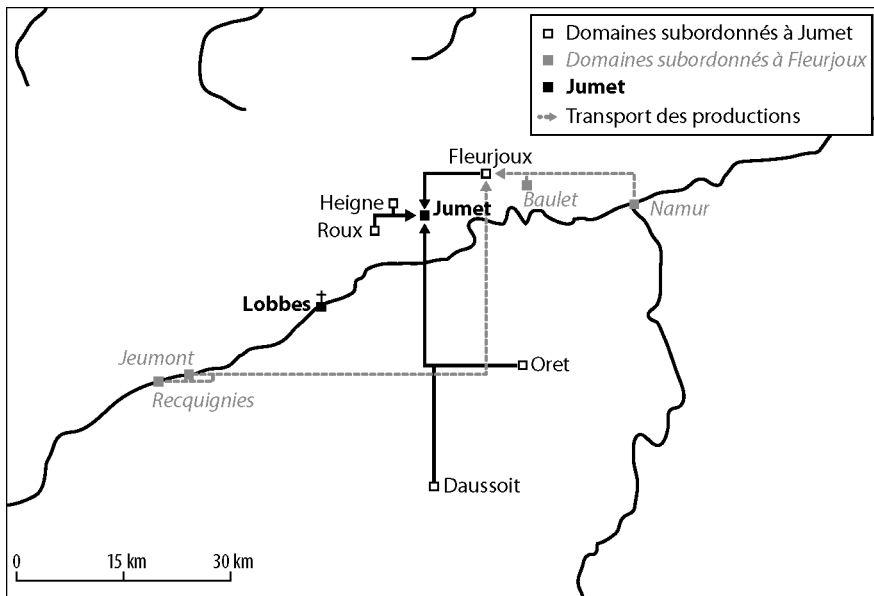
le temporel de l'abbaye de Prüm<sup>106</sup>: y étaient envoyées les récoltes des possessions lobbaines de Jeumont, Recquignies, Baulet et Namur; toutes ces productions céréalières étaient ensuite dirigées vers le domaine central de Jumet, le seul équipé en engins hydrauliques, où elles rejoignaient les denrées issues des domaines de Heigne, Roux, Oret et Daussois. Le rédacteur du polyptyque n'avait qu'une connaissance très vague du domaine central de Jumet: la taille des éléments de la réserve (champs, prés ou bois) est laissée en blanc; les redevances dues par les manses sont connues, mais pas le nombre de tenanciers, ce qui empêche de savoir ce qu'ils rapportaient dans leur globalité. En revanche, les productions des engins hydrauliques étaient, quant à elles, bien connues du rédacteur du document. Dans les domaines subordonnés à Jumet, les blancs sont tout aussi nombreux. Ainsi, l'équipement du seul domaine de Jumet en engins hydrauliques, la connaissance qu'avaient les rédacteurs du polyptyque de la production de ces équipements et leur méconnaissance des réalités locales (taille des réserves, nombre de manses...) constituent, à nos yeux, un indice de l'importance fondamentale des moulins et brasseries comme intermédiaires entre l'abbaye et ses domaines ainsi que de la décentralisation de la gestion du temporel (tout comme c'était le cas en 868/869<sup>107</sup>).

Nous voyons dans la constitution de la *villicatio* de Jumet un indice de son intégration à un système de *mensaticum*. En effet, pourquoi avoir subordonné à Jumet des domaines aussi lointains que ceux de Jeumont ou Recquignies qui, d'autre part, étaient localisés à l'ouest de Lobbes, c'est-à-dire plus proches de Lobbes que de Jumet? Le transport des denrées produites dans ces localités vers les moulins et brasseries de Jumet demandait une énergie considérable qui ne peut se comprendre que si l'on considère que les administrateurs de la mense conventuelle ont cherché à former douze entités relativement équivalentes et capables de fournir tout (ou la plupart de) ce dont les frères avaient besoin pendant un mois entier. Les seules productions de Jumet ne suffisaient pas. Lui ont donc été adjointes des dépendances d'où provenaient des biens complémentaires que n'apportait pas Jumet. C'est ainsi que seuls les tenanciers des petits

<sup>106</sup> DEVROEY, Les services de transport. Dans cet article, J.-P. Devroey montre comment les céréales produites dans les domaines de l'abbaye de Prüm étaient menées vers le monastère selon trois modes d'acheminement différents: proche du monastère, chaque domaine assurait lui-même le transport des récoltes vers l'abbaye (cette solution fut également choisie pour les domaines les plus excentriques et isolés); ailleurs, les denrées produites par plusieurs *villae* étaient centralisées dans l'une d'elles puis transportées vers le monastère par l'ensemble des tenanciers de Prüm; enfin, dans d'autres cas, fut mis en place un système de domaines-étapes collectant les surplus de plusieurs groupes régionaux et d'où des dépendants spécialisés dans les transports assuraient le charroi vers l'abbaye.

<sup>107</sup> VERDOOT, Les domaines sambriens.

#### 4. La gestion du temporel lobbain avant l'an mille



**Carte 7.** La villicatio de Jumet dans les années 970. D'après le polyptyque de l'abbaye (Polyptyque [972-974]), p. 18-19.

domaines de Roux, Fleurjoux et Namur fournissaient des deniers au monastère<sup>108</sup>.

Ceci nous montre l'impressionnante connaissance qu'avaient les gestionnaires de la mense conventuelle des capacités productrices de chacun de leurs domaines, même des plus petits. Ils disposaient probablement d'instruments de gestion particulièrement performants que nous ne possédons plus aujourd'hui. Peut-être que, comme le suggère Jean-Pierre Devroey, le polyptyque de l'abbaye n'est qu'un fragment d'un document plus complet, aujourd'hui perdu<sup>109</sup>. On peut constater l'importance de ces instruments de gestion à Cluny, où Pierre le Vénérable rencontra de nombreuses difficultés pour établir une répartition équitable du temporel en douze groupements domaniaux et dut effectuer plusieurs remaniements. À la fin de son abbatiat, il n'était d'ailleurs pas encore parvenu à organiser le temporel clunisien de façon optimale. C'est dans ce cadre qu'un inventaire précisant les profits de chaque seigneurie fut rédigé («Constitutio expense Cluniaci»)<sup>110</sup>.

<sup>108</sup> Polyptyque (972-974), p. 18-19.

<sup>109</sup> DEVROEY, Le polyptyque, p. xxiv.

<sup>110</sup> Georges DUBY, Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable, dans: ID., Hommes et structures, p. 88-89.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

La seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle et la première moitié du siècle suivant furent marquées par une nette croissance du patrimoine foncier lobbain, fruit du renouveau du monastère à partir d'Aletran, de sa proximité avec les évêques de Liège et de la présence, à sa tête, d'hommes aussi prestigieux et charismatiques que Folcuin, Hériger ou Richard de Verdun.

À la fin du x<sup>e</sup> siècle, le polyptyque signale des acquisitions nombreuses pour la mense conventuelle et les offices du coître de Saint-Pierre et du portier du monastère<sup>1</sup>.

Le monastère acquit encore d'autres biens qui n'ont pas été répertoriés dans le polyptyque et qui, pour certains, ont vraisemblablement servi de base à la future mense abbatiale, alors en cours de constitution<sup>2</sup>. Il convient ici de mettre en exergue un élément à l'appui de nos conclusions quant aux modalités d'accroissement du temporel lobbain<sup>3</sup>. En effet, nous avons vu que les quantités de vin fournies par le domaine de Herly – seul domaine viticole affecté à la mense conventuelle en 864 – étaient insuffisantes à l'approvisionnement du monastère<sup>4</sup>. Or, la liste des acquisitions présentée ci-dessus<sup>5</sup> fait état de la donation au monastère du domaine de Juvincourt, situé à une petite dizaine de kilo-

1 Nous avons déjà évoqué l'affectation, à la mense conventuelle, de Jumet et les domaines qui lui ont été subordonnés: Heigne, Roux, Fleurjoux, Bulet, Recquignies, Jeumont, Namur, Daussois et Oret. Le polyptyque signale encore la cession, au »victus et vestitus« des frères, de »Gosiniacas«. À la même époque, au coître de Saint-Pierre furent cédés des biens à Hantes, Marchienne-au-Pont, Malfalise, Thuillies et Biercée, tandis que le portier du monastère recevait des biens à Trazegnies et à Lobbes.

2 La liste courte des biens de l'abbaye de Lobbes fut rédigée en 889 et répertorie les biens possédés par le monastère avant la scission de son patrimoine. Dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, cette liste fut interpolée au gré de nouvelles acquisitions: Fraire, Fairoul, La Brouffe, Gottignies, acquis entre 960 et 990, neuf manses dans le fisc d'Estinnes, Trazegnies, Biercée, cinq manses à Juvincourt, Brienne-sur-Aisne.

3 Voir chap. 2.1.3.

4 Voir chap. 4.3.1.

5 Voir n. 2.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

mètres de Herly. Il y a fort à parier que ce domaine qui comptait des vignes (ce n'était néanmoins pas [plus?] le cas au xviii<sup>e</sup> siècle, comme en atteste la carte de Cassini) ait été acquis dans le but de compléter l'approvisionnement en vin du monastère, ce qui appuie notre hypothèse d'une sorte de »démarchage« des abbés auprès d'éventuels donateurs.

Le flux de donation continua dans la première moitié du xi<sup>e</sup> siècle avec plus d'une vingtaine de nouveaux domaines<sup>6</sup>, parmi lesquels certains furent restitués au monastère par les prélats liégeois. Il est difficile d'identifier les biens restitués par ces derniers. On sait néanmoins que ce fut le cas du monastère de Wallers, par exemple<sup>7</sup>. Cette dépendance avait été affectée à la mense abbatiale en 889 et n'avait été affectée à aucun office, ni à la mense conventuelle à la fin de l'abbatiate des évêques de Liège. Or, dans les siècles qui suivirent, ce monastère faisait sans conteste partie des possessions de l'abbaye de Lobbes<sup>8</sup>.

À ces donations de terres, bien renseignées par les sources, s'en ajoutaient certainement d'autres, particulièrement difficiles à percevoir, qui portaient, notamment, sur du numéraire<sup>9</sup>. En effet, les chartes n'ont conservé aucune trace de ces aumônes qui ne nous sont connues que par quelques miracles tel l'un, rédigé par Folcuin, qui nous montre une foule reconnaissante envers saint Ursmer, qui avait fait tomber une pluie attendue depuis des jours, faire preuve de telles largesses que fut entamée la construction d'une église sur le site du miracle. Il s'agit de l'église du Béni-Chêne, sur la rive droite de la Sambre<sup>10</sup>. C'est d'ailleurs à cette époque que la monnaie se diffusa véritablement dans la

6 La liste longue des biens de Lobbes compte 46 entrées de plus que la liste courte. Parmi ceux-ci, une partie est le fruit de l'éclatement de paroisses. De ce fait, l'accroissement réel du temporel lobbain porte sur 25 domaines (DEVROEY, *Le polyptyque*, p. lxxv): Mertenne, Buverniat, Theignies, Offregnies, Viscourt, Popignies, Solezines, Ossogne, Batignies, Marbaix, Jamioulx, Thy-le-Château, Matagne, Samart, Montignies-sur-Sambre, Saintes, Moregem, Aarsele, Maurage, Ansuelle, Haine-Saint-Pierre, Trahegnies, Anderlues, Rocq, Serven.

7 Moustier-en-Fagne, France, Hauts-de-France, Nord, Avesnes-sur-Helpe.

8 POSWICK, Moustier-en-Fagne.

9 Olivier BRUAND, *Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens. Les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux viii<sup>e</sup> et ix<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles 2012, a démontré que la monnaie était bien plus utilisée chez les Carolingiens que ce qu'ont longtemps pensé les historiens. Néanmoins, ses conclusions sont contestées, notamment par Simon COUPLAND, *The Use of Coin in the Carolingian Empire in the Ninth Century*, dans: Martin ALLEN, Rory NAISMITH, Elena SCREEN (dir.), *Early Medieval Monetary History. Studies in Memory of Mark Blackburn*, Farnham 2014, p. 257–295.

10 GAL, c. 30, p. 71.

région<sup>11</sup>. Ce développement de l'économie monétaire eut une influence considérable sur la gestion du temporel lobbain. C'est ce phénomène que nous nous proposons d'étudier dans le présent chapitre.

En fait, il s'agira de questionner un schéma historiographique classique concernant la gestion des biens des monastères bénédictins: l'exploitation directe des premiers siècles, dans le cadre d'une économie aussi fermée que possible, aurait progressivement laissé la place à un système de location des terres. C'est donc généralement à une réduction de l'implication des religieux dans la gestion de leurs avoirs qu'on assiste<sup>12</sup>. Comme l'a récemment souligné Alexis Wilkin, «sans être fausse, cette vision est évidemment simpliste [...], si bien que les grands modèles uniformément reproduits dans les synthèses, bien que globalement valides, sont à nuancer et à reprendre au cas par cas»<sup>13</sup>.

## 5.1 La description des GAL

Les pages qui suivent vont s'appuyer en partie sur une description des modes d'approvisionnement de l'abbaye fournie par les »Gesta continuata« dont l'importance pour notre propos est telle qu'il nous a semblé indispensable de la retranscrire dans son entièreté. Il est impossible de dater avec précision les informations fournies par ce texte et nous allons donc adopter une attitude prudente, nous contentant d'une datation imprécise, c'est-à-dire le milieu du XII<sup>e</sup> siècle:

- Quant au cellérier, en tant que père de toute la congrégation, il s'occupait de tout son zèle de la mense des frères. En effet, il avait, et a toujours, douze *villici* à son service comme assistants. Jadis, tout comme il est écrit à propos de Salomon, qui avait 12 intendants qui fournissaient les céréales au roi et à sa maison<sup>14</sup>, ces préfets administraient le nécessaire chacun pour un des mois de l'année et fournissaient avec grand soin en temps opportun le nécessaire à la table du roi Salomon; nos pères disposèrent

11 Olivier BRUAND, Les centres économiques locaux dans l'espace lotharingien, dans: GAILLARD et al. (dir.), De la mer du Nord à la Méditerranée, p. 83–110, ici p. 94.

12 Georges DESPY, L'exploitation des »curtes« en Brabant du IX<sup>e</sup> siècle aux environs de 1300, dans: JANSSEN, LOHRMANN (dir.), »Villa«, »curtis«, »grangia«, p. 185–203; Robert FOSSIER, Du manse à la censive. Picardie. IX<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle, dans: DUVOSQUEL (dir.), Peasants and Townsmen, p. 445–461; Albert D'HAENENS, La crise des abbayes bénédictines au bas Moyen Âge. Saint-Martin de Tournai de 1290–1350, dans: Le Moyen Âge 65 (1959), p. 75–95; Adriaan VERHULST, Précis d'histoire rurale de Belgique, Bruxelles 1990.

13 WILKIN, Communautés religieuses bénédictines, p. 134.

14 Premier livre des Rois, 4, 7.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

ainsi la nôtre à l'instar de la table de Salomon, de sorte que douze *villici* administrent la mense des frères durant autant de mois. Il ne semble pas incongru d'évoquer ici aussi l'obligation de cette administration qui a été instituée par nos saints pères et on convient que tous ceux qui suivent l'exemple de leur sainteté, continuent à les observer aujourd'hui. En effet, nous ne devons pas ignorer ou nous dissimuler le genre et le poids de l'obligation envers Dieu qu'ils nous ont imposée, eux qui, pour le prix de la rédemption de leur âme, ont expié leurs péchés et nous ont fait porter leur œuvre. Ainsi donc, comme nous avons fixé [...] le nombre de 50 frères et le nombre égal de 50 prébendes, les dimanches et jeudis de chaque mois, les *villici* susdits fourniraient 50 prébendes de poissons à la cuisine. Le mardi, 30 fromages et 200 œufs. Les quatre autres jours, 25 fromages par jour ou 250 œufs; de sorte que s'ils n'ont pas pu livrer les poissons les jours où ils le devaient, ils donnent en échange 50 œufs bien frais. Le mardi, outre les 250 œufs et 25 fromages qu'ils doivent, ils apportent un met frit. Le dimanche, au repas du soir, 250 œufs.

- En plus de ce service dû par ces *villici*, le cellérier ajoute en outre quelque chose de ses propres biens. Les lundis, mercredis, vendredis et samedis, il doit 50 prébendes de poisson, des plats de légume, de pois ou de fèves. Il donne aussi le saindoux pour les plats des deux espèces. Le cellérier doit aussi le sel et le poivre. Celui-ci a les églises de Ragnies, Thuillies et Jumet, ainsi que trois moulins avec lesquels il peut compléter sa contribution.
- Chaque *villicus* dispose d'un domaine dont les cens, les terres, les capitations ou tout autre revenu qui en sortirait, lui permettent de s'acquitter de son dû. Ils doivent aussi chacun faire suspendre du lard dans le lardier et doivent un demi-muid de vin à la fin de leur mois de service.
- En outre, le prévôt doit pourvoir au pain et à la bière quotidiens. C'est à lui que revient de réunir tout le blé nécessaire à son office, soit par le travail du monastère même, soit par le travail des mansionnaires; et le vin issu des vignes du monastère ne fait pas défaut, si bien qu'il doit le fournir aux frères comme ils en ont convenu, excepté les jours qui sont dotés de revenus spécifiques pour ce service. Si le vin vient à manquer, il doit s'en procurer grâce aux aumônes et aux revenus de l'église de Strée.
- Il faut encore savoir que tout le service de la cuisine, fourni soit par les pêcheurs qui tiennent, à cens, le droit de pêcher dans la Sambre, soit par le *villicus* de service, tant en ce qui concerne les poissons que les autres denrées est reçu en main propre par le *magister servitorum* et si survient une négligence telle que ce qui est dû n'est pas livré en temps voulu, ladite négligence doit être rachetée en présence dudit *magister servitorum* jusqu'à ce que satisfaction soit donnée au cellérier.



- Telle est l'organisation quotidienne de l'alimentation des frères, établie par nos saints pères, excepté aux jours solennels, où, en raison de leur dignité, un service spécial est ajouté. Quels jours et comment s'organise ceci, nous pouvons en trouver ailleurs l'indication. Ce qui est certain par-dessus tout, c'est qu'aucune église, ni de chanoines, ni de moines, ne dépasse la nôtre en matière d'organisation de l'approvisionnement.
- En ce qui concerne le remplacement des vêtements, nous nous procurons des pantalons et des chemises au moyen des revenus du domaine de Biesmerée, excepté les revenus destinés au service du mois de mars, du jeudi saint et de l'Épiphanie. Le reste du nécessaire au vêtement, aux chaussures et aux couvertures des frères est fourni par les revenus de biens situés en Brabant et en Flandre ou dans d'autres de nos possessions, excepté lorsque ces revenus servent au service du mois de novembre, du dimanche des Rameaux et de la nativité de saint Jean-Baptiste [24 juin], excepté également les céréales servant à la confection de la bière<sup>15</sup>.

<sup>15</sup> GALcont, c. 18, p. 320–321: »Cellarius autem tanquam totius congregationis pater toto studio mensae fratrum inserviebat. Habebat autem, habet et nunc 12 villicos servitii sui coadiutores. Porro sicut de Salomone scriptum est, quod haberet 12 prefectos, qui praebebant annonam regi et domui eius, hii per menses singulos in anno singuli necessaria ministrabant, et cum ingenti cura mensae regis Salomonis prebebant necessaria in tempore suo; ita et patres nostri instar mensae Salomonis nostram quoque disposuerunt, ut videlicet 12 villici mensibus totidem mensae fratrum administrarent. Cuius administrationis debitum hic quoque interserere non incongruum videatur, quod a sanctis patribus statutum est et quicumque sanctitatis eorum sequuntur exempla ab hiis hactenus observatura probatur. Nec enim a nobis ignorari debet vel dissimulari de quo vel de quanto Deo pro se ipsis nos obligaverunt, qui in precium redemptionis anime suae sua nos comederunt peccata et onera portare faciunt. Sicut igitur supra taxavimus ad numerum 50 fratrum prebendarum coaequato numero feria prima et quinta predicti villici singuli mensibus singulis quinquaginta piscium prebendas ad coquinam preberent. Feria 3. triginta caseos et ova ducenta. Quatuor reliquis diebus 25 formulas casei diebus singulis sive ova ducenta et quinquaginta; ita ut si diebus quibus debentur pisces solvere non suffecerint, quinquaginta ova dentur pro eis et ipsa frigidificent. Feria tertia nihilominus ovis ducentis quinquaginta quae cum 25 caseis debent frixuram apponant. Dominica ad cenam ducenta et quinquaginta ova. Cum isto autem villicorum eorundem servicio cellarius de suo nihilominus apponit. Feria secunda, quarta et sexta et sabbato diebus singulis quinquaginta prebendas piscium debet ipse pulmenta olerum pisae aut fabae. Qui etiam utriusque generis pulmentis sagimen imponit. Cellarius autem sal et piper debet. Habet igitur idem cellarius ecclesias, videlicet de Radionacis, de Tuillies, de Gimiaco, et molen-dina tria, unde hoc servitium supplere sufficiat. Habent et villici singuli villas singulas, de quarum censu vel de terra, de capitibus vel aliis quae inde exeunt redditibus suum quoque debitum exsolvent. Debent etiam bachones singulos singuli in lardario appendendos et dimidium modium vini in exitu mensis, in quo servierint. Porro panem et cervisiam ad victum cotidianum providere debet prepositus. Ipsius est annonam omnem ministerio suo necessariam vel de proprio labore ecclesie vel de labore mansionariorum

## 5.2 La recentralisation de la gestion entre 1060 et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle

Un miracle que nous avons déjà évoqué<sup>16</sup> nous indique que, dans les années 1060, le *villicus* de Strée était chargé de l'approvisionnement des moines au mois de mai. On y apprend aussi que les *villici* avaient des prérogatives très étendues dans la gestion des domaines qui leur étaient confiés. La décentralisation de l'approvisionnement des moines était donc particulièrement forte en cette première moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Les administrateurs de la mense conventuelle n'ont visiblement pas été satisfaits d'un tel système. En effet, la description que nous donnent les »Gesta continuata« des modes d'approvisionnement du monastère au milieu du XII<sup>e</sup> siècle montre une gestion beaucoup plus centralisée et des *villici* dont les prérogatives semblent avoir été bridées au maximum. En effet, à l'époque, le ravitaillement des frères n'était plus aux mains des seuls *villici* qui, désormais, partageaient cette tâche avec le cellérier et le prévôt du monastère: les douze *villici* étaient uniquement chargés de la fourniture des œufs, du fromage et d'une partie du poisson consommés par les moines. Toutes ces denrées étaient livrées entre les mains d'un officier spécial, le *magister servitorum*<sup>17</sup>. Les *villici* qui ne s'exécutaient pas dans les temps étaient frappés d'une amende. Le cellé-

conquirere, nec deest vinum de vineis ecclesiae collectum, unde exceptis diebus, qui proprios habent ad servitium redditus, fratribus sicut disposerint debet ministrare. Quod etsi defuerit, de elemosinis debet procurare et de ecclesia de Strata. Sciendum etiam quod omne coquinae servitium, quod vel a piscatoribus qui ad census aquam Sambre tenent vel a villicis exhibetur, tam in piscibus quam in aliis, ad laudem magistri servitorum per manum ipsius accipitur et, si quid de huiusmodi negligentiae acciderit ut quod debetur tempore suo non exsolvatur, coram eodem magistro usque dum cellerario satisfiat a negligentibus emendatur. Hec est cotidiani victus fratrum a sanctis patribus facta dispositio, exceptis diebus solemnibus, in quibus pro sui dignitate speciale nihilominus servitium generali apponitur. Quibus autem id fiat diebus et a quibus et unde, alibi annotatum invenitur. Hoc certo certius constat quod nulla vel clericorum vel monachorum ecclesia in dispositione dumtaxat victualium nostram antecellat. Ad vestimentorum autem supplementum de villa Bermeriacas femoralia et stamineae excepto servitio Martii mensis et cenae Domini et apparitionis Domini procurantur. Reliqua omnia vestiariis et calciariis seu lectisterniis necessaria de redditibus in Brabantia et in Flandria seu aliis que in illis partibus nostri iuris sunt comparantur, excepto similiter servitio mensis Novembris et dominice palmarum et nativitatis sancti Iohannis baptiste, excepta etiam brace, que ad confectionem cervisiae inde exhibetur«.

16 Voir n. 103.

17 Seul un *magister servitorum* apparaît dans nos sources. Il s'agit d'un certain Bernard, en fonction au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Il apparaît comme témoin dans cinq actes au total. Dans trois d'entre eux lui est accolé le titre de *magister servitorum*, en 1123 (Cartulaire 33, fol. 107r), en 1145 (ibid., fol. 120r) et en 1147 (ibid., fol. 107v). Dans ces trois cas,

rier était, quant à lui, chargé de la livraison de poisson, de légumes, de beurre, de sel et de poivre. De son côté, le prévôt pourvoyait au pain et à la bière de chaque jour ainsi qu'à la ration de vin, lorsque le règlement l'imposait<sup>18</sup>. C'était donc des religieux qui étaient chargés de la fourniture des denrées de base et symboliquement les plus importantes<sup>19</sup>.

Les biens dont les *villici* avaient la charge étaient périssables, contrairement aux denrées fournies par le prévôt et le cellérier. Ils exigeaient donc des efforts d'organisation importants pour permettre l'approvisionnement du monastère tout en évitant les pertes. Il ressort de cette constatation que le prévôt et le cellérier gardaient un contrôle maximum sur leur approvisionnement: ils n'ont laissé aux *villici* que la gestion des produits dont ils ne pouvaient s'occuper personnellement. L'impression qui se dégage de la description de l'approvisionnement de l'abbaye de Lobbes, telle que présentée dans les »Gesta continuata«, est donc celle d'une méfiance envers les *villici* (des pénalités étaient prévues en cas de retard des livraisons) et d'une tentative des moines de garder la mainmise sur leur approvisionnement.

Au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, au *mensaticum* se superposait donc un système bien plus centralisé, dont les rênes étaient aux mains des religieux eux-mêmes.

### 5.3 Les modes de ravitaillement de l'abbaye au milieu du XII<sup>e</sup> siècle

L'extrait des »Gesta continuata« évoqué ci-dessus ne concerne que la mense conventuelle dont la gestion était aux mains du prévôt, du cellérier et de douze *villici*. D'autres officiers monastiques étaient chargés d'autres tâches et dotés de revenus spécifiques<sup>20</sup>.

L'approvisionnement des moines en céréales était aux mains du prévôt (il n'est question ici que de la nourriture quotidienne des religieux et non des suppléments destinés aux jours de fêtes). Pour assurer son office, ce dernier bénéfi-

il est mentionné parmi les laïcs, systématiquement après l'avoué. En 1145 et 1147, son nom précède celui d'un *villicus*. On retrouve son nom à deux reprises encore: en 1159, il est nommé en tête des *servitores* du monastère (BERLIÈRE [éd.], Chartes de l'abbaye, n. 3, p. 295) et, en 1162, en tête des ministériaux, (ibid., n. 5, p. 297). Sur cette fonction, voir *ib.*, La »familia«, p. 28–29.

<sup>18</sup> GALcont, c. 18, p. 320–321.

<sup>19</sup> Stéphane BOULC'H, Le repas quotidien des moines occidentaux du haut Moyen Âge, dans: Revue belge de philologie et d'histoire 75 (1997), p. 287–328.

<sup>20</sup> GALcont, c. 18, p. 320: »Nam peregrinis quidem et pauperibus hospitalarius et elemosinarius deserviebat, nec deerant redditus, nec desunt modo unde his necessaria suppleri sufficiant«.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

ciait d'une partie non négligeable des ressources provenant des domaines de la mense conventuelle. Certains de ceux-ci produisaient directement des céréales.

C'était notamment le cas de Saintes, qui jouait un rôle prépondérant dans l'approvisionnement des religieux<sup>21</sup>. Bien qu'il soit distant du monastère d'une cinquantaine de kilomètres, ce domaine était situé dans une zone limoneuse particulièrement fertile. Les »Gesta continuata« nous apprennent que, durant l'abbatit de Lambert, sans doute en 1146, les récoltes du domaine de Saintes furent incendiées par accident. Incapable de nourrir ses religieux, l'abbé fut contraint de les disperser dans d'autres établissements. Par ailleurs, il dut acheter 40 muids de céréales (»40 tritici modiis«) pour alimenter les moines qui étaient demeurés à Lobbes durant les deux mois suivants, en attendant la prochaine moisson<sup>22</sup>. On peut en déduire que l'approvisionnement en céréales échappait au *mensaticum* puisque Saintes fournissait au moins deux mois de céréales au monastère. On peut aussi conclure de cet épisode que les céréales étaient stockées sur leur lieu de production. L'incendie de la récolte de Thuillies, lors de la mise à sac du domaine par Nicolas d'Avesnes, entre 1137 et 1145<sup>23</sup>, en atteste également. Le prévôt envoyait des hommes chercher les céréales au fur et à mesure de ses besoins, et c'est vraisemblablement au monastère qu'elles étaient transformées. En tout cas, celui-ci était équipé d'un grenier, de moulins et d'une boulangerie<sup>24</sup>. Les réserves de Saintes produisaient des blés d'hiver. En effet, dans les »Gesta continuata«, on trouve les termes »triticus« et »frumentum«<sup>25</sup>. Par ailleurs, un acte contemporain nous apprend que les dépendants du domaine étaient astreints à des corvées de fau-

21 Ibid., c. 24, p. 329.

22 Le terme »triticum« désigne sans doute de l'épeautre (voir n. 25, 26 et 27). Il n'est pas aisé de déterminer combien de personnes pouvaient être nourries au moyen de ces 40 muids d'épeautre. Adalhard de Corbie nous dit que deux corbeilles d'épeautre (24 muids) fournissaient 10 muids de farine, soit un taux d'extraction de 41,7% (Statuta seu Brevia Adalhardi abbatis Corbeiensis, éd. Joseph SEMMLER, Corpus consuetudinum monasticarum, vol. I, Siegburg 1963, III, c. 12, p. 379). Ainsi, nos 40 muids donneraient 16,68 muids de farine. De son côté, étudiant les portions de nourriture des moniales de Notre-Dame de Soissons, HOCQUET, Le pain, le vin, propose une consommation de 5,17 muids de farine par personne et par an, soit, 0,86 muid tous les deux mois. Ainsi, les 40 muids d'épeautre achetés par l'abbé Lambert pouvaient nourrir une vingtaine de personnes pendant deux mois.

23 GALcont, c. 24, p. 329.

24 Acte de 1190, éd. VERDOOT, L'implantation d'une famille, p. 860: »Decretum est ergo ut annis singulis in festo Sancti Martini idem Johannes Cornutus et deinceps posterius eius solvant ecclesie Lobbiensis tres modios annone [...] conducant ad granarium ecclesie Lobbiensis [...] mensura pistrini fratrum Lobbiensis«.

25 GALcont, c. 24, p. 329.

che en août<sup>26</sup>. Nous pensons que les réserves de Saintes produisaient de l'épeautre<sup>27</sup> plutôt que du froment. L'épeautre était un blé vêtu. Cette caractéristique impliquait un laborieux et coûteux travail d'émondage<sup>28</sup> mais permettait une conservation sur de longues périodes, bien plus que le froment<sup>29</sup> (nous savons que les céréales produites à Saintes étaient conservées sur place pendant une bonne partie de l'année avant d'être consommées par les moines). L'épeautre présentait d'autres intérêts: ses qualités gustatives, longtemps niées<sup>30</sup>, sont réelles<sup>31</sup>, sa culture demande moins de travail que d'autres blés<sup>32</sup>, il résiste mieux au froid et à l'humidité que d'autres céréales<sup>33</sup> et, bien évidemment, il s'agit d'une céréale panifiable<sup>34</sup>. Toutes ces qualités faisaient de l'épeautre la «céréale reine» sur les terres de Saint-Lambert de Liège par exemple<sup>35</sup>. Il est d'ailleurs mentionné dans d'autres sources lobbaines<sup>36</sup>.

Il est probable que le domaine de Hon ait, lui aussi, été exploité en régie directe et que le prévôt en ait retiré des céréales. En effet, dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, ce domaine, situé, lui aussi, en zone limoneuse, semble avoir été en pleine effervescence: on signale des colons dont l'installation était stric-

26 Acte de 1173, Cartulaire 33, fol. 258v–259v.

27 Sur l'épeautre, voir Jean-Pierre DEVROEY, Jean-Jacques VAN MOL (dir.), *L'épeautre. Histoire et ethnologie*, Treignes 1989; Georges COMET, *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1992, p. 233–240; Léopold GENICOT, *La limite des cultures du froment et de l'épeautre dans le Namurois au bas Moyen Âge*, dans: *Namurcum* 22 (1947), p. 17–23.

28 COMET, *Le paysan et son outil*, p. 233 et 239.

29 *Ibid.*, p. 233.

30 Léon ZYLBERGELD, *Le prix des céréales et du pain à Liège dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 51 (1973), p. 281–282.

31 Jean-Pierre DEVROEY, *Entre Loire et Rhin. Les fluctuations du terroir de l'épeautre au Moyen Âge*, dans *id.*, VAN MOL (dir.), *L'épeautre*, p. 89–105; Claire BILLEN, *L'épeautre en Wallonie, du bas Moyen Âge jusqu'à l'époque contemporaine. Une mise au point*, dans: DEVROEY, VAN MOL (dir.), *L'épeautre*, p. 178–179.

32 *Ibid.*, p. 182–183; Léopold GENICOT, *L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge. 1199–1429*, vol. III, Louvain 1982, p. 184.

33 *Ibid.*, p. 184.

34 BILLEN, *L'épeautre en Wallonie*, p. 180.

35 WILKIN, *La gestion des avoirs*, p. 539–545.

36 Par exemple un acte de 1202, Cartulaire 33, fol. 180r.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

tement encadrée<sup>37</sup>, des défrichements<sup>38</sup> et un *indominicatum*<sup>39</sup> peut-être bien exploité directement (en tout cas, cette possibilité est évoquée)<sup>40</sup>. C'est d'ailleurs de l'épeautre qui était cultivé à Hon<sup>41</sup>. En 1129, Hon fut cédé en viager à l'abbé démissionnaire Gauthier<sup>42</sup>. Il est difficile de tirer des conclusions de ce fait. Peut-être faut-il y voir un signe de la vigueur de l'abbaye à l'époque, les moines pouvant se permettre d'aliéner une source de nourriture, signe qu'ils en disposaient à profusion et revendaient les surproductions<sup>43</sup>. D'un autre côté, on connaît des exemples stavelotains de domaines cédés en viager à des abbés dans le cadre de tentatives de redressement et de réorganisation<sup>44</sup>. Quoi qu'il en soit, l'octroi de ce domaine à l'abbé Gauthier n'était possible que s'il n'était pas intégré dans un système de *mensaticum*.

Dans d'autres domaines, les réserves avaient été acensées dans le courant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>45</sup> et fournissaient au prévôt une masse de numéraire permettant de compléter les productions de Saintes – et, sans doute, de Hon. La nécessité d'acheter des céréales à la suite de l'incendie de la récolte de Saintes

37 Acte de 1202, Cartulaire 33, fol. 245v–246v.

38 Un acte de 1202 signale un bois de 136 bonniers dont le défrichement est évoqué (ibid., fol. 245v–246v). Ce projet fut réalisé puisqu'il donna naissance au village de Taisnière-sur-Hon (Cartulaire 34, p. 205r), mentionné en 1456 (Cartulaire 33, fol. 251v). De plus, l'acte de 1202 évoqué ici met aussi en avant la présence de dîmes novalles dans ce domaine. Signalons cependant que ce type de dîme n'implique pas nécessairement l'existence de défrichement (Roland VIADER, Cultures temporaires et féodalité. Pour une redéfinition des problématiques, dans: ID., Christine RENDU [dir.], Cultures temporaires et féodalité. Les rotations culturales et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne, Toulouse 2014, p. 7–32). Enfin, dans ce domaine, en 1173, est évoquée une *nova curtis* (Cartulaire 33, fol. 245r–245v), qui pourrait constituer un indice de défrichements, sans pour autant, hélas, que ce dernier ait été contemporain de l'acte.

39 Acte de 1173, Cartulaire 33, fol. 245r–245v.

40 Un acte de 1202 signale, en effet, le défrichement d'un bois que l'abbaye pourra cultiver »vel per se vel per quosque colonos quibus concesserit sub censu decima et terragio« (ibid., fol. 245v–246v).

41 Acte de 1173, ibid., fol. 245r–245v.

42 GALcont, c. 19, p. 322.

43 Sur le sujet, voir MORIMOTO, État et perspectives, p. 39–41; ID., Autour du grand domaine, p. 109–112; ID., Aperçu critique, p. 153–156.

44 SCHROEDER, »Terra familiaque sancti Remacli«, p. 288.

45 En 1050 (Cartulaire 33, fol. 135r: Ragnies); en 1135 (ibid., fol. 157v: Biesmerée); en 1174 (ibid., fol. 142r–142v: Hantes-Wihéries et Strée); en 1176 (ibid., fol. 5v: Hantes-Wihéries); en 1202 (ibid., fol. 154r: Biesmerée); en 1207 (ibid., fol. 110v: Peissant); en 1208 (ibid., fol. 205r–205v: Péronnes-lez-Binche); en 1211 (ibid., fol. 154r–154v: Biesmerée); en 1230 (ibid., fol. 186v: Epinoit); en 1236 (ibid., fol. 187r: Ansuelle); en 1288 (ibid., fol. 300r: Tielrode).

montre clairement que l'abbaye avait accès au marché des grains. Néanmoins, l'argent ne semble avoir joué qu'un rôle subsidiaire dans l'approvisionnement des moines en céréales. C'est ce qu'on peut proposer à la lecture de l'acte d'acensement des réserves du domaine de Lobbes en 1070<sup>46</sup>. Les acquéreurs des terres démembrées de cette réserve étaient tenus de payer leur cens le jour de la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), c'est-à-dire en pleine période de soudure. On peut donc penser que l'abbé Adélarde qui procéda à cet acensement cherchait un afflux de numéraire à une époque de l'année où les stocks de céréales commençaient à s'amenuiser (signalons néanmoins que la Saint-Jean-Baptiste est communément une date importante dans la comptabilité médiévale).

Le numéraire jouait un rôle tout aussi limité dans l'approvisionnement de l'établissement en vin, tâche qui incombait aussi au prévôt. Le vin provenait de Herly, dans le Laonnois, où était installé un prieuré dépendant de l'abbaye chargé de la mise en valeur du domaine. Tous les ans, les productions de ces »amplissimae possessiones« étaient menées vers Lobbes, au grand dam des hommes et des bœufs chargés de ce transport sur une distance de trente lieues (environ cent kilomètres), le tout sur des routes particulièrement difficiles<sup>47</sup>. C'était du vin qu'on menait ainsi à Lobbes<sup>48</sup>, ce qui indique – sans surprise – que l'ensemble du processus de vinification se déroulait à Herly même, comme c'était déjà le cas au IX<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>. C'étaient des moines de Lobbes qui étaient envoyés à Herly pour y récupérer le vin et le mener au monastère où il était consommé<sup>50</sup>. Les productions viticoles de Herly suffisaient généralement à l'approvisionnement des religieux<sup>51</sup>. Il arrivait néanmoins que la production fût insuffisante. En 1056 par exemple, seuls seize chariots de vin furent produits à cause de la »sterilitas vini«<sup>52</sup>. Dans ce genre de situation, le prévôt bénéficiait

46 VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 169.

47 *Miracula SS. Ursuari et Ermini*, c. 23, p. 567: »[U]bi [Erliaco] etiam condonavit [sanctus Erminus] amplissimam possessionem vinearum, quarum liquor per singulos annos deducitur Lobias, non sine grandi tormento boum et hominum: via enim gravis est et longa, utpote distans a Lobis leucis non minus triginta, omnimoda difficultate nulli usquam comparanda [...] Luna quippe pluvialis difficiliorem effecerat viam, quae numquam est facilis«.

48 *Ibid.*: »[A]mplissimam possessionem vinearum, quarum liquor per singulos annos deducitur Lobias«.

49 *Polyptyque (868/869)*, p. 9.

50 *Miracula SS. Ursuari et Ermini*, c. 26, p. 836: »[A] Adelardo Abbate, quidam ex monachis ad hoc missi, deducebant de eodem Erleaco vinum ad usum Fratrum«.

51 *GALcont*, c. 18, p. 321: »[N]ec deest vinum de vineis ecclesiae collectum«.

52 *Miracula SS. Ursuari et Ermini*, c. 26, p. 835: »Nuper igitur vindemiarum mense, quo Henricus Imperator decessit humanis, ea videlicet vini sterilitate, quae fuit ubique, e vineis regionis sexdecim tantum ibi carratae vini fuerunt«.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

des revenus de l'église de Strée et pouvait puiser dans les aumônes des fidèles<sup>53</sup>. On le voit, les administrateurs monastiques ont choisi de baser au maximum leur approvisionnement en vin sur l'exploitation directe.

Quant à la fourniture de bière au monastère, on n'en sait pas grand-chose, hormis que la bière n'était pas achetée mais vraisemblablement produite à partir de céréales issues de Flandre et du Brabant<sup>54</sup>. On peut penser que le prévôt en avait la charge puisqu'il s'occupait de la gestion des stocks céréaliers et de leur transformation en pain.

C'est donc du prévôt que dépendaient les deux pans les plus importants de l'alimentation des religieux: les céréales et la boisson. Ces biens étaient produits directement sur les terres lobbaines, et le prévôt ne faisait appel au marché que si ces productions s'avéraient insuffisantes. Si, au XII<sup>e</sup> siècle, les *villici* ne fournissaient plus autant de denrées aux religieux qu'aux alentours de l'an mille, c'était néanmoins toujours eux qui étaient chargés de la mise en valeur des *villicationes* qui leur étaient confiées. C'était donc eux qui assuraient la mise en culture des réserves et la production des céréales, dont la gestion était ensuite confiée au prévôt du monastère.

Les *villici* se chargeaient personnellement d'une partie du poisson consommé par les moines, qui provenait vraisemblablement des viviers possédés par l'abbaye dans plusieurs de ses domaines<sup>55</sup>. Ils avaient également la charge des œufs et du fromage consommés quotidiennement par les religieux. Il est intéressant de noter que dépendait du *mensaticum* la fourniture de denrées dont la production était globalement indépendante des spécificités géographiques des domaines producteurs (œufs, fromage). Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de voir confiées les mêmes responsabilités à des domaines aux caractéristiques pédologiques, géologiques et climatiques très variées: Biesmerée, chargé de l'approvisionnement du monastère au mois de mars, se trouve dans le Condroz, alors que Strée, qui ravitaillait l'abbaye en mai, se situe dans la région limoneuse hainuyère et que la nourriture consommée par les frères en novembre provenait des domaines monastiques flamands et brabançons. Hélas, nous ne connaissons pas les autres *villae* chargées du ravitaillement du monastère, pas plus que nous n'avons de connaissance de la composition, de la mor-

53 GALcont, c. 18, p. 321: »Quod etsi defuerit [vinum], de elemosinis debet procurare et de Ecclesia de Strata«.

54 Ibid., c. 18, p. 321.

55 Plusieurs viviers appartenant à l'abbaye sont signalés dans les sources: dans un lieu non spécifié (acte de 1171, Cartulaire 33, fol. 80r-80v), à Saintes (acte de 1173, ibid., fol. 258v-259v), à Leernes (acte perdu de 1215 résumé dans Cartulaire 34, p. 17) et à Bai-ves (actes de 1264 et 1271, Cartulaire 33, fol. 190v-191r et 191v-192v).



phologie ou des modalités de mise en valeur des domaines précités de Biesmerée et de Strée.

Le reste de l'alimentation des frères était constitué de poisson, légumes, pois, fèves, sel et poivre. C'est au cellérier que revenait la charge de fournir ces biens à l'abbaye. Les »Gesta continuata« sont assez claires sur la manière dont il menait à bien son office: il disposait des revenus des églises de Ragnies, de Thuillies et de Jumet ainsi que de trois moulins qui ne sont pas identifiés dans le texte<sup>56</sup>. Le poisson était acheté à des hommes qui tenaient, à cens, le droit de pêcher dans la Sambre, depuis Lobbes, jusqu'à Aulne<sup>57</sup>. Ces derniers ne pouvaient vendre leur poisson avant 9 heures du matin et devaient attendre sur la berge l'arrivée éventuelle d'un envoyé de l'abbaye (»nuncius«) qui avait droit de préemption<sup>58</sup>.

## 5.4 La crise financière

### 5.4.1 Les causes. Les transformations depuis le x<sup>e</sup> siècle

On le voit, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la mense conventuelle dépendait en partie du marché. En atteste notamment les emprunts contractés par les *villici* à la même époque<sup>59</sup>. On trouve encore des traces de recours au marché dans les informations fournies par les »Gesta continuata« quant aux vêtements des religieux. En effet, les pantalons (*femoralia*) et chemises des moines étaient financés par les revenus du domaine de Biesmerée, sans que cela ne puisse empiéter sur les ressources nécessaires à la fourniture des denrées destinées aux reli-

56 GALcont, c. 18, p. 321: »Habet igitur idem cellarius ecclesias, videlicet de Radionacis, de Tuillies, de Gimiaco, et molendina tria, unde hoc servitium supplere sufficiat«.

57 Ibid.: »Sciendum etiam quod omne coquinae servitium, quod [...] a piscatoribus qui ad censum aquam Sambre tenent«.

58 Record de 1164 inséré dans un *vidimus* de l'official de Liège et du seigneur de Barbençon, daté du 26 déc. 1237, GENICOT, ALLARD, Sources du droit rural, p. 429: »[P]iscaturam etiam Sambriae usque ad Alnam habet eadem ecclesia tam libere ut in ea nulli jure liceat piscari cum navi vel quibusdam piscatoriis instrumentis, nisi tantum pede et hamo; piscatores quoque qui, salvo censu definito, aquam tenent de ecclesia, pisces quos in aqua Sancti Petri ceperint, ante horam diei tertiam nulli vendere debent, sed expectare ad ripam nuncium ecclesiae; si venerit et emere voluerit, ei antes omnes debent vendere, si noluerit, advocato; quod si nec ille voluerit, emere vendent eos quibuscumque voluerint. Nuntium tamen ecclesiae ultra horam diei tertiam non expectabant«.

59 GALcont, c. 27, p. 322: »Facta igitur coram eo [le légat du pape, le cardinal Gérard de Sainte-Marie in Via Lata] plus quam ducentarum marcharum computatione, eos quos huius obligationis intricatores comperit, a ministerio deiici precepit«.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

gieux au mois de mars. Les mêmes ressources produites par Biesmerée permettaient donc la fourniture de nourriture pendant un mois et de vêtements. Ainsi, soit le domaine produisait des vêtements dont il vendait une partie pour se procurer la nourriture nécessaire aux moines durant le mois de mars, soit, mutatis mutandis, il produisait des denrées alimentaires, en partie vendues pour se procurer des vêtements. Dans tous les cas, un intensif recours au marché est indéniable. De la même manière, les autres vêtements, ainsi que les chaussures et la literie, étaient fournis par les revenus des domaines flamands et brabançons de l'abbaye, étant saufs les revenus affectés à la nourriture des moines en novembre, le dimanche des Rameaux et le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste<sup>60</sup>.

Depuis les environs de l'an mille, quand l'essentiel du ravitaillement du monastère était fourni par des denrées produites directement sur les domaines lobbains, il y a donc eu une évolution qu'il convient d'étudier. L'impulsion de ce mouvement d'abandon (partiel) de la régie directe au profit d'un système basé, en partie, sur l'achat de denrées est vraisemblablement à rechercher dans l'esprit de rénovation et de ferveur qui marquait l'abbaye dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. À la tête d'une abbaye qui venait de retrouver son indépendance, et jouissant à la fois du soutien du puissant évêque Notger et de l'appui de sa propre parentèle, l'abbé Folcuin put compter sur la générosité de nombreux laïcs. Les donations furent encore stimulées par la relance du culte de saint Ermin, au début du xi<sup>e</sup> siècle: Folcuin avait surtout mis Ursmer en avant, tandis que les hagiographes du début du siècle suivant mirent également Ermin sur le devant de la scène, notamment avec l'interpolation de sa *Vita*<sup>61</sup>, rédigée dans le troisième quart du viii<sup>e</sup> siècle. À des donations de biens fonciers<sup>62</sup> s'en ajoutaient alors d'autres en monnaie<sup>63</sup>.

Cet afflux de numéraire permit à Folcuin de mener à bien de nombreux projets. Dans un monde marqué par la splendeur de l'abbaye de Cluny, il apporta de nombreuses améliorations aux bâtiments conventuels: il entama la construction d'un réfectoire, d'un vestibule, d'un réseau d'approvisionnement en eau et d'une infirmerie, la restauration de l'église Saint-Paul et du cloître,

60 GALcont, c. 18, p. 311: »Ad vestimentorum autem supplementum de villa Bermeriacas femoralia et stamineae excepto servitio Martii mensis et cenae Domini et apparitionis Domini procurantur. Reliqua omnia vestiariis et calciariis seu lectisterniis necessaria de redditibus in Brabantia et in Flandria seu aliis que in illis partibus nostri iuris sunt comparantur, excepto similiter servitio mensis Novembris et dominice palmarum et nativitatibus sancti Iohannis baptiste, excepta etiam brace, que ad confectionem cervisiae inde exhibetur«.

61 VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 173–175.

62 Voir chap. 4.3.3.

63 Voir n. 10.

l'ornementation de l'église abbatiale, l'augmentation de la bibliothèque et du trésor monastique<sup>64</sup>. Il attachait aussi de l'importance aux missions de charité<sup>65</sup> et à la production littéraire<sup>66</sup>. L'essentiel de ces dépenses incombait à la mense abbatiale (hormis la charité).

C'est cette dernière qui fut la première affectée par le développement de l'économie monétaire. Très vite, elle n'a plus fonctionné qu'avec de la monnaie issue de dons et les abbés n'ont presque plus rien tiré des domaines affectés à leur mense, qu'ils ont ainsi laissée dans un relatif abandon. L'abbé Hugues (1032–1053) avait entamé la construction d'une nouvelle église abbatiale. À cours de liquidité pour poursuivre les travaux, son successeur, Adélard (1053–1078), ne put se procurer de quoi terminer le chantier sur les biens fonciers qui lui étaient affectés. Il décida donc de parcourir la Flandre avec les reliques de saint Ursmer pour susciter des donations, mais aussi pour reprendre possession de domaines inexploités<sup>67</sup>. Les réserves qui n'avaient pas été délaissées avaient été acensées pour accroître la quantité de monnaie parvenant à l'abbé. C'est de l'abbatiat de Hugues que date le premier signe d'acensement d'un *indominicatum*: il céda alors à son neveu Hugues de Leers une couture de l'*indominicatum* de Leers contre un cens en monnaie<sup>68</sup>.

On assiste ensuite à un phénomène de contamination partielle de la mense conventuelle par ce nouveau système. Séduits par les possibilités offertes par le numéraire, les administrateurs de la mense conventuelle prirent la décision d'abandonner partiellement la régie directe en faveur de la monnaie. Les premières mentions d'acensement de réserves de la mense conventuelle datent de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle et couvrent les décennies postérieures, en nombre toujours plus important jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. L'importance de ces cens dans l'approvisionnement des religieux est encore attestée par

64 GAL, c. 29, p. 70.

65 Ibid., c. 32, p. 71; GALcont, c. 1, p. 308.

66 Annales Lobienses, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1881, p. 224–235; GAL, p. 54–74; FOLCUIN, Vita sancti Folquini Morinorum episcopi [BHL 3079], p. 424–430; ID., Miracula SS. Ursmeri et Ermini c. 1–15, p. 561–565. L'abbé Hériger est, lui aussi, l'auteur de très nombreux textes historiques, hagiographiques, théologiques et scientifiques.

67 Sur la question, voir CHARRUADAS, Principauté territoriale, dont nous ne partageons pas toutes les conclusions (voir VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 89, n. 152)

68 Acte de 1050, Cartulaire 33, fol. 135r–135v.

69 En 1135 (ibid., fol. 157v: Biesmerée); en 1174 (ibid., fol. 142r–142v: Hantes-Wihéries et Strée); en 1176 (ibid., fol. 5v: Hantes-Wihéries); en 1202 (ibid., fol. 154r: Biesmerée); en 1207 (ibid., fol. 110v: Peissant); en 1208 (ibid., fol. 205r–205v: Péronnes-lez-Binche); en 1211 (ibid., fol. 154r–154v: Biesmerée); en 1230 (ibid., fol. 186v: Epinoit); en 1236 (ibid., fol. 187r: Ansuelle); en 1288 (ibid., fol. 300r: Tielrode).

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

les »Gesta continuata«<sup>70</sup>. Autre exemple frappant: à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, tous les hommes de Thuin étaient des mansionnaires censiers de l'abbaye de Lobbes<sup>71</sup>. Ces nombreux cens servaient aux suppléments de nourriture pour les jours de fête<sup>72</sup> et non à la nourriture de base des moines.

Parallèlement aux dons des fidèles et aux acensements de réserves, l'abbaye acquit d'autres sources de numéraire à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Elle obtint de très nombreux autels et églises à partir des années 1080<sup>73</sup>. La possession de ce type de bien était particulièrement profitable puisque son propriétaire en touchait une importante partie des revenus. Ainsi, à Hantes-Wihéries, Lobbes percevait les deux tiers des dîmes, des aumônes et des oblations, et le prêtre, le dernier tiers<sup>74</sup>. Le prêtre de Peissant, quant à lui, détenait les mêmes revenus mais jouissait aussi du droit de prélever dans les greniers de Lobbes à Peissant 20 muids d'annone<sup>75</sup>. Les églises fournissaient donc surtout du numéraire à leurs propriétaires. D'ailleurs, le prévôt et le cellérier du monastère devaient acheter certains biens grâce aux revenus d'églises mises à leur disposition<sup>76</sup>. Mais la possession d'églises avait également pour avantage de multiplier les lieux de réceptions de donations. Plus tard, le monastère acquit aussi de nombreuses dîmes<sup>77</sup>, dont les revenus étaient vraisemblablement revendus sur

<sup>70</sup> GALcont, c. 18, p. 321: »Habent et villici singuli villas singulas, de quarum censu vel de terra, de capitibus vel aliis quae inde exeunt redditibus suum quoque debitum exsolvent«.

<sup>71</sup> De fundatione, c. 12, p. 553.

<sup>72</sup> Acte de 1215, Cartulaire 33, fol. 5r–5v: »Carte plurimorum censorum [...] quos abbas Robertus concessit annuatim conventui Lobbiensi ad refectorem festivorum dierum«.

<sup>73</sup> Voir chap. 1.2.4.

<sup>74</sup> Acte de 1198, Cartulaire 33, fol. 138r; acte de 1198 perdu mais référencé dans un catalogue des archives de Lobbes (XVIII<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 278.

<sup>75</sup> Cartulaire 33, fol. 213v.

<sup>76</sup> GALcont, c. 18, p. 320–321.

<sup>77</sup> La dîme de »Belgin« (acte de 1161, Cartulaire 33, fol. 203v); de Péronnes-lez-Binche (acte de 1163, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 7, p. 298–299); de Hyon (GISLEBERT DE MONS, Chronicon Hanoniense, § 234, p. 313), d'un endroit non spécifié (acte de 1201, Cartulaire 33, fol. 152r); de Thuillies (acte de 1202, *ibid.*, fol. 180r); de Chaudeville (Leval-Trahegnies) (acte de 1211, *ibid.*, fol. 176r); de Fontenelle (acte de 1211, *ibid.*, fol. 129r); de Blaregnies (acte de 1219, *ibid.*, fol. 168r); de Virginal (acte de 1219, *ibid.*, fol. 243r); de Valle (acte de 1220, *ibid.*, fol. 116r); d'Ermeton-sur-Biert et de Graux (acte de 1222, *ibid.*, fol. 121r); de Harveng (acte de 1222, *ibid.*, fol. 200r); de Hyon (acte de 1230, *ibid.*, fol. 196v–197r); de Paricke (actes de 1230, *ibid.*, fol. 121r–121v et 121r); de Fontenelle (acte de 1231, *ibid.*, fol. 129v); de Vergnies et de Renlies (acte de 1232, *ibid.*, fol. 181v); d'Aarsele (acte perdu de 1261 référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (XVIII<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 398); de Montigny-le-Tilleul (actes de 1206 et 1207, Cartulaire 33, fol. 109v et 110v).

leur lieu de perception pour en faciliter le transport et l'utilisation. Plusieurs éléments vont dans ce sens. Tout d'abord, on trouve, dans le cartulaire, de nombreux actes affectant au réfectoire de l'argent pris sur des dîmes<sup>78</sup>. Ainsi, un acte de 1224 nous apprend que 45 sous issus de la dîme de Fontenelle étaient affectés à la prébende d'un moine nommé Robert, fils du donateur de ladite dîme, Nicolas de Boussu-lez-Walcourt<sup>79</sup>. Par ailleurs, les dîmes acquises par l'abbaye sont issues de paroisses parfois fort éloignées de Lobbes, comme celles de Paricke<sup>80</sup> ou d'Aarsele<sup>81</sup>. Or, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés avaient renoncé à la culture de céréales dans les domaines lointains, préférant en retirer des revenus plus facilement transportables. À la même époque, l'abbaye acquit d'autres sources de numéraire liées au développement de la seigneurie banale<sup>82</sup>. Une autre source non négligeable de revenus qui s'est ajoutée aux précédentes à la même époque provenait des donations liées à la *memoria*<sup>83</sup>, telles les fondations d'obits<sup>84</sup>. Par ailleurs, c'est à partir du XIII<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent, dans les sources, des mentions d'autres types de revenus, comme ceux qui provenaient de houillères de Gilly par exemple<sup>85</sup>. Enfin, n'oublions pas les nombreuses donations liées au culte, dont le cartulaire n'a pas conservé de traces<sup>86</sup>.

Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, les ressources en numéraire de l'abbaye ne firent donc que croître proportionnellement aux revenus en nature issus de ses domaines. Les abbés purent donc se permettre de mener à bien des projets coûteux et prestigieux: de nombreux chantiers sont signalés dans le but d'embellir

78 Deux exemples parmi d'autres: acte de 1222, *ibid.*, fol. 169r-169v, ou un acte de 1231, *ibid.*, fol. 109r.

79 *Ibid.*, fol. 129r-129v.

80 Actes de 1230, *ibid.*, fol. 121r-121v, 121v.

81 Acte de 1261 perdu mais référencé dans un catalogue des archives de Lobbes (XVIII<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 398.

82 Voir [chap. 3](#). Sur les revenus tirés de la possession du ban, voir FELLER, Paysans et seigneurs, p. 153-159.

83 Voir, notamment, LAUWERS, La mémoire des ancêtres.

84 Par exemple un acte de 1231, Cartulaire 33, fol. 109r.

85 Acte perdu de 1251, résumé dans Cartulaire 34, p. 40.

86 GALcont, c. 21, p. 324: »[U]t videlicet annuatim in octavis pentecostes in ecclesia beati Petri congregatione facta, capita singula denarii unius oblatione per hominem sui memoriam nobis«.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

les bâtiments conventuels<sup>87</sup> ou d'agrandir l'église abbatiale<sup>88</sup>, des cérémonies grandioses étaient organisées<sup>89</sup>, la bibliothèque fut augmentée<sup>90</sup>, la production littéraire était abondante<sup>91</sup>, de nombreuses aumônes étaient distribuées<sup>92</sup>, etc.

Hormis quelques rares mentions d'accroissement du trésor monastique<sup>93</sup>, on peut voir que les revenus en numéraire acquis par l'abbaye n'étaient pas capitalisés. Ils étaient presque intégralement dépensés pour augmenter le niveau de vie des religieux qui, plus nombreux (durant l'abbatit de Léonius [1131–1137], le nombre de religieux doubla)<sup>94</sup>, vivaient dans des bâtiments rénovés, mieux décorés et mieux entretenus, et bénéficiaient de menus plus copieux et plus variés que leurs prédécesseurs<sup>95</sup>.

Les dépenses considérables du monastère, qui répandait abondamment autour de lui l'or, l'argent et les deniers, provoquèrent un impressionnant mouvement de croissance économique et un essor démographique local. Nombreux furent les hommes attirés par les chantiers mis en œuvre par les abbés du XI<sup>e</sup> siècle. À ces nouveaux venus, il fallait faire une place. L'abbé Adélarde divisa donc une partie de l'*indominicatum* du domaine de Lobbes adjacente au monas-

<sup>87</sup> Acte de 1070, Cartulaire 33, fol. 238v–239r: »[F]ratres eiusdem Lobiensis cenobii aecclesiam villae quae dicitur Gimiacus olim suis subsidiis subiectam quorundem vero antecessorum meorum violentia substractam a me [...] redemerent sibi. Quod precium redemptionis ne infamaret a fratribus accepisse pro aliqua cupiditate in diversa opera et decorem Lobiensis expendi ecclesiae«.

<sup>88</sup> GALcont, c. 5–6, p. 310–311.

<sup>89</sup> En 1036, l'église abbatiale fut dédiée par les évêques Réginard de Liège et Gérard de Cambrai (GALcont, c. 5 p. 310); en 1131, le pape Innocent II célébra la messe à Lobbes, en présence des abbés et évêques de la région (ibid., c. 23, p. 325); Lambert (1137–1149) procéda au transfert des reliques de saint Dodon dans une nouvelle châsse (ibid., c. 25, p. 330).

<sup>90</sup> En 1049, la bibliothèque monastique comptait 135 ouvrages. Le catalogue en a été publié par Albert DEROLEZ, Benjamin VICTOR, Wouter BRACKE, »Corpus Catalogorum Belgii«. The Medieval Booklist of the Southern Low Countries, vol. IV, Bruxelles 2001, p. 255–270. Le monastère comprenait aussi une bibliothèque scolaire comptant une centaine de textes (ibid., p. 275–283). Cette liste de 118 ouvrages comprend un noyau original rédigé en 1049 qui a été complété jusqu'en 1158–1160. Il est hélas impossible d'isoler la liste originale.

<sup>91</sup> Pensons, par exemple, à la Bible de Lobbes réalisée en 1084 par le moine Goderan. Sur cet ouvrage, voir MAILLARD-LUYPAERT, CAUCHIES (dir.), Autour de la Bible de Lobbes.

<sup>92</sup> GAL, c. 32, p. 71–72; GALcont, c. 1, p. 309.

<sup>93</sup> GAL, c. 40, p. 73.

<sup>94</sup> VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 114.

<sup>95</sup> Acte de 1215, Cartulaire 33, fol. 5r; acte de 1231, ibid., fol. 109r.

tère en *sessurae* cédées contre des cens en monnaie<sup>96</sup>. Ces ouvriers et artisans vinrent grossir les rangs des consommateurs de la région, aux côtés du monastère. Les marchands profitèrent du mouvement et affluèrent vers Lobbes. En 1101, à la demande de l'abbé Foucard et à la suite de l'insistance pressante de l'empereur Henri IV et de l'archevêque Frédéric de Cologne<sup>97</sup>, l'évêque Otbert autorisa l'abbaye à ouvrir un entrepôt et une auberge destinés aux marchands de passage à Lobbes<sup>98</sup>. Le développement du commerce régional était encore favorisé par la présence du château de Thuin à deux kilomètres de Lobbes, d'un pont de pierre traversant la Sambre, et par la navigabilité de la Sambre jusqu'aux environs de Lobbes<sup>99</sup>. Le domaine de Lobbes profita de cet essor commercial et s'y regroupèrent donc de nombreux marchands et artisans. En tant que centre de consommation de premier plan, nourrissant quotidiennement des centaines de personnes, l'abbaye de Lobbes a donc contribué de façon remarquable au développement du commerce régional et à la croissance économique.

#### 5.4.2 Les conséquences. La quasi-faillite du monastère

Mais la circulation massive de monnaie à travers l'Occident allait avoir des conséquences gravissimes car les deniers virent leur valeur affectée par un phénomène inflationniste lent et imperceptible, mais réel. Ainsi, en 1222, Michel, un chanoine de Fosses qui tenait de Lobbes, à cens, les dîmes de Graux et d'Ermeton-sur-Biert, les restitua à l'abbaye de Lobbes parce que celle-ci n'en touchait plus le juste prix<sup>100</sup>. D'ailleurs, nous avons déjà évoqué l'attitude du prieur Hugues qui critique vertement celle de ses prédécesseurs, qui auraient délaissé une terre de soixante bonniers au point que, de son temps, elle était détenue par deux hommes pour un cens d'un *ferto*, soit un quart de marc d'argent<sup>101</sup>. Ne

<sup>96</sup> Acte de 1070, éd. VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 171.

<sup>97</sup> Diplôme de l'empereur Henri IV pour l'Église de Liège (1101), éd. Dietrich von GLADISS, MGH, DD H, vol. IV/2, Hanovre 1959, n. 469, p. 634–635, ici p. 635: »[P]eticioni vestre [Fulchardi] et fidelium sancte Laubiensis ecclesie precatu et ammonicione domni mei Henrici quarti regis, tercii vero Romanorum imperatoris augusti, sed et intervencione domni Frederici Coloniensis archiepiscopi«.

<sup>98</sup> Ibid., p. 634–635.

<sup>99</sup> Maurice-Aurélien ARNOULD, La navigabilité ancienne de la Sambre. Note de paléographie, dans: Mélanges Félix Rousseau. Études sur l'histoire du pays mosan, Bruxelles 1958, p. 47–69, ici p. 58–59.

<sup>100</sup> Cartulaire 33, fol. 121r: »[P]ro eo quod Lobiensis ecclesia inde decepta erat ultra medium justiprecii«.

<sup>101</sup> Fundatio, c. 2, p. 547.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

faudrait-il pas voir dans cette situation le résultat d'un mouvement inflationniste plutôt que d'une mauvaise gestion? Enfin, après quelques décennies durant lesquelles les donations furent telles que les moines de Lobbes purent élever leur train de vie à un niveau sans égal jusqu'alors, vint le moment où l'argent commença à manquer. C'est au milieu du XI<sup>e</sup> siècle que les donations se firent moins nombreuses.

Face à cette diminution des entrées, les administrateurs du temporel lobbain n'ont pas eu le courage – ou la lucidité – de prendre des mesures structurelles pour adapter le niveau de vie de leurs religieux aux revenus réguliers parvenant au monastère. Ils ont donc commencé à protéger leur patrimoine avec plus de vigueur. C'est ainsi que la «Vita Ursuari» fut interpolée entre 1080 et 1087 pour défendre les droits de l'abbaye sur le chapitre d'Oudenbourg<sup>102</sup>, qui était parvenu à prendre son indépendance entre 1060 et 1080–1087.

Mais, en règle générale, les gestionnaires du patrimoine lobbain ont préféré chercher de nouvelles sources ponctuelles de numéraire. Et ils ont fait preuve d'une impressionnante proactivité.

Puisque les donateurs ne venaient plus au monastère, ils décidèrent d'aller à eux. C'est ainsi qu'en 1060 l'abbé Adélarde mena les reliques de saint Ursmer en procession à travers la Flandre. Le but était certes de récupérer des domaines inexploités, usurpés ou improductifs, mais aussi d'acquiescer autant de numéraire que possible<sup>103</sup>. Les miracles réalisés à cette occasion furent nombreux et les moines regagnèrent Lobbes les poches pleines. Avec les deniers ainsi acquis, l'abbé mena à bien d'importants travaux dans l'église abbatiale<sup>104</sup> et les autres bâtiments conventuels<sup>105</sup>. En 1104, l'abbé Foucard s'inspira de lui et mena la même opération dans un autre lieu et avec d'autres reliques. Il se rendit dans la région de Laon avec les reliques de saint Théodulphe qu'il fit passer pour celles de saint Ermin, le deuxième abbé de Lobbes<sup>106</sup>. Contrairement à la procession de 1060, cette fois-ci aucune reprise en main de domaines usurpés ou improductifs n'est évoquée: il s'agissait uniquement d'une quête de numéraire destinée au prieuré de Herly, dépendant de Lobbes<sup>107</sup>.

<sup>102</sup> VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 172–173.

<sup>103</sup> CHARRUADAS, *Principauté territoriale*. Sur cet article, voir VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 89, n. 152.

<sup>104</sup> GALcont, c. 6, p. 310–311.

<sup>105</sup> Voir n. 87.

<sup>106</sup> GALcont, c. 15, p. 318–319.

<sup>107</sup> *Ibid.*, c. 15, p. 318: »Frater quidam ex nostris Liezo nomine villae nostrae Ercliaci in pago Laudunensi preposituram administrabat, cuius loci, qui tunc temporis a militia castri adiacentis Montis-Acuti rebus et aedificiis imminutus erat, recuperationi operam dabat, et sperans ad excitandam populi devotionem plurimum conferre, si beati Ermini



Les liquidités ainsi gagnées furent vite dépensées et il fallut trouver une autre source de revenus. La recherche d'argent facile poussa les gestionnaires monastiques à opter pour l'aliénation de certains biens-fonds. En 1100, l'abbé Foucard, confronté à des difficultés financières, aliéna le domaine flamand de Moregem que, dit-il, l'éloignement et les guerres avaient rendu improductif<sup>108</sup>. On voit bien ici la monétarisation croissante de l'économie lobbaine. Alors qu'en 1060 l'abbé Adélarde avait choisi de se rendre en procession à travers la Flandre pour reprendre possession de domaines improductifs, en 1100 l'abbé Foucard décida tout simplement de se débarrasser de Moregem.

On voit aussi ici l'une des conséquences de l'importance toujours plus grande accordée à la monnaie dans la gestion des finances du monastère: les domaines lointains, dont l'exploitation demandait des efforts importants, semblent avoir été purement et simplement laissés à l'abandon. Ce phénomène semble avoir touché plus durement les domaines de la mense abbatiale (à laquelle était affecté Moregem). En effet, nous avons signalé plus haut que, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, les domaines lointains affectés à la mense conventuelle (situés en Flandre et en Brabant) fournissaient encore aux religieux de quoi se procurer des vêtements et de la nourriture au mois de novembre<sup>109</sup>.

Les quêtes avec reliques et autres aliénations de domaines permirent de compenser la diminution progressive des donations au cours du XI<sup>e</sup> siècle et agirent comme un écran de fumée cachant aux religieux les dangers de leur situation: les revenus réguliers ne permettaient pas de maintenir le train de vie de l'institution et l'équilibre du budget n'était dû qu'au recours continu à ce type de ressources. En effet, le budget monastique ne dégagait aucun excédent et les abbés ne disposaient pas de liquidité pour faire face à d'éventuels imprévus. C'est ainsi qu'en 1130 le voyage du futur abbé Liézon à Rome<sup>110</sup> fut financé par un emprunt pris sur l'église de Thuillies<sup>111</sup>. Les ressources récurrentes permettaient à peine d'assurer la pérennité de l'établissement et l'abbé Léonius, désireux de libérer l'église mise en gage, fut contraint de chercher une nouvelle source ponctuelle de numéraire. Malheureusement, la tâche était de plus en plus complexe. En effet, les voisins de l'abbaye faisaient preuve d'une générosité moindre qu'auparavant à son égard. Ainsi, entre 1135 et 1137, Léonius dut se rendre jusqu'en Angleterre, où le roi Étienne lui céda de l'argent pour une

corpus, qui eiusdem loci dominus et possessor fuerat, illuc posset transferre, abbatem et congregationem super hoc sollicitabat».

<sup>108</sup> Vos, vol. II, n. 16, p. 436–437.

<sup>109</sup> Voir n. 60.

<sup>110</sup> VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 109.

<sup>111</sup> GALcont, c. 19, p. 322.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

valeur d'au moins 20 livres ainsi que divers biens destinés au trésor monastique<sup>112</sup>.

Cette importante donation de la part du roi d'Angleterre donna de l'espoir aux gestionnaires lobbains. L'abbaye avait regagné un prestige certain avec l'arrivée de Léonius à sa tête. Les donations furent nombreuses durant l'abbatit de ce dernier (l'autel de Peissant<sup>113</sup>, une terre à Aarsele<sup>114</sup>, la chapelle de Cibly, l'autel de Hyon et celui de Mesvin<sup>115</sup>, l'autel d'Aarsele<sup>116</sup> et l'autel de Ham-sur-Heure<sup>117</sup>). Son successeur, Lambert (1137–1149), espérait voir dans ce mouvement purement conjoncturel des signes de reprise et de retour de la prospérité. Il y était encouragé par la situation institutionnelle de l'abbaye car son abbatit est marqué par des conflits nombreux avec l'aristocratie qui, tous, tournèrent à l'avantage de l'abbé (c'est, en tout cas, ce que nous disent les sources)<sup>118</sup>.

Confiant en l'avenir, à la tête d'une abbaye récemment réformée, comptant de nombreux moines, jouissant d'un important prestige et d'une situation institutionnelle privilégiée dans le diocèse de Liège, et capable de tenir tête à des »prédateurs« particulièrement puissants, Lambert prit la décision de se lancer dans une politique de prestige: il transféra les reliques de saint Dodon dans une nouvelle châsse et mit en œuvre d'importants travaux aux bâtiments conventuels: il acheva les travaux de l'hôtellerie entamée sous Léonius, rénova et agrandit la demeure de l'abbé, déplaça l'infirmerie et entama la reconstruction d'un oratoire dédié à saint Paul<sup>119</sup>.

Pendant, contrairement à l'abbatit de Léonius, l'abbaye ne disposait plus des liquidités fournies par les dons. En effet, la destruction accidentelle de la récolte de Saintes ayant mis à mal l'approvisionnement des religieux, certains moines durent être dispersés dans d'autres monastères, et Lambert se vit donc contraint d'acheter des grains<sup>120</sup>. Ne disposant pas de l'argent nécessaire à

<sup>112</sup> Ibid., c. 23, p. 326.

<sup>113</sup> Acte de 1133, Cartulaire 33, fol. 213r.

<sup>114</sup> Acte perdu de 1134, référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (xviii<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 398.

<sup>115</sup> Acte de 1134, Cartulaire 33, fol. 210r.

<sup>116</sup> Acte de 1135, *ibid.*, fol. 293v.

<sup>117</sup> *Ibid.*, fol. 301r.

<sup>118</sup> Voir [chap. 2.2.1](#).

<sup>119</sup> GALcont, c. 25, p. 330.

<sup>120</sup> *Ibid.*, c. 24, p. 329.

cet achat, il dut emprunter. Pour comble de malheur, une disette persistante<sup>121</sup> avait fait monter les prix du blé à plus d'un marc le muid. Comme l'a remarqué Joseph Warichez, «cette évaluation en monnaie internationale, en usage pour la réglementation des comptes avec les banquiers juifs ou Lombards, montre assez le caractère des bailleurs de fonds de notre monastère»<sup>122</sup>. Lambert emprunta donc quarante marcs, de quoi tenir deux mois, en attendant la prochaine moisson<sup>123</sup>. La crise était conjoncturelle, causée par des mauvaises récoltes et un incendie accidentel. Mais elle est révélatrice de problèmes structurels liés à une gestion imprudente des finances monastiques: elle nous montre en effet que les travaux réalisés par Lambert avaient, soit englouti toutes les liquidités de l'abbaye, soit été réalisés à crédit.

Pour faire face à l'endettement grandissant de l'abbaye, Lambert parvint à obtenir quelques (rares) donations – de la part de l'évêque Nicolas de Cambrai, l'église de Contich<sup>124</sup>; de la part de laïcs, des biens à Ragnies<sup>125</sup> – mais rien n'y fit. En effet, quand, en 1145, l'évêque Nicolas de Cambrai céda l'église de Zarlardingue à l'abbaye de Lobbes, il se justifia en mettant en avant l'état critique d'une l'abbaye vacillante<sup>126</sup>.

Mais cette vision négative de la situation lobbaine n'était pas partagée par tous. En effet, lorsque les moines de Saint-Bertin, croyant leur abbé Léonius décédé lors de sa participation à la deuxième croisade (1147–1149), lui cherchèrent un remplaçant, leur choix se porta sur Lambert de Lobbes. Ils ne le considéraient donc pas comme le dirigeant d'une abbaye moribonde mais comme un gestionnaire compétent<sup>127</sup>. De l'extérieur, les nombreux travaux opérés par Lambert devaient donner l'impression d'une abbaye rayonnante.

<sup>121</sup> Annales Laubienses, a. 1142 et 1143, p. 22: «Hoc anno extitit aspera hyems et nix permaxima super faciem terrae a Calednis Decembris usque ad Calendas Februarii, et sequitur fames valdia 7 annis».

<sup>122</sup> WARICHEZ, p. 101.

<sup>123</sup> GALcont, c. 24, p. 329.

<sup>124</sup> Ibid., c. 25, p. 330; acte de 1149, Cartulaire 33, fol. 287r.

<sup>125</sup> Acte de 1145, ibid., fol. 120r.

<sup>126</sup> Acte de 1149, ibid., fol. 302r: »[E]cclesiam igitur beati Petri apostolorum principis in Laobbiensi vico ab antiquo satis honorifice constructam tam tyrannide vicinorum principum quam negligentia abbatum quorundam [...] nimis vacillantem»; GALcont, c. 25, p. 330. Fundatio, c. 2, p. 547, affirme que Nicolas de Cambrai céda à l'abbaye plusieurs autels.

<sup>127</sup> GALcont, c. 25, p. 329: »[I]ta ut Sancti Bertinienses iam deliberarent, quatenus abbatem nostrum Lambertum, abbatis ipsorum Lamberti [abbé de Saint-Bertin de 1095 à 1125] eiusdem nostri Lamberti patrui, qui religione et rebus plus pene omnibus eos prorexerat, nomine et sanguine hereditarium, utpote etiam meritis non disparem, sibi assumerent».

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

La dernière source de financement à laquelle Lambert avait accès était le crédit. Dans un premier temps, celui-ci servait à faire face aux dépenses extraordinaires, les revenus réguliers couvrant tout juste les dépenses de base. Ainsi en était-il des frais occasionnés par les hivers difficiles des années 1150<sup>128</sup> ou par le voyage de l'abbé Francon à Rome pour y défendre la cause de l'abbaye contre le chapitre d'Antoing et le procès qui s'ensuivit<sup>129</sup>.

**Tableau 5**

Abbé	Date	Montant des nouveaux emprunts (en marcs)	Cause des nouveaux emprunts	Montant total des dettes (en marcs)
Gauthier	av. 1130			20
Liézon	1130	+ 20	Financement du voyage de Liézon à Rome <sup>130</sup>	40
Léonius	1131–1137	- 20	Dons du roi d'Angleterre à Léonius	20
Lambert	1146	+ 40	Achat de céréales à la suite de l'incendie de la récolte de Saintes	60
Francon	1149–1159			200

Dans un premier temps, les administrateurs monastiques se méfiaient du crédit et n'y recouraient qu'avec parcimonie. Ils étaient conscients de l'engrenage dans lequel ils s'engageaient en empruntant. Les »Gesta continuata« qualifient d'ailleurs l'emprunt d'»acte audacieux, à la fois cause infâme de la ruine des abbayes et racine de tous les maux de l'ordre monastique«<sup>131</sup>. Néanmoins, comme le montre le [tableau ci-dessus](#), à partir du milieu du xii<sup>e</sup> siècle, le budget de l'abbaye était systématiquement déficitaire et le recours au crédit continu.

<sup>128</sup> Annales Laubienses, a. 1150, 1151, 1152, 1156, p. 23. Voir Fritz CURSCHMANN, Hungersnöte im Mittelalter. Ein Beitrag zur deutschen Wirtschaftsgeschichte des 8. bis 13. Jahrhunderts, Leipzig 1900, p. 144–147 et Pierre ALEXANDRE, Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425. D'après les sources narratives de l'Europe occidentale, Paris 1987, p. 353–356.

<sup>129</sup> VERDOOT, Pour les siècles des siècles, p. 121.

<sup>130</sup> Voir *ibid.*

<sup>131</sup> GALcont, c. 19, p. 322: (à propos de l'emprunt pris sur l'église de Thuillies en 1130) »Consuetudo quippe debendi, ymmo presumptio et destructionis ecclesiarum turpis occasio et omnium monastici ordinis malorum radix, necdum nobis adeo usitata erat, quae nulla sollicitudinis ac providentiae falce succisa ex usuris iniquitate de die in diem probrosos et damnosos propagationis ramos multiplicat«.

Les abbés réalisèrent alors seulement la gravité de la situation dans laquelle se trouvait leur établissement et optèrent donc pour une politique de rigueur de plus en plus sévère. Les ministériaux jugés incapables furent renvoyés à deux reprises sous l'abbé Francon, une première fois par le légat du pape<sup>132</sup>, le cardinal-diacre de Sainte-Marie in Via Lata, Gérard<sup>133</sup>, et une seconde fois quelques années plus tard<sup>134</sup>. L'abbé Lambert (1137–1149) dut néanmoins se résoudre à disperser ses religieux dans des monastères moins éprouvés. Son successeur, Francon (1149–1159), fit de même quelques années plus tard<sup>135</sup>. Ce dernier dut également se résoudre à fermer l'hôtellerie et à limiter le recrutement des convers<sup>136</sup>. Les sources ne mentionnent d'ailleurs plus aucun chantier de construction ou de rénovation des bâtiments conventuels.

Cette politique de rigueur budgétaire eut des conséquences importantes sur le plan régional. Il est hélas très difficile d'en évaluer l'ampleur mais on sait que l'entrepôt et l'auberge destinés aux marchands de passage à Lobbes, que l'abbaye avait obtenu le droit d'installer en 1101<sup>137</sup>, furent perdus quelques

<sup>132</sup> Ibid., c. 27, p. 332.

<sup>133</sup> Sur ce personnage, voir Ursmer BERLIÈRE, Art. «Abbaye de Lobbes», dans: *Monasticon belge*, t. I, Maredsous 1897, p. 197–228, ici p. 215, n. 1.

<sup>134</sup> GALcont, c. 27, p. 332.

<sup>135</sup> Ibid.

<sup>136</sup> Ibid. Il est impossible d'aller bien loin dans l'analyse du statut des convers à Lobbes. En effet, les sources sont peu loquaces à ce sujet. Des convers sont attestés à Lobbes dans les années 1130. Il s'agissait alors autant d'hommes que de femmes (ibid., c. 23, p. 326: «Tantum quippe novitiorum tam laycorum et mulierum, quod genus apud nos adhuc nesciebatur, quam etiam clericorum multitudinem adiuravit [abbas Leonius], ut exceptis conversis, et ut ita dicam conversibus, de solis monachis pene ad centum claustrum inpleverit»). Hormis ces deux mentions dans les «Gesta continuata», seul un convers apparaît dans notre corpus documentaire. Hélas, il n'est pas aisé de savoir exactement de qui il s'agit. En effet, l'acte dans lequel il était mentionné n'est plus conservé que sous forme de fragment (Cartulaire 33, fol. 300r) et nous devons nous appuyer sur un résumé de l'acte en question (Cartulaire 34, p. 248–249). Ce résumé nous apprend qu'en 1288, à la prière de l'archidiacre de Cambrai à Bruxelles, l'abbé Jacques de Binche céda en viager à un certain Gillekinus deux bonniers de terres «quae fuerunt fratris Joannis de Tielrode quondam conversi monasterii Lobbiensis et fratris praedicti archidiaconi». Le mot «conversus» est-il une apposition de «frater» ou de Joannes? Dans le premier cas, le convers a détenu une terre lobbaine. Dans l'autre, Jean de Tielrode est le frère du convers dont on ne connaît pas le nom et c'est ce Jean qui a occupé la terre lobbaine. Dans tous les cas, le convers est le frère d'un archidiacre. On est donc bien loin de la conception classique de l'institution des convers comme un «prolétariat monastique».

<sup>137</sup> Voir n. 97.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

décennies plus tard<sup>138</sup>. Les marchands s'étaient déplacés vers d'autres centres de consommation. De plus, les sources ne montrent plus aucune trace d'un éventuel développement du domaine de Lobbes, qui ne fut jamais doté d'institution communale et qui, encore au xviii<sup>e</sup> siècle, donnait l'image d'un petit village relativement dérisoire, bien loin de ce que laissait espérer la situation de 1070, qui montrait un domaine en pleine expansion, regroupant des artisans, des ouvriers et des marchands<sup>139</sup>.

### 5.4.3 Les recherches de solutions structurelles

Pendant un demi-siècle, les abbés de Lobbes avaient cherché une solution à la crise financière vécue par leur établissement dans l'acquisition ponctuelle de numéraire (voyage avec reliques en 1060, voyage de Léonius auprès du roi d'Angleterre, etc.). Dans la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, les abbés prirent conscience de la futilité de telles tentatives et recherchèrent des mesures structurelles.

À partir de la seconde moitié du xii<sup>e</sup> siècle, il est possible d'étudier les mécanismes de la crise et l'attitude des abbés pour y faire face avec bien plus de précision que ce qu'on a pu en dire dans les pages qui précèdent. En effet, les «Gesta continuata» sont plus loquaces pour ces périodes et, surtout, les sources diplomatiques se font bien plus nombreuses dans le cartulaire. On peut ainsi mettre en évidence un demi-siècle de tâtonnements et de recherche d'une solution efficace. Les politiques de trois abbés peuvent être analysées avec une certaine précision, Jean (1159–1179), Werric (1181–1204) et Robert (1204–1221).

#### *Jean (1159–1179)*

Jean prit la tête d'une abbaye au bord de la ruine. Le continuateur des «Gesta» de Folcuin, contemporain de Jean, considérait les religieux de Lobbes comme responsables de leur propre «déclin». C'est la croissance du nombre de moines sous Léonius (1131–1137)<sup>140</sup> et l'endettement excessif du monastère

<sup>138</sup> GALcont, c. 13, p. 317: «Insuper reddidit nobis idem episcopus Othbertus [...] ut sicut antiquitus ita deinceps diurna et nocturna commeantium diverticula et sarcinarum depositio Lobiis haberentur, quod denuo negligentia successorum in locum alium et potestatem alienam revolutum est».

<sup>139</sup> Voir n. 96.

<sup>140</sup> GALcont, c. 23

qu'il mettait en cause<sup>141</sup>. Ce texte semble refléter l'état d'esprit de l'abbé, qui a visiblement adhéré à cette vision des choses.

C'est pourquoi il commença par réduire le nombre de bouches à nourrir en dispersant de nombreux moines («*omnium pene fratrum dispersio*») pour une durée de trois ans (1160–1162)<sup>142</sup>.

Parallèlement, il s'attacha à l'assainissement des finances de l'abbaye. C'est ainsi que durant son abbatiat, et depuis celui de son prédécesseur, Francon (1149–1159), les intendants monastiques étaient maintenus sous un strict contrôle<sup>143</sup>. En effet, les «*Gesta continuata*» affirment que ce furent eux les responsables des emprunts inconsidérés qui avaient grevé le budget de l'institution<sup>144</sup>.

Simultanément, Jean réduisit les dettes de l'abbaye. C'est ainsi qu'en 1161 il obtint d'Eustache du Rœulx qu'il libère l'abbaye de 47 marcs de dettes qu'elle avait envers lui (elle avait mis en gage la terre de Péronnes pour 34 marcs et une terre située à Haine pour 13 marcs<sup>145</sup>). Jean évita aussi de contracter de nouveaux emprunts. Pour ce faire, il devait parvenir à assurer l'approvisionnement de ses religieux sans recourir au marché, puisque l'abbaye manquait de liquidités. Il consolida donc son contrôle du patrimoine domanial lobbain en libérant les domaines mis en gage comme nous venons de le voir, mais aussi en le protégeant contre toute usurpation (ou ce qui aurait alors pu être considéré comme telle). Pour ce faire, Jean n'hésita pas à utiliser des méthodes radicales telles que l'excommunication (contre un certain Usclon<sup>146</sup> ou contre Guido de Fontaine<sup>147</sup>) ou l'humiliation des reliques (à l'encontre du comte Baudouin V de Hainaut<sup>148</sup>). Jean ne s'attaquait pas qu'aux laïcs: en 1162, il porta jusqu'à Cam-

141 Ibid., c. 24, 26 et 27.

142 Ibid., c. 27, p. 332–333; *Annales Laubienses*, a. 1160, p. 23–24.

143 GALcont, c. 27, p. 332–333: »[E]t eos qui se et capitulo inconsulto tot et tanta accumulare debita presumpserant a ministerio deiectos in perpetuum privatos degere decerneret [Franco abbas]. Quod factum et si ad tante deiectionis relevationem non suffecit, in spe tamen future cautionis ad terrorem presentium tempori satisfacit«.

144 Ibid., c. 24, p. 329: »A qua obligatione multos in annos nulla conceditur absolutio, dum et malitia dierum et rerum penuria semper augetur et negligentia eorum, qui male gesta corripere, male gerenda cavere debuerant, usuras usuris addere et suis crudeliter subtrahere, quo alii crudeliter ditentur, non pertimescunt«; *ibid.*, c. 26, p. 332: »Interim et alia ei occasio perturbationis infertur. Officiales siquidem monasterii patientia, ne dicam negligentia, eiusabuentes, utpote qui ex simplicitate sua alios simpliciter quosque agere estimaret, debita debitis accumulare et sicut tales in talibus solent sua magis quam aliena curare solliciti erant«.

145 Cartulaire 33, fol. 203r–203v.

146 *Fundatio*, c. 2, p. 547.

147 Acte de 1171, Cartulaire 33, fol. 80r–80v.

148 Acte de 1176, *ibid.*, fol. 5v, éd. Vos, vol. II, p. 461–462.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

brai un conflit l'opposant à Saint-Feuillien<sup>149</sup>; en 1174, il interdit à l'abbaye d'Aulne d'acquérir quoi que ce fût sur les terres de Lobbes sans son accord<sup>150</sup>. Enfin, Jean évita les aliénations, en accord avec le prieur Hugues. Ce dernier, qui rédigea sa «*Fundatio monasterii Lobbiensis*» en 1170–1174, évoquant l'aliénation à cens du domaine de Fontenelle à l'abbaye de Liessies<sup>151</sup>, se montre ainsi particulièrement critique à l'égard de cette aliénation qui serait le fruit du cynisme de l'abbé de Liessies, qui aurait profité de la «*simplicitas*» de celui de Lobbes pour lui imposer ses conditions<sup>152</sup>.

Enfin, Jean multiplia les efforts en vue d'acquérir des céréales. Pour ce faire, il avait deux méthodes. D'abord, il privilégiait les cens en grains plutôt qu'en numéraire. En 1174, Jean céda à l'abbaye d'Aulne toute la dîme de Viscourt contre 15 muids d'épeautre et 15 autres d'avoine. Lobbes abandonna ainsi 4 bonniers de terre à Hantes pour 5 muids des mêmes céréales<sup>153</sup>. Les seuls documents attestant de cens en monnaie durant l'abbatiat de Jean sont en fait des confirmations de cessions à cens antérieures<sup>154</sup>. Ensuite, et surtout, Jean tenta d'augmenter le patrimoine domanial lobbain. Pour ce faire, il suscita des

149 Cartulaire 33, fol. 204r–204v.

150 La charte portant cette interdiction est évoquée dans un acte non daté – vraisemblablement de l'abbé Ermin François (1570–1598) – et perdu mais référencé dans un catalogue des archives de Lobbes du XVIII<sup>e</sup> siècle (Cartulaire 35, p. 34). Peut-être s'agit-il d'un acte conservé dans les cartulaires de Lobbes et d'Aulne (Cartulaire 33, fol. 142r–142v et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 [Aulne], fol. 290r–290v).

151 Le domaine de Fontenelle, qui appartenait à l'abbaye de Lobbes, a été acensé à l'abbaye de Liessies du temps de l'abbé Foucard (1093–1107) contre un cens annuel de 6 sous de Laon (GALcont, c. 13, p. 317). En 1143, les abbés Lambert de Lobbes et Werric de Liessies convinrent de modifier le cens, le faisant passer à 8 sous de Valenciennes (éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 1, p. 293–294: «*Procedente vero tempore, ea tempestata qua venerande memorie domnus Wedricus abbas [Letiensis] [...] Laubias advenisset, abbatem ipsius cenobii fratresque omnes adeuns coramque positis conquestus est Laudunensem monetam sibi scrupulosam esse, Valentianensem sibi accomodationem fore, quare si propositio liberet, annum hunc censum persolveret competenti ratione*»). Cette décision fut confirmée par une charte de l'évêque Nicolas I<sup>er</sup> de Cambrai (acte de 1143, Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 93 [Liessies], fol. 53r–54r, n. 23).

152 *Fundatio*, c. 2, p. 547: «*[Fulchardus abbas] fuit simplicissimus; cuius simplicitate comperta, quidam Laetienses prefatam nimirum sibi vicinam et opportunam villam sub annuo censu 8 solidorum ab eo petierunt et obtinuerunt. Videant tamen hi qui de causis vel ecclesiasticis vel secularibus iudicare habent, stare ne debeat id in quo iusti simplicitas circumventa est, ut quod absque consensu utriusque capituli nostri et domni Leodiensis permissione actum est*».

153 Cartulaire 33, fol. 142r–142v et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 (Aulne), fol. 290r–290v.

154 Acte de 1163–1179, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 11, p. 301; acte de 1174, Cartulaire 33, fol. 277r, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 10, p. 300.



donations de terres plutôt que d'autels ou d'églises. Le cartulaire montre en effet les signes d'une véritable recherche de terres par l'abbé Jean. Un acte de 1169 le montre par exemple racheter des terres cédées en fief par ses prédécesseurs à Strée, à Jumet et à Beignée<sup>155</sup>. Le cartulaire atteste également de plusieurs donations de terres: à Péronnes<sup>156</sup>, à Péronnes et Froidmont<sup>157</sup>, à Ansuelle<sup>158</sup>, ou encore à »Cessa«, un lieu non identifié sur la Sambre<sup>159</sup>. D'autre part, Jean œuvra à la récupération de domaines aliénés par ses prédécesseurs: en 1168, Gauthier de Strépy céda à l'abbaye toutes les terres qu'il tenait d'elle à cens situées entre Pommerœul et la Sambre<sup>160</sup>; en 1169, Jean racheta à Thierry de Leernes des terres que lui avaient données ses prédécesseurs en fief<sup>161</sup>. Pour acquérir ces biens, il favorisait les achats plutôt que les échanges, évitant ainsi les aliénations et assurant la croissance du patrimoine domanial de l'abbaye. C'est en effet de son abbatiat que datent les premières occurrences de prise de biens à cens: en 1163, Lobbes obtint de Saint-Feuillien la dîme de Péronne (sauf la dîme de l'annone) contre un cens de 10 sous de Valenciennes<sup>162</sup>; en 1169, Jean racheta à Thierry de Leernes des terres que lui avaient données ses prédécesseurs en fief, pour 11 marcs de Cologne et 100 sous de Valenciennes<sup>163</sup>. En revanche, durant l'abbatiat de Jean, on ne trouve dans les sources lobbaines qu'une seule mention d'aliénation de terre. Il s'agit d'un échange entre Lobbes et Saint-Feuillien<sup>164</sup>. Quelques autres cas sont mentionnés, mais systématiquement dans le cadre de la résolution de conflits<sup>165</sup>.

La politique économique de l'abbé Jean s'inscrit ainsi dans le sillage de celle de son prédécesseur en tentant un retour à la terre<sup>166</sup> – d'ailleurs prôné

<sup>155</sup> Cartulaire 33, fol. 70.

<sup>156</sup> Acte de 1161, *ibid.*, fol. 203v, évoqué dans *Annales Laubienses*, a., p. 24, et approuvé par l'évêque Nicolas de Cambrai dans un autre acte de 1161, Cartulaire 33, fol. 203v–204r.

<sup>157</sup> Acte de 1171, *ibid.*, fol. 204v.

<sup>158</sup> VERDOOT, *L'implantation d'une famille*, p. 858–860.

<sup>159</sup> Acte de 1168, Cartulaire 33, fol. 135v.

<sup>160</sup> *Ibid.*, fol. 135v.

<sup>161</sup> *Ibid.*, fol. 70r.

<sup>162</sup> BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye*, n. 7, p. 298–299.

<sup>163</sup> Cartulaire 33, fol. 70r.

<sup>164</sup> Acte de 1166, éd. BERLIÈRE, *Chartes de l'abbaye*, n. 8, p. 299.

<sup>165</sup> Par exemple un acte de 1174, Cartulaire 33, fol. 142r–142v et Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 (Aulne), fol. 290r–290v.

<sup>166</sup> GALcont, c. 27, p. 333: »[D]um adviveret predictus abbas [Franco], hec sunt que suo tempore studio ecclesie nostre contulit. [...] Culturas ville de Tuillies quas mansionarii colendas tenebant ad indomnicatum ecclesie revocavit«.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

par le rédacteur des »Gesta continuata« (1162)<sup>167</sup>. Les efforts de Jean furent donc tournés vers la croissance du patrimoine domanial lobbain. C'est donc sur la culture des domaines monastiques qu'il voulait baser l'approvisionnement de ses religieux<sup>168</sup>. Cette tentative de retour à la régie directe doit sans doute aussi être mise en parallèle avec le succès croissant de l'abbaye cistercienne d'Aulne, voisine de quelques kilomètres seulement de Lobbes. Mais, plus fondamentalement encore, elle semble également s'expliquer par une volonté d'accroître l'isolement du monastère. C'est en tout cas l'état d'esprit qui se dégage de la chronique du prieur Hugues (contemporaine de l'abbé Jean) dans laquelle on trouve des phrases telles que celles-ci:

- [Déplorant la perte du titre épiscopal porté par les premiers abbés de Lobbes] quia curis mundi et negotiis regum principumque palatinorum nimium se immiscuit [ecclesiae Lobbiensis];
- [évoquant l'inféodation de l'abbaye à l'Église de Liège et l'exemption de services féodaux qui en résulta] ita de cetero ab omni sint servitio et exactione liberi, ut nulli deinceps episcopo vel imperatori [...] sed soli serviant [monachi] Creatori, monasticae religioni omnino studentes Deumque pro statu regni et salute populi specialiter exorantes<sup>169</sup>.

Malgré les difficultés financières de l'abbaye, Jean attachait de l'importance aux missions d'accueil des pèlerins et de charité envers les pauvres. C'est pourquoi il rouvrit l'hôtellerie et assura à l'aumônier et à l'hôtelier les ressources suffisantes à leur office<sup>170</sup>. Par ailleurs, en 1162, il réalisa d'importants travaux à l'église de Lobbes<sup>171</sup>.

<sup>167</sup> Voir *ibid.*

<sup>168</sup> Le début du XIII<sup>e</sup> siècle fut marqué par une hausse des prix céréaliers et aurait donc vu une recrudescence de la production en régie directe concomitamment à un nouvel essor de la corvée (Adriaan VERHULST, *Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung des Hochmittelalters aus westeuropäischer Perspektive*, dans: Werner RÖSENER [dir.], *Grundherrschaft und bäuerliche Gesellschaft im Hochmittelalter*, Göttingen 1995, p. 16–30); ce point de vue est rejeté par Bryce D. LYON, *Encore le problème de l'évolution chronologique de la corvée au Moyen Âge*, dans: *Le Moyen Âge* 69 (1963), p. 615–630. Des moments de réintroduction de la gestion directe sont observés ailleurs, parfois très tardivement, comme ce fut le cas à Forest (Claire BILLEN, *La gestion domaniale d'une grande abbaye périurbaine. Forest à la fin du Moyen Âge*, dans: DUVOSQUEL [dir.], *Peasants and Townsmen*, p. 493–515).

<sup>169</sup> *Fundatio*, c. 1, p. 545.

<sup>170</sup> *GALcont*, c. 18, p. 320: »Nam peregrinis quidem et pauperibus hospitalarius et elemosinarius deserviebat [ante Leonio abbate], nec deerant redditus, nec desunt modo [anno 1162] unde his necessaria suppleri sufficiant«.

<sup>171</sup> *Annales Laubienses*, a. 1162, p. 24.

*Werric (1181–1204)*

Pour restaurer les finances du monastère, l'abbé Jean avait choisi d'appuyer l'approvisionnement des moines sur l'exploitation directe de terres. Werric, quant à lui, donna la priorité absolue au remboursement des dettes de l'abbaye et au rétablissement de l'équilibre budgétaire, ce qui le conduisit à prendre des mesures aux antipodes des choix opérés par Jean.

Pour atteindre cet objectif, il semble avoir limité les dépenses »inutiles« : les sources ne contiennent aucune trace de travaux ou de dépenses excessives durant son abbatiat. Peut-être s'est-il accordé avec l'auteur du »De fundatione et lapsu« prônant l'humilité et la pauvreté<sup>172</sup>.

D'autre part, Werric tenta de rembourser les dettes du monastère. Pour ce faire, il lui fallait acquérir du numéraire. Il suscita donc des dons de ce type. Ainsi, en 1202, Nicolas de Barbençon fit don à l'abbaye de 100 livres de Valenciennes, alors que sa femme, Heluidis, en donna 50. Avec cet argent, Werric libéra des biens qui avaient été mis en gage par ses prédécesseurs<sup>173</sup>. Une bulle de Célestin III (1185) interdit par ailleurs aux moines et aux convers d'emprunter de l'argent ou de se porter garant pour un emprunteur sans l'assentiment de l'abbé. En cas de non-respect de cette prescription, le monastère ne serait pas lié par l'engagement pris<sup>174</sup>. Par ailleurs, Werric suscita des donations d'églises et d'autels plutôt que de terres. En effet, une seule donation de terre est attestée durant son long abbatiat : un bonnier à Boussu-lez-Walcourt cédé par Élisabeth de Merbes-Sainte-Marie<sup>175</sup>. En revanche, les occurrences de dons d'églises et autels – qui, comme on l'a déjà souligné, rapportaient surtout du numéraire à leur propriétaire<sup>176</sup> – sont légion : en 1195, Baudouin V restitua à l'abbaye la dîme de Hyon, qui avait été aliénée par Olbaud<sup>177</sup> ; en 1197, Nicolas de Barbençon et sa femme cédèrent au chapitre Saint-Ursmer les deux tiers de la dîme de Merbes-le-Château<sup>178</sup> ; en 1201, Élisabeth de Merbes-Sainte-Marie a donné à l'abbaye de Lobbes, pour l'usage des moines, l'église et l'autel de Boussu-lez-

172 De fundatione, c. 11, p. 552: »Ab ipso enim Aletranno abbate usque ad memoriae nostrae abbatem Leonium, undique sibi pace data, abbates Lobienses quiete grata fruebantur, claustris laeti studiis et cum fratribus suis otio felici litteris incumbentes, claustro se continebant, raro foras exeuntes, parvaque suppellex illis erat et expensae parvae, sed et domus illis erat parva, cum ecclesia illis esset magna atque magnus honor«.

173 Acte de 1202, Cartulaire 33, fol. 180r.

174 Vos, vol. II, n. 27, p. 463–467.

175 Acte de 1201, Cartulaire 33, fol. 154v.

176 Voir n. 74, 75 et 76.

177 GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense*, § 234, p. 313.

178 Acte perdu de 1197, résumé dans Cartulaire 34, p. 4–5.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

Walcourt, préalablement libérés de toute charge féodale<sup>179</sup>; en 1202, Nicolas de Barbençon céda à l'abbaye les églises et autels de Renlies et Vergnies ainsi qu'au chapitre Saint-Ursmér le tiers de la dîme de Solre-sur-Sambre, revenus que Werric céda en viager au clerc Anselme, fils de Nicolas de Barbençon<sup>180</sup>.

Werric ne laissa donc pas les dépendances de l'abbaye évoluer indépendamment de Lobbes. C'est en effet durant son abbatiat qu'apparaissent les premiers actes concernant le chapitre d'Antoing et le prieuré de Herly. À Antoing, Werric jouait son rôle de patron, édictant un règlement pour la collation des prébendes<sup>181</sup> ou supervisant un échange de terres<sup>182</sup>. Dans les deux cas, il précise qu'il est »Lobiensis abbas et Antoniensis ecclesie patronus«. Il intervient de la même manière au prieuré de Herly, usant, à sa guise, de son patrimoine<sup>183</sup> ou réglant la justice dans ses domaines<sup>184</sup>.

Parallèlement, toujours à la recherche de numéraire, Werric aliéna certains biens-fonds. En 1195, Gauthier de Leernes, frère de Thierry, avoué de Lobbes, céda au chapitre Saint-Théodard de Thuin une terre qu'il tenait en fief de Lobbes. Werric libéra ledit fief de toute charge féodale et consentit à la donation de ce qui était dorénavant un alleu (»nos vero statim ipsius feodum sicut erat integrum non iam in feodum sed in legitimam possessione predictae ecclesie sancti Theodardi reddidimus«) à condition que le chapitre de Thuin paye 12 deniers de Namur à Lobbes, pris sur les revenus de la terre cédée. Werric conserva cependant la redevance d'une poule annuelle que devaient les tenanciers de ce domaine en rachat de la corvée de transport de vin depuis Herly<sup>185</sup>. En 1195, Werric céda à l'abbaye d'Aulne le *dominium* et les cens que possédait Lobbes sur les territoires d'Offregnies<sup>186</sup> et de Theignies-sous-Clermont contre 12 sous

<sup>179</sup> Actes de 1201, Cartulaire 33, fol. 152r et 152r–152v; actes de 1202, *ibid.*, fol. 152v et 153r; acte de 1208, *ibid.*, fol. 153r–153v.

<sup>180</sup> Actes de 1202, Cartulaire 33, fol. 153r, 179r, 179v, 179v–180r, 180r, DUVIVIER, Actes et documents, n. 167, p. 319.

<sup>181</sup> Acte de 1198, Cartulaire 33, fol. 262r–263v.

<sup>182</sup> Acte de 1190, *Thesaurus diplomaticus*, W2162/D2424.

<sup>183</sup> Acte de 1192, Reims, archives départementales de la Marne, 56 H 674, 12; acte perdu de 1199, référencé dans un catalogue des archives du Lobbes (xviii<sup>e</sup> siècle), Cartulaire 35, p. 433.

<sup>184</sup> Acte de 1194, Reims, archives départementales de la Marne, 56 H 674, 10–11, traduction française contemporaine: *ibid.*, 56 H 676, 2.

<sup>185</sup> Cartulaire 33, fol. 119r–120v.

<sup>186</sup> Domaine disparu dépendant de Clermont-lez-Walcourt (Namur, Philippeville): voir Charles ROLAND, Les »pagi« de Lomme et de Condroz, dans: *Annales de la Société archéologique de Namur* 34 (1920), p. 1–126, ici p. 41.

de Namur<sup>187</sup>. En 1198, Werric, qui venait d'investir de la paroisse de Hantes-Wihéries un certain Werric, fils du *villicus* Robert, lui céda tous les revenus que touchait l'abbaye de cette paroisse contre un cens annuel de 6 livres de Valenciennes<sup>188</sup>. En 1200, il céda une dîme à l'abbaye d'Aulne contre 18 deniers de Valenciennes<sup>189</sup>. En 1203 enfin, Werric annonça que, devant au chapitre Saint-Ursmer 30 sous annuels, il céda («sub trecensu damus») la dîme de Hantes-Wihéries contre 30 sous à verser au chapitre<sup>190</sup>.

Il est sans doute significatif que le premier acte conservé de l'abbatit de Werric soit une confirmation de cens qui lui étaient dus par l'abbaye de Bonne-Espérance<sup>191</sup>. Ils étaient majoritairement versés pour des terres qui avaient été cédées à Bonne-Espérance relativement peu de temps avant (le plus ancien de ces acensements remontait à 1159<sup>192</sup>). Les acensements pouvaient s'avérer particulièrement efficaces pour rembourser les dettes (et ce fut sans doute le cas). Néanmoins, il s'agissait d'aliénation »in perpetuum« (voir, entre autres cas, ceux d'Offregnies et de Theignies évoqués ci-dessus). Les cens contre lesquels ces biens avaient été cédés allaient donc progressivement perdre une partie importante de leur valeur. Cette politique témoigne de l'incompréhension par Werric du phénomène d'érosion de la valeur du denier. Pourtant, il avait une connaissance empirique du phénomène, constatant la diminution de la valeur des cens en argent, mais ne comprenait pas les mécanismes qui amenaient à un tel résultat. En effet, le domaine de Fontenelle, qui appartenait à l'abbaye de Lobbes, a été acensé à l'abbaye de Liessies du temps de l'abbé Foucard (1093–1107), contre un cens annuel de 6 sous de Laon<sup>193</sup>. En 1143, constatant les fluctuations de ces monnaies, les abbés Lambert de Lobbes et Werric de Liessies

<sup>187</sup> Acte 1195, Cartulaire 33, fol. 143r–143v, Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 (Aulne), fol. 57r; notification de l'abbé Werric aux mansionnaires de Theignies et Offregnies leur signifiant ce transfert: *ibid.*, fol. 56v–57r.

<sup>188</sup> Acte de 1198, Cartulaire 33, fol. 138r.

<sup>189</sup> *Ibid.*, fol. 143v; Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 1 (Aulne), fol. 308r–308v.

<sup>190</sup> Cartulaire 33, fol. 138r.

<sup>191</sup> Acte de 1181, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 12, p. 301–302. Il renouvela cette confirmation à deux reprises (acte de 1188, Cartulaire 33, fol. 277r–277v; acte de 1201, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 15, p. 303–304). Certains actes d'acensement de ces biens nous sont parvenus: acte de 1159, *ibid.*, n. 3, p. 295; acte de 1163, *ibid.*, n. 11, p. 301; acte de 1174, Cartulaire 33, fol. 277r.

<sup>192</sup> Donation d'une censive lobbaine de Faurœux à l'abbaye de Bonne-Espérance contre 4 deniers annuels par Adeline des Estinnes (acte de 1159, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 3, p. 295).

<sup>193</sup> GALcont, c. 13, p. 317.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

convinrent de modifier le cens, le faisant passer à 8 sous de Valenciennes<sup>194</sup>. Cette décision fut confirmée par une charte de l'évêque Nicolas I<sup>er</sup> de Cambrai<sup>195</sup>. Un autre acte nous apprend que Michel, chanoine de Fosses, tenait de Lobbes, à cens, la dîme de Graux et d'Ermeton-sur-Biert. En 1222, il les restitua à l'abbaye de Lobbes parce que celle-ci n'en touchait pas le juste prix<sup>196</sup>. Même si ces deux exemples ne sont pas contemporains de l'abbatit de Werric, ils en sont proches et témoignent de la connaissance, au sein de l'abbaye, du phénomène de fluctuation de la valeur de la monnaie.

Un exemple particulièrement révélateur des différences de la gestion des finances de l'abbaye par Jean et Werric: en 1161, Jean parvint à convaincre Eustache du Rœulx de libérer des terres mises en gage par l'un de ses prédécesseurs<sup>197</sup>; de son côté, en 1202, profitant d'une importante donation en numéraire de la part d'un autre noble hainuyer, Nicolas de Barbençon, l'abbé Werric libéra la dîme de Thuillies, un cens de 20 livres et une redevance (*pastus*) de 40 muids d'épeautre<sup>198</sup>. Confrontés à deux seigneurs prêts à se délester de quelques deniers envers eux, les deux abbés optèrent donc pour des attitudes très différentes.

### *Robert (1204–1221)*

Lorsque l'abbé Robert prit la tête de l'abbaye de Lobbes en 1204, il poursuivit les efforts de ses prédécesseurs à la recherche d'une solution efficace à la crise. Il ne modifia pas fondamentalement les modes d'approvisionnement du monastère: les céréales destinées aux frères étaient toujours issues de l'exploitation du domaine de Saintes – et sans doute aussi de Hon. Mais, contrairement à ses pré-

<sup>194</sup> BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 1, p. 293–294: »Procedente vero tempore, ea tempestate qua venerande memorie domnus Wedricus abbas [Letiensis] [...] Laubias advenisset, abbatem ipsius cenobii fratresque omnes adeuns coramque positus conquestus est Laudunensem monetam sibi scrupulosam esse, Valentianensem sibi accomodationem fore, quare si propositio liberet, annum hunc censum persolveret competenti ratione [...]. Sic itaque utriusque capituli conniventia, Laubiensis videlicet atque Letiensis, eterna firmitate statutum est ut ecclesia Letiense pro sex solidis, qui utique cariores habebantur, octo solveret solidos Valencinences ecclesie Laubiensis quotannis in novembris kalendis«.

<sup>195</sup> Acte de 1143, Archives de l'État à Mons, Cartulaires, n. 93 (Liessies), fol. 53r–54r, n. 23.

<sup>196</sup> Cartulaire 33, fol. 121: »[P]ro eo quod Lobiensis ecclesia inde decepta erat ultra medium justii precii«.

<sup>197</sup> Voir n. 145.

<sup>198</sup> Voir n. 180.

décèsseurs, qui ne semblaient pas avoir pris conscience des causes profondes de la crise financière qui touchait leur établissement ni avoir pleinement compris le phénomène d'érosion de la valeur du denier, l'abbé Robert réussit à mettre le doigt sur ces causes premières et, par conséquent, à prendre des mesures adaptées à la situation. Désireux de compenser la perte de valeur de la monnaie et de profiter de la tendance continue à la hausse des prix des produits agricoles aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Robert chercha à acquérir des céréales en nombre. Il ne pouvait néanmoins opter pour l'extension de la régie directe, qui demandait des investissements trop importants, dont les frais de fonctionnement pouvaient, selon les circonstances, s'avérer considérables<sup>199</sup> et, surtout, dont les effets bénéfiques n'étaient perceptibles qu'à moyen terme. Or, les besoins de liquidités étaient pressants, comme en témoigne un acte de 1215 par lequel Robert fit savoir que Nicolas, chanoine de Saint-Paul, à Liège, et son père, Lambert, »civis« de Thuin, avaient acquis de Robert de Carnières un revenu de 100 sous de Valenciennes ainsi que 15 bonniers de terre dont ils avaient ensuite cédé la propriété à l'abbaye de Lobbes à condition de pouvoir en jouir de l'usufruit en viager. Plus tard, Robert les convainquit de lui céder ces revenus, en échange de quoi il leur accorderait les revenus de la dîme de »Bureau«<sup>200</sup>. Face aux difficultés économiques connues par son établissement, Robert devait donc trouver plus efficace et plus rapide.

Les dîmes répondaient idéalement aux critères recherchés par Robert: leur acquisition demandait peu d'efforts, elles rapportaient dès leur entrée dans le patrimoine lobbain, et leur valeur était indépendante du cours du denier, tendanciellement orienté à la baisse. Seules les mauvaises récoltes produisaient une réduction des revenus destinés au monastère.

199 Henri PLATELLE, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand des origines à 1340*, Paris 1962, p. 265, qui renvoie à Adriaan VERHULST, *De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit (7<sup>e</sup>-14<sup>e</sup> eeuw)*. Bijdrage tot de kennis van de structuur en de uitbating van het grootgrondbezit in Vlaanderen tijdens de middeleeuwen, Bruxelles 1958, p. 607. L'idée d'un prix excessif de la main-d'œuvre salariée est rejetée par Bas VAN BAVEL, *Goederenverwerving en goederenbeheer van de abdij Mariënweerd (1129-1592)*, Hilversum 1993, p. 215-226; ID., *The Emergence and Growth of Short-Term Leasing in the Netherlands and Other Parts of Northwestern Europe (Eleventh-Seventeenth Centuries)*. A Chronology and a Tentative Investigation Into its Causes, dans: ID., Philip SCHOFIELD (dir.), *The Development of Leasehold in North-Western Europe, ca. 1200-1600*, Turnhout 2008, p. 179-197, ici p. 196-197. Voir aussi Guy BOIS, *Crise du féodalisme. Économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du XIV<sup>e</sup> siècle au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris 1976, p. 245.

200 Domaine non identifié, Cartulaire 33, fol. 234r.

## 5. Les changements dans l'exploitation des biens lobbains

Robert accumula donc les dîmes (à Montignies-le-Tilleul<sup>201</sup>, à Fontenelle<sup>202</sup>, à Chaudeville<sup>203</sup>, à Virginal-Samme<sup>204</sup>, à Hyon<sup>205</sup>, et dans un lieu non identifié<sup>206</sup>). Il fit également confirmer les donations de dîmes obtenues durant l'abbatit de Werric (à Vergnies<sup>207</sup> et à Boussu-lez-Walcourt<sup>208</sup>). Enfin, il alla jusqu'à acheter, pour 600 livres de Valenciennes, la dîme de Blaregnies<sup>209</sup>. Par ailleurs, comme le patrimoine foncier avait été amputé de nombreux biens durant l'abbatit de Werric, Robert protégea vigoureusement ce qu'il en restait et évita les aliénations. Il accrut d'ailleurs le temporel de quelques terres (à Haine-Saint-Pierre<sup>210</sup>, à Peissant<sup>211</sup>, à Anderlues<sup>212</sup>, à Péronnes<sup>213</sup>, à Heigne<sup>214</sup>, et dans un lieu non précisé<sup>215</sup>) et obtint de l'évêque de Liège le prieuré de Géron-sart »ut locus ille cum universis que possidet et possessurus est sit ecclesie Lobiensi et per abbatem Lobiensem de cetero imperpetuum regatur«<sup>216</sup>. Enfin, il acquit divers cens<sup>217</sup>, notamment pour des obits<sup>218</sup>, ce qui lui permettait de faire face aux besoins de trésorerie les plus urgents.

201 Acte de 1206, *ibid.*, fol. 110r confirmé *ibid.*, fol. 109v, 110r–110v, 110v.

202 Acte de 1211, *ibid.*, fol. 129r.

203 *Ibid.*, fol. 176r, confirmé *ibid.*, fol. 176r, 176v.

204 Acte de 1219, *ibid.*, fol. 243r.

205 *Ibid.*, fol. 196v.

206 Acte de 1220, *ibid.*, fol. 116r.

207 Acte de 1207, *ibid.*, fol. 181r.

208 Acte de 1208, *ibid.*, fol. 153v–154r.

209 Acte de 1219, *ibid.*, fol. 168r, confirmé *ibid.*, fol. 168r–168v, 168v, 168v–169r.

210 Acte de 1208, *ibid.*, fol. 188r–188v, confirmé *ibid.*, fol. 186v.

211 Acte de 1209, *ibid.*, fol. 214r.

212 Acte de 1212, *ibid.*, fol. 120r–120v.

213 Acte de 1214, *ibid.*, fol. 74r et 205v–206r.

214 Acte perdu de 1216 résumé dans Cartulaire 34, p. 48–49, confirmé *ibid.*, p. 46–47, 47–48 et Cartulaire 33, fol. 87v–88r, 88v.

215 Acte de 1218, *ibid.*, fol. 35v.

216 *Ibid.*, fol. 161r, confirmé par une bulle perdue de Honorius III référencée dans un inventaire des archives de Lobbes (xviii<sup>e</sup> siècle), éd. BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 60.

217 Acte de 1215, Cartulaire 33, fol. 102r.

218 Acte perdu de 1215, référencé dans un inventaire des archives de Lobbes (xviii<sup>e</sup> siècle), éd. BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 23.



## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes au bas Moyen Âge

Dans le chapitre précédent, nous avons laissé le monastère en proie à des difficultés financières majeures, dont les abbés ne parvenaient pas bien à comprendre les mécanismes et qu'ils ne parvenaient donc pas à combattre efficacement. Dans ce chapitre-ci, nous allons étudier la manière dont l'abbaye parvint à survivre à cette situation dramatique. Nous verrons ainsi les profondes réformes menées par ses abbés pour restructurer de fond en comble les cadres de l'économie lobbaine et les modalités de gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'abbaye.

La base documentaire à notre disposition pour mener à bien ces réflexions pose des difficultés nombreuses. Alors que le XII<sup>e</sup> siècle ne nous a laissé qu'un nombre limité de sources diplomatiques, le XIII<sup>e</sup> siècle fut marqué par une nette intensification du recours à l'écrit. Cette prolifération doit vraisemblablement être comprise comme l'une des facettes du processus de reprise en main du patrimoine foncier à la suite de la crise que nous avons évoquée dans le chapitre précédent, mais épouse aussi une lame de fond bien connue qui a touché tout l'Occident médiéval<sup>1</sup>. Dorénavant, les biens immobiliers (terres arables, champs, sylves, cours d'eau...) étaient mieux surveillés et les transactions étaient consignées plus soigneusement. Les conséquences de telles préoccupations sont quelque peu perverses pour l'historien contemporain. Certes, nous disposons aujourd'hui d'environ 150 actes concernant le temporel lobbain au XIII<sup>e</sup> siècle, mais les problèmes sont nombreux. D'abord, le recours plus courant à l'écrit mena à une certaine »stéréotypisation« des actes. En effet, la plupart

1 CLANCHY, *From Memory to Written Record*. Sur le sujet, on lira aussi avec un certain profit Paul BERTRAND, Xavier HERMAND, *Livres et archives dans le diocèse de Liège XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*. Pour une approche globale de l'écrit dans le monde ecclésiastique médiéval, dans: *Gazette du livre médiéval* 35 (1999), p. 1-9; Paul BERTRAND, *À propos de la révolution de l'écrit (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*. Considérations inactuelles, dans: *Médiévales* 56 (2009), p. 75-92; ID., *Économie conventuelle, gestion de l'écrit et spiritualité des ordres mendiants*. Autour de l'exemple liégeois (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), dans: Nicole BÉRIOU, Jacques CHIFFOLEAU (dir.), *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Lyon 2009, p. 101-128.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

d'entre eux sont fort semblables et abordent des points similaires, ce qui limite bien évidemment l'ampleur de nos recherches et les questions que nous pouvons poser aux sources. D'autre part, les gestionnaires du temporel lobbain ne semblent avoir considéré comme dignes de rédaction (sous forme de chartes) – et de conservation – que les transactions touchant les biens immobiliers et les confirmations de ces dernières. Au XII<sup>e</sup> siècle, les hommes qui tenaient des terres lobbaines contre des cens en argent étaient devenus quasi-proprétaires des dites terres. Il est probable que le monastère ait alors perdu certaines de ses propriétés. C'est sans doute la raison pour laquelle l'objectif des rédacteurs des chartes lobbaines du XIII<sup>e</sup> siècle était visiblement de conserver une trace de la propriété de l'abbaye sur ses biens. Dans de telles circonstances, les scribes n'ont pas souvent ressenti le besoin de décrire les terres qu'ils évoquaient dans leurs chartes, d'en mettre en avant les modes de mise en valeur ou d'en évoquer les dépendants. Le résultat est assez paradoxal: alors que – comme nous le verrons dans les pages qui suivent – le budget du monastère reposait de plus en plus sur les cens et la possession du ban, au détriment de l'exploitation directe des terres, le cartulaire du monastère n'évoque qu'à de très rares reprises ce type de droits et se concentre sur les biens immobiliers. L'absence de description des seigneuries lobbaines nous empêchera donc d'étudier leur fonctionnement interne. En conséquence, malgré l'ampleur de la base documentaire dont nous disposons, nous devons nous contenter de proposer au lecteur un schéma global présentant les modes de gestion du temporel lobbain au XIII<sup>e</sup> siècle, laissant dans l'ombre des pans entiers des réalités locales.

Le XIV<sup>e</sup> siècle ne nous a laissé qu'une vingtaine de documents. Inutile donc de préciser que, dans les pages qui suivent, les analyses consacrées à la gestion des avoirs de l'abbaye de Lobbes à l'époque seront particulièrement sommaires.

Les sources lobbaines des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles laissent donc dans l'ombre des aspects innombrables de la gestion du temporel lobbain. Elles sont d'une compréhension difficile et ne se recoupent que rarement. Pour contourner les lacunes et les nombreux silences de ces documents, nous devons déroger aux objectifs que nous nous étions fixés à l'entame de notre travail et devons recourir à un processus d'induction, allant chercher dans l'historiographie des schémas et réflexions nous permettant de comprendre les sources lobbaines et d'en déceler la cohérence.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, une dernière remarque s'impose quant à la méthode que nous avons mise en œuvre dans les pages qui suivent. En effet, tout au long du présent chapitre, nous avons pris le parti de présenter nos analyses de manière thématique, dans le but de les rendre plus cohérentes et plus aisément intelligibles. Néanmoins, le lecteur attentif remarquera aisément que les phénomènes mis en avant dans les pages à venir sont, en réalité, concomitants. Les différents phénomènes présentés ci-dessous évoluent simultanément.

ment en s'influençant les uns les autres selon un rapport dialectique particulièrement complexe.

## 6.1 Les métamorphoses du patrimoine lobbain au XIII<sup>e</sup> siècle

### 6.1.1 L'évolution du patrimoine foncier aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles

Le bas Moyen Âge est marqué par une conjonction de phénomènes qui rendirent superflue la possession de domaines excentriques<sup>2</sup>. Depuis des siècles, les abbayes devaient posséder des biens dans des terroirs variés pour assurer l'approvisionnement de leurs religieux. Le monastère de Lobbes possédait ainsi des biens dans le Laonnois qui lui procuraient du vin ainsi que d'autres, sur la côte flamande, dont nous ne connaissons pas bien l'utilité. L'impressionnant développement du commerce à partir du Moyen Âge central rendit inutile la possession de ces terres lointaines<sup>3</sup>. Par ailleurs, ces dernières présentaient d'importantes difficultés de gestion, notamment dans leur mise en valeur ou dans le contrôle des intendants domaniaux<sup>4</sup>.

Pour ces diverses raisons, dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes se sont arrangés pour que leurs domaines lointains ne leur procurent plus que du numéraire, plus facile à transporter. Là, on les vit ainsi accorder un intérêt tout particulier aux dîmes<sup>5</sup> et aux revenus liés à la possession de l'autel<sup>6</sup>. Par ailleurs, de manière significative, lors d'un conflit l'opposant à Guillaume d'Aarsele, son frère et l'un de ses parents, l'abbé Francon obtint, en réparation des dommages commis par ces derniers, les revenus de deux bonniers de terre<sup>7</sup>, plutôt que ladite terre. Le domaine de Biesmerée, situé à une quarantaine de

2 Sur les domaines excentriques, voir MUSSET, *Signification et destin*; VAN WERVEKE, *Les propriétés excentriques*.

3 Florian MAZEL, *Féodalités. 888–1180*, Paris 2010, p. 508–514; Julien DEMADE, *Du prélèvement à la ponction. Temps du prélèvement et marché des denrées*, dans: Monique BOURIN, Pascual MARTINEZ SOPENA (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales, XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle. Les mots, les temps, les lieux*, Paris 2007, p. 321–342.

4 Voir VERHULST, *Précis d'histoire rurale*, p. 74–75.

5 GALcont, c. 27, p. 333; acte perdu de 1261 référencé dans un inventaire des archives de Lobbes, éd. BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 54.

6 GALcont, c. 7, p. 312; acte de 1135, Cartulaire 33, fol. 293v.

7 Acte de 1154–1159, *ibid.*, fol. 294v: »[D]arent [Willemus et cognati eius] fructum integrum terre duo bonnaria sive plus sive minus«.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

kilomètres de Lobbes, connut un sort similaire: à partir du deuxième quart du XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs actes attestent de l'aliénation progressive de ses réserves<sup>8</sup>.

Néanmoins, la fin de l'exploitation directe de ces domaines et l'acensement progressif de leurs réserves, généralement contre des cens en argent, n'arrangeaient pas vraiment les choses. En effet, les transports d'argent sur de longues distances s'avéraient également dangereux<sup>9</sup>. De plus, le mouvement général d'affirmation des princes territoriaux rendait parfois problématique la possession de biens excentrés, situés sous l'autorité d'un prince concurrent. C'est ainsi qu'en 1316 le comte de Flandre Robert III, en guerre contre le comte de Hainaut, s'en prit à un certain Jean Cornu, qui tenait à cens des biens lobbains à Grammont. Les échevins de Thuin durent intervenir et faire savoir au comte que l'abbaye de Lobbes dépendait du pays de Liège et non du Hainaut<sup>10</sup>. On peut néanmoins douter de l'authenticité de la méprise de Robert. En effet, il savait l'abbaye proche du Hainaut à l'époque et Jean Cornu était issu d'une famille dont la proximité avec le Hainaut était attestée depuis au moins un siècle<sup>11</sup>.

Au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes réduisirent donc davantage encore leur implication dans la gestion de ces domaines excentriques. Réticents cependant à l'idée d'en abandonner totalement la propriété, ils optèrent pour la cession du bien-fonds complet et des droits qu'ils y possédaient sous forme de fief ou de contrat de fermage. Ce fut le cas à Zarlardingue par exemple, en 1265, qui fut affermé pour une durée de quinze années contre une rente annuelle de 100 livres<sup>12</sup>. On retrouve la même évolution dans l'étude des destinées du domaine de Biesmerée. Nous avons vu les abbés de Lobbes acenser ses réserves par petits blocs aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>13</sup>. Par la suite, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, le domaine entier fut cédé en fief pour être finalement revendu au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Notons, au passage, qu'en 1100 déjà l'abbé Foucard avait procédé à la vente du domaine de Moregem parce que son éloignement en rendait l'exploitation complexe<sup>15</sup>.

8 Actes de 1135, ca. 1202 et 1211, Cartulaire 33, fol. 157v, 154r et 154v.

9 WILKIN, La gestion des avoirs, p. 323, n. 367.

10 Acte de 1316, éd. BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, Cartulaire de l'église Saint-Lambert, vol. VI, p. 54 et 301.

11 VERDOOT, L'implantation d'une famille.

12 Acte perdu mais référencé dans un inventaire des archives du monastère daté du XVIII<sup>e</sup> siècle (Cartulaire 35, p. 391).

13 Voir n. 8.

14 Acte perdu de 1341, référencé dans un inventaire des archives du monastère daté du XVIII<sup>e</sup> siècle (Cartulaire 35, p. 12).

15 Vos, vol. II, n. 16, p. 436–437.

Parallèlement à ce mouvement de désimplification dans la gestion des domaines excentriques, puis d'aliénation de ces derniers, les gestionnaires lobbains tentèrent d'acquérir des terres situées à proximité du monastère, dans un mouvement bien connu de recentrage sur l'arrière-pays lobbain<sup>16</sup>.

Comme le montre assez clairement le [tableau ci-dessous](#), le mouvement de recentrage des possessions lobbaines sur une échelle plus locale ne fut entamé qu'au XIII<sup>e</sup> siècle. Nous possédons cinq bulles papales de confirmation des biens de l'abbaye de Lobbes, étalées sur les trois derniers quarts du XII<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. De la même époque date une liste d'une trentaine de propriétés<sup>18</sup>. Tous ces documents montrent une certaine stabilité du patrimoine lobbain et aucun mouvement d'aliénation des domaines lointains en faveur de plus proches. Sur cette question, il est intéressant de noter la manière dont, dans les années 1170, le prieur Hugues évoque l'échange, avec l'évêque de Cambrai, de Maresches contre Peissant réalisé dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. L'acte<sup>19</sup> ne donne pas les raisons de l'échange. Hugues en revanche affirme »Ab ecclesia vero beatae Mariae in Cameraco villam de Pescant cum ecclesia accepimus mutuo pro ea quae Marech appellatur, eo quod et ista nobis et illa sibi eo competentior quo vicinior videretur«<sup>20</sup>. On voit donc clairement ici la réinterprétation d'un fait passé à la lumière de préoccupations contemporaines.

Le tableau présenté ci-dessous permet aussi de remarquer un fait étonnant: les terres acquises par l'abbaye ne sont pas situées à proximité directe du monastère mais à plus d'une dizaine de kilomètres de moyenne. Il faut y voir deux explications complémentaires.

<sup>16</sup> Ce mouvement a été étudié, pour les biens de Saint-Lambert de Liège, par WILKIN, La gestion des avoires, p. 308–312 et 323.

<sup>17</sup> Bulle d'Innocent II (12 mai 1135), éd. RAMACKERS, Papsturkunden, n. 22, p. 114–118; bulle d'Eugène III (2 déc. 1150), éd. Vos, vol. II, n. 22, p. 449–454; bulle d'Adrien IV (13 nov. 1156), *ibid.*, p. 457–459; bulle de Lucius III (11 nov. 1185), *ibid.*, p. 463–465; bulle de Célestin III (1185), *ibid.*, n. 28, p. 468–472.

<sup>18</sup> DEVROEY, Le polyptyque, p. 56–58.

<sup>19</sup> Cartulaire 33, fol. 213r, éd. VAN MINGROOT, Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, p. 348, qui date l'acte de 1053 et non de 1038, comme le faisaient les historiens avant lui (WARICHEZ, p. 196, n. 1, qui y voit le domaine de Maurage plutôt que celui de Maresches; DEVROEY, Le polyptyque, p. lxiv).

<sup>20</sup> Fundatio, c. 2, p. 548.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

**Tableau 6**

Abbé	Dates d'abbatit	Éloignement moyen des terres acquises (en km)	Éloignement moyen des terres aliénées (en km)
Jean	1159–1179	14 <sup>21</sup>	11 <sup>22</sup>
Robert	1204–1221	13 <sup>23</sup>	27 <sup>24</sup>
Barthélémy	1246–1279	18 <sup>25</sup>	33 <sup>26</sup>
Jacques de Binche	1290–1313	–	40 <sup>27</sup>

Les autres abbés n'ont laissé que trop peu de documents pour que l'on puisse en tirer des chiffres fiables. Quant à l'abbé Jacques de Binche, les sources ne font état d'aucune acquisition de sa part malgré un abbatit long de vingt-trois années.

Tout d'abord, les abbés cherchaient des terres dans des zones politiquement stables. Comme l'a montré le cas du comte Robert de Flandre, qui s'attaqua à des

<sup>21</sup> Voici les lieux où l'abbé Jean acquit des terres durant son abbatit: Péronnes, à 14 km de Lobbes (actes de 1161, 1162 et 1171, Cartulaire 33, fol. 203v–204r, 204r–204v et 204v), Ragnies, à 6 km (acte de 1168, *ibid.*, fol. 135v), Beignée, à 11 km, Jumet, à 18 km, et Strée, à 9 km (acte de 1169, *ibid.*, fol. 70r).

<sup>22</sup> Voici les lieux où l'abbé Jean aliéna des terres durant son abbatit: Trazegnies, à 15 km de Lobbes (acte de 1164, *ibid.*, fol. 231r), Hantes, à 9 km, et Strée, à 9 km (acte de 1174, *ibid.*, fol. 142r–142v).

<sup>23</sup> Voici les lieux où l'abbé Robert acquit des terres durant son abbatit: Haine-Saint-Pierre, à 14 km de l'abbaye (actes de 1208, *ibid.*, fol. 186r–186r et 188r–188v), Peissant, à 12 km (acte de 1209, *ibid.*, fol. 214r), Anderlues, à 6 km (acte de 1212, *ibid.*, fol. 120v–121r), Péronnes, à 14 km (acte de 1214, *ibid.*, fol. 205v–206v), et Heigne, à 18 km (acte perdu de 1216, résumé dans Cartulaire 34, p. 46–47).

<sup>24</sup> Voici les lieux où l'abbé Robert aliéna des terres durant son abbatit: Hembise, à 40 km de Lobbes (acte de 1204, Cartulaire 33, fol. 276r, Monuments pour servir à l'histoire des provinces, vol. II, p. 106), et Péronnes-lez-Binche, à 14 km du monastère (acte de 1208, Cartulaire 33, fol. 205r–205v).

<sup>25</sup> Voici les lieux où l'abbé Barthélémy acquit des terres durant son abbatit: Blaregnies, à 30 km de Lobbes (acte de 1268, Cartulaire 33, fol. 169v–173v), Thuillies, à 8 km (acte de 1257, *ibid.*, fol. 117v), Peissant, à 12 km (acte de 1269, *ibid.*, fol. 215r–217r), Le Rœulx, à 23 km (acte de 1270, *ibid.*, fol. 237r, acte perdu de 1270, référencé dans un catalogue des archives de l'abbaye daté du xviii<sup>e</sup> siècle, Cartulaire 35, p. 306), Epinoit-lez-Hestrud, à 28 km, Ansuelle, à 6 km, et Leval-Trahegnies, à 10 km (acte de 1277, Cartulaire 33, fol. 187v).

<sup>26</sup> Voici les lieux où l'abbé Barthélémy aliéna des terres durant son abbatit: Blaregnies, à 30 km du monastère (acte de 1248, éd. Jean PAQUAY, La collégiale Saint-Barthélémy à Liège. Inventaire analytique des chartes, Liège 1935, n. 41, p. 114), et Hon-Hergies, à 35 km de Lobbes (acte de 1259, Cartulaire 33, fol. 115r–115v).

<sup>27</sup> Voici les lieux où l'abbé Jacques de Binche aliéna des terres durant son abbatit: Tielrode, à 95 km (acte de 1288, Cartulaire 33, fol. 300r), et Peissant, à 12 km de Lobbes (actes de 1298 et 1299, *ibid.*, fol. 228r–228v et 228v–229v).

terres lobbaines, évoqué ci-dessus, les conflits opposant les princes pouvaient s'avérer dangereux pour les possessions lobbaines. On comprend donc que les abbés aient délaissé les zones où cette hostilité était le plus tangible et le plus vivace, les zones de démarcation où se trouvait justement l'abbaye elle-même. Les moines de Lobbes vivant les conséquences de leur positionnement dans ce type de région depuis la fondation du monastère étaient parvenus à en tirer parti pendant des siècles, mais, affaiblis qu'ils étaient au XIII<sup>e</sup> siècle, décidèrent de mettre leurs domaines hors de danger. C'est ce qui explique que les gestionnaires lobbains aient recherché des biens proches du monastère, tout en en demeurant éloignés de quelques kilomètres.

La convoitise des abbés pour certaines terres spécifiques était également guidée par un autre impératif. Depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lobbes s'était placée dans l'orbite du comte de Hainaut. À la recherche de terres placées sous l'autorité incontestée d'un seul et même prince, les abbés se sont donc tout naturellement tournés vers le Hainaut. C'est donc vers l'ouest qu'ils développèrent le patrimoine domanial de leur établissement dans le cadre du recentrage de ses possessions sur un plan plus local.

En outre, l'abbaye se trouvait sur une autre zone de démarcation, naturelle cette fois. À l'ouest s'étend le plateau limoneux hainuyer, zone exceptionnellement fertile, aux sols chargés de limon et au drainage naturel globalement favorable. Cette région présente un relief doux et uniforme composé de plaines et de bas plateaux parcourus par de nombreuses vallées à fond plat. À l'est du monastère, le paysage est quelque peu différent. Sur une bande d'une quinzaine de kilomètres autour de Lobbes, les terres demeurent très fertiles, semblables à celles qu'on trouve du côté du Hainaut. Plus loin – c'est-à-dire hors de la zone séparant Liège du Hainaut, où les abbés préféraient ne pas s'implanter –, les sols deviennent plus sableux et moins propices à l'agriculture. Par ailleurs, le relief y est plus accidenté, présentant des plateaux entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions.

Les modalités pratiques de ce recentrage du temporel sur un plan local sont relativement classiques. En effet, les abbés de Lobbes tentèrent de former des blocs compacts soumis à leur seule autorité. Ces structures, plus efficaces du point de vue économique qu'une multitude d'entités de taille variable éparpillées sur de vastes territoires, permettaient également d'assurer un meilleur contrôle des dépendants.

Le cas le plus flagrant de tentative de construction d'un tel ensemble compact soumis à la seule autorité de Lobbes nous est fourni par l'exemple du domaine de Péronnes-lez-Binche, situé à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Lobbes. C'est à partir des années 1160 que les abbés de Lobbes cherchèrent à y acquérir une position prédominante. En 1161, un certain Pierre de Binche céda à l'abbé Jean tous ses alleux de Péronnes-lez-Binche, en présence

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

du comte de Hainaut<sup>28</sup>. La même année, le même comte faisait savoir que son vassal Eustache du Rœulx avait accepté de libérer l'abbaye d'une dette de 34 marcs qu'elle avait envers lui et qui avait nécessité la mise en gage d'une terre à Péronnes-lez-Binche<sup>29</sup>. L'année suivante, un conflit opposa l'abbaye à Saint-Feuillien à propos de la propriété de biens cédés à cens à Sarah de Gottignies dans ce domaine (terres arables, dîme, prés). Ces biens furent finalement adjugés, par l'évêque de Cambrai, au monastère de Lobbes<sup>30</sup>. Quoi qu'il en soit, l'abbé Jean décida de racheter la dîme du lieu à Sarah de Gottignies<sup>31</sup>. En 1171, le comte de Hainaut fit savoir qu'un autre de ses vassaux, Englebert de Walcourt, avait donné à Lobbes 24 bonniers d'alleux à Péronnes-lez-Binche. Parmi les témoins, on retrouve Eustache du Rœulx, donateur de l'abbaye dans le même domaine dix ans plus tôt<sup>32</sup>. En 1214, l'abbé Robert racheta à Robert Codron, vassal de l'abbaye, tous les biens qu'il lui avait auparavant cédés en viager à Péronnes-lez-Binche<sup>33</sup>. Par la même occasion, ledit Robert céda à l'abbaye d'autres biens qu'il possédait dans le domaine<sup>34</sup>, notamment des terres tenues en fief de la comtesse de Flandre et de Hainaut<sup>35</sup>. Plus tard, la possession de ces derniers biens fut contestée à l'abbaye lors d'un conflit dont on ne sait rien. Les administrateurs de l'abbaye surent néanmoins se défendre avec efficacité et obtinrent gain de cause<sup>36</sup>. En 1225, Gilles de Barbençon, bailli de Hainaut, fit connaître une nouvelle donation à Péronnes-lez-Binche<sup>37</sup>. Mais ces dons ne suffisaient visiblement pas à des abbés à la recherche d'une position hégémonique dans le domaine. Ils n'hésitèrent donc pas à usurper un pré appartenant à Saint-Feuillien<sup>38</sup>. L'usurpation ayant été reconnue par l'évêque de Cambrai, plutôt que de rendre le bien litigieux, l'abbé Thomas prit la décision de le prendre à cens<sup>39</sup>. Le même abbé échangea ensuite certaines dîmes contre les alleux tenus par Gauthier de Harveng dans le domaine qui nous

28 Cartulaire 33, fol. 203v.

29 Ibid., fol. 203r-203v.

30 Acte de 1162, *ibid.*, fol. 204r-204v.

31 Acte de 1163, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 7, p. 298-299.

32 Cartulaire 33, fol. 204v.

33 Actes de 1208 et 1214, *ibid.*, fol. 205r-205v et 205v-206v.

34 Acte de 1214, *ibid.*, fol. 205v-206v.

35 Ibid., fol. 87v.

36 Acte perdu de 1223, référencé dans un inventaire des archives de l'abbaye daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, Cartulaire 35, p. 367.

37 Cartulaire 33, fol. 207v.

38 Acte de 1237, éd. BERLIÈRE, Chartes de l'abbaye, n. 19, p. 307-308.

39 Ibid., n. 20, p. 309.



occupe pour le moment<sup>40</sup>. L'acquisition était motivée par ces mots: »*Quam hereditatem ecclesie nostre Lobbiensis valde proficuum futuram esse et necessariam sciebamus ut ea que in dicta villa et potestate de Perona habebamus utiliora nobis fierent et ampliora*«. Ce vaste patrimoine assurait une position de force à l'abbaye, qu'elle n'était pas prête à abandonner. C'est pourquoi elle la protégeait vigoureusement, entravant la marche de manœuvre d'éventuels concurrents en se réservant, par avance, les dîmes novales des bois qu'elle avait cédés à cens<sup>41</sup>.

Ce rapide historique de l'activité lobbaine à Péronnes-lez-Binche, bien que quelque peu touffu, laisse clairement voir la présence constante du comte de Hainaut derrière la politique d'acquisition des abbés de Lobbes dans ce domaine. D'autres exemples, tout aussi symptomatiques, pourraient être mis en avant, tels Blaregnies<sup>42</sup> ou Peissant<sup>43</sup>.

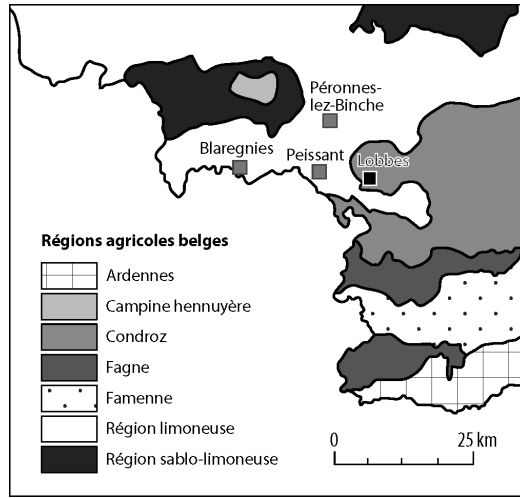
40 Acte de 1241, Cartulaire 33, fol. 200v.

41 Acte de 1266, *ibid.*, fol. 273r.

42 L'abbé Robert de Lobbes dépensa 600 livres de Valenciennes pour acquérir, de Balderic de Roisin, la dîme de Blaregnies en 1219 (Cartulaire 33, fol. 168r, 168r–168v, 168v et 169v), libre de toute charge féodale (acte de 1219, *ibid.*, fol. 168v–169r). Par la suite, l'abbé Barthélémy acquit, du même seigneur, tous les fiefs que tenait ce dernier de l'évêque de Cambrai à Blaregnies, pour la somme de 1400 livres tournois (actes de 1268, *ibid.*, fol. 169v–173v, 173v–174r et 174r). La vente avait préalablement été acceptée par Jean I<sup>er</sup> d'Avesnes (acte perdu de 1248, référencé dans un inventaire des archives de l'abbé, daté du xviii<sup>e</sup> siècle, Cartulaire 35, p. 315). Ainsi, à nouveau, on voit l'ombre du comte de Hainaut derrière la politique de développement du patrimoine lobbain.

43 En 1209, Henri, le châtelain de Mons, fit savoir que Nicolas de Montigny-le-Tilleul avait donné à l'abbaye de Lobbes une terre qu'il tenait de lui en fief à Peissant. Henri libéra ces biens de toute charge féodale (acte de 1209, Cartulaire 33, fol. 214r). D'autres acquisitions sont encore mentionnées (acte de 1269, *ibid.*, fol. 215r–217r et actes perdus de 1270, référencés dans un inventaire des archives du monastère [xviii<sup>e</sup> siècle], Cartulaire 35, p. 348–349). La volonté d'omniprésence des abbés de Lobbes dans le domaine de Peissant les poussa à rechercher également la possession de l'église et de l'autel du lieu. L'abbé Léonius acquit, à sa demande, l'autel du domaine en 1133 (Cartulaire 33, fol. 213r). Par ailleurs, en 1202, Lobbes détenait le personnel de l'église de Peissant (*ibid.*, fol. 213v). Les abbés protégeaient vigoureusement ce patrimoine, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent. Ils s'assuraient également de la reconnaissance de leurs droits, exigeant de leurs vassaux qui détenaient en fief un bien lobbain à Peissant qu'ils en reconnaissent par écrit la propriété à l'abbaye (actes de 1278, 1296 et 1298, Cartulaire 33, fol. 225r–226v, 226v–228r et 228r–228v).

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes



**Carte 8.** Les domaines de Blaregnies, Péronnes-lez-Binche et Peissant et les régions agricoles belges.

### 6.1.2 Les «seigneuries territoriales» lobbaines

Il convient à présent d'expliquer ces changements majeurs dans la physionomie du patrimoine foncier lobbain, changements qui, soulignons-le, sont le fruit d'une politique délibérée menée par les différents abbés qui se sont succédés à la tête du monastère au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, ce type de mouvement est relativement classique. On en trouve des traces à Cluny par exemple<sup>44</sup>.

Depuis le XI<sup>e</sup> siècle, les administrateurs du temporel lobbain avaient œuvré à l'accroissement de l'emprise de l'abbaye sur ses dépendants dans le cadre du développement de ce que l'historiographie française appelle la seigneurie banale. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, ce processus était particulièrement bien avancé. Ce n'est pas un hasard si les tensions opposant l'abbaye à ses avoués crurent fortement à cette époque<sup>45</sup>. En effet, ces derniers avaient permis aux abbés d'imposer de nouveaux droits aux dépendants du monastère, en échange de quoi ils obtinrent certains des revenus qui en émanaient. Une fois ce processus abouti et les banalités tellement ancrées dans le fonctionnement des seigneuries

<sup>44</sup> Didier MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (x<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle)*, Lyon 2001, p. 104-105.

<sup>45</sup> Voir chap. 3.

qu'elles en étaient devenues incontestées<sup>46</sup>, les avoués n'apportaient plus rien à l'abbaye. Or, ils continuaient à percevoir une partie de ses revenus. À Jumet, par exemple, une *carruca integra* devait à l'avoué 5 sous de Namur et un muid d'avoine à la mesure de Jumet, une demi-*carruca*, 2 sous et 6 deniers et un demi-muid d'avoine, un quart de *carruca*, 15 deniers et 2 setiers d'avoine. En outre, les hommes qui résidaient dans cette *assisa* devaient à l'avoué 12 deniers et 2 setiers d'avoine. Les femmes, quant à elles, lui devaient 6 deniers et un setier d'avoine. Telles étaient les redevances ordinaires dues à l'avoué. En outre, il existait de nombreuses occasions de perception de revenus extraordinaires: si un étranger désirait s'installer à Jumet, il devait acquitter 12 deniers à l'avoué; à contrario, un homme désirant quitter Jumet devait également payer 12 deniers à l'avoué; la mort d'un serf ou d'une *ancilla* de Jumet, ou bien d'un étranger mort à Jumet, donnait l'occasion de la perception du meilleur catel, partagé entre l'abbé et l'avoué. À cela s'ajoutaient évidemment d'importants revenus issus de l'exercice de la justice, et d'autres, tout aussi classiques, tels que le doublement des sommes versées en cas d'adoubement du fils de l'avoué, de mariage de sa fille ou de paiement de rançon<sup>47</sup>. Les avoués touchaient donc des sommes considérables des domaines à eux confiés. Les abbés de Lobbes cherchèrent donc à les évincer, ce qui a induit les tensions que nous avons évoquées dans un chapitre précédent<sup>48</sup>.

Pour assurer l'efficacité de ce nouveau complexe de droits que le monastère était parvenu à imposer à ses dépendants – et pour en tirer des bénéfices aussi importants que possible<sup>49</sup> –, les abbés prirent la décision de concentrer leurs efforts sur des espaces restreints, dans lesquels ils acquirent une position de propriétaire foncier hégémonique qu'ils défendirent ardemment.

C'est ainsi qu'en 1174 l'abbé Jean stipula à l'abbé Gérard d'Aulne qu'il n'avait pas le droit d'acquérir quoi que ce fût sur les terres qu'il tenait de Lobbes, quelle qu'eût été la manière dont il les avait tenues. De plus, si l'abbaye d'Aulne recevait un don dans l'un de ces lieux, elle ne pourrait le conserver plus d'un an sans l'accord de l'abbé de Lobbes<sup>50</sup>. Cette charte était encore en

<sup>46</sup> L'histoire de l'Occident au bas Moyen Âge fournit de nombreux exemples d'insurrections menées par les paysans à l'encontre de leurs seigneurs. Néanmoins, aucune d'elles n'était révolutionnaire à proprement parler et ne remettait en question les fondements même de la seigneurie. Ce type de mouvement n'émergea qu'au xiv<sup>e</sup> siècle avec la Jacquerie: FELLER, Paysans et seigneurs, p. 246–274.

<sup>47</sup> Acte de 1201, éd. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye, p. 90–93.

<sup>48</sup> Voir chap. 3.

<sup>49</sup> Sur les revenus tirés de la possession du ban, voir FELLER, Paysans et seigneurs, p. 153–159.

<sup>50</sup> Cartulaire 33, fol. 142r–142v.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

application au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, l'inventaire des archives du monastère nous apprend qu'à l'époque était conservé un écrit d'un certain dom Erme Robert »se recriant que l'on permet a ceux d'Alne d'acquérir du bien sur les terres de Lobbes contre la charte de l'an 1174«<sup>51</sup>. Un accord similaire a aussi été passé entre Lobbes et Bonne-Espérance, qui rendait impossible à cette dernière toute acquisition dans le domaine de Péronnes-lez-Binche sans l'assentiment de l'abbé de Lobbes<sup>52</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les archives du monastère contenaient encore une série de bulles d'Innocent IV (1243–1254) (aujourd'hui perdues) dont les descriptions font clairement état de cette volonté de protection des biens lobbains: »quod nulli liceat vendere aut alienare bona quae ab abbate Lobiensi in feodum tenet sine legitimo illius consensu«<sup>53</sup>.

Par ailleurs, au-delà du foncier, la propriété de l'église permettait encore à l'abbaye d'accroître son emprise sur les dépendants des domaines qu'elle convoitait. Elle protégeait donc ce type de possession avec vigueur, luttant contre toute tentative d'usurpation. Une fausse bulle datée du 12 mai 1135 et attribuée au pape Innocent II interdisait ainsi à quiconque de construire une église dans les paroisses appartenant à l'abbaye de Lobbes sans l'accord de cette dernière, et d'installer un prêtre ou un clerc dans les églises qui dépendaient d'elle<sup>54</sup>. Cette interdiction fut rappelée dans les bulles suivantes conservées dans les archives de l'abbaye. De plus, une bulle de Lucius III datée de 1185 confirme le droit des abbés de Lobbes de nommer les prêtres dans les paroisses leur appartenant avant de les présenter à l'évêque<sup>55</sup>.

C'est ce processus que nous avons mis en avant dans les pages précédentes, à propos du domaine de Péronnes-lez-Binche. Avec ce type de construction, le monastère empêchait ses dépendants d'échapper à son contrôle. Chris Wickham a bien montré qu'en Italie, dans la région de Lucques, l'absence de propriétaire hégémonique avait empêché le développement de véritables seigneuries, les paysans mettant à profit la concurrence entre les divers propriétaires pour empêcher leur asservissement<sup>56</sup>.

Ainsi, le monastère acquit sur ses dépendants une emprise considérable appuyée sur un complexe de droits d'origine diverse, issus à la fois de la propriété de la terre, de la détention du ban et du contrôle de l'office paroissial. Ce

51 Cartulaire 35, p. 34.

52 Acte de 1254, Cartulaire 33, fol. 207v–208r.

53 BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 58–59.

54 RAMACKERS, *Papsturkunden*, n. 22, p. 114–118.

55 VOS, vol. II, n. 27, p. 463–467.

56 Chris WICKHAM, *Communautés et clientèles en Toscane au XII<sup>e</sup> siècle. Les origines de la commune rurale dans la région de Lucques*, Rennes 2001.

type de seigneurie, fruit de la superposition de pouvoirs d'origine diverse, Laurent Feller l'appelle «seigneurie territoriale», empruntant cette terminologie à l'historiographie italienne<sup>57</sup>.

### 6.1.3 La fin de la régie directe

La possession du ban, s'ajoutant à celle du bien-fonds, permit à l'abbaye de Lobbes de tirer de ses domaines des quantités considérables de revenus. À ceux-ci s'en ajoutaient d'autres d'origine variée. En effet, le monastère possédait de nombreux revenus de provenance ecclésiastique tels que dîmes, autels ou églises, ou encore des droits de justice, par exemple. Il percevait également d'importantes quantités de numéraire, cédé par des fidèles en quête de salut<sup>58</sup>. Les sources nous apprennent aussi qu'il tirait des revenus de la possession de houillères situées notamment à Gilly<sup>59</sup>, ou de fosses à mortier, dont on ne connaît pas la localisation<sup>60</sup>.

Par rapport au x<sup>e</sup> siècle, l'évolution est flagrante. Désormais, la part de la production agricole directe dans le budget du monastère était devenue dérisoire. Or, l'exploitation directe demandait une implication importante de la part des administrateurs monastiques. Elle rendait également nécessaire le recours à des intermédiaires dont l'efficacité n'était pas toujours assurée et dont le contrôle n'était pas des plus aisés. Signalons d'ailleurs que certains historiens affirment qu'à l'époque le coût de la main-d'œuvre devenait trop élevé pour que le

<sup>57</sup> FELLER, *Paysans et seigneurs*, p. 122.

<sup>58</sup> *Fundatio*, c. 1, p. 546: »Taceo de monachis aut canonicis; nam et laicorum inibi comanentium haec fides est et astipulatio veritatis, sicque traditum asserunt a generatione in generationem, omnem videlicet, qui circa beatum Ursmarum, specialem apostolum nostrum, corporalem meruit depositionem, citius per eiusdem piissimi confessoris socio-rumque eius intercessionem, si tamen culpae insolubiles non sint, plurimam a Deo percepturum absolutionis et indulgentiae portionem. Qua spe animati, immo et roborati fide, multi nobiles, tam viri quam feminae, se usque ad haec tempora nostra illuc transferri petierunt et obtinuerunt, certi de sanctorum inibi quiescentium patrocinio, qui locum quem coluere adhuc advenae super terram et peregrini nunc maxime intuitu visitant pietatis, facti nimirum cives sanctorum et domestici Dei«.

<sup>59</sup> Acte perdu de 1251 résumé dans *Cartulaire 34*, p. 40.

<sup>60</sup> Acte perdu de 1343, inventorié dans un catalogue des archives de l'abbaye (xviii<sup>e</sup> siècle), *Cartulaire 35*, p. 113.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

faire-valoir direct s'avère rentable<sup>61</sup>. Dans ce contexte, l'abbé Thomas (1229–1246) mit définitivement fin à la régie directe sur les terres lobbaines.

Cette décision fut prise dans un contexte assez troublé. En effet, les années 1220 furent marquées par une instabilité institutionnelle importante, avec pas moins de trois abbés en huit ans, qui ont tous résigné leur charge<sup>62</sup>. De cette instabilité témoigne un document affirmant que l'évêque de Cambrai avait confié à l'archidiacre de Hainaut et à l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie la mission de remettre en ordre l'abbaye de Lobbes, du point de vue tant spirituel que temporel<sup>63</sup>. À leur instigation, l'abbé se vit contraint de céder à un certain Jean Paurinus tous les revenus du domaine de Leers pour éteindre une dette de 454 livres<sup>64</sup>. Les troubles qui marquèrent cette période affectèrent également la gestion des terres, dont les intendants firent des difficultés au monastère. Ainsi en fut-il du *villicus* de Hon, Guillaume de Rime<sup>65</sup>, qui entra en conflit avec l'abbaye dans les années 1220 ou au début des années 1230, sans que l'on connaisse les tenants et les aboutissants de la querelle<sup>66</sup>.

Cette situation troublée nécessita une reprise en main vigoureuse du patri-moine lobbain. C'est ce à quoi s'attela l'abbé Thomas dès son arrivée à la tête du monastère, en 1229. D'abord, il maintint les biens aliénés sous un contrôle scrupuleux. Une bulle perdue d'Innocent IV (1243–1254), issue de la série mentionnée ci-dessus, était ainsi résumée dans un inventaire des archives de Lobbes du XVIII<sup>e</sup> siècle: »quod nulli liceat vendere aut alienare bona quae ab abbate Lobiensi in feodum tenet sine legitimo illius consensu«<sup>67</sup>. Par ailleurs, par un acte de 1236, l'abbé Thomas acensa une terre située à Ansuelle, à condition que

61 VERHULST, *De Sint-Baafsabdij te Gent*, p. 607. Cette proposition est rejetée par VAN BAVEL, *Goederenverwerving*, p. 215–216 et ID., *The Emergence and Growth of Short-Term Leasing*, p. 196–197.

62 VERDOOT, *Pour les siècles des siècles*, p. 132–135.

63 Cartulaire 33, fol. 107v: »[V]iris venerabilis M. abbate Sancti Dyonisii in Brocroia, M. archidiacono Cameracensi in Haonia [...] mediante quibus dominus Cameracensis ordinationem et reformationem ecclesie nostre [Lobiensis] tam in spiritualibus quam in temporalibus comiserat«.

64 Ibid., fol. 107v–108r.

65 D'après Maurits GIJSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland, vóór 1226*, Bruxelles 1960, p. 830, il s'agirait de Rehme, Bad Oeynhausen, Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Allemagne, situé à plus de 400 km de Lobbes.

66 Acte de 1233, Cartulaire 33, fol. 247r–247v.

67 BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 59.

celle-ci ne soit jamais divisée (»tali conditione annexa quod terra ipsa eadem a solo et unico possessore imperpetuum possidebitur indivise«)<sup>68</sup>.

L'abbé Thomas semble bien avoir mis un terme définitif à la régie directe sur les terres lobbaines. De fait, nous possédons deux actes attestant de l'éviction des *villici* de Hon<sup>69</sup> et de Saintes<sup>70</sup>, domaines dont nous avons vu, dans le chapitre précédent, le rôle fondamental joué dans l'approvisionnement des religieux en céréales (cultivées en faire-valoir direct sur les réserves). Par la suite, on ne trouve plus aucune trace d'exploitation directe dans les sources lobbaines.

L'éviction des *villici* de Hon et de Saintes se fit via le rachat de leurs *villitiones*, celle de Saintes pour 120 livres d'argent, et celle de Hon en échange de terres cédées en fief, de 4 livres de Valenciennes annuelles et de la célébration de l'anniversaire du *villicus* démis de ses fonctions à cette occasion. Ainsi, les *villici* apparaissent non comme de simples agents domaniaux au service de l'abbaye mais bien comme des détenteurs de droits sur la *villicatio* qui leur était confiée. Il ne s'agissait d'ailleurs pas de petites gens. En effet, le *villicus* de Hon était marié à Emine de Labuissière, assimilée à la puissante famille des Barbençon<sup>71</sup>. Il est difficile de connaître les motivations qui poussèrent ces hommes à exercer les fonctions de *villicus*. Un tel statut devait permettre l'extension de la domination locale par certains lignages qui devaient, par la même occasion, y gagner en prestige et voir leur statut social haussé d'autant. Mais des motivations financières entraient sans doute aussi en considération. En effet, il est très envisageable que ces hommes aient eu accès à une partie des productions lobbaines, comme nous l'avons proposé dans le chapitre précédent. Cette situation peut expliquer la volonté de l'abbé Thomas de procéder à leur éviction, dans une période de crise financière particulièrement sévère.

### 6.1.4 Les modalités d'aliénation des réserves

À partir des années 1230, les abbés de Lobbes aliénèrent donc leurs dernières réserves. Depuis longtemps déjà les historiens ont montré que de telles évolu-

<sup>68</sup> Cartulaire 33, fol. 187r.

<sup>69</sup> Acte de 1233, *ibid.*, fol. 247r-247v.

<sup>70</sup> Acte de 1230, *ibid.*, fol. 258v.

<sup>71</sup> Théodore BERNIER, Chronologie des seigneurs de Barbençon, avec la mention des événements et faits historiques qui se sont produits dans l'étendue de la terre de ce nom et les actes auxquels ces seigneurs intervinrent, dans: Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi 4 (1871), p. 371-409, ici p. 390-391.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

tions étaient perceptibles dans de nombreux établissements ecclésiastiques qui auraient vu là un moyen de lutter contre les difficultés financières auxquelles ils devaient faire face<sup>72</sup>, tels Saint-Lambert de Liège<sup>73</sup>, Stavelot-Malmédy<sup>74</sup>, Saint-Bavon de Gand<sup>75</sup>, Saint-Trond<sup>76</sup>, et bien d'autres encore. Plusieurs de ces institutions avaient frôlé la ruine dans le courant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, conséquence désastreuse de la politique d'acensements perpétuels de certaines de leurs terres contre de la monnaie à partir du XI<sup>e</sup> siècle. La baisse de la valeur du denier leur avait été particulièrement préjudiciable et elles avaient retenu les leçons du passé. Les modalités de concession de réserves à des tiers furent donc bien différentes de ce qu'elles avaient été. Dorénavant, les chapitres et monastères privilégiaient les aliénations temporaires<sup>77</sup>. L'historiographie a avancé plusieurs raisons à ce succès du fermage et il est souvent difficile d'évaluer leur pertinence dans le cadre de l'analyse de cas particuliers.

Le fermage présentait deux avantages fondamentaux. Tout d'abord, il permettait de réadapter sans cesse le montant de la location de la terre, évitant ainsi les difficultés causées par les acensements perpétuels du siècle précédent et permettant au bailleur de limiter les effets de l'érosion de la valeur du denier en augmentant les loyers<sup>78</sup>. Par ailleurs, le fermage présentait l'avantage psychologique d'être temporaire, c'est-à-dire réversible, ce qui devait particulièrement plaire à des moines ou chanoines réticents à l'idée d'aliéner définitivement le cœur de leurs réserves<sup>79</sup>.

En outre, le système du bail à ferme permettait aux chapitres et monastères d'économiser sur leurs frais de transport, de convertir facilement des céréales en numéraires sans devoir se charger de la revente<sup>80</sup>, et enfin de faire peser tout le poids d'une éventuelle mauvaise récolte sur le dos du fermier. Les bailleurs n'avaient néanmoins aucun intérêt à étouffer totalement leurs fermiers en exigeant d'eux des redevances que, parfois, ils n'étaient pas capables de fournir. C'est ainsi qu'à Liège, par exemple, dans des circonstances exceptionnelles tel-

72 VERHULST, Précis d'histoire rurale, p. 110–111.

73 WILKIN, La gestion des avoirs, p. 501–535.

74 SCHROEDER, »Terra familiaque sancti Remacli«, p. 304–306.

75 VERHULST, De Sint-Baafsabdij te Gent, p. 618.

76 Henri PIRENNE, Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249–1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Gand 1896, p. xxv; VAN BAVEL, The Emergence and Growth of Short-Term Leasing, p. 187.

77 Ibid.

78 Ibid., p. 200–201.

79 VERHULST, Précis d'histoire rurale, p. 76; WILKIN, La gestion des avoirs, p. 525.

80 Ibid., p. 534.



les que des guerres, des aléas climatiques ou des mauvaises récoltes, des aménagements temporaires des contrats de bail étaient envisageables<sup>81</sup>. Par ailleurs, le système du bail à ferme faisait perdre aux bailleurs les bénéfices tirés de bonnes récoltes, mais ce système présentait l'intérêt d'assurer une certaine régularité des revenus durant la durée du contrat, ce qui permettait l'élaboration d'un budget.

Dans le cas spécifique de l'abbaye de Lobbes, les sources sont bien trop peu explicites pour que nous puissions connaître le sort qui fut celui des réserves. Néanmoins, quelques indices laissent à penser que l'affermage y fut également plébiscité. En effet, les rares sources à notre disposition montrent une préférence donnée aux contrats de bail de courte durée, clairement préférés aux acensements perpétuels. En 1228, l'abbé Thierry céda, en viager, à Jean Paurinus tous les revenus de Leers, en rachat d'une dette qu'avait l'abbaye envers lui<sup>82</sup>. En 1233, lors du rachat de la *villicatio* de Hon à son *villicus*, l'abbé Thomas céda à ce dernier une rente viagère de 4 livres de Valenciennes<sup>83</sup>. En 1288, à la demande de l'archidiacre de Bruxelles, l'abbé Jacques de Binche céda à un certain Gillekinus, fils dudit archidiacre, 2 bonniers de terre situés à Tielrode qui étaient détenus par Jean, convers de Lobbes et frère du susdit archidiacre. Ces biens furent cédés en viager<sup>84</sup>. En 1334, l'abbaye vendit au comte de Hainaut tous les biens lobbains de Jumet, en viager, pour une somme qui nous est inconnue<sup>85</sup>.

Par ailleurs, il est probable que, tout comme sur les terres de Saint-Lambert de Liège<sup>86</sup>, les abbés aient choisi de n'affermier que les réserves des domaines proches, tout en continuant à percevoir directement les revenus tirés du ban ou de la location des terres, tandis qu'ils avaient opté pour l'affermage des seigneuries lointaines dans leur ensemble, à charge pour le locataire d'en collecter l'ensemble des revenus. Ainsi, le domaine de Saintes, situé à une quarantaine de kilomètres de Lobbes, ne fut vraisemblablement pas aliéné en entier. En tout cas, en 1346, un certain Josse Du Pont y détenait, en fief, un manoir, 20 bonniers de terre et une partie de la justice<sup>87</sup>. En revanche, en 1255, le

81 Ibid., p. 410.

82 Cartulaire 33, fol. 107v.

83 Ibid., fol. 247r–247v.

84 Ibid., fol. 300r.

85 Acte résumé par BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, Cartulaire de l'église Saint-Lambert, vol. VI, p. 80–81, et conservé en original dans le chartrier de Saint-Lambert (Archives de l'État à Liège, Cathédrale, Chartrier).

86 WILKIN, La gestion des avoires, p. 534.

87 Acte de 1346, éd. Pierre RUELLE, Actes d'intérêt privé conservés aux Archives de l'État à Mons (1316–1433), Bruxelles 1962, p. 25–34

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

domaine plus lointain de Brienne-sur-Aisne avait été cédé dans son ensemble en viager à un certain Gauthier. Il devait revenir à la pitance à la mort de ce dernier<sup>88</sup>. Le processus est encore plus clair dans le cas de l'affermage de la seigneurie de Zarlarding, située à soixante-cinq kilomètres de Lobbes. Nous ne possédons plus l'acte d'aliénation, mais nous en avons une description qui décrit le document en ces termes peu équivoques: »alocatio bonorum de Zarlarding ad 15 annos pro 100 libris annuis«<sup>89</sup>.

Étonnamment, l'affermage de l'ensemble d'une seigneurie fut également choisi pour le domaine de Jumet, pourtant situé à proximité de l'abbaye (environ vingt kilomètres au nord-est)<sup>90</sup>. Il faut y voir une double explication. D'une part, Jumet se situait dans une zone où l'abbaye ne désirait pas s'implanter davantage, pour des raisons que nous avons évoquées plus haut: instabilité politique de cette région marquée par l'opposition des comtes de Hainaut et des évêques de Liège et recherche de terres à l'ouest et au nord-ouest du monastère. D'autre part, le comte de Hainaut, alors proche du monastère, cherchait justement à affermir sa présence dans cette région dans le cadre de ses luttes d'influence avec l'évêque de Liège. Le cas de Jumet est donc un peu particulier mais vient à point pour nous rappeler qu'il serait imprudent de voir dans les réflexions proposées dans les pages qui précèdent un schéma rigide auquel se conformaient l'ensemble des aspects de la gestion du temporel lobbain: aux considérations économiques s'en superposaient parfois d'autres, d'ordre politique, et il n'est pas toujours aisé de distinguer le poids respectif de chacune d'elles dans nos analyses.

### 6.2 Le XIV<sup>e</sup> siècle. Une crise en chasse une autre

Il n'est pas simple d'évaluer précisément les effets des mesures prises au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est d'ailleurs impossible de connaître l'ampleur précise des transformations que nous venons d'évoquer. Néanmoins, une chose semble certaine: la situation financière de l'abbaye est demeurée déplorable. En effet, les indices de crise sont légion dans le courant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

En premier lieu, mentionnons un document de 1228 que nous avons déjà évoqué plus haut, par lequel l'abbaye de Lobbes céda à un certain Jean Paurinus, en viager, tous les revenus de Leers pour éteindre une dette de 454 livres. Cette décision avait été prise par l'archidiacre de Hainaut et l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, à qui l'évêque de Cambrai, Godefroid de Fontaines, avait

<sup>88</sup> Cartulaire 33, fol. 4r.

<sup>89</sup> Cartulaire 35, p. 391.

<sup>90</sup> Voir n. 85.

confié la gestion de l'abbaye de Lobbes<sup>91</sup>. Signalons, au passage, qu'une clause interdisait à Jean Paurinus d'aliéner quoi que ce fût des biens ainsi obtenus de l'abbaye de Lobbes. En 1243, l'abbaye de Lobbes était toujours (ou était retombée) sous la tutelle de l'évêque de Cambrai, qui nomma alors comme administrateur de ses biens un certain Régnier Gruel<sup>92</sup>.

L'équilibre des finances du monastère ne fut pas atteint. En effet, en 1315, Pierre, évêque de Cambrai, considérant la »gravi inopia et egesta« de l'abbaye de Lobbes ainsi que sa »calamitosa dissipacione«, libéra ses abbés de l'obligation de payer une pension ou de céder une *domus* ou une *curtis* à leurs prédécesseurs démissionnaires. Ces derniers devaient dorénavant demeurer au sein du monastère et mener une vie monacale, recevant une prébende identique à celle des autres religieux<sup>93</sup>. De plus, en 1320, l'abbé Nicaise vendit au comte de Hainaut une rente viagère de 100 livres parce que l'abbaye de Lobbes était »de lonc temps passeit, agrevet de dettes courants à frais et a griés usures«<sup>94</sup>. D'autres sources nous indiquent que cette situation difficile perdura. En effet, à deux reprises, en 1336 et en 1368, l'abbaye se vit contrainte d'engager ses biens situés à Thuillies<sup>95</sup>, dans des circonstances qui, hélas, nous échappent totalement. Enfin, les continuations des »Gesta« des abbés de Saint-Laurent de Liège nous apprennent que l'abbé Gauthier Machar († 1355) acheta au monastère de Lobbes »tunc desolato« deux graduels qu'elle avait mis en vente<sup>96</sup>.

Malheureusement, il est extrêmement compliqué d'étudier les processus qui menèrent à une situation aussi difficile. Les historiens ont avancé plusieurs hypothèses pour expliquer les crises vécues par de très nombreux établissements monastiques au bas Moyen Âge mais aussi par l'ensemble du monde seigneurial<sup>97</sup>. Comme nous le verrons, plusieurs de ces hypothèses trouvent une certaine résonance dans les sources lobbaines, sans néanmoins que ces dernière

91 Cartulaire 33, fol. 107v.

92 BORMANS, SCHOOLMEESTERS, PONCELET, Cartulaire de l'église Saint-Lambert, vol. I, p. 443.

93 Cartulaire 33, fol. 34v–35r.

94 Monuments pour servir à l'histoire des provinces, vol. III, p. 730.

95 Les actes sont perdus mais sont référencés dans un inventaire des archives de l'abbaye (Cartulaire 35, p. 233).

96 Continuatio Reineri de abbatibus Sancti Laurentii Leodiensis, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XX, Hanovre 1868, c. 21, p. 608.

97 Pour un survol des causes mises en avant dans l'historiographie, voir Barbara H. HARVEY, Introduction. The »Crisis« of the Early Fourteenth Century, dans: Bruce M. S. CAMPBELL (dir.), Before the Black Death. Studies in the »Crisis« of the Early Fourteenth Century, Manchester 1991, p. 1–24; SCHROEDER, Les hommes et la terre de saint Remacle, p. 284–286; FELLER, Paysans et seigneurs, p. 219–222.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

res ne soient suffisamment nombreuses et explicites pour nous permettre de tirer des conclusions aussi pertinentes que nous le souhaiterions.

Tout d'abord, rappelons qu'il convient de rejeter comme cause unique des crises d'établissements ecclésiastiques au bas Moyen Âge l'explication classique faisant état de politiques dispendieuses ou de la mauvaise administration des biens monastiques par certains abbés<sup>98</sup>. De tels facteurs ont, bien évidemment, pu avoir des effets déstabilisateurs sur les finances monastiques, comme l'instabilité institutionnelle et la succession très rapide de nombreux abbés à Lobbes dans les années 1220 et 1280. Néanmoins, cet élément ne peut être unique. En effet, de nombreux établissements monastiques se trouvaient alors dans une situation de crise, ce qui nous oblige à considérer des facteurs externes comme causes des difficultés financières du monde monastique à l'époque.

Une première de ces causes peut être recherchée dans le contexte politico-sanitaire de l'époque: les multiples crises frumentaires<sup>99</sup> et conflits militaires<sup>100</sup> eurent sans aucun doute un effet perturbateur particulièrement fort, surtout pour des établissements monastiques dont les possessions étaient disséminées sur de vastes territoires et dans des principautés différentes<sup>101</sup>. Ces facteurs ont dû toucher d'autant plus gravement l'abbaye de Lobbes qu'elle était justement située au point de jonction de deux principautés rivales. D'autre part, il ne fait pas de doute que la Grande Famine du début du xiv<sup>e</sup> siècle (1315–1317)<sup>102</sup> ou la

<sup>98</sup> Cette explication avait été avancée par Albert D'Haenens, dans son analyse de la crise à Saint-Martin de Tournai (Albert D'HAENENS, *L'abbaye Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350. Origines, évolution et dénouement d'une crise*, Louvain 1961) et rejetée dans le compte-rendu de cet ouvrage rédigé par Georges Despy dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 63 (1963), p. 1284.

<sup>99</sup> Voir ALEXANDRE, *Le climat en Europe*, p. 424–539; CURSCHMANN, *Die Hungersnöte im Mittelalter*, p. 161–217; William Chester JORDAN, *The Great Famine. Northern Europe in the Early Fourteenth Century*, Princeton 1996, p. 61–86.

<sup>100</sup> Voir A. D. CARR, *War in Fourteenth-Century Europe*, dans: Joseph CANNING, Hartmut LEHMANN, Jay WINTER (dir.), *Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times*, Aldershot 2004, p. 67–92.

<sup>101</sup> Philippe RACINET, *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècles). De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales*, Arras 1997, p. 148. Voir aussi n. 10 et 11.

<sup>102</sup> William Chester JORDAN, *The Great Famine 1315–1322 Revisited*, dans: Bruce Scott GORDON (dir.), *Ecologies and Economies in Medieval and Early Modern Europe. Studies in Environmental History for Richard C. Hoffmann*, Boston 2010, p. 45–62; ID., *Famine and Popular Resistance. Northern Europe. 1315–1322*, dans: Joseph P. CANNING, Hartmut LEHMANN, Jay M. WINTER (dir.), *Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times*, Aldershot 2004, p. 13–24.

peste noire (endémique en Occident après 1348) affectèrent l'abbaye de Lobbes et ses possessions<sup>103</sup>.

L'effet cumulatif de l'endettement peut encore être mis en avant<sup>104</sup>, de même que la fiscalité pontificale qui, elle aussi, pouvait s'avérer particulièrement ruineuse<sup>105</sup>. Il en allait de même pour l'utilisation de main-d'œuvre salariée. Comme nous l'avons vu, à partir des années 1230, il est vraisemblable que l'approvisionnement du monastère n'ait plus reposé sur l'exploitation directe de terres. Néanmoins, il n'est pas impossible que l'abbaye ait continué à avoir recours à des salariés, ne fût-ce que pour des questions logistiques, telles que le transport par exemple. Hélas, aucune source ne fait état de ce type de dépense, et nous devons ici demeurer au stade de l'hypothèse.

Mais des causes plus structurelles ont été mises en avant par les historiens pour expliquer la crise du xiv<sup>e</sup> siècle. Est aujourd'hui discutée l'explication néomalthusienne avancée par Postan qui mettait en cause la croissance économique du xiii<sup>e</sup> siècle qui, en l'absence de progrès technique, n'aurait été rendue possible que par la croissance démographique et l'extension des territoires cultivés jusqu'aux «terres marginales» dont la productivité était trop faible pour assurer la survie de leurs occupants dans un contexte de hausse des loyers<sup>106</sup>. Certains ont complété cette hypothèse par des facteurs climatiques qui auraient contribué à rompre l'équilibre fragile entre la population et les ressources dis-

103 Bruce CAMPBELL, *Physical Shocks, Biological Hazards, and Human Impacts. The Crisis of the Fourteenth Century Revisited*, dans: Simonetta CAVACIOCHI (dir.), *Le interazioni fra economia e ambiente biologico nell'Europa preindustriale secc. XIII-XVIII*, Florence 2010, p. 13–32.

104 Voir n. 91 et 94. À ce propos, il convient d'attirer l'attention sur un article de Julien DEMADE, *La fonction de l'endettement et de la justice dans le rapport seigneurial, ou la grâce comme contrainte (Franconie, xv<sup>e</sup> siècle)*, dans: Julie MAYADE-CLAUSTRE (dir.), *La dette et le juge. Juridiction gracieuse et juridiction contentieuse du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle (France, Italie, Espagne, Angleterre, Empire)*, Paris 2006, p. 69–119, qui a montré que les défauts de remboursement pouvaient s'inscrire dans le cadre d'une stratégie seigneuriale délibérée. Néanmoins, en l'absence de source pertinente, il est impossible de confronter cette hypothèse à la réalité lobbaine.

105 D'HAENENS, *L'abbaye Saint-Martin*, p. 124–139; RACINET, *Crises et renouveaux*, p. 148.

106 Michael M. POSTAN, *Some Economic Evidence of Declining Population in the Later Middle Ages*, dans: *The Economic History Review* 2 (1949–1950), p. 221–246; ID., *Note*, dans: *The Economic History Review* 12 (1959–1960), p. 77–82; ID., *The Medieval Economy and Society*, Londres 1972, p. 31–39; ID., Jan Z. TITOW, *Heriots and Prices on Winchester Manors*, dans: *The Economic History Review* 11 (1958–1959), p. 392–417; John HATCHER, Michael M. POSTAN, *Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe. Population and Class Relations in Feudal Society*, dans: *Past and Present* 78 (1978), p. 24–37.

## 6. La gestion du temporel de l'abbaye de Lobbes

ponibles atteint à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>107</sup>. D'autres, tels John Day, Nicholas J. Mayhew et John H. Munro, ont plutôt cherché une explication à la crise dans des questions monétaires et commerciales<sup>108</sup>.

Néanmoins, les critiques les plus vives des thèses de Postan furent formulées par des historiens marxistes, au premier rang desquels on trouve Georg Brenner, selon qui la crise du début du XIV<sup>e</sup> siècle serait le résultat d'un prélèvement seigneurial excessif sur la classe productrice<sup>109</sup>. Dans la lignée de ces propositions, Joseph Morsel propose de voir dans le gonflement de la classe aristocratique – avec l'émergence rapide d'une quantité considérable de petits seigneurs – la cause d'un mouvement parallèle de fractionnement de plus en plus important des revenus seigneuriaux qui pouvaient être ponctionnés sur les paysans. En toute logique, le partage de ces revenus entre un nombre plus important de seigneurs devait se faire au détriment de leurs anciens détenteurs qu'étaient les grands propriétaires fonciers établis de longue date, tels les monastères<sup>110</sup>.

Il est extrêmement délicat de s'appuyer sur ces diverses hypothèses, dont on ne peut évaluer correctement le bien-fondé, pour expliquer la situation fâcheuse traversée par l'abbaye de Lobbes à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Comme nous venons de le voir, elles peuvent toutes être appliquées, avec plus ou moins de pertinence. Hélas, la base documentaire à notre disposition ne permet pas d'estimer le poids respectif de chacun des éléments ici mis en avant dans la genèse de cette situation.

Tout aussi complexe est l'étude des réponses apportées par les moines à ces difficultés. Nous en avons vu quelques-unes plus haut: limitation des prébendes des abbés démissionnaires<sup>111</sup>, mise en gage de certains biens pour assu-

<sup>107</sup> Joseph CANNING, *The Crisis of the Fourteenth Century*, dans: ID., Hartmut LEHMANN, Jay WINTER (dir.), *Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times*, Aldershot 2004, p. 9–11.

<sup>108</sup> John DAY, *The Medieval Market Economy*, Oxford 1987, p. 185–218; John H. MUNRO, *Monetary Contraction and Industrial Change in the Late-Medieval Low Countries. 1335–1500*, dans: Nicholas J. MAYHEW (dir.), *Coinage in the Low Countries (800–1500)*, Londres 1979, p. 95–161; Nicholas J. MAYHEW, *Numismatic Evidence and Falling Prices in the Fourteenth Century*, dans: *The Economic History Review* 27 (1974), p. 1–15; ID., *Money and Prices in England from Henry II to Edward III*, dans: *Agricultural History Review* 35 (1987), p. 121–132, ici p. 126–132.

<sup>109</sup> Georg BRENNER, *Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe*, dans: *Past and Present* 70 (1976), p. 30–75; ID., *The Agrarian Roots of European Capitalism*, dans: *Past and Present* 97 (1982), p. 16–113.

<sup>110</sup> Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2004, p. 215–216.

<sup>111</sup> Voir n. 93.

rer un apport de liquidités<sup>112</sup>, vente d'une partie du trésor<sup>113</sup> et développement d'une politique rentière dont nous avons analysé les mécanismes tout au long du présent chapitre. Signalons encore le renforcement de la situation institutionnelle de l'abbaye, marqué par l'acquisition de nombreuses bulles pontificales<sup>114</sup>. L'une d'elles, accordée à l'abbaye par Célestin III (1191–1198), avait pour objet de protéger les finances monastiques des comportements parfois inconséquents des religieux: elle interdisait aux moines ou convers de Lobbes d'emprunter de l'argent ou de se porter garant pour un emprunteur sans l'assentiment de l'abbé; si l'un d'eux contrevenait à cette interdiction, l'abbaye ne devait pas être considérée comme liée par son engagement<sup>115</sup>. Il est encore possible de mettre en avant une attitude particulièrement combative de la part d'abbés désireux de protéger le patrimoine monastique.

Il n'est pas simple d'aller au-delà. En effet, les documents à notre disposition ne se recoupent que très rarement, n'abordent pas les mêmes sujets, et sont parfois contradictoires.

112 Voir n. 95.

113 Voir n. 96.

114 BERLIÈRE, *Les plus anciennes archives*, p. 59.

115 Vos, vol. II, n. 27, p. 463–467.





## Conclusions intermédiaires. Le difficile consensus entre les impératifs économiques et les spécificités de la vie monastique

À l'entame de cette troisième partie de notre travail, nous nous étions proposé d'étudier la manière dont les moines de Lobbes faisaient la balance entre leurs objectifs économiques et les exigences de la vie monastique. La base documentaire à notre disposition nous a imposé de nous contenter d'étudier le patrimoine lobbain et sa structure dans son ensemble, sans pouvoir pénétrer dans les domaines et seigneuries de l'abbaye. Néanmoins, si nous n'avons pas pu aller aussi loin que nous l'aurions voulu sur cette question, nous avons pu mettre en avant certains éléments qui éclairent nos questionnements initiaux.

Notamment, pour la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle, une gestion du patrimoine domanial recherchant un équilibre entre le maintien des religieux à l'intérieur de la clôture et le contrôle des intendants domaniaux. L'administration du temporel était donc décentralisée et les agents de l'abbaye contrôlés par le biais de documents qui, tel le polyptyque, décrivaient la manière dont les domaines devaient être administrés ainsi que les denrées à fournir au monastère. Par ailleurs, la coutume locale empêchait les *maiores* de s'éloigner des prescriptions de ces documents de gestion et d'imposer de nouvelles charges aux dépendants de l'abbaye. Ainsi, derrière une apparente maigreur, le polyptyque de Lobbes renferme, en réalité, toutes les informations nécessaires à la limitation de la marge de manœuvre des *maiores*. Une telle précision permettait de maintenir au maximum les religieux à l'intérieur de l'enceinte monastique.

Néanmoins, des contacts entre la communauté et le monde extérieur demeuraient indispensables. Ces derniers étaient le fait de certains religieux spécifiques qui faisaient office de »filtres« entre la masse des moines et l'extérieur. D'autre part, le patrimoine domanial était étendu sur des terroirs variés, ce qui assurait au monastère des livraisons de produits de tous types. Ce temporel fournissait certainement la majorité des biens consommés par les religieux, à l'exception peut-être de quelques denrées rares comme le sel, la cire, etc. On ne peut bien évidemment pas parler d'autarcie, comme le faisaient nos prédécesseurs il y a plus d'un siècle, mais bien de tendance à l'autoconsommation.

Durant le haut Moyen Âge, la règle, qui stipule l'obligation de se tenir isolé du monde extérieur, semble donc avoir trouvé un écho dans la structure autant que dans l'organisation du patrimoine domanial lobbain. Il n'y a là rien d'étonnant: les strates du polyptyque dans lesquelles se trouvent ces données datent de 868/869 et 889, soit un demi-siècle après les réformes de Benoît d'Aniane, et Lobbes était alors une abbaye royale, dirigée par des membres de la famille carolingienne.

En 864, Hubert envahit le monastère, qu'il quitta moins d'un an plus tard pour aller trouver la mort dans la haute vallée du Rhône. Après être passée de main en main, l'abbaye échut, en 889, dans le patrimoine des évêques de Liège. Nous avons pu établir que, d'une manière générale, ces derniers ne se sont pas comportés avec autant de désinvolture que certains de nos prédécesseurs ont pu l'affirmer.

En 864, la fondation de la mense conventuelle avait imposé aux religieux la mise en œuvre de certains réajustements. Dans ce contexte, ces derniers semblent, à nouveau, avoir recherché un équilibre entre la décentralisation de la gestion de l'approvisionnement (qui assurait leur maintien à l'intérieur du monastère) et la crainte que la liberté ainsi laissée aux *villici* ne menât à des abus. C'est ainsi que, durant la période d'abbatit des évêques de Liège (889–957/960), des moines obédienciers furent chargés de la surveillance de groupements domaniaux. Il ne s'agissait que d'une mission de surveillance et non de gestion. Il est probable que leur rôle se soit cantonné au contrôle des livraisons issues des *villicationes* à eux confiées, depuis l'intérieur même de l'abbaye. Sans doute pour limiter les contacts des moines avec les richesses qui parvenaient ainsi au monastère, il fut décidé de remplacer annuellement ces obédienciers. Ainsi, un groupe de moines suppléa au prévôt du monastère dans son rôle de surveillance des agents domaniaux.

En 957/960, l'évêque Éracle rétablit un abbé régulier à Lobbes. Il conserva alors les domaines qui avaient auparavant été affectés à la mense abbatiale. Il fallait donc reformer une mense abbatiale. De plus, des abus avaient marqué les dernières années de la gestion de l'abbaye par les évêques de Liège. Les abbés Aletran (960–965) et Folcuin (965–990) durent donc procéder à une restructuration profonde du patrimoine monastique. Dans ce contexte, la restauration consista en un rétablissement des ressources matérielles visant à permettre le retour à une vie régulière. Il semble donc bien qu'on puisse dater de cette réforme l'instauration du *mensaticum* sur les terres de la mense conventuelle.

Lors de cette restructuration, Aletran, ou Folcuin, augmenta le polyptyque de la description de quelques domaines qui avaient été affectés à la mense conventuelle. Durant le haut Moyen Âge, la précision de ce document permettait d'imposer aux *maiores* la livraison de quantités précises de denrées. Quant aux surplus éventuels, ils ont peut-être bien été laissés aux *maiores*. En revanche,

alors qu'ils réformaient la gestion du temporel, Aletran et Folcuin se contentèrent de stipuler précisément les quantités de denrées produites par leurs domaines, à charge pour les *villici* de les livrer au monastère. La différence est fondamentale puisque dorénavant, les intendants domaniaux devaient fournir des quantités précises de biens aux moines. Ils pouvaient donc conserver d'éventuels surplus. Néanmoins, il n'y en avait pas encore dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. Dans ce cas, la quantification précise, dans le polyptyque, des biens devant parvenir à Lobbes avait pour objectif de mettre en place un embryon de budgétisation assurant l'efficacité de la réforme de l'abbaye. La strate du polyptyque rédigée en même temps que cette restructuration du temporel, à la fin du x<sup>e</sup> siècle, quantifiait donc avec une précision maximale les productions des domaines.

Ce mode d'approvisionnement relevait, pour reprendre les termes de Georges Duby, d'une «économie planifiée au niveau des besoins»<sup>1</sup>, c'est-à-dire qu'il paraît n'exister aucune volonté, dans le chef des administrateurs monastiques, d'accroître la productivité des domaines. En effet, ils semblent s'être désintéressés de la gestion interne de leurs *villae*, pour autant qu'elles continuaient à fournir au monastère les denrées qu'elles lui devaient. Toutefois, progressivement, les progrès techniques (diffusion de la charrue, de l'assolement trienal...), l'essor démographique, les défrichements et d'autres facteurs que l'historiographie a mis en avant mais que les sources lobbaines ne permettent pas de distinguer permirent la croissance de la production. Cependant, les *villici* maintinrent stables leurs livraisons au monastère, en accord avec les prescriptions du polyptyque et d'autres documents de gestion aujourd'hui perdus. Ils conservèrent donc les surplus. Cet «appât du gain» a vraisemblablement été l'un des facteurs fondamentaux de la hausse de la productivité agricole dans les *villae* lobbaines. Étonnamment, ce système, qui présente beaucoup de similarités avec celui du bail à ferme, ne fut pas à l'origine de l'essor de ce dernier au sein du patrimoine foncier llobain, aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

La question du passage du manse à la censive est habituellement étudiée du point de vue des structures agraires et du délitement des corvées<sup>2</sup>. Dans le cas de Lobbes, nous n'avons pas été en mesure d'approcher d'aussi près la réa-

1 Georges DUBY, Le monachisme et l'économie rurale, dans: *id.*, Hommes et structures, p. 361-373; *id.*, L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval, Paris 1962, p. 847-851.

2 WILKIN, La gestion des avoirs, p. 501-537; DESPY, L'exploitation des «curtes», p. 190, n. 22; *id.*, À propos du rachat des corvées paysannes au haut Moyen Âge. Une charte de Gembloux de 964 est-elle vraie ou fausse?, dans: Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique, vol. II, Comines 1982, p. 97-107; Robert FOSSIER, La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, vol. II, Amiens 1987, p. 605-606; Jean-Jacques HOEBANX, Art. «Seigneurs et paysans», dans: Rita LEJEUNE, Jacques STIEN-

lité du terrain et avons dû nous contenter de réflexions plus superficielles qui permettent néanmoins d'éclairer ce mouvement et ses conséquences désastreuses pour les finances monastiques.

Dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle et du début du XII<sup>e</sup>, la mense abbatiale fonctionnait de plus en plus avec de la monnaie: grâce aux nombreux dons octroyés par de riches fidèles, les abbés de Lobbes semblaient disposer de revenus immenses, au point qu'ils purent se permettre de délaisser des domaines tout en menant, pour la plupart, d'importants travaux d'agrandissement ou d'embellissement des bâtiments conventuels. Aux yeux des moines, cette politique devait paraître particulièrement efficace. En effet, les sources signalent de très nombreux chantiers dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle et donnent ainsi l'image d'un monastère en pleine effervescence. Séduits par cette politique et les possibilités offertes par la monnaie, les administrateurs de la mense conventuelle décidèrent de reprendre le contrôle des surplus agricoles qui, jusque-là, échouaient aux *villici*. À notre sens, ce sont ces préoccupations qui expliquent l'aspect partiel de la recentralisation de la gestion du temporel dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, telle que nous l'avons mise en avant. En effet, le prévôt n'avait que faire de l'organisation de la mise en culture des réserves et de la gestion même des *villae* monastiques. Il s'intéressait aux aspects potentiellement les plus rémunérateurs et dont la prise de contrôle était la plus aisée, c'est-à-dire, la gestion des stocks et surplus. De cette manière, les religieux récupérèrent les fruits des efforts consentis par les *villici* depuis un siècle pour accroître la productivité des domaines dont ils avaient la charge.

Entre 1060 et le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, on a donc pu assister à un partage des rôles entre le prévôt et les *villici*, partage dont font état les »Gesta continuata«. Les *villici* étaient toujours chargés de la mise en valeur des domaines mais ils furent contraints de partager la gestion des stocks avec le prévôt. Ce dernier ne leur a laissé la charge que des secteurs d'approvisionnement dont il ne pouvait s'occuper personnellement, ceux qui demandaient un investissement en temps et en énergie trop important pour être compatible avec la vie monastique. Ce faisant, le prévôt mettait la main sur le pain et le vin, soit les éléments les plus rémunérateurs et les plus importants sur le plan symbolique. On peut comprendre que, bien qu'ils aient été conscients que la production en faire-valoir direct ait pu s'avérer plus dispendieuse que le recours au marché, les moines se soient montrés réticents à l'idée d'abandonner la production directe de ces biens-là,

NON (dir.), La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres. Arts. Culture, vol. I, Bruxelles 1977, p. 195-196; VERHULST, Précis d'histoire rurale, p. 39. Le mouvement de rachat des anciennes corvées semble s'initier à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et se répandre aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

contrairement aux légumes, par exemple, que le cellérier se procurait sur le marché.

Les prévôts se sont ainsi retrouvés avec des ressources trop importantes pour nourrir les seuls religieux de Lobbes. En effet, ils avaient remis la main sur les surplus céréaliers, auparavant utilisés par les *villici* pour leur propre compte. Ils ont donc décidé de simplifier la gestion de l'approvisionnement du monastère en céréales: ils se sont repliés sur quelques domaines seulement, dont celui de Saintes, et peut-être celui de Hon, et ont abandonné le *mensaticum* pour les grains. D'autre part, ils ont acensé les réserves qui produisaient des céréales excédentaires, facilitant largement la gestion des *indominicata*. Ce phénomène explique le cas, apparemment paradoxal, du domaine de Biesmerée, dont les réserves furent aliénées par l'abbé Léonius<sup>3</sup> alors que les »Gesta continuata« nous affirment que son *villicus* était de service au mois de mars. En fait, les prévôts n'avaient pas besoin des céréales cultivées sur l'*indominicatum* de Biesmerée, et les fournitures que devaient les *villici* ne dépendaient pas de ces réserves.

La mense conventuelle semble donc avoir été gérée de manière plus prudente que la mense abbatiale. Il faut dire que la plupart des dons échoyaient à l'abbé et que ce dernier avait besoin de numéraire pour financer les chantiers. De leur côté, les administrateurs de la mense conventuelle jouissaient de moins de donations et étaient à la recherche de biens qu'ils pouvaient se procurer sur leurs domaines. Quoi qu'il en soit, les abbés ont laissé leurs domaines à l'abandon pour vivre de dons pieux, tandis que les gestionnaires du »victus et vestitus« des frères acensèrent les réserves qui ne les intéressaient pas directement. Sur le long terme, les résultats de ces deux politiques étaient similaires: les abbés virent les dons qu'on leur octroyait diminuer progressivement à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, et les administrateurs de la mense conventuelle furent confrontés à la baisse de valeur de leur cens. Tous se retrouvèrent donc à cours de liquidités.

Le nouveau système assurait d'importants revenus en monnaie, issus des cens, tout en permettant aux religieux de demeurer à l'intérieur de la clôture. À ces revenus fonciers s'ajoutaient, depuis le XI<sup>e</sup> siècle, ceux qui provenaient de la possession du ban. Malgré cela, victime du phénomène bien connu de perte de valeur du denier et de hausse consécutive des prix de denrées, le monastère vit ses liquidités fondre comme neige au soleil. La nourriture de base était, quant à elle, toujours disponible puisqu'elle était produite directement (notamment à Saintes). Mais c'étaient les liquidités qui autorisaient l'achat de suppléments de nourriture pour les jours de fête ou bien qui permettaient de faire face aux

3 Acte incomplet de 1135, Cartulaire 33, fol. 157v, résumé dans Cartulaire 34, p. 124.

imprévus, tels que l'incendie de la récolte de Saintes. Il fallait donc recourir à l'emprunt dans ces circonstances.

Du côté de l'abbé, les dépenses consenties » en pure perte« se firent de plus en plus importantes (imprévus tels que le financement du voyage de Liézon à Rome, essor de la fiscalité pontificale<sup>4</sup>...). Opposés à l'idée de mettre un terme à leur politique de grandeur et hostiles à tout abaissement du niveau de vie de leurs religieux, les abbés tentèrent de remédier à la baisse de valeur des cens qu'ils recueillaient et à la diminution des dons en partant à la rencontre de donateurs éventuels en Flandre (1060), dans le Laonnois (1104), ou en Angleterre (1131–1135). Se trouvant, à terme, dans l'incapacité de poursuivre ce genre de politique, ils se virent contraints d'aliéner certains biens-fonds qu'ils avaient progressivement laissés à l'abandon depuis la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle (tel Moregem). Enfin, en dernier recours, ils durent finalement se résoudre à emprunter. Progressivement, l'apport de numéraire via le crédit devint indispensable à l'équilibre du budget de l'établissement et les dettes s'accumulèrent. Petit à petit, les abbés avaient épuisé toutes les sources de numéraire à leur disposition. Quand la dernière qu'ils avaient mise en œuvre leur fut inaccessible, quand les taux d'intérêts devinrent tels que même emprunter devint difficile, alors la crise frappa. Il fallut se résoudre à des politiques de rigueur budgétaire sévères et partiellement inefficaces puisque beaucoup de réserves avaient été acensées et que les cens voyaient leur valeur diminuer lentement.

Il fallut attendre la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle pour que les abbés aient conscience de la nécessité de prendre des mesures structurelles. À l'époque où les sources prônent l'isolement et critiquent les intermédiaires que sont les administrateurs laïcs, l'abbé Jean (1159–1179) tenta un retour à la régie directe et garda les ministériaux sous un strict contrôle. En période de crise, une telle volonté de retour aux méthodes »ancestrales«<sup>5</sup>, c'est-à-dire à la remise en vigueur de la régie directe qui, dans l'esprit des moines, avait fait la grandeur de l'abbaye<sup>6</sup>, n'a rien de surprenant. Néanmoins les efforts de l'abbé Jean échouèrent, sans doute par manque de temps. L'abbé Werric chercha donc une autre méthode pour sortir son établissement de la crise. Il entreprit de rembourser les dettes, quitte à aliéner des biens-fonds. Son successeur, Robert, avait

4 Philippe SIMONNOT, *Les papes, l'Église et l'argent. Histoire économique du christianisme des origines à nos jours*, Paris 2005, p. 432–440 et 464–481; RACINET, *Crises et renouveaux*, p. 148; D'HAENENS, *L'abbaye Saint-Martin*, p. 124–139.

5 Sur cette idéalisation de l'antique, très fortement marquée dans les discours liés aux réformes monastiques, voir Ludo MILIS, *Les moines et le peuple dans l'Europe au Moyen Âge*, Paris 2002.

6 GENICOT, *L'économie rurale namuroise*, vol. I, p. 297–307.

conscience des dangers d'une telle politique. Il cessa donc les aliénations. Par ailleurs, conscient du phénomène de perte de valeur de la monnaie, il chercha à acquérir des dîmes en nombre.

Les différences fondamentales dans les choix de gestion des trois hommes nous indiquent que, malgré la scission du patrimoine en menses, les abbés étaient les véritables instigateurs des politiques économiques mises en œuvre au sein du temporel monastique, y compris au sein de la mense conventuelle (c'est ainsi que l'abbé Francon put rétablir la gestion directe de la réserve de Thuillies, pourtant affecté à la mense conventuelle<sup>7</sup>). Les moines ne semblent pas s'être intéressés à la gestion des biens de leur établissement. En tout cas, on ne retrouve pas, dans les questions économiques, les mêmes tensions que celles qui avaient opposé les abbés et leurs religieux quant au positionnement de leur monastère entre la principauté de Liège et le comté de Hainaut. D'autre part, la rapidité des changements de politique économique tend à montrer que les officiers monastiques inférieurs n'avaient pas véritablement d'influence sur ces questions dont l'abbé était visiblement le seul responsable.

En dernière analyse, la crise qui frappa l'abbaye de Lobbes au XII<sup>e</sup> siècle fut causée par un mouvement de monétarisation de l'économie lobbaine. Néanmoins, contrairement à Cluny, par exemple, où ce phénomène fut déclenché par l'afflux massif de dons en monnaie sur l'autel<sup>8</sup>, à Lobbes, c'est le système du *mensaticum* qui fut à l'origine de ce processus. En effet, les *villici* étaient parvenus, dans le cadre de ce modèle économique, à augmenter la productivité des domaines lobbains. Une fois que les moines eurent mis la main sur les surplus agricoles ainsi dégagés, ils les revendirent, acquérant ainsi des quantités considérables de numéraire. À cet instant, le budget du monastère était largement excédentaire. Néanmoins, les moines décidèrent de modifier le système pour limiter leur implication dans la gestion. Ils acensèrent donc les réserves et accumulèrent les cens en monnaie, accentuant localement un mouvement inflationniste qui marquait l'Occident médiéval de manière généralisée et qui, dans la région de Lobbes, était encore renforcé par la présence des importants centres de consommation qu'étaient le château et la ville de Thuin ainsi que l'abbaye d'Aulne. Si la crise de l'abbaye fut donc bien la conséquence du développement de l'économie monétaire, une application trop stricte du schéma classique du passage du manse à la censive s'avérerait néanmoins par trop simpliste. En effet, nous avons pu montrer que le mouvement ne fut pas continu et qu'il connut des périodes de recul (abbatiate de Jean) et d'accélération (abbatiate de Wer-ric).

7 Voir n. 166.

8 DUBY, L'économie rurale; ID., Le budget de l'abbaye de Cluny.

L'étude des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles nous a montré une abbaye de Lobbes évoluer *grosso modo* de la même manière que la plupart des établissements ecclésiastiques établis de longue date dans la région: contraction importante du patrimoine foncier, abandon définitif de la régie directe, affermage des seigneuries lointaines dans leur ensemble, acquisition de terres situées à proximité, dans des zones spécifiques où le monastère cherche à devenir propriétaire foncier hégémonique dans le but d'accroître son emprise sur ses dépendants, affermage des anciennes réserves et des terres nouvellement acquises. En d'autres termes, l'abbaye de Lobbes adopta une politique rentière assise sur la perception de loyers et de droits »banaux« dans certaines zones spécifiques.

À partir de cette époque, les choses deviennent bien plus floues. On sait que l'abbaye traversa une période de crise, mais il est difficile d'en comprendre les causes. Les sources nous montrent une abbaye dont les finances étaient au plus mal aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, une abbaye placée sous la tutelle de l'évêque de Cambrai, une abbaye obligée de se dessaisir de certaines composantes de son trésor, une abbaye traversant plusieurs périodes de crises institutionnelles, une abbaye incapable de fournir des surplus aux prébendes de ses abbés démissionnaires... L'absence de source pertinente nous a obligé à nous tourner vers l'historiographie pour éclairer la genèse de cette situation dramatique. Plusieurs théories avancées par les historiens trouvent une certaine résonance dans les sources lobbaines, sans pour autant que ces dernières permettent d'atteindre un quelconque degré de certitude ni de mesurer le poids respectif des différentes propositions avancées dans la littérature. L'abbaye dut attendre le milieu du XV<sup>e</sup> siècle pour que ses finances s'améliorent et que son budget atteigne un certain équilibre. Mais jamais elle ne put retrouver la stature qui était la sienne aux environs de l'an mille.



## Conclusions générales

Vers 665, l'évêque de Cambrai Aubert mit à profit l'éclipse passagère que connaissaient alors les Pippinides après l'échec de la tentative de coup d'État de Grimoald pour tenter de prendre pied en Austrasie. Il envoya donc Landelin aux confins orientaux de son diocèse, dans la zone séparant la Neustrie de l'Austrasie pour y bâtir un monastère sous contrôle neustrien. Pépin II parvint néanmoins très vite à remettre la main sur l'embryon de monastère, renversant ainsi la situation et se servant dorénavant de lui comme tête de pont austrasienne dans cette zone frontalière séparant sa sphère d'influence de celle de ses homologues de Neustrie. En effet, les Pippinides ne pouvaient affirmer personnellement leur présence dans cet espace. Ils s'appuyaient donc sur les abbayes, notamment sur celle de Lobbes, à l'égard de laquelle ils témoignèrent d'une impressionnante générosité, lui cédant quantité de domaines, situés pour la plupart le long de la frontière Neustrie-Austrasie. De cette manière, l'abbaye de Lobbes acquit très rapidement un patrimoine foncier considérable. Sa richesse et la puissance politique qui en découlaient étaient alors telles que les Pippinides/Carolingiens la gardèrent sous leur contrôle, plaçant à sa tête des fidèles ou des parents.

Durant ce prospère haut Moyen Âge, le temporel fut progressivement structuré pour répondre à des objectifs multiples. Il s'agissait d'abord de maintenir les religieux à l'intérieur de la clôture. Les abbés ont donc confié la gestion des domaines monastiques à des laïcs. Il fallait également s'assurer que ces derniers disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour stimuler la productivité des domaines, tout en évitant qu'ils n'abusent de cette liberté pour spolier le monastère. Le patrimoine foncier fut donc divisé en plusieurs espaces qui, en fonction de leur éloignement du monastère, étaient organisés de manière plus ou moins rigide, bridant plus ou moins les intendants laïcs.

Quoi qu'en aient dit la plupart des historiens de Lobbes – au premier rang desquels on trouve Joseph Warichez –, lorsque l'abbaye passa sous l'autorité des évêques de Liège, elle demeura prospère et ses richesses ne furent pas dilapidées. La constitution des menses (864/889) obligea toutefois les administrateurs du monastère à restructurer les modes de gestion des avoirs de celui-ci.

En ces temps prospères, les religieux furent, autant que possible, tenus éloignés des *exteriora*. La gestion des domaines est donc demeurée aux mains de laïcs qui semblent avoir joui d'une liberté plus grande encore que celle de leurs prédécesseurs. En effet, leur seule obligation semble avoir consisté en la fourniture d'une quantité fixe de denrées au monastère, quelle qu'ait été la manière dont ils en avaient assuré la production. Des religieux étaient chargés de veiller à la bonne livraison de ces biens, vraisemblablement depuis l'intérieur même du monastère. Ces moines étaient remplacés tous les ans, sans doute pour éviter des contacts trop étroits entre eux et les richesses parvenant de l'extérieur de la clôture.

Lorsque l'abbaye regagna son indépendance institutionnelle, les abbés Aletran (960–965) et Folcuin (965–990) œuvrèrent à sa restauration par la possible instauration d'un système de *mensaticum* qui facilitait la gestion du patrimoine domanial. Dans le fond, ce système ressemblait à celui qui était en vigueur du temps de l'abbatit des évêques de Liège: des laïcs étaient chargés de la mise en valeur des *villicationes* et de la livraison d'une quantité fixe de denrées au monastère pendant un mois. Les moines pouvaient ainsi demeurer cloîtrés au sein de l'abbaye. Cette réforme du temporel s'inscrit dans un contexte particulièrement florissant (croissance du patrimoine monastique, travaux apportés aux bâtiments conventuels, prestige du *scriptorium* et de l'école monastique, etc.), fruit de donations nombreuses, suscitées par le renouveau spirituel de l'établissement.

Tout au long de notre travail, nous avons pu constater cette importance accordée au respect de la règle de saint Benoît – et, a fortiori, au maintien des moines à l'intérieur de la clôture – en période de prospérité. C'est, par exemple, l'une des raisons qui poussèrent l'abbé Folcuin à ramener les religieux chargés de l'administration de l'église paroissiale Notre-Dame au sein du monastère pour les remplacer par des chanoines en 973. À l'inverse, quand l'abbaye dut faire face à une période financièrement et institutionnellement difficile, dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, ses abbés menèrent une politique agressive vis-à-vis du chapitre canonial Saint-Ursmer dans le but de le transformer en prieuré et d'y placer certains de ses religieux<sup>1</sup>. Dans ce contexte d'appauvrissement, ils ont donc donné la priorité à la restauration du bien-être matériel de leur maison plutôt qu'à l'isolement des religieux.

Cette constatation d'une correspondance entre prospérité économique et respect de l'idéal monastique d'isolement – et, mutatis mutandis, entre période d'appauvrissement et relégation au second plan des idéaux théoriques – est remarquable. Mais il s'agit d'un schéma quelque peu réducteur. La réalité était bien plus complexe. En effet, nous avons pu voir que, même en période de pros-

1 VERDOOT, Dans l'ombre des bénédictins.

périté, la présence des «filtres» qu'étaient les officiers monastiques supérieurs (l'abbé, le prévôt, le cellérier, etc.), placés entre la société «englobante» et les moines, dans le but de maintenir ces derniers éloignés des *exteriora*<sup>2</sup>, était inefficace. De la même manière, nous avons pu remarquer l'échec de la création d'une identité monastique comme palliatif aux sentiments d'appartenance sociale des religieux<sup>3</sup>. En effet, «les simples moines» continuaient à entretenir, de manière très nette, des liens avec leur milieu d'origine, que ces liens aient été tangibles (rencontres...) ou idéologiques (défense d'intérêts spécifiques).

De nombreuses donations au monastère sont ainsi attestées de la part de la famille de Barbençon au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, concomitamment à la présence en son sein de Godefroid de Barbençon. L'exemple le plus parlant de cet état de fait nous est clairement fourni par le rejet violent d'Erluin par une communauté monastique majoritairement hostile à Régner III, sans doute, pensons-nous, parce que ses membres étaient originaires, pour la plupart, du pays de Liège, à l'instar de Rathier ou Hériger. Les difficultés qu'éprouva l'abbé Folcuin (965–990) pour se faire accepter par ses moines nous en fournissent un autre exemple. Ce dernier semble avoir eu du mal à s'imposer aux religieux qui, pour la plupart, ont soutenu Rathier de Vérone dans ses prétentions à l'abbatit de Lobbes. Ainsi chassé de l'abbaye, Folcuin se tourna vers Notger, qui le rétablit à la tête du monastère. Pour imposer son autorité à cette communauté hostile (pour partie au moins), l'abbé mit en avant sa prestigieuse ascendance et participa aux efforts déployés par son oncle et son père en vue d'obtenir la canonisation de son arrière-grand-oncle, l'évêque Folcuin de Thérouanne († 855). L'opération semble avoir fonctionné puisque aucune trace de tension n'est plus perceptible par la suite. Folcuin apparaît même comme un abbé ayant marqué positivement les mémoires des moines de Lobbes.

Ce maintien de liens étroits entre les moines et leur milieu de naissance fut à l'origine de lignes de fracture nombreuses au sein de la communauté, qui est donc loin d'apparaître aussi unie et unanime que ce que nous montrent les sources. La présence de cette communauté multiple et plurielle limitait la marge de manœuvre des abbés, qui devaient ménager des moines susceptibles de rejeter leur autorité en cas de désaccords trop profonds. Ce rejet pouvait prendre des formes variées. La violence pure et simple des moines à l'égard de leurs supérieurs est attestée à Lobbes par le cas d'Erluin, évoqué ci-dessus. Mais les moines pouvaient aussi s'opposer à leurs abbés de manière plus subtile. C'est ainsi que les religieux lobbains, hostiles à leur abbé Arnoul (1078–1093) et à leur prévôt Olbaud, portèrent plainte à leur rencontre auprès des évêques de

2 DEVROEY, «Ad utilitatem monasterii».

3 Témoignage de la prégnance de cette idée dans l'historiographie, l'étude de MILIS, *Les moines et le peuple*, p. 46, qui évoquait des moines «dépersonnalisés».

Liège Henri de Verdun et Otbert. Mais les moines avaient aussi les moyens de parasiter les entreprises abbatiales, comme ce fut le cas avec la fondation de l'abbaye d'Affligem: les religieux prirent leur décision en accord avec Henri de Verdun et en opposition à l'abbé Arnoul.

Nous avons vu ce type de désaccord faire jour lors des débats entourant le positionnement politique de l'abbaye. À nouveau, le rejet déjà évoqué d'Erluin par les moines fait office d'exemple le plus frappant. À l'inverse, les moines semblent s'être désintéressés des questions économiques et avoir laissé aux abbés une totale liberté à ce niveau. En effet, dans la seconde moitié du <sup>XIII</sup> siècle, les abbés Jean, Werric et Robert modifièrent fortement les modes de gestion du temporel lobbain. La rapidité de ces changements semble indiquer qu'ils n'ont rencontré aucune résistance, ni de la part des moines ni de la part des officiers monastiques inférieurs (prévôt, cellérier...), qui ne semblent pas avoir eu leur mot à dire sur ces questions.

Au sein d'une institution telle que l'abbaye de Lobbes, le processus décisionnel apparaît donc, tout au long du Moyen Âge, comme particulièrement complexe; les abbés ne peuvent aucunement être considérés comme les seuls auteurs de la politique de l'abbaye. Seul l'abbé Léonius (1131–1137) semble avoir réellement compris ce fait: quand il prit la direction du monastère, il en remplaça la plupart des religieux par des hommes acquis à sa cause, ce qui lui permit de mener la politique qu'il désirait. Il put ainsi renverser l'alliance séculaire entre l'abbaye de Lobbes d'un côté, et l'évêque de Liège et l'Empire de l'autre, tournant son regard vers le Hainaut et la papauté.

Reprenons le fil chronologique de ces réflexions. À partir de la première moitié du <sup>XI</sup> siècle, l'équilibre du budget du monastère dépendait de plus en plus des apports ponctuels des dons pieux. Nous avons pu constater que les abbés de Lobbes étaient à même de »démarcher« d'éventuels donateurs et de sélectionner les biens qu'ils désiraient recevoir. Néanmoins, à partir de la seconde moitié du <sup>XI</sup> siècle, les donations se firent moins nombreuses. Il faut voir dans cette situation un phénomène de fond qui affecta la plupart des institutions monastiques de la région, et qui, dans le cas de Lobbes, fut accentué par l'installation de cisterciens à Aulne, à partir de 1147.

Les abbés de Lobbes réagirent à cette situation de diverses manières. Entre autres choses, ils centralisèrent la gestion du temporel. Jusque-là, des *villici* étaient chargés de l'exploitation des *villae* lobbaines et devaient fournir des quantités fixes de nourriture aux religieux. Ce système permettait aux *villici* de profiter de toute croissance de la production. C'est sur ces surplus que les moines parvinrent à remettre la main entre 1060 et le milieu du <sup>XII</sup> siècle. Dorénavant, les *villici* ne joueraient plus qu'un rôle restreint dans la gestion des stocks de nourriture, mission dont se chargerait le prévôt. C'est à ce dernier – et donc

aux moines – que profiteraient les surplus de production des domaines monastiques.

On peut à nouveau constater qu'en période de difficultés financières les priorités des dirigeants de l'abbaye de Lobbes changeaient: il ne s'agissait plus d'éviter les contacts entre les religieux et les richesses issues de l'extérieur mais bien d'assurer prioritairement le bien-être matériel de l'établissement. C'est donc par le biais de politiques proactives que les abbés tentèrent de faire face aux difficultés financières de leur maison, cherchant à ponctionner toujours davantage de biens de la société »englobante«. Tout au long de l'histoire du monastère, c'est cette méthode qui fut mise en œuvre pour faire face aux embarras financiers. Jamais il n'a réellement été question de diminuer les dépenses structurelles.

À l'inverse, les abbés auraient pu choisir d'affirmer davantage le statut monastique de leur maison, d'attiser la ferveur religieuse, de mettre en avant la rigueur, de tenter d'insuffler un respect plus profond de la règle et donc un isolement plus intense. De la sorte, ils auraient pu récupérer une partie du flux des donations pieuses qui, à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, avait été détourné vers l'abbaye »concurrente« d'Aulne, qui correspondait mieux aux idéaux spirituels de l'époque. On aurait aussi pu s'attendre à la mise en œuvre d'une telle politique pour de pures questions de piété et de ferveur: les difficultés étant vues comme des épreuves envoyées par Dieu lui-même, s'assurer d'un respect plus profond de la règle aurait été une réponse particulièrement appropriée. C'est d'ailleurs généralement l'état d'esprit qui accompagne les réformes (»restaurations«) monastiques. Or, jamais les abbés de Lobbes ne prirent ce parti. Face à la crise du XII<sup>e</sup> siècle, ils préférèrent reléguer les idéaux et les préceptes théoriques au second plan et mener une politique agressive, voire prédatrice à l'égard de leur environnement. (Il convient toutefois de souligner l'exception que constitua l'abbatit de Jean [1159–1179], qui tenta un retour à l'exploitation directe, dans une optique d'autoconsommation permettant l'isolement de l'établissement).

C'est dans ce contexte que se firent plus vives les tensions entre l'abbaye et les seigneurs laïcs de son voisinage. Face à l'état déplorable des finances monastiques, les abbés du XII<sup>e</sup> siècle tentèrent de reprendre en main leur patrimoine foncier. Étaient désormais considérés comme des spoliations des acensements dont la valeur locative était gravement affectée par l'inflation; des transactions antérieures étaient rejetées, car présentées comme »iniques«. La renégociation des relations entre l'abbaye et ses voisins était aussi justifiée par des critères idéologiques, les religieux cherchant à séparer les sphères laïque et ecclésiastique – dans un esprit qu'on pourrait qualifier de grégorien – tout en donnant à la seconde l'ascendant sur la première. Dans ce cadre, les abbés disposaient d'armes particulièrement efficaces, allant des menaces d'ordre spirituel

au recours à la justice, en passant par la propagande ou par l'usage d'une rhétorique spécifique. Les tensions qui marquèrent les relations de l'abbaye avec ses voisins laïcs au XI<sup>e</sup> siècle semblent donc bien être le fruit du bouleversement des équilibres antérieurs, bouleversement initié par les abbés de Lobbes eux-mêmes.

En somme, il appert que ces derniers étaient particulièrement proactifs dans leurs relations avec leur environnement. C'est aussi ce que permet de constater l'étude de l'avouerie, l'une des institutions médiévales les plus controversées, caricaturées et diabolisées. Nous avons pu montrer que, le plus souvent, les abbés de Lobbes n'avaient pas été victimes de leurs avoués, mais qu'ils s'étaient appuyés sur eux pour retirer davantage de leurs domaines et imposer les banalités à leurs dépendants. Une fois celles-ci bien ancrées dans la culture paysanne, les abbés tentèrent de se défaire de leurs anciens soutiens, qui ont résisté autant que possible. Malgré le support que leur apportait l'évêque de Liège, ils ont dû s'avouer vaincus: au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye racheta au châtelain de Thuin ses droits d'avouerie au sein du *praecinctus*.

La récupération des surplus agricoles auparavant laissés entre les mains des *villici* et la centralisation concomitante de la gestion du patrimoine ne suffisaient pas à compenser les effets de l'inflation, qui affectait les revenus monétaires sur lesquels le budget de l'abbaye reposait de plus en plus. Beaucoup de ces ressources en monnaie provenaient des cens issus des anciennes réserves qui avaient été acensées dans le courant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Si les abbés de Lobbes ont mis du temps à trouver une solution efficace à ce problème et à sortir leur établissement de la crise financière, ils ne se contentèrent pas d'une attitude passive. L'étude de la gestion des finances monastiques par les abbés de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle nous a montré des tentatives de redressement de la situation. Ces tentatives étaient, dans leurs contours, parfois contradictoires et souvent inefficaces, mais ces tâtonnements permirent de lentement définir une politique qui s'avérerait efficace.

Ainsi, dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, les abbés réformèrent les modes de gestion de leur patrimoine en profondeur. Les moines cherchaient à acquérir des terres dans des espaces restreints proches du centre monastique, espaces au sein desquels ils tendaient à acquérir une position de propriétaire foncier hégémonique. De la sorte, ils réussirent à affermir leur emprise sur leurs dépendants. Ils tentèrent aussi de s'emparer du ministère paroissial dans ces endroits pour renforcer le processus de domination sur la paysannerie. En dehors de ces zones, ils aliénaient leurs terres, optant pour l'affermage ou le viager, qui leur permettait de réévaluer périodiquement les loyers. Ce faisant, ils avaient retenu les leçons du passé. À la fin du X<sup>e</sup> ou dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, ils avaient en effet cédé leur patrimoine à des *villici*, en échange de livraisons fixes à fournir au monastère. Il faut dire qu'à cette époque ces livraisons représentaient

l'ensemble de la production des domaines. Néanmoins, progressivement, la productivité de ceux-ci crût: les surplus ainsi dégagés restèrent aux mains des *villici* jusqu'à la recentralisation de la gestion de stocks céréaliers opérée entre 1060 et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, les abbés de Lobbes abandonnèrent totalement l'exploitation directe de leurs domaines au profit d'une politique rentière. Ils ne sont donc pas demeurés inactifs face à la crise financière du XII<sup>e</sup> siècle et parvinrent à s'adapter efficacement aux bouleversements qui avaient marqué l'économie occidentale.

Ainsi, même si l'étude des arbitrages lobbains nous a montré une aspiration à l'isolement du monastère, force est de constater que les abbés de Lobbes étaient capables de proactivité, voire d'agressivité pour retirer de la société dans laquelle ils évoluaient les ressources nécessaires à leur bien-être matériel, ressources dont les nécessités n'ont cessé d'augmenter au fil du temps et de la hausse séculaire du niveau de vie des moines. Ce processus pouvait prendre des formes diverses. Il s'accompagnait parfois de mesures coercitives leur permettant de s'octroyer une part considérable de la production paysanne. Mais ce prélèvement pouvait aussi s'opérer de manière plus subtile. C'est ainsi qu'on a pu voir les abbés de Lobbes démarcher auprès de la noblesse régionale pour obtenir des donations. En échange de celles-ci, le monastère fournissait à ces nobles donateurs des services dont il avait le monopole, c'est-à-dire qu'il prenait à son compte les commémorations supposées assurer au donateur et à son lignage le salut éternel (pratiques mémorielles).

La société était susceptible de fournir au monastère ce que ce dernier recherchait, aussi longtemps, du moins, qu'elle lui reconnaissait une certaine utilité. Or, le bas Moyen Âge fut le théâtre de bouleversements majeurs qui affectèrent fortement les relations de l'abbaye de Lobbes avec la société englobante.

Il faut d'abord noter que le monde relativement hiérarchisé du XIII<sup>e</sup> siècle laissait progressivement la place à une période marquée par la prolifération de structures politiques interconnectées et interdépendantes<sup>4</sup> qui induisaient des conflits de juridictions nombreux. Ainsi émergeait une société tardo-médiévale que l'historiographie a longtemps vue comme anarchique. L'abbaye de Lobbes, qui avait toujours été celle sur laquelle misaient les princes territoriaux pour s'imposer dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, eut à souffrir de cette prolifération de nouveaux acteurs politiques que les princes lui préférèrent. En effet, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, alors que le monastère s'était tourné vers le Hainaut, les évêques de Liège ont concentré leur attention sur l'abbaye d'Aulne et sur la ville de Thuin,

4 WATTS, *The Making of Politics*.

qui connurent toutes deux un développement important au bas Moyen Âge<sup>5</sup>. De leur côté, les comtes de Hainaut ont progressivement préféré à l'abbaye le chapitre voisin de Saint-Ursmer. C'est ce qui explique l'efficacité de la résistance que ce dernier a opposée aux abbés de Lobbes, désireux de le transformer en prieuré dans le courant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. L'appui du comte de Hainaut lui permit de subsister et, dès que les chanoines en eurent l'occasion, ils quittèrent Lobbes pour gagner Binche, où ils demeurèrent sous la protection du comte, au grand dam des moines de Lobbes<sup>6</sup>.

En sus de la perte de son statut privilégié d'organe de pouvoir, l'abbaye de Lobbes eut à souffrir du désintérêt de la noblesse et des classes inférieures qui, dès le XII<sup>e</sup> siècle, se détournèrent d'elle, ne la voyant plus que comme une institution seigneuriale<sup>7</sup> et non comme un monastère fournissant à la société les services spécifiques – matériels ou spirituels – dont les abbayes avaient auparavant le quasi-monopole. Les écoles monastiques étaient alors concurrencées par les universités naissantes et l'hospitalité des moines devait rivaliser avec le développement des hôpitaux<sup>8</sup>, tandis que la discipline était moins bien respectée.

L'abbaye de Lobbes eut à souffrir de cette désaffection. En effet, les modifications qu'avaient apportées ses administrateurs à la gestion de ses finances dans le courant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles rendaient indispensables au maintien du train de vie des moines des rentrées ponctuelles de numéraire, qu'elles proviennent de donations de grande ampleur octroyées par l'aristocratie ou d'aumônes de moindre importance. La crise financière était alors inévitable et ne pouvait qu'être durable.

Pour sortir de cette situation, les administrateurs de l'abbaye avaient deux possibilités. D'un côté, ils pouvaient exacerber les aspects politiques et seigneuriaux de leur domination, transformant leur institution en un puissant centre de pouvoir dont le caractère monastique n'aurait plus été qu'accessoire. De la sorte, ils auraient pu permettre à l'abbaye de s'adapter efficacement au nouveau paysage politique du bas Moyen Âge et de lutter contre la concurrence des nouveaux acteurs qui se multipliaient à l'époque. D'un autre côté, ils pouvaient miser sur la réaffirmation vigoureuse du statut monastique de leur institution. C'est dans cette direction que tendirent les efforts de l'abbé Jean, qui tenta de remettre en vigueur la régie directe au sein du temporel de l'abbaye. De cette

5 VERDOOT, L'émergence de la communauté urbaine de Thuin.

6 ID., Dans l'ombre des bénédictins.

7 Sur le sujet, voir HAVERKAMP, »Herrschaft und Bauer«, p. 327.

8 Benjamin THOMPSON, Monasteries, Society and Reform in Late Medieval England, dans: James G. CLARK (dir.), The Religious Orders in Pre-Reformation England, Rochester 2002, p. 165–195



époque datent d'ailleurs des témoignages attestant d'une volonté d'isolement plus forte. S'ils avaient déployé avec constance leurs efforts dans ce sens, les abbés de Lobbes auraient peut-être pu efficacement concurrencer d'autres établissements monastiques.

Mais, pour que cette attitude porte réellement ses fruits, il aurait fallu que les gestionnaires de l'abbaye abandonnent toute prétention politique. De la sorte, Lobbes n'aurait pas subi la concurrence des nouveaux venus dans l'arène politique (dont certains, nous l'avons vu, étaient des monastères). Or, les abbés de Lobbes n'ont pas été capables de faire le deuil du rôle politique de premier plan qu'ils avaient joué jusqu'au cœur du Moyen Âge central. Les moines avaient toujours ressenti une très grande fierté à voir leur établissement jouer un rôle politique primordial au sein du diocèse de Liège. De plus, il est probable que les abbés aient été réticents à l'idée de pousser à son terme le mouvement initié par Jean (et prôné par les rédacteurs des *fundationes* contemporaines), de peur de perdre les derniers soutiens dont bénéficiait encore l'abbaye. Les dirigeants de cette dernière ont donc essayé de conserver à l'établissement son statut d'organe de pouvoir privilégié. Ils sont ainsi demeurés dans une espèce d'entre-deux insatisfaisant.

Cette tension entre les caractères monastique et seigneurial de l'abbaye était manifeste et dura tout au long du Moyen Âge. En période de prospérité, lorsque les donations affluaient spontanément, le respect des idéaux théoriques prévalait. Les richesses venues de l'extérieur n'avaient donc pas ce caractère corrupteur que leur prêtent de nombreux documents monastiques. Cet afflux de dons s'expliquait parfois par des facteurs politiques (ainsi en est-il de la générosité des Pippinides à l'égard du monastère, aux VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles par exemple), mais aussi par le fait que le respect de la règle et la ferveur religieuse prévalaient au sein de l'établissement. Ce fut le cas notamment à la fin du X<sup>e</sup> et au début du XI<sup>e</sup> siècle, dans la foulée de la réforme du monastère par l'abbé Aletran (960–965). Dans ce contexte, on comprend mal pourquoi les abbés du XII<sup>e</sup> siècle ou du XIV<sup>e</sup> siècle, confrontés à de graves difficultés financières, n'ont pas mis en œuvre une telle politique et pourquoi ils se sont bornés – pour la plupart – à accroître la pression qu'ils opéraient sur leur environnement pour en retirer toujours davantage. Cette attitude est d'autant moins compréhensible que les sources monastiques elles-mêmes mettent en avant un lien entre vigueur spirituelle et santé matérielle des établissements.

Quoi qu'il en soit, la politique relativement indécise des abbés du XIV<sup>e</sup> siècle, à la fin du Moyen Âge, a amené le monastère à se replier sur lui-même, car la société dans laquelle il évoluait se détournait de ce protagoniste qui n'avait plus grand-chose à offrir, ni support politique ni services spécifiquement liés à sa qualité d'institution monastique. L'identité des abbés est un puissant révélateur de la contraction de l'influence monastique: un Bertrand de Montigny

(1389–1409) était loin du prestige et du rayonnement d'un Richard de Verdun (1020–1032) ou d'un Fulrad (av. 823–826) par exemple. En témoigne également le recentrage du patrimoine foncier monastique sur un plan plus local à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce second élément est particulièrement intéressant puisqu'il nous indique que les gestionnaires de l'abbaye n'ont pas fait preuve d'immobilisme et que, s'ils n'ont pu empêcher le déclassement de leur établissement, ils ne l'ont pas vécu passivement pour autant.

L'analyse des tenants et des aboutissants de cette crise du bas Moyen Âge montre l'intérêt de multiplier les angles d'analyses et les points de vue quand on étudie une institution aussi complexe qu'un monastère médiéval. À notre sens, les approches économique et politique doivent être abordées de front pour appréhender cette réalité complexe. À Lobbes, cette crise du bas Moyen Âge a donc consisté en une adaptation à une société nouvelle au sein de laquelle l'abbaye est plus difficilement parvenue à trouver sa place. Elle s'est retrouvée déclassée et ne pouvait plus espérer susciter autant d'intérêt qu'auparavant, notamment auprès des donateurs. Les apports externes étaient donc beaucoup moins importants que ce qu'ils avaient été, et l'abbaye semble avoir dû vivre principalement de son propre patrimoine.

Néanmoins, si elle ne jouissait plus du prestige et de la richesse qui furent les siens durant la majeure partie du Moyen Âge, l'abbaye de Lobbes est demeurée suffisamment riche pour survivre avec un certain éclat durant les Temps modernes. En effet, elle ne fut détruite qu'en 1794 par les révolutionnaires français. Elle comptait alors quarante-trois moines<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> BERLIÈRE, Art. »Abbaye de Lobbes«, p. 228.

# Abréviations

AA SS	Acta Sanctorum
Annales Laubienses	Annales Laubienses, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 9–28
BHL	Bibliotheca Hagiographica Latina
Cartulaire 33	Archives de l'État à Mons, Cartulaires, 33
Cartulaire 34	Archives de l'État à Mons, Cartulaires, 34
Cartulaire 35	Archives de l'État à Mons, Cartulaires, 35
Cartulaire 115	Archives de l'État à Mons, Cartulaires, 115
De fundatione	De fundatione et lapsu monasterii Lobbiensis, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 548–554
Fundatio	HUGUES LE PRIEUR, Fundatio monasterii Lobbiensis, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 544–548
GAL	FOLCUIN, Gesta abbatum Lobbiensium, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 54–74
GALcont	Gesta abbatum Lobbiensium continuata, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XXI, Hanovre 1869, p. 308–333
Liste courte	Liste courte des biens de Lobbes (889), éd. Jean-Pierre DEVROEY, Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX <sup>e</sup> –XI <sup>e</sup> siècle), Bruxelles 1986, p. 28–40
Liste longue	Liste longue des biens de Lobbes (fin X <sup>e</sup> siècle–1053), <i>ibid.</i> , p. 41–56
MGH	Monumenta Germaniae Historica
Polyptyque (868/869)	Polyptyque de Lobbes (868/869), éd. Jean-Pierre DEVROEY, Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX <sup>e</sup> –XI <sup>e</sup> siècle), Bruxelles 1986, p. 3–17
Polyptyque (889)	Polyptyque de Lobbes (889), <i>ibid.</i> , p. 20–24, 26–28
Polyptyque (972–974)	Polyptyque de Lobbes (972–974), <i>ibid.</i> , p. 18–20, 24–26

## Abréviations

- Vos Joachim Vos, Lobbes, son abbaye et son chapitre, ou Histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes et du chapitre de Saint-Ursmer à Lobbes et à Binche, 2 vol., Louvain 1865
- WARICHEZ Joseph WARICHEZ, L'abbaye de Lobbes. Depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale, Tournai 1909

# Cartes

- [Carte 1](#) Les domaines lobbains à la veille de l'intrusion de Hubert et les *villae* intégrées par Hubert à la mense conventuelle.
- [Carte 2](#) Les domaines de la mense conventuelle lobbaine en 868/869.
- [Carte 3](#) Les domaines de Blaregnies, Roisin et Hon.
- [Carte 4](#) Les domaines possédés par l'abbaye de Lobbes au haut Moyen Âge.
- [Cartes 5 et 6](#) Les groupements domaniaux lobbains au haut Moyen Âge.
- [Carte 7](#) La *villicatio* de Jumet dans les années 970.
- [Carte 8](#) Les domaines de Blaregnies, Péronnes-lez-Binche et Peissant et les régions agricoles belges.



# Sources et bibliographie

## Sources inédites

### Archives de l'État à Mons

Cartulaires: 33, 34, 35, 115 (Lobbes); 1, 2, 3, 4, 119 (Aulne); 5 (Antoing); 6, 101, 102 (chapitre Saint-Ursmer à Binche); 57 (Saint-Feuillien); 59 (Saint-Denis-en-Brocqueroie); 65, 66, 111 (La Thure); 93, 118 (Liessies).

Archives de cure: 11 (concordat entre l'abbé de Lobbes d'une part et le chapitre de Binche pour l'administration de l'église paroissiale de Lobbes, 1447); 79 (fragment d'un acte de Werric, 1189); 81 (titre de rente foncière, 1551); 82 (comptes de l'abbaye, 1550-1551).

### Archives de l'État à Liège

Archives diocésaines: IV, archives de la prévôté de Saint-Lambert, 1.

### Archives départementales du Nord (Lille)

Évêché de Cambrai: cartulaire, 3 G 543 (82).

Abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai: donations et fondations, 3 H 58 (801).

Abbaye de Liessies: cartulaire, 9 H 8; 9 H 9.

Chambre des comptes de Lille: B 496.

### Archives départementales de la Marne (Reims)

Clergé régulier, abbaye Saint-Remi de Reims, prieuré de Saint-Erme: 56 H 674, 56 H 676.

## Sources éditées

### Sources narratives

- ALBERT DE TROIS-FONTAINES, *Chronique*, éd. Paul SCHEFFER-BOICHORST, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1874, p. 631–950.
- Annales Laubienses, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 9–28 [»Annales Laubienses«].
- Annales Lobienses, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1881, p. 224–235.
- Chronicon Alnense. *Chronique d'Aulne de dom Norbert Herset*, éd. Bernard DE GIVE, Thuin 1977–1978.
- La *Chronique liégeoise de 1402*, éd. Eugène BACHA, Bruxelles 1900.
- Continuatio Reineri de abbatibus Sancti Laurentii Leodiensis, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XX, Hanovre 1868, p. 604–612.
- Continuations des »Gesta abbatum Lobbiensium continuata«, éd. Luc D'ACHÉRY, *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum latuerant spicilegium*, vol. VI, Paris 1663, p. 635–642.
- Continuation des »Gesta abbatum Sancti Laurentii« de Régnier de Saint-Laurent, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XX, Hanovre 1868, p. 604–612.
- De fundatione et lapsu monasterii Lobbiensis, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 548–554 [»De fundatione«].
- Dialogus de statu sanctae ecclesiae, éd. Heinz LÖWE, dans: *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 17 (1961), p. 12–90.
- Épitaphe de l'abbé Folcuin, éd. Karl STRECKER, MGH, *Poetae*, vol. V/1, Leipzig 1937, p. 296.
- FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. IV, Hanovre 1841, p. 54–74 (trad. Jules-Ludovic WANKENNE, Henri BERKANS, *Gesta abbatum Lobiensium/La geste des abbés de Lobbes*, Lobbes 1993) [»GAL«].
- , *Vita sancti Folquini Morinorum episcopi* [BHL 3079], éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2, Hanovre 1887, p. 424–430.
- Fundatio monasterii Aquicinctini, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 579–584.
- Gesta abbatum Lobiensium continuata, éd. Wilhelm ARNDT, MGH, SS, vol. XXI, Hanovre 1869, p. 308–333 [»GALcont«].
- Gesta abbatum Trudonensium, éd. Rudolf KOEPKE, MGH, SS, vol. X, Hanovre 1852, p. 213–448.
- Gesta episcoporum Cameracensium, éd. Ludwig BETHMANN, MGH, SS, vol. VII, Hanovre 1846, p. 393–525.
- GISLEBERT DE MONS, *Chronicon Hanoniense*, éd. Léon VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles 1904.
- HUGUES DE FLAVIGNY, *Chronicon*, éd. Georg Heinrich PERTZ, MGH, SS, vol. VIII, Hanovre 1848, p. 288–502.
- HUGUES LE PRIEUR, *Fundatio monasterii Lobbiensis*, éd. Georg WAITZ, MGH, SS, vol. XIV, Hanovre 1883, p. 544–548 [»Fundatio«].
- JEAN DE HOCSEM, *Chronicon*, éd. Godefroid KURTH, *La chronique de Jean de Hocsem*, Bruxelles 1927.



- JOHANNES LONGUS DE YPRA, *Chronicon Sancti Bertini*, éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XXV, Hanovre 1880, p. 747–866.
- LE CARPENTIER, Jean, *Histoire généalogique des Pais-Bas, ou histoire de Cambray et du Cambresis*, Leyde 1664.
- MAGHE, Englebert, *Chronicon Ecclesiae Beatae Mariae Virginis Bonae-Spei ordinis Praemonstratensis*, Bonne-Espérance 1704.
- Miracula s. Ursuari in itinere per Flandriam facta [BHL 8425], éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2, Hanovre 1888, p. 837–842 (fragm.) = éd. AA SS Apr., t. II, Paris, Rome <sup>3</sup>1866, p. 570–575 = éd. AA SS Belgii, t. VI, Bruxelles 1794, p. 295–308.
- Miracula ss. Ursuari et Ermini [BHL 8420–8424], éd. AA SS Apr., t. II, Paris, Rome <sup>3</sup>1866, p. 561–570 = éd. AA SS Belgii, t. VI, Bruxelles 1794, p. 256–294 = éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XV/2, Hanovre 1887, p. 832–837 (fragm.).
- Seconde continuation des »Gesta abbatum Lobbiensium«, éd. Luc D'ACHÉRY, *Veterum aliquot scriptorum, qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictorum latuerant spicilegium*, vol. VI, Paris 1663, p. 635–642.
- SIGEBERT DE GEMBOUX, *Gesta abbatum Gemblacensium*, éd. Ludwig BETHMANN, MGH, SS, vol. VIII, Hanovre 1848, p. 523–542.
- SIMON, *Gesta abbatum S. Bertini Sithiensium*, liv. III, éd. Oswald HOLDER-EGGER, MGH, SS, vol. XIII, Hanovre 1881, p. 635–663.
- Vita Theoderici abbatis Andaginensis [BHL 8050], éd. Wilhelm WATTENBACH, MGH, SS, vol. XII, Hanovre 1881, p. 36–57.
- WERRIC, Vita Alberti episcopi Leodiensi [BHL 0223], éd. Johannes HELLER, MGH, SS, vol. XXV, Hanovre 1880, p. 135–168.

## Sources diplomatiques et de gestion

- BERLIÈRE, Ursmer, Chartes de l'abbaye de Lobbes, dans: ID., *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, vol. I, Maredsous 1894, p. 293–309.
- , Les plus anciennes archives de l'abbaye de Lobbes, dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 5/10 (1900), p. 15–64.
- BORMANS, Stanislas, SCHOOLMEESTERS, Émile, PONCELET, Édouard, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, vol. I–VI, Bruxelles 1893–1933.
- CAUCHIES, Jean-Marie, THOMAS, Françoise, *Chartes-lois en Hainaut. XII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle*, Mons 2005.
- Consilium Aquisgranense, éd. Albert WERMINGHOFF, MGH, Conc., vol. II/1, Hanovre 1806, n. 39, c. 122, p. 307–464.
- DEROLEZ, Albert, VICTOR, Benjamin, BRACKE, Wouter, »Corpus Catalogorum Belgii«. *The Medieval Booklist of the Southern Low Countries*, vol. IV, Bruxelles 2001, p. 251–284.
- DESPY, Georges, *Les chartes de l'abbaye de Waulsort. Étude diplomatique et édition critique*, vol. I, Bruxelles 1957.
- DEVILLERS, Léopold, *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, Mons 1865.
- , *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, Bruxelles 1899–1913.

## Sources et bibliographie

- DEVROEY, Jean-Pierre, *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 1986 [p. 3-17: »Polyptyque (868/869)«; p. 18-20, 24-26: »Polyptyque (972-974)«; p. 20-24, 26-28: »Polyptyque (889)«; p. 28-40: »Liste courte«; p. 41-56: »Liste longue«].
- Diplôme de l'empereur Arnoul de Carinthie pour l'Église de Liège (15 novembre 889), éd. Paul Fridolin KEHR, MGH, DD Arn, Berlin 1940, n. 64, p. 94-96.
- Diplôme de l'empereur Louis l'Enfant pour l'Église de Liège (20 octobre 906), éd. Theodor SCHIEFFER, MGH, DD LK, Berlin 1960, n. 50, p. 174-175.
- Diplôme de l'empereur Otton II pour l'abbaye de Lobbes (juillet 973), éd. Theodor SICKEL, MGH, DD O II, Hanovre 1888, n. 53, p. 63-64.
- Diplôme de l'empereur Henri IV pour l'Église de Liège (25 juin 1070), éd. Dietrich von GLADISS, Alfred GAWLIK, MGH, DD H IV/1, Berlin 1941, n. 234, p. 294-296.
- Diplôme de l'évêque de Liège Otbert pour l'abbaye de Lobbes (16 mai 1101), éd. Dietrich von GLADISS, MGH, DD H IV/2, Hanovre 1959, n. 468, p. 632-634.
- Diplôme de l'empereur Henri IV pour l'Église de Liège (1101), *ibid.*, n. 469, p. 634-635.
- Diplôme de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> à l'Église de Liège (7 septembre 1155), éd. Heinrich APPELT, MGH, DD F I/1, Hanovre 1975, n. 123, p. 206-208.
- DUVIVIER, Charles, *Recherches sur le Hainaut ancien (»pagus Hainoensis«) du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1865.
- , *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, Bruxelles 1903.
- GENICOT, Léopold, ALLARD, Rose-Marie (éd.), *Sources du droit rural du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse*, vol. I, Bruxelles, 1968.
- HANSAY, Alfred, *Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes*, dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 5/10 (1900), p. 83-95.
- LEJEUNE, Théophile, *Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre à Lobbes (654-1794)*, Mons 1880.
- Lettre de l'abbé Foucard à l'empereur Henri IV (1101)* dans: GALcont, c. 11, p. 315-316.
- MATHIEU, Ernest, *Donation de l'autel de Leernes au chapitre de Lobbes (1069)*, dans: *Bulletin de la Commission royale d'histoire* 76 (1907), p. 534-536.
- Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, vol. I (éd. Frédéric A. F. Th. DE REIFFENBERG), vol. II (éd. Joseph Jean DE SMET), vol. III (éd. Léopold DEVILLERS), Bruxelles 1844-1874.
- PAQUAY, Jean, *La collégiale Saint-Barthélemy à Liège. Inventaire analytique des chartes*, Liège 1935.
- PIOT, Charles, *Cartulaire de l'abbaye d'Ename*, Bruges 1881.
- , *Inventaire des chartes des comtes de Namur. Anciennement déposées au château de cette ville*, Bruxelles 1890.
- PONCELET, Édouard, *Le livre des fiefs de l'Église de Liège sous Adolphe de La Marck*, Bruxelles 1898.
- RAMACKERS, Johannes, *Papstorkunden in den Niederlanden (Belgien, Luxemburg, Holland und Französisch-Flandern)*, vol. II, Berlin 1933.
- Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, t. II, éd. Georges TESSIER, Paris 1952.
- ROLAND, G., *Chartes namuroises inédites (seconde série)*, dans: *Annales de la Société archéologique de Namur* 27 (1908), p. 212-264.
- RUELLE, Pierre, *Actes d'intérêt privé conservés aux archives de l'État à Mons (1316-1433)*, Bruxelles 1962.

- Statuta seu Brevia Adalhardi abbatis Corbeiensis, éd. Joseph SEMMLER, Corpus consuetudinum monasticarum, vol. I, Siegburg 1963.
- Thesaurus diplomaticus (CD-ROM), éd. Paul TOMBEUR et al., Turnhout 1997.
- VAN MINGROOT, Erik, Les chartes de Gérard I<sup>er</sup>, Liébert et Gérard II, évêques de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012–1092/93), Louvain 2005.
- VOS, Joachim, Lobbes, son abbaye et son chapitre, ou Histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes et du chapitre de Saint-Ursmer à Lobbes et à Binche, Louvain 1865 [»Vos«].
- WAUTERS, Alphonse, Quelques chartes de la ville de Thuin, dans: Revue d'histoire et d'archéologie 4 (1863), p. 334–348.
- WOTQUENNE, A. C., Une charte inédite de Théoduin, évêque de Liège (1048–1075), dans: Leodium 29 (1936), p. 36–37.
- ZIMMERMANN, Harald, Papsturkunden 896–1046, vol. I, Vienne 1984.

## Travaux

- ABULAFIA, David, Introduction. Seven Types of Ambiguity (c. 1100–c. 1500), dans: ID., Nora BEREND, Medieval Frontiers. Concepts and Practices, Aldershot 2002, p. 1–34.
- ALEXANDRE, Pierre, Le climat en Europe au Moyen Âge. Contribution à l'histoire des variations climatiques de 1000 à 1425. D'après les sources narratives de l'Europe occidentale, Paris 1987.
- ALTHAUS, Rüdiger, Art. »Tafelgut (Mensalgut)«, dans: Lexikon für Theologie und Kirche, t. IX, Fribourg et al. 2000, col. 1228.
- ANDENMATTEN, Bernard, RIPART, Laurent (dir.), L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune. 515–2015, 2 vol., Berne 2015.
- ANDENNA, Giancarlo (dir.), Dove va la storiografia monastica in Europa? Temi e metodi di ricerca per lo studio della vita monastica e regolare in età medievale alle soglie del terzo millennio, Milan 2001.
- ANDERMANN, Kurt, Kirchengvögtei und adlige Herrschaftsbildung im europäischen Mittelalter, Constance 2016.
- ARNOULD, Maurice-Aurélien, La navigabilité ancienne de la Sambre. Note de paléographie, dans: Mélanges Félix Rousseau. Études sur l'histoire du pays mosan, Bruxelles 1958, p. 47–69.
- , Un village disparu de la Sambre liégeoise: Aulne, dans: Rita LEJEUNE (dir.), Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses vingt-cinq ans d'enseignement à l'université de Liège, Liège 1982, p. 1–22.
- Observations sur l'histoire de Fontaine-l'Évêque, dans: Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de Charleroi 60 (1986), p. 90–102.
- L'avouerie en Lotharinge, Luxembourg 1984.
- BARBIER, Josiane, Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique. Les largesses royales aux églises au nord de la Loire (milieu du VIII<sup>e</sup> siècle–fin du X<sup>e</sup> siècle), dans: Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge 111 (1999), p. 577–605.
- BARTHÉLEMY, Dominique, La société dans le comté de Vendôme. De l'an mil au XIV<sup>e</sup> siècle, Paris 1993.

## Sources et bibliographie

- , *La mutation de l’an mil a-t-elle eu lieu? Servage et chevalerie dans la France des x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles*, Paris 1997.
- , *L’an mil et la paix de Dieu. La France chrétienne et féodale, 980–1060*, Paris 1999.
- , *Chevaliers et miracles. La violence et le sacré dans la société féodale*, Paris 2004.
- , *La mutation de l’an 1100*, dans: *Journal des savants* 1 (2005), p. 3–28
- BÊCHET, Christophe et al., *Penser la frontière entre Meuse et Rhin*, dans: *Revue belge de philologie et d’histoire* 91 (2013), p. 1115–1122.
- BERLIÈRE, Ursmer, Art. »Abbaye de Florennes«, dans: *Monasticon belge*, t. I, Maredsous 1897, p. 5–14.
- , Art. »Abbaye de Lobbes«, *ibid.*, p. 197–228.
- , *La »familia« dans les monastères bénédictins du Moyen Âge*, Bruxelles 1931.
- BERTRAND, Paul, À propos de la révolution de l’écrit (x<sup>e</sup>–xiii<sup>e</sup> siècle). Considérations inactuelles, dans: *Médiévales* 56 (2009), p. 75–92.
- , *Économie conventuelle, gestion de l’écrit et spiritualité des ordres mendiants. Autour de l’exemple liégeois (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle)*, dans: Nicole BÉRIOU, Jacques CHIFFOLEAU (dir.), *Économie et religion. L’expérience des ordres mendiants (xiii<sup>e</sup>–xv<sup>e</sup> siècle)*, Lyon 2009, p. 101–128.
- , HERMAND, Xavier, *Livres et archives dans le diocèse de Liège xiv<sup>e</sup>–xvi<sup>e</sup> siècle. Pour une approche globale de l’écrit dans le monde ecclésiastique médiéval*, dans: *Gazette du livre médiéval* 35 (1999), p. 1–9.
- BILLEN, Claire, *L’épeautre en Wallonie, du bas Moyen Âge jusqu’à l’époque contemporaine. Une mise au point*, dans: DEVROEY, VAN MOI (dir.), *L’épeautre*, p. 178–179.
- , *La gestion domaniale d’une grande abbaye périurbaine. Forest à la fin du Moyen Âge*, dans: DUVOSQUEL (dir.), *Peasants and Townsmen*, p. 493–515.
- , DUVOSQUEL Jean-Marie, VANRIE André (dir.), *Hainaut et Tournaisis. Regards sur dix siècles d’histoire. Recueil d’études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944–1996)*, Bruxelles 2000.
- BIJSTERVELD, Arnoud-Jan, »Do ut des«. Gift Giving, »Memoria«, and Conflict Management in the Medieval Low Countries, Hilversum 2007.
- BLOCH, Marc, *La société féodale*, Paris 1939.
- BOIS, Guy, *Crise du féodalisme. Économie rurale et démographie en Normandie orientale du début du xiv<sup>e</sup> siècle au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris 1976.
- , *Patrimoines ecclésiastiques et système féodal aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles*, dans: *Chiesa e mondo feudale nei secoli x-xii*, Milan 1995, p. 45–60.
- BONNIVERT, Antoine, *L’attaque des châteaux de Thuin et de Mirwart par l’évêque de Liège Adolphe de Waldeck. Haine de partis et oppositions politiques à l’aube du xiv<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue belge de philologie et d’histoire* 92 (2014), p. 265–292.
- BOOCKMANN, Hartmut, *Stauferzeit und spätes Mittelalter (1125–1517)*, Berlin 1987.
- BOUCHAT, Marc, *La justice privée par arbitrage dans le diocèse de Liège au xiii<sup>e</sup> siècle. Les arbitres*, dans: *Le Moyen Âge* 95 (1989), p. 439–474.
- BOULC’H, Stéphane, *Le repas quotidien des moines occidentaux du haut Moyen Âge*, dans: *Revue belge de philologie et d’histoire* 75 (1997), p. 287–328.
- BOUTER, Nicole (dir.), *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé, Saint-Étienne* 2006
- BRENNER, Georg, *Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe*, dans: *Past and Present* 70 (1976), p. 30–75.
- , *The Agrarian Roots of European Capitalism*, dans: *Past and Present* 97 (1982), p. 16–113.

- BRIGGS, Charles F., Literacy, Reading and Writing in the Medieval West, dans: *Journal of Medieval History* 26 (2000), p. 397–420.
- BROUETTE, Émile, Étude critique du diplôme royal de 946 pour l'abbaye de Gembloux, dans: *Revue bénédictine* 82 (1972), p. 188–207.
- BRUAND, Olivier, Les centres économiques locaux dans l'espace lotharingien, dans: GAILLARD et al. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée*, p. 83–110.
- , Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens. Les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, Bruxelles 2012.
- BRUWIER, Marinette, Le Hainaut, le Cambrésis et l'Empire au XII<sup>e</sup> siècle, dans: XXXVI<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, Gand 1956, p. 207–226.
- BUC, Philippe, *The Dangers of Rituals. Between Early Medieval Texts and Social Scientific Theory*, Princeton 2002.
- CABY, Cécile (dir.), *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge 115* (2003).
- CAMPBELL, Bruce, Physical Shocks, Biological Hazards, and Human Impacts. The Crisis of the Fourteenth Century Revisited, dans: Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *Le interazioni fra economia e ambiente biologico nell'Europa preindustriale secc. XIII–XVIII*, Florence 2010, p. 13–32.
- CANNING, Joseph, The Crisis of the Fourteenth Century, dans: ID., Hartmut LEHMANN, Jay WINTER (dir.), *Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times*, Aldershot 2004, p. 9–11.
- CARR, A. D., War in Fourteenth-Century Europe, dans: Joseph CANNING, Hartmut LEHMANN, Jay WINTER (dir.), *Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times*, Aldershot 2004, p. 67–92.
- CAUCHIES, Jean-Marie, Pouvoir législatif et genèse de l'État dans les principautés des Pays-Bas (XII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), dans: André GOURON, Albert RIGAUDIÈRE (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier 1988, p. 58–74.
- , De geschiedenis van de wetgeving (Middeleeuwse–Moderne Tijden). Een mijnwereld?, dans: Fred STEVENS, Dirk VAN DEN AUWEELE (dir.), *Uuytwysens d'Archiven*, Louvain 1992, p. 1–26.
- , Le prince territorial au bas Moyen Âge dans les anciens Pays-Bas. *Quinze années de recherche en Belgique (1975–1990)*, dans: *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge*, Paris 1993, p. 35–48.
- CAVERNE, M., Statistique archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, dans: *Bulletin de la Commission historique du département du Nord* 9 (1866), p. 85–91.
- CHARRUADAS, Paulo, Principauté territoriale, reliques et paix de Dieu. Le comté de Flandre et l'abbaye de Lobbes à travers les »Miracula S. Ursuari in itinere per Flandriam facta« (vers 1060), dans: *Revue du Nord* 372 (2007), p. 703–728.
- La charte-loi de Soignies et son environnement. 1142. Hommage à Jacques Nazet, Soignies 1998.
- CHASTANG, Pierre, L'archéologie du texte médiéval. Autour de travaux récents sur l'écrit au Moyen Âge, dans: *Annales. Histoire, sciences sociales* 63 (2008), p. 245–269.
- , Mémoire des moines et mémoire des chanoines. Réforme, production textuelle et référence au passé carolingien en Bas-Languedoc (XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle), dans: Jean-Marie SANSTERRE (dir.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Bruxelles, Rome 2004, p. 9–24.

## Sources et bibliographie

- CLAEYS BOWAERT, Ferdinand, Art. »Mense«, dans: Dictionnaire de droit canonique, t. VI, Paris 1957, col. 850–854.
- CLANCHY, Michael T., *From Memory to Written Record*. England. 1066–1307, Oxford 2003.
- CLAUSS, Martin, *Die Untervogtei. Studien zur Stellvertretung in der Kirchenvogtei im Rahmen der deutschen Verfassungsgeschichte des 11. und 12. Jahrhunderts*, Bonn 2002.
- COENS, Maurice, Art. »Albert de Louvain«, dans: Biographie nationale, t. XXXVIII, Bruxelles 1961, col. 2–10.
- COMET, Georges, *Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales (France, VIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 1992.
- CONGAR, Yves, *Droit ancien et structures ecclésiales*, Londres 1982.
- CONSTABLE, Gilles, »Nona et Decima«. An Aspect of the Carolingian Economy, dans: *Speculum* 35 (1960), p. 224–250.
- CONTRENI, John J., *The Cathedral School of Laon from 850 to 930. Its Manuscripts and Masters*, Munich 1978.
- CORRADINI, Richard, DIESENBERGER, Max, NIEDERKORN-BRUCK, Meta (dir.), *Zwischen Niederschrift und Wiederschrift. Frühmittelalterliche Hagiographie und Historiographie im Spannungsfeld von Kompendienüberlieferung und Editionstechnik*, Vienne 2010.
- COUPLAND, Simon, *The Use of Coin in the Carolingian Empire in the Ninth Century*, dans: Martin ALLEN, Rory NAISMITH, Elina SCREEN (dir.), *Early Medieval Monetary History. Studies in Memory of Mark Blackburn*, Farnham 2014, p. 257–295.
- COUTAZ, Gilbert, Art. »L'abbaye de Saint-Maurice. Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Abbés«, dans: *Helvetia sacra*, t. IV, Bâle, Francfort/M. 1997, p. 282–494, 562–564.
- La croissance agricole du haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, Auch, 1990.
- CURSCHMANN, Fritz, *Hungersnöte im Mittelalter. Ein Beitrag zur deutschen Wirtschaftsgeschichte des 8. bis 13. Jahrhunderts*, Leipzig 1900.
- CYGLER Florent, MELVILLE, Gert, *Nouvelles approches historiographiques des ordres religieux en Allemagne. Le groupe de recherche de Dresde sur les structures institutionnelles des ordres religieux au Moyen Âge*, dans: *Revue Mabillon* 12 (2001), p. 314–321.
- DAUPHIN, Hubert, *Le bienheureux Richard. Abbé de Saint-Vanne de Verdun († 1046)*, Louvain 1946.
- DAY, John, *The Medieval Market Economy*, Oxford 1987.
- DE VRIENDT, François, *Un écrit lobbain du XI<sup>e</sup> siècle. La Vie de sainte Renelde, martyre à Saintes (BHL 7082). Commentaire et nouvelle hypothèse de datation*, dans: Étienne RENARD et al. (dir.), »Scribere sanctorum gesta«. *Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, Turnhout 2005, p. 399–416.
- DELACROIX, Christian, DOSSE, François, GARCIA, Patrick, *Les courants historiques en France (XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2007.
- DELHAYE, Philippe, *Saint Bernard de Clairvaux et Philip de Harveng*, dans: *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres* 12 (1951/1956), p. 129–138.
- DEMADE, Julien, *La fonction de l'endettement et de la justice dans le rapport seigneurial, ou la grâce comme contrainte (Franconie, XV<sup>e</sup> siècle)*, dans: Julie MAYADE-CLAUSTRE

- (dir.), *La dette et le juge. Juridiction gracieuse et juridiction contentieuse du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle (France, Italie, Espagne, Angleterre, Empire)*, Paris 2006, p. 69–119.
- , *Du prélèvement à la ponction. Temps du prélèvement et marché des denrées*, dans: Monique BOURIN, Pascual MARTINEZ SOPENA (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales, XI<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle. Les mots, les temps, les lieux*, Paris 2007, p. 321–342.
- DEMOTZ, François, *La Bourgogne, dernier des royaumes carolingiens (855–1056). Roi, pouvoirs et élites autour du Léman*, Lausanne 2008.
- DEPREZ, René, *La politique castrale dans la principauté épiscopale de Liège du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, dans: *Le Moyen Âge* 65 (1959), p. 501–538.
- DESPY, Georges, *À propos du rachat des corvées paysannes au haut Moyen Âge. Une charte de Gembloux de 964 est-elle vraie ou fausse?*, dans: *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, vol. II, Comines 1982, p. 97–107.
- , *L'exploitation des «curtes» en Brabant du IX<sup>e</sup> siècle aux environs de 1300*, dans: JANSSEN, LOHRMANN (dir.), «Villa», «curtis», «grangia», p. 185–203.
- DEVILLERS, Léopold, *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, Mons 1863.
- DEVROYE, Jean-Pierre, «Mansi absi». Indices de crise ou de croissance de l'économie rurale du haut Moyen Âge?, dans: *Le Moyen Âge* 82 (1976), p. 421–451.
- , *Les services de transport à l'abbaye de Prüm au IX<sup>e</sup> siècle*, dans: *Revue du Nord* 61/242 (1979), p. 543–570.
- , *Pour une typologie des formes domaniales en Belgique romane au haut Moyen Âge*, dans: *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles 1985, p. 29–45.
- , *Note sur les biens de Saint-Germain-des-Prés en Belgique (VIII<sup>e</sup>–X<sup>e</sup> siècle)*, dans: *Revue bénédictine* 96 (1986), p. 30–47.
- , *Units of Measurement in the Early Medieval Economy. The Example of Carolingian Food Rations*, dans: *French History* 1 (1987), p. 68–92.
- , *Entre Loire et Rhin. Les fluctuations du terroir de l'épeautre au Moyen Âge*, dans ID., VAN MOL (dir.), *L'épeautre*, p. 89–105.
- , «Ad utilitatem monasterii». Mobiles et préoccupations de gestion dans l'économie monastique du monde français, dans: *Revue bénédictine* 103 (1993), p. 224–240.
- , *Économie rurale et société dans l'Europe franque. Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris 2003.
- , *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècle)*, Bruxelles 2006.
- , *Corvées de labour et prestations de travail des paysans en pays mosan de part et d'autre de l'an mil*, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), *Évêque et prince*, p. 93–120.
- , VAN MOL, Jean-Jacques (dir.), *L'épeautre. Histoire et ethnologie*, Treignes 1989.
- , LE JAN, Régine, FELLER, Laurent (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, Turnhout 2010.
- , WILKIN, Alexis (dir.), *Autour de Yoshiki Morimoto. La diversité des formes et structures du grand domaine*, Bruxelles 2012 (= *Revue belge de philologie et d'histoire* 90 [2012]).
- DE WAHA, Michel, *La marche impériale de Namur-Luxembourg. Vicissitudes d'un concept géo-politique de 1150 à 1300*, dans: MARGUE (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg*, p. 91–159.

## Sources et bibliographie

- , Du «pagus» de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction d'une principauté, dans: La charte-loi de Soignies et son environnement, p. 25-111.
- , »Fili Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt«. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du x<sup>e</sup> siècle, dans: BILLEN, DUVOSQUEL, VANRIE (dir.), Hainaut et Tournaisis, p. 61-85.
- , »Oppida quaedam ipsorum novitia«. Des fortifications lotharingiennes, dans: GAILLARD et al. (dir.), De la mer du Nord à la Méditerranée, p. 207-240.
- , Le sauvement de Beaumont. Trace de l'expansion hainuyère dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans: Annales du Cercle archéologique de Mons 82 (2015), p. 97-122.
- , Le manuscrit CIV. Rep II 69 de l'Universitätsbibliothek Leipzig, la »Vita Wichberti« (BHL 8882) et les »Gesta abbatum Gemblacensium« de Sigebert de Gembloux, dans: Jean-Paul STRAUS (dir.), Sigebert de Gembloux, Barcelone, Madrid 2015, p. 117-156.
- , Ruraux, abbaye, évêque. Les acteurs de la fortification de Thuin, dans: DIERKENS, SCHROEDER, WILKIN (dir.), Penser la paysannerie médiévale, p. 387-413.
- DIERKENS, Alain, La production hagiographique à Lobbes au x<sup>e</sup> siècle, dans: Revue bénédictine 93 (1983), p. 245-259.
- , Superstitions, christianisme et paganisme à la fin de l'époque mérovingienne. À propos de l'»Indiculus superstitionum et paganiarum«, dans: Hervé HASQUIN (dir.), Magie, sorcellerie, parapsychologie, Bruxelles 1984, p. 9-26.
- , Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse. VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge, Sigmaringen 1985.
- , Entre Cambrai et Liège. L'abbaye de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans: MAILLARD-LUYPAERT, CAUCHIES (dir.), Autour de la Bible de Lobbes, p. 13-42.
- , Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du x<sup>e</sup> siècle, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), Évêque et prince, p. 271-296.
- , MISONNE Daniel, SANSTERRE Jean-Marie (dir.), Le monachisme à Byzance et en Occident du VIII<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> siècle. Aspects internes et relations avec la société, Maredsous 1993 (= Revue bénédictine 103 [1993]).
- , DEVROEY, Jean-Pierre, L'avouerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse avant 1100, dans: L'avouerie en Lotharingie, p. 43-94.
- , SCHROEDER, Nicolas, WILKIN, Alexis (dir.), Penser la paysannerie médiévale, un défi impossible?, Bruxelles 2017.
- D'HAENENS, Albert, La crise des abbayes bénédictines au bas Moyen Âge. Saint-Martin de Tournai de 1290-1350, dans: Le Moyen Âge 65 (1959), p. 75-95.
- , L'abbaye Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1350. Origines, évolution et dénouement d'une crise, Louvain 1961.
- DUBY, Georges, La société aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise, Paris 1953.
- , L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval, Paris 1962.
- , Hommes et structures du Moyen Âge. Recueil d'articles, Paris, La Haye 1973.
- , Recherches sur l'évolution des institutions judiciaires pendant le x<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle dans le sud de la Bourgogne (1946/1947), *ibid.*, p. 7-60.
- , Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155. Économie domaniale et économie monétaire, *ibid.*, p. 61-82.
- , Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénéral, *ibid.*, p. 88-89.
- , Le monachisme et l'économie rurale, *ibid.*, p. 361-373.



- , *Les trois ordres ou l’imaginaire du féodalisme*, Paris 1978.
- DUPONT, Christian, *Violence et avouerie au XI<sup>e</sup> et au début du XII<sup>e</sup> siècle en Basse-Lotharingie. Note sur l’histoire des abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Trond*, dans: *L’avouerie en Lotharinge*, p. 115–128.
- DUVOSQUEL, Jean-Marie, *Les chartes de donation d’autels émanant des évêques de Cambrai aux XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles éclairées par les obituaires. À propos d’un usage grégorien de la chancellerie épiscopale*, dans: Hervé HASQUIN (dir.), *Hommages à la Wallonie. Mélanges offerts à Maurice A. Arnoul et Pierre Ruelle*, Bruxelles 1981, p. 147–163.
- (dir.), *Peasants and Townsmen in Medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand 1995.
- , DIERKENS, Alain (dir.), *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège 1991.
- FELLER, Laurent, *Paysans et seigneurs au Moyen Âge. VIII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 2007.
- FIXOT, Michel, PELLETIER, Jean-Pierre (dir.), *Saint-Victor de Marseille. Études archéologiques et historiques*, Turnhout 2009.
- FOSSIER, Robert, *Du manse à la censive. Picardie. IX<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle*, dans: DUVOSQUEL (dir.), *Peasants and Townsmen*, p. 445–461.
- , *La terre et les hommes en Picardie jusqu’à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Amiens 1987.
- FOULON, Jean-Hervé, *Stratégies lignagères et réformes ecclésiastiques. La question du lignage de Geoffroy de Vendôme (av. 1070–1132)*, dans: *Journal des savants* 1 (2001), p. 3–41.
- , *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les Pays de Loire au tournant des XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles 2008.
- FRIED, Johannes, *Awaiting the End of Time Around the Turn of the Year 1000*, dans: Richard A. LANDES, Andrew C. Gow, David C. VAN METER (dir.), *The Apocalyptic Year 1000. Religious Expectation and Social Change, 950–1050*, Oxford 2003, p. 17–63.
- FÜSER, Thomas, *Mönche im Konflikt. Zum Spannungsfeld von Norm, Devianz und Sanktion bei den Cisterziensern und Cluniacensern (12. bis frühes 14. Jahrhundert)*, Münster 2000.
- GAILLARD, Michèle, *La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques en Lotharinge, de 869 à 925*, dans: *Revue du Nord* 85 (2003), p. 655–666.
- , *D’une réforme à l’autre (816–934). Les communautés religieuses en Lorraine à l’époque carolingienne*, Paris 2006.
- , et al. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l’Europe (c. 840–c. 1050)*, Luxembourg 2011.
- GANSHOF, François-Louis, *Note sur le rattachement féodal du comté de Hainaut à l’église de Liège*, dans: *Miscellanea Jean Gessler*, Anvers 1948, p. 508–521.
- GEARY, Patrick, *L’humiliation des saints*, dans: *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 34 (1979), p. 27–42.
- , *Vivre en conflit dans une France sans État. Typologie des mécanismes de règlement des conflits (1050–1200)*, dans: *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 41 (1986), p. 1107–1133.

## Sources et bibliographie

- , Moral Obligation and Peer Pressure. Conflict Resolution in the Medieval Aristocracy, dans: Claudie DUHAMEL-AMADO, Guy LOBRICHON (dir.), Georges Duby, *L'écriture de l'Histoire*, Bruxelles 1996, p. 217–222.
- GENICOT, Léopold, L'évolution des dons aux abbayes dans le comté de Namur du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle, dans: XXX<sup>e</sup> congrès la Fédération archéologique et historique de Belgique, Bruxelles 1936, p. 133–148.
- , L'économie rurale namuroise au bas Moyen Âge. 1199–1429, Louvain 1943–1995.
- , Donations de «villae» ou défrichements. Les origines du temporel de l'abbaye de Lobbes, dans: *Miscellanea historica in honorem Alberti de Meyer*, Louvain 1946, p. 286–296.
- , La limite des cultures du froment et de l'épeautre dans le Namurois au bas Moyen Âge, dans: *Namurcum* 22 (1947), p. 17–23.
- , Études sur les principautés lotharingiennes, Louvain 1975.
- , Empereurs et princes en Basse-Lotharingie du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, *ibid.*, p. 12–38.
- , Monastères et principautés en Lotharingie du x<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle, *ibid.*, p. 59–139.
- , Ligne et zone. La frontière des principautés médiévales, *ibid.*, p. 172–185.
- , Droit et principauté, *ibid.*, p. 307–335.
- , Sur le vocabulaire et les modalités de l'avouerie avant l'an mil dans la Belgique actuelle, dans: *L'avouerie en Lotharingie*, p. 9–32.
- GERZAGUET, Jean-Pierre, L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au xiv<sup>e</sup> siècle. Essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine, Villeneuve d'Ascq 1997.
- , L'abbaye féminine de Denain. Des origines à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Histoire et chartres, Turnhout 2008.
- GRJSSELING, Maurtis, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland, vóór 1226*, Bruxelles 1960.
- GOETZ, Hans-Werner, JARNUT, Jörg (dir.), *Mediävistik im 21. Jahrhundert. Stand und Perspektiven der internationalen und interdisziplinären Mittelalterforschung*, Paderborn 2003.
- GOLDBERG, Eric J., *Struggle for Empire. Kingship and Conflict under Louis the German, 817–876*, Ithaca 2006.
- GRUNDMANN, Herbert, *Religiöse Bewegungen im Mittelalter. Untersuchungen über die geschichtlichen Zusammenhänge zwischen der Ketzerei, den Bettelorden und der religiösen Frauenbewegung im 12. und 13. Jahrhundert und über die geschichtlichen Grundlagen der deutschen Mystik*, Berlin 1935.
- GUELLEY, Robert, Saint Landelin et saint Ursmer, dans: *Revue diocésaine de Tournai* 3 (1948), p. 315–317.
- GUENÉE, Bernard, Des limites féodales aux frontières politiques, dans: Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris 1986, vol. II, p. 11–33.
- HÄGERMAN, Dietrich, Art. »Mensalgüter«, dans: *Lexikon des Mittelalters*, t. VI, Munich, Zurich 1993, col. 520–521.
- HANSAY, Alfred, Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond. Depuis les origines jusqu'à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, Gand 1899.
- HÄRING, Nikolaus M., Die spanischen Teilnehmer am Konzil von Reims im März 1148, dans: *Mediaeval Studies* 32 (1970), p. 159–171

- , Notes on the Council and the Consistory of Rheims (1148), dans: *Mediaeval Studie* 28 (1966), p. 39–59.
- HARTMANN, Wilfried, Das Reich Lothars II. zwischen Karl dem Kahlen und Ludwig dem Deutschen, dans: GAILLARD et al. (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée*, p. 275–300.
- HARVEY, Barbara H., Introduction. The »Crisis« of the Early Fourteenth Century, dans: Bruce M. S. CAMPBELL (dir.), *Before the Black Death. Studies in the »Crisis« of the Early Fourteenth Century*, Manchester 1991, p. 1–24.
- HATCHER, John, POSTAN, Michael M., Agrarian Class Structure and Economic Development in Pre-Industrial Europe. Population and Class Relations in Feudal Society, dans: *Past and Present* 78 (1978), p. 24–37.
- HAUSER, Sigrid, *Staufische Lehnspolitik am Ende des 12. Jahrhunderts (1180–1197)*, Francfort/M. 1998.
- HAVERKAMP, Alfred (dir.), »Herrschaft und Bauer«– das »Sozialgebilde Grundherrschaft«, dans: Hans PATZE (dir.), *Die Grundherrschaft im späten Mittelalter*, vol. II, Sigmaringen 1983.
- , Friedrich Barbarossa. Handlungsspielräume und Wirkungsweisen des staufischen Kaisers, Sigmaringen 1992.
- HEIDECKER, Karl, *The Divorce of Lothar II. Christian Marriage and Political Power in the Carolingian World*, Ithaca 2010.
- HELVÉTIUS, Anne-Marie, Saint Landelin et les origines de l'abbaye de Crespin, dans: *Revue bénédictine* 97 (1987), p. 225–240.
- , Communautés religieuses, évêques et laïques dans l'ancien pagus de Hainaut durant le haut Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–milieu du XI<sup>e</sup> siècle), Bruxelles 1991.
- , Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle), Bruxelles 1994.
- , L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IX<sup>e</sup> siècle, dans: LE JAN (dir.), *La royauté et les élites*, p. 285–299.
- , Comment écrire une nouvelle histoire du monachisme?, dans: GOETZ, JARNUT (dir.), *Mediävistik im 21. Jahrhundert*, p. 443–455.
- HERMANN, Pernille (dir.), *Literacy in Medieval and Early Modern Scandinavian Culture*, Aarhus 2005.
- HEUSINGER, Sabine von, KEHNEL, Annette (dir.), *Generations in the Cloister. Youth and Age in Medieval Religious Life*, Zurich 2008.
- HOCQUET, Jean-Claude, Le pain, le vin et la juste mesure à la table des moines carolingiens, dans: *Annales. Économies, sociétés, civilisations* 40 (1985), p. 661–686.
- HOEBANX, Jean-Jacques, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1952.
- , Art. »Seigneurs et paysans«, dans: Rita LEJEUNE, Jacques STIENNON (dir.), *La Wallonie. Le pays et les hommes. Lettres. Arts. Culture*, vol. I, Bruxelles 1977, p. 195–196.
- HOYoux, Jean, La clause ardennaise du traité de Mersen, dans: *Le Moyen Âge* 53 (1947), p. 1–13.
- HUYGHEBAERT, Nicolas, Pourquoi l'église a-t-elle besoin d'avoués?, dans: *L'avouerie en Lotharingie*, p. 33–42.

## Sources et bibliographie

- JAKOBI, Franz-Josef, Wibald von Stablo und Corvey (1098–1158). Benediktinischer Abt in der frühen Stauferzeit, Münster 1979.
- JANSSEN, Walter, LOHRMANN, Dietrich (dir.), »Villa«, »curtis«, »grangia«. Économie rurale entre Loire et Rhin, de l'époque gallo-romaine au XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècle, Munich 1983.
- JORDAN, William Chester, The Great Famine. Northern Europe in the Early Fourteenth Century, Princeton 1996.
- , Famine and Popular Resistance. Northern Europe. 1315–1322, dans: Joseph P. CANNING, Hartmut LEHMANN, Jay M. WINTER (dir.), Power, Violence, and Mass Death in Pre-Modern and Modern Times, Aldershot 2004, p. 13–24.
- , The Great Famine 1315–1322 Revisited, dans: Bruce Scott GORDON (dir.), Ecologies and Economies in Medieval and Early Modern Europe. Studies in Environmental History for Richard C. Hoffmann, Boston 2010, p. 45–62.
- JULIEN, Marie-Hélène, PERELMAN, Françoise (dir.), Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français, 735–987, vol. I, Turnhout 1994.
- KASTEN, Brigitte, Agrarische Innovationen durch Prekarien?, dans: EAD. (dir.), Tätigkeitsfelder und Erfahrungshorizonte des ländlichen Menschen in der frühmittelalterlichen Grundherrschaft (bis ca. 1000). Festschrift für Dieter Hägermann zum 65. Geburtstag, Munich 2006, p. 139–154.
- KEHNEL, Annette, Heilige Ökonomie. Ansätze zu einer systematisch vergleichenden Erforschung der Wirtschaftsorganisation mittelalterlicher Klöster und Orden, dans: Gert MELVILLE, Anne MÜLLER (dir.), Mittelalterliche Orden und Klöster im Vergleich. Methodische Ansätze und Perspektiven, Münster 2007, p. 269–320.
- KOZIOL, Geoffrey G., Monks, Feuds, and the Making of Peace in Eleventh-Century Flanders, dans: Thomas F. HEAD, Richard A. LANDES (dir.), The Peace of God. Social Violence and Religious Response in France around the Year 1000, Ithaca 1992, p. 239–259.
- KREUSCH, Jean-Marc, Recherches sur la châtellenie de Thuin au Moyen Âge, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles (1987).
- KRÜGER, Hans-Jürgen, Zur Politik Heinrichs VI. in Oberlothringen, dans: Rheinische Vierteljahrsblätter 39 (1975), p. 60–98.
- KUCHENBUCH, Ludolf, Bäuerliche Gesellschaft und Klosterherrschaft im 9. Jahrhundert, Wiesbaden 1978.
- , Die Klostergrundherrschaft im Frühmittelalter. Eine Zwischenbilanz, dans: Fridrich PRINZ (dir.), Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen, Stuttgart 1988, p. 297–483.
- KUPPER, Jean-Louis, Raoul de Zähringen, évêque de Liège (1167–1191). Contribution à l'histoire de la politique impériale sur la Meuse moyenne, Bruxelles 1974.
- , Liège et l'Église impériale aux XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles, Bruxelles 1981.
- , Series episcoporum Ecclesiae Catholicae occidentalis ab initio usque ad annum MCXCVIII. Series V (Germania), t. I, Stuttgart 1982.
- , 24 novembre 1192–24 novembre 1992. Saint Albert de Louvain, évêque de Liège. Le dossier d'un assassinat politique, dans: Feuilles de la cathédrale de Liège 7 (1992), p. 1–12.
- , Friedrich Barbarossa im Maasgebiet, dans: HAVERKAMP (dir.), Friedrich Barbarossa, p. 225–240.

- , Notger de Liège. Un évêque lotharingien aux alentours de l'an mil, dans: *Lotharingia. Une région au centre de l'Europe autour de l'an mil*, Sarrebruck 1995, p. 143–153.
- , Notger de Liège (972–1008), Bruxelles 2016.
- , GEORGE, Philippe (dir.), *Liège. Autour de l'an mil, la naissance d'une principauté (x<sup>e</sup>–xiii<sup>e</sup> siècle)*, Liège 2000.
- LAMPRECHT, Karl, *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, Leipzig 1886.
- , Le débat sur la «mutation féodale». État de la question, dans: Przemyslaw URBANCIK (dir.), *Europe around the Year 1000*, Varsovie 2001, p. 11–40 (réimpr. dans: *Scienza & Politica* 26 [2002], p. 3–24).
- LAURENT, Marie-Aline, *Organisation de l'espace et mobilisation des ressources autour de Bobbio*, dans: DEVROEY, FELLER, LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse*, p. 479–494.
- LAUWERS, Michel, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Morts, rites et société au Moyen Âge. Diocèse de Liège. xi<sup>e</sup>–xiii<sup>e</sup> siècle*, Paris 1997.
- LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (vii<sup>e</sup>–x<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris 1995.
- (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du ix<sup>e</sup> aux environs de 920)*, Lille 1998.
- LEJEUNE, Théophile, *Recherches historique sur Le Rœulx, ses seigneurs, et les communes de l'ancien bailliage de cette ville*, dans: *Annales du Cercle archéologique de Mons* 22 (1888), p. 115–385.
- LEMAÎTRE, Loup, Art. »Mense«, dans: *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, t. II, Cambridge, Paris, Rome 1997, p. 986–987.
- LESNE, Émile, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, Lille 1910–1943.
- , *L'origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au ix<sup>e</sup> siècle*, Lille, Paris 1910.
- LITTLE, Lester K., *Religious Poverty and the Profit Economy in Medieval Europe*, Londres 1978.
- , *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, Ithaca, Londres 1993.
- LOT, Ferdinand, *Les derniers carolingiens. Lothaire, Louis V, Charles de Lorraine, 954–991*, Paris 1891.
- LÜTTGEN, Martina, *Kloster und Konflikt. Allerheiligen und sein Beziehungsnetz Anfang des 12. Jahrhunderts*, dans: *Schaffhauser Beiträge zur Geschichte* 80 (2006), p. 307–336.
- LYON, Bryce D., *Encore le problème de l'évolution chronologique de la corvée au Moyen Âge*, dans: *Le Moyen Âge* 69 (1963), p. 615–630.
- MAILLARD-LUYPAERT, Monique, CAUCHIES, Jean-Marie (dir.), *Autour de la Bible de Lobbes (1084). Les institutions. Les hommes. Les productions*, Bruxelles 2007.
- MAQUET, Julien, *Faire justice dans le diocèse de Liège au Moyen Âge (viii<sup>e</sup>–xii<sup>e</sup> siècles). Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève 2008.
- MARCHANDISSE, Alain, *Le prince-évêque de Liège et les comtes de Hainaut des maisons d'Avesnes et Wittelsbach (1247–1433). Un marché de dupes quasi permanent*, dans: *Revue du Nord* 82/337 (2000), p. 629–657.
- , *Mirwart, un »casus belli« entre Liège et Hainaut aux confins des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles*, dans: *Actes du VI<sup>e</sup> congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et*

## Sources et bibliographie

- d'archéologie de Belgique et du LIII<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Mons 2000, p. 297–308.
- MARGUE, Michel (dir.), *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII<sup>e</sup> siècle*, Luxembourg 1994.
- , *Aspects politiques de la »réforme« monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves*, dans: *Revue bénédictine* 98 (1998), p. 31–61.
- , *»Libertas ecclesiae« Réformes monastiques et relecture de l'histoire dans l'espace lotharingien (x<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle). Le cas de l'abbaye d'Echternach*, dans: BOUTER (dir.), *Écrire son histoire*, p. 107–123.
- MAUSS, Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, dans: ID., *Sociologie et anthropologie*, Paris 1950, p. 145–279 (réimp. de: *Année sociologique* 1 [1923–1924], p. 30–186).
- MAYHEW, Nicholas J., *Numismatic Evidence and Falling Prices in the Fourteenth Century*, dans: *The Economic History Review* 27 (1974), p. 1–15.
- , *Money and Prices in England from Henry II to Edward III*, dans: *Agricultural History Review* 35 (1987), p. 121–132.
- MAZEL, Florian, *La noblesse et l'Église en Provence, fin x<sup>e</sup>–début XIV<sup>e</sup> siècle. L'exemple des familles d'Agoult-Simiane, de Baux et de Marseille*, Paris 2002.
- , *De l'emprise aristocratique à l'indépendance monastique. Patrimoine et culte des saints à Saint-Victor de Marseille*, dans: FIXOT, PELLETIER (dir.), *Saint-Victor de Marseille*, p. 255–281.
- , *Amitiés et rupture de l'amitié. Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu XI<sup>e</sup>–milieu XII<sup>e</sup> siècle)*, dans: *Revue historique* 307 (2005), p. 53–96.
- , *Pouvoir aristocratique et Église aux x<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècles. Retour sur la »révolution féodale« dans l'œuvre de Georges Duby*, dans: *Médiévales* 44 (2008), p. 137–152.
- , *Monachisme et aristocratie aux x<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècles. Un regard sur l'historiographie récente*, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), *»Ecclesia in medio nationis«*, p. 47–76.
- , *Féodalités. 888–1180*, Paris 2010.
- MAZEURE, Nicolas, *La vocation mémorielle des actes. L'utilisation des archives dans l'historiographie bénédictine des Pays-Bas méridionaux. x<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout 2014.
- MÉHU, Didier, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny (x<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Lyon 2001.
- MEIJNS, Brigitte, *De Stad Oudenburg. Een synthese van haar eerste tien eeuwen, mémoire de licence*, Université catholique de Louvain (1993).
- , *Communautés de chanoines dépendant d'abbayes bénédictines pendant le haut Moyen Âge. L'exemple du comté de Flandre*, dans: *Revue bénédictine* 113 (2003), p. 90–123.
- , MEULEMEESTER, Jean Luc, *Oudenburg-Brugge/Brugge-Oudenburg*, Oudenbourg 2002.
- MENDRAS, Henri, *Les sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris 1976.
- MÉRIAUX, Charles, *»Gallia irradiata«. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart 2006.
- , *Hagiographie et réforme à Cambrai au début du XI<sup>e</sup> siècle. La Vita Autberti et son auteur*, dans: CORRADINI, DIESENBERGER, NIEDERKORN-BRUCK (dir.), *Zwischen Niederschrift und Wiederschrift*, p. 337–338.

- , Dans l'ombre de Notger. Les évêques de Cambrai à la fin du x<sup>e</sup> siècle, dans: WILKIN, KUPPER (dir.), *Évêque et prince*, p. 181–206.
- MERLETTE, Bernard, Écoles et bibliothèques à Laon. Du déclin de l'Antiquité au développement de l'Université, dans: *Actes du XCV<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes* (Reims, 1970), vol. I, Paris 1975, p. 21–53.
- MICHAUX [Adrien-Joseph], Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques anciennes et modernes du diocèse de Cambrai, Valenciennes 1867.
- MILIS, Ludo, *Les moines et le peuple dans l'Europe du Moyen Âge*, Paris 2002.
- MOREAU, Édouard de, *Histoire de l'Église en Belgique. Des origines aux débuts du XII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1945–1952.
- MORELLE, Laurent, Les actes de précaire, instruments de transferts patrimoniaux (France du Nord et de l'Est, VIII<sup>e</sup>–XI<sup>e</sup> siècle), dans: *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes* 111 (1999), p. 607–647.
- MORIMOTO, Yoshiki, Aperçu critique des recherches sur l'histoire rurale du haut Moyen Âge: vers une synthèse équilibrée (1993–2004), dans: *id.*, *Études sur l'économie rurale du haut Moyen Âge. Historiographie, régime domaniale, polyptyques carolingiens*, Bruxelles 2008, p. 133–188.
- , État et perspectives de recherches sur les polyptyques carolingiens (ca. 1980–1986), dans: *Annales de l'Est* 40 (1988), p. 99–149.
- , Autour du grand domaine carolingien. Aperçu critique des recherches récentes sur l'histoire rurale du haut Moyen Âge (1987–1992), dans: Adriaan VERHULST, Yoshiki MORIMOTO (dir.), *Économie rurale et économie urbaine au Moyen Âge/Landwirtschaft und Stadtwirtschaft im Mittelalter*, Gand, Fukuoka 1994, p. 25–79.
- MORSEL, Joseph, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris 2004.
- MOSTERT, Marco, Reading, Writing and Literacy. Communication and the History of Medieval Sources, dans: HERMANN (dir.), *Literacy in Medieval and Early Modern Scandinavian Culture*, p. 261–285.
- MUNRO, John H., Monetary Contraction and Industrial Change in the Late-Medieval Low Countries. 1335–1500, dans: Nicholas J. MAYHEW (dir.), *Coinage in the Low Countries (800–1500)*, Londres 1979, p. 95–161.
- MUSSET, Lucien, Signification et destin des domaines excentriques pour les abbayes de la moitié septentrionale de la Gaule jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, dans: *Sous la règle de saint Benoît. Structures monastiques et sociétés en France du Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Genève 1982, p. 167–184.
- NAZET, Jacques, La transformation d'abbayes en chapitres à la fin de l'époque carolingienne. Le cas de Saint-Vincent de Soignies, dans: *Revue du Nord* 49/193 (1967), p. 257–280.
- , Les règlements d'avouerie et de mairie et la condition des populations rurales en Hainaut aux XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, dans: *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles 1985, p. 67–87.
- , *Les chapitres de chanoines séculiers en Hainaut du XII<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 1993.
- NEGRI, Franca, Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance (XII<sup>e</sup> siècle), et la conduite des clercs de son temps, dans: Dominique-Marie DAUZET, Martine PLOUVIER (dir.), *Abbatia et abbés dans l'ordre de Prémontré*, Turnhout 2005, p. 257–274.
- NIERMEYER, Jan Frederik, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leyde 1976

## Sources et bibliographie

- OTTO, Eberhard Friedrich, *Die Entwicklung der deutschen Kirchengvogtei im 10. Jahrhundert*, Berlin 1933.
- PARISOT, Robert, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843–923)*, Paris 1899.
- PARISSE, Michel, *Les règlements d'avouerie en Lorraine au XI<sup>e</sup> siècle*, dans: *L'avouerie en Lotharingie*, p. 159–173.
- PATZOLD, Steffen, *Konflikte als Thema in der modernen Mediävistik*, dans: Hans-Werner GOETZ (dir.), *Moderne Mediävistik. Stand und Perspektiven der Mittelalterforschung*, Darmstadt 1999, p. 198–205.
- , *Konflikte im Kloster. Studien zu Auseinandersetzungen in monastischen Gemeinschaften des ottonisch-salischen Reichs*, Hambourg 2000.
- , *»Inter pagensium nostrorum gladios vivimus«*. Zu den »Spielregeln« der Konfliktführung in Niederlothringen zur Zeit der Ottonen und frühen Salier, dans: *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Germanistische Abteilung* 118 (2001), p. 58–99.
- PERGAMENI, Charles, *L'avouerie ecclésiastique belge. Des origines à la période bourguignonne. Étude d'histoire ecclésiastique*, Gand 1907.
- PERIN, Patrick, *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècle)*, Rouen 1985.
- PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN, Pierre, *Mémoire sur les huit grands chemins militaires construits par M. Veps. Agrippa sous le règne d'August, et conduits en lignes directe du centre de Bavai capital des Nerviens aux huit principales villes de la Seconde Belgique etc.*, dans: *Revue du Nord* 38/152 (1956), p. 259–271.
- PIRENNE, Henri, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249–1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle*, Gand 1896.
- PLATELLE, Henri, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Amand des origines à 1340*, Paris 1962.
- POLY, Jean-Pierre, BOURNAZEL, Éric, *La mutation féodale. X<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècle*, Paris 2004.
- POSTAN, Michael M., *Note*, dans: *The Economic History Review* 12 (1959–1960), p. 77–82.
- , *The Medieval Economy and Society*, Londres 1972.
- , *Some Economic Evidence of Declining Population in the Later Middle Ages*, dans: *The Economic History Review* 2 (1949–1950), p. 221–246 (réimpr. *Some Agrarian Evidence of Declining Population in the Later Middle Ages*, dans: *id.* [dir.] *Essays on Medieval Agriculture and General Problems of the Medieval Economy*, Cambridge 1973, p. 186–213).
- , TITOW, Jan Z., *Heriots and Prices on Winchester Manors*, dans: *The Economic History Review* 11 (1958–1959), p. 392–417 (réimpr. *ibid.*, p. 150–185).
- POSWICK, Réginald-Ferdinand, *Moustier-en-Fagne. Le monastère de Wallers*, dans: *Publications de la Société d'histoire régionale de Rance (1970–1975)* 8 (1976), p. 59–84.
- POUMON, Émile, *Abbayes de Belgique*, Bruxelles 1954.
- RACINET, Philippe, *Crises et renouveaux. Les monastères clunisiens à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles). De la Flandre au Berry et comparaisons méridionales*, Arras 1997.
- RAINER, Jakob, *Produktive Klassikerrezeption bei Philipp von Harveng*, dans: *Mittelalterliches Jahrbuch* 43 (2008), p. 201–204.
- RATZEL, Friedrich, *Politische Geographie*, Leipzig 1897.



- RENARD, Christine, Recherches sur la restitution ou la cession de dîmes aux églises dans le diocèse de Liège du XI<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dans: *Le Moyen Âge* 76 (1970), p. 205–261.
- REUTER, Timothy, Debate. The »Feudal Revolution« III, dans: *Past and Present* 65 (1997), p. 178–179.
- ROLAND, Charles, Les »pagi« de Lomme et de Condroz et leurs subdivisions, dans: *Annales de la Société archéologique de Namur* 34 (1920), p. 1–126.
- , Ossogne (Matagne-la-Petite), dans: *Annales de la Société archéologique de Namur* 38 (1928), p. 173–215.
- ROSÉ, Isabelle, »Commutatio«. Le vocabulaire de l'échange chrétien au haut Moyen Âge, dans: DEVROEY, FELLER, LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse*, p. 113–138.
- RÖSENER, Werner, *Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, Göttingen 1989.
- ROSENWEIN, Barbara H., *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Properties, 909–1049*, Ithaca, New York 1989.
- , Réforme monastique et transformation sociale, dans: *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre* 15 (2011), <https://journals.openedition.org/cem/11956> (27/1/2019).
- , HEAD, Thomas, FARMER, Sharon, *Monks and Their Enemies. A Comparative Approach*, dans: *Speculum* 66 (1991), p. 764–796.
- ROUCHE, Michel, Remarques sur la géographie historique de la Neustrie (650–850), dans: Hartmut ATSMAN (dir.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, vol. I, Sigmaringen 1989, p. 1–23.
- ROUSSEAU, Félix, *Henri l'Aveugle. Comte de Namur et de Luxembourg (1136–1196)*, Liège 1921.
- RUFFINI-RONZANI, Nicolas, NIEUS, Jean-François, *Société seigneuriale, réformes ecclésiastiques. Les enjeux documentaires d'une révision historiographique*, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), »Ecclesia in medio nationis«, p. 77–99.
- SCHMITT, Jean-Claude, OEXLE, Otto Gerhard (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris 2002.
- SCHNEIDER, Jens (dir.), *Klosterforschung. Befunde, Projekte, Perspektiven*, Munich 2006.
- , D'empires et de frontières. La pratique de la frontière du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 91 (2013), p. 1187–1209.
- SCHROEDER, Nicolas, *Wibald en questions. Historiographie et nouvelles perspectives*, dans: Albert LEMEUNIER, Nicolas SCHROEDER (dir.), *Wibald en questions. Un grand abbé lotharingien du XII<sup>e</sup> siècle*, Stavelot 2010, p. 3–9.
- , »Terra familiae sancti Remacii«. Études sur le milieu social et matériel de l'abbaye de Stavelot-Malmedy (VII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle), thèse de doctorat, Univ. libre de Bruxelles (2012).
- , *Les hommes et la terre de saint Remacle. Histoire sociale et économique de l'abbaye de Stavelot-Malmedy. VII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles 2015.
- SELLNER, Harald, *Klöster zwischen Krise und »correctio«. Monastische »Reformen« im hochmittelalterlichen Flandern*, Regensburg 2016.
- SELTSMANN, Ingeborg, *Heinrich VI., Herrschaftspraxis und Umgebung*, Berlin, Munich 1983.
- SENN, Félix, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, Paris 1903.

## Sources et bibliographie

- SENSÉBY, Chantal, Pratiques judiciaires et rhétorique monastique à la lumière de notices ligériennes (fin XI<sup>e</sup> siècle), dans: *Revue historique* 306 (2004), p. 3–47.
- SILBER, Ilana, Gift-Giving in the Great Traditions. The Case of Donations to Monasteries in the Medieval West, dans: *Archives européennes de sociologie* 36 (1995), p. 209–243.
- SIMONNOT, Philippe, Les papes, l'Église et l'argent. Histoire économique du christianisme des origines à nos jours, Paris 2005.
- STIENNON, Jacques, Étude sur le chartrier et le domaine de l'abbaye de Saint-Jacques de Liège (1015–1209), Paris 1951, p. 430–431.
- THOMPSON, Benjamin, Monasteries, Society and Reform in Late Medieval England, dans: James G. CLARK (dir.), *The Religious Orders in Pre-Reformation England*, Rochester 2002, p. 165–195.
- THYS, Jean-François, Art. »Sylloge de SS. Ursuari, Ermini, Abelis, Ulgisi, Amulwini, Theodulphi, ac Dodonis Translationibus«, dans: *AA SS Belgii*, t. VI, Tongres 1794, p. 328.
- TOCK, Benoît-Michel, MILIS, Ludo (dir.), *Monumenta Arroasiensia*, Turnhout 2000.
- TOUBERT, Pierre, L'Italie rurale aux VIII<sup>e</sup>–IX<sup>e</sup> siècles. Essai de typologie domaniale, dans: *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo* 20 (1973), p. 95–132.
- , Frontières et frontière. Un objet historique, dans: Jean-Michel POISSON (dir.), *Frontière et peuplement dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Madrid 1992, p. 9–17.
- , *L'Europe dans sa première croissance. De Charlemagne à l'an mil*, Paris 2004.
- UGÉ, Karine, *Creating the Monastic Past in Medieval Flanders*, Woodbridge 2005.
- VAN BAVEL, Bas, *Goederenverwerving en goederenbeheer van de abdij Mariënweerd (1129–1592)*, Hilversum 1993.
- , The Emergence and Growth of Short-Term Leasing in the Netherlands and Other Parts of Northwestern Europe (Eleventh–Seventeenth Centuries). A Chronology and a Tentative Investigation into its Causes, dans: ID., Philip SCHOFIELD (dir.), *The Development of Leasehold in North-Western Europe, c. 1200–1600*, Turnhout 2008, p. 179–197.
- VAN DEN BERGH, Paul, De geschiedenis der villa Diezegem en haar cynsboek, dans: *Heemkundig handboekje voor de Antwerpse randgemeenten* 26 (1978), p. 16–26.
- VAN DROOGENBROECK, Frans J., Hugo van Lobbes (1033–1053). Auteur van de »Vita Amalbergae viduae«, »Vita S. Reinildis« en »Vita S. Berlendis«, dans: *Eigen schoon en de Brabanter* 94 (2011), p. 649–684.
- VAN ENGEN, John, The »Crisis of Cenobitism« Reconsidered. Benedictine Monasticism in the Years 1050–1150, dans: *Speculum* 61 (1986), p. 269–304.
- VAN MINGROOT, Erik, Art. »Gérard I<sup>er</sup> de Florennes«, dans: *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XX, Paris 1984, col. 747–748.
- , Art. »Gérard II de Lessines, évêque de Cambrai († 1092)«, *ibid.*, col. 752.
- , Een decennium uit de geschiedenis van de stad Kamerijk (1092–1102/1103). De voornameste acteurs, dans: DUVOSQUEL, DIERKENS (dir.), *Villes et campagnes au Moyen Âge*, p. 713–745.
- VAN WERVEKE, Hans, Comment les établissements religieux se procuraient-ils du vin au Moyen Âge?, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 2 (1923), p. 643–662

- (réimpr. dans: ID., *Miscellanea Mediaevalia verspreide opstellen over economische en sociale geschiedenis van de Middeleeuwen*, Gand 1968, p. 12–29).
- , Les propriétés excentriques des églises au haut Moyen Âge, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 4 (1925), p. 136–141 (réimpr. *ibid.*, p. 30–34).
- VANDERKINDERE, Léon, *La formation territoriale des principautés belges au Moyen Âge*, Bruxelles 1902.
- VANDERPUTTEN, Steven, »Literate Memory« and Social Reassessment in Tenth-Century Monasticism, dans: *Mediaevistik* 17 (2004), p. 65–94.
- , A Time of Great Confusion. Second-Generation Cluniac Reformers and Resistance to Centralization in the County of Flanders (c. 1125–1145), dans: *Revue d'histoire ecclésiastique* 102 (2007), p. 47–75.
- , Monks, Knights, and the Enactment of Competing Social Realities in Eleventh- and Early Twelfth-Century Flanders, dans: *Speculum* 84 (2009), p. 582–612.
- , Identité collective et mémoire des réformes »richardiennes« dans l'historiographie bénédictine en Basse-Lotharingie et au nord-est de la France (XI<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles), dans: *Le Moyen Âge* 117 (2011), p. 259–289.
- , Monastic Reform, Abbatial Leadership and the Instrumentation of Cluniac Discipline in the Early Twelfth-Century Low Countries, dans: *Revue Mabillon* 23 (2012), p. 41–65.
- , Monastic Recruitment in an Age of Reform. New Evidence for the Flemish Abbey of Saint-Bertin (10<sup>th</sup>–12<sup>th</sup> Centuries), dans: *Revue bénédictine* 122 (2012), p. 232–251.
- , Reform, Conflict, and the Shaping of Corporate Identities. *Collected Studies on Benedictine Monasticism in Medieval Flanders, c. 1050–c. 1150*, Berlin, Münster, Londres 2013.
- , Fulcard's Pigsty. Cluniac Reformers, Dispute Settlement and the Lower Aristocracy in Early-Twelfth-Century Flanders, dans: ID., *Reform, Conflict*, p. 51–82.
- , *Imagining Religious Leadership in the Middle Ages. Richard of Saint-Vanne and the Politics of Reform*, Ithaca 2015.
- , *Monastic Reform as Process. Realities and Representations in Medieval Flanders. 900–1100*, Ithaca 2017.
- , MEIJNS, Brigitte (dir.), »Ecclesia in medio nationis«. *Reflections on the Study of Monasticism in the Central Middle Ages*, Louvain 2011.
- VAUCHEZ André, CABY, Cécile (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents*, Turnhout 2003.
- VERBIST, Peter, De »Epistola ad Hugonem« van Heriger van Lobbes († 1007). Een belangrijk chronologisch traktaat, dans: *Millenium. Tijdschrift voor middeleeuwse studies* 12 (1998), p. 30–42.
- VERDOOT, Jérôme, Les domaines sambriens de l'abbaye de Lobbes au IX<sup>e</sup> siècle. Structure et organisation interne des »villae« fonctionnant sans corvée, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 91 (2013), p. 187–212.
- , Les enjeux politiques du développement patrimonial de l'abbaye de Lobbes au lendemain de son invasion par Hubert (864), dans: Geneviève XHAYET (dir.), *LVI<sup>e</sup> congrès de la Fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Liège 2017, p. 259–269.
- , L'implantation d'une famille de la petite aristocratie dans la vallée de la Sambre aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 96/2 (2018), p. 847–861.

## Sources et bibliographie

- , Dans l'ombre des bénédictins. Le chapitre canonial Saint-Ursmer de Lobbes au Moyen Âge, dans: *Revue bénédictine* 128 (2018), p. 142–174.
- , Pour les siècles des siècles. L'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècle), Bruxelles, 2019.
- , L'émergence de la communauté urbaine de Thuin aux XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles, dans: *Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte* 46 (2019), p. 331–346.
- VERHULST, Adriaan, De Sint-Baafsabdij te Gent en haar grondbezit (7<sup>e</sup>–14<sup>e</sup> eeuw). Bijdrage tot de kennis van de structuur en de uitbating van het grootgrondbezit in Vlaanderen tijdens de middeleeuwen, Bruxelles 1958.
- , La genèse du régime domanial classique en France au haut Moyen Âge, dans: *Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo* 13 (1966), p. 135–160.
- , Le grand domaine aux époques mérovingienne et carolingienne, Gand 1985.
- , Précis d'histoire rurale de la Belgique, Bruxelles 1990.
- , Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung des Hochmittelalters aus westeuropäischer Perspektive, dans: Werner RÖSENER (dir.), *Grundherrschaft und bäuerliche Gesellschaft im Hochmittelalter*, Göttingen 1995, p. 16–30.
- , *The Carolingian Economy*, Cambridge 2002.
- VIADER, Roland, Cultures temporaires et féodalité. Pour une redéfinition des problématiques, dans: ID., Christine RENDU (dir.), *Cultures temporaires et féodalité. Les rotations culturelles et l'appropriation du sol dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse 2014, p. 7–32.
- WADE, Susan, Abbot Erluin's Blindness. The Monastic Implications of Violent Loss of Sight, dans: Katherine A. SMITH, Scott WELLS (dir.), *Negotiating Community and Difference in Medieval Europe. Gender, Power, Patronage, and the Authority of Religion in Latin Christendom*, Leyde 2009, p. 207–222.
- WAGNER, Anne, Gorze au XI<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire du monachisme bénédictin dans l'Empire, Nancy 1997.
- WARICHEZ, Joseph, L'abbaye de Lobbes. Depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale, Tournai 1909 [»Warichez«].
- WASER, Hans, *Quellen zur Schiedsgerichtsbarkeit im Grafenhouse Savoyen, 1251–1300. Ein Beitrag zur Geschichte der Westalpen und des Schiedsgerichts*, Zurich 1961.
- WATTS, John, *The Making of Politics. Europe 1300–1500*, Cambridge 2009.
- WEINER, Annette B., Inalienable Wealth, dans: *American Ethnologist* 12 (1985), p. 210–227.
- , *Inalienable Possessions. The Paradox of Keeping-While-Giving*, Berkeley, Los Angeles, Oxford 1992.
- WEST, Charles, The Significance of the Carolingian Advocate, dans: *Early Medieval Europe* 17 (2009), p. 186–206.
- WEYN, Guy, Les avoués de Thuin. Contribution à l'histoire de l'abbaye de Lobbes et des seigneurs de Marchienne, Mont-sur-Marchienne et Montigny-le-Tilleul, dans: *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de Charleroi* 58 (1979–1981), p. 73–168.
- , Les seigneurs de Fontaine-l'Évêque des origines au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, dans: *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut* 96 (1992), p. 19–67.
- WHITE, Stephen D., *Custom, Kingship and Gifts to Saints. The »Laudatio Parentum« in Western France, 1050–1150*, Chapel Hill, London 1988.

- , Repenser la violence. De 2000 à 1000, dans: *Médiévales* 37 (1999), p. 99–113.
- WICKHAM, Chris, *Communautés et clientèles en Toscane au XII<sup>e</sup> siècle. Les origines de la commune rurale dans la région de Lucques*, Rennes 2001.
- WILKIN, Alexis, *La gestion des avoirs de la cathédrale Saint-Lambert de Liège des origines à 1300. Contribution à l'histoire économique et institutionnelle du pays mosan*, Bruxelles 2008.
- , Le legs de Baudouin V de Hainaut à la cathédrale Saint-Lambert de Liège. Une générosité inexplicquée?, dans: *Revue du Nord* 88 (2006), p. 275–290.
- , Communautés religieuses bénédictines et environnement économique. IX<sup>e</sup>–XII<sup>e</sup> siècles. Réflexions sur les tendances historiographiques de l'analyse du temporel monastique, dans: VANDERPUTTEN, MEIJNS (dir.), *»Ecclesia in medio nationis«*, p. 101–150.
- , KUPPER, Jean-Louis (dir.), *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège 2013.
- WILLOWEIT, Dietmar, Art. *»Vogt, Vogtei«*, dans: *Handwörterbuch zur deutschen Rechtsgeschichte*, t. IV, Berlin 1998, col. 938.
- ZUFFEREY, Maurice, *Die Abtei Saint-Maurice d'Agaune im Hochmittelalter (830–1258)*, Göttingen 1988.
- ZYLBERGELD, Léon, Le prix des céréales et du pain à Liège dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 51 (1973), p. 281–282.



# Index des noms propres

- Aalst (Flandre orientale) 182, 185–187, 192, 201  
Aarsele (Flandre occidentale) 92, 128, 137, 212, 226, 227, 232, *voir aussi* Guillaume  
Abbon, abbé de Lobbes 32  
Abel (saint), archevêque de Reims 32, 98  
Adalard, abbé de Corbie 188, 218  
Adalolphe, abbé de Saint-Bertin 39  
Adélard, abbé de Lobbes 42, 81, 84, 86, 120, 149, 154, 171, 196, 198, 221, 225, 228, 230, 231  
Adelbold, évêque d'Utrecht 78  
Adèle d'Assevent, fille de Gérard d'Assevent 158  
Adeline des Estinnes, noble de l'entourage de Lobbes 139, 243  
Adolphe de La Marck, évêque de Liège 103, 104, 164  
Adolphe de Waldeck, évêque de Liège 164  
Affligem (Brabant flamand), abbaye Saint-Pierre-et-Saint-Paul 136, 171, 282  
Agaune (Suisse), abbaye Saint-Maurice 33 – abbé, *voir* Hubert I<sup>er</sup>  
Agnès, impératrice régente 42, 81  
Alard/Adélard de Chimay, avoué de Thuin 150, 155  
Albéron II, évêque de Liège 47, 94, 147, 152  
Albert de Louvain, évêque de Liège 96, 97  
Alderegia (France: La Hardoye) 183  
Aletran, abbé de Lobbes 38–40, 73, 198, 206–208, 211, 272, 273, 280, 287  
Alexandre I<sup>er</sup> de Juliers, évêque de Liège 45, 90, 94, 95  
Alexandre II, évêque de Liège 91, 95, 97  
Alix, fille d'Henri l'Aveugle 89, 90  
Alvise, abbé d'Anchin et évêque d'Arras 45, 47, 49, 86, 172  
Amoluin (saint), évêque 32  
Anaclet II, antipape 46  
Anchin (France), abbaye Saint-Sauveur 16, 85  
– abbé, *voir* Alvise  
– moine, *voir* Léonius  
Anderlues (Hainaut) 104, 145, 150, 212, 246, 252  
Anselme de Barbençon, noble de l'entourage de Lobbes 115, 241  
Anson, abbé de Lobbes 32  
Ansuelle (Hainaut) 134, 212, 220, 225, 239, 252, 260, *voir aussi* Thomas  
Antoing (Hainaut), chapitre canonial 21, 48, 49, 137, 234, 242  
Arnoul, abbé de Lobbes 43, 44, 84–86, 149, 150, 154, 171, 172, 281, 282  
Arnoul de Carinthie, empereur 35, 36, 64, 195, 196  
Arnoul de Thuin, frère de Jean, avoué de Thuin 138  
Arras (France), évêque *voir* Alvise  
Ascut, lieu non identifié du *pagus* de Hesbaye 182  
Asgurp, lieu non identifié du *pagus* de Hesbaye 113, 125  
Assevent (France) 165, *voir aussi* Adèle, Colart, Gérard, Nicolas  
Aubert (saint), évêque de Cambrai 31, 59, 60, 279

## Index des noms propres

- Aulne (Hainaut), abbaye 22, 23, 31, 37, 40, 51, 58–60, 97, 100, 113, 130, 137, 147, 154, 155, 168, 207, 223, 238, 240, 242, 243, 257, 258, 277, 282, 283, 285  
– abbés, *voir* Gérard, Norbert Herset, Simon
- Aulnois (France) 65–67, 187
- Avesnes (France) 23, *voir aussi* Jean I<sup>er</sup>, Nicolas
- Baives (France) 132, 137, 222
- Balderic I<sup>er</sup>, évêque de Liège 37, 38, 71–74, 195, 202
- Baldéric de Roisin, noble de l'entourage de Lobbes 142, 255
- Baldramne, prieur de Lobbes et abbé d'Oudenbourg 47
- Barbaise (France) 182
- Barbençon (Hainaut) 261, 281, *voir aussi* Anselme, Gilles, Godefroid, Guillaume, Nicolas
- Barthélémy, abbé de Lobbes 52, 102, 103, 157–159, 252, 255
- Batignies (Hainaut: Thuillies/Thuin) 212
- Baudouin I<sup>er</sup>, comte de Hainaut 42, 81–84, 171
- Baudouin II, comte de Hainaut 82, 155
- Baudouin IV, comte de Hainaut 47, 89, 90, 98, 155
- Baudouin V, comte de Flandre 42, 81, 82, 98, 171
- Baudouin V, comte de Hainaut 50, 90, 91, 96, 99, 116, 117, 126, 128, 130, 134, 237, 241
- Baudouin VI, comte de Flandre *voir* Baudouin I<sup>er</sup>
- Baudouin VI, comte de Hainaut 161
- Baudouin de Fontaine-l'Évêque, noble de l'entourage de Lobbes 133
- Baulet (Hainaut: Wanfercée-Baulet) 209, 211
- Beaumont (Hainaut), château 83, 125, 147
- Beignée (Hainaut: Ham-sur-Heure-Nalinnes) 239, 252
- Bernard, *magister servitorum* de Lobbes 131, 216
- Bernard de Clairvaux (saint), abbé de Clairvaux 100
- Bernard de Merbes, noble de l'entourage de Lobbes 48
- Berriex (France) 183
- Bertrand de Montigny, abbé de Lobbes 54, 287
- Berzée (Namur) 182
- Bienne-lez-Happart (Hainaut) 182
- Biercée (Hainaut) 153, 182, 211
- Biesmerée (Namur) 36, 38, 53, 195, 201, 202, 204, 215, 220, 222–225, 249, 250, 275
- Biesme-sous-Thuin (Hainaut) 153, 155
- Birbais (Brabant flamand: Bierbeek) 162
- Blaregnies (Hainaut) 115, 116, 141, 226, 246, 252, 255, 256
- Blitard, prévôt de Lobbes 37
- Bonn (Allemagne), chapitre cathédral Saint-Cassius 38  
– doyen, *voir* Éracle  
– prévôt, *voir* Lothaire de Hochstaden
- Bonne-Espérance, abbaye des Estinnes (Hainaut) 22, 141, 243, 258  
– abbés, *voir* Hugues de Harveng, Philippe de Harveng
- Boussu-lez-Walcourt (Hainaut) 157, 241, 242, 246, *voir aussi* Jean, Nicolas
- Brabant, duc de *voir* Henri I<sup>er</sup>
- Brienne-sur-Aisne (France) 211, 264
- Brogne (Namur), abbés *voir* Gérard, abbé de Brogne, Robert, abbé de Lobbes
- Brunon, archevêque de Cologne 37–39, 70–72
- Burchard, évêque de Cambrai 90, 160
- Burchard, évêque de Worms 78
- Buverniet (Namur: Walcourt) 212
- Calfeux (France) 183
- Cambrai (France), évêques *voir* Aubert (saint), Burchard, Engran, Gaucher d'Oisy, Gérard de Florennes, Gérard de Lessines, Godefroid de Fontaines, Halitgaire, Jean, Liétard, Nicolas de Chièvres, Pierre I<sup>er</sup>, Pierre III de Levis-Mirepoix, Rothard, Thierry
- Carloman de Bavière, roi de Francie orientale 36
- Carloman II, roi de Francie occidentale 35
- Carloman, fils de Charles le Chauve 35, 64



- Carloman, maire du palais d'Austrasie 32, 181  
 Carnières (Hainaut) *voir* Robert  
 Castillon (Namur) 153, 182  
 Célestin III, pape 50, 96, 241, 269  
 Charlemagne, empereur 32, 97  
 Charleroi (Hainaut) *voir* Guillaume  
 Charles II le Chauve, roi de Francie occidentale 33, 35, 61–65, 68  
 Charles III le Simple, roi de Francie occidentale 36  
 Chastrès (Namur) 182  
 Chaudeville (Hainaut: Leval-Trahegnies) 226, 246  
 Chimay (Hainaut) 23, *voir aussi* Alard/Adélard  
 Ciply (Hainaut) 92, 232  
 Clément V, pape 52  
 Clermont (Namur) 182  
 Cluny (France), abbaye Saint-Pierre-et-Saint-Paul 107, 203, 210, 224, 256, 277  
 – abbé, *voir* Pierre le Vénérable  
 Cœuvre (France) 183  
 Coivrel (France) 183  
 Colart, avoué de Thuin 155  
 Colart d'Assevent, avoué de Peissant 158  
 Cologne (Allemagne), archevêques *voir* Brunon, Frédéric, Hermann  
 Conrad le Jeune, duc de Transjurane 33  
 Conrad le Rouge, duc de Lotharingie 37, 72  
 Contich (Anvers: Kontich) 85, 233  
 Corbie (France), abbaye Saint-Pierre 33, 34, 64  
 – abbé, *voir* Adalard  
 – moine, *voir* Hartbert  
 Couvin (Namur), château 151  
 Crespin (France), abbaye Saint-Pierre 31, 60  
 – prieur, *voir* Lambert I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes  
 Croix-lez-Rouveroy (Hainaut) 182, *voir aussi* Hugues  
  
 Dailly (Namur) 182  
 Daussois (Namur: Cerfontaine) 209, 211  
 Denderbelle (Flandre orientale) 182, 192  
 Diesegem (Anvers) 182, 188, 192  
 Dodon (saint), prieur de Moustier-en-Fagne 60, 228, 232  
 Donstiennes (Hainaut) 182  
 Drogon, abbé de Florennes 47, 48  
 Duitsenbrœk (Flandre orientale: Geraardsbergen) 182, 185–187, 192, 201  
  
 Echerennes (Namur) 182  
 Ecocest (France: Chivres-en-Laonnois) 183  
 Eename (Flandre orientale: Nederename), abbaye Saint-Sauveur 99  
 Eggard, abbé de Lobbes 33  
 Élisabeth de Merbes, noble de l'entourage de Lobbes 157, 241  
 Elnone *voir* Saint-Amand-les-Eaux  
 Enghien (Hainaut) *voir* Englebert, Sohier  
 Englebert d'Enghien, châtelain de Mons 158, 159  
 Englebert de La Marck, évêque de Liège 104  
 Englebert de Walcourt, noble de l'entourage de Lobbes 121, 122, 133, 254  
 Engran, évêque de Cambrai 39  
 Épinois (France: Épinois-lez-Hestrud) 157, 220, 225, 252  
 Éracle, évêque de Liège 38–40, 72, 78, 197, 198, 205, 206, 272  
 Erluin, abbé de Lobbes et de Gembloux 37, 38, 68–74, 171, 202, 204, 281, 282  
 Ermeton-sur-Biert (Namur) 226, 229, 244  
 Ermin (saint), abbé de Lobbes  
 – abbé 32, 118  
 – saint 26, 70, 147, 224, 230  
 Ermin François, abbé de Lobbes 238  
 Erondegem (Flandre orientale) 182, 192  
 Étienne, évêque de Liège 36  
 Étienne, roi d'Angleterre 46, 231  
 Etrœungt (France) 201  
 Eugène III, pape 48  
 Eustache du Roëulx, noble de l'entourage de Lobbes 122, 139, 140, 237, 244, 254  
  
 Fairoul (Namur) 182, 211  
 Farabert, évêque de Liège 36, 37, 196  
 Fauroëulx (Hainaut: Les Estinnes) 139, 243

## Index des noms propres

- Flandre, comtes de *voir* Baudouin V,  
Baudouin VI, Jeanne de Constantinople,  
Marguerite, Philippe d'Alsace, Richilde,  
Robert III, Robert le Frison
- Fleurjoux (Hainaut: Fleurus) 208, 210, 211
- Fleury-sur-Loire (France), abbaye 160,  
163
- Florennes (Namur), abbaye 47, 48  
– abbé, *voir* Drogon
- Floyon (France) 31
- Foigny (France: La Bouteille), abbaye 51,  
138  
– abbé, *voir* Hubert II
- Folcuin (saint), évêque de Thérouanne 39,  
170, 281
- Folcuin, abbé de Lobbes  
– abbé 21, 33, 39–41, 45, 71–78, 119,  
154, 197–199, 207, 211, 224, 272, 273, 280,  
281  
– chroniqueur 26, 27, 32, 38–42, 69, 70,  
170, 182, 196, 197, 199, 202–204, 212, 236
- Fontaine-l'Évêque (Hainaut) 133, *voir*  
*aussi* Baudouin, Francon, Gauthier,  
Guido
- Fontaine-Valmont (Hainaut) 32, 38, 45,  
71, 181
- Fontenelle (France) 118, 140, 226, 227,  
238, 243, 246
- Forest (Bruxelles), abbaye 240
- Fosses (Namur: Fosses-la-Ville) 204  
– chanoine, *voir* Michel
- Foucard, abbé de Lobbes 43–45, 84–86,  
112, 125, 130, 147, 149, 151, 152, 229–231,  
238, 243, 250
- Fraire (Namur) 182, 211
- Francon, abbé de Lobbes 48, 49, 126, 127,  
130, 135, 234, 235, 237, 249, 277
- Francon, évêque de Liège 35, 36, 38, 68
- Francon de Fontaine-l'Évêque, noble  
de l'entourage de Lobbes 121, 122,  
132–134
- Frédéric, archevêque de Cologne 229
- Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse, empereur 89, 96,  
97, 152
- Fulcon, archevêque de Reims 36
- Fulda (Allemagne), abbaye 42, 102  
– écolâtre, *voir* Thierry de Saint-Hubert
- Fulrad, abbé de Lobbes et de Saint-  
Quentin 32, 33, 170, 288
- Gaucher d'Oisy, évêque de Cambrai 85,  
86, 89
- Gauthier, avoué de Hon 141, 142, 162, 220
- Gauthier, châtelain de Thuin 44, 125, 147
- Gauthier I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 45, 48, 84, 86,  
207, 234
- Gauthier II, abbé de Lobbes 51
- Gauthier III, abbé de Lobbes 52, 53
- Gauthier de Fontaine-l'Évêque, noble de  
l'entourage de Lobbes 133
- Gauthier de Harveng, noble de l'entourage  
de Lobbes 117, 254
- Gauthier de Mortagne, évêque de  
Laon 48
- Gauthier de Strépy, noble de l'entourage  
de Lobbes 122, 152, 239
- Gauthier Machar, abbé de Saint-  
Laurent 265
- Gembloux (Namur), abbaye Saints-Pierre-  
et-Exupère 37, 38, 68, 72  
– abbés, *voir* Erluin, Olbert, Sigebert
- Gérard, abbé d'Aulne 257
- Gérard, abbé de Brogne 39
- Gérard, avoué de Thuin 155
- Gérard, cardinal de Sainte-Marie in Via  
Lata 49, 235
- Gérard d'Assevent, noble de l'entourage  
de Lobbes 157, 158
- Gérard de Florennes, évêque de  
Cambrai 41, 79–81, 228
- Gérard de Lessines, évêque de  
Cambrai 43, 84, 112
- Géronsart (Namur), prieuré 102, 246
- Gevergem (Flandre orientale:  
Moorsel) 182, 192
- Gilles, avoué de Thuin 151, 155
- Gilles de Barbençon, bailli de  
Hainaut 254
- Gilly (Hainaut) 36, 182, 195, 227, 259
- Gislebert, duc de Lotharingie 36
- Gislebert, fils d'Olbaud (prévôt de  
Lobbes) 85
- Glimes (Brabant wallon) 182
- Godefroid de Barbençon, moins de  
Lobbes 281

- Godefroid de Fontaines, évêque de Cambrai 51, 264
- Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie 77
- Godefroid le Bossu, duc de Lotharingie 81, 82
- Goderan, scribe de Lobbes 43, 228
- Gognies (Hainaut) 134
- Gonriex (Namur) 182
- Gottignies (Hainaut) 182, 211, *voir aussi* Sarah
- Gozée (Hainaut) 39, 40, 196, 205, 207
- Grammont (Flandre orientale: Geraardsbergen) 250
- Grand-Bigard (Brabant flamand: Groot-Bijgaarden), abbaye 136
- Graux (Namur) 226, 229, 244
- Grégoire VII, pape 43
- Grégoire IX, pape 137
- Grignard (Hainaut), château 83, 125, 147, 208
- Grimoald, maire du palais de Neustrie 60, 279
- Guido de Fontaine-l'Évêque, noble de l'entourage de Lobbes 126, 133, 237
- Guillaume, archevêque de Mayence 37
- Guillaume, roi des Romains 102
- Guillaume, *villicus* de Hon 161, 260
- Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Hainaut 163, 164
- Guillaume d'Aarsele, noble de l'entourage de Lobbes 249
- Guillaume de Barbençon, noble de l'entourage de Lobbes 163
- Guillaume de Charleroi, noble de l'entourage de Lobbes 163
- Guillaume de Mortagne, abbé de Lobbes 53
- Hadewige, sœur d'Hugues Capet 82
- Hainaut, comtes de *voir* Baudouin I<sup>er</sup>, Baudouin II, Baudouin IV, Baudouin V, Baudouin VI, Guillaume I<sup>er</sup>, Herman, Jean I<sup>er</sup> d'Avesnes, Jeanne de Constantinople, Régnier III, Régnier IV, Régnier V, Richilde
- Haine-Saint-Pierre (Hainaut: La Louvière) 157, 201, 212, 237, 246, 252
- Halitgaire, abbé de Cambrai 33
- Hamme (Flandre orientale) 182, 192
- Ham-sur-Heure (Hainaut) 182, 232
- Hanret (Namur) 182
- Hantes (Hainaut: Hantes-Wihéries) 98, 145, 211, 220, 225, 226, 238, 243, 252
- Harmignies (Hainaut) 182
- Hartbert, abbé de Lobbes 33, 34, 64, 187, 188
- Harveng (Hainaut) 182, *voir aussi* Gauthier, Hugues, Jean, Philippe, Robert
- Hautmont (France), abbaye 40, 98
- Heigne (Hainaut: Heigne-sous-Jumet) 246, 252  
– chapelle 92, 102, 103, 162–164, 209, 211
- Heikruis (Brabant flamand) 182, 192, 201
- Heiveld (Flandre orientale: Sint-Maria-Oudenhove) 182, 192, 201
- Heluidis, femme de Nicolas de Barbençon 241
- Henri, archevêque de Reims 160
- Henri, châtelain de Mons 255
- Henri I<sup>er</sup>, duc de Brabant 162
- Henri III, empereur 42, 80, 81
- Henri IV, empereur 43, 45, 84, 112, 149, 152, 229
- Henri VI, empereur 96
- Henri de Leez, évêque de Liège 95, 100
- Henri de Marbaix-lez-Thuin, noble de l'entourage de Lobbes 113
- Henri de Verdun, évêque de Liège 43, 44, 84–86, 150, 171, 282
- Henri l'Aveugle, comte de Namur 89, 90
- Herdersem (Flandre orientale) 182, 192
- Hergies (France: Hon-Hergies) 65–67, 187, 200
- Héribert, abbé de Saint-Hubert 40
- Hériger, abbé de Lobbes 37, 41, 42, 71, 74, 78, 79, 119, 172, 197, 211, 225, 281
- Herlebaud, archidiacre de Hainaut 45
- Herly (France: Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt) 38, 71, 183, 188, 199–202, 211, 212, 221, 242  
– prieuré 118, 121, 230, 242  
– prévôt, *voir* Liézon
- Herman, comte de Hainaut 42, 77, 81, 82
- Hermann, archevêque de Cologne 36

## Index des noms propres

- Hesdin (France), prieuré Saint-Georges 24, 45  
– prévôt, *voir* Léonius
- Hildéric, abbé de Lobbes 32
- Hilduin, évêque de Liège 36
- Hon (France: Hon-Hergies) 34, 45, 58, 65–67, 119, 128, 136, 139, 141, 157, 159–163, 187, 199, 207, 219, 220, 244, 252, 261, 263, 275  
– avoué, *voir* Gauthier  
– *villicus*, *voir* Guillaume
- Honorius III, pape 246
- Hubert I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 33–35, 60–65, 125, 188, 192–195, 272
- Hubert II, abbé de Lobbes 51
- Hugues, évêque de Liège 36, 196
- Hugues, prieur de Lobbes 49, 229, 238, 240, 251
- Hugues I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 35, 61
- Hugues II, abbé de Lobbes 42, 43, 80, 81, 173, 225
- Hugues Capet, roi de France 82
- Hugues de Croix, noble de l'entourage de Lobbes 126
- Hugues de Harveng, abbé de Bonne-Espérance 138, 140
- Hugues de Leers, noble de l'entourage de Lobbes 173, 225
- Hugues de Marbaix-lez-Thuin, noble de l'entourage de Lobbes 125, 126, 139
- Hugues de Pierrepont, évêque de Liège 153, 163
- Huy (Liège) 42, 81
- Hydulphe (saint) 31, 60, 87, 118, 181
- Hyon (Hainaut) 92, 99, 182, 226, 232, 241, 246
- Ingobrand, abbé de Lobbes 41, 79
- Ingobrand, abbé de Saint-Hubert 44, 125, 147, 151, 155
- Innocent II, pape 46, 94, 96, 228, 258
- Innocent IV, pape 51, 258, 260
- Isabelle de Hainaut, épouse de Philippe II de France 91
- Jacques de Binche, abbé de Lobbes 52, 235, 252, 263
- Jamioulx (Hainaut) 153, 212
- Jean, avoué de Thuin 138, 150, 153, 154
- Jean (saint), évêque de Cambrai 34, 63
- Jean I<sup>er</sup> d'Avesnes, comte de Hainaut 163, 164, 255
- Jean I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 49, 50, 98, 121–123, 126, 129–131, 134, 135, 236–241, 244, 252–254, 257, 276, 277, 282, 283, 286, 287
- Jean II, abbé de Lobbes 53, 104
- Jean III Keyenoghe, abbé de Lobbes 54
- Jean XV, pape 41, 75, 131
- Jean Cornu, noble de l'entourage de Lobbes 50, 117, 128, 134
- Jean d'Épess, évêque de Liège 163
- Jean de Boussu-lez-Walcourt, noble de l'entourage de Lobbes 140
- Jean de Dampierre, évêque de Liège 52
- Jean de Harveng, moine de Lobbes 141
- Jean de Ressaix, noble de l'entourage de Lobbes 140
- Jean de Rianwez, avoué d'Ossogne 151
- Jean d'Ypres, abbé de Saint-Bertin 99
- Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut 163
- Jeumont (France) 209, 211
- Jumet (Hainaut) 39, 53, 58, 103, 139, 157, 163, 164, 182, 196–199, 204–206, 208–211, 214, 223, 239, 252, 257, 263, 264
- Juvin-court (France) 211
- La Houzée (Hainaut: Thuillies) 153, 200
- Lambert, abbé de Saint-Bertin 47
- Lambert, fils de Régnier III 73, 120
- Lambert I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 27, 47, 48, 98, 125, 131, 132, 218, 232–235, 238, 243
- Lambert II, abbé de Lobbes 50
- Landelies (Hainaut) 182
- Landelin (saint), abbé de Lobbes  
– abbé 31, 59, 100, 279  
– saint 26
- Laon (France), évêque *voir* Gauthier de Mortagne, Madelgaire
- Leernes (Hainaut) 132, 133, 182, 222, *voir aussi* Thierry
- Leers-et-Fosteau (Hainaut) 48, 116, 153, 173, 182, 225, 260, 263, 264, *voir aussi* Hugues
- Léonius, abbé de Lobbes et de Saint-Bertin 21, 24, 27, 45–48, 87, 92–96, 100,

- 130, 135, 171, 172, 228, 231–234, 236, 255, 275, 282
- Le Rœulx (Hainaut) 252  
– abbaye, *voir* Saint-Feuillien, *voir aussi* Eustache
- Les Estinnes (Hainaut) 211, *voir aussi* Adeline
- Leval-Trahegnies (Hainaut) 84, 85, 139, 212, 226, 252
- Liège, évêques *voir* Adolphe de La Marck, Adolphe de Waldeck, Albéron II, Albert de Louvain, Alexandre I<sup>er</sup> de Juliers, Alexandre II, Baldéric I<sup>er</sup>, Englebert de La Marck, Éracle, Étienne, Farabert, Francon, Henri de Leez, Henri de Verdun, Hilduin, Hugues de Pierrepont, Hugues, Jean d’Eppes, Jean de Dampierre, Notger, Otbert, Raoul de Zähringen, Rathier, Réginard, Richer, Théoduin de Bavière, Wazon, Wolbodou
- Lierval (France) 183
- Liessies (France), abbaye 51, 238, 243  
– abbés, *voir* Gauthier II, Werric
- Liétard, évêque de Cambrai 46
- Liézon, abbé de Lobbes 231, 234, 276
- Liudolf de Souabe, fils d’Otton I<sup>er</sup> 37, 72
- Lobbes (Hainaut), village 40, 41, 45, 47, 147, 151, 153, 184–187, 211, 221, 228, 229, 235, 236
- Longchamps (Namur) 182
- Lothaire, roi de Francie occidentale 38, 72
- Lothaire de Hochstaden, candidat à l’évêché de Liège et prévôt de Saint-Cassius de Bonn 96, 97
- Lothaire I<sup>er</sup>, empereur 33
- Lothaire II, roi de Lotharingie 33–35, 61, 62, 64, 67, 68, 119, 125
- Louis II le Jeune, empereur 33, 61
- Louis III le Jeune, roi de Francie orientale 35
- Louis le Bègue, roi de Francie occidentale 35
- Louis le Germanique, roi de Francie orientale 35, 61, 63, 64
- Louis l’Enfant, empereur 198
- Louis le Pieux, empereur 33
- Lucius III, pape 50, 116, 258
- Madelgair, évêque de Laon 32
- Mairieux (France) 182
- Makegem (Flandre orientale: Oudegem) 182, 192, 201
- Malfalise (Hainaut: Montigny-le-Tilleul) 211
- Marbais (Hainaut: Ham-sur-Heure) 212
- Marbaix-lez-Thuin (Hainaut) *voir* Henri, Hugues
- Marchienne-au-Pont (Hainaut) 182, 211
- Marchiennes (France), abbaye Sainte-Rictrude 16
- Maresches (France) 251
- Marguerite, comtesse de Flandre 102
- Marguerite, épouse de Baudouin V, comte de Hainaut 90
- Maroilles (France), abbaye 51  
– abbé, *voir* Gauthier II, abbé de Lobbes
- Matagne (Namur: Doische) 212
- Maurage (Hainaut: La Louvière) 212, 251
- Mehaigne (Namur) 182
- Méneville (France) 183
- Merbes (Hainaut: Merbes-le-Château/Merbes-Sainte-Marie) 112, 241, *voir aussi* Bernard, Élisabeth
- Mertenne (Namur: Castillon) 212
- Mesvin (Hainaut) 92, 232
- Michel, chanoine de Fosses 229, 244
- Michel de Le Sale, avoué de Peissant 158
- Michel de Lobbes *voir* Michel de Le Sale
- Monanpoteuil (France) 183
- Mons (Hainaut), châtelains *voir* Englebert d’Enghien, Henri, Sohier d’Enghien
- Montécourt 183
- Montigies-sur-Sambre (Hainaut) 212
- Montigny-le-Tilleul (Hainaut) 154, 182, 226, 246, *voir aussi* Nicolas
- Mont-sur-Marchienne (Hainaut) 182
- Moregem (Flandre orientale) 212, 231, 250, 276
- Moustier-en-Fagne (France), prieuré Saint-Dodon 21, 31, 33, 40, 45, 60, 212  
– prévôt, *voir* Raoul I<sup>er</sup>  
– prieur, *voir* Dodon
- Mouzon (France), abbaye Notre-Dame 42  
– écolâtre, *voir* Thierry de Saint-Hubert

## Index des noms propres

- Namur 209–211  
– comte de, *voir* Henri l’Aveugle  
– châtelains, *voir* Nicolas de Boussu-lez-Walcourt, Thierry
- Nicaise, abbé de Lobbes 53, 103, 104, 265
- Nicolas, avoué de Thuin 155
- Nicolas I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 53
- Nicolas II de Berneuil, abbé de Lobbes 53
- Nicolas d’Assevent, gendre de Gérard d’Assevent 158, 159
- Nicolas d’Avesnes, noble de l’entourage de Lobbes 47, 155, 218
- Nicolas de Barbençon, noble de l’entourage de Lobbes 115, 241, 242, 244
- Nicolas de Boussu-lez-Walcourt, châtelain de Namur 140, 227
- Nicolas de Chièvres, évêque de Cambrai 48, 112, 233, 238, 239, 244
- Nicolas de Montigny-le-Tilleul, noble de l’entourage de Lobbes 255
- Nicolas de Rumigny, noble de l’entourage de Lobbes 155
- Norbert Herset, abbé d’Aulne 154
- Notger, évêque de Liège 26, 40, 41, 71–76, 78, 79, 131, 144–146, 168, 170, 172, 224, 281
- Nutbeke, lieu non identifié du pays de Waes 201
- Offregnies (Hainaut: Walcourt) 212, 242, 243
- Olbaud, prévôt de Lobbes 21, 43, 44, 84–86, 96, 99, 168, 172, 173, 241, 281
- Olbert, abbé de Gembloux et de Saint-Jacques 78
- Oret (Namur: Mettet) 209, 211
- Ossogne (Namur) 151, 160, 163, 212  
– avoué, *voir* Jean de Rianwez
- Othbert, évêque de Liège 43–45, 76, 86, 89, 125, 147, 150, 229, 282
- Otton I<sup>er</sup>, empereur 37
- Otton II, empereur 40, 41, 45, 73–75, 131, 144–146, 198
- Oudenbourg (Flandre occidentale) 119, 187  
– chapitre canonial puis abbaye 21, 47, 230  
– abbé, *voir* Baldramne
- Paricke (Flandre orientale: Parike) 226, 227
- Pascal III, antipape 97
- Peissant (Hainaut: Les Estinnes) 157–159, 165, 220, 225, 226, 232, 246, 251, 252, 255, 256  
– avoué, *voir* Michel de Le Sale
- Pépin II de Herstal, maire du palais d’Austrasie 31, 60, 118, 181, 279
- Pépin III le Bref, roi des Francs 32, 118, 183
- Péronnes-lez-Binche (Hainaut) 117, 118, 137, 140, 163, 220, 225, 226, 237, 239, 246, 252–256, 258
- Petigny (Namur) 182
- Philippe, abbé de Lobbes 52, 53
- Philippe d’Alsace, comte de Flandre 90
- Philippe de Harveng, abbé de Bonne-Espérance 141
- Pierre I<sup>er</sup>, évêque de Cambrai 133
- Pierre II, abbé de Lobbes 53
- Pierre III de Levis-Mirepoix, évêque de Cambrai 53, 265
- Pierre de Binche, noble de l’entourage de Lobbes 121, 253
- Pierre de Viers, abbé de Lobbes 53, 104
- Pierre le Vénérable, abbé de Cluny 210
- Pierrefontaine (France) 182
- Pommerceul (Hainaut) 239
- Popignies (Hainaut: Strée) 212
- Prüm (Allemagne) 36, 192, 209
- Pry (Namur) 182
- Quenestines (Brabant wallon: Sint-Renelde) 66, 182, 187, 192, 201
- Ragnies (Hainaut) 122, 153, 182, 201, 214, 220, 223, 233, 252
- Ramnéric, abbé de Lobbes 33
- Raoul, abbé de Saint-Trond 129
- Raoul, frère de Régnier III 37
- Raoul I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 51
- Raoul II, abbé de Lobbes 52, 53, 158
- Raoul de Zähringen, évêque de Liège 97, 100, 122
- Rathier, abbé de Lobbes et évêque de Liège et de Vérone 26, 37, 39–42, 71, 73, 74, 170, 207, 281

- Recquegnies (France) 201, 209, 211  
 Réginard, évêque de Liège 42, 80, 228  
 Régnier, moine de Lobbes 83  
 Régnier III, comte de Hainaut 27, 37, 38, 68–73, 120, 125, 145, 202, 281  
 Régnier IV, comte de Hainaut 71, 73, 82, 120  
 Régnier V, comte de Hainaut 77, 82  
 Régnier Gruel, administrateur de Lobbes 51, 102, 265  
 Reims (France), archevêques *voir* Abel, Fulcon, Henri, Renaud II, Robert de Courtenay, Sanson de Mauvoisin  
 Renaud II, archevêque de Reims 45  
 Renelde (sainte) 53  
 Renlies (Hainaut) 115, 226, 242  
 Ressaix (Hainaut) *voir* Jean  
 Rianwez (Hainaut) *voir* Jean  
 Richard de Saint-Vanne *voir* Richard de Verdun  
 Richard de Verdun, abbé de Lobbes, de Saint-Vanne et d'autres 21, 23, 41, 42, 79, 80, 119, 211, 288  
 Richer, évêque de Liège 36, 196  
 Richilde, comtesse de Flandre et de Hainaut 42, 77, 81–84, 89  
 Richilde, épouse de Charles le Chauve 35, 68, 195  
 Robert, abbé de Lobbes 50, 51, 122, 123, 126, 236, 244–246, 252, 254, 255, 276, 282  
 Robert III, comte de Flandre 103, 250, 252  
 Robert de Carnières, noble de l'entourage de Lobbes 157, 245  
 Robert de Courtenay, archevêque de Reims 52  
 Robert de Harveng, moine de Lobbes 138  
 Robert le Frison, comte de Flandre 81, 89  
 Rocq (France) 212  
 Roger, avoué de Thuin 47, 147, 151, 155  
 Rognée (Namur) 182, 201  
 Roisin (Hainaut: Honnelles) 115, 141, *voir aussi* Baldéric  
 Rosière (Brabant wallon) 182  
 Rothard, évêque de Cambrai 41, 79  
 Roux (Hainaut) 103, 163, 164, 182, 209–211  
 Rovericurt (France: Rouvroy-sur-Audry) 182  
 Rumigny (France) *voir* Nicolas  
 Saint-Allyre (France), abbaye de Clermont-Ferrand 53  
 – abbé, *voir* Hubert II  
 Saint-Amand-les-Eaux (France), abbaye 40  
 – abbé, *voir* Rathier  
 Saint-André du Cateau (France: Le Cateau-Cambrésis), abbaye 51  
 – abbé, *voir* Gauthier II  
 Saint-Bavon, abbaye de Gand (Flandre orientale) 136, 262  
 Saint-Bertin (France), abbaye (Sithiu) 16, 24, 39, 46, 170, 233  
 – abbés, *voir* Adalophe, Jean d'Ypres, Lambert, Léonius, Simon  
 – moine, *voir* Folcuin  
 Saint-Christophe-en-Halatte (France: Fleurines), prieuré 53  
 – prieur, *voir* Pierre II  
 Saint-Denis-en-Brocqueroie (Hainaut), abbaye Saint-Denis 51, 104, 140, 141, 260, 264  
 Sainte-Berthe, abbaye de Blangy-sur-Ternoise (France) 53  
 – abbé, *voir* Nicolas II de Berneuil  
 Sainte-Rictrude, abbaye de Marchiennes (France) *voir* Marchiennes  
 Saintes (Brabant wallon: Sint-Renelde) 48, 51, 85, 139, 157, 212, 218–220, 222, 232, 234, 244, 261, 263, 275, 276  
 Saint-Feuillien, abbaye du Rœulx (Hainaut) 117, 121, 136, 137, 140, 238, 239, 254  
 Saint-Georges, prieuré de Hesdin *voir* Hesdin  
 Saint-Gérard, abbaye de Brogne *voir* Brogne  
 Saint-Germain-des-Prés, abbaye de Paris (France) 82  
 Saint-Gertrude, abbaye de Nivelles (Brabant wallon) 35, 195  
 Saint-Ghislain, Hainaut), abbaye 50  
 – abbé, *voir* Lambert II  
 – prévôt, *voir* Hubert II

## Index des noms propres

- Saint-Hubert (Luxembourg belge), abbés  
*voir* Héribert, Ingobrand, Thierry
- Saint-Jean-du-Mont, abbaye de  
Thérouanne (France) 48  
– prieur, *voir* Francon, abbé de Lobbes
- Saint-Lambert, chapitre cathédral de  
Liège 49, 144, 192, 195, 203, 219, 251,  
262, 263  
– chanoines, *voir* Gérard, cardinal de  
Sainte-Marie in Via Lata, Lothaire de  
Hochstaden
- Saint-Laurent, abbaye de Liège 102, 265  
– abbé, *voir* Gauthier Machar
- Saint-Martin, abbaye de Tournai 16, 62,  
266
- Saint-Maurice, abbaye d'Agaune (Suisse)  
*voir* Agaune
- Saint-Nicolas-au-Bois (France), abbaye 48  
– moine, *voir* Francon, abbé de Lobbes
- Saint-Paul, abbaye de Liège 136, 245
- Saint-Pierre, abbaye de Gand 47  
– abbé, *voir* Simon, abbé de Saint-Bertin
- Saint-Quentin (France), abbaye 32  
– abbé, *voir* Fulrad
- Saint-Remi, abbaye de Reims (France) 52,  
102  
– moine, *voir* Barthélémy
- Saint-Théodard, chapitre canonial de  
Thuin (Hainaut) 138, 152, 242
- Saint-Trond (Limbourg), abbaye 262  
– abbé, *voir* Raoul
- Saint-Ursmer (Hainaut) 21, 26, 40, 43, 46,  
54, 84, 104, 105, 112, 136, 241–243, 280,  
286  
– doyen, *voir* Olbaud  
– église paroissiale 40–42, 44, 45, 48, 70,  
76, 117, 134, 198, 280
- Saint-Vanne, abbaye de Verdun (France)  
*voir* Verdun
- Samart (Namur: Philippeville) 212
- Sanson de Mauvoisin, archevêque de  
Reims 48
- Sarah de Gottignies, noble de l'entourage  
de Lobbes 254
- Schendelbeke (Flandre orientale) 182, 192
- Schoten (Anvers) 182, 192
- Serven, lieu non identifié du *pagus* de  
Thiérache 212
- Sigebert, abbé de Gembloux 69–71, 203
- Silenrieux (Namur) 182
- Simon, abbé d'Aulne 113
- Simon, abbé de Saint-Bertin 47, 99
- Sohier d'Enghien, fils d'Englebert  
d'Enghien 159
- Soissons (France), abbaye Notre-  
Dame 200, 218
- Solezines (Hainaut: Fontaine-  
Valmont) 212
- Somzée (Namur) 182
- Stavelot-Malmédy (Liège), abbaye 40, 41,  
262  
– abbés, *voir* Wérinfrid, Wibald  
– écolâtre, *voir* Thierry de Saint-Hubert
- Strée (Hainaut) 40, 153, 182, 200, 201, 205,  
207, 208, 214, 216, 220, 222, 223, 225, 239,  
252
- Strépy (Hainaut: Strépy-Bracquenies)  
*voir* Gauthier
- Taisnière-sur-Hon (France: Hon-  
Hergies) 160, 161, 220
- Ter Loots (Flandre orientale: Appel terre-  
Eichem) 182, 192
- Theignies (Namur: Theignies-sous-  
Clermont) 212, 242, 243
- Théoduin de Bavière, évêque de Liège 81,  
84, 89, 149
- Théoduin, abbé de Lobbes 32, 181
- Théodulphe (saint), abbé de Lobbes 32,  
182, 230
- Théophano, épouse d'Otton II 75
- Théophano, impératrice 41
- Theutbald, frère de Theutberge 35
- Theutberge, épouse de Lothaire II 33, 61
- Theutère, moine de Lobbes 36
- Thierry de Hochstaden, frère de Lothaire  
de Hochstaden 97
- Thierry de Leernes, abbé de Saint-Hubert  
*voir* Thierry de Saint-Hubert
- Thierry de Leernes, noble de l'entourage  
de Lobbes 239, 242
- Thierry de Saint-Hubert, abbé de Saint-  
Hubert 42
- Thierry de Walcourt, noble de l'entourage  
de Lobbes 155
- Thierry, abbé de Lobbes (?) 263



- Thierry, châtelain de Namur 140  
 Thierry, évêque de Cambrai 33  
 Thomas d'Ansuelle, noble de l'entourage de Lobbes 134  
 Thomas I<sup>er</sup>, abbé de Lobbes 51, 117, 126, 254, 260, 261, 263  
 Thomas II, abbé de Lobbes 52  
 Thuillies (Hainaut) 47, 136, 153, 182, 201, 211, 214, 218, 223, 226, 231, 234, 244, 252, 265, 277  
 Thuin (Hainaut) 19, 21, 26, 27, 42, 81, 97, 103, 126, 133, 137, 184–187, 226, 245, 250, 277, 285  
 – château, châtelains, avoués 26, 53, 58, 73, 75, 76, 84, 86, 104, 122, 125, 137, 143, 145–150, 152–154, 163, 164, 168, 174, 229, 277, 284, *voir aussi* Alard/Adélarde de Chimay, Colart, Gauthier, Gérard, Gilles, Jean, Nicolas, Roger  
 Thy-le-Château (Namur: Walcourt) 212  
 Tielrode (Flandre orientale) 182, 188, 192, 220, 225, 252, 263  
 Tillier (Namur) 182  
 Trazegnies (Hainaut), 121, 211, 252  
 Upigny (Namur) 182  
 Urbain V, pape 53, 54  
 Ursmer (saint), abbé de Lobbes  
 – abbé 31, 60, 118, 119, 129  
 – saint 26, 33, 40, 41, 43, 45, 70, 82, 83, 120, 128, 132, 147, 208, 212, 224, 225, 229  
 Utrecht (Pays-Bas), évêque *voir* Adelbold  
 Vellereille (Hainaut: Vellereille-les-Brayeux) 98  
 Verdun (France), abbaye Saint-Vanne 42  
 – abbé, *voir* Richard de Verdun  
 – écolâtre, *voir* Thierry de Saint-Hubert  
 Vergnies (Hainaut) 115, 226, 242, 246  
 Vérofle (Namur: Mariembourg) 119  
 Virginal (Brabant wallon: Virginal-Samme) 182, 192, 204, 226, 246  
 Viscourt (Namur) 145, 212, 238  
 Vlierbeek (Brabant flamand: Kessel-Lo), abbaye 54  
 – abbé, *voir* Jean III Keyenoghe  
 Vulgise (saint), évêque 32  
 Walcourt (Hainaut) *voir* Englebert, Thierry  
 Waldrade, concubine de Lothaire II 33, 34, 61  
 Wallers, prieuré Saint-Dodon *voir* Moustier-en-Fagne  
 Waudru (sainte) 104  
 Wazon, évêque de Liège 78  
 Wérinfrid, abbé de Stavelot 40  
 Werric, abbé de Liessies 238, 243  
 Werric, abbé de Lobbes 50, 91, 96–99, 115, 122, 123, 132–135, 163, 236, 241–244, 246, 276, 277, 282  
 Wespes (Hainaut: Leernes) 133  
 Wibald, abbé de Stavelot 129  
 Wignicourt (France) 182  
 Wolbodon, évêque de Liège 41, 79, 80  
 Worms (Allemagne), évêque *voir* Burchard  
 Zarlardingue (Flandre orientale: Geraardsbergen) 48, 112, 182, 192, 233, 250, 264  
 Zegelsem (Flandre orientale) 182, 185–187  
 – chapitre canonial 21, 186, 187, 192, 201, 204

Au Moyen Âge, les abbayes bénédictines justifiaient leur existence par leur isolement, prétention affirmée à travers, notamment, le *topos* du *locus desertus* montrant des saints fondateurs d'abbayes s'installer loin de toute civilisation. Or, pour subsister, les abbayes devaient retirer des biens ou des services de la société englobante (oblats, nourriture, protection...) et, en échange, en fournir d'autres (soutien politique, hospitalité...). Les monastères médiévaux étaient donc profondément intégrés dans la société tout en prétendant en être isolés. Ce paradoxe de la vie monastique est souvent utilisé dans les *Ordensforschungen*, bien plus rarement pour l'étude d'institutions spécifiques. Le présent ouvrage a pour objectif de confronter ce cadre théorique à la réalité vécue par les moines de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (Hainaut, Belgique), du VII<sup>e</sup> siècle, date de sa fondation, jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup>.

### L'auteur

Jérôme Verdoot est docteur en histoire de l'Université libre de Bruxelles. Il consacre ses recherches aux relations des abbayes bénédictines avec la société médiévale. Ses travaux abordent prioritairement l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes et les institutions liées à ce monastère.

